



HAL
open science

Les missions militaires françaises au Japon entre 1867 et 1889

Masaya Nakatsu

► **To cite this version:**

Masaya Nakatsu. Les missions militaires françaises au Japon entre 1867 et 1889. Histoire. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : 2018USPCC299 . tel-02874750

HAL Id: tel-02874750

<https://theses.hal.science/tel-02874750>

Submitted on 19 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat

de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

**École doctorale 131 : Langue, littérature, image : civilisation et sciences
humaines (domaines anglophone, francophone et d'Asie orientale)**

Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale - CRCAO

Les missions militaires françaises au Japon entre 1867 et 1889

Par Masaya Nakatsu

Thèse de doctorat « Asie orientale et sciences humaines »

Dirigée par Éric Seizelet

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 18 janvier 2018

Présidente du jury : Mme. Horiuchi, Annick / professeure des universités / Université Paris Diderot

Rapporteurs : M. Barjot, Dominique / professeur des universités / Université Paris Sorbonne,

M. Galan, Christian / professeur des universités / Université Toulouse Jean Jaurès

Directeur de thèse : M. Seizelet, Éric / professeur émérite / Université Paris Diderot

Membre invitée : Mme. Touchet (de), Élisabeth Weinberg / maître de conférences / Université de Lille 1

Titre : Les missions militaires françaises au Japon entre 1867 et 1889

Résumé :

Depuis l'inauguration de relations diplomatiques avec les pays étrangers entre 1854 et 1858, le Japon cherche à rattraper son retard, cumulé pendant toute la période fermeture de l'archipel, dans divers domaines, par rapport aux pays occidentaux et, pour atteindre cet objectif, les Japonais n'hésitent pas à avoir recours aux experts étrangers qui ont pour mission de transmettre leurs connaissances et d'aider à la modernisation du Japon.

La France est un de ces pays contributeurs, et la collaboration franco-japonaise est fortement marquée dans le domaine militaire sous la forme de l'envoi au Japon de missions militaires entre 1867 et 1889.

L'envoi de ces missions françaises s'inscrit dans l'histoire de la coopération entre les deux pays. Elles ont pour objectif d'instruire des officiers et soldats japonais suivant la méthode française et d'établir l'ensemble des systèmes permettant de gérer une armée moderne sur le modèle français.

La présence des militaires français sur le sol japonais doit être également considérée comme un des éléments clefs de la diplomatie française dans un Japon qui, au cours des années 1860, est fragilisé par la passation de pouvoir du shôgun à l'empereur et une guerre civile opposant les troupes des deux camps, et dont les nouveaux dirigeants cherchent, après la restauration de Meiji, à établir un Etat capable de rivaliser avec les puissances occidentales.

Ainsi, les missions militaires françaises marquent non seulement l'étroitesse des relations entre ces deux pays, mais aussi l'aspiration de la France, à travers sa politique extrême-orientale, à être reconnue comme puissance globale.

Mots clefs : Japon, France, histoire militaire, armée de terre, shôgunat des Tokugawa, période Bakumatsu, missions militaires, guerre de Boshin, restauration de Meiji, modernisation.

Titre : The French Military Missions in Japan between 1867 and 1889

Abstract :

After Japan established diplomatic relations with foreign countries between 1854 and 1858, it tried to make progress in various areas following its isolationist period in an attempt to catch up to Western nations. To reach this goal, the Japanese encouraged visits from foreign experts who came to share their knowledge and to contribute to the modernization of the country in the second half of the 19th century.

France was one of these international partners, and French-Japanese collaboration was strong in terms of military efforts through several French military missions to Japan between 1867 and 1889.

The history of the cooperation between the two states often mentions these missions because French military instructors aimed to educate Japanese officers and soldiers following the French

method, and the French officers founded a whole system that allowed Japan to manage its army based on the French model.

Furthermore, the French military's presence in Japan was a key element of French diplomacy in Japan in the 1860s, made possible by the transfer of power from the shogun to the emperor after the Meiji Restoration, whereby political leaders wanted to Westernize Japan.

French military missions during this era not only represented the close relationship between the two countries, but also France's goal of becoming a great global power.

Keywords : Japan, France, military history, army, Tokugawa shogunate, Bakumatsu period, military missions, Boshin War, Meiji Restoration, modernization.

Remerciements

J'adresse tout d'abord un remerciement sincère à Monsieur Éric Seizelet, mon directeur de recherches, qui m'a soutenu dans toutes mes activités scientifiques en France et au Japon.

Ensuite, à mes amis français qui ont gentiment accepté le rôle ingrat de correcteurs.

Pour terminer, je remercie tous les bibliothécaires, archivistes et personnels de service que j'ai rencontrés dans le cadre de mes recherches scientifiques soit en France soit au Japon.

Remarques

Pour transcrire en alphabet latin les mots et les noms de personnes et de lieux japonais, est employé dans ce texte le système Hepburn. Cette méthode de transcription, basée sur la phonétique de la langue japonaise, a été inventée par un missionnaire américain au Japon, James Curtis Hepburn, dans les années 1860 et est toujours d'usage dans le Japon d'aujourd'hui. Toutefois nous avons laissé telles quelles les transcriptions défectueuses des termes et noms japonais figurant dans les archives françaises.

Pour les noms des personnalités japonaises citées qui peuvent avoir plusieurs prénoms au cours de leur existence, nous avons retenu le prénom sous quel ils sont connus par l'historiographie japonaise.

Pour chaque personne citée ont été indiquées les dates de naissance ou de décès, sauf dans le cas où elles n'ont pu être retrouvées.

Lorsqu'un nom japonais de personne cité dans le texte, c'est la formule japonaise qui est adoptée. Ce qui fait que le nom de famille précède son prénom contrairement à la formule française, sauf pour les publications d'auteurs japonais en langues occidentales.

Jusqu'en 1872, c'est le calendrier Tenpô, de type luni-solaire avec 355 jours dans une année, qui était à l'usage au Japon et les historiens japonais emploient souvent ce système pour citer une date dans leurs recherches. Mais dans ce texte, pour éviter la confusion chronologique, les dates citées sont celles du calendrier grégorien.

Sommaire

Glossaire des mots principaux japonais	8
Introduction générale	13
1^{ère} partie : « Première mission militaire française au Japon	25
1-1. L'arrivée des bateaux noirs	26
1-2. Les premiers contacts franco-japonais et le rôle joué par les missionnaires français	36
1-3. Installation de la légation française au Japon et le début de rapprochement franco-japonais	47
1-4. Le début des collaborations militaires entre la France et le Japon	55
1-5. Relations Léon Roches-Kurimoto Joun	67
1-6. Le choix entre la France et l'Angleterre pour l'instruction des soldats japonais	75
1-7. L'envoi de la mission militaire française	82
1-8. La traversée vers le Japon	92
1-9. L'installation de la mission à Edo	120
1-10. La création d'un établissement militaro-scolaire à Edo	130
1-11. Le bouleversement politique du Japon et l'implication de la mission française	135
1-12. Le nouveau personnel venu de France	148
Conclusion	161
2^{ème} partie : « La guerre de Boshin et Jules Brunet	163
2-1. Le début de la guerre et le déplacement de son front vers l'Est	164
2-2. L'attitude des pays étrangers vis-à-vis du nouveau régime	174
2-3. Les relations diplomatiques entre les pays étrangers et l'alliance du Nord	183
2-4. L'opération menée par Enomoto Takeaki et le départ de Jules Brunet	190
2-5. L'établissement de la république d'Ezo	200
2-6. La levée de la neutralité des étrangers en guerre civile japonaise et la bataille navale dans la baie de Miyako	217
2-7. L'attaque du gouvernement sur l'île d'Ezo et la chute du clan d'Enomoto	232
2-8. Les discussions sur le traitement de Jules Brunet entre le gouvernement japonais et le ministre de France	250
2-9. Les discussions interministérielles sur l'affaire Brunet à Paris	270

Conclusion	285
3^{ème} partie : « Deuxième mission militaire française au Japon »	289
3-1. Organisation d'une force militaire pour le nouveau gouvernement	290
3-2. Le choix du gouvernement japonais pour son système militaire	303
3-3. Contribution d'Albert Charles Du Bousquet à l'organisation du système militaire japonais ..	321
3-4. Arrivée au Japon de la deuxième mission militaire française	333
3-5. Établissements militaires créés sous la direction de la mission française	345
3-6. Introduction de la musique militaire au Japon par les missions militaires françaises et son développement	361
3-7. Illustration et caricature occidentales au Japon et Georges Ferdinand Bigot	383
3-8. Montée de la présence allemande auprès des autorités japonaises	394
3-9. Tournant vers l'enseignement militaire sur le modèle de l'armée allemande	410
Conclusion	424
Conclusion générale	427

Glossaire des principaux termes japonais

Bakufu, 幕府, pouvoir central dans le système féodal avant la restauration de Meiji.

Bakumatsu, 幕末, fin de la période d'Edo (1853-1868).

Battôtai, 拔刀隊, bataillon d'élite de l'armée gouvernementale durant la guerre civile du sud-ouest de 1877.

Boshin sensô, 戊辰戦争, guerre de Boshin (guerre civile de 1868-1869).

Bugyô, 奉行, administrateur, magistrat, gouverneur pendant la période d'Edo.

Bushidô, 武士道, code, éthique de la classe des guerriers.

Chindai, 鎮台, région, circonscription militaire.

Chôhei, 徴兵, conscription.

Chôteki, 朝敵, ennemi de la Cour impériale.

Daimyô, 大名, seigneurs de province (de fiefs).

Dainagon, 大納言, Grand conseiller du ministère des Affaires Suprêmes.

Daisuke, 大丞, secrétaire d'Etat à la guerre.

Denshûjo, voir Yokohama futsugo denshûjo et Nagasaki kaigun denshûjo.

Dajôdaijin, 太政大臣, ministre des Affaires suprêmes.

Dajôkan, 太政官, ministère des Affaires Suprêmes.

Fusôka, 扶桑歌, l'une des premières marches militaires composées au Japon.

Futsugaku juku, 仏学塾, académie d'études françaises fondée par Nakae Chômin.

Futsushiki sôrenjo, 仏式操練所, centre d'entraînement à la française.

Gagaku, 雅楽, musique de Cour japonaise traditionnelle.

Gaikoku bugyô, 外国奉行, préfet délégué aux affaires étrangères.

Gaikoku jimusôkan, 外国事務総監, superintendant en charge des affaires étrangères.

Gokenin, 御家人, vassal du *shôgun* de rang inférieur.

Gunjin kunkai, 軍人訓戒, avertissements aux militaires de 1878.

Gunkan bugyô, 軍艦奉行, préfet délégué à la marine.

Gunkan kyôjusho, 軍艦教授所, centre d'entraînement naval.

Gunmukan, 軍務官, département des affaires militaires.

Haihan chiken, 廃藩置県, abolition des fiefs et installation des départements.

Han, 藩, fief.

Hatamoto, 旗本, vassaux directs du *shôgun*.

Heigakuryô, 兵学寮, école de formation des cadres militaires.

Heigi, 兵棋, simulation militaire.

Hyôbushô, 兵部省, ministère de la Guerre.

Jikisan, 直参, vassaux directs du *shôgun* disposant d'un revenu inférieur à 10.000 setiers de riz.

Jingasa, 陣笠, casque militaire léger.

Jin'ya, 陣屋, quartier général administratif d'un domaine féodal.

Jiyû minken undô, 自由民権運動, mouvement pour la liberté et les droits du peuple.

Kaigun fukusôsai, 海軍副総裁, vice-commandant de la flotte *shôgunale*.

Kaisei gakkô, 開成学校, école des sciences occidentales.

Kakurô, 閣老, synonyme de *rôjû*,

Kanjô bugyô, 勘定奉行, préfet délégué aux finances.

Karô, 閣老, haut dignitaire provincial, conseiller du seigneur.

Keishi sôkan, 警視総監, superintendant de la police métropolitaine de Tôkyô.

Kenjutsu, 剣術, escrime au sabre.

Kôbusho, 講武所, centre d'entraînement militaire créé par le *Bakufu*.

Kuro fune, 黒船, les « vaisseaux noirs » du Commodore Perry.

Kyokujitsu-shô, 旭日章, ordre du Soleil Levant.

Kyôdôdan, 教導団, école de sous-officiers.

Metsuke, 目付, officier *shôgunal* en face charge de la sécurité publique et de la surveillance des dignitaires de rang inférieur.

Mikado, 御門, l'empereur, vu par les étrangers.

Nagasaki kaigun denshûjo, 長崎海軍伝習所, centre d'entraînement naval de Nagasaki.

Nagasaki yôjôsho, 長崎養生所, hôpital de Nagasaki.

Omemie, お目見得, vassaux directs et seigneurs admis en présence du shôgun.

Ômetsuke, 大目付, officier shôgunal en charge de la surveillance des hauts dignitaires et des seigneurs.

Ôsaka heigakuryô, 大阪兵学寮, école d'études militaires d'Ôsaka.

Rangakusha, 蘭学者, spécialiste des études hollandaises (occidentales).

Rappa, 喇叭, trompette, clairon.

Rikugun bugyô, 陸軍奉行, préfet délégué à l'Armée de terre.

Rikugun daigakkô, 陸軍大学校, école supérieure de guerre (armée de terre) pour la formation des officiers d'état-major.

Rikugun shikan gakkô, 陸軍士官学校, école des officiers de l'armée de terre.

Rikugunsho, 陸軍所, centre de l'armée de terre.

Rikugunshô, 陸軍省, ministère de l'armée.

Rikugun sôsai, 陸軍総裁, commandant en chef de l'armée de terre shôgunale.

Rôjû, 老中, premiers conseillers du shôgun.

Rônin, 浪人, *samurai* sans maître.

Rokumeikan, 鹿鳴館, pavillon de la capitale préposé à des manifestations occidentales.

Sadaijin, 左大臣, ministre de la Gauche au sein du ministère des Affaires Suprêmes.

Sa-in, 左院, chambre de la Gauche.

Sakoku, 鎖国, fermeture du pays.

Samurai, 侍, membre de la classe des guerriers.

Sanbô enshû ryokô, 参謀演習旅行, stages tactiques de terrain pour les futurs officiers d'état-major.

Sanbô honbu, 参謀本部, état-major général.

Sanbô kyoku, 参謀局, bureau de l'état-major.

Sanpei shikan gakkô, 三兵士官学校, école des officiers des trois armes.

Seinan sensô, 西南戦争, guerre civile du sud-ouest.

Seinensha, 青年舎, section des juniors de l'armée.

Senjutsu jisshi, 戦術実施, stratégie appliquée.

Shikan gakkô, voir Rikugun shikan gakkô.

Seppuku, 切腹, suicide par éviscération.

Shinsengumi, 新選組, guerriers shôgunaux responsables de la sécurité à Kyôto.

Shizoku, 士族, nouvelle dénomination de la classe des guerriers après 1868.

Shôgitai, 彰義隊, corps d'élite de l'armée shôgunale durant la guerre civile de 1868-1869.

Shôgun, 将軍, autorité suprême du *Bakufu*.

Shôkasonjuku, 松下村塾, école privée de formation de *samurai*, fief de Chôshû.

Shôsuke, 小丞, sous-secrétaire d'Etat à la guerre.

Shûgi-in, 集議院, assemblée délibérative du début de Meiji.

Sonnô jôi, 尊王攘夷, mouvement xénophobe et pro-impérial de la fin de la période d'Edo.

Sôsai, 総裁, gouverneur général de l'île d'Ezo.

Taihô seizôsho, 大砲製造所, atelier, usine de fabrication de canons.

Taikun, 大君, titulature du *shôgun* dans les relations internationales.

Tairô, 大老, haut dignitaire choisi parmi les *rôjû*, conseiller suprême du *shôgun*.

Taisei hôkan, 大政奉還, restitution du pouvoir par le *shôgun* à l'empereur.

Tennô, 天皇, empereur selon la dénomination officielle japonaise.

Tôkyô hôhei kôshô, 東京砲兵工廠, arsenal de Tôkyô de fabrication de canons.

Toyama gakkô, 戸山学校, école Toyama de formation conjointe des officiers et sous-officiers.

Tozama, 外様大名, seigneurs ralliés tardivement aux Tokugawa.

Udaijin, 右大臣, ministre de la Droite au sein du ministère des Affaires Suprêmes.

Wakadoshiyori, 若年寄, conseiller du shôgun de rang inférieur à celui des *rôjû*.

Waraji, 草鞋, sandales en paille.

Yônensha, 幼年舎, section des cadets de l'armée.

Yokohama futsugo denshûjo, 横浜仏語伝習所, collège français de Yokohama.

Yokosuka zôsenjo, 横須賀造船所, arsenal, chantier naval de Yokosuka.

Yoriki, 与力, haut fonctionnaire de police dans l'administration d'Edo.

Zôheishô, 造兵廠, usine de fabrication d'armements.

Introduction générale

C'est au fur et à mesure que s'étend dans tout le pays la féodalité japonaise basée sur les fiefs (*han*) à la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème que le gouvernement central (*Bakufu*) impose à son peuple des restrictions sur la liberté de commerce avec les étrangers et de déplacement au-delà des frontières maritimes du pays. Pourtant, le premier *shōgun* des Tokugawa, Tokugawa Ieyasu (1543-1616), favorise les échanges internationaux des Japonais en autorisant l'ouverture d'un comptoir britannique à Hirado, et en installant dans la capitale deux navigateurs occidentaux, le Hollandais Jan Joosten (1556-1623), et l'Anglais William Adams (1564-1620) comme conseillers étrangers du gouvernement, ou en envoyant au Mexique, alors colonie espagnole, un commerçant de Kyōto, Tanaka Shōsuke (?-?) pour y chercher la possibilité d'établir des relations commerciales avec ce pays. Encouragés par la politique de Tokugawa Ieyasu (1543-1616), le premier *shōgun* Tokugawa, les Japonais partaient à l'étranger chercher fortune, notamment à Luçon, au Tonkin, en Annam, au Cambodge, en Thaïlande et établissent des communautés japonaises dans cette zone d'Asie du Sud-est.

La politique de fermeture du pays (*Sakoku*) est progressivement imposée par le *Bakufu* dans les années 1610 et 1620. La première raison à cette mesure est l'essor du christianisme sur le sol japonais. Derrière la foi chrétienne et les missionnaires, le gouvernement japonais craignait la puissance des pays occidentaux et leur éventuelle menace militaire à l'égard du territoire japonais. De même, il redoutait de voir son peuple unifié au nom de la religion et se révolter contre les autorités du *Bakufu*. En 1612, un arrêté d'interdiction du christianisme dans tous les domaines relevant du *shōgun* est publié et, l'année suivante, il s'étend dans tout le Japon, ce qui force les fidèles du christianisme à abandonner leur religion. Cette répression de la religion chrétienne provoque une importante révolte de paysans chrétiens de Kyūshū en 1637-1638 : la rébellion de Shimabara, opposant trente mille paysans chrétiens retranchés dans le château de Hara à cent-vingt mille soldats seigneuriaux de Kyūshū.

La deuxième raison du *Sakoku* est économique. De peur que les seigneurs de fief ou *daimyo* s'enrichissent avec le commerce étranger, et ainsi qu'ils obtiennent des moyens de renforcer leur force militaire, le gouvernement a voulu placer les échanges commerciaux avec les pays étrangers sous son contrôle. De ce fait, a été construit un îlot artificiel à Nagasaki, Dejima, avec une superficie d'environ quinze mille mètres carrés, sur lequel est installé le comptoir au Japon de la compagnie néerlandaise des Indes orientales.

La politique de fermeture du pays ainsi entamée au début du XVIIème siècle n'exclut pourtant pas complètement les relations extérieures du Japon. À travers le comptoir hollandais de *Dejima*, le gouvernement gardait des échanges commerciaux et diplomatiques avec les Pays-Bas, quoique limités. Également, par le biais de la province de Tsushima située entre la péninsule de Corée et l'île de Kyūshū et d'une communauté japonaise installée à Pusan, le Japon se trouvait en contact commercial avec la dynastie Yi. Dans le Nord, sur l'île d'Ezo, actuel Hokkaidō, les Aïnous, population aborigène de l'île d'Ezo et de Sakhaline, établissaient des relations, parfois désavantageuses, avec le seigneur de Matsumae dont le fief s'étendait sur le Sud de l'île d'Ezo. Ainsi, même pendant l'époque de *Sakoku*, on ne peut pas dire que le Japon avait fermé toutes ses frontières et qu'il refusait toutes les relations avec le monde extérieur. Mais, en même temps, il est

également vrai que cette mesure isolationniste restera la politique prioritaire du *Bakufu* pendant près de 250 ans.

La paix intérieure établie par la politique de *Sakoku* se voit brisée par la flotte américaine menée par le commodore Matthew Perry (1794-1858) apparue dans la baie d'Uraga en 1853. L'objectif de Perry est de transmettre la lettre du président Millard Fillmore (1800-1874), qui demande au Japon d'ouvrir quelques-uns de ses ports aux navires américains naufragés ou pour leur ravitaillement. Après l'annexion de la Californie à l'issue de la guerre américano-mexicaine, San Francisco est devenu le port d'attache de nombreux baleiniers, qui partent dans l'Océan pacifique, parfois atteignant jusqu'à l'autre côté de l'Océan. Pour ces baleiniers américains, il était indispensable d'avoir un port de refuge et de ravitaillement en Extrême-Orient. En plus de la chasse aux baleines, pendant cette époque de ruée vers l'or en Californie, le développement des communications maritimes entre San Francisco et Shanghai, Canton, est également une des raisons pour lesquelles les États-Unis recherchaient un point d'escale, pour les commerçants américains, au cours de leur voyage pour la Chine.

Les demandes apportées par Matthew Perry au gouvernement japonais comprennent : la protection des pêcheurs et commerçants américains naufragés dans les mers aux alentours du Japon ; l'ouverture d'un ou plusieurs ports japonais pour le ravitaillement en nourriture et en bois et la réparation des bateaux ; l'installation dans un port japonais d'une réserve de bois pour les bateaux américains ; le droit d'entrée des bateaux américains dans un ou plusieurs ports japonais et de vente de leur cargaison. En même temps, Perry indique au *Bakufu* que les États-Unis n'ont pas l'intention de monopoliser les relations éventuellement établies avec le Japon et que, dans le futur, elles seront bénéfiques pour toutes les nations occidentales souhaitant entrer en contact avec le Japon. Troublés par l'arrivée soudaine de Perry et son attitude ferme, les politiques japonais n'ont eu d'autre solution que de se ménager un temps de réflexion et d'apporter la réponse un an après.

Après la réussite de Matthew Perry de sa mission d'entrée en contact avec le Japon, la Russie, longtemps intéressée par la même opération, se résout à envoyer Ievfimy Poutiatine (1803-1883) à Nagasaki en août 1853, où il réclame l'ouverture de plusieurs ports japonais pour les commerçants russes et la délimitation des frontières russo-japonaises sur les îles de Chishima (les îles Kouriles) et l'île de Karafuto (l'île de Sakhaline). Contrairement à la flotte de Perry, qui montre une attitude plutôt pacifique pendant son séjour au Japon, la Russie accentue la pression militaire pour faire avancer les négociations avec le Japon car, en même temps que l'expédition de Poutiatine à Nagasaki, elle fait avancer un peloton d'environ soixante-dix soldats à Kushukotan sur Sakhaline et y fait construire une forteresse permanente. La tentative de Poutiatine d'ouvrir le Japon et ses négociations avec les représentants japonais n'atteignent pas leur but. Le Russe et sa flotte quittent le port de Nagasaki à mi-chemin des négociations, et les soldats russes à Kushukotan, eux aussi, partent de Sakhaline, car les difficultés militaires causées par la guerre de Crimée opposant la Russie à la coalition formée par l'Empire Ottoman, la France, le Royaume-Uni et le royaume de Sardaigne, ont un écho dans l'Extrême-Orient russe, dans la zone septentrionale de l'Océan pacifique en particulier.

En 1854, comme convenu l'année précédente, Matthew Perry revient à Uraga avec ses huit navires de guerre. Dans l'impossibilité de différer la réponse aux demandes des États-Unis, les

représentants japonais accueillent la mission américaine et entament des négociations avec elle, qui déboucheront sur la conclusion d'un traité de paix et d'amitié, la convention de Kanagawa, permettant, entre autres, l'ouverture de deux ports : Shimoda et Hakodate.

La conclusion du traité d'amitié américano-japonais est tout de suite suivie par deux pays occidentaux : la Russie et les Pays-Bas. Concernant l'empire russe, c'est toujours Poutiatine qui est chargé des négociations diplomatiques avec les Japonais et qui arrive à Shimoda en décembre 1854. Pendant son séjour au Japon, la mission de Poutiatine est victime d'un grand tremblement de terre et d'un tsunami survenus à la fin de l'année 1854, qui obligent à interrompre largement les séances de négociation, mais elle réussit à signer le traité russo-japonais au début de l'année 1855 et obtient les mêmes avantages que les Américains. Il faudra attendre encore un an après la conclusion du traité russo-japonais, pour que l'ancien partenaire hollandais du Japon obtienne un traité d'amitié. Donker Curtius, le dernier *kapitan* du comptoir hollandais, parvient, au début 1856, à conclure le traité d'amitié hollando-japonais, qui permet de lever la plupart des restrictions strictes imposées aux ressortissants hollandais de *Dejima* depuis plus de deux cents ans.

Pendant cette période de fin du *Sakoku*, parmi les puissances occidentales ayant de l'intérêt pour l'ouverture du Japon, il y en a deux qui se concertent sur la situation autour du Japon : la France et la Grande Bretagne. Après la nouvelle de l'arrivée du commodore Perry au Japon en 1853, le gouvernement britannique transmet à John Bowring (1792-1872), gouverneur de Hongkong, l'ordre de chercher la possibilité de conclure un traité avec le Japon et, en même temps, le ministre britannique des Affaires étrangères, George Villiers (1800-1870), commande à l'ambassadeur du Royaume-Uni en France, Henry Wellesley (1804-1884), d'enquêter sur les intentions du gouvernement français à l'égard du Japon.

Du côté de la France, le ministre des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys (1805-1881), ne tarde pas lui non plus à mobiliser ses contacts en Asie et communique à l'ambassadeur de France en Chine, Alphonse de Bourboulon (1809-1877), l'ordre de collecter des informations sur l'éventuel envoi d'une mission diplomatique française au Japon. Parallèlement, le ministre français se renseigne sur l'attitude du Royaume-Uni sur la question, via son ambassadeur à Londres, Alexandre Colonna (1810-1868), et reçoit une réponse favorable de Londres, visant à mener une mission conjointe franco-britannique pour l'établissement des relations diplomatiques avec le Japon. Et pour soutenir et faciliter les démarches envers le Japon, le ministère français de la Marine commande à sa flotte déployée dans l'Océan Indien de se déplacer en direction des mers chinoises, plus proches des mers japonaises.

Cette entente diplomatique entre la France et la Grande-Bretagne sur la question du Japon n'est pas, bien sûr, sans lien avec la guerre de Crimée pendant laquelle ces deux pays combattent côte à côte contre la Russie depuis 1854. Tout de suite après l'ouverture des hostilités en Europe, informé de la station de la flotte russe de Poutiatine dans le port de Nagasaki, le commandant en chef des forces navales britanniques en Chine et aux Indes orientales, James Stirling (1791-1865), se dirige vers ce port japonais avec sa flotte composée de quatre navires pour capturer les navires russes. À son arrivée à Nagasaki, la flotte de Poutiatine ayant déjà quitté le port, Stirling profite de cette occasion pour tenter d'ouvrir les frontières japonaises. Pendant les négociations avec le gouverneur de Nagasaki, Mizuno Tadanori (1810-1868), l'officier britannique lui demande de d'autoriser l'escale, dans les ports japonais, des navires britanniques et français, qui mènent

ensemble une campagne contre les navires russes dans les mers japonaises. À l'issue de plusieurs séances de négociation, Mizuno, mandaté comme plénipotentiaire par le *Bakufu*, décide de signer un traité permettant l'ouverture des ports de Nagasaki et de Hakodate aux navires britanniques, qui ont besoin de ravitaillement en nourriture et en bois, ou de réparation mais à condition de ne pas utiliser les ports dans un but militaire et de ne pas ouvrir le feu dans les mers japonaises. Bien que ce traité anglo-japonais ait été conclu par un officier de la marine non officiellement mandaté et qu'il ne comprenne pas de clauses concernant le commerce comme le souhaitait le gouvernement, sa ratification a été validée, car le contenu du traité n'est pas largement différent de celui du traité américano-japonais conclu par Matthew Perry.

Cette opération de James Stirling sème le trouble dans le gouvernement français à propos de l'entente franco-britannique sur la question japonaise. Certes, la conclusion du traité anglo-japonais résulte d'un comportement totalement indépendant des autorités de Londres, mais le gouvernement britannique donne raison à cette initiative de Stirling et ratifie le traité sans avoir consulté la France. La défiance à l'égard de la France en Grande-Bretagne est si grande que le ministre français de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Eugène Rouher (1814-1884) met en question l'attitude du Royaume-Uni et réclame à son collègue du ministre des Affaires étrangères des négociations avec le Japon sans les Britanniques.

Ainsi, la coopération entre la France et le Royaume-Uni concernant la question japonaise semblait compromise par l'attitude unilatérale des Britanniques en 1854, mais, en réalité, ces deux pays se retrouvent d'accord deux ans plus tard, cette fois-ci en Chine, lors de leurs interventions militaires contre l'empire du Milieu dans le cadre de la seconde guerre de l'opium. Et il faut attendre la fin de ce conflit en 1858 pour que les deux pays envoient leurs missions diplomatiques dans la capitale japonaise dans le but de conclure un traité de commerce avec les Japonais.

Même pour les États-Unis, le premier pays à avoir réussi à pénétrer dans le Japon verrouillé aux étrangers, ce n'est pas avant l'année 1858 qu'a été obtenue une certaine liberté de commerce sur le sol japonais pour ses négociants. La conclusion du traité nippo-américain d'amitié et de commerce doit beaucoup au premier consul général des États-Unis au Japon, Townsend Harris (1804-1878), qui, depuis son arrivée à Shimoda en août 1856, multiplie les tentatives de négociation avec le *Bakufu* pour établir des règlements commerciaux manquant dans le traité de 1854. Le 7 décembre 1857, Harris est devenu le premier étranger à avoir un entretien avec le *shōgun*, alors Tokugawa Iesada (1824-1858), depuis l'ère Kan'ei, dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. L'entretien avec le chef du *Bakufu* permet de faire avancer les négociations, qui aboutissent en juillet 1858 à la conclusion d'un traité composé de quatorze articles et de six règlements commerciaux. Dans l'article 3, figure la liberté du commerce entre les deux pays sans contrôle possible de l'autorité japonaise, ce qui était tant attendu non seulement par les Américains mais aussi par les autres pays occidentaux. C'est la Russie qui vient au Japon, après les États-Unis, chercher de pareils avantages en envoyant à nouveau au Japon le vice-amiral Poutiatine, qui réussit à conclure le traité russo-japonais d'amitié et de commerce en août 1858, suivi par les deux pays engagés dans le conflit militaire sur le continent chinois : le Royaume-Uni et la France. Après la signature du traité de Tianjin clôturant la première phase de la seconde guerre de l'opium, le premier représenté par James Bruce (1811-1863) (8^{ème} comte d'Elgin) signe son traité le 26 août et la dernière représentée par Jean-Baptiste Louis Gros (1793-1870) conclut le sien le 9 octobre.

Cette série de conclusions de traités de commerce avec les Puissances occidentales et l'ouverture en 1859 des trois ports désignés, Hakodate, Yokohama et Nagasaki, changent radicalement l'économie japonaise qui, jusqu'alors, était seulement tournée à l'intérieur du pays. On a observé ainsi une augmentation du prix de certains produits quotidiens de consommation dans la capitale japonaise, quoiqu'il soit notifié dans les traités des restrictions à l'exportation de ces produits de première nécessité. Parmi eux, se trouvent la soie, le thé, l'huile, les haricots, les algues etc. Jusqu'alors, ces produits passaient par les négociants d'Edo, mais après l'ouverture du port de Yokohama, ils sont expédiés directement du lieu de production à cette ville nouvellement construite, ce qui a provoqué leur pénurie dans la ville d'Edo, très grosse consommatrice avec sa population d'un million d'habitants, et ce qui a naturellement conduit à l'explosion du prix de ces produits, jusqu'à trois fois plus élevé qu'avant le début du commerce libre à Yokohama. Mécontent de cette inflation des prix, le peuple japonais a tendance à imputer la responsabilité de la situation à l'ouverture du pays et au commerce extérieur derrière lequel se trouvent les commerçants étrangers ou les étrangers tout court. Ainsi, ce sentiment de haine pour les étrangers causé par l'impact économique de cette ouverture des ports se répand de plus en plus dans la population japonaise, jusqu'à ce qu'il constitue une partie de la philosophie politique *Sonnô-jôï* (Révéler l'Empereur, expulser les étrangers).

L'influence de la conclusion du traité de 1858 ne touche pas seulement la vie quotidienne de la population de basse classe, car la signature de ce traité devient le déclencheur de l'instabilité politique du Japon, qui demeurera jusqu'à la chute de la féodalité sur laquelle l'autorité du *Bakufu* reposait. Pendant cette période de trouble débutée par l'arrivée du commodore Perry au Japon, le gouvernement japonais doit dorénavant faire face à une série de problèmes avec les étrangers, qui n'existaient quasiment pas jusqu'alors, grâce à la politique de fermeture. Depuis 1853, le Japon plonge soudainement dans un univers totalement inconnu et intègre, contre son gré, la scène internationale. Confrontés à cette situation, les dirigeants du pays prennent une décision inédite et inimaginable en période de paix. Le conseiller principal du *shôgun*, *rôjû shuzô*, Abe Masahiro (1819-1857), demande l'avis d'un certain nombre de seigneurs locaux, y compris celui de quelques *Tozama*, des seigneurs ayant peu de relations avec la famille des Tokugawa, et même à la Cour impériale de Kyôto n'ayant aucun pouvoir politique tout au long de l'époque d'Edo, afin de trouver la solution la plus appropriée. Finalement, le *Bakufu* décide de mener les négociations avec les étrangers et conclut les traités de commerce d'une manière arbitraire, mais l'attitude d'Abe Masahiro suffit aux seigneurs pour mettre en doute l'autorité du *Bakufu* et constater la faiblesse du clan Tokugawa, et certains d'entre eux, ceux du Sud en particulier, envisagent de faire tomber le pouvoir d'Edo, intouchable depuis plus de deux siècles, en misant sur l'autre pôle de souveraineté du Japon que le *shôgun* : l'empereur.

L'empereur sur le trône pendant cette période du *Bakumatsu* est Kômei (1831-1867). Son caractère xénophobe était habilement utilisé par les provinces anti-étrangères et contestataires contre le gouvernement, comme symbole idéal dans cette bataille politique et idéologique. La propagation de l'idée et du comportement *Jôï* est facilitée par certains incidents comme celui de Namamugi, une affaire de meurtre d'un marchand anglais, Charles Lennox Richardson (1834-1862), par des *samurai* de la province de Satsuma, qui provoque, en représailles, le bombardement de cette province par des navires anglais, ou par une série d'attaques par le clan de Chôshû contre les navires étrangers passant le détroit de Kanmon, qui causera le bombardement de la ville de

Shimonoseki par la flotte composée de navires de guerre des quatre puissances occidentales : l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et les États-Unis. Ainsi, l'idéologie *Jōi* sous-tend les conflits armés entre les provinces xénophobes du Sud, Satsuma, Chōshū et Tosa et les puissances occidentales implantées au Japon. Quant au *Bakufu*, contraint de maintenir des relations pacifiques avec les pays étrangers et, en même temps, de préserver son autorité sur les seigneurs de province en tant que leader politique du Japon, il se trouve coincé entre ces deux courants.

Au milieu de cette situation politique difficile, c'est la France qui tend la main au *Bakufu*, plus précisément le deuxième ministre de France au Japon, Léon Roches. Arrivé à Yokohama en avril 1864, dès sa prise de poste en tant que représentant de la France, il fait face à un problème diplomatique qui préoccupe les représentants étrangers au Japon depuis l'année précédente : le bombardement contre la province de Chōshū par la force des quatre puissances occidentales. Depuis l'attaque visant les navires étrangers croisant dans le détroit de Kanmon, une zone maritime géographiquement importante du fait de sa location entre les îles de Kyūshū et de Honshū, les commerçants étrangers étaient contraints de dérouter leurs navires de cette zone à risque. Pour améliorer cette situation, le ministre des États-Unis, Robert Pruyn (1815-1882), le consul général des Pays-Bas, Dirk de Graeff van Polsbroek (1833-1916), et le ministre du Royaume-Uni, Rutherford Alcock (1809-1897), pensaient à une intervention armée afin d'assurer à leurs navires le passage du détroit de Kanmon. Se trouvant présente au Japon, la France, représentée par son premier ministre en poste au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt (1817-1881), se montra compréhensive à l'égard de la politique de ses trois collègues mais, pourtant, elle était réservée sur une intervention militaire. Cette attitude de la France est également reprise par Léon Roches (1809-1900) qui était, au début, contre le recours à la force armée, mais change d'avis au fur et à mesure de ses entretiens avec les politiques japonais et de son appréciation de la situation dans le pays. Il fait part finalement à Benjamin Jaurès (1823-1889), capitaine de frégate du navire *Semiramis*, de son accord pour la participation de trois navires de guerre. En ce qui concerne les raisons de ce changement d'avis du diplomate français, on peut citer tout d'abord la crainte de Roches que la Grande-Bretagne prenne unilatéralement l'initiative dans l'opération contre Chōshū, voire dans la politique générale avec le Japon. Afin de rester sur la ligne politique de Paris, Roches devait garder une certaine relation de coopération avec le Royaume-Uni même dans un pays extrême oriental comme le Japon, mais cela ne signifiait pas qu'il fallait laisser les Britanniques se comporter en leaders des puissances occidentales. Deuxièmement, en attaquant une province anti-gouvernementale, Roches visait à restaurer l'autorité du *Bakufu*, affaiblie à cause de la vague de l'idéologie *Sonnō-Jōi* dans le pays. Au bout de trois mois de son séjour au Japon, Roches reconnaît le shōgunat comme le seul souverain signataire du traité de 1858, souligne que la stabilité politique de ce dernier est primordiale pour les ressortissants français au Japon, et que la France doit le soutenir pour qu'il puisse rester en tant que leader du pays. Cette prise de position de Roches est passablement contraire à celle d'Harry Parkes (1828-1885), successeur de Rutherford Alcock au poste de ministre d'Angleterre au Japon, qui décide de se rapprocher de la mouvance anti-gouvernementale, plus précisément des provinces de Satsuma et de Chōshū.

Les relations de coopération entre Léon Roches et le *Bakufu* sont progressivement établies par une relation amicale entre le ministre français et un homme politique japonais : Kurimoto Joun (1822-1897). Ce dernier se trouvait à Hakodate dans le Hokkaidō au service du gouverneur de cette ville entre 1858 et 1863. Pendant cette période, il côtoya un missionnaire français des

Missions Etrangères de Paris (MEP), Eugène-Emmanuel Mermet de Cachon (1828-1871?), qui tenait une petite école de français et qui donnait des cours de langue, de culture et d'histoire françaises. Promu *metsuke* (surveillant des vassaux de la famille Tokugawa) et affecté à Yokohama, Kurimoto y revoit son ancien professeur de français, qui travaillait alors comme premier interprète du ministre de France, et c'est Mermet de Cachon qui a joué les intermédiaires entre Roches et Kurimoto, qui se lieront d'amitié. Au fil des années, appréciant sa compétence linguistique et son caractère actif dans les affaires étrangères, le *Bakufu* nomme Kurimoto à des postes importants tels que *gaikoku bugyô* (préfet délégué aux Affaires étrangères), *kanjô bugyô* (préfet délégué aux finances) ou *Hakodate bugyô* (gouverneur de la ville de Hakodate) etc. Avoir une personne de confiance dans le gouvernement facilite le travail de Roches qui intensifie les relations diplomatiques entre la France et le Japon et qui, ainsi, réussit à gagner la confiance du *Bakufu*.

La confiance du *Bakufu* dans Roches se concrétise sous la forme de nombreux projets franco-japonais. Un de ces projets passés à l'histoire est la construction d'un arsenal dans le port de Yokosuka. Elle a débuté en 1865 à la demande du *Bakufu* cherchant à se procurer un moyen de réparation pour les navires de sa flotte, qui coûtait très chère si effectuée à l'étranger. Le *Bakufu*, représenté par Oguri Tadamasu (1827-1868), *kanjô bugyô* et ami d'enfance de Kurimoto Joun, est d'autant plus confiant dans Roches qu'il décide de confier à la France tous les travaux nécessaires à la construction de l'arsenal. C'est un ingénieur de la Marine française, Léonce Verny (1837-1908), qui a été désigné comme directeur de la construction. Dans le cadre de la construction de l'arsenal de Yokosuka, Roches se consacre également à la création d'une école de français à Yokohama, dans le but de la formation d'interprètes japonais pour le français, dans la perspective de l'augmentation de ce type de demande pendant les travaux à Yokosuka. Cette école nommée *Yokohama futsugo denshûjo* (ou collège français de Yokohama) a été créée à l'initiative de Roches, de Oguri et de Kurimoto et a été dirigée par Mermet de Cachon. Elle accueillit, comme élèves, une vingtaine de jeunes Japonais entre quatorze et vingt ans pour un semestre. Au programme scolaire de cet établissement, figure non seulement des cours de langue française, mais aussi de géographie, d'histoire de France, de mathématiques et de géométrie. Même l'entraînement à l'équitation a été dispensé par un sous-officier attaché à la légation de France.

L'attitude cordiale de Roches vers le *Bakufu* se voit même à Paris. Il propose au gouvernement japonais de faire nommer une personne représentant les intérêts du Japon en France et qui facilitera les échanges entre les Français et les Japonais dans la capitale française. Pour ce faire, le ministre de France présente aux Japonais son banquier personnel, Paul Flury-Hérard (1836-1913), comme personne appropriée pour s'occuper de toutes les opérations financières, notamment celles concernant les achats pour la construction de l'arsenal de Yokosuka, entre les autorités françaises et le *Bakufu*. C'est en janvier 1866 que ce dernier nomme officiellement Flury-Hérard consul honoraire du Japon en France, et ce dernier devient la toute première personne représentant le Japon à l'étranger, jusqu'à ce qu'il soit remplacé en 1870 par le commissaire diplomatique Sameshima Naonobu (1845-1880). La création du poste de consul honoraire à Paris et la nomination de Paul Flury-Hérard à ce poste sont les résultats du travail de Léon Roches, qui prévoyait une augmentation des échanges franco-japonais et pensait à la nécessité d'un représentant permanent du Japon en France.

L'envoi d'une mission militaire française au Japon pour former les soldats du *Bakufu* peut être expliqué dans ce cadre des relations entre Léon Roches et le gouvernement japonais. C'est au début de l'année 1866 qu'a été communiquée au ministre de France cette demande d'envoyer au Japon des instructeurs militaires français qui donneront un entraînement militaire à des soldats japonais et qui organiseront une armée moderne. Le projet a été conçu par Oguri Tadamasu, *kanjō bugyō*, et Asano Ujisuke (1834-1900), *rikugun bugyō* (préfet délégué à l'Armée de terre) et ensuite confié au représentant de France par Kurimoto Joun. Pour ce projet militaire aussi, les bonnes relations entre Roches, Kurimoto et Oguri ont joué un rôle important. Après plusieurs entretiens avec Oguri, Roches décide de demander à Paris une mission militaire composée de trente-cinq instructeurs.

En acceptant d'agir comme intermédiaire entre la France et le Japon pour l'envoi de cette mission militaire, Roches voit dans ce projet un intérêt politique et diplomatique majeur pour la présence de la France au Japon. Il pense qu'en aidant le *Bakufu* à renforcer sa force militaire, la France sera le seul partenaire du gouvernement japonais, qui finira par réprimer le mouvement anti-gouvernemental, et qu'ainsi la France pourra étaler sa force militaire et rivaliser au Japon avec les troupes britanniques en garnison à Yokohama pour protéger leurs compatriotes contre la barbarie xénophobe de certains Japonais.

L'envoi au Japon d'une mission militaire d'instructeurs correspond bien à la ligne politique du gouvernement de Napoléon réputé par son interventionnisme et son expansionnisme. De la guerre de Crimée à l'intervention au Mexique, en passant par la guerre d'indépendance italienne, pendant son règne, l'empereur français n'a cessé de mobiliser ses forces armées à l'international et d'étendre le territoire de la France en gagnant des colonies. Même géographiquement éloignée de la France métropolitaine, l'Asie n'est pas sans intérêt pour Napoléon III (1808-1873). Les soldats français qui ont été envoyés en Chine aux côtés des soldats britanniques pendant la Seconde guerre de l'opium, envahissent le Royaume d'Annam en septembre 1858 et ensuite la Cochinchine en février 1861.

La raison pour laquelle le gouvernement français donne tout de suite son accord avec l'envoi de la mission militaire au Japon à la demande de Roches pourrait se trouver dans cette ambition politique de Napoléon III qui n'hésite pas à mobiliser ses officiers et soldats dans un pays étranger. Mais, pourtant, une discussion entre le ministre des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys, et son collègue, Jaques Louis Randon (1795-1871), ministre de la Guerre, décide de diminuer le nombre des instructeurs français pour la mission au Japon. Ainsi, ils ordonnent d'envoyer une mission de quinze militaires, au lieu des trente-cinq sollicités par Roches, menée par le capitaine d'état-major Charles Chanoine (1835-1915).

Cette modification a dû être provoquée par l'inquiétude de Paris qui ne veut pas se mettre à dos le Royaume-Uni. Informé du rapprochement entre Léon Roches et le *Bakufu* au sujet de l'instruction militaire, Harry Parkes exprime ouvertement son mécontentement à l'égard de ce projet franco-shôgunal, et fait part de sa colère à son entourage. Mis au courant de l'attitude de Parkes, et pour éviter un conflit diplomatique au Japon, Roches propose même au gouvernement japonais de choisir la Grande-Bretagne comme partenaire pour moderniser sa marine. Et finalement, une mission britannique d'instructeurs pour la marine des Tokugawa arrive au Japon en 1867. Pour éviter un heurt diplomatique inutile avec l'Angleterre, Roches a essayé de garder un

équilibre militaire précaire entre la France et le Royaume-Uni et le gouvernement français a, au bout du compte, décidé de suivre la stratégie de son ministre au Japon. En 1867, l'année de la chute du *Bakufu*, une mission d'instructeurs anglais dont le chef est Richard Edward Tracey (1837-1907), arrive au Japon mais elle n'exerce finalement pas de formation des élèves japonais à cause des troubles politiques du pays.

Ainsi, dans la première partie de cette thèse, on traitera de la première mission militaire française venue au Japon sur la sollicitation du gouvernement des Tokugawa, et on analysera les circonstances politiques et diplomatiques de la réalisation de ce projet conçu sur le conseil du Ministre de France au Japon, Léon Roches. Certes, cette mission française n'a pas pu terminer son travail et a été obligée de quitter le Japon, à peine un peu plus d'un an après son arrivée à cause des troubles politiques qui ont causé la chute du *Bakufu*, son employeur, mais l'empreinte laissée par les militaires français est loin d'être négligeable dans l'histoire du Japon de l'époque du *Bakumatsu*, car c'est l'un des domaines dans lesquels les relations entre la France et le Japon sont les plus marquantes en termes de budget dépensé et de ressources humaines mobilisées. Le fait que le *Bakufu* ait choisi la France comme partenaire militaire n'a pas été oublié avec la chute de ce dernier. Le gouvernement de Meiji décide ainsi de garder ce partenariat, et cette décision oriente clairement sa politique vers l'organisation d'une armée moderne sur le modèle français.

La deuxième partie aborde la guerre civile japonaise de 1868-1869, appelée la guerre de Boshin, et la participation dans ce conflit de certains membres de la mission française, dont le plus connu est le capitaine d'artillerie, Jules Brunet (1838-1911). Cette guerre opposant les soldats des Tokugawa résistant au nouveau régime impérial est le point tournant de l'époque d'Edo vers celle de Meiji. Le fait que des militaires français aient participé à cet événement important dans l'histoire du Japon aux côtés des Tokugawa, donc pour défendre les valeurs shôgunales, a attiré l'attention de nombreux historiens, Christian Polak¹, Takahashi Kunitarô², Sawa Mamoru³ etc., mais aussi l'intérêt porté sur Brunet a été exprimé dans la littérature, *Ra misshon, Gunji komon Buryune* (*La mission – l'instructeur militaire Brunet*) de Satô Ken'ichi, ou le cinéma, *Le Dernier Samourai* d'Edward Zwick. Dans ces derniers domaines, Jules Brunet est souvent considéré comme un militaire français ayant l'esprit d'un *samurai*, défenseur des valeurs traditionnelles japonaises contre les troupes du nouveau gouvernement qui symbolisent la modernisation du Japon. Cette image du capitaine français, plus ou moins artificiellement héroïsée et parfois trompeuse de la réalité historique, a une influence néfaste sur les recherches scientifiques sur ce personnage. Les historiens qui ont traité le sujet et cités plus haut, se contentent le plus souvent de reproduire cette image. Contrairement à cette tendance excessive à l'héroïsation de l'officier français, on a essayé de porter un regard plus scientifique en employant des sources archivistiques le concernant, et d'analyser son comportement dans le contexte politico-diplomatique impliquant la légation de France représentée par Maxime Outrey (1822-1888), ministre successeur de Léon Roches.

¹ POLAK, Christian, *Soie et Lumière : L'âge d'or des échanges franco-japonais (des origines aux années 1950)*, Tôkyô, Hachette Fujingaho, 2002, 235p.

² TAKAHASHI Kunitarô, « Jules Brunet, Français qui combattit à Goryôkaku », (in) *Acta Asiatica : Bulletin of The Institute of Eastern Culture*, n°17, 1969, p.59-82.

³ SAWA Mamoru, « Hakodate sensô ni katanshita jûnin no furansujin » (Dix Français participant aux batailles de Hakodate), (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, vol.31, janvier 1987, p.259-307.

Dans la troisième partie, c'est la deuxième mission militaire française qui est le principal objet de recherche. Menée par Charles Marquerie (1824-1894) puis par Charles Munier (1826-1891), elle arrive à Yokohama en 1872 à la demande du nouveau gouvernement impérial du Japon souhaitant organiser une armée moderne afin de montrer son autorité dans tout le Japon, et de faciliter sa politique de réformes. La tâche principale confiée à cette mission n'est pas une instruction directe pour les élèves japonais comme celle exercée par la première mission, mais l'établissement d'un système d'enseignement militaire, qui formera à long terme l'élite de l'armée impériale japonaise. En effet, la plupart des membres de la mission se consacrent à la création des trois écoles militaires : *shikan gakkô* (l'école supérieure militaire, littéralement l'école des officiers), *Toyama gakkô* (l'école de Toyama, l'école de tir pour les officiers japonais non-formés à l'occidentale) et *Kyôdôdan* (l'école des sous-officiers). Si la contribution des instructeurs français au développement du système d'éducation militaire fut importante, la décision du gouvernement de Meiji d'avoir recours à l'Allemagne en faisant venir un officier allemand au service de la *Rikugun daigakkô* (l'école supérieure de guerre) en 1885 constitua une mesure inacceptable pour la France, et marqua la transition du partenariat, dans le domaine militaire, de la France vers l'Allemagne.

Comme les militaires français dans les deux missions ont laissé une trace ineffaçable dans l'histoire des relations franco-japonaises de la deuxième moitié du XIXe siècle, de nombreux historiens français, japonais ou américains ont été intéressés par ce sujet. Parmi eux, on peut citer, entre autres, Ôtsuka Takematsu avec son ouvrage *Bakumatsu gaikôshi no kenkyû* (*Recherches sur l'histoire diplomatique de l'époque de Bakumatsu*), Shinohara Hiroshi avec *Rikugun sôsetsushi* (*Histoire de la création de l'armée japonaise*), Nishibori Akira, spécialiste de l'histoire des échanges franco-japonais au XIXe siècle et auteur de nombreux articles de recherches sur les Français engagés au service des autorités japonaises, Christian Polak avec ses deux ouvrages bilingues consacrés à l'histoire des relations entre les deux pays, *Kinu to hikari* (*Soie et Lumières*) et *Fude to katana* (*Sabre et Pinceau*), Élisabeth de Touchet avec ses travaux sur l'arsenal de Yokosuka et son ouvrage *Quand les Français armaient le Japon. La création de l'arsenal de Yokosuka, 1865-1882*, Meron Medzini avec *French Policy in Japan during the Closing years of the Tokugawa Regime* ou Ernest Leopold Presseisen avec *Before Aggression Europeans Prepare the Japanese Army*. Le fait que non seulement des chercheurs français et japonais, les deux pays concernés par le sujet, mais également des historiens américains ont été attirés par l'histoire des missions françaises, montre l'intérêt important porté sur ce thème quelle que soit la nationalité du chercheur spécialisé dans l'histoire du Japon. Ou, sans doute, on pourrait même soutenir que la recherche historique ne peut faire l'économie de l'analyse des guerres ou des conflits militaires. Les questions militaires sont si profondément ancrées dans la recherche historique qu'il est incontournable pour les historiens d'en parler.

Or, tous les chercheurs cités ci-dessus ont tendance à ne mentionner les missions militaires françaises que dans le cadre des échanges politiques et diplomatiques entre la France et le Japon et, ainsi, à souvent négliger les activités exactes des instructeurs français face à leurs élèves japonais. Certes, la diplomatie française au Japon à travers ces missions militaires est un aspect à étudier pour comprendre les relations générales entre les deux pays, mais cela ne signifie pas qu'on puisse mettre de côté ce que les militaires français ont fait au Japon et ce qu'ils ont transmis aux Japonais sous la forme d'une instruction militaire dédiée aux soldats japonais, de rapports destinés à l'amélioration d'un système japonais ou de la traduction en japonais de livres rédigés en langues occidentales.

Dans cette thèse, compte tenu de son importance et son inévitabilité, le contexte politique et diplomatique autour des missions n'est bien sûr pas négligé, mais les activités d'instruction et de coopération avec les Japonais des membres des deux missions sont également mises en avant. En particulier dans les première et troisième parties dans lesquelles sont faites les analyses sur le rôle des missions dans le Japon du *Bakumatsu* et du début de Meiji, on verra en détail les travaux effectués par les militaires français à la demande des gouvernements japonais.

Dans la deuxième partie consacrée à la guerre civile japonaise et à la participation de quelques-uns des membres de la première mission dans ce conflit militaire, notamment celle de Jules Brunet, on essaiera de traiter du comportement de ces Français, en le remettant dans le contexte militaro-politico-diplomatique impliquant la légation de la France au Japon et le nouveau gouvernement japonais. Comme indiqué plus haut, le comportement de Jules Brunet dans la guerre de Boshin n'a été jusqu'à présent discuté que d'un point de vue plutôt « littéraire » comme un personnage héroïque, ce qui a conduit, dans la plupart des cas, à négliger la situation dans laquelle se trouvait ce Français et le contexte historique autour de ses agissements embarrassants pour le représentant de la France au Japon. Dans la deuxième partie de cette thèse, est mis en lumière ce côté occulté par les recherches concernant Jules Brunet et ses collaborateurs français participant à la guerre civile.

Comme le thème principal de cette thèse s'inscrit dans l'histoire militaire, il était indispensable de consulter les documents archivistiques dans le domaine militaire. Pour cette raison, les principales sources employées pour la rédaction de ce travail ont été les documents conservés au Service historique de la Défense (SHD) relevant du ministère de la Défense installé dans le château de Vincennes près de Paris. Dans ce service archivistique, sont consultables les rapports mensuels envoyés à Paris par les chefs des deux missions militaires françaises, Charles Chanoine pour la première et Charles Marquerie et Charles Munier pour la deuxième. Ce sont des documents historiques incontournables pour traiter ce sujet et qui permettent de s'informer sur les relations entre les Français et les Japonais, les rapports avec les élèves, officiers, hommes politiques et autres personnalités gouvernementales, et de mesurer, d'évaluer la contribution des militaires français au développement du système militaire et des établissements militaires au Japon, la situation dans laquelle se trouvaient les missions etc. Ces rapports, chronologiquement rédigés par les chefs de mission, servent aussi à connaître, du point de vue français, des événements historiques qui se déroulent au Japon pendant le séjour des missions françaises et qui concernent ces dernières. Parmi ces événements observés et rapportés par les Français, on trouve, par exemple, les troubles politiques à la fin du *Bakumatsu* conduisant à la chute du shôgunat des Tokugawa, la guerre de Seinan (la guerre du Sud-Ouest ou la rébellion de Satsuma) en 1877 ou l'incident de Takabashi en 1878, une rébellion ourdie par des soldats de la garde impériale japonaise. Ainsi, pour étudier les missions françaises envoyées au Japon, ce sont des sources primaires à consulter en priorité.

Dans le Service historique de la Défense, il y a une autre série de documents indispensables pour rédiger cette thèse, sa deuxième partie en particulier. Ce sont « les documents sur l'affaire Brunet » composés de correspondances politiques envoyées à Paris par le ministre de France au Japon pendant le déroulement de cette affaire, Maxime Outrey, de communications interministérielles sur le statut de l'officier français pendant la guerre de Boshin, de rapports analysant le comportement de Jules Brunet engagé dans un conflit militaire à l'étranger et sur son

traitement après le retour en France, rédigés par le ministère français de la Guerre, et de lettres écrites par Brunet lui-même, pendant et après la participation à la résistance shôgunale. Comme indiqué plus haut, ces documents de première main n'ont jamais été exploités par ceux qui ont mené des recherches sur ce personnage français bien qu'ils soient des historiens spécialisés dans l'histoire des relations franco-japonaises du XIX^e siècle. Avec l'utilisation de ces documents archivistiques du ministère français de la Défense, il est possible de mettre à jour la personnalité et les faits et gestes de Jules Brunet, et de proposer un nouvel aspect sur les recherches de ce personnage historique marquant une période charnière de l'histoire au Japon moderne.

Pour une recherche traitant les relations de deux pays, il est inéluctable de consulter les sources diplomatiques. À cet effet, on a eu recours à la consultation des documents conservés dans les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères (AMAE). Plus précisément, ce sont les correspondances politiques envoyées au quai d'Orsay par les ministres de France au Japon de l'époque concernée. L'envoi d'une mission militaire française dans un pays étranger est, dans la plupart des cas, un acte diplomatique fort, et pour connaître les circonstances politiques qui l'entourent et les relations entre la France et le pays accueillant la mission, il est important de faire appel à des dossiers officiels laissés par le représentant de la France du pays en question. Les correspondances politiques permettent de tirer des informations sur la politique menée par la légation de France au Japon, sa stratégie pendant cette période de troubles politico-idéologiques dans tout le Japon, ou les relations entre la France et les autres puissances occidentales au Japon.

Outre ces deux types d'archives françaises citées ci-dessus, les archives japonaises ont été souvent consultées pour la rédaction de cette thèse. Il s'agit du service des archives numériques *d'Ajia rekishi shiryô sentâ* (Japan Center for Asian Historical Records) relevant des *Kokuritsu kôbunsho kan* (Archives nationales du Japon). Ce service renferme trois types d'archives : les documents conservés aux Archives nationales du Japon comprenant les dossiers gouvernementaux entre 1867 et 1945, les documents diplomatiques de l'ère Meiji, de Taishô et de l'époque d'avant la Seconde guerre mondiale, et les documents du Ministère de l'Armée entre 1868 et 1945 et du Ministère de la Marine entre 1868 et 1937. Comme l'auteur de la thèse vivait en France et manquait du temps pour se rendre au Japon consulter des documents des Archives nationales du Japon, ce service en ligne était très utile pour compléter les lacunes des sources françaises. Parmi les dossiers mis en ligne par ce service, se trouvent des lois ou des décrets impériaux qui concernent les missions militaires françaises, et les règlements des établissements militaires créés par les officiers français qui ont été consultés et cités comme sources dans la thèse.

1ère partie :

« Première mission militaire française au Japon »

1-1. L'arrivée des bateaux noirs

Jusqu'au jour du 8 juillet 1853, les Japonais vivaient dans la paix quasiment assurée par la politique d'isolement établie depuis plus de deux cents ans. Lorsque les navires américains sont apparus dans la baie d'Uraga, le sentiment qu'ont eu les habitants de la ville était la curiosité de découvrir quelque chose de nouveau, mais ils ont été aussi gagnés par l'effroi de voir des bateaux se déplacer sur la mer sans aucun vent, en crachant de la fumée dans l'air.

La proximité de la baie d'Uraga par rapport à la capitale japonaise, Edo, permet la transmission rapide d'informations sur ces bateaux. Et le gouvernement réagit aussitôt en envoyant un *Yoriki* (haut représentant de la police) d'Uraga à Perry à bord de la frégate *Susquehanna* qui lui révèle que son but est simplement de transmettre une lettre officielle de la part des États-Unis. Sept jours après son arrivée à Uraga, Perry est enfin autorisé à poser le pied sur le sol japonais. Après avoir remis la lettre de Millard Fillmore président des États-Unis, aux Japonais, la flotte de Perry quitte les eaux japonaises en indiquant qu'il reviendra au Japon juste un an après afin d'avoir la réponse du gouvernement shogunal.

Malgré leur politique isolationniste commencée en 1639 sous la direction du troisième *shōgun*, Tokugawa Iemitsu (1604-1651), les Japonais n'avaient pas été complètement privés de l'occasion de voir des navires étrangers. Dans l'île artificielle à Nagasaki, Dejima, les habitants voyaient entrer au port des bateaux en provenance de Hollande, partenaire occidental, avec qui le gouvernement d'Edo effectuait du commerce extérieur. Ce contact permettait au pays de ne pas être totalement coupé du reste du monde. Dans le Nord du pays, à Matsumae (actuel Hokkaidō), la Russie envoie plusieurs fois pendant cette période de fermeture des délégations afin d'obtenir un accord d'ouverture du Japon au commerce avec son voisin¹.

La différence majeure entre les bateaux étrangers connus des Japonais et ceux de la flotte américaine menés par le commodore Matthew Perry se trouvait dans leur apparence. Les navires hollandais et russes étaient des voiliers dont le système de navigation était familier même aux marins japonais contrairement aux navires américains de Perry qui étaient équipés de deux roues sur coque noire, fonctionnant grâce à la vapeur².

La couleur noire et la fumée des navires ont tellement impressionné les Japonais que ces derniers les ont surnommés *Kuro fune* (bateaux noirs). Ces bateaux, et surtout la déclaration du commodore Perry sur son retour au Japon, réveillent d'une part les dirigeants du gouvernement endormis depuis plus de deux siècles dans une situation intérieure peu conflictuelle. D'autre part, ils provoquent une hostilité sourde contre le clan Tokugawa dans l'Ouest de l'archipel. Suite à cet événement, une page de l'histoire du Japon est tournée. Désormais le Japon entre dans la période

¹ La Russie multiplia les tentatives à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe. En 1789, une expédition menée par un officier finno-suédois et un sujet de Catherine II de Russie (1729-1796), Adam Laxman (1766-1806 ?), arrive à Nemuro dans le but de commencer une négociation sur l'ouverture du pays et, en 1804, un commandant ambassadeur d'Alexandre Ier (1777-1825), Nikolai Rezanov (1764-1807) arrive au port de Nagasaki pour le même objectif.

² La plupart des Japonais découvrent alors pour la première fois la machine à vapeur, effective en Occident depuis la révolution industrielle. Mais, plusieurs années auparavant, une petite poignée d'intellectuels japonais connaissaient déjà son existence car Mitsukuri Genpo (1799-1863), spécialiste en études hollandaises, avait traduit en japonais un ouvrage de Gideon J. Verdamm (1801-1866) sur la machine à vapeur et remis son travail au seigneur de la province de Satsuma, Shimazu Nariakira en 1849.

du *Bakumatsu* (la fin du shôgunat des Tokugawa) qui se termine en 1867 par le passage de pouvoir politique à l'empereur Meiji, mettant fin au système shôgunal établi par Minamoto no Yoritomo (1147-1199) en 1192.

Lorsque les navires américains se sont ancrés dans la baie d'Uraga, le *Bakufu* d'Edo (gouvernement d'Edo) avait à sa tête Abe Masahiro³ âgé alors de trente-cinq ans. Il ne tarde pas à prendre des mesures face à cette crise nationale inédite⁴. Pour cela, Abe procède à une réforme radicale, la réforme de l'ère Ansei⁵, de certaines politiques shôgunales restées presque inchangées depuis le début du 17^e siècle.

La mise en œuvre de cette réforme par Abe Masahiro se trouve considérablement accélérée par la conclusion d'un traité d'amitié le 31 mars 1854, le traité de Kanagawa entre le *Bakufu* et Matthew Perry représentant le président américain. Ce traité américano-japonais permet aux navires américains de se faire ravitailler dans les deux ports ouverts, Shimoda dans le Sud de la péninsule d'Izu et Hakodate dans le Sud de l'île de Hokkaidô. Il prévoit également l'installation d'une zone de résidence américaine à Shimoda. Cette ouverture officielle de ports japonais, en dehors de celui de Nagasaki, aux bateaux étrangers et l'autorisation de résidence accordée aux Américains sur le sol japonais mettent ainsi un terme à la politique de fermeture du pays qui, à la fois, protégeait et isolait le Japon du reste du monde.

La suite de la réforme est marquée par un changement sur la loi concernant la construction navale. Depuis le début de l'époque d'Edo, les *shôgun* interdisaient aux *daimyô*, seigneurs de fiefs, la construction et la possession de navires de haute mer de plus de cinq cents *roku*⁶ par crainte que ces derniers ne puissent se doter d'une force navale et menacer les Tokugawa. Cette loi empêcha, tout au long de la période Edo, le développement de la technologie de la construction navale et de celui du commerce intérieur par manque de moyens de transport de masse, d'autant plus pesant que le Japon est un pays insulaire. Un mois après l'apparition de la flotte de Perry, Abe décide de lever cette interdiction, et même d'encourager les seigneurs provinciaux à construire de grands navires qui serviront à montrer aux États-Unis, mais aussi à la communauté internationale, que les Japonais ne sont pas militairement inférieurs aux puissances occidentales.

Dans un deuxième temps, le chef des *rôjû*⁷ crée le 28 mai 1856 le *Kôbusho*, un centre d'entraînement situé à Tsukiji à Edo, destiné aux *batamoto* et aux *gokenin*, deux classes de samuraïs vassaux directs du *shôgun*. Tout au long de cette longue période de paix, ces vingt mille hommes censés accourir au château d'Edo en cas de danger pour le *shôgun*, ont en réalité perdu l'habitude de s'entraîner du fait de leur vie paisible et de consacrer leur vie pour le *shôgun*. La formation proposée au centre d'entraînement, et assurée par trente-cinq maîtres, porte sur les arts martiaux japonais pour rappeler aux *samurai* ce qu'est l'esprit du guerrier. Ils s'entraînent au tir à l'arc, au maniement de la lance japonaise, au *jûjutsu* (le combat à mains nues) et au combat au sabre. Mais ils s'attellent aussi au maniement du fusil occidental qui est considéré comme une discipline

³ Au poste de *kakurô*, correspondant à celui d'un premier ministre.

⁴ En réalité, au mois de juillet 1852, dans un communiqué du directeur du comptoir hollandais de Nagasaki de l'époque, Donker Curtius, signale l'éventuelle venue de navires américains au Japon pour conclure un traité de commerce avec lui. Le Hollandais y mentionne même le nom de Matthew Perry et des navires.

⁵ L'ère du Japon sous le règne de l'empereur Kômei entre 1854 et 1859.

⁶ Une unité de mesure de quantité du Japon. 1 *roku* équivaut à 180, 39 litres.

⁷ Les plus proches conseillers du *shôgun*.

d'importance⁸. Les fusils utilisés dans la formation proviennent d'un atelier de fabrication d'armes à feu installé dans le quartier de Yushima à Edo et fondé un an avant la création du *Kôbusbo*, où sont fabriqués également les canons en bronze alignés sur la côte de Daiba dans la baie d'Edo qui assure la sécurité maritime de la capitale. Dans la mesure où le *Kôbusbo* met en valeur une technique de combat occidentale, cet établissement représente la volonté du gouvernement de ne pas s'en tenir à la tradition, mais d'accepter une sorte d'efficacité et de modernité même d'origine étrangère.

Cette volonté se poursuit le 17 mars 1856 avec l'annonce de l'ouverture d'un institut de recherches sur les ouvrages occidentaux : *Bansho shirabe sho*. Situé dans le quartier de Kudanshita à Edo, cet établissement académique a pour but de traduire en japonais des ouvrages étrangers utiles au développement du pays, de les censurer et les publier. L'autre axe principal de l'institut est les études occidentales auprès tant des *batamoto* et *gokenin* que des membres de leur famille. Celle-ci commence le 12 février 1857⁹ avec quinze professeurs, et dont le directeur est Koga Kin'ichirô (1816-1884), un lettré confucianiste. À son ouverture, l'institut comptait une centaine d'élèves qui suivaient l'unique cours de hollandais. Dans les années 1860, face à la demande multipliée en provenance du corps diplomatique, il diversifie son programme éducatif en introduisant les langues anglaise, française et allemande, la chimie, la mécanique, les mathématiques, le dessin, le commerce et l'imprimerie occidentale.

Parmi les nombreuses mesures réformatrices menées par Abe Masahiro, la politique de sécurité maritime autour de l'archipel est demeurée l'une des principales préoccupations nationales en cette période d'instabilité diplomatique. En plus de la « menace » des États-Unis et de la conclusion avec eux d'un éventuel traité d'amitié qui mettrait un terme à la politique de fermeture des frontières japonaises, axe de la politique shôgunale d'Edo, il existait dans l'esprit des Japonais, une crainte envers le Royaume-Uni qui venait de signer un traité inégal avec la dynastie Qing suite à la première guerre de l'opium de 1840 à 1842. Ce qui préoccupe le plus le gouvernement japonais est le fait que le Royaume-Uni a réussi à obtenir la permission d'installer ses nationaux sur le sol chinois par la cession de Hong-Kong. La situation en Chine donne à penser aux Japonais que l'armée britannique atteindra leur territoire pour demander l'ouverture des frontières au commerce, sans hésiter à recourir éventuellement à la force armée comme ce qui s'était produit sur la côte cantonnaise¹⁰.

Face à ces multiples pressions diplomatiques, Abe se détermina à établir une force navale shôgunale afin que le Japon rattrape son retard en matière d'armement maritime.

Cependant le Japon n'avait pas d'infrastructures ni le savoir-faire nécessaire pour construire des navires modernes comme ils en ont été témoins à Uruga. Conscient de la situation inquiétante et urgente pour l'avenir du pays, Abe fait appel au seul partenaire occidental en contact avec le

⁸ OGAWA Ayako, « Bakumatsuki bakufu to shohan no yôgakushinkôseisaku » (la politique de promotion des études occidentales du gouvernement japonais et de certaines autorités locales à la fin de l'époque Edo), (in) *Fukuoka kyôiku daigaku kiyô tome 2*, février 2002, p. 4.

⁹ *Ibid.*, p 3.

¹⁰ TANAKA Hiroyuki, « Abe Masahiro no taigai seisaku ni kansuru ichi shiron » (Une réflexion sur la politique extérieure d'Abe Masahiro), (in) *Komazawa shigaku*, n°58, mars 2002, p. 240.

Japon : les Pays-Bas. Un mois après l'apparition de Perry, le chef du gouvernement ordonne au gouverneur de Nagasaki de commander une corvette à vapeur, cinq ou six corvettes à voile et deux ou trois navires à vapeur auprès du directeur du comptoir hollandais de Nagasaki, Jan Donker Crutius (1813 - 1879)¹¹. La négociation sur la commande à Amsterdam prend plus de temps que prévu car, d'après Crutius, il est possible pour la marine néerlandaise de vendre immédiatement des navires déployés au large des Indes orientales pour lutter contre le piratage. Ce qui importe au Hollandais, c'est de former des équipages japonais capables de faire naviguer un bateau d'un genre totalement inconnu pour les Nippons. C'est au milieu de l'année 1854 que la commande de Crutius est passée finalement au gouverneur général de Batavia qui la communique à la capitale hollandaise. À la demande japonaise, le gouvernement d'Amsterdam répond par l'envoi d'un navire de guerre à vapeur, le *Soembing*, avec à son bord le capitaine Gerhardus Fabius (1806 - 1888) qui arrive au port de Nagasaki le 21 août 1854.

À son arrivée, Fabius avait pour objectif de se renseigner sur la situation diplomatique autour de la venue de Matthew Perry et de l'amiral russe, Ievfimy Poutiatine¹², et d'établir un plan pour la formation des marins japonais. Pressées par le temps restant avant le retour de Perry, les autorités japonaises demandent à Fabius une formation immédiate auprès des élèves japonais et Crutius donne son accord en tant que représentant hollandais.

Ayant peu d'informations sur la formation maritime, le gouvernement japonais sollicite Fabius pour donner des conseils et organiser une marine nationale à partir de rien. Le capitaine hollandais remet au mois de septembre 1854 deux rapports, dont les points principaux suivants sont ainsi présentés :

- Sélection d'élèves ayant déjà une expérience professionnelle dans les domaines enseignés plutôt que des personnes de haut rang.
- Choix de professeurs bien expérimentés de géographie, de mathématiques, d'astronomie, d'arpentage, de mécanique, de navigation, de construction navale, d'artillerie et d'autres matières concernant les affaires militaires. Avant de les engager, il faut leur présenter les conditions de travail au Japon telles que le salaire, les horaires de travail, le logement etc.
- Si le Japon désire posséder des navires de guerre, nécessité de construire quelques arsenaux équipés de cale sèche destinés aux réparations et contrôles techniques des navires.

Établissement du prix du canon neuf de bronze ou d'acier en fonction de son poids. Les canons navals de dernière génération sont tous en acier car c'est moins coûteux.

- Si le Japon suit le modèle hollandais, besoin primordial d'avoir des personnes maîtrisant la langue hollandaise. Pour cela, avant l'arrivée des professeurs néerlandais, il faut créer une école de langue à Nagasaki et y donner une formation de hollandais¹³.

Les rapports aideront les Japonais à déterminer le chemin à suivre pour cette mission maritime. Avant de quitter provisoirement le Japon pour se préparer à la formation officielle, Fabius et ses

¹¹ SHINOHARA Hiroshi, *Nihon kaigun oyatoi gaijin* (Les étrangers engagés au service de la marine japonaise), Chûkô shinsho, Tôkyô, 1988, p. 17.

¹² Un mois et demi après Perry le 22 août 1853, quatre navires de guerre russes font leur apparition dans le port de Nagasaki. Menée par Ievfimy Poutiatine, la délégation russe remet une lettre de l'empereur Nicolas Ier demandant comme les États-Unis, l'ouverture du pays au commerce extérieur.

¹³ SHINOHARA Hiroshi, *Kaigun sôsetsushi* (histoire de la création de la marine japonaise), Libroport, Tôkyô, 1986, p. 22.

marins donnent trois mois d'entraînement naval temporaire à la demande des autorités japonaises comme nous avons vu plus haut. Ce cours de navigation a lieu à bord du *Soembing* pour des fonctionnaires locaux de Nagasaki, des *samurai* des provinces de Hizen (actuelle préfecture de Saga) et de Fukuoka¹⁴, les deux provinces traditionnellement chargées de la protection maritime du port de Nagasaki.

Le 20 juillet 1855, Fabius revient au port de Nagasaki cette fois-ci à bord du navire *Gedeh* en compagnie du capitaine du *Soembing*, Pels Rijcken (1810-1889) qui sera le chef de la mission hollandaise. Elle est composée de vingt-deux marins engagés par le gouvernement japonais pour donner de l'instruction navale à Nagasaki dans l'établissement fondé pour elle, *Nagasaki kaigun denshūjo* (centre de formation navale de Nagasaki). Le personnel hollandais est composé d'officiers, de sous-officiers, de matelots de première classe et de deuxième classe et de mécaniciens. Le navire *Soembing* à bord duquel les instructeurs sont venus à Nagasaki est offert au *shōgun* Tokugawa Iesada (1824-1858) par le roi des Pays-Bas Guillaume III (1817-1890). Il est rebaptisé *Kankō-maru* et est employé comme navire école dans le centre.

Quant au personnel nippon du centre, le gouvernement japonais nomme Nagai Naoyuki (1816-1891), *metsuke*¹⁵ de Nagasaki¹⁶ pour diriger et représenter les élèves japonais du centre et trois représentants adjoints des élèves, Yatabori Keizō (1829-1887), Nagamochi Kyōjirō (1826-1864) et Katsu Kaishū (1823-1899). Au 9 décembre 1855, l'établissement comptait trente-sept élèves, majoritairement des *batamoto*, vassaux directs shōgunaux, et quelques fonctionnaires des provinces de Saga, de Fukuoka, de Satsuma et d'Ogi, tous déjà adultes, ce qui ne convenait pas aux instructeurs hollandais car, en Europe, la formation des officiers marins et de l'équipage naval débute à l'adolescence¹⁷.

Étant donné que c'est la première coopération avec un pays étranger pour les Japonais, des problèmes inattendus se multiplient dans le centre. Le représentant des Japonais, Nagai, veut une formation rapide et spécialisée, dès le début, dans chaque domaine nécessaire à la navigation, contrairement au capitaine hollandais qui préfère que tous les élèves suivent le même programme couvrant toutes les matières, afin qu'ils puissent tous acquérir des connaissances généralistes.

La communication entre les professeurs et les élèves posait également problème. Tous les cours du centre étaient donnés en langue hollandaise, puis traduits en japonais par un interprète car la majorité des élèves n'étaient pas capables de comprendre le hollandais. Même pour les interprètes japonais qui, jusqu'à alors, n'avaient pas eu l'occasion de pratiquer cette langue autrement que par les manuels, il était complexe de traduire les termes techniques utilisés en cours. Il était donc nécessaire pour les instructeurs de leur faire comprendre au préalable le contenu de cours avant de l'enseigner aux élèves dans la salle de classe.

¹⁴ FUJII Tetsuhiro, *Nagasaki kaigun denshūjo* (Le centre d'entraînement naval de Nagasaki), Chūō kōron sha, Tōkyō, 1991, p. 10.

¹⁵ Poste chargé de surveiller les vassaux du *shōgun*. Sa fonction est étendue à diverses charges administratives telles que l'organisation de cérémonies officielles, des voyages du *shōgun*, la direction de travaux publics, la direction de corps de pompiers etc.

¹⁶ MATSUURA Rei, « Ansei kaikōki no oranda : fabyusu, peresu-reiken, kettendeike (La Hollande dans la période Ansei : Fabius, Pels Rijcken et Kattendijke) », (in) *Kokusai bunka ronshū* 2, 1990, n°2, p. 68.

¹⁷ *ibid.*

Des problèmes de communication se produisent également entre les élèves japonais eux-mêmes. Dans la première promotion de 1855, il y avait d'un côté des *batamoto*, *samurai* shôgunaux et de l'autre des *samurai* appartenant aux fiefs. Se classant à un rang inférieur dans la hiérarchie japonaise, ces derniers étaient obligés de se comporter en tant que subordonnés vis-à-vis des premiers. Cela a provoqué une inégalité dans le groupe des élèves, dérangeante aux yeux des Hollandais. C'est pour cette raison qu'à partir des promotions suivantes, conscients de cette difficulté du système hiérarchique japonais, les instructeurs ne sélectionnent que des élèves issus des familles de *batamoto*.

Les cours du centre étaient donnés six jours par semaine, de huit heures à douze heures le matin, et de treize heures à seize heures l'après-midi sur six jours par semaine. Le programme d'enseignement conçu par Pels Rijcken est, au début, concentré sur des domaines plutôt théoriques tels que les mathématiques, la navigation, la construction navale, l'arpentage, la mécanique à vapeur, mais des cours de pratique tels que la manipulation de fusils et d'agrès ou l'entraînement à bord du navire *Kankô-maru* y sont aussi assurés.

Le *Bakufu*, à la recherche de résultats immédiats de l'instruction du centre de Nagasaki, pousse son directeur, Nagai Naoyuki, à entreprendre un projet de croisière de Nagasaki à Edo à bord du *Kankô-maru* dirigé uniquement par les élèves japonais du centre. Le représentant des élèves le communique en janvier 1857 à Rijicken qui ne donnera pas son aval à ce projet, prématuré à ses yeux. Sans l'autorisation du chef des professeurs, cent-six élèves japonais menés par Nagai lèvent l'ancre le 29 mars de la même année et trois semaines plus tard, le 20 avril, réussissent à débarquer au port de Kanagawa. Après avoir quitté le port de Nagasaki, ces marins japonais ne retourneront plus au centre de Nagasaki, et le *Kankô-maru* non plus. Dès leur arrivée à la capitale, certains d'entre eux commencent à transmettre ce qu'ils ont appris à Nagasaki dans le centre d'instruction navale, *Gunkan kyôjusho*, créé en septembre 1857 au sein du *Kôbusbo*. Dans le but d'établir une force navale totalement japonaise, cet organisme d'enseignement maritime voit le jour sans aucune communication auprès des Hollandais à Nagasaki.

Malgré cette attitude peu reconnaissante du shôgunat, le centre de Nagasaki continue sa fonction. Peu après l'ouverture du *Gunkan kyôjusho*, le navire de guerre, le *Japan*¹⁸ entre le 21 septembre 1857 dans le port de Nagasaki avec à son bord la deuxième mission néerlandaise du centre d'entraînement. Celle-ci s'avère plus importante que la première puisque d'une part elle compte plus de personnel avec ses trente-six instructeurs dont le chef est Willem Huysen van Kattendijke (1816-1866). D'autre part, leurs spécialités sont beaucoup plus variées : il y a des professeurs de cavalerie, de tambour, un médecin militaire¹⁹ et aussi un typographe. Après

¹⁸ Ce navire est l'un des deux navires que le *Bakufu* avait commandé aux Pays-Bas par le gouvernement japonais et construit à Kinderdijk après le trouble causé par l'arrivée de Perry. Une corvette à hélice et à vapeur de six cent vingt-cinq tonnes équipée de trois mâts. Nommé le *Japan* aux Pays-Bas et rebaptisé le *Kanrin-maru* par les Japonais, c'est le navire historiquement connu par le peuple japonais car il est le premier bateau japonais à réussir la traversée de l'Océan Pacifique en 1860, lors de l'expédition d'une délégation japonaise aux États-Unis pour la ratification du traité d'amitié et de commerce entre les deux pays.

¹⁹ Le médecin militaire venu au Japon dans cette mission est Pompe von Meerdervoort (1829-1908). Né à Bruges et entré dans la carrière militaire en 1849. Lors de son arrivée à Nagasaki, il était médecin de deuxième classe attaché à l'armée de terre hollandaise. Il enseigne la médecine occidentale au centre d'entraînement de Nagasaki. Mais même après la fin de sa mission en 1859, il reste à Nagasaki pour continuer son activité médicale auprès de patients locaux et la formation de jeunes médecins japonais dans le premier hôpital occidental au Japon, *Nagasaki yôjôsho*, que lui-

L'installation de la nouvelle équipe d'instructeurs, les hommes de Rijcken se séparent de leurs élèves japonais le 31 octobre 1857 et se rendent à l'île de Java.

Les horaires de cours et le programme établis par Rijcken sont pour la plupart maintenus par la deuxième mission. Mais Kattendijke y ajoute de nouvelles matières telles que la physique, la chimie, l'anatomie, le bandage, l'équitation et la typographie. Pour l'entraînement naval dans la baie de Nagasaki et la manipulation du gréement et du sloop, c'est le *Kanrin-maru*, le navire *Japan* renommé ainsi par les Japonais, qui est mis à la disposition des élèves. Par la diversification et l'augmentation du nombre de matières et donc d'heures de cours, le centre nécessite plus d'interprètes japonais pour répondre aux nouveaux besoins. Afin de pallier la barrière de la langue entre formateurs et élèves, Kattendijke organise, dans un premier temps, la formation d'une trentaine d'interprètes âgés de huit à quinze ans par l'ouverture d'une classe qui leur est dédiée. Dans un second temps, il prévoit des cours de hollandais pour tous les élèves du centre.

La formation au *Denshōjo* permet également aux Japonais de découvrir des armes occidentales de dernière génération, ce qui n'était pas le cas pendant la période de fermeture. Les instructeurs de Kattendijke ont emmené au Japon des fusils Minié, une arme inventée au milieu du 19^e siècle par un officier français, Claude Étienne Minié (1804-1879), et utilisée dans la marine néerlandaise. Kattendijke fait construire dans le centre un champ de tir pour l'exercice de cette arme à feu qui joua ultérieurement un rôle important dans les années 60, époque des conflits intérieurs japonais et surtout pendant la guerre de Boshin qui aura lieu dix ans plus tard entre les troupes shōgunales et celles des provinces de l'Ouest.

La contribution des Hollandais à la modernisation du Japon dans l'île de Kyūshū ne se borne pas à la formation navale à Nagasaki. Dès l'ouverture du centre d'entraînement naval de Nagasaki et sa nomination à la direction de l'établissement, Nagai Naoyuki, après de nombreuses discussions avec le capitaine Fabius, prend conscience de la nécessité de construire un site de réparation de navires modernes au Japon, voire de construction navale japonaise et de fabrication d'armes²⁰. Malgré plusieurs communiqués de Nagai à ce sujet, le gouvernement d'Edo, contraint de consacrer une grande partie de son budget à la reconstruction de la capitale après le grand tremblement de terre de novembre 1855, ne donne pas immédiatement son feu vert à la construction du fait de son coût élevé. Sans l'autorisation du *Bakufu*, Nagai passe à Fabius, retournant au pays, une commande de machines-outils nécessaires pour la réalisation des travaux. Celles-ci sont livrées par trois navires hollandais dans le port de Nagasaki en juillet 1857. Cette démarche convainc alors l'autorité japonaise d'avancer sur le projet de construction.

Lors de l'arrivée de la deuxième mission hollandaise, figurait parmi son équipage un groupe de onze ingénieurs et artisans destinés à travailler pour la construction de cette aciérie : deux ingénieurs, un chaudronnier, deux forgerons, un fabricant d'outils, deux tourneurs, un artisan de cuivre et un maquetiste²¹, tous menés par l'ingénieur de la marine, Hendrik Hardes (1815 – 1871).

même a créé en 1861. Considéré au Japon comme pionnier de la médecine occidentale et son hôpital est l'origine de la faculté de médecine de l'université de Nagasaki.

²⁰ KUSUMOTO Juichi, *Nagasaki seitetsusho* (L'aciérie de Nagasaki), Chūō kōronsha, Tôkyō, 1992, p. 5.

²¹ SHINOHARA, 1986, *op.cit.*, p. 57.

Après plusieurs visites aux alentours de la baie de Nagasaki, Hardes et Kattendijke choisissent la commune d'Akunoura pour la construction du site, grâce à son terrain plat et à sa proximité d'une baie suffisamment profonde. Pendant la négociation du projet, il y a eu un malentendu entre les deux parties. Le gouvernement japonais voulait un site de réparation de navires équipé d'un four à réverbère et d'un haut fourneau, c'est-à-dire un site permettant également l'opération d'affinage de métaux, alors que les Hollandais avaient compris que ce n'était qu'un « *reparatie winkel* (atelier de réparation)²² ». Les Japonais s'étant laissés persuader par leurs collaborateurs européens du coût important de l'entreprise, abandonnent la construction de ces deux équipements.

La première pierre à Akunoura est posée le 11 novembre 1857. Les travaux de construction commencent par l'installation du marteau-pilon et de la chaudière²³. De nombreux ouvriers locaux tels que charpentiers, maçons ou tuiliers, sont mobilisés dans les chantiers. Après trois ans et demi de travaux pendant lesquels le nombre maximum de travailleurs japonais atteint jusqu'à trois cents personnes, les autorités de Nagasaki communiquent à la capitale l'achèvement de la construction de l'établissement tant attendu par le gouvernement central. À son ouverture, le 4 mai 1861, ce site de treize mille six cent cinquante mètres carrés, comportait 1)un atelier de forgeron avec un marteau à pilon et six chaudrons, 2)une fonderie, 3)un atelier de tournage mécanique avec dix-sept machines à tour alimentées par une chaudière de quinze chevaux, 4)un atelier de « chimie » où est effectuée la fabrication de verre destiné aux fenêtres et aux feux de côté des navires et 5) un atelier d'assemblage.

Quatre jours après son ouverture, le chef de chantier, Hardes, retourne dans son pays en laissant à Nagasaki les autres Hollandais qui y dirigent la formation des machines-outils installées. À son arrivée aux Pays-Bas, Hardes continue d'être en contact avec le Japon. Il se rend à Londres en novembre 1862, en compagnie de la délégation japonaise de Takeuchi Yasunori (1807-1867) dans le but d'y acheter des machines supplémentaires pour l'usine de Nagasaki. Il s'occupe des élèves japonais venus faire leurs études en Hollande. Le site usinier de Nagasaki, quant à lui, change de propriétaire lors du passage de pouvoir à l'empereur Meiji en 1868 et est désormais sous la direction du nouveau gouvernement. En 1869, le site intègre une forme de radoub construite en 1868 à Kosuge, une commune située dans la baie de Nagasaki à l'opposé d'Akunoura dans la baie de Nagasaki, par un commerçant anglais implanté à Nagasaki, Thomas Glover (1838-1911). En 1879, la construction d'une autre cale sèche dans le quartier de Tategami, près du site d'Akunoura, est achevée. Au mois de juillet 1884, cette zone industrielle passa sous le contrôle d'une société privée, Mitsubishi, et devient tout au long du XXe siècle un des principaux sites industriels au Japon dans le domaine de la construction navale.

En février 1859, la fin de la collaboration militaire nippo-hollandaise survient brusquement à Nagasaki. Suite à un communiqué verbal du *Bugyo* de Nagasaki auprès du représentant hollandais du centre d'entraînement naval de Nagasaki :

²² KUSUMOTO, *op.cit.*, p. 19.

²³ Pour couvrir ces machines-outils, il était nécessaire de bâtir des pavillons en brique, un matériau de construction totalement inconnu aux Japonais. Hardes et ses hommes leur apprennent donc la méthode de sa fabrication à Akunoura. Malgré une épaisseur moins importante que celle de la brique actuelle du fait de l'impossibilité d'avoir une chaleur de cuisson suffisante, c'est devenu la première brique de construction utilisée au Japon. Par sa forme ressemblante à un morceau de *konnyaku*, nourriture japonaise à base de farine de Konjac, elle était appelée *konnyaku renga* (brique de *konnyaku*).

« Il nous semble que, concernant l'apprentissage du pilotage de navire au centre d'entraînement, nous avons atteint l'objectif initialement établi. De plus, à cause d'un problème imprévu, les élèves japonais se trouvent dans l'obligation de rentrer précipitamment à Edo. Il est également temps pour les instructeurs néerlandais de retourner au pays. Nous sommes actuellement occupés à choisir les cadeaux de remerciement pour le gouvernement hollandais et les professeurs. Pour les travaux inachevés comme la réparation du *Kanko-maru*, la construction du site industriel de Nagasaki et l'ouverture des cours de médecine etc., le gouvernement central devrait donner ses instructions ultérieurement²⁴. »

À la réception de ce communiqué totalement inattendu, Kattendijke entre dans une grande perplexité car, durant les six derniers mois, les autorités japonaises cherchaient encore à continuer la formation hollandaise au centre naval de Nagasaki même après la conclusion de traité d'amitié et de commerce entre les cinq pays occidentaux, l'Angleterre, la France, la Russie, la Hollande et les États-Unis, et le Japon. Entre temps, à Edo, un bouleversement politique se produit : l'arrivée d'Ii Naosuke (1815-1860) au poste de *Tairô*, titre donné occasionnellement à un haut dignitaire du gouvernement shôgunal. Ce politicien très conservateur et autoritaire, signe un traité d'amitié et de commerce avec les États-Unis, sans consulter la Cour impériale, et choisit le quatorzième *shôgun* de manière arbitraire en cette fin de l'ère Ansei. De plus, il adopte une politique tellement répressive qu'il exécute une centaine de *samurai* et d'activistes opposés à sa politique.

Kattendijke, peu au fait de cette situation à Edo, répond ainsi au communiqué :

« Cette nouvelle bizarre que personne n'avait prévue, nous a laissé une impression très désagréable. Car elle nous a fait penser que le gouvernement japonais, mécontent de notre instruction à Nagasaki, avait pris la décision de nous renvoyer le plus tôt possible. Cependant je n'ai pas cru à cette hypothèse. Il me semble plus probable que, comme les élèves japonais me l'ont dit d'ailleurs, après plusieurs succès de navigation par les Japonais, vous avez décidé de ne plus recourir à l'aide ou à l'instruction de la Hollande, car c'est dans le caractère des Japonais d'essayer de tout faire par eux-mêmes. Les élèves japonais, très en colère de cette décision, ont considéré le nouveau *Tairô* comme responsable²⁵. »

Kattendijke n'a jamais connu la réelle motivation du gouvernement sur l'arrêt soudain de l'instruction navale de Nagasaki. En mai 1859, le centre ferme ses portes et six mois plus tard le 27 novembre 1859 la mission hollandaise se met en la route pour les Pays-Bas sans Pompe van Meerdervoort chargé de construire un hôpital occidental à Nagasaki ni Hendrik Hardes.

L'éloignement en termes de collaboration militaire entre la Hollande et le Japon à partir de la fin de la formation néerlandaise à Nagasaki pourrait avoir deux explications : la conclusion du traité d'amitié et de commerce entre les cinq pays occidentaux et le Japon en 1858 et la traversée de l'Océan Pacifique par le navire *Kanrin-maru* en 1860.

Après plusieurs années de pression diplomatique par les États-Unis, le *Bakufu* d'Edo conclut un traité le 29 juillet 1858 qui donne aux Américains des avantages sur le territoire japonais tels que

²⁴ FUJII, *op.cit.*, p. 105.

²⁵ SHINOHARA, 1986, *op.cit.*, p.61-62.

la liberté de commerce dans cinq ports japonais, le système d'extraterritorialité permettant aux Américains d'être jugés selon les lois américaines, non les lois japonaises dans le tribunal consulaire de leur pays, l'abandon par les Japonais de fixer librement le taux de taxe pour les produits importés au Japon etc. Ne voulant pas être à la traîne, d'autres puissances occidentales s'engouffrent dans la brèche. La même année, le Royaume-Uni, la France, la Russie et les Pays-Bas réussissent eux aussi à signer leur traité avec les mêmes conditions que celles des Américains. À partir de 1858, à la différence de l'époque de fermeture du Japon, la Hollande n'est donc plus le seul pays occidental à profiter du bénéfice commercial avec les Japonais, mais désormais l'intérêt de ces cinq pays signataires est en jeu sur le sol japonais. En tenant en compte de cette concurrence diplomatique, lors de son déplacement dans la capitale en avril 1858 pour négocier avec Edo sur l'éventuel traité, Donker Curtius, directeur du comptoir hollandais de Nagasaki, recommande au gouvernement shôgunal de « cesser d'employer des instructeurs envoyés au nom de l'État hollandais pour la formation navale à Nagasaki, mais plutôt de les engager à titre personnel, de crainte que cette coopération militaire ne provoque des problèmes diplomatiques²⁶ ». Dès la réception de ce conseil, le *Bakufu* se questionne sur le changement de statut des instructeurs néerlandais et sur la fermeture totale du centre d'entraînement naval de Nagasaki.

La deuxième raison probable à la décision de la fermeture du centre et du renvoi des Hollandais serait le projet de traversée de l'Océan Pacifique par un navire japonais. L'ancien directeur du centre d'entraînement de Nagasaki, Nagai Naoyuki, soucieux de montrer aux dirigeants d'Edo les résultats de la formation dispensée, réclame en septembre 1858 la mobilisation d'un navire japonais lors de l'envoi de la délégation japonaise aux États-Unis pour la ratification du traité d'amitié et de commerce, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 1860. Washington a affrété un navire américain pour le voyage de la délégation japonaise, mais Nagai a pensé utiliser un navire piloté uniquement par un équipage japonais. Le navire d'entraînement utilisé au centre de Nagasaki est choisi, et la plupart des élèves japonais furent mobilisés pour cet « exploit » maritime aux yeux de l'État japonais. À l'aller, il y avait eu onze marins américains à bord du *Kanrin-maru*, qui avaient été bloqués au Japon après le naufrage de leur navire au large d'Uraga.

La fin de l'instruction hollandaise à Nagasaki a accéléré le changement de stratégie diplomatique néerlandaise vis-à-vis du Japon, qui avait pourtant commencé lors de la signature du traité de 1858 entre le Japon et les cinq puissances occidentales. Le traité de 1858 enlève aux Pays-Bas « ses relations privilégiées » avec le Japon qu'ils entretenaient depuis le début du 17^e siècle²⁷. Après 1858, le gouvernement japonais continue de témoigner son amitié vers la Hollande en lui commandant des navires de guerre ou y envoyant des élèves japonais particulièrement pour leurs études de construction navale. Ces échanges nippo-hollandais n'ont jamais lieu en dehors de l'entente entre le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, établie en 1862 à l'initiative du Ministère néerlandais des Affaires Étrangères pour que ces trois pays mettent en commun leurs intérêts au Japon²⁸. Ainsi le monopole hollandais en matière de commerce et de collaboration militaire avec le Japon touche à sa fin en ce début des années soixante.

²⁶ *Ibid.*, p. 62.

²⁷ KOGURE Minori, « Oranda tainichi sekkyoku gaikô no shûen » (La fin de la diplomatie active hollandaise face au Japon), (in) *Sundai shigaku*, n°119, août 2003, p. 65-96.

²⁸ *Ibid.*, p. 74.

1-2. Les premiers contacts franco-japonais et le rôle joué par les missionnaires français

Pendant la période de *sakoku*, la fermeture du Japon, il n'y a officiellement pas d'autres Européens que les Hollandais à Nagasaki, sur le territoire japonais, malgré plusieurs vaines tentatives occidentales pour forcer l'ouverture du Japon à la recherche de nouveaux marchés à exploiter, notamment par ses voisins russes, tels que le commerçant Lebedev-Lastochkin qui débarque à Atsugishi dans l'île d'Ezo, actuel Hokkaidô, en 1778 ou l'officier Adam Laxman (1766 - ?) à Nemuro dans la même île en 1787 ou le diplomate Nikolai Rezanov (1764-1807) à Nagasaki en 1804. Alors que le gouvernement japonais, pendant cette période d'isolement de plus de deux siècles, a continué à rejeter toutes les demandes d'ouverture du pays aux étrangers, il ne possède pourtant pas de véritable force navale pour empêcher l'entrée de navires étrangers sur le territoire japonais. S'agissant en particulier des îles d'Ezo et de Sakhaline, leur distance importante par rapport à la capitale, leur faible peuplement et la présence d'une population indigène, les Aïnous, ont fait parfois négliger au gouvernement le contrôle de cette zone septentrionale. Cependant, cette région finit par attirer l'attention du gouvernement japonais, devant les prétentions de la Russie à étendre son empire vers le Sud, en passant par l'île de Sakhaline¹. C'est après l'arrivée de Perry que les Japonais prennent conscience qu'un territoire « national » est à protéger avec une force militaire dirigée par l'État.

Nous pouvons dire, de ce point de vue, que nous sommes dans un contexte un peu paradoxal car le Japon interdit d'un côté le contact entre les Japonais et les étrangers mais, de l'autre, il ne s'efforce pas de surveiller et contrôler de manière stricte ses frontières. Nous verrons ici dans ce chapitre comment les Français ont essayé de s'introduire dans l'archipel et réussi à y installer un corps diplomatique dans la deuxième moitié du 19^e siècle.

Si les Russes s'approchent au Japon par la voie du Nord comme sa géographie le permet naturellement, la France, elle, commence à s'intéresser à ce pays plutôt par le Sud. Au début du 19^e siècle, une mission britannique menée par William Amherst (1733-1857), gouverneur général de l'Inde britannique part pour la Chine, la Corée et l'archipel des Ryûkyû. Après avoir visité le Royaume des Ryûkyû, un royaume annexé à la province de Satsuma et sous le protectorat du gouvernement japonais depuis 1634², un officier britannique de la mission, Basil Hall (1788-1844), rencontre en 1817 Napoléon Bonaparte (1769-1821) à Sainte-Hélène et lui parle de son aventure dans les îles Ryûkyû. L'ancien empereur français s'intéresse notamment aux circonstances pacifiques de ce royaume dont le peuple ne possède « point d'armes³ ».

Pour voir un Français mettre les pieds aux îles Ryûkyû, il faut attendre mars 1844. Un navire de guerre français *Alcmène* entre dans le port de Naha, le plus grand port du royaume, en demandant un privilège de commerce avec la France et annonce aux dirigeants des Ryûkyû que la Grande Bretagne prépare une invasion du Japon et qu'elle saisira les Ryûkyû comme base d'attaque. La délégation française, menée par le capitaine Bénigne Eugène Fornier-Duplan (1788-1872), lui propose donc de se mettre sous la protection de la France et d'établir des relations commerciales avec la France, ce qui sera refusé par les autorités des Ryûkyû, vu l'interdiction de contact

¹ AKIZUKI Toshiyuki, « Saharin tô ni okeru nihonjin to ainujin » (les Japonais et les Aïnous sur l'île de Sakhaline), (in) INOUE Katsuo (éd.), *Kaikoku* (L'ouverture du pays), Yoshikawa kôbunkan, Tôkyô, 2001, p. 271-289.

² AKAMINE Mamoru, *Ryûkyû ôkoku* (Le Royaume des Ryûkyû), Kôdansha, Tôkyô, 2004, p. 98.

³ HALL, Basil, *Narrative of a voyage to Java, China, and the great Loo-Choo Island, with accounts of Sir Murray Maxwell's attack on the Chinese batteries, and of an interview with Napoleon Buonaparte, at St. Helena*, E.Moxon, Londres, 1840, p. 79.

imposée par le gouvernement des Tokugawa. Mais pourtant ces dernières acceptent d'accueillir un missionnaire catholique français, Théodore-Augustin Forcade (1816-1885) et son assistant chinois Augustin Ko (1815-1889), et les autorisent à rester sur l'île, afin d'apprendre la langue japonaise pour la venue d'une éventuelle mission française au Japon qui demandera un accord officiel entre le gouvernement français et le roi des Ryûkyû⁴.

L'entrée de Forcade à Naha est la conséquence d'une convergence d'intérêts entre la Société des Missions Étrangères de Paris cherchant à entrer en contact avec le Japon par ce royaume méridional où la politique isolationniste est appliquée de manière moins stricte que dans le reste du Japon, et la Marine française intéressée par l'acquisition d'une base pour ses opérations en Extrême-Orient, avec l'aval du ministre des Affaires Étrangères de l'époque, François Guizot (1787-1874)⁵. Après avoir réussi à signer avec la Chine le traité de Huangpu en octobre 1844, la France cherchait l'extension de son influence dans cette zone de l'Asie orientale. Le gouvernement français ordonna à Théodore de Lagrené (1800-1862), représentant français lors de la conclusion du traité franco-chinois de 1844, de trouver un lieu stratégique qui satisfasse les conditions suivantes pour y construire une base militaire et commerciale : 1) la proximité de l'empire chinois ; 2) la présence d'un port à l'abri des typhons ; 3) l'éloignement des bases militaires des autres pays occidentaux et 4) un climat doux et des ressources en eau suffisantes pour la santé des marins français⁶. Pour cette mission, l'amiral Jean-Baptiste Cécille (1787-1873), envoyé en Chine avec de Lagrené pour la conclusion du traité de Huangpu, se met à sa recherche, au large de la Cochinchine, de la péninsule coréenne et de l'archipel philippin, et c'est dans ce cadre qu'il a décidé d'envoyer un de ses hommes dans les îles Ryûkyû, grâce à leur géographie idéale, situées à égale distance du Japon et de Taïwan.

Contrairement à la description sur le peuple des Ryûkyû faite par Basil Hall, l'attitude des fonctionnaires du royaume envers Forcade était loin d'être accueillante. Dès son arrivée à Naha, le missionnaire français se voit enfermé dans un temple, accompagné d'un surveillant, dit garde du corps par l'autorité locale, et privé de la liberté de rencontrer la population locale et de communiquer, en dehors d'un cercle fermé et composé de ses gardes et domestiques, qui lui est imposé par les autorités. Ces conditions dignes d'un prisonnier lui empêchent d'atteindre son objectif principal dans cette île lointaine de la France : l'apprentissage de la langue japonaise. Pour ce missionnaire de vingt-huit ans, comme pour ses autres compatriotes catholiques de la Société des Missions Étrangères de Paris, le rôle joué par la religion dans un pays étranger est plus qu'une simple activité religieuse, car l'expansion du catholicisme est un acte politique fortement lié à la gestion des colonies françaises depuis le milieu du 19^e siècle. Dans ce sens, en particulier en Indochine française, la présence des religieux était une arme politique pour l'État français⁷. Muni de cette conviction, Forcade, déterminé à servir d'interprète en japonais dans ses activités évangéliques ou alors sur la scène politique, collecte tant bien que mal, en communiquant avec

⁴ H. KERR, George, *Okinawa-The History of an Island People*, Tuttle Publishing, Boston, 2000, p.275.

⁵ LEHMANN, Jean-Pierre, « French Catholic Missionaries in Japan in the Bakumatsu and Early Meiji Periods », (in) *Modern Asian Studies*, vol. 13, n°3, 1979, p. 378-379.

⁶ IKUTA Sumie, « Bakumatsu ni okeru furansu kantai no ryûkyû raikô to satsuryû kankei » (L'arrivée de la flotte française aux îles Ryûkyû et les relations entre la province de Satsuma et le Royaume des Ryûkyû), (in) *Okinawa bunka kenkyû*, n°19, septembre 1992, p. 3-4.

⁷ *Ibid.*, p. 17.

ses surveillants, quelque six mille mots de la langue *ryûkyû* traduits en français pendant les deux ans de son séjour à Naha⁸.

L'apparition du navire français n'est pas bien sûr passée inaperçue et a provoqué une panique auprès des autorités de la province de Satsuma, tuteur du royaume, et du gouvernement central. Dès l'arrivée de la délégation de Fornier-Duplan, le roi des Ryûkyû envoie un bateau messenger au port de Yamakawa dans la province de Satsuma, situé à plus de six cents kilomètres de la capitale des Ryûkyû. À l'arrivée de la nouvelle, Shimazu Narioki (1791-1859), seigneur de Satsuma d'alors, ordonne de la transmettre à Edo et décide de son côté d'envoyer à Naha dix-huit soldats de Satsuma. En attendant la réponse d'Edo, le fief de Satsuma procède à un renforcement de la troupe envoyée aux Ryûkyû en décidant d'augmenter le nombre de soldats à soixante-quinze. Cette mesure ne fut pas bien accueillie par les dirigeants du royaume craignant un conflit armé entre les deux parties sur leur propre sol. Du fait de cette réaction de Shuri, capitale du royaume des Ryûkyû, les soldats de Satsuma eurent pour mission de « n'utiliser d'arme en aucun moment et de se comporter de la manière la plus discrète possible afin de ne pas stimuler les Français⁹ ». Et à l'égard des autorités des Ryûkyû, Shimazu Narioki ordonne de les laisser partir du territoire japonais en paix afin de préserver l'ordre et la stabilité des Ryûkyû.

Après dix jours de séjour à Naha, le navire français quitte le port en laissant deux étrangers au royaume, annonçant l'arrivée d'une flotte française six mois plus tard. Malgré leur demande refusée de signer un traité d'amitié et de commerce avec le royaume des Ryûkyû, les Français se contentent d'avoir eu le premier contact avec les autorités politiques des Ryûkyû.

Contrairement au délai de six mois annoncé par le capitaine Fornier-Duplan, c'est finalement le 1^{er} mai 1846, c'est-à-dire deux ans plus tard, après le premier contact franco-ryûkyû, qu'un navire français fait son apparition au large de Naha. Sous le commandement de l'amiral Cécille, Nicolas François Guérin (1796-1877), cette fois-ci, jette l'ancre de son navire dans le port de Tomari au Nord de Naha, avec, à son bord, un missionnaire des Missions étrangères de Paris, Pierre-Marie Le Turdu (1821-1861). L'arrivée de ce navire et de ses compatriotes était très attendue par Forcade dans les conditions peu favorables pour sa mission comme décrites plus haut et qui pensait les revoir beaucoup plus tôt que cela. Au lendemain de son arrivée dans le royaume, le capitaine Guérin, en compagnie de Forcade, rencontre le gouverneur de Naha et prévoit la venue imminente de l'amiral Cécille sous les ordres directs du gouvernement français afin de recommencer les négociations sur l'ouverture du royaume au commerce avec la France.

Cette fois-ci, l'information n'était pas fautive et le 4 juin, le navire de guerre *Victorieuse* entre dans le port d'Unten, suivi le lendemain, du navire amiral *Cléopâtre*. Dans la discussion entre l'amiral Cécille et le gouvernement des Ryûkyû, le Français mentionne la situation de la Chine avec laquelle la France vient d'établir des relations diplomatiques et commerciales, afin de faire avancer la négociation. Il met sur la table de négociation les deux sujets déjà évoqués par la délégation précédente du capitaine Duplan, l'amitié et le commerce, et réclame aussi la liberté de propagation du catholicisme dans les îles Ryûkyû. Ce qui légalisera la présence de missionnaires français dans ces îles et facilitera leur mission. Face à l'attitude parfois menaçante du Français, du côté des Ryûkyû, leurs représentants s'efforcent de décliner à tout prix toutes les exigences

⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁹ *Ibid.*, p. 23.

françaises en s'appuyant sur le fait que le royaume se trouve sous le protectorat de l'État japonais et que, tant que l'autorité centrale garde la politique de fermeture, il ne peut seul prendre de décision. Étant bloquée par les deux camps complètement opposés, la négociation ne trouve aucun point d'accord et, le 17 juillet, la flotte française part soudainement du port d'Unten avec Forcade et Augustin Ko en y laissant, à leur place, Le Turdu. Elle quitte le royaume sans aucun résultat. Dix jours avant son départ, Cécille reçoit une lettre de Louis Philippe Ier (1773-1850) qui lui ordonne de se diriger vers le Viêt Nam où un missionnaire français avait été arrêté et condamné à mort par les autorités locales. Pour porter secours à son compatriote, le gouvernement français décide de déployer sa force navale du Sud-Est asiatique au large de la côte Est de la péninsule indochinoise et l'amiral Cécille est désigné en tant que commandant en chef de cette mission. C'est la principale raison pour laquelle l'officier français se retire de cette négociation inachevée.

Depuis sa fondation en 1658, la Société des Missions Étrangères de Paris avait pour but l'évangélisation du monde, plus particulièrement, pendant la première période de l'institution dans la deuxième moitié du 17^e siècle, elle s'intéressait à la propagation de la foi catholique dans les pays de l'Asie du Sud-Est tels que le Siam, le Tonkin, la Cochinchine, le Cambodge etc. Sous le contrôle de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, elle envoyait des missionnaires de la société, qui avaient pour mission de convertir au catholicisme la population indigène. Dans les années 1840, lorsque des navires français commencent à aborder fréquemment le Royaume des Ryûkyû, vu sa longue histoire d'évangélisation, le terrain prioritaire des missionnaires français reste malgré tout la péninsule indochinoise. Si la zone Est de la péninsule revêt une importance religieuse, il va sans dire que la France y trouve un intérêt politique.

L'information sur l'arrestation d'un missionnaire français au Viêt Nam était ainsi une cause suffisante pour que l'amiral Cécille interrompe les négociations. Le navire *Victorieuse* de retour des Ryûkyû participe, en compagnie d'un autre navire de guerre français, le *Gloire*, au bombardement du port de Da Nang après que l'autorité vietnamienne eut refusé la libération du Père Lefèvre et la proposition de France de signer un traité assurant la liberté de propagation du catholicisme dans le pays. Cette opération de sauvetage du Français et de représailles maritimes d'avril 1847 a été exécutée sous le commandant de l'amiral Cécille qui venait de retourner du Japon. Tant religieusement que politiquement, on constate ainsi que la préoccupation principale du gouvernement français en Asie de l'époque se trouve plutôt au Viêt Nam que dans l'archipel des Ryûkyû. En plus de cette préférence française pour le Viêt Nam, l'éclatement de la Révolution française de 1848 a recentré le regard des Français vers des considérations intérieures, et leur intérêt politique pour les petites îles des Ryûkyû avait désormais considérablement diminué¹⁰.

Malgré le regard des Français tourné vers la péninsule indochinoise, en espérant obtenir l'occasion d'évangéliser la population des Ryûkyû ou éventuellement se voir autoriser à entrer dans le Japon « métropolitain », la Société des Missions Étrangères de Paris reste en relation avec le royaume des Ryûkyû en y laissant Pierre-Marie Le Turdu, remplaçant de Forcade. Le Turdu est rejoint par un autre missionnaire français Mathieu Adnet (1813-1848) au mois de septembre 1846. La situation de ces deux Français à Naha n'est pas très différente de celle de son prédécesseur. Ils

¹⁰ ASADA Takee, « Kaikoku to meiji no nihon bôeki » (L'ouverture du pays et le commerce japonais pendant la période Meiji), (in) *Meidai shôgaku ronsô*, vol.82, n°3, février 2000, p. 103.

sont enfermés dans un temple, privés de liberté d'en sortir et de communiquer avec les autochtones. Ces conditions malaisées ne les découragent pas de commencer à apprendre la langue locale pour établir un premier pas dans la propagation du catholicisme. Pourtant, au bout de deux ans de séjour à Naha, la santé d'Adnet se dégrade peu à peu et, le 1^{er} juillet 1848, il rend son dernier soupir à cause de la tuberculose. En plus de la difficulté de l'évangélisation des îles Ryûkyû et de l'impossibilité de les quitter pour débarquer dans le reste du Japon, la mort de son collègue fut décisive pour Le Turdu. À l'occasion de l'arrivée d'un navire français, *la Bayonnaise*, dans le port de Naha, il part du royaume le 26 août. À son retour à Hong-Kong, où le centre d'opération de la Société des Missions Étrangères de Paris pour l'Extrême Orient était installé, Le Turdu suggère à ses collègues la pénétration du Japon plutôt par le Nord, à savoir l'île de Karafuto (Sakhaline) ou l'archipel de Chishima (Kouriles), que par le Sud. À Hong Kong, il est nommé archevêque de la province de Guangdong mais y subit des persécutions religieuses et il y meurt en prison le 17 juillet 1861.

Après le départ de Le Turdu en 1848, les contacts religieux et diplomatiques entre la France et le royaume des Ryûkyû sont totalement interrompus. Pendant plus de sept ans, aucun Français ne met les pieds dans les îles japonaises du Sud voire au Japon. Cet arrêt des activités politiques et religieuses entre les deux pays est brisé par Matthew Perry. Depuis mai 1853, même avant son apparition dans la baie d'Uraga, la flotte américaine sous le commandement de Perry arrive fréquemment au large des îles Ryûkyû. À chaque venue, le commodore américain, conscient de l'importance géographique du royaume, réclame à l'autorité de Shuri, capitale du royaume, la signature d'un traité permettant l'ouverture de ses frontières aux navires américains. Malgré la réponse nettement négative de la part des dirigeants royaux, Perry insiste sur ces îles du Sud du Japon en y débarquant quatre fois au total. L'effort du commodore porte ses fruits le 11 juillet 1854. Suite à la conclusion du traité d'amitié américano-japonais de 1854 entre les gouvernements américain et japonais, la flotte de Perry retourne dans le Sud et réussit cette fois-ci à conclure un traité d'amitié avec le roi des Ryûkyû, Shôtai (1843-1901), qui permet la liberté de commerce dans le territoire royal, le ravitaillement en eau et en charbon pour les navires américains, le sauvetage de bateaux américains naufragés dans la zone, l'extraterritorialité des commerçants américains etc. L'information que le gouvernement de Tokugawa avait signé un traité d'amitié avec les États-Unis représentés par Perry quatre mois auparavant, a convaincu le roi des Ryûkyû d'ouvrir ces frontières maritimes aux Américains, avec les mêmes conditions que ses protecteurs japonais.

Cette initiative américaine sur le Japon et le royaume des Ryûkyû ne laisse pas Paris indifférent. Le gouvernement français, désireux de profiter du même avantage que son homologue américain, multiplie des incursions de navires dans la zone de la mer de Chine orientale. Cette nouvelle de la réussite américaine à avoir forcé la porte du Japon longtemps fermée aux étrangers parvient bien sûr aux oreilles des catholiques dans la capitale française. Se rendant compte de l'ouverture du chemin vers l'archipel japonais, attendue tant par les navigateurs commerçants que par les religieux catholiques, la Société des Missions Étrangères de Paris envoie cette fois-ci trois missionnaires à Naha : Eugène-Emmanuel Mermet de Cachon, Louis-Théodore Furet (1816-1900) et Prudence Séraphin Barthélémy Girard (1821-1867). Avec pour mission d'entrer au Japon

par le chemin du Sud, les trois Français embarquent 11 février 1855 à Hong Kong dans le navire français *Lyon*, qui met quinze jours à cause du mauvais temps pour arriver dans le port de Naha¹¹.

Malgré un traité d'amitié conclu quelques mois plus tôt entre les États-Unis et le royaume des Ryûkyû, l'attitude du peuple des Ryûkyû vers les étrangers n'a pas changé radicalement. Dès leur arrivée à Naha, la délégation française se trouve confrontée à la difficulté de débarquer dans la capitale. Après plusieurs négociations vaines avec Shuri, le navire français, comme l'ont fait les autres navires, finit par quitter les eaux des Ryûkyû, en laissant seuls les missionnaires sur place, déterminés à accomplir leur mission apostolique.

Les conditions de vie de ces trois étrangers dans le royaume ne connaissent pourtant aucune amélioration par rapport à celles de leurs prédécesseurs. Ils sont tous enfermés dans un temple bouddhiste dans le quartier d'Amaku à Naha, avec des fonctionnaires les surveillant en permanence, et il leur est toujours strictement interdit de procéder à des activités religieuses dans le but de propager la foi catholique dans la population de l'île. Aussi, comme l'ont fait leurs compatriotes dans l'île, Cachon, Fuert et Girard essaient d'apprendre la langue locale des Ryûkyû qui n'est pas toujours identique à celle utilisée dans le reste du territoire japonais.

Pendant leur séjour aux Ryûkyû, la situation diplomatique autour des îles Ryûkyû change rapidement. C'est que les deux puissances occidentales, la France et l'Angleterre, sont inquiètes de l'exploit des Américains qui avaient obtenu des avantages particuliers du gouvernement des îles Ryûkyû. Le ministre de la Marine et des Colonies d'alors, Théodore Ducos (1801-1855), fait le 25 janvier 1854 part de son témoignage sur l'expédition américaine à son collègue, le ministre des Affaires Étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, pour me transmettre divers renseignements sur l'expédition dirigée dans les mers de Chine et du Japon par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, ainsi que sur les concessions que le Commodore PERRY aurait obtenues du Gouvernement de Napa-Kiang (îles Liéou-Khiéou), avantages qui ne tendraient à rien moins qu'à créer, pour les Américains, un établissement permanent sur cette île, comme au Port Lloyd (île Bonin).

Ces îles, considérées comme point de relâche et de ravitaillement, relie naturellement par Honolulu, les côtes d'Amérique avec le Céleste Empire et le Japon ; elles ont donc une importance réelle, au point de vue des intérêts de nos établissements en Océanie et de notre commerce en général ; aussi me suis-je empressé d'adresser des instructions à M. le Contre-Amiral LAGUERRE, Commandant en chef la Division de la Réunion et de l'Indo-Chine, afin qu'il fit des démarches nécessaires pour obtenir des avantages analogues à ceux que le Commodore Perry aurait pu faire stipuler en faveur de ses compatriotes¹². »

Tout à cette passion pour les îles Ryûkyû, le gouvernement français décide l'expédition d'une mission diplomatique, avec pour objectif de tirer du royaume des Ryûkyû les mêmes avantages que les Américains. Le contre-amiral Guérin arrive début novembre 1855 avec la corvette *la Virginie* à Naha où il trouve les deux missionnaires Mermet de Cachon et Girard. Avec l'aide des

¹¹ TOMITA Hitoshi, *Merume Kashon : bakumatsu Furansu kaisôden* (Mermet Cachon : biographie d'un curieux prêtre à l'époque de la fin du shôgunat), Yûrindô, Yokohama, 1980, p. 37-38.

¹² CORDIER, Henri, *Mélange d'histoire et de géographie orientales tome1*, Paris, Jean Maisonneuve & Fils, 1914, p. 309-310.

missionnaires qui maîtrisent à ce moment-là la langue locale au bout de leur séjour et qui servent d'interprètes pour les représentant français, le capitaine Guérin réussit le 17 décembre 1855 à conclure « la convention entre la France et les Iles Lieou-Khieou » avec les autorités locales représentées par le régent du royaume, Chang Kin-pao, les ministres des Finances, Ma Leang-tsay et Woun Té-yi¹³. Ce traité d'amitié signé entre les deux parties est composé de onze articles proclamant le même contenu que celui accordé cinq moins auparavant entre les États-Unis et le royaume. Mais l'attitude du capitaine Guérin est si belliqueuse qu'il entre dans le palais royal de Shuri accompagné de cent trente soldats français, ce qui permet à la France de bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée dans les relations internationales se rapportant aux îles. Dans l'article 11 de la convention, il est déclaré ainsi :

« Si des bâtiments en détresse ou en avarie arrivaient aux îles Liou-Tchou, les autorités s'empresseraient de leur porter secours, de rechercher les matériaux nécessaires pour les réparer, et de mettre à leur disposition un local pour y déposer les agrès du navire, les marchandises et les vêtements de l'équipage.

Enfin il reste bien entendu que, quoi qu'il arrive, la France jouira toujours aux îles Liou-Tchou des mêmes avantages que la nation la plus favorisée (...)»¹⁴.

Bien que cet accord contienne des conditions pas tout à fait favorables du point de vue du royaume des Ryûkyû telles que l'approbation de l'extraterritorialité pour les Français dans le territoire des Ryûkyû, l'obligation de fournir des terrains, maisons et bateaux nécessaires aux Français, la liberté des Français de circulation dans les îles Ryûkyû et de communication avec les habitants, cette convention gardera sa validité jusqu'en 1879, année de la disparition du régime royal des Ryûkyû.

Après le traité de 1855 avec le royaume des Ryûkyû, le gouvernement français vise encore à tirer avantage de cette zone orientale de l'Océan Pacifique. Le gouvernement de Napoléon III envoie une nouvelle mission avec pour but de signer un traité d'amitié et de commerce avec cette fois-ci le gouvernement central du Japon, à l'instar des Américains qui avaient fait abouti des négociations et conclu un traité avec les Japonais en juillet 1858. La mission française, menée par Jean Baptiste Louis Gros,¹⁵ arrive au port de Shimoda à l'extrémité sud de la péninsule d'Izu, le 13 septembre 1858 à bord de la corvette à vapeur française, *Laplace*, commandée par le capitaine de frégate de Kerjégu avec Henri Gaston de Contades (1828-1872), premier secrétaire, et Charles de Chassiron (1818-1871), fonctionnaire détaché extraordinaire de la mission. À son ancrage à Shimoda, *Le Laplace* est accompagné d'un autre navire de guerre, l'avis *Le Prégent*, commandé par

¹³ *Ibid.*, p. 313.

¹⁴ *Ibid.*, p. 316.

¹⁵ Né le 8 février 1793 à Évry dans l'Essonne, sa carrière en tant que diplomate débute en 1823 à Lisbonne où il travaille comme attaché à l'ambassade de France au Portugal. En 1831, nommé secrétaire de 1^{ère} classe au consulat de France au Mexique et en 1838, chargé d'affaires au consulat de France à Bogota en Colombie. Il retourne en France en 1844 et repart à Buenos Aires. Après trois ans de séjour en Amérique du Sud, il y est élevé à la dignité de ministre plénipotentiaire. À partir de 1857, son lieu de travail se trouve en Asie car il est envoyé à Hong Kong comme commissaire extraordinaire en Chine. Cette mission dans laquelle se trouve le futur premier consul de France au Japon Duchesne de Bellecourt avait pour objectif de conclure le traité de Tianjin, suite à la seconde guerre de l'opium. Après sa mission au Japon, il retourne en Chine comme ministre plénipotentiaire et est ambassadeur de France à Londres de 1862 à 1863. Il meurt à Paris le 17 août 1870. Il reçoit le titre de baron le 19 février 1829 et est décoré de la grand-croix de la légion d'honneur le 7 mars 1861.

le comte Jean-Baptiste Hulot d'Osery (1821-1878) et au lendemain, un troisième navire, le bâtiment de commerce, *Le Rémy* entre également dans le port pour escorter la délégation française. Ce navire de commerce affrété par l'amiral Charles Rigault de Genouilly (1807-1873) pour le service de l'ambassade, transporte Ludovic Joseph Alfred de Moges (1830-1861), de Latour-Maubourg, de Trévis et de Flavigny, tous attachés à la mission du Baron Gros¹⁶. Avant son entrée dans la capitale, alors que le gouvernement japonais est endeuillé par la mort du 13^e *shōgun*, Tokugawa Iesada, la délégation française est contrainte de rester à bord de ses navires en attendant l'autorisation de débarquement sur la terre japonaise. Sceptique sur l'attitude des fonctionnaires japonais, le Baron Gros fait part d'un communiqué au ministère des Affaires Étrangères japonais, en y précisant clairement son objectif non-militaire afin de rassurer les autorités d'Edo :

« Je suis envoyé de la part de l'empereur français. Après être allé faire des affaires en Chine, je suis venu en suite à Edo. Je voudrais le faire savoir aux *gotairō*¹⁷. Notre empereur m'a ordonné de faire un entretien avec le *Taikun*¹⁸. Et de signer un traité de paix entre la France et le Japon et d'établir des relations commerciales entre les deux. Nous souhaiterions, pour ce faire, conclure les mêmes clauses que la Russie, les États-Unis et la Grande Bretagne. C'est tout ce que nous souhaitons. Je pense que le *Taikun* répondra favorablement à la demande de l'empereur français¹⁹. »

En même temps, il transmet une lettre de la part de l'empereur français, Napoléon III, pour montrer aux Japonais l'ambition de la France de ne pas prendre de mesures militaires, mais qui souhaite des relations pacifiques et amicales avec le Japon.

À chacun de ces deux communiqués écrits en français, la légation française joint une traduction en japonais, marquée tout en *katakana*. C'est le missionnaire Eugène Mermet de Cachon qui était chargé de la traduction des documents officiels et de l'interprétation pendant les négociations sur le traité avec le Japon. Resté aux îles Ryūkyū de février 1855 à octobre 1856 afin d'acquérir la connaissance de la langue japonaise et de la culture locale, Mermet de Cachon quitte le sol des Ryūkyū et retourne à Hong-Kong à cause de son état de santé dégradé. Remarqué par sa connaissance du japonais, le missionnaire est engagé par la mission du Baron Gros en tant qu'interprète et revient sur le sol japonais.

Dès le premier contact de la mission avec des fonctionnaires locaux à Shimoda, Mermet de Cachon attire l'attention des Japonais par sa compétence de communication en japonais. Un communiqué des *samurais* chargés des affaires étrangères embarqués dans le navire français le 20 septembre rapporte ainsi que :

¹⁶ CORDIER, Henri, « Le premier traité de la France avec le Japon (Yedo, 9 octobre 1858) », (in) *T'oung Pao*, seconde série, vol. 13, n°2, 1912, p. 236-237.

¹⁷ Cinq conseillers de plus haut rang au gouvernement shōgunal

¹⁸ Contrairement au mot *shōgun* qui désigne étymologiquement « le chef militaire », le *taikun* est un titre diplomatique japonais équivalent de « chef de l'État » vis-à-vis des pays étrangers. Il est utilisé initialement dans les communications avec la Corée au XVII^e siècle. À la fin du shōgunat des Tokugawa, ce titre est également employé dans les documents diplomatiques échangés avec les pays occidentaux.

¹⁹ NISHIBORI Akira, « Furansu gaikō shisetsu jan bachisuto rui guro (1793-1870) ni tsuite » (1) (À propos de Jean Baptiste Louis Gros (1793-1870), envoyé diplomatique français (1), (in) *Yokohama keiei kenkyū*, vol.14, n°2, 1993, p 69.

« Parmi les Français à bord dont beaucoup sont très érudits, il y a une personne versée dans la langue japonaise et aussi dans la géographie japonaise (...)»²⁰ »

Et un autre rapport du *gaiokoku bugyô*, daté du 16 août (le 3 octobre dans le calendrier grégorien) raconte plus de détail sur l'identité de Mermet de Cachon :

« L'interprète français s'appelle OUZAN²¹ à l'âge de trente et un ans. Il maîtrise la langue japonaise dix fois mieux que Heusken²². Au début, nous nous demandions si l'entretien se ferait en japonais ou en français, comme nous avons le même problème avec les Hollandais ou les Anglais. Mais finalement toute la communication s'est faite en japonais sans difficulté²³. »

L'habileté de Mermet de Cachon en face des Japonais encore méfiants à l'égard des étrangers ne réside pas seulement dans sa compétence dans la langue japonaise. Charles de Chassiron, détaché extraordinaire de la mission française décrit l'habit du religieux lors du premier contact avec des officiers japonais à bord du *Laplace* :

« (...) l'abbé Mermet, entré aujourd'hui dans le plein exercice de ses fonctions d'interprète, et non plus en aumônier comme à notre départ de Shang-haï, mais en costume laïque, la tête couverte d'une casquette à galons d'or, notre coiffure à tous. Cette métamorphose, qu'il supporte d'ailleurs très bien, a été jugée indispensable dans l'intérêt de nos rapports nouveaux avec un peuple chez lequel la vue d'un habit religieux, rappelant celui des jésuites portugais expulsés violemment en 1637 par l'empereur Yeza-Sama, n'aurait provoqué que colère ou répulsion, et aurait été de nature à entraver radicalement nos futurs négociations²⁴. »

Le 26 septembre 1858, la légation française est autorisée à mettre les pieds sur le territoire japonais et débarque enfin à Shinagawa à Edo. Elle s'installe dans un temple bouddhiste, *Shinpukujji*. Les négociations entre Gros et la légation japonaise composée de six fonctionnaires, Mizuno Tadanori, Nagai Naoyuki, Hori Toshihiro (1818-1860), Iwase Tadanari (1818-1861), *gaiokoku bugyô* et Nonomura Kôzô, *metsuke*, commencent dès le lendemain, avec l'aide de Cachon comme interprète. Les deux camps font avancer la discussion sans véritable difficulté et finiront le 9 octobre par signer « le Traité de Paix, d'Amitié et de Commerce entre le Japon et la France » constitué de vingt-deux articles et « les Règlements sur les ports japonais ouverts au commerce français ». Le texte déposé par la délégation japonaise est en japonais, *katakana*, et hollandais et celui par la délégation française est rédigé en français, *katakana* et hollandais. La traduction en *katakana* du texte français est faite par l'interprète officiel Mermet de Cachon.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Selon TOMITA Hitoshi, ce nom « O-U-ZE-N » marqué dans le document japonais est sans doute la déformation phonétique de la part des Japonais, s'agissant du prénom « Eugène » de Mermet de Cachon. TOMITA Hitoshi, *Furansugo koto hajime* (La première histoire de la langue française), Tôkyô, Nihon hôsô shuppan kyôkai, 1983, p. 98.

²² Henry Conrad Joannes Heusken, interprète attaché au consulat des États-Unis au Japon. Né à Amsterdam en 1832, il est allé à New York à l'âge de dix-neuf ans. En 1856, il arrive au Japon en tant que secrétaire de Townsend Harris, le premier consul général des États-Unis au Japon et l'aidera à conclure le traité d'amitié et de commerce de 1858 entre les États-Unis et le Japon. Savant en hollandais, anglais et français, il se met aussi à la langue japonaise pendant son séjour à Edo. Assassiné en 1861 par des *samurais* de la province de Satsuma.

²³ TOMITA, *op.cit.*, p.98

²⁴ CHASSIRON (DE), Charles, *Notes sur le Japon, la Chine et l'Inde par le Baron Ch. de Chassiron. 1858-1859-1860*, Paris, E. Dentu, Ch. Reinwald, 1861, p. 31.

Après avoir accompli sa mission à Edo, le Baron Gros quitte le 12 octobre le port de Shinagawa avec les trois navires français. En passant par le port de Nagasaki et laissant Mermet de Cachon à Shanghai, les navires se dirigent vers la France. Cela fait environ cinquante jours que la mission française est restée au Japon et elle n'y a pas rencontré de problème particulier durant son séjour et surtout pendant les négociations sur le traité franco-japonais. L'attitude des Français vis-à-vis des six fonctionnaires japonais pourrait être une des raisons de ces négociations pacifiques. Le bilan tiré par les Japonais après la conclusion du traité rapporte à propos de l'attitude des Français que :

« Aujourd'hui, nous avons fini sans aucun problème l'entrevue et les négociations avec les Français. Et nous sommes très rassurés car nous n'avons pas rencontré de discussion particulièrement difficile. À la différence des Anglais et des Américains, les Français étaient paisibles et doux et leur façon de parler était également très polie²⁵. »

Mermet de Cachon, quant à lui, retourne à Hong-Kong où il rejoint de nouveau ses compatriotes catholiques.

Entre l'arrivée de Forcade en 1846 et le départ du dernier missionnaire français Bernard-Thadée Petitjean (1829-1884) en 1862, huit prêtres français ont séjourné dans le royaume des Ryûkyû. Prudence Girard, venu dans l'archipel des Ryûkyû en 1855 dans le même navire que Mermet de Cachon, poursuit le même chemin que son homologue. Après avoir été nommé supérieur de la mission, il arrive en 1859 dans la capitale japonaise avec le premier représentant de la France au Japon, Duchesne de Bellecourt, auquel il sert d'interprète et d'aumônier au consulat de France. Accordée dans le traité de 1858 entre le Japon et la France, le droit des Français d'exercer librement leur religion²⁶, lui permet de faire construire une église catholique dans la zone de résidence étrangère de Yokohama, inaugurée le 12 janvier 1862.

C'est à Yokohama que Girard est rejoint par un autre missionnaire français des Missions Étrangères de Paris (MEP), Pierre Mounicou (1825-1871), qui a effectué lui aussi un séjour de courte durée à Naha à compter de mars 1857. Ce dernier arrive d'Okinawa, île principale du royaume des Ryûkyû, à Yokohama le 4 novembre 1860²⁷ et aide son compatriote Girard dans la construction de l'église de Yokohama. En avril 1868, Mounicou, à l'âge de quarante-trois ans, s'installe à Kôbe peu après son ouverture aux étrangers et y construit la première église de la ville en 1870 pour laquelle il travaille en tant que prêtre jusqu'à sa mort le 16 octobre 1871.

Dans l'Ouest du Japon, à Nagasaki, deux prêtres catholiques français, Louis Furet et Bernard Petitjean, sont envoyés par leur supérieur des MEP Prudence Girard. Leur objectif est de construire une église pour les résidents étrangers de cette ville commerciale. Les deux Français

²⁵ NISHIBORI, *op.cit.*, p 70.

²⁶ Dans l'article IV du traité de 1858, « Les sujets français au Japon auront le droit d'exercer librement leur religion, et à cet effet ils pourront y élever, dans le terrain destiné à leur résidence, les édifices convenables à leur culte, comme Églises, Chapelles, cimetières etc. etc. Le Gouvernement Japonais a déjà aboli dans l'Empire l'usage des pratiques injurieuses au Christianisme. », NISHIBORI Akira, « Furansu gaikô shisetsu jan bachisuto rui guro (1793-1870) ni tsuite » (2) (À propos de Jean Baptiste Louis Gros (1793-1870), envoyé diplomatique français (2)), (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol. 14, n°3, 1993, p. 77.

²⁷ BEILLEVAIRE, Patrick, « La participation de la Société des Missions Étrangères de Paris à l'ouverture intellectuelle du Japon dans les derniers temps du régime shôgunal », (in) *Histoire & Missions Chrétiennes*, n°7, septembre 2008, p. 83.

parviennent à obtenir un terrain pour la construction sur la colline d'Ôura en dehors de la zone de résidence étrangère avec l'aide de Léon Dury (1822-1891), vice-consul de France à Nagasaki et Thomas Glover (1838-1911), homme d'affaires écossais influent dans cette ville. Une église gothique en bois dessiné par Furet lui-même est inaugurée le 19 février 1865. Nommée officiellement *Nihon nijū roku seijunkeyōsha dō* (Chapelle des vingt-six saints martyrs du Japon) en hommage aux vingt-six martyrs japonais crucifiés à Nagasaki à la fin du 16^e siècle pendant la répression de la foi chrétienne, l'édifice, dont l'architecture est très occidentale, attire l'attention non seulement des étrangers mais aussi des habitants de Nagasaki. La construction de l'église permet aussi aux deux prêtres français de découvrir la présence de *kakure kirishitan* (chrétiens cachés) à Nagasaki. La découverte de ces habitants de Nagasaki croyants et adeptes du christianisme à l'époque interdit encore aux Japonais, et les persécutions dont ils font l'objet suscitent des réactions de la part de certaines légations étrangères au Japon tels que les États-Unis, le Portugal et la France. Cette affaire religieuse devient désormais un sujet politique entre le Japon et les représentants occidentaux, en particulier, lors de la visite aux États-Unis et en Europe d'une mission japonaise menée par Iwakura Tomomi entre décembre 1871 et septembre 1873. Le gouvernement de Meiji, tout en proclamant la légitimité de cette politique en s'appuyant sur la théorie du shintoïsme comme religion d'État, lèvera à contrecœur l'interdiction du christianisme pour le peuple japonais en février 1873.

Le rôle joué par les missionnaires pendant les premiers contacts entre la France et le Japon au milieu du 19^e siècle est ainsi loin d'être négligeable. C'est la coïncidence de stratégie entre la Société des Missions Étrangères de Paris et le gouvernement français qui a permis de marquer le premier pas pour entrer dans le royaume des Ryūkyū tout d'abord, et débarquer dans la capitale japonaise ensuite. Les relations entre l'État français et le catholicisme, dans un Japon encore hésitant à recevoir des légations et des commerçants étrangers, sont aussi fortes et étroites qu'en Asie du Sud-Est. Mais elles ne s'arrêtent pas encore là car, pendant la période d'installation des représentants diplomatiques français au Japon, des missionnaires font irruption encore une fois sur la scène politique, dans la plupart des cas en tant que spécialistes de la langue nipponne.

1-3. Installation de la légation française au Japon et le début de rapprochement franco-japonais

Le traité de 1858 conclu par Jean Baptiste Gros avec les Japonais permet à la France d'installer une mission diplomatique dans la capitale et des établissements consulaires dans les ports ouverts au commerce international afin d'y protéger les intérêts des commerçants et plus généralement des résidents français¹. Pour ce poste dans un pays encore peu connu par les Occidentaux, le gouvernement napoléonien désigne un diplomate bien expérimenté et connaisseur de l'Asie : Gustave Duchesne de Bellecourt.

Ce premier consul général de France au Japon arrive au Japon le 6 septembre 1859 à bord de la corvette, *Du Chayla*, avec deux missionnaires français de la Société des Missions Étrangères de Paris embarqués à Shanghai, Emmanuel Eugène Mermet Cachon et Prudence Séraphin Barthélemy Girard. Entré au service du ministère des Affaires Étrangères en octobre 1841, Duchesne de Bellecourt débute sa carrière de diplomate à Vienne en 1847 et est secrétaire au consulat de France au Danemark entre 1848 et 1854, secrétaire de deuxième classe au consulat de France à Francfort entre 1855 et 1857 et passe environ deux ans en tant que premier secrétaire attaché à l'ambassade de France en Chine².

Comme toutes les légations étrangères présentes au Japon, Duchesne de Bellecourt n'avait pas de local réservé à son travail diplomatique, et la légation française est installée par les autorités japonaises dans un temple bouddhiste, le *Saikai-ji*, dans le quartier de Sanda à Edo. Désormais ce temple est employé à la fois pour le consulat de France au Japon, et aussi pour le logement d'un certain nombre de Français attachés à cet établissement. Mais la capacité du temple ne permet qu'à seulement sept personnes, y compris Duchesne de Bellecourt, de se loger dans ses locaux tandis que les autres membres de la légation française doivent se contenter du navire ancré dans la baie d'Edo³.

Le traité franco-japonais de 1858 déclare l'ouverture de trois ports japonais, à compter du 15 août 1859, au commerce avec la France : Hakodate, Kanagawa et Nagasaki. En réalité, afin d'accorder les mêmes conditions pour tous les cinq pays signataires du traité, ces trois ports commencent officiellement à accueillir des navires et commerçants étrangers dès le 1^{er} juillet. Parmi ces trois villes, vu la proximité de la capitale et la densité de la population locale, Kanagawa était l'endroit le plus intéressant pour les étrangers. Pourtant, à l'approche de l'ouverture du port de Kanagawa, le gouvernement japonais annonce auprès des représentants étrangers l'ouverture du port de Yokohama, à trois kilomètres au nord de Kanagawa. La raison pour laquelle les Japonais voulaient éviter la ville de Kanagawa et préféraient Yokohama, encore un petit village de pêcheurs, est que la route principale du *Tôkaidô*, reliant Edo et Ôsaka, traverse la ville de Kanagawa et que de nombreux passagers japonais sur la route risquaient d'y croiser et d'y

¹ Le deuxième article du traité proclame ainsi « Sa Majesté l'Empereur des Français pourra nommer un agent diplomatique qui résidera dans la ville d'Yedo, et des consuls ou agents consulaires qui résideront dans les ports du Japon qui, en vertu du présent traité, sont ouverts au commerce français. L'Agent diplomatique et le Consul général au Japon auront le droit de voyager librement dans toutes les parties de l'Empire. (...) ».

² NISHIBORI Akira, « Shodai furansu tokumei zenken kôshi gyusutâvu dushênu do berukûru ni tsuite », 1 (À propos de Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ministre plénipotentiaire au Japon, 1), (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol. 13, n°4, 1993, p. 96.

³ TOMITA, *op.cit.*, p. 50.

contacter des étrangers, ce qui n'était pas favorable pour le gouvernement shōgunal⁴. Finalement, ce dernier s'impose et fait accepter aux légations étrangères l'ouverture de Yokohama qui, à partir de ce moment-là, ne cesse de se développer et devient le plus grand port du Japon tout au long du 20^e siècle. Croyant acquise l'ouverture de Kanagawa comme le disait le traité de 1858, tous les pays signataires installent leurs consulats à Kanagawa. La France ne fait pas exception. Elle loue, à Kanagawa aussi, des temples bouddhistes : le *Jingyō-ji* pour son ambassade et le *Keiun-ji* pour son consulat⁵.

La première mission de Duchesne de Bellecourt est le dépôt des instruments de ratification et la correction de texte du traité conclu par Jean Baptiste Gros l'année précédente. Le consul général de France communique dès son arrivée au Japon aux autorités japonaises son objectif principal de procéder à la ratification du traité de 1858 et pour ce faire, il demande de fixer la date et le lieu de la cérémonie de l'échange des instruments de ratification du traité.

Malgré la demande d'urgence de Duchesne de Bellecourt d'établir le programme de la cérémonie, ce n'est que plus de deux semaines plus tard que le gouvernement japonais effectue l'échange des ratifications. Le 22 septembre 1859, les représentants des deux pays, Duchesne de Bellecourt et Sakai Tadayuki, *gaikoku bugyō*, s'échangent les documents, et le premier traité conclu entre la France du Second Empire et le gouvernement des Tokugawa entre en vigueur. Pendant la négociation sur le programme de cette cérémonie, le consul général de France insiste pour que le traité soit imprimé et envoyé à toutes les autorités provinciales, et même qu'il soit mis en vente dans les librairies japonaises afin que tout le peuple en prenne connaissance, et Bellecourt réussit à avoir la promesse de la part des représentants du gouvernement⁶.

Cette attitude de Bellecourt de ne pas négliger les autorités locales montre bien sa compétence de diplomate d'obtenir le plus rapidement possible des informations sur son pays d'affectation. Duchesne de Bellecourt fait une analyse sur le système politique japonais en confirmant que le gouvernement des Tokugawa n'est pas le seul interlocuteur diplomatique au Japon et signale la présence non négligeable des seigneurs provinciaux.

« Le gouvernement du Japon est loin d'être un Gouvernement monarchique. Le pouvoir des deux Empereurs qui, dans ce pays purement féodal, résument tous deux l'apparence de la souveraineté, le premier au point de vue politico-religieux, le second au point de vue administratif, est un pouvoir pour ainsi dire normal, quelque entouré qu'il soit des plus grandes marques de respect et de vénération, témoignages d'une soumission qui s'accorde bien moins à l'influence des Gouvernants qu'à un immuable esprit de conservation pour les anciennes lois du pays. Le pouvoir des deux Empereurs est, en effet, continuellement contrebalancé au gré des grands et des petits Princes feudataires au Japon qui sous le titre de

⁴ NISHIKAWA Takeomi, *Yokohama kaikō to kōtsū no kindaika* (L'ouverture de Yokohama et la modernisation des moyens de transport), Nihon keizai hyōron sha, Tôkyō, 2004, p. 23.

⁵ SAWA Mamoru, « Yokohama kyoryūchi no furansu shakai 1 » (La communauté française dans la zone de résidence étrangère de Yokohama 1), (in) *Keiai daigaku kenkyū ronshū*, n°44, 1993, p. 131.

⁶ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, vol. 1, dépêche politique du consul général Duchesne de Bellecourt au ministre des Affaires étrangères datée de Yédo, 19 septembre 1859, n°132.

Daimios ou Princes héréditaires, se partagent les 9/10 du territoire de l'Empire, et dont la plupart exercent sur de vastes et riches territoires une juridiction spéciale et absolue (...)»⁷

Pour s'informer sur la situation politique au Japon, le consul général de France n'hésite pas à établir des relations personnelles avec les représentants étrangers à Edo. Dès son entrée au Japon, il n'a pas tardé à se mettre en contact avec bien sûr les autorités locales mais aussi avec ses homologues américain et anglais, Townsend Harris (1804-1878) et Rutherford Alcock (1809-1897). Ces deux diplomates anglo-saxons, venus au Japon plus tôt que le Français, avaient l'intention de l'aider à travailler le plus efficacement possible dans un pays où ils seront tous affrontés à des problèmes diplomatiques quasiment inhabituels. Le signe de la coopération franco-anglo-américaine s'observe dès le débarquement de la légation française. Alcock, avec sa riche expérience diplomatique en Asie, en particulier en Chine où il était consul à Fuzhou, à Shanghai et à Canton pendant quinze ans, a eu la gentillesse de trouver à son collègue français une résidence temporaire avant que les autorités japonaises préparent un local approprié⁸. Chez Harris aussi, en attendant la réponse concernant le programme de l'échange des ratifications du traité, Duchesne de Bellecourt trouve « la plus grande obligeance et le concours le plus prévenant⁹ » qui accentuent la lenteur de travail des Japonais.

Malgré la coopération avec l'Angleterre et les États-Unis, le consul général français rencontre au Japon beaucoup de problèmes économiques, diplomatiques et parfois de sécurité concernant les résidents étrangers au Japon.

Un des principaux objectifs du traité de 1858 est pour la France, et plus généralement pour les signataires occidentaux du traité, de conquérir un nouveau marché resté intact jusqu'à présent et d'en faire profiter leurs nationaux respectifs. De ce point de vue, les droits de douane de 5% imposés sur les produits étrangers par le traité de 1858 permettent aux commerçants occidentaux de faire entrer leurs marchandises dans les ports japonais quasiment sans aucun impôt et d'y faire fortune. Pour la France, exportatrice de vin, l'abaissement de la fiscalité sur le vin français était essentiel pour que les commerçants français puissent concurrencer les autres puissances européennes et notamment les Britanniques. L'année suivant l'ouverture de trois ports japonais, Hakodate, Yokohama et Nagasaki, Duchesne de Bellecourt commence des négociations sur le taux de taxe douanière pour l'alcool¹⁰. Du côté japonais, le gouvernement qui n'avait jusqu'alors pas l'habitude de discuter sur une telle question, n'est pas capable de réagir et de donner une réponse rapide et appropriée, et le problème autour du taux de taxe sur l'alcool reste non résolu pendant plusieurs années.

Malgré la distance qui sépare la France métropolitaine et le Japon qui venait à peine d'entamer ses relations diplomatiques avec d'autres pays, ce dernier est, pour les représentants étrangers, une scène sur laquelle leurs intérêts économiques et diplomatiques s'opposent. Les commerçants

⁷ AMAE, Correspondances Politiques, Japon, vol. 1, dépêche politique du consul général au ministre des Affaires étrangères datée de Yéddo, 10 septembre 1859, n°123.

⁸ AMAE, *ibid*, dépêche politique du consul général au ministre des Affaires étrangères datée de Yéddo, 10 septembre 1859, n°113.

⁹ *Ibid*.

¹⁰ NISHIBORI Akira, « Shodai furansu tokumei zenken kôshi gyusutâvu dushênu do berukûru ni tsuite 2 » (À propos de Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ministre plénipotentiaire français au Japon, 2) », (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol.14, n°4, 1994, p. 108.

sont là bien sûr afin de faire de l'argent en négociant avec des indigènes parfois naïfs, et les diplomates s'efforcent de protéger leurs nationaux, non seulement physiquement, mais aussi commercialement en essayant auprès des autorités japonaises de tirer les meilleures conditions possibles pour garnir le porte-monnaie de leurs compatriotes respectifs. Dans un Japon où tous les étrangers cherchent ainsi leur propre profit, le ministre de France au Japon est décidé à travailler en collaboration avec l'Angleterre et son représentant, Rutherford Alcock.

Tout au long du Second Empire, Napoléon III avait dans sa politique étrangère une ligne à respecter absolument et qui gouverne toutes les autres politiques : l'attention envers l'Angleterre¹¹. Il y a deux raisons principales pour cette attitude parfois obsessionnelle de Louis-Napoléon Bonaparte vis-à-vis de son voisin d'Outre-Manche. Premièrement, la chute de son oncle Napoléon Ier est à grande partie due à sa rivalité avec l'Angleterre. Tout durant le règne de l'empereur français, le Royaume-Uni a été son plus grand ennemi sur les plans militaire et économique. La fin de Napoléon Ier est marquée symboliquement par sa défaite lors de la bataille de Waterloo contre les armées alliées des Britanniques, des Prussiens et des Hollandais. Dans l'esprit de Napoléon III, la défaite de son oncle causée par les Anglais est profondément gravée et la politique de réconciliation avec son voisin est restée prioritaire dans sa carrière politique. Deuxièmement, Louis-Napoléon lui-même découvre la puissance économique et militaire du Royaume-Uni pendant les quelques années de son séjour en Angleterre après la chute de l'Empire. Ce qui donne une leçon fondamentale au futur empereur des Français : ne jamais s'opposer à l'Angleterre¹².

Cette attitude diplomatique envers l'Angleterre est bien respectée même dans un pays lointain de l'Hexagone. Duchesne de Bellecourt n'a pas oublié de se mettre en position de collaboration avec les Anglais. Un des exemples significatifs de cette prise de position est l'envoi d'une ambassade japonaise en France et en Angleterre en 1862.

En février 1860, une délégation menée par Shinmi Masaoki (1822-1869) s'embarque sur un navire américain et part du port de Yokohama pour les États-Unis d'Amérique, accompagné du navire *Kanrin maru* cité plus haut. Son objectif est l'échange des instruments de ratification du traité d'amitié et de commerce conclu entre les États-Unis et le Japon conclu deux ans plus tôt. Après neuf mois de voyage, la délégation de Shinmi est de retour dans la capitale japonaise, mais l'envoi de cette première délégation officielle après l'ouverture du pays dans un but diplomatique apporte aux Japonais un effet secondaire inattendu. Durant leur séjour aux États-Unis, l'ambassadeur japonais, Shinmi Masaoki et ses hommes, n'ont pas mis beaucoup de temps pour juger du niveau de développement industriel, culturel et social de ce jeune État créé en 1776. À son retour au Japon, l'inclination de Shinmi pour l'Amérique se diffuse petit à petit dans le gouvernement et l'idée d'un rapprochement avec les Américains y devient dominante. Du côté de Townsend Harris, ministre des États-Unis au Japon, on entreprend aussi d'augmenter le poids de l'influence américaine chez les Japonais en acceptant, avant les autres pays signataires du traité de 1858, la demande du gouvernement des Tokugawa de retarder l'ouverture des ports d'Edo, d'Ôsaka, de Niigata et de Kôbe, déclarée dans le même traité.

¹¹ TAKAMURA Tadashige, « Bakumatsu nihon to furansu daini teisei no seiji jôkyô » (La situation politique au Japon à la fin du shôgunat Tokugawa et dans la France du Second Empire), (in) *Sôka hōgaku*, vol.33, n°1, septembre 2003, p. 8.

¹² *Ibid.*

Cette prise de position des États-Unis vis-à-vis du gouvernement japonais ne laisse pas la France et l'Angleterre indifférentes. Les ministres français et anglais tentent, de leur côté, d'attirer l'attention des Japonais en proposant au gouvernement shôgunal d'envoyer une autre délégation japonaise cette fois-ci en Europe. En dressant un tel plan, Alcock et Duchesne de Bellecourt essaient d'intervenir dans les relations diplomatiques intimes entre les États-Unis et le Japon. Cette délégation de trente-six Japonais menée par Takenouchi Yasunori (1807-1867), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, avait pour mission de demander le report de la date d'ouverture des ports japonais consentie dans le traité de 1858. Comme ce projet est co-parrainé par les représentants français et anglais, le voyage aller est assuré par un navire anglais et le retour par un bâtiment français. Et comme il s'agit aussi du premier envoi officiel d'une délégation officielle en Europe sous le règne des Tokugawa, les six interprètes et intellectuels de la délégation sont requis d'y faire des recherches sur le système politique, judiciaire et militaire, l'industrie et les coutumes de chaque pays comme l'ont fait leurs prédécesseurs aux États-Unis¹³. Leur voyage commence le 21 janvier 1862 depuis le port de Shinagawa et fini presque un an plus tard, le 30 janvier 1863. Ces trente-six Japonais visitent respectivement la France, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et le Portugal et avec tous les pays, ils réussissent à obtenir un accord pour retarder l'ouverture des quatre ports japonais en question.

En plus de deux cent cinquante ans du règne des Tokugawa au Japon, ce n'était ainsi que la deuxième mission envoyée à l'étranger officiellement par le gouvernement. Après son retour au Japon, le résultat de sa visite en Europe n'a pas profité à la réforme et à la modernisation du pays à cause de la montée significative du mouvement anti-étranger « *Jô-i* (expulsion des barbares) », dans les années 1860 partout au Japon¹⁴. Pourtant, du point de vue diplomatique et historique, nous pouvons dire que cette mission a marqué le début d'un échange « mutuel », et non unilatéral comme auparavant, entre le gouvernement des Tokugawa et l'Europe, la France en particulier.

Depuis la conclusion du traité de 1854 avec les États-Unis, synonyme de la fin de la politique d'isolement du gouvernement des Tokugawa, sa politique phare, et du début des échanges internationaux du Japon, les provinces du Sud menées par Satsuma, Tosa et Chôshû, hostiles au gouvernement central, essayent de justifier leurs mécontentement en reconstituant la légitimité politique de l'empereur et de la Cour impériale, sans aucun pouvoir politique effectif depuis le XIIe siècle (*Sonnô*) et en considérant les étrangers comme des ennemis potentiels à abattre et à expulser du territoire japonais sacré (*Jô*). Derrière ces pays étrangers, il y a bien sûr le gouvernement des Tokugawa, collaborateur avec ces puissances « barbares ». Cette idéologie combinée « *Sonno Jô-i* » s'est progressivement répandue au cours des années 1850 et 60 chez les *rônin*¹⁵ et même dans l'opinion publique, et exerce une grande influence sur le comportement du gouvernement des Tokugawa vis-à-vis des représentants européens. La demande de ce dernier de report de l'ouverture des quatre ports précités est ainsi principalement due à cette pression intérieure.

¹³ MIYANAGA Takashi, *Bakumatsu ken'ô shisetsu dan* (La mission envoyée en Europe à la fin du shôgunat des Tokugawa), Tôkyô, Kôdansha, 2006, p. 16.

¹⁴ *Ibid.*, p. 353.

¹⁵ *Samurai* sans maître. Plus précisément les *samurai* ne recevant pas de traitement de la part des autorités gouvernementales ou locales.

Dans cette atmosphère de trouble politique et idéologique, Duchesne de Bellecourt se met toujours plutôt du côté du gouvernement des Tokugawa qui est sous la double pression, d'un côté, du mouvement anti-étranger voire xénophobe, de l'autre, des pays étrangers visant de manière permanente à renforcer les relations commerciales et diplomatiques avec le Japon.

C'est en mai 1863, lors d'une réunion franco-britannique tenue sur un navire anglais au sujet des mesures à prendre un an après l'incident de Namamugi¹⁶ que l'attitude pro-gouvernementale de Duchesne de Bellecourt est clairement exprimée pour la première fois. Le diplomate français y suggère une aide militaire au gouvernement pour qu'il élimine la pression anti-étrangère, autrement dit hostile aux Tokugawa, incarnée par la province de Satsuma¹⁷.

À partir de cette déclaration du consul général français, le rapprochement entre le consul général français et le gouvernement japonais devient de plus en plus explicite. Le Français, pour rassurer les Japonais qui gardent toujours une certaine crainte de l'invasion du territoire par les étrangers, leur montre que le gouvernement napoléonien n'a aucune ambition territoriale au Japon, et promet aux représentants japonais de mettre au service du *shôgun* les marines française et anglaise déployées aux alentours de l'archipel japonais afin que le chef de l'État puisse réprimer les seigneurs rebelles du Sud¹⁸. Alors que le *gaikoku bugyô* du *taikun* décline cette proposition de Duchesne de Bellecourt sous le prétexte que si le gouvernement l'accepte, cela entraînera une guerre civile sans fin, les Japonais du gouvernement font de plus en plus de confiance à ce diplomate français.

Déterminé à recourir à la force militaire pour soutenir le régime shôgunal, Duchesne de Bellecourt continue de montrer son approbation dans les événements militaires qui émaillent sa carrière diplomatique au Japon tels que le bombardement de Shimonoseki, effectué en juin 1863 par des navires de guerre américains et français en représailles contre des tirs de canon des troupes de Chôshû vers des navires étrangers le mois précédent, ou alors le bombardement de Kagoshima par la marine anglaise suite à l'incident de Namamugi cité plus haut, deux incidents provoqués par ces deux provinces xénophobes.

Malgré sa réussite à gagner la confiance de l'administration shôgunale, cette prise de position belliqueuse de Duchesne de Bellecourt n'a pas obtenu le soutien sans réserve du Quai d'Orsay. Édouard Drouyn de Lhuys, le ministre des Affaires Étrangères d'alors, ne désire absolument pas que la France s'engage dans un conflit militaire quelconque au Japon car Paris avait à ce moment-là suffisamment de soucis diplomatiques et militaires : l'intervention au Mexique depuis 1861 ; l'envoi des troupes française en faveur du royaume de Sardaigne et la création du royaume d'Italie

¹⁶ Le 14 septembre 1862, un groupe de quatre commerçants britanniques en promenade à cheval rencontre le cortège du seigneur de Satsuma, Shimazu Hisamitsu dans le village de Namamugi à Yokohama. Les Britanniques ne connaissant pas la coutume japonaise de descendre de cheval devant le cortège d'une personne de tel rang, s'approchent par accident du véhicule du seigneur à cheval et sont attaqués par l'escorte de Shimazu. Cet incident fait par conséquent deux blessés et un mort, Charles Richardson (1834-1862). Edward John Neale (1812-1866), représentant britannique en absence d'Alcock rapatrié alors, demande auprès du gouvernement japonais une indemnité de cent mille livres et vingt-cinq mille livres à la province de Satsuma. Hésitant à payer cette somme à une puissance étrangère à cause d'une opinion publique gagnée par la xénophobie, le gouvernement Tokugawa fait retarder le paiement à plusieurs reprises et cela aboutit au bombardement de Kagoshima par la *Royal Navy* au mois d'août 1863.

¹⁷ NARUIWA Sôzô, *Bakumatsu nibon to furansu gaikô- reon rosshu no sentaku* (Le Japon à la fin du shôgunat des Tokugawa et les relations diplomatiques avec la France – les choix de Léon Roches), Sôgen sha, Ôsaka, 1997, p.21.

¹⁸ *Ibid*, p.22.

en 1861 ; une importante insurrection provoquée toujours en 1861 en Pologne qui oblige le gouvernement français à y intervenir diplomatiquement et la guerre des Duchés opposant l'Empire d'Autriche et le Royaume de Prusse au Danemark qui trouble l'Europe en 1864¹⁹.

Malgré l'attitude de temporisation de Paris à l'égard des positions prises par de Bellecourt au Japon, cela n'a pas découragé son consul général de s'impliquer davantage dans les problèmes diplomatiques du gouvernement japonais. Premièrement, il est l'intermédiaire entre le *Bakufu* et l'Angleterre dans les négociations suite à l'incident de Namamugi et réussit en juin 1863 à obtenir une indemnité partielle de cent mille livres du *rôjû*²⁰, Ogasawara Nagamichi (1822-1891), qui avait pris cette décision sans l'accord du gouvernement. Deuxièmement, ce *rôjû* Ogasawara, afin d'apaiser le sentiment de « Jôï » dans la population, entreprend d'établir une loi ayant pour but d'expulser un certain nombre d'étrangers résidant dans les ports japonais ouverts. Bien que cette loi n'ait pas été en réalité mise en pratique, Bellecourt se comporta en tant que consultant occidental proche d'Ogasawara pour concrétiser le projet de loi en dehors du regard des autres représentants européens²¹.

Soutenu ainsi de manière secrète par Bellecourt, le *rôjû* organise même une attaque de la Cour impériale de Kyôto, censée idéologiquement être en tête des rebelles *Sonnô-Jôï* pour que l'empereur renonce à son attitude xénophobe et à l'expulsion des étrangers du Japon. Certains membres du gouvernement, radicalement et explicitement opposés aux rebelles du Sud, élaborent ce projet qui pourrait faire basculer la situation politique et le révèlent non seulement aux représentants français, Bellecourt et Benjamin Jaurès (1823-1889), chef des expéditions de Chine et de Cochinchine de la Marine française, mais également au chargé d'affaires britannique, John Neale et à son compatriote Augustus Kuper (1809-1885), commandant de la *Royal Navy*. C'est parce que les organisateurs du complot espéraient la participation des forces française et britannique en cas de situation difficile pour leur propre camp. Malgré son arrivée à Ôsaka avec environ mille six cents soldats armés d'un équipement occidental, Ogasawara n'avait pas finalement été capable de donner l'ordre d'attaque de la capitale de l'Ouest après de nombreuses communications avec le *shôgun* Iemochi (1746-1866) alors à Kyôto.

Après cet échec, il y aura de plus en plus d'écart de point de vue à propos du gouvernement des Tokugawa entre les représentants français et britanniques. Si le premier continue de donner sa confiance au pouvoir shôgunal et de le soutenir quelle que soit la situation politique intérieure du Japon, le dernier commence à douter de l'influence politique et idéologique du gouvernement d'Edo dans tout l'archipel nippon. Satisfait d'avoir eu une indemnité dans l'affaire de Namamugi de la part du gouvernement, John Neale entame une négociation directe avec le fief de Satsuma. Les négociations finissent par le bombardement dans la baie de Kagoshima en août 1863 qui impressionne les gens de Satsuma découvrant, à leurs dépens, l'excellence de la technologie occidentale. Ce contact entre Satsuma et la Grande Bretagne leur permet de se mettre hors de portée du gouvernement des Tokugawa qui maintient, lui, le partenariat avec la France napoléonienne.

¹⁹ MEDZINI Meron, *French policy in Japan during the closing years of the Tokugawa regime*, Cambridge, Harvard University Press, 1971, p.44.

²⁰ Une haute fonction dans le gouvernement shôgunal à l'époque d'Edo.

²¹ NARUIWA, *op cit.*, p.22-23.

Ainsi politiquement plus proches de la France que de l'Angleterre, et du fait de l'absence des États-Unis sur la scène politique japonaise à cause de la guerre civile entre 1861 et 1865, les élites shōgunales placent une confiance quasi-absolue dans la stratégie du gouvernement français ou alors dans son représentant au Japon lui-même. En avril 1864, lors du changement de personnel au poste de consul général de France au Japon, le gouvernement des Tokugawa envoie une lettre peu ordinaire à Bellecourt :

« Nous avons appris que Son Excellence Monsieur Duchesne de Bellecourt, Représentant de la France, sera bientôt remplacé en ce poste. Mais ce Ministre qui a séjourné ici durant six années, depuis la mise en vigueur des Traités, a mûrement compris les diverses circonstances dans lesquelles se tourne notre Empire, et il a réglé toutes les questions qui se sont élevées d'une manière vraiment amicale pour votre Gouvernement, sans dire que ses sentiments se soient refroidi.

(...) nous pensons qu'il serait dans l'intérêt des deux pays que Son Excellence Monsieur Duchesne de Bellecourt, qui a résidé pendant longtemps ici et qui connaît et comprend par conséquent le sentiment national, pût rester encore longtemps au même poste. Nous prions donc Votre Excellence de vouloir bien représenter ceci à Sa Majesté l'Empereur, afin que cet agent reste encore pendant quelques années au poste de ce pays et nous espérons le bon succès de notre souhait²². »

Malgré le souhait du gouvernement japonais que Bellecourt reste plus longtemps au Japon, son successeur, Léon Roches (1809-1900) arrive à Yokohama le 27 avril 1864. Le départ pour la France du premier consul général français un mois plus tard n'a pourtant aucunement changé les relations amicales établies entre la France et le shōgunat des Tokugawa. C'est d'ailleurs avec Léon Roches que le *Bakufu* entreprend des collaborations plus concrètes qu'avec son prédécesseur et que le lien entre les deux pays devient de plus en plus fort dans divers domaines, en particulier dans les affaires militaires.

²² AMAE, Correspondance politique Japon, vol.11, annexe à la dépêche de direction politique n°325, lettre adressée du gouvernement japonais à Duchesne de Bellecourt datée du 8 avril 1864 Edo.

1-4. Le début des collaborations militaires entre la France et le Japon

La politique de Bellecourt permet à la France de se rapprocher des fonctionnaires du shôgunat et d'augmenter ainsi l'influence française auprès du gouvernement japonais. Soucieuse pour l'avenir du gouvernement du *taikun*, l'Angleterre, quant à elle, change petit à petit sa position envers Edo. Comme nous l'avons vu plus haut, après le bombardement de Kagoshima par la Marine anglaise en 1863, les contacts discrets entre l'Angleterre et la province de Satsuma deviennent nombreux et Harry Parkes (1828-1885), successeur de Rutherford Alcock au poste de consul général d'Angleterre au Japon depuis 1865 et son interprète talentueux, Ernest Satow (1843-1929), établissent des relations personnelles avec les gens de Satsuma. Ici dans ce pays d'Extrême-Orient lointain de l'Europe, nous pouvons désormais observer un schéma stratégique que redoutent les autorités françaises : le gouvernement du Japon soutenu par la France, contre la première province anti-Tokugawa soutenue par l'Angleterre. Alors qu'il n'y aura pas de conflit militaire direct entre ces deux pays européens dans l'archipel, ce choix du partenaire japonais pèse plus ou moins sur le destin de chaque pays dans un Japon entrant en pleine mutation en cette fin du 19^e siècle.

Ainsi le rôle joué par la France, plus précisément par Léon Roches auprès d'Edo, est en quelque sorte un élément décisif pour la situation intérieure du Japon, jusqu'en 1867, sous la domination du shôgunat des Tokugawa. Nous verrons ici les traces du partenariat militaire entre les gouvernements d'Edo et de Paris avant l'expédition d'une mission militaire française en 1867, le plus grand résultat des relations franco-japonaises des années 1860, initiées par Gustave Duchesne de Bellecourt et concrétisées ensuite par Léon Roches.

Depuis son ouverture en 1859, la ville et le port de Yokohama ne cessent d'attirer les commerçants étrangers et de se développer avec la fortune apportée par ces derniers. Dans le traité de 1858, le port promis à l'ouverture au commerce extérieur était celui de Kanagawa. Du fait de sa proximité par rapport à des villes disposées sur la plus grande route de l'archipel, *Tôkaidô*, qui inquiète le gouvernement japonais, la ville de Kanagawa reste finalement une zone interdite aux étrangers mais les Japonais proposent un petit village de pêcheurs, Yokohama, situé près de Kanagawa. Le développement spectaculaire de Yokohama est marqué par l'évolution du nombre de résidents étrangers. En 1860, Yokohama comptait 44 habitants d'origine étrangère dont un Français, mais ce chiffre passe à 126 seulement en un an et, au début de la décennie suivante, 942 étrangers y exercent leurs activités professionnelles et y installent leurs familles¹.

Dans les années 1860, au fur et à mesure de la montée des tendances xénophobes, la sécurité de cette plus grande zone de résidence étrangère du Japon, qui occupe une superficie d'environ cent huit hectares, devient une question diplomatique majeure. Comme l'inflation interne due à l'augmentation des prix des produits exportés à l'étranger majoritairement à travers le port de Yokohama est une des causes principales du mécontentement des militants de *Jôji*, la zone de résidence étrangère de Yokohama et ses habitants sont ainsi la cible directe d'éventuelles attaques de ces *samurai* rebelles.

¹ SAWA, 1993, *op.cit.*, p.133.

L'attitude hésitante du gouvernement d'Edo, confronté à cette menace terroriste et à quelques attentats, comme par exemple l'incident de Namamugi, amène les représentants étrangers à mettre en cause la politique de sécurité dans la zone de résidence étrangère de Yokohama et à y installer un dispositif par leurs propres moyens : la mise en place d'une force militaire à Yokohama pour assurer la sécurité des résidents occidentaux.

C'est John Neale, militaire et chargé d'affaires britannique en l'absence d'Alcock entre 1862 et 1863, qui réagit le premier parmi ses homologues occidentaux et il reçoit au mois d'août 1862 une troupe de cinquantaine de soldats britanniques attachés au consulat d'Angleterre à Yokohama, avant même d'avoir reçu l'accord officiel du gouvernement shôgunal². Pendant ce temps, avant l'ouverture de négociations sur l'installation des troupes permanentes étrangères à Yokohama, les diplomates occidentaux n'ont pas négligé cette question de sécurité mettant en jeu la vie de leurs ressortissants. Ils décident d'assurer la sécurité de la zone de résidence étrangère en faisant débarquer des marins des navires de guerre ancrés dans la baie de Yokohama en leur faisant faire des patrouilles de nuit dans les quartiers résidentiels de Yokohama.

Les négociations sur l'installation de la présence militaire étrangère à Yokohama s'ouvrent en effet en mai 1863, en même temps que celles sur l'incident de Numamugi. Les protagonistes dans cette discussion sont : Neale, représentant l'Angleterre, Ogasawara Nagamichi, représentant du gouvernement japonais et Duchesne de Bellecourt, intermédiaire entre le Japon et l'Angleterre.

Bien que le problème de Namamugi entre Neale et Ogasawara se règle tant bien que mal par la décision arbitraire du *rôjû* de payer une indemnité à la Grande-Bretagne, celui de l'installation d'une force militaire étrangère reste non résolu car, malgré son extraterritorialité, la zone de résidence étrangère de Yokohama est pour le gouvernement un territoire japonais et l'introduction de troupes européennes sur le territoire japonais pourrait faire exploser le sentiment anti-étranger qui est déjà un énorme embarras pour Edo.

Ce qui fait avancer la négociation de manière soudaine, c'est l'expédition d'Ogasawara à Ôsaka dans le but de faire pression sur la Cour de Kyôto, mentionnée plus haut. Lors de ce déplacement dans la région Ouest, Ogasawara recourt à des navires étrangers pour le transport de plus de mille six cents soldats sous sa direction. En contrepartie de cette faveur, Ogasawara et le gouvernement d'Edo se sentent obligés d'accepter la demande de l'Angleterre et de la France³ : l'installation de leurs troupes terrestres dans la zone de résidence étrangère de Yokohama. Le 3 juillet 1863, l'Angleterre et la France réussissent à obtenir un droit d'auto-défense avec usage de la force militaire à Yokohama auprès du gouvernement des Tokugawa, qui pense pourtant que cette mesure n'est que temporaire et que les soldats européens à Yokohama pourront, sans aucune difficulté, être remplacés par les services de police japonais. Contrairement à cet avis optimiste des Japonais, les forces militaires anglaise et française continueront en réalité à stationner dans la zone de résidence étrangère de Yokohama jusqu'en 1875.

Dès le début des années 1860, la France n'hésite pas un instant à assurer la sécurité de son consulat et de ses commerçants face aux *samurai* rebelles. C'est le troisième bataillon d'infanterie

² ISHIZUKA Hiromichi, *Meiji ishin to yokohama ryoryûchi – eifutsu chûtongun o meguru kokusai kankei* (La restauration de Meiji et la zone de résidence étrangère de Yokohama - les relations internationales autour des troupes anglaise et française à Yokohama), Yoshikawa kôbunkan, Tôkyô, 2011, p. 22.

³ *Ibid.*, p.23.

légère d'Afrique installé à Shanghai à partir de 1862 qui est chargé de cette mission au Japon. Le 27 août 1862, une brigade de vingt soldats de ce bataillon arrive à Yokohama à bord du navire anglais *Centaure*⁴.

Inquiet de ce faible nombre de soldats de l'armée française pour la sécurité des Français à Yokohama, à la fin de 1862, Bellecourt et Massot, capitaine du navire *Dupleix*, alors en fonction de commandement de rade de Yokohama, expliquent à Benjamin Jaurès, commandant de la Division des mers de Chine, la situation instable et précaire à Yokohama. En réponse à la demande de ses compatriotes, ce dernier décide de partir lui-même sur place et y arrive le 26 avril 1863.

Après plusieurs entretiens avec le ministre de France et les représentants anglais à Yokohama où la tension ne cesse de monter entre les étrangers et les Japonais des *jō-i ron sha* (militants de l'idéologie *jōi*), l'officier français prend la décision de suivre la politique de John Neale, qui demande à son gouvernement de déplacer au Japon deux mille soldats de l'armée de terre pris sur les forces britanniques déployées à Shanghai⁵ et de mobiliser, de son côté, des soldats français du troisième bataillon d'Afrique se trouvant également à Shanghai.

Appelées par le capitaine Jaurès, une compagnie de vingt-cinq soldats d'infanterie à bord du *Tancrède* et une autre de cinquante soldats à bord du *Dupleix* rejoignent leurs camarades à Yokohama au début juin 1863. Pourtant l'officier français entreprenait initialement de faire venir au Japon plus de forces que cela afin d'y garder l'équilibre militaire avec l'Angleterre qui visait une mobilisation militaire de deux mille hommes. La raison pour laquelle Jaurès a finalement changé d'avis et réduit le nombre de soldats mobilisés à Yokohama est premièrement la décision d'Ogasawara de payer l'indemnité de l'incident de Namanugi de la part du gouvernement japonais, qui a fait baisser la tension entre le Japon et l'Angleterre et diminue le risque de conflits immédiats sur le sol japonais. Deuxièmement, c'est pour éviter que le gouvernement de Napoléon III dépense un coût supplémentaire, alors qu'il est obligé de consacrer une grande part de son budget militaire à l'intervention au Mexique⁶.

Quant au problème de la protection de la zone de résidence étrangère de Yokohama par des forces étrangères, il n'a à ce moment-là pas encore trouvé d'accord avec les autorités japonaises. C'est après l'accord du 3 juillet 1863 que la France et l'Angleterre sont officiellement autorisées à installer leur force militaire pour la protection de leurs ressortissants à Yokohama.

Le 10 juillet 1863, le navire *Monge* entre dans les eaux de Yokohama avec à bord deux cent huit soldats appartenant au troisième bataillon d'Afrique qui renforcent la force française à Yokohama. Ils descendent à terre immédiatement et s'installent sur une colline près du quartier étranger se trouvant au sud de Yokohama. Dès les premiers jours de juillet, ces troupes établissent autour du quartier étranger un système régulier de surveillance et de rondes de nuit et pour cette mission Jaurès charge son chef d'état-major, Jules Layrle (1834-1896), de la direction de la défense pour la

⁴ NAKATAKE Kanami, « Bakumatsu no yokohama chūton furansu rikugun butai » (Les troupes de terre françaises à Yokohama à la fin du shōgunat des Tokugawa), (in) *Yokohama kaikō shiryōkan kiyō*, vol.14, mars 1996, p.46.

⁵ Cette demande est finalement rejetée par Londres.

⁶ NAKATAKE, *op.cit.*, p.49.

France et met le capitaine de vaisseau Dew sous le commandement du contingent anglais⁷. La force française à Yokohama compte désormais trois cent dix officiers et soldats.

Si leur première mission à Yokohama est bien sûr d'y protéger les ressortissants français, il y a aussi des avantages pour les soldats à venir s'installer au Japon. Tout d'abord, les conditions d'hygiène à Yokohama sont considérablement meilleures qu'à Shanghai. À l'approche de l'été humide sur la côte Est de Chine, aux alentours de la ville chinoise, une épidémie de choléra commençait à se propager. Tenant compte de l'état de santé et du moral des soldats, le capitaine Jaurès a préféré la côte japonaise à celle de la Chine. Ensuite, le coût de la vie quotidienne des soldats à Yokohama est moins important qu'à Shanghai ouvert aux étrangers depuis déjà vingt ans. De plus, à Yokohama, c'est le gouvernement d'Edo qui prend en charge la construction de casernes pour les soldats étrangers et de l'hôpital de la Marine demandé par Jaurès. Ces conditions favorables à la France expliquent ainsi la présence d'un certain nombre de soldats du 3^e bataillon d'Afrique au Japon⁸.

Ces avantages sanitaires et financiers, et le souci de sécurité à Yokohama, ne mobilisent pas seulement que les Français mais ils font réagir également les Anglais. Un an après l'installation du camp français, cinq cents soldats du 20^e régiment de Lancashire en provenance de Hongkong débarquent dans le port de Yokohama en mai 1864, rejoints deux mois plus tard par huit cents hommes de plus. Ainsi, la force anglaise dans le quartier étranger de Yokohama est désormais quantitativement supérieure à celle de la France.

Les soldats étrangers à Yokohama équipés d'armes modernes et qui se logent de manière peu connue au Japon, dans des tentes militaires ou des casernes, n'échappent pas à la curiosité des Japonais. Dans les années 1830, par l'intermédiaire d'ouvrages hollandais, le système et la stratégie militaires occidentaux avaient déjà été présentés aux responsables japonais des affaires militaires dans le gouvernement d'Edo. Tout en ayant cette connaissance d'organisation d'une armée moderne, les Japonais n'avaient pourtant aucune occasion de mettre la théorie en application, faute de personnel compétent ou d'exemple à suivre. Les soldats français et anglais à Yokohama sont, pour ces Japonais, un modèle idéal à suivre et de qui ils tirent des leçons.

Au début de l'année 1863, Kubota Shigeaki (1827-1868), fonctionnaire sous la direction du *bugyô*⁹ de Kanagawa, prend contact avec le 20^e régiment de l'armée anglaise installé alors à Yokohama au sujet de l'entraînement militaire pour les soldats shôgunaux¹⁰. Les autorités anglaises donnent un avis favorable à cette demande d'Edo et commencent au mois d'octobre 1864 un entraînement militaire au tir au fusil pour la force shôgunale. Cette collaboration militaire anglo-shôgunale dure environ un an et dix mois, afin que le gouvernement japonais puisse faire face aux rebelles anti-gouvernementaux du Sud.

Si la force militaire anglaise multiplie des contacts avec les Japonais dans l'Est de l'archipel, la France et ses soldats, quant à eux, montrent leur puissance plutôt dans l'Ouest du Japon. À peine arrivée au Japon en juillet 1863, une compagnie appartenant au troisième bataillon d'Afrique, menée par le capitaine Côte participe le 8 juillet au bombardement de Shimonoseki, une ville dans

⁷ ROUSSIN, Alfred, *Une campagne sur les côtes du Japon*, Paris, L. Hachette et Cie., 1866, p. 91.

⁸ NAKATAKE, *op.cit.*, p.50-51.

⁹ Normalement traduit par les termes de « commissaire », « magistrat » ou « gouverneur ».

¹⁰ ISHIZUKA, *op.cit.*, p.35.

la province de Chôshû, par une flotte composée d'un navire américain et de deux français. Cette mission maritime qui a lieu dans le détroit de Bakan (actuel détroit de Kanmon) est entreprise en représailles contre des attaques répétées durant les mois précédents par l'armée anti-étrangère de Chôshû, visant des bâtiments civils et militaires étrangers passant par cette zone maritime. Après le bombardement depuis la mer par l'artillerie de marine, les soldats français débarquent sur la côte de Dannoura où Chôshû a installé une batterie de canons et finissent par occuper ce lieu stratégique donnant sur le détroit. Même après le bombardement et les batailles terrestres qui ont ravagé la région de Shimonoseki, le fief de Chôshû persiste dans l'idéologie *jôï* et cette attitude provoque un autre bombardement l'année suivante, cette fois-ci par une flotte provenant de quatre pays étrangers, l'Angleterre, la France, la Hollande et les États-Unis.

Ces deux conflits et ces contacts militaires avec des pays occidentaux engendrent une admiration considérable pour la force militaire occidentale, non seulement à Chôshû mais aussi auprès du *Bakufu*. Si les soldats anglais déployés à Yokohama permettent au gouvernement japonais un premier contact à la fois direct et instructif avec un organisme militaire européen, la force française participant aux batailles à Shimonoseki a fait preuve d'une réelle performance militaire dans un vrai combat.

Depuis l'arrivée de Matthew Perry en 1853, et tout au long des années 1850, Edo continue, certes, de faire des efforts pour renforcer sa force navale principalement avec l'aide des Hollandais. Pendant ce temps, pourtant, le gouvernement central a tendance à négliger ou du moins à ne pas donner autant d'importance aux forces militaires terrestres. C'est, en partie, semble-t-il, parce que juste après l'ouverture du pays, le sentiment de menace vient de l'extérieur du pays, c'est-à-dire que, pour les gouvernements japonais, l'ennemi hypothétique était les pays européens. Et c'est au fur et à mesure de la montée du mouvement anti-étranger, voire anti-gouvernemental, incarné par les provinces du Sud, que la menace de l'intérieur du Japon se précise progressivement. Ironiquement, c'est grâce aux troupes terrestres européennes appelées à Yokohama contre cette idéologie xénophobe et pour la sécurité des résidents étrangers, que le gouvernement d'Edo prend conscience de la nécessité d'une armée de terre sous sa direction, en perspective d'éventuels combats contre les provinces du Sud.

La force européenne à Yokohama qui y restera jusqu'en 1875, montre aux Japonais le concept d'une armée de terre moderne par sa composition diversifiée. Dans les troupes, on voit des soldats d'infanterie de l'armée de terre et de la marine, de l'artillerie (y compris l'artillerie à cheval), du génie et même des musiciens militaires¹¹. Le fait d'observer cette organisation de plus près permet, en quelque sorte, aux Japonais d'avoir l'idée de créer leur propre armée de terre shôgunale.

Un des projets les plus importants pour la modernisation du Japon, qui doit faire face aux puissances occidentales, est sans doute la construction de l'arsenal de Yokosuka débutant le 10 mai 1855¹². Pour la réalisation de ce projet d'État que le Japon n'avait encore jamais imaginé

¹¹ ISHIZUKA, *op.cit.*, p.29.

¹² TAKAHASHI Kunitarô (sous la direction de), *Yokosuka seitetsujo no hitobito- banabitaku furansu bunka* (Les gens de l'arsenal de Yokosuka- l'épanouissement de la culture française), Yûrindô, Yokohama, 1983, p.19.

jusqu'alors, nous pouvons observer l'étroitesse des relations franco-japonaises à la fois industrielles et militaires. Nous verrons, ici, le processus de renforcement de la collaboration entre la France et le shôgunat autour d'un projet dont l'estimation de budget annuel s'élève jusqu'à six cent mille dollars¹³. Dans les relations diplomatiques des années 1860 entre les gouvernements napoléonien et shôgunal, l'importance de ce projet est d'autant plus remarquée que les relations étroites établies par le premier consul général de France, De Bellecourt, avec des hauts fonctionnaires d'Edo, sont, en quelque sorte, concrétisées, voire renforcées, par cette collaboration. Or toutes les négociations sur la construction de ce dispositif naval sont faites, du côté français, sous la direction de Léon Roches, le successeur de Bellecourt, depuis 1864.

Concernant les relations franco-japonaises dans les années 1860, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les rapports entre Léon Roches et Kurimoto Joun (1822-1897), *metsuke*¹⁴ chargé des affaires étrangères depuis août 1864. Ce dernier est, au sein du gouvernement japonais, un sympathisant de la France car, pendant son séjour à Hakodate sur l'île de Hokkaidô entre 1858 et 1863 en tant que chargé de l'exploitation de l'île, il côtoie le missionnaire catholique français, Mermet de Cachon, et apprend la langue française et aussi l'histoire, le système politique, économique et militaire de France. Ainsi devenu connaisseur et admirateur du pays de son ami français, à son retour à Edo, Kurimoto n'hésite désormais pas à prendre une attitude pro-française dans la prise de décision gouvernementale.

Son rapprochement diplomatique avec le ministre français au Japon est dû au fait que Mermet de Cachon était lui aussi à Yokohama en tant qu'interprète attaché au consulat de France depuis l'arrivée de Léon Roches. Les deux amis se revoient au mois d'août 1864 lors d'une négociation sur la fermeture du port de Yokohama demandée par Edo. Par l'intermédiaire du prêtre catholique, Kurimoto multiplie les rencontres avec le ministre français et ce dernier, lui aussi, aura de plus en plus confiance en ce fonctionnaire talentueux, jusqu'à ce que le Français exprime au gouvernement d'Edo son désir de confier à Kurimoto le poste d'intermédiaire exclusif, afin que toutes les communications entre le consulat de France et le gouvernement japonais puissent désormais être effectuées de manière plus simple et rapide¹⁵. Pour le ministre français, son ami japonais et interprète, âgé de quarante-trois ans, est quelqu'un qui a « de l'intelligence, des tendances libérales et même une certaine loyauté¹⁶ ».

La relation étroite entre Roches et Kurimoto fait qu'en novembre 1864, dans un entretien tenu au château d'Edo, Sakai Tadamatsu, membre du *wakadoshiyori*¹⁷, ordonne à ce dernier de contacter le ministre français au sujet de la réparation d'un navire à vapeur, le *Shôkaku-maru*, que le gouvernement avait acheté à une société anglaise la même année. Selon Sakai, instruits par les Hollandais en particulier dans le centre d'entraînement de Nagasaki précité, les marins japonais ont la compétence de piloter eux-mêmes un navire occidental, mais ne disposent pas du savoir-faire ni des moyens pour réparer eux-mêmes ce type de navires. Et le *wakadoshiyori* souhaite que

¹³ *Ibid.*, p.13.

¹⁴ Fonctionnaires d'État initialement chargé de surveiller les vassaux directs du *shôgun* tels que *batamoto* et *gokenin*. Vers la fin du *Bakufu*, leurs fonctions s'étendent à diverses charges administratives.

¹⁵ AMAE, Série Correspondance politique Japon, vol.13, dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères datée de Yokohama 20 février 1865, n°28.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Littéralement traduit par « le conseil de Jeunes Anciens ». Le nombre de personnel de ce poste, inférieur à celui de *Rôjû*, est de quatre à la fin du *Bakufu*.

l'équipage de la flotte française, à ce moment-là, en rade de Yokohama, se charge de la réparation de *Shôkaku-maru*¹⁸. Embarqué dans le navire de guerre français, *la Guerrière*, Kurimoto réussit immédiatement à obtenir un avis favorable de la part du capitaine Benjamin Jaurès pour la mission navale. Pendant une soixantaine de jours, les travaux de réparation de *Shôkaku-maru* sont effectués par un groupe de mécaniciens de la Marine française sous la direction d'un officier¹⁹. Le ministre de France accorde même la faveur de faire venir le matériel nécessaire à la réparation.

Cette coopération française était suffisante pour convaincre les membres du gouvernement shôgunal d'incliner davantage vers un rapprochement avec la France dans le domaine de construction navale pour lequel ils n'avaient pas d'hésitation à recourir à un pays étranger et à engager le budget de l'État. Comme deuxième étape de cette collaboration franco-japonaise, les Japonais, témoins d'une technique efficace et rapide à la française, se montrent désireux de se procurer leurs propres moyens d'entretien naval. Au mois de décembre 1864, avant même l'achèvement de la réparation du *Shôkaku-maru*, Oguri Tadamasu (1827-1868), alors au poste de *kanjô bugyô*, préfet délégué aux finances, rend visite à Kurimoto au sujet de l'installation d'une cale et d'une fonderie de fer dans une baie proche de Yokohama avec l'aide des Français. Pour ce faire, Oguri pense utiliser le matériel de réparation de navire à vapeur acheté par le seigneur de la province de Hizen²⁰ au gouvernement hollandais, mais confié au *Bakufu* à cause du coût de son installation et du manque de savoir-faire. Immédiatement communiquée au consulat de France et également au capitaine Jaurès, la demande est finalement jugée par les ingénieurs français impossible à réaliser, car le matériel hollandais n'a qu'une capacité faible et insuffisante pour faire fonctionner une cale. À la réception de la réponse négative sur la construction de l'établissement naval avec le matériel à sa disposition, autrement dit, avec la moindre dépense possible, Oguri ne perd pourtant pas l'espoir de mettre en route son projet de construction d'un dock qui permettra aux Japonais d'économiser le coût de maintenance pour leurs navires achetés auprès des pays étrangers, et qui représente une part considérable dans le budget d'Edo.

La troisième étape de la collaboration entre la France et le Japon est marquée par la demande de construction d'un arsenal formulée par le gouvernement auprès de Roches qui, aux yeux du gouvernement shôgunal, est en meilleure posture que l'Angleterre, représentée par Alcock et dont le regard se porte de plus en plus vers le Sud, du fait de son rapprochement avec la province de Satsuma, et que les États-Unis dont les Japonais sont de plus en plus méfiants après le retard de livraison des deux navires de guerre commandés par Edo à Washington²¹. La demande officielle de construction d'un arsenal au consulat de France est faite le 8 décembre 1864 et Roches fait aussitôt part de sa réponse positive. Ainsi, une collaboration franco-japonaise inédite commence sous la direction de François Léonce Verny, ingénieur de la Marine française, désigné au poste de chef de chantier par Roches et le capitaine Jaurès. L'ingénieur français choisit la baie de Yokosuka

¹⁸ ONODERA Ryûta, *Kurimoto Joun- taisetsu a kenji shita bôkoku no ishin* (Kurimoto Joun - Un vassal loyal d'un régime perdu), Minerva shobô, Kyôto, 2010, p.122.

¹⁹ *Ibid.*, p. 123.

²⁰ Nabeshima Naomasa (1815-1871), le dixième seigneur de Hizen. Même pendant la période de fermeture du Japon, il s'intéresse à la science occidentale, sans doute grâce à la seule porte ouverte au commerce étranger avec la Chine et les Pays-Bas dans son domaine de Saga. Ainsi il essaie d'introduire et de pratiquer la technologie occidentale dans la province de Hizen telle que le four à réverbère. Par conséquence, il réussit à faire fabriquer à ses *samurai* de Hizen des canons Armstrong, des machines à vapeur et même le premier navire à vapeur construit au Japon.

²¹ La raison du retard est la guerre de Sécession américaine de 1861 à 1865. Le gouvernement américain n'a donc pas en réalité négligé la demande du gouvernement japonais.

comme lieu d'installation de l'arsenal par sa ressemblance géographique avec le port de Toulon, et la première pierre est posée le 15 novembre 1865.

Entre le début de la construction en 1865 et son achèvement en février 1871, le chantier compte une quarantaine de Français, venus y travailler en tant qu'ouvriers collaborateurs²². Durant la construction, le Japon traverse un changement de situation politique sans précédent dans son histoire : *Taisei hōkan*, le passage de pouvoir politique du *shōgun* à la Cour impériale de Kyōto à la fin de 1867. La construction de l'arsenal de Yokosuka est, elle aussi, comme beaucoup d'autres établissements shōgunaux, cédée au nouveau gouvernement et c'est sous la direction de ce dernier que Verny termine la construction du premier arsenal maritime en Asie. Pour les nouveaux dirigeants du pays, ce dispositif naval était indispensable afin qu'ils obtiennent une force maritime leur permettant de défendre l'espace maritime japonais, ou même de rivaliser avec les puissances occidentales ou chinoise.

L'arsenal de Yokosuka n'est pas seulement un lieu de construction navale ; il servait aussi aux Japonais, avec une fonderie attachée à l'arsenal, de moyen de production d'acier, nécessaire à des activités industrielles de plus en plus présentes dans l'archipel, et également de formation de jeunes artisans japonais sélectionnés dans le village de Yokosuka²³. Et lors de la décision de la construction de l'arsenal, il est également décidé la création d'une école française à Yokohama pour répondre à l'augmentation de besoins dans la langue de Molière, avec la perspective de l'arrivée au Japon des ingénieurs français attachés à l'arsenal. Cet établissement, nommé « Collège français », inauguré le 1^{er} avril 1865, a pour objectif de former des interprètes japonais du français qui, à l'époque, était encore peu enseigné au Japon. Dirigé par Mermet de Cachon, sa formation ne se limite pas à la langue française, mais aussi la géographie, l'histoire de France, les mathématiques, la géométrie et même l'anglais figurent dans la liste des matières enseignées pour une quarantaine d'élèves japonais d'entre douze et vingt-cinq ans²⁴.

La création de cet arsenal de Yokosuka est ainsi appréciée, non seulement dans le domaine de construction navale dans un Japon en pleine mutation politique et technologique, mais elle a aussi permis de faire des progrès remarquables dans d'autres domaines que l'armement maritime, tels que la métallurgie ou la fabrication des briques. Dans ce sens, nous pouvons dire que le *Yokosuka Zōsenjo* (l'arsenal de Yokosuka) est la plus grande preuve de la coopération entre la France et le Japon shōgunal²⁵.

Depuis l'ouverture du pays, le gouvernement shōgunal avait demandé l'aide des Hollandais en termes d'organisation et d'instruction de la force navale gouvernementale, à l'exemple de l'entraînement naval à Nagasaki donné par les marins hollandais entre 1855 et 1859. Afin de concrétiser cette expérience dans l'ouest du pays, le gouvernement crée un autre établissement consacré à l'entraînement naval et la formation des officiers japonais plus proche de la capitale,

²² ONODERA, *op.cit.*, p.127

²³ TAKAHASHI, *op.cit.*, p.20.

²⁴ TOMITA, 1980, *op.cit.*, p.118-120.

²⁵ Concernant la gestion du personnel français de l'arsenal de Yokosuka, les relations diplomatiques entre la France et le Japon du shōgunat et du nouveau gouvernement de Meiji, voir, Elisabeth de TOUCHET, *Quand les Français armaient le Japon : La création de l'arsenal de Yokosuka 1865-1882*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Tsukiji, où les responsables du *gunkan-bugyô*, préfets délégués à la Marine, font appel cette fois-ci à la *Royal Navy* et recherchent des instructeurs anglais à partir du mois d'octobre 1867. Entre ces deux contributions étrangères au développement de la marine shôgunale, on observe également l'existence d'une collaboration française en la matière, peu connue par rapport à l'influence des Hollandais et des Anglais.

Les relations relatives à l'armement naval entre le Japon et la France commencent par l'envoi en France d'une délégation japonaise menée par Ikeda Nagaoki (1837-1879) en 1863 dans le but de négocier principalement l'éventuelle fermeture du port de Yokohama sous la pression anti-étrangère. Lors des négociations diplomatiques tenues à Paris entre les représentants japonais et le ministre français des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys, ce dernier propose aux Japonais l'achat de navires de guerre construits en France²⁶. Cette proposition, faite à l'initiative de Napoléon III lui-même, attire l'attention de la délégation japonaise d'Ikeda au point que les Japonais font venir à Paris un ancien élève au centre d'entraînement naval de Nagasaki, alors en Hollande pour ses études, afin de lui faire examiner la liste des navires proposés par le gouvernement français. Quant au gouvernement napoléonien, il accorde une faveur exceptionnelle à la délégation japonaise, en l'autorisant à visiter l'arsenal de Toulon, un établissement normalement confidentiel au point de vue de sa stratégie militaire. Malgré l'échec de la négociation avec la France sur la fermeture du port de Yokohama, Ikeda Nagaoki réussit ainsi à entrer en relation avec le gouvernement français en vue du renforcement de la force navale des Tokugawa.

Le rapport d'Ikeda et ses nombreux conseils en vue de confier à la France la construction des navires de guerre qui feront partie de l'armée shôgunale, n'ont pourtant pas convaincu le gouvernement central, réticent à faire une commande de navires en France, et il faut attendre la réparation du navire *Shôkaku-maru* en novembre 1864, citée plus haut, pour que la collaboration franco-japonaise soit concrétisée.

Le 18 janvier 1866, le gouvernement des Tokugawa envoie un message au ministre de France, Léone Roches, en lui demandant de trouver le personnel français adéquat pour donner une instruction navale à bord d'un navire de guerre que le gouvernement avait commandé aux États-Unis. Ce navire, nommé *Fujiyama*, construit à New York à la demande du gouvernement japonais, au prix de 240.000 dollars sera livré à Yokohama le 5 février 1866²⁷. La raison de cette instruction militaire pour l'équipage à bord du *Fujiyama* demandée à légation française est que le gouvernement japonais envisageait une attaque de la province de Chôshû à titre de sanction contre une autorité provinciale hostile aux étrangers, et qui n'hésitait pas à passer à l'acte contre les puissances occidentales depuis quelques années. Afin que son navire de guerre le plus puissant soit opérationnel pour cette mission, les hommes du *shôgun* voulaient des instructeurs étrangers capables de donner une instruction à sa force navale le plus vite possible.

²⁶ KIKEGAWA Hiromasa, « Furansu kaigun to bakufu to no kankei ni tsuite: fujiyamakan de no denshû o chûshin to shite » (Sur les relations entre la marine française et le *Bakufu* : autour de l'entraînement naval à bord du navire *Fujiyama kan*), (in) *Seiji keizai shigaku*, n°380, avril 1998, p.17.

²⁷ *Ibid*, p. 21.

Aussitôt que cette demande parvient aux autorités françaises, Roches, favorable à cette coopération, charge l'équipage du navire *la Guerrière*, alors en rade à Yokohama, de mettre à la disposition de la mission gouvernementale le navire *Fujiyama* et son équipage.

L'entraînement naval à bord du *Fujiyama* par quatre marins français, deux sous-officiers, un ingénieur mécanicien et un artilleur, commence le 21 février 1866, à peine un mois après la demande shôgunale²⁸. L'équipage japonais est représenté par Nagata Seizô (?- 1904), officier arpenteur, et les instructeurs français demandent de choisir six personnes parmi tous les marins japonais, capables de lire le français et de les faire travailler en tant qu'interprètes et intermédiaires entre les équipes françaises et japonaises²⁹.

Du point de vue de l'histoire du développement de l'organisation de la marine japonaise, ce qui est le plus remarquable pour cet entraînement naval à bord de *Fujiyama* est le fait que, grâce à cette instruction française, les Japonais ont obtenu «une force navale de style européen réellement apte à des batailles maritimes³⁰». Pendant l'entraînement dans la baie de Yokohama, les instructeurs français exigent que l'équipage japonais respecte les règles établies et appliquées dans la marine française telles que les règlements sur la tâche à bord du capitaine de navire, des officiers, les règlements généraux de l'équipage, les consignes pour les signaux navals avec tambours en cas de bataille etc. En comparaison de l'instruction navale assurée par les Hollandais une décennie auparavant à Nagasaki, celle des Français à Yokohama a un caractère plus pratique et est faite pour que le *Fujiyama* soit prêt le plus rapidement possible à être utilisé dans les batailles navales prévues dans les eaux de Chôshû. Le navire *Fujiyama* est équipé de huit canons de type Parrott de douze à cent livres, une arme à feu fréquemment utilisée lors de la guerre civile américaine, que les Japonais n'ont bien sûr jamais manipulée auparavant. Les instructeurs français mettent en place un système de communication au sifflet afin que les cinq tireurs chargés pour chaque canon reçoivent le plus rapidement et précisément possible les ordres de tir de la part de leur chef. Ainsi, cette arme de dernier modèle devient-elle opérationnelle, et les marins japonais ont désormais le savoir-faire pour l'utiliser de la manière la plus efficace.

L'instruction française dans la baie de Yokohama s'arrête en mai 1866, c'est-à-dire qu'elle a duré à peine trois mois. La raison de son arrêt est que le gouvernement a ordonné le déplacement du navire d'entraînement *Fujiyama* à Ôsaka dans la perspective de sa participation à l'opération d'attaque contre Chôshû. Tenant compte du fait que l'entraînement par les Français est toujours en cours, les autorités shôgunales demandent à Léon Roches l'accompagnement des instructeurs français à bord du *Fujiyama* et d'éventuels commandements lors de batailles navales dans l'ouest du Japon³¹. Le ministre français décline cette demande au nom de la diplomatie non-interventionniste, et surtout il ne voulait pas que la France soit impliquée dans un conflit intérieur japonais.

Malgré cette attitude prudente de la France à l'égard de l'opération militaire contre Chôshû, les hostilités débutent le 18 juillet 1866 par un bombardement à l'île de Suô ôshima située au sud-est de la province. Cette première attaque est faite par une flotte de deux navires de guerre ayant,

²⁸ KATSU Kaishû, *Kaigun rekishi (histoire de la marine)*, réédition, Tôkyô, Hara shobô, 1967, p. 346.

²⁹ *Ibid.*, p.347.

³⁰ SHINOHARA, 1988, *op.cit.*, p.92.

³¹ KIKEGAWA, *op.cit.*, p. 25-26.

tous les deux, rapport avec la France : le *Fujiyama*, à bord duquel les instructeurs de *la Guerrière* ont donné un entraînement naval à Yokohama, et le *Shókaku-maru* dont la réparation a été effectuée deux ans plus tôt par l'équipage français du même bâtiment.

Même si Léon Roches a refusé clairement la participation des marins français à l'opération, les combats à Chôshû ne le laissent pas indifférent à la fois diplomatiquement et commercialement. Le consul général français, accompagné par son homologue anglais Harry Parkes, se rend le 5 août à Shimonoseki pour avoir un entretien avec le chef des troupes de Chôshû, Katsura Kogorô (1833-1877). Les deux diplomates proposent à Katsura un cessez-le-feu et la réconciliation avec les forces shôgunales, qui ne conviennent pas du tout à Katsura et le soir même, Roches, tout seul cette fois-ci, rencontre à Kokura le chef des troupes gouvernementales Ogasawara Nagamichi. Pendant cet entretien dans une ambiance très amicale, Roches montre qu'il penche du côté shôgunal, en donnant à Ogasawara des conseils sur l'opération maritime et en montrant son propre plan de débarquement des soldats shôgunaux sur le sol de Chôshû³².

Au lendemain de cet entretien franco-japonais à Kokura, c'est Harry Parkes qui demande à parler avec le chef japonais. Contrairement à l'attitude pro-shôgunale de Roches, le ministre anglais fait part de son mécontentement pour la maladresse du gouvernement japonais qui n'arrive même pas à débarquer ses troupes au bout de deux semaines. Parkes espérait la levée le plus rapidement possible du blocage du détroit de Shimonoseki causé par le conflit car c'est un point commercialement important qui lie la mer intérieure et la mer de Chine orientale. Et aussi, après le bombardement de Kagoshima de 1863 et celui de Shimonoseki de septembre 1864, l'attention de l'Angleterre se tourne de plus en plus vers les alliés anti-gouvernementaux des provinces du Sud et perd donc progressivement sa confiance dans le shôgunat. C'est une des raisons pour lesquelles Parkes voulait la fin du conflit à Chôshû, mais pas nécessairement la réussite de l'opération militaire du gouvernement.

Lors des derniers mois du conflit, les troupes du *shôgun* multiplient les défaites contre les soldats de Chôshû motivés et armés de fusils modernes, et durant cette série de résultats décevants pour le gouvernement, la nouvelle de la mort du 14^e *shôgun* Iemochi le 29 août 1866 au château d'Ôsaka provoque un choc émotionnel chez les soldats du *Bakufu* déployés à Chôshû qui finissent par perdre le moral de se battre. En septembre 1866, la décision de retrait des soldats est prise par Tokugawa Yoshinobu (1837-1913), le successeur d'Iemochi et le 15^e *shôgun* Tokugawa, ce qui signifie un échec total de l'opération.

Les défaites répétées dans l'Ouest de Honshû contre les troupes de Chôshû mieux équipées, entre autre, avec les fusils Enfield fournis par leur partenaire Satsuma, font désormais sentir plus que jamais la nécessité d'une réforme radicale dans l'organisation générale de l'armée shôgunale et, dès son accession au pouvoir, Tokugawa Yoshinobu ordonne une augmentation du nombre de soldats capables de manipuler un fusil. Cette politique d'« abandon » du sabre, l'arme de prédilection des *samurai*, fait polémique chez beaucoup de *batamoto*, vassaux directs du *shôgun*, mais après l'humiliation subie à Chôshû, refusant toute concession à l'opposition traditionaliste,

³² NOGUCHI Takehiko, *Chôshû sensô : bakufu gakai he no kiro* (les guerres à Chôshû : le tournant vers la chute du shôgunat), Tôkyô, Chûô kôron shinsha, 2006, p.195.

Yoshinobu insiste sur la modernisation, c'est-à-dire, l'occidentalisation de ses troupes³³. Cette politique militaire de Tokugawa Yoshinobu, même si elle n'a pas abouti à cause de la création du nouveau gouvernement en 1868, est mise en route avec la venue des instructeurs étrangers dans les années suivantes.

En matière de collaboration militaire franco-japonaise, ces années soixante apparaissent comme une période de transition vers la phase opérationnelle de divers projets dessinés à la fin des années cinquante par Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ministre de France au Japon. Pour cette mise en pratique des projets collaboratifs, la position pro-shôgunale prise par Léon Roches s'appuie sur le camp pro-français influent dans le gouvernement, et cela devient un des facteurs essentiels pour déterminer la politique shôgunale de cette époque. Contrairement à la diplomatie du Napoléon III, Rutherford Alcock et Harry Parkes, étant en contact avec les provinces du Sud après plusieurs conflits armés avec elles, s'aperçoivent au fil du temps de la baisse de l'influence politique du *shôgun* dans des provinces éloignées de la capitale, et découvrent la faiblesse de sa force militaire en quelque sorte appuyée sur le charisme imaginaire des Tokugawa pendant la période de *Sakoku*, c'est-à-dire, celle de la paix nationale japonaise. Ici, on peut donc observer clairement la mise en place d'une alliance France-shôgunat contre celle réunissant l'Angleterre et les trois provinces du Sud, Satsuma, Chôshû et Tosa. Cependant, Léon Roches n'oublie jamais la politique napoléonienne de ne pas froisser l'Angleterre et de ne pas s'y opposer militairement. Cette politique de collaboration occidentale est aussi visible par le choix de partenaires européens avec le gouvernement japonais qui sollicite des instructeurs étrangers dans le cadre de la réforme de l'organisation militaire sous la direction du 15^e et le dernier *shôgun*.

³³ MATSUURA Rei, *Tokugawa Yoshinobu : shôgunke no meiji ishin* (Tokugawa Yoshinobu : la restauration de Meiji et la famille du shôgun), édition augmentée, Tôkyô, Chûô kôronsha, 1997, p.145.

1-5. Relations Léon Roches-Kurimoto Joun

Les relations franco-japonaises, plus précisément entre les gouvernements shôgunal et napoléonien, sont dans les années 1860 tellement étroites que se nouent des liens non seulement politiques mais aussi individuels, et que le projet d'envoi d'instructeurs français pour l'organisation et la formation de l'armée du *shôgun* intervient dans ce cadre d'approfondissement de l'amitié franco-japonaise. À ce sujet, Léon Roches, ministre de France au Japon, raconte dans un communiqué politique un entretien intime et anecdotique avec son homme de confiance, Kurimoto Joun, en qui Roches trouve « le tact, la rectitude de jugement et le zèle qu'il déplore constamment¹ » et, selon le diplomate français, qui « a beaucoup contribué à établir les excellents rapports que j' (Léon Roches) entretiens aujourd'hui avec le gouvernement du *Taïkoun*² ».

Cet entretien entre Roches et Kurimoto est beaucoup plus informel que d'habitude car ils le font en se promenant au pied d'une colline à Yokohama où sont déployés depuis 1863 les marins anglais pour protéger leurs ressortissants. Bien que Kurimoto soit alors chargé par le gouvernement de faire avancer les négociations avec le représentant français sur la création d'un établissement naval, le futur arsenal de Yokosuka, il commence cet entretien par une déclaration qui étonne le ministre de France. Kurimoto exprime sa satisfaction pour la présence de soldats européens sur le sol japonais qui, selon Roches, « devrait réveiller les soupçons conçus autre fois contre nous (les Européens)³ » et le Français lui demande la raison pour laquelle Kurimoto a une telle attitude bien contraire aux principes politiques pris jusqu'alors par le shôgunat vis-à-vis des puissances étrangères.

Après un temps de réflexion, pour justifier son avis favorable à la présence d'étrangers armés à Yokohama, Kurimoto mentionne les bombardements de Shimonoseki par les flottes étrangères effectués deux ans auparavant, et qui ont montré au *shôgun* la force militaire indéniable des pays signataires des traités de 1858. Pourtant, en montrant les camps anglais établis sur le plateau où se trouvent les deux hommes, le fonctionnaire japonais n'hésite pas à aller plus loin à ce sujet. Il développe son opinion sur la présence des soldats étrangers sur le sol japonais, selon laquelle il convient selon lui de distinguer les forces anglaises de celles de la France, en soulignant la différence de stratégie politique en Asie orientale entre ces puissances européennes.

Étant un ami très proche du missionnaire français, Mermet de Cachon à Hakodate où Kurimoto a passé une partie de sa carrière entre 1858 et 1862, et à travers ses échanges linguistiques avec le religieux français, Kurimoto approfondit ses connaissances en histoire de l'Europe, dans le système politique, judiciaire ou militaire de la France, la science naturelle développée en Europe etc. Pendant ces entretiens intellectuels avec le Français, le chargé des colons japonais dans l'île septentrionale de Hokkaidô acquiert les informations importantes dont il se sert au sein de l'administration shôgunale en charge des Affaires étrangères après son retour à la capitale en 1863. Mais une des informations les plus marquantes pour ce jeune fonctionnaire données par Cachon était sur le colonialisme de l'Angleterre à l'origine d'une révolte en Inde en 1857. Mermet de Cachon raconte à Kurimoto que le monde entier a de la haine pour les sujets de la Reine Victoria (1819-1901) et que la diplomatie tyrannique de l'Angleterre et de la Russie est inquiétante pour le

¹ AMAE, Série correspondance politique Japon, vol. 13, Dépêche politique n°28 datée du 20 février 1865, *op.cit.*

² *Ibid.*, parenthèses mises par l'auteur

³ *Ibid.*, parenthèses mises par l'auteur.

Japon car tous ces deux pays désirent faire main basse sur l'île de Tsushima⁴, située entre la péninsule coréenne et l'île japonaise de Kyûshû.

Les propos plutôt hostiles tenus par Mermet de Cachon sur l'Angleterre dans l'île de Yezo et la présence réelle des soldats anglais à Yokohama sont suffisants pour provoquer une véritable inquiétude diplomatique vis-à-vis des Anglais dans la tête du chargé japonais des affaires étrangères du gouvernement. Kurimoto dit à Roches :

« (...) nous ne sommes pas sans inquiétude sur les intentions ultérieures de l'Angleterre. Bien que séparés de fait pendant longtemps, du reste du monde, nous n'ignorons pas le rôle joué par certains peuples. Nous savons que, pour satisfaire à l'expansion de son commerce et de son industrie, l'Angleterre a dû souvent occuper de nouveaux territoires.⁵ »

Et en conséquence, la sympathie de Kurimoto envers la France, déjà constatée grâce à l'amitié nouée avec Cachon, est encore renforcée mais cette fois-ci exprimée plus clairement que jamais en tant que représentant du *shôgun* et en tête-à-tête avec le ministre du gouvernement de Napoléon III au Japon. Le premier attend « l'espoir d'y trouver dans la France les contrepoids nécessaires à l'équilibre de la situation⁶ » et pour préserver la stabilité militaire de la ville de Yokohama, Kurimoto n'hésite pas à se montrer favorable à l'augmentation du nombre de soldats français à Yokohama.

« C'est pourquoi nous regrettons que les forces entretenues ici par ton pays ne soient pas plus importantes ; nous voudrions (si du moins celles ne peuvent être égales à celle de l'Angleterre) qu'elles fussent élevées à un chiffre plus en rapport avec l'influence qui appartient nécessairement à la France dans la direction à imprimer à la marche que nous suivons⁷. »

Après cet entretien dans une ambiance plutôt intime, mais bien révélateur aux yeux de Léon Roches, il confirme que, par l'intermédiaire de Kurimoto, le gouvernement shôgunal s'exprime maintenant d'une manière bien franche et honnête en face de lui :

« (...) un semblable aveu exprime trop bien la pensée intime du gouvernement du Taïkoun pour que j'aie cru pouvoir me dispenser de le reproduire au Département.

Cet aveu, formulé par un homme qui jouit de toute la confiance des Gorôjôs (sic.), confirme pleinement, du reste, l'opinion que certaines paroles prononcées dans divers entretiens, avaient fait germer dans mon esprit⁸. »

La confiance en Kurimoto Joun gagnée par Léon Roches justifie ainsi l'attitude réelle du *shôgun* en ce qui concerne la présence militaire étrangère déployée à Yokohama, voire la politique générale de ce dernier face aux deux pays puissants et activement impliqués dans les relations commerciales et diplomatiques avec le Japon : l'Angleterre et la France. La déclaration de Kurimoto permet au Français de percevoir la vision stratégique du *Bakufu* pour les années qui

⁴ ONODERA, *op.cit.*, p. 60.

⁵ AMAE, Dépêche politique n°28 datée du 20 février 1865, *op.cit.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

viennent pendant cette période de perturbation politique et idéologique, et de se déterminer sur la position de la France à prendre dans ce contexte.

Premièrement, en analysant la déclaration de Kurimoto, Roches confirme la politique du gouvernement japonais favorable à la présence des soldats étrangers à Yokohama malgré son attitude sceptique initiale lors de leur arrivée à Yokohama en 1863. Le mouvement xénophobe des provinces du Sud, et sa menace sur le pouvoir central, sont si forts pour les dirigeants du pays qu'ils considèrent la force militaire anglaise et française de Yokohama comme d'éventuels partenaires afin de lutter contre ces rebelles sudistes, plutôt que comme des ennemis envahisseurs menaçant l'avenir du Japon.

Deuxièmement, Roches sent que le 14^e *shōgun* est bien effrayé par les événements dans l'Extrême-Orient impliquant l'Angleterre ces dernières années et sa stratégie d'avoir recours à la force militaire pour tirer des avantages commerciaux avec les pays asiatiques. Par cette hostilité des Japonais envers les Anglais, il tire la conclusion que le *shōgun* Iemochi « considérait comme une garantie pour l'intégrité de ses états, l'augmentation des troupes françaises résidant en son pays⁹ ».

Le gouvernement japonais n'est pas tout à fait opposé au stationnement des troupes étrangères à Yokohama ou, pour mieux le dire, il lui est souhaitable d'avoir des soldats disciplinés et bien armés près de la capitale en cas de conflit contre les fiefs du Sud. Du point de vue diplomatique, il n'a pourtant pas entièrement confiance dans les Anglais. En conséquence, le *Bakufu* choisit la France comme son partenaire privilégié ou au moins Léon Roches la considère comme telle.

L'attitude franche de Kurimoto Joun lors de cet entretien très cordial confirme, auprès du consul général de France, l'ambition du gouvernement d'Edo pour la réalisation d'un projet totalement inédit avec l'aide de Paris : la construction d'un chantier naval et d'un arsenal au profit du *shōgun*. Cette demande de concours à l'empereur français est communiquée pour la première fois le 8 décembre 1864¹⁰, c'est-à-dire, avant la conversation Roches-Kurimoto. Bien que le représentant français ait eu des doutes quant au sérieux du projet shōgunal avant la rencontre avec Kurimoto, Léon Roches désormais se mobilise afin de renforcer la coopération entre le shōgunat et le gouvernement de Napoléon III, et sa diplomatie au Japon sera fortement marquée par les opérations au profit du *taikun*.

Après avoir gagné une confiance mutuelle avec les *rōjū* notamment au sujet de construction de l'arsenal, Léon Roches donne au gouvernement japonais le conseil d'envoyer une mission en France, chargée d'y acheter le matériel et les machines nécessaires pour la construction et de recruter le personnel français adéquat.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ NISHIBORI Akira, « Dai nidai nihon chūsastu furansu kōshi micheru jūru marī reon rosshu ni tsuite (Sur le deuxième ministre plénipotentiaire de France au Japon, Michel Jules Marie Léon Roches) », (in) *Yokohama keiei kenkyū*, vol. 19, n°1, juin 1998, p.150.

Persuadé par la suggestion du ministre de France, le *Bakufu* désigne tout d'abord Asano Ujisuke (1834-1900) alors « chargé de la manufacture navale et des armements¹¹ » pour mener la délégation shôgunale, mais les autorités japonaises jugent que l'état de santé de ce dernier ne lui permet pas de faire un long voyage en bateau jusqu'en Europe. Informé de l'indisponibilité d'Asano pour la mission, Roches pense alors à nommer son ami Kurimoto Joun comme remplaçant d'Asano mais cette idée est, elle aussi, rejetée car le représentant de France ne voulait finalement pas perdre son meilleur intermédiaire avec le pouvoir central japonais en le laissant partir à l'étranger pour un certain temps. Sur le conseil final de Léon Roches, le *Bakufu* nomme le 19 mai 1865 Shibata Takenaka (1823-1877) au poste de chef de mission pour la France, un fonctionnaire « avec une intelligence et une bonne conduite¹² » selon le Français et qui une expérience de séjour en Europe avec la mission de Takeuchi Yasunori de 1862.

L'objectif de la mission de Shibata en France est d'abord de faire avancer le projet de construction de l'arsenal sur le conseil de François Léonce Verny qui était au Japon au début de l'année 1865 pour choisir l'emplacement du chantier naval, rédiger ses rapports pour le gouvernement japonais et qui repart pour la France en mars avant la mission Shibata. Le deuxième but principal de Shibata est d'avoir des discussions avec les ministres français concernés sur l'envoi d'officiers français au Japon pour l'instruction de l'armée de terre shôgunale. Le *Bakufu* communique la demande officielle au consulat de France en mars 1865 par l'intermédiaire de Kurimoto Joun¹³.

Les préparatifs de l'envoi de cette délégation sont menés en grande partie avec le concours de Léon Roches, malgré l'expérience du *Bakufu* qui avait déjà envoyé avant cette mission de 1865 un certain nombre de Japonais aux États-Unis ou en Europe. Roches s'arrange, depuis la décision de l'envoi de la mission, pour que Shibata Takenaka et ses hommes puissent effectuer leur travail en France sans le moindre problème. Le ministre de France au Japon écrit à maintes reprises à ce sujet à son supérieur, Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères d'alors, mais il ne manque pas également d'indiquer à Shibata lui-même les personnes à rencontrer à Paris, et avec qui il doit négocier pour accomplir ses missions en France¹⁴.

Le titre officiel de Shibata dans la mission est de commissaire du gouvernement japonais. Pour choisir ce titre, Léon Roches n'hésite pas à s'impliquer. Le gouvernement des Tokugawa voulait initialement donner le statut d'ambassadeur au chef de la mission mais suite à l'intervention du Français, il renonce à ce titre d'« ambassadeur » car, d'après Roches, le rang occupé par Shibata dans le gouvernement en tant que *batamoto*, qui équivaut dans la hiérarchie française à « directeur de la politique au département » n'est pas équivalent à celui d'un ambassadeur. Selon lui, un ambassadeur qui pourra traiter des questions d'un ordre supérieur à celui de Shibata doit être du rang de *Daimyô*, prince ou grand seigneur de domaine¹⁵.

¹¹ ERICSON, Mark D., « The Bakufu Looks Abroad. The 1865 Mission to France », (in) *Monumenta Nipponica*, vol.34, n°4, hiver 1979, p.386.

¹² *Ibid.*, p.386.

¹³ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.117.

¹⁴ MATSUZAWA Hiroaki, *Kindai nibon no keisei to seiyô keiken* (La formation du Japon moderne et l'expérience de l'Occident), Tôkyô, Iwanami shoten, 1993, p. 44.

¹⁵ AMAE, correspondance politique Japon, vol. 13, dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères datée de Yokohama 26 juin 1865, n°39.

La mission, composée de six fonctionnaires du gouvernement des Tokugawa, y compris Shibata Takenaka et leurs quatre assistants, embarque sur un navire anglais et part pour l'Europe le 27 juin 1865¹⁶.

Tout de suite après son arrivée à Marseille le 25 août 1865, la délégation japonaise effectue une visite des chantiers navals à Toulon auxquels Verny fait référence pour la construction de l'arsenal de Yokosuka. En passant à Lyon, elle rejoint le groupe japonais de Hida Himagorô (1830-1889), fonctionnaire chargé de la construction et la navigation des navires, envoyé aux Pays-Bas par le *Bakufu* pour y rechercher et acheter du matériel et des machines pour l'arsenal de Yokosuka, puis monte à la capitale française le 6 septembre.

La première rencontre entre l'envoyé japonais et le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, a lieu l'après-midi du 19 septembre 1865. Pour ce premier entretien avec le ministre français, Shibata a préparé cinq sujets à discuter : 1) l'instruction des soldats japonais de l'armée de terre, 2) la construction de l'arsenal de Yokosuka, 3) la nomination de Paul Flury-Hérard en tant que consul général du Japon en France, 4) l'interdiction pour les consuls étrangers au Japon de faire du commerce, 5) la non-intervention des consuls étrangers dans la politique intérieure japonaise¹⁷. Tenu au courant de tous ses sujets par son représentant au Japon, Léon Roches, le ministre français n'exprime aucun avis défavorable et, pour les deux premiers, promet à Shibata de les transmettre à ses homologues, respectivement le ministre de la Guerre et celui de la Marine, et ces deux principaux objectifs de la mission de Shibata viennent en discussion avec les ministères français concernés.

Ainsi Shibata rencontre le ministre de la Marine, Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873), deux jours après l'entretien avec De Lhuys et cette fois-ci aussi, le chef de la Marine, bien informé par Léonce Verny, lui donne sans aucune hésitation son avis favorable pour la coopération franco-japonaise. Quant à la question de l'instruction des soldats, ce n'est pas le ministre de la Guerre lui-même mais le ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux publics d'alors, Louis Henri Armand Béhic (1809-1891), qui accueille l'envoyé du *Bakufu*. Le 25 septembre 1865, à son propre domicile, Béhic rencontre Shibata, accompagné de ses deux assistants japonais et de Verny. L'envoyé du *Bakufu* demande à nouveau l'instruction de trois catégories de soldats, infanterie, cavalerie et artillerie, pour l'armée shôgunale et obtient immédiatement un accord de la part du ministère de la Guerre¹⁸.

Lors de cette rencontre avec Béhic, Shibata sollicite auprès du ministre français une autorisation de visiter des établissements militaires en France sous la direction du Ministère de la Guerre. Après la réponse favorable de la part du Ministère, la délégation japonaise multiplie, pendant son séjour en France, des visites d'usines et d'ateliers emblématiques de la force militaire de la France. Le 10 octobre 1865, guidé par Léonce Verny, Shibata visite un atelier de détonateurs à Paris sous la direction du gouvernement français, et qui a la capacité de fabriquer, selon une explication donnée pour la délégation japonaise, cinquante mille unités en dix heures, et le lendemain matin il

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ SHIBATA Takenaka, « Eifutsukô (Voyage en France et en Angleterre) », (in) NUMATA Jirô et MATSUZAWA Hiroaki (éd.), *Seiyôkenbunshû (Collection d'observations en Occident)*, Tôkyô, Iwanami shoten, 1974, p.313.

¹⁸ *Ibid.*, p.319.

part pour la poudrerie nationale du Bouchet créée en 1820 après l'explosion de la poudrerie d'Essonne, à deux heures de train de Paris.

La curiosité des Japonais pour la manufacture militaire française est bien visible pendant leur voyage en province entre le 2 et le 18 novembre. Pendant ce voyage dans l'Ouest de la France, l'envoyé du *Bakufu* observe le procédé de la fabrication de l'acier et de fusils dans l'usine militaire de Saint-Nazaire, ainsi que la production de canons d'acier et de bronze à Angoulême et de fusils Minié et de sabres à Châtelleraut.

Le 8 décembre 1865 la mission Shibata part de la capitale française pour se rendre à Londres où elle reste jusqu'au 4 janvier de l'année suivante avant qu'elle ne quitte définitivement l'Europe le 19 janvier.

L'objectif principal de Shibata Takenaka en France, à savoir obtenir un engagement officiel de Paris à la réalisation des deux projets cruciaux pour le *Bakufu* : la construction de l'arsenal de Yokosuka et l'instruction des soldats shôgunaux, est bien atteint, et la phrase de discussion des projets franco-japonais est désormais passée au stade de la pratique. Néanmoins, à Londres où Shibata s'est rendu après Paris, il rencontre des difficultés à s'entendre avec les ministres anglais, moins confiants dans le gouvernement des Tokugawa que les Français. Car à la fin de l'année 1865, l'Angleterre se rapproche déjà du principal ennemi du *Bakufu* : Satsuma. Le fief envoie clandestinement à Londres une mission de trois fonctionnaires et de quinze étudiants en avril 1865 pour que les jeunes de Satsuma s'initient aux sciences occidentales et entrent en contact avec les autorités anglaises à l'insu du gouvernement d'Edo. Lors d'un entretien avec John Russel (1792-1878), le ministre anglais des Affaires étrangères d'alors, un fonctionnaire de Satsuma, Matsuki Hiroyasu (1832-1893), futur ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Meiji, annonce son plan de former un nouveau gouvernement avec des hommes des provinces hostiles aux Tokugawa, et cela va exercer une influence sur la politique diplomatique des Anglais concernant le Japon.

Ce n'est que le 21 novembre 1865 que le gouvernement shôgunal, plus précisément son envoyé Shibata Takenaka, est informé de la présence de ces agents de Satsuma en Europe en apprenant que la province de Satsuma entreprend de se présenter à l'exposition universelle de Paris au nom du Japon et que ce projet est mené, en tant que conseiller étranger de Satsuma, par un diplomate franco-belge Charles de Montblanc (1833-1894)¹⁹.

Dorénavant, le *Bakufu* est plus que jamais conscient du danger causé par la province de Satsuma qui n'avait pas fait preuve de beaucoup d'activisme jusqu'alors, contrairement à Chôshû qui, au début des années soixante, avait effectué plusieurs actions militaires contre des pays étrangers et le gouvernement central.

Ayant pour objectif de se procurer en France le matériel nécessaire pour la construction de l'arsenal de Yokosuka, malgré la présence d'un interprète doué en anglais, Fukuchi Gen'ichirô (1841-1906), dans la délégation japonaise, il était pourtant indispensable, pour Shibata, d'avoir des

¹⁹ *Ibid.*, p. 375.

agents français connaissant les hommes, les coutumes et les traditions locales. Pour le choix du matériel et du personnel pour l'arsenal, c'est le futur directeur de l'établissement, Verny lui-même, qui s'en est occupé, comme l'avait prescrit Léon Roches avant le départ de la mission au Japon.

Néanmoins pour obtenir le matériel et les machines et recruter le personnel, il faut procéder à la conclusion d'un contrat qui demande un paiement immédiat ou, à tout le moins, un engagement de transaction. Le ministre de France au Japon alors véritable conseiller du *Bakufu*, ne manque pas de suggérer une mesure à ce propos. Au début 1865, il fait part au gouvernement japonais de la nécessité de nommer un Français en tant que représentant du Japon en France, et dont le travail consisterait à s'occuper de la comptabilité ou de l'administration financière de tous les achats concernant l'arsenal de Yokosuka effectués auprès des négociants, des commerçants ou du gouvernement français au nom du shôgunat²⁰. Et pour ce poste, Léon Roches cite le nom d'un banquier français : Paul Flury-Hérard.

Le *Bakufu*, convaincu par la suggestion de Roches pour la création de ce poste et aussi par son choix de la personne pressentie, charge son envoyé en France, Shibata Takenaka, de faire part au ministre français des Affaires étrangères de ce projet de création de poste.

L'envoyé du *Bakufu*, Shibata Takenaka, transmet au ministère des Affaires étrangères un communiqué en date du 12 octobre 1865 dans lequel le fonctionnaire japonais demande aux autorités françaises de donner une qualité égale à celle de consul général à Paul Flury-Hérard, banquier personnel de Léon Roches²¹.

La France rejette pourtant cette demande car elle provient de l'envoyé du *Bakufu*, et non du gouvernement japonais lui-même, et réclame un avis de nomination de la part du chef de l'État japonais ou du haut dignitaire concerné. Suite à cette réclamation, le *Bakufu* lui adresse à nouveau une lettre officielle de nomination du banquier français, dans laquelle son rôle de consul général en France est clairement précisé : 1) s'occuper des ressortissants japonais arrivés en France, en particulier en cas de naufrage, 2) acheter pour le *Bakufu* des machines sidérurgiques, des canons de dernier modèle et des armes récentes, 3) recruter du personnel et obtenir du matériel nécessaire pour l'instruction de l'armée de terre et de la marine et 4) gérer le transport et les transactions de ces produits achetés pour le *Bakufu*²². Cette lettre est datée du 5 mars 1866 et Paul Flury-Hérard bénéficie désormais de la qualité de consul général du *Bakufu* en France dont la fonction est, pourtant, comme l'indique la lettre du 5 mars, de se charger de la transaction des produits et des machines achetés par le *Bakufu*. Autrement dit, il fonctionne comme agent ou négociant intermédiaire entre le Japon et la France.

Durant environ six mois de séjour en France, la délégation shôgunale de Shibata arrivée en France en août 1865 accomplit ses missions principales qui sont d'obtenir le matériel et de recruter le personnel pour la construction de l'arsenal de Yokosuka. Sur le conseil de François Verny, le paiement du matériel et des machines achetés par le *Bakufu* n'est pas effectué tout de suite : Shibata a fait la commande auprès de commerçants français, mais son règlement

²⁰ IMAI Shôji, *Oyatoi gaiokokujin 12 : gaiokô (Les étrangers engagés au service des autorités japonaises, tome 12 : la diplomatie)*, Tôkyô, Kashima shuppankai, 1975, p. 22-23.

²¹ *Ibid.*, p.21.

²² *Ibid.*, p.22.

interviendra lors de la livraison de la commande, sans doute après le départ de Shibata de France. Et c'est Flury-Hérard qui est chargé de cette opération de règlement ultérieur.

Shibata Takenaka est arrivé en Europe avec trois cent soixante-dix mille dollars, équivalant à deux million quatre cent mille francs. Pendant le séjour de la délégation en France, Shibata en utilise sur place environ dix-sept mille francs pour les frais d'embauche du personnel de l'arsenal, de transport aller-retour de la délégation entre le Japon et la France, de son séjour en France etc. Et il confie entre les mains de Flury-Hérard le solde d'un million quatre-vingt mille francs pour le règlement à effectuer après son départ pour le Japon²³. De plus, l'année suivante, le *Bakufu* envoie de nouveau au banquier français une somme de deux cent quatre-vingt-dix mille francs en complément pour le règlement de l'achat fait par Shibata. Paul Flury-Hérard manie ainsi une somme de plus de deux millions de francs au nom du gouvernement japonais.

La mission suivante de Flury-Hérard en qualité de représentant du gouvernement japonais est l'accueil d'une délégation de ce dernier dont le chef est Tokugawa Akitake (1853-1910), qui arrive dans la capitale française à l'occasion de l'exposition universelle de Paris de 1867. Pendant le séjour des trente-deux Japonais pour préparer leur participation à l'événement tenu sur le Champ-de-Mars, Flury-Hérard avec ses deux compatriotes, Léon Dury (1822-1891), consul de France à Nagasaki depuis 1861 et venu en France avec la délégation des Tokugawa et Mermet de Cachon, missionnaire de les Missions étrangères de Paris, et engagé alors en tant qu'interprète du groupe japonais, se chargent de faciliter la vie quotidienne des Japonais, en particulier, celle de Tokugawa Akitake, frère cadet du 15^e *shōgun* Tokugawa Yoshinobu. Après en avoir terminé avec l'exposition universelle, Tokugawa Akitake visite, comme le souhaitait le gouvernement shōgunal avant son départ pour la France, la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Angleterre et ensuite, à partir du mois d'août 1867, prend des cours à Paris organisés par Léopold Villette (1822-1907), militaire chargé de l'éducation d'Akitake par le Ministère français de la Guerre²⁴.

Le bouleversement politique survenu en novembre 1867 oblige Tokugawa Akitake à arrêter ses études à Paris et à retourner dans son pays dont le gouvernement est désormais dans les mains de la Cour impériale. Cette chute du shōgunat des Tokugawa signifie en même temps la fin des services diplomatique et administratif de Flury-Hérard pour le compte du gouvernement des Tokugawa. Malgré le fait que le banquier français conserve son statut de consul général du Japon en France jusqu'à sa révocation datée du 2 décembre 1869 par Terashima Munenori (1832-1893), vice-ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement japonais, durant les deux dernières années de son service initialement prévu de quatre ans, les activités de Flury-Hérard baissent considérablement, en raison de relations diplomatiques moins intenses entre Paris et Tôkyô que durant la période du *Bakumatsu*.

²³ *Ibid.*, p24.

²⁴ MIYANAGA Takashi, *Purinsu Akitake no ōshū kōkō : keiō san nen pari banpaku shisetsu (Le voyage en Europe du Prince Akitake: la délégation pour l'exposition universelle de Paris de la troisième année de Keiō)*, Tôkyô, Yamakawa shuppansha, 2000, p.182-183.

1-6. Le choix entre la France et l'Angleterre pour l'instruction des soldats japonais

Le projet d'organisation d'une armée nationale moderne d'État remonte au début des années 1860. En 1862, le gouvernement shôgunal décide d'introduire le système européen de formation de l'armée. Tout d'abord, les soldats doivent se répartir en trois catégories : infanterie, cavalerie et artillerie. L'organisation des troupes doit être faite selon leurs tailles, pelotons, bataillons et régiments. Le vocabulaire occidental pour désigner le grade militaire, tel que « maréchal », « lieutenant général », « général major », « colonel », « capitaine », « sergent » etc. est aussi désormais utilisé dans l'armée¹.

Se trouvant dans l'impossibilité de trouver des instructeurs étrangers capables de mener cette réforme importante, les responsables du projet ont recours à un ouvrage écrit sur l'organisation militaire par un Prussien. Il est intitulé *Grundsätze der Taktik der drei Waffen* (Tactiques générales des trois armes) et publié en 1833 par un général prussien, Heinrich von Brandt (1789-1868). Considéré comme l'un des meilleurs ouvrages sur la tactique militaire, il est traduit et publié en hollandais, *Taktiek der drie wapens*, par Johannes Josephus van Mulken (1796-1879) quatre ans après la parution de la version d'origine. Utilisé comme manuel dans l'école militaire des Pays-Bas, le seul pays commercialement en contact avec le Japon pendant la période de fermeture, c'est la version hollandaise du livre qui parvient au Japon entre les mains d'un *rangakusha* (disciple des études hollandaises), Takano Chôei (1804-1850). En 1847, Takano traduit en japonais l'ouvrage de Heinrich von Brandt avec le titre japonais « Sanpei Takuchiiki » et ainsi présente aux Japonais les concepts européens en matière d'organisation militaire.

C'est dans ce *Sanpei Takuchiiki* publié au Japon quinze ans auparavant que le gouvernement d'Edo caresse l'espoir d'avoir une armée se mesurant à celles des pays occidentaux. Malgré l'urgence de la situation, il était quasiment impossible que de telles organisation et instruction militaires soient faites sur une base exclusivement livresque. Recourir à d'anciens élèves du centre d'entraînement naval de Nagasaki ou confier la formation à des personnes ayant enquêté auprès des résidents étrangers à Yokohama n'apportait pas non plus de résultats remarquables². La demande de la part du *rikugun bugyô*, préfet délégué à l'armée de terre, auprès du gouvernement d'envoyer des officiers japonais en Hollande et de leur faire suivre une formation militaire au mois d'octobre 1864 est sèchement rejetée par ce dernier.

Au lieu d'envoyer des officiers japonais aux Pays-Bas pour leur formation, ce qui prendrait considérablement de temps avant l'instruction finale des soldats japonais au Japon même, le *Bakufu* ordonne au *rikugun bugyô* de démarrer une enquête sur la possibilité d'une instruction militaire par les troupes anglaises en garnison dans la ville de Yokohama depuis le début 1864. Ainsi, le *Bakufu* envisageait-il de faire donner une instruction militaire sur place pour ses soldats, ce qui était à la fois moins coûteux et plus rapide que de faire venir des instructeurs étrangers spécialement pour cette mission. Suite à cet ordre gouvernemental, le *rikugun bugyô* établit un plan selon lequel on sélectionne les second ou troisième fils des vassaux directs du *shôgun* pour qu'ils suivent, sous la direction des officiers anglais, une instruction dans les trois composantes militaires : infanterie, cavalerie et artillerie, dans le village de Kanagawa-juku. Et en même temps,

¹ ÔTSUKA Takematsu, *Bakumatsu gaikôshi no kenkyû* (Recherches sur l'histoire des relations diplomatiques à la fin du shôgunat des Tokugawa), Tôkyô, Hôbunkan, 1952, p. 346.

² *Ibid.*

les jeunes japonais prendraient des cours de langue anglaise donnés par le missionnaire et médecin américain, James Curtis Hepburn (1815-1911), gérant d'une école à Yokohama depuis 1863.

Le 29 novembre 1864, au nom des conseillers du *shōgun*, un communiqué officiel est envoyé au ministre anglais au Japon, Rutherford Alcock, qui, trois semaines plus tard, fait part de son avis favorable à la coopération de ses troupes à Yokohama.

Depuis l'accord d'Alcock, un entraînement d'artillerie par le vingtième régiment de l'armée anglaise est effectué pour les soldats japonais sous la direction de Kubota Shigeaki (1827-1868), gouverneur de la ville de Kanagawa. Cette instruction militaire, se bornant à apprendre la manipulation du fusil et manquant de régularité, est pourtant loin de donner des résultats satisfaisants pour le *Bakufu*. Pressé par le temps, ce dernier intervient auprès de l'autorité anglaise au Japon pour une instruction plus intense et structurée, et exprime sa volonté de solliciter éventuellement des instructeurs anglais envoyés par Londres. Le gouvernement japonais ne cesse désormais de presser de demandes Charles Alexander Winchester (?-1883), chargé d'affaires après le retour anticipé en Angleterre d'Alcock en raison de l'implication non désirée par Londres des forces anglaises dans le bombardement de Shimonoseki en septembre 1864, et Harry Smith Parkes, ministre d'Angleterre au Japon depuis 1865.

Pourtant le souhait du *Bakufu* n'est pas facilement exaucé. À chaque fois, la réponse de ces deux diplomates anglais est négative en raison de l'impossibilité d'obtenir un accord de la part des ministères concernés à Londres. Devant cette situation bloquée avec le consulat d'Angleterre, c'est vers le représentant de la France que le regard du *Bakufu* va se tourner.

Au mois de mars 1865, Oguri Tadamasu et Asano Ujisuke, chargés de l'armée de terre, rendent visite à Yokohama à Kurimoto Joun qui s'est déjà attelé l'année précédente à mettre en relation le *Bakufu* avec Léon Roches pour la construction de l'arsenal de Yokosuka. Pendant la rencontre avec Kurimoto, les deux fonctionnaires d'Edo évoquent la difficulté que rencontre le *Bakufu* à établir une armée moderne avec le style de trois armes, et notamment les résultats pitoyables de l'instruction à Yokohama avec les soldats anglais. Ils le consultent ensuite sur la possibilité de demander à Léon Roches l'envoi d'instructeurs français au Japon. Ami intime de ce dernier, mais n'étant pas expert en affaires militaires, Kurimoto apprécie le choix de la France dans ce domaine. Il présente aux deux envoyés d'Edo un propos des Russes sur l'armée française qu'il a recueilli à Hakodate, selon lequel « ces derniers temps, l'Angleterre et la France ont combattu en alliées contre la Chine et la Russie dans la péninsule de Crimée. Dans ces deux guerres, c'était toujours les soldats français qui montaient à l'ennemi en première ligne et cela faisait ensuite augmenter le moral des soldats anglais. La France sans l'Angleterre, ne peut guère avoir de résultat remarquable et pour l'Angleterre sans la France, c'est difficile de battre l'adversaire³ ». À la même occasion, Kurimoto, le Japonais le plus proche de Léon Roches, cite un des points de vue de Mermet de Cachon qui lui a donné des leçons de politique européenne à Hakodate, « Du point de vue historique, l'Angleterre est le pays le plus puissant dans le domaine de la force navale comme la France l'est pour l'armée de terre. Et c'est une opinion reçue dans le monde entier⁴ ». En employant ces propos, Kurimoto réaffirme sans contestation son approbation pour le choix sur

³ ONODERA, *op.cit.*, p.133-134.

⁴ *Ibid.*, p. 134.

la France pris par le gouvernement et ne tarde pas à informer le représentant de France de ce projet d'instruction militaire par la France entrepris par le gouvernement shôgunal. Tenu au courant d'une autre grande ambition du *Bakufu* que celle de l'arsenal de Yokosuka alors déjà en route, Léon Roches répond à Kurimoto Joun que, dès la réception de la demande officielle du *Bakufu*, il fera la démarche auprès de Paris⁵.

Malgré ce premier contact en mars 1865 entre Léon Roches et le *Bakufu* au sujet de la formation militaire, cela ne signifie pas que ce dernier ait complètement renoncé à la possibilité de recourir à l'Angleterre. En même temps que la France, le gouvernement d'Edo continue toujours à essayer de pousser Harry Parkes à avancer les négociations avec le gouvernement anglais.

Pourtant, Léon Roches est bien tenu au courant de ces négociations entre le *Bakufu* et le ministre d'Angleterre et de son état d'avancement. N'étant pas le seul pays à la table de négociation avec le *Bakufu*, même s'il a donné son avis favorable pour l'instruction de l'armée shôgunale, le ministre de France garde le silence et ne lance pas immédiatement ce projet. De plus, c'est l'Angleterre, le pays à ne jamais provoquer pour la France, qui se trouve à l'autre bout de la table sur ce sujet délicat et important.

C'est la mission de Shibata Takenaka de 1865 précitée qui a pour but d'entamer des négociations avec les autorités concernées sur ce projet d'envoi d'instructeurs étrangers pour l'armée shôgunale. Avant son départ pour l'Europe, il est clairement décidé qu'elle visitera non seulement la France mais aussi l'Angleterre pour s'entretenir avec John Russell, le premier ministre du Royaume-Uni. Nous pouvons constater l'attitude du *Bakufu* qui insiste toujours pour demander le concours de l'Angleterre. Quelques semaines avant l'embarquement de Shibata pour l'Europe, le 7 juin 1865, le gouvernement japonais fait part d'un communiqué dans lequel il désire clairement demander au gouvernement anglais l'envoi d'instructeurs militaires au Japon⁶ et il écrit également que, dès son arrivée à Londres, Shibata obtienne « les facilités nécessaires pour inspecter les engins de guerre et les machines qui sont souvent inventés dans votre pays et qu'il étudie par lui-même, les ressorts du savoir-faire anglais, afin de pouvoir nous en inspirer⁷ ».

D'après cette lettre du *Bakufu*, la mission de Shibata a le même objectif en Angleterre qu'en France : trouver le personnel pour d'éventuels entraînements militaires auprès des forces du *shôgun*, inspecter des établissements militaires et se procurer du matériel nécessaire pour le développement de la force militaire du Japon. Ainsi, en ne pas désignant un seul pays qui pourrait lui porter son concours en matière d'instruction militaire, mais se rapprochant à la fois à la France et à l'Angleterre, le gouvernement d'Edo se donne une assurance en cas de refus de l'un ou l'autre pays. Et cette même attitude, semble-t-il, ambiguë du *Bakufu* empêche Léon Roches, malgré ses relations diplomatiques bien étroites avec Edo, de prendre la décision immédiate après le premier contact à ce propos au mois de mars 1865.

Pourtant, lorsque la mission de Shibata est sur le point de partir pour la France et l'Angleterre en juin 1865, Roches a tendance à ne pas attacher trop d'importance aux relations entre Edo et

⁵ ÔTSUKA, *op. cit.*, p. 347.

⁶ AMAE, Correspondances Politiques, Japon, vol. 13, Lettre du ministre japonais des Affaires étrangères à Charles Alexander Winchester, chargé d'affaires britannique, datée du 7 juin 1865, annexée à la dépêche politique de Yokohama 10 juin 1865, n°37.

⁷ *Ibid.*

Londres, et souligne que le but principal de Shibata Takenaka est « l'acquisition en France du matériel et l'enrôlement du personnel nécessaire pour l'installation de l'arsenal maritime », et il analyse que même si le gouvernement japonais sollicite la bienveillance du gouvernement anglais en envoyant à son représentant au Japon une lettre officielle au nom du *Bakufu*, cette lettre est rédigée avec « des termes vagues qui associent cette puissance à la réalisation de l'ensemble des projets du gouvernement Taikounal⁸ » afin de « ménager les susceptibilités de l'Angleterre⁹ » et que « les intentions réelles de ce dernier (le gouvernement japonais) sont de ne lui demander que des instructeurs d'infanterie¹⁰ ».

Dès son arrivée à Londres le 8 décembre 1865, Shibata cherche à rencontrer le ministre anglais des Affaires étrangères, George Villiers, et obtient un rendez-vous avec lui le 13 décembre. Dans cette rencontre, l'envoyé japonais demande, comme il l'a fait à Paris trois mois auparavant, de lui faciliter les visites d'établissements militaires en Angleterre et de commencer à négocier l'envoi d'instructeurs militaires que le *Bakufu* a maintes fois réclamé depuis dix mois auprès des représentants de l'Angleterre au Japon¹¹.

L'envoyé du *Bakufu*, pendant son séjour d'un mois en Angleterre, ne rencontre aucune difficulté pour y visiter les usines et ateliers militaires. Cependant, concernant le sujet de l'envoi d'instructeurs militaires anglais au Japon, la discussion est loin d'être concrétisée. Lorsque Shibata se rend au Ministère des Affaires étrangères le 29 décembre 1865, ce n'est pas le ministre mais son secrétaire permanent, Edmund Hammond (1802-1890), qui l'accueille et lui dit que la réponse de l'Angleterre à la demande du Japon n'est pas encore au point et qu'elle sera communiquée ultérieurement¹². Ce n'est qu'à la veille du départ de Shibata de Londres pour Paris que George Villiers accorde à Shibata du temps pour lui donner la réponse. Au cours de cet entretien, le ministre anglais prétend avoir déjà envoyé au consulat d'Angleterre au Japon la réponse à la lettre que Shibata lui avait apportée. Suspicieux à l'égard de la réaction de Villiers, Shibata demande en vain de lui en remettre une copie. C'est par l'intermédiaire d'Edmund Hammond que Shibata apprend que dans la lettre de réponse directement envoyée au consul général d'Angleterre au Japon, il n'est nullement mentionné la demande d'instruction militaire¹³. Il a beau demander immédiatement à Hammond de modifier le texte de la lettre, ce dernier décline nettement, car la lettre est bel et bien partie pour le Japon et que Londres avait bien ordonné au ministre d'Angleterre au Japon de discuter avec les autorités japonaises à propos de l'instruction, tout en refusant de dévoiler à Shibata ses communications détaillées avec son collègue au Japon¹⁴. À ce moment-là, aux yeux de Shibata, l'attitude de Hammond hésitante et peu disposée en faveur du projet, semblait exprimer sa volonté de ne pas être impliqué dans un imbroglio diplomatique¹⁵.

⁸ AMAE, Correspondances Politiques, Japon, vol. 13, dépêche politique de Léon Roches à Drouyn de Lhuys datée de Yokohama le 10 juin 1865, n°37.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, entre parenthèses par l'auteur.

¹¹ SHIBATA, *op.cit.*, p.395.

¹² *Ibid.*, p.416.

¹³ ERICSON, *op.cit.*, p.393.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

Le retour de Shibata au Japon et sa méfiance à l'égard du gouvernement anglais font que le *Bakufu* abandonne définitivement le concours de la Grande Bretagne à cette instruction militaire tant attendue depuis des années.

En effet, les négociations entre Shibata et les ministres français qui ont lieu avant que Shibata traverse la Manche pour se rendre à Londres, passent sans aucun obstacle. Pourtant avant son départ pour l'Europe en juin 1865, Shibata, qui n'avait pas été informé par le gouvernement des conditions exactes de l'instruction telles que les effectifs, les grades des instructeurs, leur salaire, demande au *Bakufu* directement depuis la France ces informations nécessaires pour faire avancer les discussions avec les Français. Suite à la communication de Shibata, le *rikugun bugyô* envoie une lettre datée du 26 novembre 1865, dans laquelle il est rapporté qu'« Après votre rapport sur les conditions de l'instruction à présenter aux autorités françaises, nous avons discuté avec Asano Ujisuke et envoyé Oguri Tadamasu au consulat de France pour qu'il s'entretienne avec le ministre de France à ce propos. Toutefois, comme il y a toujours certains désaccords entre les deux parties, il en résulte que nous vous donnons la liberté entière de décider par vous-même les conditions de contrat pour les instructeurs¹⁶ ».

Shibata étant en France en tant que représentant du *Bakufu* pour l'armement des forces shôgunales, Asano Ujisuke et Matsudaira Norikata (1839-1910), *rikugun bugyô*, communiquent de nouveau à Shibata, le 12 décembre 1865, deux semaines après le premier ordre ministériel concernant le recrutement des instructeurs français, ce qu'ils ont décidé avec Léon Roches. À savoir que la demande de faire venir des chasseurs alpins que le *Bakufu* avait formulée depuis l'année précédente à la fois à la France et à l'Angleterre est bien maintenue et Shibata est chargé de régler le nombre de ces instructeurs français et anglais en discutant avec les ministres des deux pays. Deuxièmement, il est décidé de faire venir au Japon des instructeurs français de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie, et l'envoyé du *Bakufu* en France est ainsi désigné pour trouver le personnel adéquat sur place. Pour cette deuxième mission, le gouvernement japonais précise même le nombre de ces instructeurs français selon leur grade : neuf officiers, seize sous-officiers et vingt-six soldats¹⁷. Ce communiqué, pourtant, parvient en France bien après que Shibata ait quitté la France pour le Japon et ne fait donc pas l'objet de discussion entre le délégué japonais et les autorités françaises à Paris, ce qui entraînera un certain retard dans la réalisation de ce projet.

Malgré plusieurs mois d'insistance du *Bakufu* sur la demande à l'Angleterre de coopération militaire, cette dernière n'a jamais accédé au souhait du *Bakufu* que ce soit par l'intermédiaire de son ministre au Japon qu'à Londres, par la voix de son ministre des Affaires étrangères. Comme nous l'avons vu ici, le retour de Shibata, déçu par l'attitude des autorités anglaises, oblige le gouvernement central japonais à renoncer à la poursuite des négociations avec Londres au sujet de la formation militaire. Cette prise de décision shôgunale pourrait induire logiquement un rapprochement entre le *Bakufu* et la France, déjà engagés pour la construction de l'arsenal de Yokosuka, encore plus intense qu'auparavant, et au début de l'année 1866, Edo exprime son intention de faire appel à la France pour l'instruction de son armée de terre et également de ses forces navales¹⁸.

¹⁶ ÔTSUKA, *op.cit.*, p.349.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ SHINOHARA, 1986, *op.cit.*, p.132.

La décision prise par Edo de confier à la France la tâche d'instruire ses forces militaires terrestres et aussi navales ne réjouit pas le ministre de France à Yokohama. Soucieux que cette mission fasse perdre l'équilibre militaire entre la France et l'Angleterre dans l'archipel japonais, Léon Roches suggère au *Bakufu* de demander l'aide d'Angleterre en ce qui concerne l'instruction navale pour sa marine. Ici, en observant l'attitude de Roches, nous pouvons encore constater à quel point la diplomatie française est obsédée par le principe de ne pas affronter son voisin britannique. Le ministre français voulait ainsi préalablement éviter l'opposition de son homologue anglais, Harry Parkes, en lui laissant la possibilité de garder un lien important avec le *Bakufu*. Il semblerait que Roches craignait à ce moment-là que la France ne se trouvât militairement opposée à l'Angleterre, déjà proche de Satsuma, province hostile au *Bakufu*, et que celle-ci renforçât ses liens avec cette province rebelle du Sud. Si c'était le cas, la situation politique au Japon amènerait les deux pays à une opposition frontale : le *Bakufu* soutenu par la France et Satsuma par l'Angleterre¹⁹.

Fidèle à la proposition de Léon Roches, et convaincu par sa suggestion, le gouvernement japonais envoie le 29 décembre 1865 Matsudaira Norikata, auprès du consulat d'Angleterre pour solliciter officiellement le concours de cette dernière dans l'organisation d'une marine moderne et le renforcement de sa force navale. Bien qu'il mette six mois à répondre à cette demande, le ministre anglais Parkes communique à Londres la demande de Matsudaira et son avis favorable à ce projet « qui empêche le Japon d'être soumis aux ordres des autres pays occidentaux tels que la France, les États-Unis, la Hollande²⁰ ». Ce projet anglo-japonais aboutit au bout de presque deux ans après son lancement, le 24 octobre 1867, à l'arrivée au Japon d'un groupe d'instructeurs anglais mené par le commandant Richard Edward Tracy (1837-1907). Ces dix-sept militaires sont chargés désormais de donner des cours de navigation, de maintenance de navires et de tir au canon au centre d'entraînement naval de Tsukiji à Edo. Soixante et un élèves japonais de dix-sept à dix-huit ans, tous fils de *samurai* de haut rang, suivent parallèlement un exercice pratique à bord d'un navire une fois par semaine, tous les mercredis, avec leurs professeurs. L'instruction navale anglaise continue ainsi jusqu'au déclenchement de la guerre de Boshin qui débute par des affrontements à Kyôto au mois de janvier 1868.

L'attitude plutôt froide prise par Edmund Hammond vis-à-vis de Shibata Takenaka, voire, du gouvernement japonais, n'est pourtant pas tout à fait partagée par le deuxième ministre d'Angleterre au Japon, Harry Parkes, et sa décision d'envoyer des instructeurs anglais à Edo n'aurait pas été faite si le diplomate anglais avait eu le même point de vue sur l'avenir du gouvernement shôgunal que le ministère des Affaires étrangères à Londres. En effet, juste après avoir communiqué à Londres son accord concernant l'envoi d'officiers anglais pour l'instruction navale de la marine shôgunale, il visite à partir du 27 juillet 1867 la province de Satsuma où il y reçoit un accueil chaleureux. Suite à plusieurs entretiens avec des dirigeants de Satsuma, il fait part de sa satisfaction d'entendre que « les *samurai* de Satsuma n'ont aucune hostilité vis-à-vis du gouvernement central. Tout ce qu'ils souhaitent est un changement de système politique et non le bouleversement du pays. À savoir que la Cour impériale devrait se voir donner le droit d'exprimer son opinion dans la gestion du pays sur les mesures législatives proposées²¹ ». Cette vue de Parkes

¹⁹ *Ibid.*, p.133.

²⁰ *Ibid.*, p.132.

²¹ *Ibid.*, p.134.

prouve qu'il est certes relativement proche des autorités de Satsuma, mais qu'il souhaite également la stabilité politique du Japon en reconnaissant que seul le *Bakufu* à la tête duquel se trouve le *shôgun* possède la souveraineté japonaise. Auprès de ce pouvoir shôgunal, le ministre d'Angleterre ne voulait absolument pas perdre l'influence anglaise et cette idée correspond parfaitement à celle de Léon Roches qui, lui, souhaite laisser à Angleterre un lien important avec le *Bakufu* pour que la France ne soit pas le seul pays à gagner la faveur d'Edo dans la modernisation de l'armée gouvernementale.

1-7. L'envoi de la mission militaire française

Ainsi, l'organisation de l'armée de terre shôgunale se trouve-t-elle désormais entre les mains des Français. Pourtant, entre le premier contact du gouvernement japonais avec Léon Roches à ce sujet en mars 1865 et la communication officielle de la demande auprès du ministère des Affaires étrangères à Paris, près d'un an s'est écoulé sans que le ministre de France au Japon ne donne de nouvelles à Paris. Ce n'est que le 15 février 1866 que Léon Roches informe le ministère des Affaires étrangères à Paris des détails des négociations qu'il a eues avec le *Bakufu* sur l'instruction militaire.

Dans sa correspondance, Roches explique les raisons de retard de communication à Paris :

« (...) jusqu'à présent, il [le projet d'envoi d'instructeurs] ne m'avait été exposé par les Gorôjôs (*sic.*) qu'en termes un peu vagues et que je désirais surtout connaître leur décision vis-à-vis de l'Angleterre qui, après de longues hésitations, s'est enfin résolue, à leur offrir des instructeurs¹. »

Mais la raison qui a compliqué la démarche du projet réside, comme toujours, dans les relations diplomatiques au Japon avec son homologue anglais.

L'élément susceptible d'en faciliter la réalisation est la nomination d'un préfet en charge de l'Armée de terre à cette occasion qui, d'après le ministre français, est « un jeune Daïmio (*sic.*) instruit, intelligent, et qui, sous une apparence débile, cache une grande fermeté² ». Cette personne se nomme Matsudaira Norikata désigné comme *Rikugun sôsai* (commandant général en charge de l'Armée de terre)³ qui a gagné la confiance de Léon Roches et a compris les difficultés de la France à envoyer des instructeurs français au Japon étant donné ses relations avec l'Angleterre. Selon le ministre de France, Matsudaira Norikata a l'intelligence de ne se charger de cette mission « qu'après avoir obtenu de ses collègues du conseil des Gorôjôs les pouvoirs nécessaires pour la mener à bonne fin⁴ ». Le plus appréciable aux yeux de Roches, c'est le fait que Matsudaira, qui a pris la décision de ne faire appel qu'au concours de la France au sujet de l'instruction pour l'armée de terre, « a su communiquer cette décision à Sir Harry Parkes sans le blesser et, afin de prouver à mon collègue qu'il n'obéit à aucun parti pris d'exclusion à l'égard du gouvernement de la Reine⁵ ».

Après la réussite des négociations tenues avec Matsudaira Norikata, représentant les intérêts du *shôgun*, Léon Roches communique le nombre exact d'instructeurs pour chacune des catégories d'armée désirées par le gouvernement japonais. Cette mission militaire doit être composée d'un officier supérieur d'état-major des différents corps d'armée, chacun accompagné par un capitaine, un lieutenant, deux sous-officiers et de deux trompettes pour les corps d'artillerie et de cavalerie, de dix chasseurs et deux clairons pour celui des chasseurs de Vincennes, et de deux

¹ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, vol. 14, dépêche du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama le 15 février 1866, n°55.

² *Ibid.*

³ Poste établi en 1862 dans le cadre de la réforme de l'ère Bunkyû en même temps que l'introduction du système des trois armes. Occupé par Hachisuka Narihiro (1821-1868), fils du 11^e *shôgun* Ienari (1773-1841), qui n'est en poste qu'éphémèrement, il est vacant jusqu'à la nomination de Matsudaira Norikata.

⁴ AMAE, *op.cit.*, n°55.

⁵ *Ibid.*

tambours pour les corps d'infanterie de ligne. L'officier supérieur d'état-major du corps d'artillerie sera le chef de la mission⁶. Dans un premier temps, le gouvernement japonais prévoit une instruction avec ces militaires français des soldats japonais répartis ainsi : mille hommes pour l'infanterie, six cent cinquante pour l'artillerie et trois cent cinquante pour la cavalerie. À la mi-février 1866, le *Bakufu* fait construire pour cette opération de formation, un camp militaire, un champ de manœuvre, et un polygone de tir dans les environs de Yokohama. Le ministre de France assure par ailleurs que des logements convenables seront affectés aux instructeurs français.

En ce qui concerne les conditions salariales, tenant compte de la difficulté de les négocier au cas par cas, et du fait de la délicatesse du sujet, le gouvernement japonais désire que le montant des émoluments à accorder aux Français soit fixé par le ministre français de la Guerre, le Maréchal Randon, et que le représentant du Japon en France, Paul Flury-Hérard, à réception des instructions, se charge de satisfaire à toutes les obligations résultant de la décision du ministère de la Guerre à Paris.

Le diplomate français ne manque pas d'accorder de l'importance à cette mission, inédite pour un pays étranger dans les années 1860, en affirmant que, pour le *Bakufu*, ce projet d'instruction de l'armée de terre japonaise n'est qu'un essai et qu'en cas de succès, ce dernier est prêt à appliquer cette formation militaire sur une plus grande échelle, autrement dit, à son armée toute entière⁷.

Espérant la réussite de la mission française à tout prix pour renforcer davantage la coopération franco-japonaise qui fait la fierté de Roches, le ministre de France fait part en personne d'observations qu'il juge bon de préciser pour assurer le succès futur de la mission militaire. Il commence par une analyse du caractère des Japonais :

« Le caractère des Japonais les distingue essentiellement des autres peuples orientaux, aussi faut-il être vis-à-vis d'eux bon avec dignité, sévère avec justice ; on peut souvent faire appel à leurs sentiments d'honneur et à leur fierté. Habitué à rencontrer chez eux, même parmi les plus basses classes, les formes de la plus exquise politesse, la grossièreté les aliène ; autant ils sont exaspérés par les mauvais traitements, autant ils sont sensibles aux égards dont ils sont l'objet⁸. »

En tenant compte de son point de vue sur le peuple japonais « gai, vif et communicatif », et en tant que représentant de la France en place, Roches va même jusqu'à donner des conseils sur le choix des officiers français qui, selon lui, doivent être « des hommes sachant ménager les susceptibilités ». Il qualifie les futurs instructeurs français au Japon de « véritables collaborateurs du représentant de la France qui, dans leur mission ne devront pas voir seulement des avantages personnels à réaliser, mais surtout un service militaire, une campagne civilisatrice (*sic.*) à accomplir⁹ ».

Satisfait d'un nouveau succès dans les relations franco-japonaises, Léon Roches n'en oublie pas de prendre soin des relations franco-anglaises au Japon, et en particulier, de l'équilibre des puissances militaires entre les deux pays. Il a certes apprécié l'attitude du *Bakufu* qui a choisi la

⁶ AMAE, *op.cit.*, 1866, n°55.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

France pour l'instruction de son armée de terre et a renoncé à solliciter l'aide de l'Angleterre à ce sujet. La décision de Matsudaira Norikata d'avoir « écarté l'idée de s'adresser à deux puissances pour en obtenir des instructeurs¹⁰ » lève l'hésitation de Léon Roches pour soumettre le projet à Paris. Bien qu'assuré d'avoir gagné le statut d'unique partenaire instructeur en la matière, Roches signale que l'une des clés de la réussite de la future mission française au Japon, est de ne pas négliger la présence des forces militaires anglaises en garnison à Yokohama et chargées de la protection des ressortissants britanniques. Il s'agit du 20^e régiment d'infanterie de la Reine Victoria en place depuis 1864. Selon Roches, les instructeurs français se trouveraient « en face d'un corps d'officiers parfaitement composé et d'hommes dont la tenue et l'instruction ne laissent rien à désirer¹¹ ».

La demande du gouvernement japonais auprès du ministère des Affaires étrangères à Paris par l'intermédiaire de Léon Roches est transmise le 10 avril 1866 au ministère de la Guerre¹². Le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys n'exprime aucune objection à envoyer une mission militaire du fait de l'intérêt général diplomatique de la France au Japon.

En réponse à cette requête, Jacques Louis Randon, ministre secrétaire d'État de la Guerre, donne son accord, mais juge le nombre d'instructeurs demandé par le gouvernement japonais un peu excessif. Il propose alors une autre composition avec un nombre de militaires réduit. Drouyn de Lhuys fait savoir à Roches dans son communiqué daté du 15 mai la proposition faite par le ministre de la Guerre : deux officiers, trois sous-officiers et un sergent trompette pour l'infanterie, un officier, un maréchal des logis, un tireur et un ouvrier pour l'artillerie, et un sergent cavalier et un brigadier trompette pour la cavalerie¹³. La mission de ces trois officiers et dix sous-officiers serait menée par Charles Sulpice Jules Chanoine (1835-1915), un capitaine, ancien attaché militaire à Pékin en tant que commandant de la première division d'infanterie, maîtrisant la langue chinoise et connaisseur de la géopolitique de l'Extrême-Orient.

La modification ainsi apportée par le ministre français de la Guerre paraît tout à fait acceptable pour le *Bakufu*. En tant qu'intermédiaire entre les gouvernements japonais et français, Roches confirme la confiance des Japonais dans les autorités françaises en annonçant à Paris, au nom du gouvernement shôgunal, que ce dernier accepte « toutes les conditions d'engagement que M. le Maréchal Randon jugerait convenable de stipuler¹⁴ ». Dans le même temps, Roches réaffirme la liberté et la possibilité de Flury-Hérard, au poste de consul général du Japon à Paris, d'engager sur place des instructeurs avec le budget dont il dispose en tant que représentant du *Bakufu* en France.

Le diplomate français fait tout de même remarquer à Paris que si l'envoi de la mission est considérablement retardé à cause de la sélection de ses membres, cela provoquerait « un sentiment de méfiance que ne mérite pas le gouvernement japonais qui jusqu'à ce jour s'est

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² CHANOINE, Charles, « Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et le Japon », Paris, éditeur inconnu, 1907, p.1-2.

¹³ ÔTSUKA, *op.cit.*, p.352.

¹⁴ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, vol. 14, du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama 21 juillet 1866, n°68.

toujours montré fidèle observateur de ses engagements¹⁵ ». Pour faire avancer le projet comme il se doit et ne pas rater la chance de renforcer ses liens diplomatiques et militaires avec le *Bakufu*, le ministre de France rappelle encore une fois que le caractère des Japonais ne ressemble pas aux autres peuples orientaux mais qu' « il en diffère essentiellement¹⁶ ». Le gouvernement du *shōgun* n'est pas comme celui de ses voisins d'Asie orientale, toujours selon Roches, même si c'est dans un pays encore peu connu des Européens que le ministère de la Guerre envoie des hommes sous son égide. Jacques Louis Randon « ne doit avoir aucune inquiétude au sujet des égards et de la considération dont seront entourés ici les membres de la mission militaire¹⁷ ».

Pour ce qui est de la question du paiement des salaires de la mission, peut-être une des plus délicates affaires concernant un pays lointain avec lequel les Français avaient peu d'échanges diplomatiques jusqu'alors, Léon Roches se veut rassurant : il constate « l'exactitude rigoureuse que mettra le gouvernement japonais dans le paiement de leur solde¹⁸ ». Et à ce sujet, Roches promet que Paul Flury-Hérard recevra « les instructions et les crédits nécessaires pour faire face à toutes les éventualités¹⁹ ».

Alors que le *Bakufu* exprime son accord total avec la décision de diminuer le nombre de cadres de la mission prise par le ministre français de la Guerre, l'administration shōgunale demande pourtant à Léon Roches de communiquer à Paris son désir de compléter le personnel de la mission, en y ajoutant un officier et deux sous-officiers de chasseurs à pied, indispensables pour l'armée « vu la configuration accidentée », du Japon et aussi un officier de cavalerie.

Sept mois après le premier contact avec le Quai d'Orsay à ce propos, Jacques Louis Randon, le maréchal de France et ministre secrétaire d'État de la Guerre, indique le 3 novembre 1866 à François Certain de Canrobert (1809-1895), le maréchal gouverneur militaire de Paris, que concernant la demande du *Bakufu*, l'empereur français Napoléon III a consenti à ce qu'une mission militaire française soit mise à la disposition du *taikun* pour l'instruction des troupes japonaises et que pour ce faire, le ministre de la Guerre a choisi des officiers et sous-officiers lui semblant capables de remplir cette mission au Japon²⁰.

Dans ce communiqué, Jacques Louis Randon désigne cinq hommes appartenant à la première division militaire de Paris sous le commandement de François Certain de Canrobert, Charles Chanoine, capitaine d'État-major, chef de la mission, Charles Albert Du Bousquet (1837-1882), lieutenant au 31^e de ligne, Edouard Messelot (?-1870), lieutenant au 20^e bataillon de chasseurs, François Bouffier (1844-1881), sergent au 8^e bataillon de chasseurs et Henri Ygrec, sergent fourrier au 31^e de ligne²¹. Le chef de l'armée impériale y annonce que leur départ pour le Japon est programmé le 19 novembre et que chacun des membres de la mission devra aller signer son contrat avec le consul général du Japon, Flury-Hérard. Il détaille également les conditions principales de l'engagement :

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ CHANOINE, *op.cit.*, p.5.

²¹ *Ibid.*, p.6.

- Les frais de voyage de la mission tant pour l'aller que pour le retour, sont à la charge du gouvernement japonais.
- Il sera payé, avant le départ de la mission, aux membres de la mission, des indemnités de première mise, dans les proportions suivantes :

Au chef de la mission	6 000 francs
Aux officiers instructeurs	4 000 francs
Aux sous-officiers	2 000francs
- Le gouvernement japonais s'engage à verser le 1^{er} de chaque mois, en monnaie du pays, entre les mains du chef de la mission, la solde des officiers et des sous-officiers, calculée ainsi qu'il suit :

Chef de la mission, par mois, environ	3 000francs
Officiers instructeurs, par mois	2 000francs
Sous instructeurs, par mois	700francs
- Une installation convenable sera assurée à la mission aux frais et par les soins du gouvernement japonais.
- La solde stipulée ci-dessus sera due, à dater du jour de l'embarquement ; toutefois elle sera réduite de moitié pour le temps des voyages d'aller et de retour, les dépenses quotidiennes pendant les traversées se trouvent comprises dans le prix de passage, qui est déjà à la charge du gouvernement japonais.
- Tous les membres de la mission conserveront leurs droits à l'avancement, à l'ancienneté et aux récompenses, en outre le temps de leur absence leur sera compté pour la retraite ; mais ils perdront leurs droits à la solde de leur grade à dater du jour de l'embarquement, et il conviendra que ceux qui ont des livres s'en munissent pour justifier de l'époque à laquelle aura cessé le paiement de la dite solde²².

En plus de ces cinq militaires instructeurs sous le commandement du maréchal de Canrobert, le ministre de la Guerre sélectionne dix instructeurs convenables sur les conseils de Léon Roches, et qui répondent le mieux à la demande du gouvernement japonais. Il s'agit de deux officiers :

- Léon Descharmes, lieutenant au régiment des dragons de l'impératrice, instructeur de la cavalerie
- Jules Brunet, lieutenant d'artillerie (hors cadre), instructeur de l'artillerie

Et de huit sous-officiers :

- Jean Marlin, sergent du 8^e bataillon de chasseurs à pied, sous-instructeur de l'infanterie
- Émile Peyrussel, maréchal des logis, sous-mâitre de manège à l'école d'État-major, sous-instructeur de la cavalerie
- Arthur Fortant, maréchal des logis au régiment d'artillerie de la garde, sous-instructeur de l'artillerie
- L. Gutting, caporal clairon au bataillon de chasseurs de la garde
- Charles Bonnet, chef armurier de deuxième classe
- Barthélémy Izard, maréchal des logis, chef artificier du régiment d'artillerie monté de la garde
- Frédéric Valette, maréchal des logis, maître en bois
- Jean-Félix Mermet, brigadier, ouvrier en fer

²² *Ibid.*, p.6-7.

La mission militaire française destinée au Japon compte donc 15 hommes, une personne en moins que la demande finale du gouvernement japonais²³.

Suite au recrutement du ministre de la Guerre, le chef de la mission, Charles Chanoine, signe un contrat d'engagement avec Flury-Hérard le 6 novembre 1866²⁴. Les conditions d'engagement sont quasiment identiques à celles communiquées trois jours auparavant au maréchal et gouverneur militaire de Paris, de Canrobert, à l'exception de la solde du capitaine qui est également mentionnée en monnaie japonaise, soit un salaire mensuel de 15 000 *itcbibu*²⁵ et la durée d'engagement avec le gouvernement japonais qui est d'au moins trois ans prolongeable d'une ou plusieurs années sous réserve d'un accord des trois parties concernées, l'empereur français, le *taikun* et Chanoine²⁶.

Le ministre Randon établit et transmet le 5 novembre un règlement intérieur de six articles pour les militaires au départ d'une mission à la fois passionnante mais imprévisible dans un pays éloigné²⁷. Selon ce règlement, sont accordées à Chanoine des compétences qui reviennent au chef d'un groupe de militaires : le droit de renvoyer un instructeur en France en cas de plainte grave, et l'obligation de faire une inspection générale chaque année des travaux du personnel²⁸. Dans tous les cas, le ministre de la Guerre y rappelle que les quinze hommes sont, même sous la disposition du chef de l'État japonais, des militaires en activité de service soumis aux prescriptions réglementaires en vigueur dans l'armée française.

La mission menée ainsi par le capitaine Chanoine embarque le 19 novembre 1866 à Marseille comme prévu.

Cette mission dans un pays que les Français métropolitains connaissent peu suscite un certain intérêt médiatique en France. Pour le montrer, « Le Monde Illustré », un magazine français d'actualité, publie à la une de son édition du 1^{er} décembre 1866, un article avec une gravure de tous les membres de la mission, faite à partir d'une photographie prise au Cercle de l'artillerie de la garde²⁹. L'article signé A. Hermand raconte tout d'abord que le Japon est maintenant un partenaire économique non négligeable pour la France car les transactions commerciales entre les deux pays sont à la hausse. De plus, après l'intervention menée par l'amiral Jaurès dans les conflits navals contre la province de Chôshû, le chef de l'État japonais, le *taikun*, semble progressivement intéressé par une alliance avec l'empereur Napoléon III d'un point de vue militaire³⁰.

²³ Voir « la liste des membres de la première mission », annexe n°1, p.454.

²⁴ Voir annexe n°3, p.457-458.

²⁵ Une pièce d'argent employée vers la fin l'époque d'Edo.

²⁶ CHANOINE, *op.cit.*, p.16.

²⁷ Voir annexe n°2, p.455-456.

²⁸ CHANOINE, *op.cit.*, p.14.

²⁹ Voir annexe n°4, p.459.

³⁰ Yokohama kaikô shiryôkan (les archives historiques de Yokohama), « Le Monde Illustré » daté du 1^{er} décembre 1866, n°503.

Le journaliste Hermand présente ensuite aux lecteurs le remarquable projet de construction de l'arsenal de Yokosuka mis en route par le consul général, Léon Roches, mais aussi avec l'aide de la Marine française.

La mission expédiée au Japon environ deux semaines avant l'apparition de l'article est destinée, écrit-il, à commencer l'instruction des troupes dites « taïcounales » et l'organisation d'un matériel de guerre régulier³¹.

L'article détaille également la carrière militaire du chef de la mission. Le nom de Charles Chanoine est, dit-il, connu par les dernières campagnes d'Afrique et de Chine. C'est un jeune capitaine plein de sang-froid et connaissant la langue chinoise, qui a été fait chevalier de la légion d'honneur à l'âge seulement de vingt-cinq ans après son expédition, et qui, resté en Chine, refuse un poste au consulat de Hong-Kong. Après être revenu en France, il effectue ses services à Paris où il a été repéré par l'empereur pour cette mission importante qui va « contribuer à faire aimer la France dans le pays le plus intelligent de l'Orient³² ».

Pendant la mise en place du projet d'envoi d'instructeurs français au Japon en 1867, se produit alors un événement marquant en cette période de *Bakumatsu* qui entraînera, dans un futur proche, toute la chute du régime des Tokugawa : l'arrivée au pouvoir de Tokugawa Yoshinobu, le 15^e et dernier *shōgun* du Japon. Le 29 août 1866, au château d'Ôsaka où il séjournait en tant que chef des troupes gouvernementales en mission d'attaque contre la province hostile de Chōshū, le 14^e *shōgun*, Tokugawa Iemochi s'éteint à l'âge de vingt ans. Jouant un rôle tutélaire pour le jeune Iemochi et malade depuis quatre ans, et en tant qu'héritier de la maison Hitotsubashi, l'une des trois branches du clan Tokugawa du fief de Mito, Yoshinobu est officiellement nommé le 10 janvier 1867 comme successeur d'Iemochi et devient le dernier dirigeant *shōgun*al du Japon.

Dès le décès de Tokugawa Iemochi, Yoshinobu procède à une série de réformes sur le conseil de son plus proche partenaire étranger : Léon Roches. Cette réforme nommée ultérieurement *Keiō no kaikaku* (La réforme de Keiō) consiste à modifier la structure fondamentale du clan Tokugawa, ainsi que l'organisation de son leadership, politique, fiscale et militaire³³.

La base du changement du système militaire du régime *shōgun*al de l'époque Edo, commence à être conçue avant même l'arrivée au pouvoir de Tokugawa Yoshinobu. C'est en 1865, lors du premier contact entre les hauts fonctionnaires japonais et le ministre de France au Japon au sujet de l'organisation d'une armée gouvernementale unifiée conditionnée par l'envoi d'un groupe d'instructeurs français pour le Japon, que cette réforme est censée débiter. Au départ, Léon Roches avait émis des réserves sur la demande d'aide du *Bakufu* du fait de son double jeu avec l'Angleterre, mais les événements successifs survenus dans la deuxième moitié de l'année 1866 accélèrent considérablement le rythme des échanges militaires entre la France et le Japon.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ TOTMAN, Conrad D., *The collapse of the Tokugawa bakufu, 1862-1868*, Honolulu, University Press of Hawaii, 1980, p.332.

Les défaites à répétition des troupes shōgunales expédiées pour combattre les rebelles de Chōshū en septembre et octobre 1866 font prendre conscience au *Bakufu* de la nécessité d'un renforcement, voire d'une réforme de ses forces militaires. Pour ce faire, le ministère des Finances du *Bakufu* charge deux compagnies européennes, l'une française, la Société Générale, et l'autre anglaise, l'Oriental Bank, de contracter pour son compte un emprunt de trente-cinq millions de francs³⁴. Cet emprunt souverain permettrait de se procurer des armes, des équipements et des bâtiments de guerre pour que le *Bakufu* puisse garder son influence vis-à-vis des seigneurs locaux.

Dans une correspondance datée du 12 octobre 1866, Léon Roches annonce qu'une commande de deux bâtiments de guerre armés, sortant des arsenaux de la marine impériale française est passée par le gouvernement japonais à la compagnie Société Générale auprès de A.M. Coullat, représentant des importations et exportations dans l'Extrême-Orient. Ainsi la France gagne la confiance du *Bakufu* qui, jusqu'alors, n'avait recouru qu'aux États-Unis et aux Pays-Bas pour s'équiper en navires de guerre modernes³⁵. Dans le même communiqué, le ministre de France présente également une lettre qui lui est adressée par le futur *shōgun* Yoshinobu, alors chargé de mener les troupes contre Chōshū à la place d'Imochi, souffrant et immobilisé dans le château d'Ōsaka. Dans cette lettre, il est écrit que la situation des soldats du *shōgun* dans l'Ouest de l'île de Honshū est loin d'être satisfaisante et Yoshinobu n'hésite pas à employer le mot « insuccès » pour cette opération militaire. Le chef des troupes du *Bakufu* analyse que si le résultat de l'opération est mauvais, c'est parce qu'elle est « privée de toute puissance maritime » et ne dispose « que d'une armée mal organisée et peu aguerrie » face aux hommes de Chōshū³⁶.

L'autorité du *Bakufu* mise à mal, c'est naturellement à la France que Yoshinobu s'adresse afin de trouver une solution à la fois politique et militaire. Le chef commandant des troupes shōgunales et leader du gouvernement japonais emploie des mots bien francs pour obtenir l'attention de la France :

« Soyez mon intermédiaire auprès de votre illustre gouvernement pour qu'il continue à nous donner des preuves de son bienveillant intérêt.

Dites-lui de nous fournir les armes, les navires, les munitions et les hommes qui nous sont indispensables pour constituer une force capable d'assurer la soumission des rebelles et la marche régulière de notre gouvernement.

Soyez bien persuadé, et répétez-le à votre gouvernement, que nous voulons être forts contre nos ennemis et pour nos amis³⁷. »

Au mois de novembre 1866, Hirayama Seisai (1815-1890), conseiller du tout nouveau *shōgun* rend visite à Léon Roches à Atami où le Français suit un traitement thermal pour ses rhumatismes. Il veut discuter avec le ministre français sur divers sujets concernant la politique du nouveau *shōgun* tels que l'achat de navires de guerre français, l'ouverture du port de Hyōgo au

³⁴ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yedo le 28 septembre 1866.

³⁵ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama le 12 octobre 1866, n°73.

³⁶ AMAE, Série Correspondances Politiques, Japon, lettre de Hitotsubashi Chūnagon au ministre de France au Japon Léon Roches datée du 12 septembre 1866, annexée à la dépêche politique du 12 octobre 1866, n°73.

³⁷ AMAE, *op.cit.*, lettre de Hitotsubashi Chūnagon (titre de Cour de Yoshinobu) au ministre de France au Japon Léon Roches datée du 12 septembre 1866.

commerce extérieur, la réforme et l'instruction militaire, l'envoi du frère de Yoshinobu à l'exposition universelle de Paris et la fonderie de Yokohama³⁸. Hirayama se rend ensuite à Kyôto pour faire à Yoshinobu le compte rendu de ses entretiens avec Roches. Ce dernier lui exprime son désir de rencontrer le représentant de la France en privé sans les autres représentants étrangers au Japon.

Les 6 et 7 février 1867, Roches monte au château d'Ôsaka pour s'entretenir et conseiller Yoshinobu sur une série de réformes que le *shôgun* compte entreprendre. Pour changer la structure du *Bakufu*, le ministre français propose de former un gouvernement composé d'un premier ministre et de six ministres en charge de l'armée de terre, de la marine, des affaires étrangères, des affaires intérieures, des finances et de la justice. Pour chaque ministre, sont nommés deux vice-ministres sélectionnés parmi les seigneurs provinciaux et les vassaux directs du *shôgun*³⁹. Ils abordent également des questions sur le développement militaire, fiscal et commercial du Japon ou encore sur la politique diplomatique à suivre par le gouvernement désormais réformé.

Malheureusement, faute de temps avant que le dernier *shôgun* ne cède son pouvoir politique à l'empereur en novembre 1867, l'établissement d'un gouvernement doté de pouvoirs plus centralisés et concentré dans la capitale d'Edo n'a pas véritablement vu le jour. Même après la perte de son pouvoir, Yoshinobu redouble d'efforts pour accomplir sa réforme, mais l'éclatement de la guerre civile de Boshin brise son rêve de rénover le pouvoir politique central.

Si l'envoi et l'arrivée au Japon de la mission française correspondent au moment de la réforme de l'ère Keiô, ce projet était déjà en route depuis le mois de février 1866, c'est-à-dire, six mois avant la mort d'Iemochi et l'arrivée au pouvoir de Yoshinobu qui fait démarrer officiellement la série de réforme dans la 2^e année de l'ère Keiô. Lors de la première demande d'envoi d'instructeurs français pour son armée de terre, le *Bakufu* ne sentait pas encore la nécessité de faire une grande réforme telle que Yoshinobu l'envisageait. À ce moment-là, il lui était urgent de posséder une force militaire digne d'un pouvoir politique central dans un système féodal remanié où la menace de certains seigneurs du Sud devenait de plus en plus visible.

Cette menace était une des plus grandes préoccupations du *Bakufu*, mais, en même temps, il lui était inimaginable d'être battu militairement par les troupes hostiles et rebelles du Sud étant donné qu'en 1864, le *Bakufu* avait déjà montré son autorité et sa capacité à faire plier un seigneur local grâce à sa force militaire et à vaincre la province de Chôshû, hostile à un certain nombre de mesures gouvernementales. Par cette opération militaire mobilisant environ cent-cinquante mille soldats, le *Bakufu* était parvenu à éliminer la faction radicalement anti-gouvernementale dans la province de Chôshû.

L'année suivante, en 1865, toujours à Chôshû, un clan de *samurai* mécontents de la politique imposée par le *Bakufu*, se révolte et prend le pouvoir de la province qui veut se détourner à nouveau du *Bakufu*. Cette époque correspond à celle où Kurimoto Joun consulte pour la première fois Léon Roches au sujet de l'envoi d'instructeurs et où le projet est lancé par le

³⁸ TOTMAN, *op.cit.*, p.333.

³⁹ MATSUURA, 1997, *op.cit.*, p.154-155.

ministre de France. À cet instant, le *Bakufu* ne fait que commencer à s'inquiéter d'un éventuel conflit militaire avec le fief de Chôshû.

La confrontation militaire de 1866 entre le pouvoir central et le fief de Chôshû et la défaite du gouvernement japonais lui fait prendre conscience du réel besoin de posséder une force militaire centrale disciplinée et bien équipée. Toutefois, les instructeurs français étant alors déjà en route pour le Japon, Yoshinobu entame plutôt une réforme structurelle du *Bakufu* avec le ministre français. Si l'instruction militaire par les Français est couronnée de succès et si le *Bakufu* est doté d'une armée de terre lui permettant d'assurer l'autorité d'Edo, ce serait sans doute là une des clés importantes pour l'accomplissement de la réforme de l'ère Keiô.

1-8. La traversée vers le Japon

Après son départ de Marseille du 19 novembre 1866 à bord d'un navire des Messageries Impériales, *Le Péluse*, la mission militaire ne manque pas de recueillir des informations sur le pays de sa destination, encore inconnu pour les Français métropolitains, et plus généralement sur la situation politique en Asie. Bien que le chef de la mission, Chanoine, soit un grand connaisseur de l'Asie après plusieurs années de service en Chine, ces informations n'en demeurent pas moins précieuses, tant pour les membres de la mission que pour les ministères français à Paris. Sur la route pour le Japon, Chanoine se procure et envoie au ministre de la Guerre plusieurs exemplaires d'une revue et de journaux anglais publiés à Hongkong et à Shanghai¹. Le centre d'intérêt de la presse anglaise concerne en grande partie une expédition militaire en Corée menée par l'amiral Pierre-Gustave Roze (1812-1883), commandant de la division navale des mers de Chine, qui a eu lieu en octobre 1866, après le massacre de neuf missionnaires catholiques français et d'une dizaine de milliers de convertis coréens. Cette intervention militaire française n'échappe pas à Chanoine qui continue à chercher et à transmettre les informations les plus détaillées possibles à ce sujet au ministère de la Guerre à l'aide principalement des journaux anglais paraissant en Chine.

En cette période du *Bakumatsu* à la fin des années 1860, ce ne sont pas seulement les Européens qui empruntent la route maritime les reliant au Japon récemment ouvert, pour y faire fortune ou établir des échanges diplomatiques avec les Japonais. En effet, de plus en plus de Japonais embarquent sur des navires pour aller en Europe pour des raisons éducatives ou diplomatiques. Sur cette route maritime, entre le canal de Suez et l'Asie du Sud-Est, la mission militaire française a l'occasion de croiser quelques-uns de ces Japonais voyageant dans le sens inverse.

Sur l'île de Ceylan dans l'océan indien, les militaires français rencontrent le paquebot des Messageries Impériales, *Le Duplex* qui conduit une délégation japonaise se rendant à Saint-Petersbourg². Elle est menée par le gouverneur de Hakodate situé dans l'île d'Ezo (actuellement Hokkaidô), Koide Hozumi (1834-1869) qui a pour objectif d'établir la frontière russo-japonaise sur l'île de Sakhaline et de définir l'appartenance des petites îles se trouvant aux alentours, entre les deux pays. Les négociations sur cette délimitation auront lieu dans la capitale de l'Empire russe à partir de février 1867 et ne déboucheront finalement pas sur un accord entre les deux camps. Le chef de la mission militaire française n'oublie pas de mentionner dans son rapport que l'île septentrionale de l'archipel japonais, d'où vient le chef de la mission japonaise, est à proximité de la Russie, et que c'est dans la plus grande ville de l'île, Hakodate, que se trouve le principal établissement des Russes au Japon³.

À Singapour, les Français croisent un autre groupe de Japonais qui se dirige cette fois-ci vers l'Angleterre. Le groupe est composé de quatorze jeunes Japonais dont le chef s'appelle Kawaji Tarô (1844-1927), un officier et ancien haut fonctionnaire chargé des affaires étrangères du

¹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 26 octobre 1866, à la rivière de Saïgon à bord du *Cambodge*, n°1 bis.

² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 26 décembre 1866, à la rivière de Saïgon à bord du *Cambodge*, n°1.

³ *Ibid.*

Bakufu. Ils étaient à bord d'un steamer anglais de la compagnie péninsulaire, *Ellona*, accompagnés par un pasteur de la marine anglaise, W.V. Loyd. Le but de leur séjour en Angleterre est de suivre une instruction militaire et d'étudier le système politique anglais. Ce projet, accepté par le ministre d'Angleterre au Japon Harry Parkes en mars 1866⁴, est né de l'idée d'éviter un penchant excessif pour le système français dans le cadre de l'organisation de la nouvelle armée gouvernementale japonaise et que l'instruction militaire des Japonais ne soit donc trop centrée sur la méthode française.

De Marseille à Singapour, la mission française voyage en compagnie d'un homme politique hollandais assez important. Il s'agit de Pieter Mijer (1812-1881), ancien ministre hollandais des colonies, gouverneur général des Indes néerlandaises en cette année 1866⁵ et qui se rend à Batavia avec sa femme et ses deux filles. Les membres de la mission trouvent chez le Hollandais de la bienveillance comme ce dernier exprime son intention d'inviter les militaires français à visiter la colonie néerlandaise de Java si l'occasion se présentait, et remet également à Chanoine des lettres de recommandation pour le ministre des Pays-Bas au Japon afin de faciliter la tâche de la mission en cas de besoin. Mijer, loin d'être réticent envers les Français, va jusqu'à confier à Chanoine des informations à caractère diplomatique et militaire sur les relations hollando-japonaises. Le gouverneur hollandais confie au Français qu'une frégate construite en Hollande commandée par le gouvernement japonais⁶ quittera prochainement l'Europe pour son voyage de livraison sous le commandement d'un lieutenant de vaisseau de la marine néerlandaise, J.A.E. Dinaux (1830-1874)⁷.

À chaque point d'escale, ou à bord des navires croisés par la mission pendant la traversée vers le Japon, Chanoine ne cesse de chercher des informations, soit sur la situation locale soit sur le pays de sa destination en s'entretenant avec ses compatriotes. À Singapour, le consul de France lui révèle l'avancée des commerçants allemands en Asie du Sud-Est. Selon lui, jusqu'alors les Allemands étaient obligés de recourir à des forces étrangères pour garantir leur sécurité mais, au fur et à mesure du développement de la Prusse, sous sa protection, ils possèdent désormais d'importants établissements de commerce et sont de plus en plus présents dans les activités commerciales de cette zone⁸.

Aussi à Ceylan où les militaires français ont eu l'occasion de rencontrer la délégation japonaise pour Saint-Petersbourg à bord du navire *Le Duplex* croisent-ils également un agent consulaire français, de Lapérouse, qui a quitté Yokohama pour retourner en France. Le diplomate français informe la mission de la situation politique globale du Japon en détaillant les événements qui se sont produits dernièrement, à savoir le changement intervenu de la tête du gouvernement japonais : l'arrivée au pouvoir d'un nouveau *shōgun*, Tokugawa Yoshinobu, qui s'est passée sans

⁴ MIYANAGA Takashi, « Bakufu igirisu ryūgakusei, jō » (Les élèves japonais envoyés en Angleterre par le *Bakufu*, 1), (in) *Shakai rōdō kenkyū*, n°36, décembre 1989, p. 136.

⁵ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°1, *op.cit.*

⁶ Cette frégate, nommée *Kaiyō maru* au Japon, est devenue l'un des principaux navires de guerre dans la marine du *Bakufu* et participera à la bataille de Hakodate pendant la guerre civile de Boshin.

⁷ *Ibid.*

⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°1, *op.cit.*

que la paix publique ne soit troublée à l'issue d'une « élection »⁹. De plus, de Lapérouse confirme que, suite à ce changement, le ministre de France à Edo jouit d'« un grand crédit du gouvernement japonais » dont le chef est relativement proche de la France.

Pour Chanoine et les autres membres de la mission militaire française, entendre avant leur arrivée que leur représentant au Japon, est diplomatiquement, en bonne posture, est un soulagement, d'autant plus que le Japon est un pays géographiquement éloigné et politiquement différent de la France.

En outre, ce n'est pas seulement la situation politique qui leur est propice, mais les circonstances militaires en Extrême-Orient, plus précisément en Corée, jouent également en leur faveur. Comme c'est une des plus grandes préoccupations de Chanoine qui, pendant son voyage pour le Japon, envoie régulièrement au ministère de la Guerre à Paris des journaux anglais qui traitent ce sujet, l'expédition de la flotte française en Corée et le conflit militaire entre les troupes françaises et celles de la dynastie Yi en octobre 1866 attire la plus grande attention du capitaine français. C'est tout d'abord du point de vue militaire que le Français s'intéresse à ces événements qui se sont produits sur l'île de Kanghwa, mais en analysant des articles de journaux anglais publiés à Hongkong ou à Shanghai, il se rend compte que « les Européens résidant en Chine et au Japon paraîtraient désireux de voir les armes françaises ouvrir cette nouvelle contrée au commerce étranger¹⁰ ». En effet, la dynastie coréenne Yi a mis en place depuis sa fondation, comme le *Bakufu* des Tokugawa au Japon, une politique d'isolement consistant à interdire le commerce extérieur avec les pays occidentaux. Dans ce contexte, Chanoine considère que le succès de la mission du contre-amiral Roze pourrait ouvrir la frontière coréenne aux Occidentaux et que dans ce sens, la péninsule pourrait être pour leurs commerçants un nouveau marché florissant comme cela avait été le cas au Japon après son ouverture. Ainsi pour lui, les troupes militaires françaises sont accueillies avec bienveillance par les Occidentaux qui ont déjà installé leur commerce en Chine et au Japon.

Ces circonstances diplomatiques positives au Japon, et le sentiment plutôt indulgent des résidents étrangers à l'égard des militaires français, auraient certainement dû être un encouragement pour la mission française sur la route du Japon.

La traversée de la mission française dans l'océan indien depuis le canal de Suez se passe dans les meilleures conditions grâce à un climat favorable au voyage et aussi au « concours des plus obligeants et très utiles¹¹ » des agents et officiers des Messageries Impériales, en particulier de Bovis, lieutenant de vaisseau et commandant du navire *Le Cambodge* à bord duquel la mission française est embarquée. Malgré le grand nombre de passagers et l'encombrement observé dans le navire, l'équipage se montre coopératif avec les membres de la mission pour qu'avant son arrivée au Japon elle se prépare à l'instruction militaire des Japonais.

Pour ce faire, le chef de la mission investit le temps de la traversée pour suivre les instructions du ministre français de la Guerre. Chanoine examine et constate le degré d'instruction du personnel de la mission et, à bord du navire, les officiers de la mission s'assurent de l'instruction

⁹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°2, *op.cit.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

théorique des sous-officiers de chaque arme. De plus, des cours élémentaires ont lieu chaque jour de la traversée, et sont répartis ainsi :

- Jules Brunet : éléments de géométrie, applications numériques et fortifications passagères.
- Edouard Messelot : instruction sur le tir et théorie sur le service en campagne.
- Charles Du Bousquet : histoire et géographie de l'Asie orientale¹².

En une cinquantaine de jours de traversée, ces cours à bord du *Cambodge* sont donnés sans interruption. À travers l'intervention de ses officiers, Chanoine trouve chez ces hommes « beaucoup de zèle et d'intelligence¹³ ». Cela conforte une nouvelle fois sa conviction quant à la réussite de sa tâche au Japon.

Après le voyage à bord du *Cambodge* qui conduit la mission de Suez jusqu'à Hong Kong avec deux escales à Singapour et à Saïgon, les militaires français arrivent au début de janvier 1867 dans la colonie britannique, où ils réembarquent sur l'*Alphée*, un autre paquebot des Messageries Impériales. Après un arrêt de deux jours à Shanghai, l'*Alphée* entre dans le port de Yokohama le 13 janvier 1867 avec à bord les quinze hommes de l'armée impériale française.

Tout de suite après son débarquement à Yokohama, le chef de la mission Chanoine, commence à observer attentivement la situation de l'industrie japonaise nécessaire pour l'instruction militaire, les fonctionnaires japonais et aussi les représentants étrangers au Japon. C'est bien sûr le ministre de France au Japon, Léon Roches qui accueille les militaires français à Yokohama mais le contre-amiral et commandant de l'escadre française des mers de Chine, Pierre-Gustave Roze (1812-1883), mouillant au même moment dans le port de Yokohama, reçoit également la mission de Chanoine avec cordialité¹⁴. Ces deux Français se montrent coopératifs pour faciliter l'accomplissement de la mission de Chanoine et des autres officiers. Léon Roches leur promet de les présenter immédiatement au conseil des *rōjū*, à Edo et leur assure aussi que, très prochainement, il serait possible d'avoir une audience officielle avec le *shōgun* Tokugawa Yoshinobu alors à Kyôto. Selon le ministre français, rencontrer « le chef de l'État » japonais est un grand privilège qui n'est pas accordé à tous les étrangers venus au Japon et jusqu'ici, même parmi les représentants des puissances étrangères, il n'y en a que très peu qui ont joui de ce privilège¹⁵.

Du côté japonais, dès les premiers jours de son arrivée au Japon, Chanoine constate que le gouvernement japonais paraît bien disposé à aider autant que possible les Français et à faciliter l'instruction militaire de ses soldats. À première vue, ce qu'a remarqué le chef de la mission, est

¹² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°2, *op. cit.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 15 janvier 1867 Yokohama, n°3.

¹⁵ *Ibid.*

que le *Bakufu* prend « les dispositions nécessaires pour que les détachements destinés à l'instruction fussent réunis à proximité de la résidence¹⁶ » préparée pour les instructeurs français.

L'endroit choisi par le gouvernement japonais pour l'instruction se nomme *Ôtamura* (le village d'Ôta)¹⁷. D'après Chanoine, ce village « n'est situé qu'à une petite distance de Yokohama¹⁸ » et lors de l'arrivée des militaires dans ce petit village, « la plus grande partie des détachements destinés à l'instruction, se trouvait déjà réunie au moment de notre arrivée, et les officiers japonais se montraient fort impatients de commencer¹⁹ », écrit-il.

Le premier ordre gouvernemental d'obtenir un terrain et d'y établir le dispositif nécessaire à l'instruction militaire française des trois armes est donné le 4 février 1866²⁰, soit à peu près un an avant l'arrivée des instructeurs français au Japon. À cette époque, le *Bakufu* était toujours en pleine négociation sur les détails de l'envoi de la mission et rien de précis n'était encore défini entre les deux gouvernements. Le *Bakufu* nomme alors Narushima Ryûhoku (1837-1884), un jeune lettré confucéen chargé de conférence auprès du *shôgun* et chef de section de cavalerie dans l'armée shôgunale, comme responsable des travaux de construction du camp d'entraînement militaire.

Selon le communiqué du 4 février 1866 « suite aux négociations avec le gouvernement français, un accord est intervenu pour lui demander de procéder à l'instruction militaire des trois armes et, pour ce faire, le gouvernement a décidé d'installer une garnison près de la ville de Yokohama et d'y construire les équipements nécessaires à cette activité²¹ ». Le cahier des charges des travaux imposé par Edo pour assurer le meilleur accueil à la mission étrangère n'est pas très facile à respecter pour ce jeune officier car, pendant les travaux, « ses responsables sont sommés d'être sur place de façon permanente et de s'occuper de tous les travaux de construction qui doivent s'achever avant la fin du mois d'avril 1866²² », c'est-à-dire dans moins de trois mois.

En mars 1866, le *Bakufu* nomme un autre fonctionnaire, Fukuda Sakutarô (1833-1910), capitaine de l'infanterie de l'armée gouvernementale, au même poste que Narushima pour qu'il prenne en charge les *zokujî* (affaires routinières) des travaux de construction²³.

Malgré le démarrage anticipé du projet de construction décidé par le gouvernement japonais, ce n'est que le 20 juin 1866 qu'est livré le plan d'installation de la garnison pour accueillir la mission française. Une fois les plans d'installations en main, le *Bakufu* réquisitionne un *jîn-ya*, quartier et

¹⁶ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°3, *op.cit.*

¹⁷ Voir annexe n°5, p. 460.

¹⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 15 février 1867 Outamura.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Communiqué du gouvernement japonais à Narushima Ryûhoku, chef de section de cavalerie dans l'armée shôgunale daté du 4 février 1866, KATSU Kaishû, « Rikugun rekishi » (Histoire de l'armée de terre), vol. 26, Sanpei denshû-ge (l'instruction militaire de trois armes, 3), (in) KATSUBE, Mitake (et. al.), (éd.), *Katsu Kaishû zenshû* (Œuvres complètes de Katsu Kaishû), vol. 17, Tôkyô, Keisô shobô, 1977, p. 298.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Communiqué du gouvernement japonais au *rikugun bugyô*, préfet délégué à l'armée, daté du 18 mars 1866, (in) KATSU, *op.cit.*

ensemble de bâtiments administratifs et résidentiels employés par le gouverneur local, se trouvant à Ôtamura sous la direction du gouverneur de Kanagawa²⁴, et demande aux autorités militaires de procéder aux démarches pour obtenir le terrain d'Ôta *jin-ya* et transformer les bâtiments existants pour assurer l'instruction militaire de trois armes.

L'aménagement d'Ôta *jin-ya* n'est pas évident à effectuer pour les Japonais qui n'ont quasiment jamais vu un entraînement militaire à l'occidentale et les difficultés se multiplient. Premièrement, même aux yeux des fonctionnaires japonais, le terrain appartenant à l'ensemble d'Ôta *jin-ya* n'est pas suffisamment grand pour des entraînements militaires²⁵. Face à ce problème d'espace, les autorités japonaises demandent à réquisitionner un terrain au pied d'une colline à proximité du *jin-ya*. Il est indiqué que cet espace défriché fera office de terrain d'exercices pour les soldats de l'infanterie et de l'artillerie²⁶.

Deuxièmement, l'inexpérience des Japonais quant à l'instruction militaire en termes de force terrestre n'a pas permis au gouvernement d'Edo de spécifier quels équipements étaient nécessaires à un projet comme celui-ci. C'est naturellement au ministre de France au Japon que le gouvernement japonais s'adresse pour le consulter au sujet de l'installation nécessaire au village d'Ôta. En réponse à Edo, Léon Roches multiplie les entretiens avec les Japonais et prépare en fin du compte un plan général de la garnison militaire d'Ôtamura avec les bâtiments et les équipements pour la mission.

Pourtant, malgré la coopération de Léon Roches, le *Bakufu* ne trouve finalement pas les moyens de réaliser tous les travaux de construction : le style européen des équipements proposés par le ministre français, très coûteux, engendre un manque de financement. Les autorités japonaises se contentent ainsi de reconstruire les bâtiments d'Ôta *jin-ya* déjà sur place en y mettant « le dispositif essentiel et surtout pas la décoration excessive²⁷ ». Cependant de nouvelles structures, celles qui semblent indispensables aux yeux des responsables de la construction, sont érigées : la résidence des instructeurs français, l'écurie pour les chevaux, le terrain d'exercices pour la cavalerie et l'équipement sanitaire²⁸. Néanmoins, en dépit de l'exploitation du terrain réquisitionné au pied de la colline, au fur et à mesure des travaux au village d'Ôta les ouvriers japonais se rendent compte du manque indéniable de place dans le village, ce qui les amènent à abandonner l'installation de tous les équipements de la cavalerie dans la garnison, initialement prévue sur leur plan de construction²⁹. Il est rapporté que « la construction des équipements pour la cavalerie est impossible à réaliser par manque de place constructible, ce qui n'est pas tout à fait comme prévu par le plan final déposé par le ministre de France », et que « dès que les instructeurs français

²⁴ Communiqué daté du 20 juin 1866 du gouvernement japonais au *rikugun bugyô*, préfet délégué à l'armée, (in) KATSU, *op.cit.*

²⁵ Rapport sur le terrain d'Ôta *jin-ya* daté du mois de juillet de la part du *rikugun bugyô*, préfet délégué à l'armée, au gouvernement, (in) KATSU, *op.cit.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Rapport sur la construction du terrain d'entraînement militaire des trois armes daté du mois de juillet 1866 au gouvernement de la part d'Asano Ujisuke, *rikugun bugyô*, de Narushima Ryûhoku, responsable de la construction d'Ôtamura et de Kawakatsu Hiromichi, *gaikoku bugyô*, (in) KATSU, *op.cit.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Rapport sur le terrain du village d'Ôta daté du mois de novembre 1866 au gouvernement de la part d'Oda Nobuyoshi, *rikugun bugyô*, et de Narushima Ryûhoku, responsable de la construction, (in) KATSU, *op.cit.*

seront arrivés au village d'Ôta, nous entrerons en rapport avec eux et procéderons à l'acquisition d'un terrain convenable à leur gré. Nous avons déjà eu l'accord des villageois à ce sujet³⁰. ».

Le manque d'équipements nécessaires à Ôtamura pour l'organisation et l'instruction militaire, en particulier pour la cavalerie, n'échappe pas aux yeux du chef de la mission française. Deux jours après son arrivée à Yokohama, Chanoine se consacre à observer et à analyser la situation exacte de l'organisation militaire au Japon, notamment la force militaire du *shôgun* qui a sollicité les instructeurs français.

Tout d'abord, il constate le nombre insuffisant d'infrastructures industrielles pour les équipements militaires qui, selon lui, sont « de premières nécessités pour l'entretien d'une armée³¹ ». Parmi les équipements militaires manquants à la garnison du village d'Ôta préparée par les Japonais depuis un an, ce sont ceux pour la cavalerie en particulier, que les Japonais n'avaient pas réussi à monter à temps par manque de place, qui interpellent Chanoine.

Face à ce problème, le chef de la mission n'hésite pas à exprimer son regret de ne pas avoir recruté, dans son groupe d'instructeurs, un bourrelier capable de monter un atelier d'arçonnerie³². Ce sentiment le taraude d'autant plus qu'avant le départ de la mission de France, il y avait, dit-il, un bourrelier nommé Feydet, attaché au train d'artillerie de la garde, qui avait exprimé sa volonté de faire partie de la mission pour le Japon et, d'après Jules Brunet, capitaine d'artillerie de la mission, ce bourrelier remplissait toutes les conditions requises pour le projet³³. Chanoine fait ainsi la demande au ministre de la Guerre de désigner ce bourrelier pour accompagner les chevaux que l'empereur français comptait envoyer au chef de l'Etat japonais.

Les Japonais, impatients de commencer l'instruction donnée par les Français, montrent à Chanoine les résultats techniques de leurs efforts en matière d'art militaire. Ce sont des canons de montagne de vingt rayés fabriqués au Japon d'après un modèle que les étrangers leur avaient montré. Quoique ces pièces soient capables d'atteindre jusqu'à mille deux cents mètres, le capitaine français trouve cette artillerie bien défectueuse car ces rayures ne sont pas correctement travaillées³⁴. Avec cet exemple, Chanoine cerne le problème et tentera d'y remédier en faisant comprendre aux Japonais que : « des uniformes ne suffisent pas pour faire une armée³⁵ ». Depuis l'ouverture du pays, les Japonais, rapporte-t-il, cherchaient toujours à emprunter des éléments d'instructions aux étrangers tout d'abord aux Hollandais, ensuite aux Anglais et maintenant ils veulent tout faire à la française en matière d'organisation militaire. Pour que les Japonais puissent mettre à profit la présence des instructeurs français, Chanoine ne leur présente que l'essentiel leur permettant d'atteindre leur but et leur indique qu'imiter seulement l'apparence de leurs instructeurs ne leur apportera finalement rien.

³⁰ *Ibid.*

³¹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 16 janvier Yokohama, n°2 bis.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

C'est avec cet esprit, et en gardant ainsi du recul par rapport aux Japonais, que Chanoine poursuit ses analyses sur l'état de l'armée gouvernementale. En février 1867, un mois après l'arrivée au Japon de la mission, Chanoine fait état dans son rapport mensuel de l'impatience des Japonais de commencer l'instruction militaire dans le camp d'Ôtamura malgré quelques défauts où « la plus grande partie des détachements destinés à l'instruction, se trouvait déjà réunie au moment de notre arrivée³⁶ » au village d'Ôta.

Certes, l'ouverture du pays a obligé les Japonais à se préparer à se défendre contre des menaces potentielles en provenance des pays étrangers et à se doter d'un armement comparable à celui des puissances occidentales, mais faute d'expérience, d'équipement et d'une organisation militaire efficace, les Japonais ont dû paradoxalement recourir à ces pays étrangers pour se constituer une force militaire à la hauteur de leurs ambitions. Avant la France, la Hollande puis l'Angleterre avaient elles-aussi envoyé des instructeurs au Japon. En un mois de séjour, et après plusieurs rencontres avec de hauts fonctionnaires et des officiers, Chanoine apprend que les Japonais étaient déterminés à rattraper les pays occidentaux à tout prix en un rien de temps, au point de faire « traduire dans leur langue de nombreux ouvrages relatifs à la tactique et à l'art militaire³⁷ » depuis quelques années.

Pourtant, après tous leurs efforts, les résultats obtenus par les Japonais, longtemps écartés du monde extérieur, sont, aux yeux de Chanoine, « très imparfaits » et « n'ont fait que les décourager ». Il manque ici au Japon la direction et aussi l'instruction première pour avoir des résultats conformes à leurs efforts. Une fois de plus, à l'issue de ce mois d'observation, le chef de la mission française ne peut que confirmer ce qu'il avait ressenti à son arrivée au Japon. Pour lui, la clef de la réussite de la mission serait :

« (...) d'expliquer à ces officiers qu'ils auraient à faire autre chose que de copier servilement des manœuvres, qu'il leur faudrait aussi se rendre compte de leur utilité et compléter sans d'autres rapports leur éducation militaire³⁸. »

L'attention de Chanoine n'est pas seulement attirée par l'inefficacité et la superficialité de la politique militaire du gouvernement shôgunal, mais aussi par la naïveté du *Bakufu* due à son inexpérience diplomatique dans le domaine de l'armement et aggravée pendant l'époque de la fermeture du pays. Il prend comme exemple à ce sujet une commande effectuée par le *Bakufu* à une compagnie française.

Cette compagnie, la Société générale d'importation et d'exportation dans l'extrême orient, est représentée au Japon par un homme d'affaires, Jacques Paul Couillet (?-?). Ce Français arrivé au Japon au mois de mai 1866, a pu bénéficier de ses relations familiales, étant un neveu d'Armand Béhic (1809-1891) alors ministre de l'Agriculture, du Commerce des Travaux publics, et un cousin de Jacques Louis Randon, ministre de la Guerre à l'époque, et également de son statut

³⁶ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 15 février 1867 Outamura, n°3 (rapport mensuel février 1867).

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

social puisqu'il occupe le poste de directeur adjoint de la compagnie des Messageries Impériales pour approcher les autorités consulaires françaises ou le gouvernement japonais³⁹.

En 1866, le gouvernement japonais passe en effet, à cette compagnie privée, une commande de plus de trente mille fusils de divers types tels que des fusils Enfield, des carabines militaires, des mousquets etc. et d'objets d'équipement comme des sabres de cavalier, des tenues militaires, des batteries de canons etc. La somme totale de la commande s'élève à trois millions trois cent trois mille francs⁴⁰. Sur cette commande déjà conclue avant la venue de la mission de Chanoine, les fonctionnaires japonais demandent à titre personnel aux officiers français leur avis sur cet armement⁴¹. En répondant aux Japonais que la mission militaire française n'a le droit de réagir à ce genre de question que dans une forme régulière et sur la demande du pouvoir politique central, Chanoine remarque l'imprudence des Japonais qui achètent des armes à des autorités étrangères, sans examiner leur utilité ou leur qualité et révèle que, ces dernières années, le gouvernement japonais a été ainsi fréquemment « victime de fraudes imprudentes⁴² ».

Afin de confirmer cette attitude téméraire des Japonais et aussi de dénoncer la politique commerciale des pays étrangers qui profitent de leur faiblesse et de leur immaturité, Chanoine cite un cas qu'il a rencontré. Un jour, il a vu à Edo un bataillon de l'infanterie japonaise faire un entraînement. En l'observant bien, il apparaît que les soldats sont équipés de vieux fusils à canon lisse et sur le canon, la hausse est malhabilement soudée. De plus, Chanoine apprend que les Japonais les avaient achetés en pensant qu'il s'agissait de carabines.

Il soutient que jusqu'ici, les agents diplomatiques hollandais, américains et anglais implantés au Japon fraîchement ouvert au commerce extérieur, n'ont cherché qu'à favoriser le commerce de leurs nationaux, « parfois au détriment de l'honorabilité de leur pavillon⁴³ ». Quant à la commande faite auprès de la compagnie française cette fois-ci, elle paraît à Chanoine bien équitable. Lors d'un entretien avec le représentant de la compagnie, Couillet, ce dernier confie au chef de la mission que cette commande est plus juste et plus rationnelle que celles faites entre les autres pays occidentaux et le gouvernement japonais. En outre, Chanoine constate que sur plusieurs commandes passées par le *Bakufu* auprès de cette société française, Couillet a opéré « d'assez fortes réductions », mais sans que les Japonais s'en rendent compte⁴⁴.

Face à ce constat sur le comportement du gouvernement d'Edo, Chanoine est fortement déterminé à conseiller au *Bakufu* :

« (...) de faire des essais avant de rien adopter définitivement en fait d'habillement, d'équipement etc. et de ne rien décider à ce sujet avant d'y avoir bien réfléchi⁴⁵ ».

³⁹ MEDZINI, *op.cit.*, p.114.

⁴⁰ NOGUCHI, Takehiko, *Bakufu hobei tai (Les troupes d'infanterie du Bakufu)*, Tôkyô, Chûô kôronshinsha, 2002, p. 178.

⁴¹ SHD, n°3 (rapport mensuel février 1867), *op.cit.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

L'origine des troupes shôgunales plus ou moins structurées ne date que du milieu des années 1850 correspondant à l'époque des bouleversements après l'apparition de Matthew Perry dans la baie d'Uraga en 1853. Pour stimuler les guerriers japonais considérablement affaiblis après plus de deux cents ans de paix intérieure, le *Bakufu* crée à Edo une école d'arts martiaux, *Kôbusbo*, qui donne des cours d'art du sabre, de lance japonaise et aussi d'armes à feu. Elle ouvre ses portes principalement à des *batamoto*, gardes officiels du *shôgun* autorisés à assister aux audiences avec le *shôgun*, et à des *gokenin*, classés au même titre que les *batamoto* sauf qu'ils ne sont pas le droit d'assister aux audiences shôgunales. Dans le cadre de l'occidentalisation des troupes sous sa direction, le gouvernement fonde, dans le quartier de Fukagawa à Edo, un autre établissement d'entraînement militaire deux ans après la création de la *Kôbusbo*, qui, lui, enseigne exclusivement le maniement de fusil.

Malgré les efforts gouvernementaux en vue de promouvoir la modernisation des armes, les *samurai* sont tellement conservateurs qu'ils refusent d'abandonner leur sabre, symbole de leur identité, et ne se laissent pas facilement convaincre de suivre la formation au maniement du fusil assurée par le gouvernement. Dans ce contexte peu favorable, en juin 1862, le *Bakufu* publie une série de mesures, dont celles de la refondation des forces militaires gouvernementales. Dans le cadre de cette réforme dite de l'ère Bunkyû⁴⁶ sous la direction de Tokugawa Iemochi, le *Bakufu* décide de former des troupes de trois armes à l'instar des armées européennes.

Dans ce plan de réorganisation militaire, les troupes sont réparties en trois catégories : l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie. Parmi ces trois armes, c'est dans l'infanterie que le gouvernement entreprend de mettre en place le plus grand nombre de soldats avec huit mille deux cent quarante-neuf hommes. Cette catégorie est encore divisée en deux sections selon les armes portées par les soldats : les soldats munis d'armes lourdes et ceux d'armes légères. La section d'arme lourde comporte six régiments de mission de combat, treize pelotons de garde et quatre bataillons de défense de fort. Celle de l'arme légère est composée de quatre bataillons de combat et de quatre bataillons d'appui. La cavalerie est composée de six escadrons d'arme lourde avec cinq cent soixante-six cavaliers et de deux escadrons d'arme légère avec cent quatre-vingt-douze cavaliers. Concernant l'arme de chaque section de la cavalerie, les escadrons d'arme lourde sont munis de carabines et les cavaliers à armes légères sont équipés de lance courte pour donner leur appui aux escadrons d'arme lourde. Pour finir, l'artillerie est composée de six batteries munies de canons ambulants d'obus de six livres pour les missions offensives et des six autres batteries munies de canons fixes d'obus de douze livres pour la défense⁴⁷.

Pour mettre en œuvre le nouveau plan d'organisation, l'armement seul ne suffit pas ; il faut aussi trouver les personnes qui se consacreront à ce type de mission. Pour l'artillerie et la cavalerie, ce sont des *jikisan*, *samurai* vassaux et gardes directs du *shôgun* qui seront affectés à chaque catégorie d'armes. En ce qui concerne l'infanterie, la section qui comprend le plus de soldats dans cette armée permanente shôgunale, le gouvernement prend une mesure spéciale pour cette catégorie. Au mois de décembre 1862, il prend un décret auprès de tous ses *batamoto*. Selon ce décret, tous les *batamoto* ont à choisir, en fonction de la quantité du riz produit dans chaque fief, des personnes de compétence et les envoyer à Edo afin que ces personnes puissent y être formées et

⁴⁶ L'appellation d'ère du Japon entre 1861 et 1863.

⁴⁷ NOGUCHI, 2002, *op.cit.*, p.52-53.

servir le *shōgun* comme fantassins. Le recrutement de ces civils exige certaines conditions : être âgé entre 17 et 45 ans, avoir une grande taille et un physique qui supportent la formation et le service militaire. Le décret annonce également que les hommes ainsi recrutés seront affectés dans les troupes de l'infanterie lourde et vivront dans les casernes construites dans la capitale. Une prestation de moins de dix *ryō*⁴⁸ annuel sera versée par leur propre maître, c'est-à-dire, le *batamoto* du fief d'où ils parviennent. La tenue et l'équipement militaires leur seront prêtés par le gouvernement qui prendra aussi leur repas en charge.

Suite à la publication de cet ordre gouvernemental, les seigneurs de fief s'efforcent de trouver des volontaires dans leur territoire, intéressés par la proposition et, dans la plupart des cas, ce sont des paysans sans aucune expérience militaire qui sont choisis pour répondre à la demande d'Edo. Pourtant, comme il est facile de l'imaginer, la mission de convaincre des paysans de se convertir en militaires et, de plus, de quitter leur terre pour monter vivre dans la capitale, est loin d'être simple à accomplir. Face à la difficulté de recruter les effectifs exigés par le *Bakufu*, certains *batamoto* n'ont pas hésité à élever clandestinement le plafond de la prestation annuelle de dix *ryō*, parfois jusqu'à cinq fois son montant⁴⁹.

Malgré le problème de recrutement des soldats, la préparation pour l'accueil des provinciaux est bien en route et, en février 1863, la première garnison pour les troupes de garde de l'infanterie est inaugurée tout près du château d'Edo. La deuxième à Ōtemae, toujours à proximité du château, qui ouvre ses portes en ce même mois de février, la troisième à Ogawa chô en mai et la quatrième à Sanban chô en juillet de la même année. Chaque établissement a la capacité d'accueillir cinq mille personnes ce qui fait qu'autour de la résidence du *shōgun*, il est possible de garder vingt mille hommes⁵⁰.

Au milieu de l'année 1863, l'instruction de l'infanterie dans chaque garnison est sur le point de démarrer. Dès le début, la mission d'instruire une force militaire formée d'individus qui ne travaillaient jusqu'à tout récemment que dans l'agriculture pose de nombreux problèmes. D'une part, il manque des officiers instructeurs japonais compétents pour dispenser des enseignements et entraînements militaires. D'autre part, la plupart d'entre eux n'ont acquis leurs connaissances sur la formation de l'infanterie qu'avec des ouvrages européens traduits en japonais. Autrement dit, les instructeurs eux-mêmes n'ont jamais suivi de formation pratique auparavant. De plus, ils n'ont devant eux que des hommes venus participer à la formation contre leur gré, car soumis aux ordres de leur supérieur.

L'instruction de l'infanterie à Edo commence par la transmission aux recrues des rudiments d'action collective. Selon la méthode hollandaise à la disposition des officiers japonais, dans l'infanterie, les soldats doivent agir collectivement à l'échelle d'une section de trente à quarante soldats lors des combats, les comportements individualistes pouvant parfois conduire à une issue fatale pour toute la section voire toutes les troupes. Les enseignants dispensent ensuite des leçons de comportements collectifs, comme garder le rang de troupe, effectuer la même action de façon synchronisée suivant les consignes données par le commandant etc. Apprendre à courir correctement fait également partie du programme de l'instruction car c'est une pratique

⁴⁸ Une des unités monétaires au Japon utilisées jusqu'en 1871.

⁴⁹ NOGUCHI, 2002, *op.cit.* p.62.

⁵⁰ *Ibid.*, p.64.

inhabituelle pour les Japonais. En effet, dans tous les arts martiaux traditionnels japonais, ils n'ont pas besoin de courir pour combattre leur adversaire et aussi, jusqu'à cette époque ils marchaient en avançant le bras et le pied du même côté. Les professeurs ont beaucoup de peine à corriger ces comportements habituels des Japonais pour que les élèves soient adaptés à l'instruction militaire occidentale⁵¹.

Lorsque la décision de solliciter les instructeurs français a été prise, le gouvernement appelle les *ômetsuke* et *metsuke* à faire une sélection des soldats « les plus loyaux et talentueux⁵² » parmi les personnes recrutées et instruites par les officiers japonais qui bénéficient de l'instruction française. D'après les directives gouvernementales sur la sélection des élèves, « ce n'est pas la compétence déjà acquise mais le caractère de chaque élève qui doit être pris en compte en priorité⁵³ » pour ce projet, et il est urgent de communiquer le nom des futurs élèves choisis dans ce but au *rikugun bugyô*. Cette mission doit être accomplie pour le mois de février 1866.

Lorsque le projet d'organiser la force militaire gouvernementale en grande partie destinée à la garde du château d'Edo et du *shôgun* démarre en 1862, un des grands principes appliqués aux soldats recrutés dans les domaines des *batamoto* est que les personnes ayant donné de bons résultats dans l'armée, peuvent élever leur statut social et intégrer la classe des *samurai*. Par exemple, après sa formation et son service militaire, un soldat d'origine paysanne pourrait être élevé au rang de *samurai*, ce qui était impossible sous le système hiérarchique de l'époque des Tokugawa.

Ce principe de ne pas tenir compte du statut social ou du rang hiérarchique des guerriers dans la nouvelle organisation militaire est également observé dans un autre communiqué remis aux *jikisan*, vassaux directs du *shôgun*, au nom d'Inaba Masakuni (1834-1898) au poste de *rôjû* qui demande le recrutement d'élèves japonais pour l'instruction française et selon lequel :

« Il nous faut sélectionner les élèves pour une instruction militaire de France. Il faut que ces élèves aient entre quinze et trente-cinq ans et chercher les personnes compétentes parmi tous les rangs sociaux, soit supérieurs ou inférieurs au rang d'*omemie*⁵⁴, des chefs de famille aux enfants, en passant par les apprentis habitant dans la maison⁵⁵. »

Presque immédiatement après son arrivée au Japon le 14 janvier 1867, la mission militaire commence ses travaux d'installation. Quant à l'instruction des Japonais, elle débute au mois de février 1867. Selon les propos de Chanoine, cette instruction à Ôtamura est dispensée à près de « soixante officiers destinés au service de l'infanterie, vingt officiers d'artillerie, un escadron de cavalerie, et les cadres d'un bataillon, en sous-officiers, et caporaux⁵⁶ ». En d'autres termes, la mission française ne prend que les cadres de l'armée shôgunale, contrairement à la demande du *Bakufu* qui voulait dès le début de l'instruction confier aux Français les soldats de toutes les troupes à disposition.

⁵¹ NOGUCHI, 2002, *op.cit.*, p. 70-71.

⁵² Ordre de sélectionner les élèves pour l'instruction de trois armes du gouvernement aux *ômetsuke* et *metsuke* au mois de janvier 1866, (in) KATSU, *op.cit.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Le rang de *samurai* qui est autorisé à assister aux audiences avec le *shôgun*.

⁵⁵ NOGUCHI, 2002, *op.cit.*, p165.

⁵⁶ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 16 mars 1867 Outamura, n°4.

La raison pour laquelle Chanoine n'accepte dans un premier temps que les officiers et sous-officiers japonais dans la formation est que, d'une part, le Français pense qu'il est prioritaire d'abord de former les cadres, la partie essentielle d'une armée. En effet, c'est après avoir réussi la transmission de connaissances militaires des Français aux Japonais de haut rang que ces Japonais pourront transmettre à leurs propres soldats ce qu'ils ont appris des instructeurs français. Bien sûr dans cette deuxième étape de l'instruction, les Français resteraient aux côtés des officiers et sous-officiers japonais. Ainsi Chanoine essaie-t-il d'éviter de jouer le même jeu que les autres étrangers installés au Japon, des négociants et commerçants pour la plupart. Aux yeux du chef de la mission, ces autres Européens et Américains sont venus au Japon « pour chercher à faire une fortune rapide⁵⁷ » et « spéculent sur l'ignorance des Japonais en leur vendant de vieux navires, et des fusils réformés⁵⁸ ». De ce fait, parmi ces étrangers, le projet franco-japonais de création d'un arsenal maritime à Yokosuka et la mission militaire française dont Chanoine se charge lui-même de mener ne sont pas les bienvenus, car cela permet aux Japonais de sortir de leur situation d'inexpérience dont les étrangers profitaient jusqu'ici. Contrairement à l'attitude de certains étrangers malhonnêtes, Chanoine rappelle aux hommes de sa mission et déclare aussi dans son rapport que c'est ;

« (...) autant par la dignité du caractère, et la régularité de la conduite que par la supériorité des connaissances, qu'on pouvait inspirer à la population japonaise de l'estime et du respect⁵⁹. »

En suivant la détermination du capitaine français, la mission débute son travail dans de bonnes conditions en commençant par l'encadrement des officiers et sous-officiers japonais à Ôtamoura pour que la transmission des connaissances se poursuive de manière durable, même en l'absence de formation donnée par les Français.

D'autre part, la réduction de la taille de l'instruction au village d'Ôtamoura est plus pratique compte tenu du nombre de personnel de la mission française, insuffisant pour prendre en charge tous les soldats confiés par le gouvernement japonais⁶⁰. Ce problème du nombre d'instructeurs, sera résolu comme nous l'avons vu plus haut, par la formation de cadres japonais. Sur ce point, Chanoine et les autorités japonaises concluent un accord. Les ministres japonais expriment leur acceptation de « faire d'abord un essai d'instruction avec des détachements peu nombreux, pour entreprendre ensuite des réformes générales dans le cas où cette première tentative réussirait⁶¹ ». Chanoine prévoit qu'après le succès de cette première tentative, c'est-à-dire qu'à la suite de l'instruction des cadres de l'armée japonaise, il puisse augmenter le nombre de soldats à instruire : huit cents hommes d'infanterie et deux cents hommes d'artillerie⁶². Il déclare qu'ainsi en accomplissant l'organisation et la formation d'« un ensemble complet de détachement des

⁵⁷ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine à son chef de cabinet daté du 15 février 1867 Outamoura.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°4, *op.cit.*

⁶¹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 16 avril 1867 Outamoura, n°5(rapport mensuel),

⁶² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°4, *op.cit.*

diverses armes », la mission française pourra enfin présenter au gouvernement japonais les résultats obtenus par son instruction⁶³.

La plupart des officiers japonais que les instructeurs français rencontrent et côtoient à Ôtamura sont sans doute issus de familles plutôt aisées ou appartiennent à la classe des *batamoto* car, lorsque Chanoine raconte les liens noués entre les officiers français et japonais, il écrit que « la plupart des officiers japonais avec lesquels nous nous trouvons journallement en rapport, ont de la fortune⁶⁴ » et que c'est pour cela que les membres de la mission française se trouvent eux-aussi « en état de faire un peu de dépense⁶⁵ ». Et, continue-t-il, qu' « à ce point de vue, on peut dire que la conduite des officiers doit différer de celle d'un ingénieur ou d'un chef ouvrier⁶⁶ ». Face à cette situation, le chef de la mission craint que l'attitude des Japonais sceptique sur les étrangers ne puisse avoir une mauvaise influence sur les Français, et soit nuisible aux tâches définies par le ministère français de la Guerre. Cependant, considérant qu'interdire à ses hommes de se lier d'amitié avec ces officiers japonais n'est pas une très bonne idée, Chanoine se résigne persuadé au final qu'« il ne leur sera guère possible de faire des économies⁶⁷ ».

En ce qui concerne la connaissance scientifique et la compétence physique des officiers et sous-officiers japonais, nécessaires à la formation de cadres militaires pour une armée, Chanoine n'est pas très optimiste à première vue.

En dépit des efforts multipliés par le *Bakufu* pour mettre en place le système militaire occidental dans son armée depuis plus de cinq ans, le capitaine français trouve qu'il faudra enseigner aux Japonais « quelques notions scientifiques, dont ils sont entièrement dépourvus⁶⁸ ». La traduction en japonais de nombreux ouvrages étrangers sur la tactique et l'art militaire n'est pas suffisante pour fixer les connaissances chez des hommes qui n'ont pas la moindre notion scientifique de base. Pour faire face à ce problème d'éducation théorique, dès le mois de février 1867, soit un mois après son arrivée, Chanoine fait une commande d'envoi de matériel nécessaire à l'instruction au Japon⁶⁹. Des listes détaillées de divers objets pour le service de la mission sont adressées à Paul Fleury-Hérard, consul général du Japon à Paris, sur lesquelles figurent des outillages de construction ou de fabrication, des instruments et aussi des livres pour les cours théoriques assurés par les officiers français à Ôtamura.

Pour ce qui est du physique des soldats japonais, Chanoine ne cache pas sa déception. Dans son rapport où il fait des propositions pour améliorer l'état et l'organisation des troupes gouvernementales, il critique assez sévèrement le physique de ces Japonais appelés au village d'Ôtamura pour l'instruction. D'après le capitaine français, « la plupart des soldats appelés à

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine du 15 février 1867, *op.cit.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°4, *op.cit.*

⁶⁹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine, n°3, *op.cit.*

Yokohama n'ont pas le physique convenable pour se combattre sur le champ de bataille et même y supporter la fatigue⁷⁰ ». Chanoine accorde à ce problème, à la fois élémentaire pour établir une armée mais impossible à résoudre en peu de temps, tellement d'importance que c'est un des points capitaux sur lesquels il voudra s'entretenir avec le *shōgun*.

Face à cette difficulté fondamentale, et probablement due à la vie quotidienne des Japonais, Chanoine propose dans le rapport pour le *Bakufu* de recruter au moins pour l'infanterie « des gens de grand gabarit, habitués à marcher et ayant vécu dans la campagne où ils sont familiers à la nature⁷¹ » et ainsi l'armée shōgunale ne manquera pas de ressources humaines potentielles pour faire face à une guerre immédiate.

Une autre raison pour laquelle Chanoine préfère les soldats « campagnards » aux soldats « citadins » est que ces derniers sont, à ses yeux, « moins obéissants à la discipline et moins capables de supporter la peine dans une mission militaire⁷² ». De plus, continue-t-il, « il est bien difficile de soumettre à la discipline dans les opérations militaires, des hommes qui ont leur maison près de la garnison et leurs femme et enfants à proximité du camp d'entraînement⁷³ ».

De manière générale, les *batamoto* et soldats appelés à suivre l'instruction française à Ôtamura ne devaient pas avoir suffisamment le niveau et c'est pour cela que la mission française s'est trouvée dans l'obligation de leur donner tout d'abord des entraînements ou des cours théoriques militaires de base. C'est ainsi que le chef de la mission française décrit cette situation plus ou moins difficile au village d'Ôta où « il faut tout faire ».

Les défauts des officiers et soldats japonais sont probablement dus en grande partie à la situation politique dans laquelle le pays se trouvait durant plus de deux cents ans. La fermeture du pays aux relations extérieures depuis le début du XVIIe siècle met l'archipel à l'abri des conflits armés contre les pays étrangers. Cette atmosphère pacifique autour du Japon est accentuée par la situation politique de ses voisins. La dynastie Yi dans la péninsule coréenne avait pris une mesure identique à celle du *Bakufu* et suspendu toutes les relations extérieures avec les pays étrangers à l'exception de la Chine. L'expansionnisme de la Chine est peu perçu au XIXe siècle à cause de nombreux problèmes internes à la fin du règne de la dynastie Qing. Ce contexte politique en Extrême-Orient écarte les *samurai* de l'expérience du combat réel, et fait même de leur sabre, une simple distinction autoritaire. Les *batamoto*, gardes du *shōgun* et ses vassaux directs, qui devaient accourir au château d'Edo en cas de danger d'État, demeurent eux-aussi inactifs en cette période de la fin du shōgunat, et le titre de *batamoto* ne leur servait qu'à recevoir un salaire en tant que hauts fonctionnaires.

Ce n'est pas seulement sur le plan physique de leurs élèves officiers et soldats que les Français remarquent des faiblesses. En effet, l'adaptation des Japonais à l'équipement et au port de l'uniforme français ne s'est pas faite sans difficulté. Chanoine raconte que l'instruction a débuté par la présentation de divers modèles d'équipement et d'uniformes militaires apportés de France par la mission. En expliquant l'utilité et l'utilisation de ce matériel militaire, le capitaine français permet aux Japonais de les essayer et profite de cette occasion pour rappeler aux officiers

⁷⁰ Rapport de propositions du chef des instructeurs français, Chanoine, non daté, (in) KATSU, *op.cit.*

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

japonais qu'il est indispensable de faire un essai de chaque produit militaire, avant de se les procurer auprès des commerçants ou autres représentants étrangers. Au cours de cette séance, Chanoine observera que parmi les soldats japonais, beaucoup d'entre eux « auront de la peine à s'habituer à la chaussure européenne, et à d'autres parties de l'uniforme tel qu'il existe en France, ou chez les autres peuples européens⁷⁴ » et c'est ce qu'il craignait d'ailleurs avant même le début de la formation militaire.

En effet, le 20 juin 1866, sept mois avant le début de l'instruction française, suite à la décision gouvernementale de demander à des pays étrangers de former les forces militaire et navale shôgunales, le premier *rôjû*, Itakura Katsukiyo (1823-1889), fait part au *rikugun bugyô* et au *gunkan bugyô*, préfet délégué à la marine, d'une recommandation particulière concernant la morale à respecter lors de l'instruction militaire européenne :

« À l'occasion du début des instructions militaires, il va sans dire que les élèves japonais feront les efforts nécessaires pour acquérir les connaissances et les arts militaires occidentaux avec leurs professeurs. Cependant il est strictement interdit de changer les coutumes japonaises telles que la tenue des élèves. Car si c'est le cas, cela atteindrait la dignité nationale du Japon⁷⁵. »

Pour le *Bakufu* qui se voulait à la fois conservateur de la coutume de son pays quasiment intacte depuis le commencement de sa fermeture, et réformateur dans l'obligation d'avoir recours aux pays étrangers pour organiser son armée, le résultat idéal de ce projet coopératif avec la France pour l'armée de terre et l'Angleterre pour la marine est de ne prendre que ce qu'il y a de meilleur chez les Français et les Anglais, et de ne surtout pas imiter les coutumes ou les comportements émanant de ces pays étrangers.

Devant les officiers et les soldats japonais habillés ainsi traditionnellement, Chanoine exprime finalement son jugement d'un point de vue pratique : « leur costume national ne peut pas être porté par des troupes régulières⁷⁶ ». Plutôt que de faire appel aux commerçants étrangers qui résoudraient ce problème en fabriquant ou fournissant l'uniforme et l'habit d'entraînement des élèves japonais, le capitaine français préférerait que ce soient les Japonais eux-mêmes qui apprennent à fabriquer ce qui leur est nécessaire⁷⁷. Ainsi, une fois de plus, Chanoine illustre sa volonté d'attendre l'objectif de la mission : rendre les Japonais autonomes dans le domaine de l'organisation militaire en les poussant à utiliser les connaissances et le savoir-faire acquis du monde occidental en les adaptant à leurs propres besoins en matière d'équipement, d'armement etc. pour, à la fin, se passer des services des commerçants étrangers.

Concernant la tenue des soldats japonais, on peut voir sur un dessin daté du 29 avril 1867 laissé par Jules Brunet, lieutenant d'artillerie et membre de la mission française, un homme tenant dans

⁷⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°4, *op.cit.*

⁷⁵ Avertissement sur la morale des élèves japonais des instructions militaire et navale d'Itakura Katsukiyo, le premier *rôjû* au *rikugun bugyô* et *gunkan bugyô* daté du 20 juin 1866, (in) KATSU, *op. cit.*

⁷⁶ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, n°4, *op. cit.*

⁷⁷ *Ibid.*

sa main droite un fusil et arborant un sabre japonais accroché à sa hanche à gauche. Il est habillé dans le style occidental avec une veste serrée par une ceinture au niveau du ventre et des pantalons. Cependant sur sa tête, il porte un *jingasa*, chapeau de guerre traditionnellement porté par les soldats d'infanterie japonais et à ses pieds des *waraji*, sandales japonaises faites de corde de paille de riz⁷⁸.

Que ce soit pour les soldats d'infanterie dont les missions nécessitent la marche à pied ou les soldats des deux autres armes, ces sandales japonaises ne sont pas adaptées et posent donc problème lors de l'entraînement des troupes. Malgré l'urgence, il faudra attendre octobre 1867, soit huit mois après le début de l'instruction à Ôtamura, pour que le *Bakufu* se rende compte que les chaussures sont indispensables, et lance la création d'un atelier de fabrication de chaussures destinées à ses soldats.

Le *rikugun bugyô* envoie un message au gouvernement japonais où il stipule l'urgence de se procurer des chaussures pour les soldats entraînés par les Français. Dans l'impossibilité de se fournir au Japon, faute d'artisan capable de fabriquer des chaussures que les Japonais n'ont jusqu'à présent pas l'habitude de porter, le *rikugun bugyô* demande également le recrutement de six artisans chinois de Hongkong, pour un salaire mensuel de vingt à vingt-cinq dollars⁷⁹. Ces artisans ne devront pas seulement fabriquer les chaussures des soldats élèves japonais. Ils devront également transmettre leur savoir-faire à des Japonais pour que ces derniers assurent la continuité de cet artisanat.

En avril 1867, trois mois après l'arrivée au Japon de la mission française, son chef Chanoine dépose au gouvernement une série d'analyses et de conseils sur l'organisation de l'armée shôgunale. Ce rapport du capitaine français est composé de trente-six articles répartis en cinq parties : l'organisation militaire en général, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie et la conclusion. Durant les trois premiers mois de son séjour au Japon, Chanoine multiplie les rencontres avec le ministre de France au Japon, les membres du conseil des *rôjû*, les officiers et soldats japonais à instruire, et suite à ces entretiens, il fait part dans ce rapport d'une sorte de bilan de son expérience. Ces analyses portent non seulement sur l'état actuel des troupes gouvernementales mais aussi sur la situation géopolitique de l'Asie d'Extrême-Orient dans laquelle le Japon du *Bakufu* se trouve en cette fin du XIXe siècle. Ici nous analyserons ce document laissé par le capitaine Chanoine, connu sous le nom de *Chanoan kenpaku wage* (la traduction en japonais des conseils de Chanoine) dont les idées novatrices seront salutaires aux Japonais.

Dans la première partie du rapport, Chanoine affirme tout d'abord la nécessité de changer l'idée globale que se font les Japonais sur le système militaire. Contrairement à l'idée reçue par les Japonais qui pensent que pour renforcer une force militaire, il suffit d'entraîner les soldats, le Français déclare qu'il faut établir un système plus complet pour former des soldats compétents. Il conseille plus précisément d'adopter des règlements sur la vie globale des soldats telle que l'instruction, le repos, l'alimentation, les aptitudes, l'âge, la tenue vestimentaire et le logement etc.,

⁷⁸ Voir annexe n°6, p.461.

⁷⁹ Message sur la demande d'engagement de cordonniers chinois au *Bakufu* du *rikugun bugyô* datée d'octobre 1867, (in) KATSU, *op.cit.*

et des règlements militaires auxquels les officiers et soldats sont soumis en tant que militaires, et au nom desquels ils seront sanctionnés en cas d'infraction⁸⁰.

En même temps qu'il dispense ses conseils aux Japonais, le chef de la mission ne manque pas de signaler les erreurs commises par les officiers, voire les hauts fonctionnaires japonais durant ces dernières années, en termes d'organisation militaire. Les Japonais, écrit-il, ont tendance à être convaincus qu'imiter les méthodes européennes est la meilleure façon d'établir un nouveau système mais, en réalité, ces modèles ne sont copiés qu'en apparence ce qui ne permet pas de produire des résultats satisfaisants. De plus, les officiers et soldats formés par cette méthode d'imitation cherchent, tout de suite après leur formation, un autre modèle à copier et par conséquent, leur instruction militaire est variée mais reste superficielle.

Le Français mentionne ensuite l'utilité de créer une école militaire pour que l'instruction menée par les membres de sa mission soit transmise de manière durable et que, dans le futur, le Japon s'affranchisse de l'aide étrangère pour la formation de ses officiers et soldats.

Chanoine souligne que la création d'une telle école, ainsi que la mise en place de son système éducatif, doivent se faire en tenant compte des coutumes et de l'éducation élémentaire du pays. Autrement dit, ils doivent s'ancrer en étant socialement et culturellement adaptés. Il évoque ensuite l'importance d'acquérir des connaissances générales pour les jeunes officiers japonais. En rencontrant dans le village d'Ôta des Japonais qui auraient appris ou suivi une formation militaire européenne, le capitaine français a constaté chez eux le manque de connaissance militaire de base qui est censée être acquise et partagée par toutes les personnes composant une armée. Sans cette formation primordiale, les militaires japonais de chaque catégorie d'armes s'en trouvent affectés.

Pourtant, Chanoine considère qu'il vaut mieux ne rien changer immédiatement, et garder pendant un certain temps le système éducatif japonais qui répartit dès le début les officiers et les soldats en sections spécialisées. Selon le Français, si on y apporte d'emblée des modifications, cela provoquera la démoralisation des officiers japonais⁸¹. Au lieu d'opérer des changements brutaux, il conseille d'établir un système qui complète la formation des officiers japonais, tout en les laissant exercer leur propre mission et suppose que la détermination et la diligence des Nippons leur permettront de réussir cette opération.

L'armement des soldats est aussi pour lui une des préoccupations principales. À cette époque le Japon n'avait pas les moyens d'armer tous les soldats en poste dans l'armée shōgunale. Pour ses armements et équipements, le gouvernement d'Edo était obligé d'acheter des produits étrangers qui lui coûtent très chers. Afin de sortir de cette situation, Chanoine pense qu'il est primordial de créer au Japon des usines et des ateliers militaires qui ainsi, à long terme, éviteront au *Bakufu* d'engager des dépenses inutiles. Une fois opérationnels, les ouvriers japonais de ces établissements de production d'armement militaire, écrit-il, pourront fournir non seulement les armes d'attaque que le gouvernement a voulu se procurer ces dernières années, mais aussi, y fabriquer les armes pour défendre les côtes du territoire japonais, en particulier celles de la baie d'Edo.

⁸⁰ Chanoan kenpaku wage (traduction en japonais des conseils de Chanoine) daté d'avril 1867 à Ôtamura, (in) KATSU, *op.cit.*

⁸¹ *Ibid.*

Dans son rapport pour le *Bakufu*, économiser de l'argent et dépenser les fonds intelligemment sont pour le chef de la mission française deux des points importants sur lesquels il faut travailler prioritairement. Cette remarque se veut être un signal d'alarme donné au gouvernement d'Edo qui a perdu sa clairvoyance et n'a pas hésité à verser aveuglement des fortunes pour acheter des produits défectueux proposés par les commerçants étrangers. Dans le dixième article du *Chanoan kenpaku wage*, le Français propose d'établir une table d'organisation militaire qui permette de connaître le nombre d'officiers et de soldats déjà instruits et prêts à être appelés en cas de besoin. Ces personnes qui, en temps de paix, ne serviraient pas l'armée et ne seraient donc pas rémunérées par le gouvernement, exerceraient une autre activité professionnelle. Ce système, d'après Chanoine, permettra au *Bakufu* à la fois « d'économiser de l'argent et d'assurer la sécurité du pays⁸² ».

Entre les onzième et dix-septième articles, il consacre des lignes pour expliquer la situation géopolitique de l'Asie d'Extrême-Orient et les mesures de sécurité à prendre dans ce contexte. Il débute ses explications en mentionnant la Chine dont il est lui-même connaisseur pour avoir exercé plusieurs années de service à Pékin.

Selon lui, la Chine est actuellement sous la direction d'un pouvoir politique imposé après de nombreux conflits internes et externes, et notamment la défaite dans les guerres contre les puissances européennes. En effet, ces dernières ont obligé le gouvernement chinois à accorder la liberté de commerce en Chine, et même à céder une partie de son territoire à certains États occidentaux comme la Russie qui a obtenu de la Chine, le territoire de la rive gauche du fleuve Amour. Elle a fait reconnaître par le gouvernement de Pékin l'administration conjointe de la Chine et la Russie d'un terrain d'environ un million de kilomètres carrés situé dans la région nord-est de la Chine par le traité d'Aigun signé en 1858. Chanoine attire l'attention des Japonais sur ce traité, très favorable au gouvernement russe. D'après lui, si le gouvernement de Saint-Pétersbourg a le droit d'administration conjointe de la région de la Mandchourie extérieure, cela signifie qu'en Extrême-Orient, l'empire russe possède un terrain donnant sur la mer du Japon et qu'il s'approche de l'archipel japonais d'une manière bien menaçante. Du fait de cette menace géopolitique, Chanoine rappelle la responsabilité du pouvoir central japonais de renforcer sa force militaire en mobilisant toutes les classes sociales pour se préparer à une éventuelle menace d'extérieure.

Ce n'est pas seulement l'expansion du territoire russe vers le sud qui met en danger la sécurité du Japon mais aussi, prétend-t-il, le contexte politique et commercial en général du monde entier qui pourrait être une bonne raison d'augmenter la force militaire d'un pays. Dans le treizième article de son rapport, Chanoine explique la réalité commerciale des pays dits puissants selon laquelle dans le monde d'alors, un État indépendant ne peut pas exister sans prospérer par le commerce extérieur avec d'autres pays. Plus globalement, les relations avec des pays étrangers sont une des politiques prioritaires d'un État souverain. Dans ce contexte où la diplomatie joue un rôle d'une importance capitale, posséder une force militaire et navale est indispensable pour assurer la sécurité d'un pays et son indépendance. C'est pour cela que le *Bakufu* a besoin de former des soldats qualifiés et d'organiser une force maritime telle que la Marine pour défendre ses côtes.

⁸² *Ibid.*

En outre, selon Chanoine, cette force militaire compétente permettra au *Bakufu* d'exister diplomatiquement dans la zone d'Asie extrême-orientale, de se positionner par rapport aux autres pays asiatiques et d'être un jour le leader de l'Asie. Et si le *Bakufu* actuel réussit à réaliser cet exploit, le nom du *shôgun* sera à jamais gravé dans le cœur du peuple japonais et la souveraineté shôgunale résoudra tous les soucis intérieurs qui existent entre le shôgunat et les seigneurs du Sud⁸³.

Le texte de Chanoine qui parle de la souveraineté du *shôgun*, sous la direction de laquelle la mission française effectue ses travaux pour les militaires japonais, est parfois très flatteur. Certes, en tenant compte de la situation politique qui entoure le Japon, les analyses du capitaine français sont opportunes. Cependant, il ne cache pas dans son rapport son soutien afin de remonter le moral du gouvernement japonais. Après trois mois de séjour au Japon et avec la conviction de servir le gouvernement d'Edo, Chanoine pourrait se sentir irrité vis-à-vis du *Bakufu* qui se montre souvent lent pour prendre une décision malgré l'urgence et l'importance de la situation.

La deuxième partie du *Chanoan kenpaku wage* est consacrée aux analyses circonstanciées et aux conseils pour l'infanterie gouvernementale.

En observant l'état de l'armée gouvernementale, et plus précisément les troupes d'infanterie instruites avant son arrivée au Japon, Chanoine découvre l'insuffisance de la compétence militaire des officiers et des soldats de cette arme, tout comme pour l'ensemble des hommes du *shôgun*. En effet, le Français constate que les officiers japonais qui étaient chargés d'instruire les soldats armés de fusil, manquent de connaissance sur les théories physiques concernant le tir et la trajectoire des balles. Il signale également la défaillance du système d'approvisionnement en poudre à canon qui ne permet pas aux troupes de monter au combat à tout moment.

Chez les soldats japonais de l'infanterie, le Français découvre le manque de capacité physique de base essentielle à un soldat d'infanterie : la gymnastique. Chanoine considère que les exercices gymniques sont prioritaires avant les entraînements militaires afin que « les Japonais qui n'aiment pas les exercices physiques puissent obtenir la flexibilité de leur physique et se comporter avec des mouvements rapides⁸⁴ ».

Pour qu'ils acquièrent cette capacité physique de base, Chanoine rapporte qu'« actuellement à Ôtamura, les soldats exécutent des exercices de gymnastique comme courir en agitant la tête de droite à gauche ou à la verticale, en tournant les bras ; courir en arrière ou sur un pied, à plusieurs hommes main dans la main ; marcher sur les genoux ; sauter à une certaine hauteur etc.⁸⁵ ».

Malgré l'attitude exemplaire des officiers japonais d'infanterie qui dirigent chaque bataillon et effectuent leur travail avec autorité, Chanoine regrette leur manque de connaissances en termes de tactique militaire qui les contraignent à donner des consignes pas toujours cohérentes à leurs soldats.

Pour finir avec l'infanterie, le capitaine français rappelle la nécessité d'établir les règles internes spécifiques à l'infanterie de l'armée shôgunale. Cette mission sera accomplie bien sûr en

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

compte des coutumes et des traditions proprement japonaises, comme il l'a mentionné plus haut dans son rapport. Il relève que, dans la force d'infanterie japonaise, les officiers ne parviennent pas à se faire obéir de leurs soldats, et évoque la négligence dans le paiement des salaires des soldats.

Parmi les trois armes instruites par les Français, l'infanterie est la catégorie qui exige des soldats d'être compétents tant collectivement qu'individuellement. En effet, selon la mission imposée, ils peuvent tout aussi bien intégrer un peloton d'une trentaine de personnes qu'un régiment de plus de trois mille soldats. Quelle que soit la taille de l'unité, ils doivent à tout prix être soumis aux ordres de leurs officiers, afin de rester unis et ne pas perdre de vue l'objectif de la mission. Contrairement à une unité d'artillerie, l'infanterie ne peut compter que sur l'arme qu'elle possède et à la différence de la cavalerie, elle ne subit pas l'influence d'autres attributs que son équipement de base. Pour être militairement forte et efficace, elle ne peut s'en remettre qu'aux excellentes aptitudes physiques de ses soldats. C'est sur ce dernier point que Chanoine veut insister afin que les Japonais réalisent l'importance de développer les qualités physiques des soldats pour ainsi former une armée compétente.

La troisième partie du rapport de Chanoine est dédiée aux troupes d'artillerie et à ses armes lourdes. Pour commencer cette partie qui traite de la technologie des arts militaires plutôt que des soldats eux-mêmes, contrairement à la partie précédente, il donne son appréciation sur un établissement militaire créé par le *Bakufu* : l'atelier de fabrication d'armes de Sekiguchi à Edo.

Après l'affaire Perry en 1853, le *Bakufu*, qui tient à fabriquer l'armement des troupes d'artillerie, en particulier les canons destinés à la défense de la baie d'Edo, fait construire la même année un atelier de fabrication d'armes à Yushima dans la capitale. Malgré cette bonne initiative et les efforts consacrés à l'établissement, le manque d'ingénieurs japonais compétents dans la fabrication d'armement, et donc l'absence de savoir-faire, aboutissent à des canons moulés en bronze de mauvaise qualité.

Afin d'augmenter la qualité des canons fabriqués au Japon, le *Bakufu* décide, en février 1862, de construire un nouvel atelier de fabrication d'armes à Sekiguchi où se trouve un fleuve suffisamment important pour générer de l'énergie hydraulique qui permettra d'alimenter les outils de fabrication. C'est un savant du *rangaku*, études occidentales, Takeda Ayasaburô (1827-1880) qui est nommé pour diriger les travaux de sa construction et la fabrication des armes qui débute l'année suivante.

C'est quatre ans après son ouverture que Chanoine va examiner l'atelier de Sekiguchi à Edo. Dans son rapport, il estime que les travaux effectués par Takeda Ayasaburô sont pour l'instant « suffisants » pour fournir l'armement aux troupes japonaises, mais qu'il faudra tout de même y améliorer quelques points avec l'aide du ministre de France au Japon.

Le premier point que le chef de la mission remarque porte sur la qualité du bronze utilisé pour la fabrication de canons. Il exige que les fonctionnaires concernés et les officiers d'artillerie vérifient régulièrement la qualité du bronze employé dans l'atelier et qu'ils étudient continuellement les meilleurs moyens d'obtenir du bronze de qualité. En 1864, le gouvernement japonais avait essayé de construire un four à réverbère à Sekiguchi, mais le projet avait été rejeté à cause des conditions climatiques de ce quartier qui est humide et marécageux. C'est alors dans le

nord de la capitale, au village de Takinogawa que ce four a été construit, toujours sous la direction de Takeda Ayasaburô et il sera mis en marche en 1866.

La deuxième remarque de Chanoine porte sur la technique de réalisation des rainures à l'intérieur du canon. Selon le Français, cette technique exige un travail d'extrême précision qui fait défaut aux canons fabriqués à Sekiguchi.

Outre l'amélioration de la qualité des canons, il est également nécessaire, poursuit-il, de faire des essais de chaque arme et projectile fabriqués dans l'atelier pour tester notamment sa distance de portée. Une fois la bonne qualité de l'arme atteinte ou sa meilleure combinaison avec un projectile éprouvée, il faudra qu'elle soit tout de suite fabriquée en masse.

Les armes produites dans l'atelier de Sekiguchi pour les troupes d'artillerie sont entre autres le canon de montagne de 4 rayé modèle 1859, le canon obusier de campagne de 12 cm modèle 1853, le canon rayé de style hollandais de 30 cm. L'établissement fabrique aussi l'armement de navire de guerre comme, par exemple, les canons de 30 cm et les obusiers pour le navire *Chiyodagata*, la première canonnière construite par les Japonais et mise à l'eau en 1866. Ainsi pendant les années du *Bakumatsu*, l'atelier de Sekiguchi est le premier lieu de fabrication d'armement pour le *Bakufu*.

Les conseils de Chanoine sur l'artillerie ne se bornent pas à l'atelier de Sekiguchi et vont au-delà de cet établissement militaire. Dans le vingt-sixième article du rapport, il conseille aux Japonais de créer une usine de bois fournissant le matériel nécessaire à la fabrication de châssis en bois pour augmenter la mobilité des armes lourdes telles que les canons de montagne, les canons de campagne ou les obusiers.

Avant d'achever sa série de conseils concernant l'artillerie, Chanoine explique l'importance d'établir un moyen de se fournir de manière régulière en poudre à canon. D'après lui, il est indispensable de créer une école afin de former, d'une part, des ouvriers spécialisés dans la fabrication de poudre noire, et d'autre part des officiers appartenant à l'artillerie. Ces derniers devront étudier dans cet établissement comment la poudre qu'ils utilisent est fabriquée, et ses propriétés, afin qu'ils manipulent leurs armes avec facilité et qu'ils transmettent leurs connaissances à leurs subordonnés.

Enfin pour conclure la partie sur l'artillerie, Chanoine expose l'impossibilité d'instruire ces troupes efficacement au village d'Ôta ou, plus généralement aux alentours de Yokohama, et propose de déplacer le lieu d'entraînement à proximité de la capitale. Pour lui, les terrains préparés à Ôtamura par le gouvernement ne sont pas propices à l'instruction de l'artillerie puisqu'il ne peut pas y installer de polygone de tir qui nécessite un terrain d'une longueur entre cinq et six mille mètres.

D'un point de vue général, en matière d'industrie d'armement, Chanoine est plutôt satisfait des travaux déjà effectués par les Japonais avant son arrivée dans le pays comme l'atelier de fabrication d'armes de Sekiguchi vu plus haut. Cependant, dans cette catégorie aussi, il remarque la différence qui existe entre les Japonais et les instructeurs français concernant les entraînements militaires. Le fait que les Japonais aient préparé à Ôtamura un terrain nullement adapté à l'instruction de l'artillerie en négligeant qu'il fallait une certaine longueur pour le tir au canon explique éloquemment l'écart de niveau des connaissances acquises entre le Japon et la France

dans le domaine de l'art militaire. Chanoine comprend bien que la situation dans laquelle se sont trouvés les Japonais éloignés du reste du monde pendant plus de deux cents ans a sans doute forgé cet écart et une manière de penser différente au Japon. C'est pour cela d'ailleurs qu'il avait réfléchi à une autre façon d'équiper le cheval de guerre au Japon. C'est dans la quatrième partie de son rapport que Chanoine expose ses observations sur les troupes de cavalerie et notamment sa vision sur le harnachement des chevaux de cette catégorie.

D'après lui, « la fabrication de l'équipement de chevaux militaires est un des domaines importants en industrie militaire », qui manque au Japon et « la construction d'un atelier de fabrication de harnais doit être effectuée le plus vite possible ». Avant le départ de la mission de France, Chanoine avait déjà pensé à une manière différente celle de la France d'équiper un cheval de selle pour la cavalerie japonaise. Cela amena les officiers français envoyés au Japon à y apporter le modèle de harnais français pour que les ouvriers japonais puissent s'inspirer et apprendre à fabriquer de leurs propres mains, et en série, l'équipement nécessaire à l'instruction et à l'organisation de la cavalerie.

Le rapport du capitaine français poursuit sur les entraînements des cavaliers initiés d'abord à Edo mais qui, au bout d'un certain temps, ont été menés dans le village d'Ôta malgré la faute de place et d'installation. Dans le trente-deuxième article, c'est-à-dire, le premier article attribué à la cavalerie, le capitaine Chanoine signale que « comme celle exercée à Edo, l'instruction de la cavalerie à Ôtamura apportera peu de résultats satisfaisants vu les conditions difficiles ». Sur ce constat, son conseil est d'« impérativement trouver du terrain plus spacieux que celui attribué à Ôtamura ». Le Français trouve aussi que les méthodes d'élevage et des soins de chevaux au Japon ne sont pas les mêmes qu'en France et qu'elles ne permettent pas de préparer convenablement des chevaux destinés à la force montée. Même si l'utilité de ces troupes s'en trouve amoindrie par rapport aux autres armes compte tenu des conditions géographiques du Japon dont les paysages, très montagneux et accidentés, ne constituent pas un terrain favorable aux soldats à cheval. En conséquence, Chanoine suggère que « le nombre de soldats consacrés à la cavalerie soit inférieur à ceux de l'infanterie et de l'artillerie » mais en même temps, il exige qu'« ils doivent avoir d'autant plus de compétence et de qualité qu'ils sont peu nombreux ».

Dans les dernières pages de la partie sur la cavalerie, il reprend le problème de place manquante à Ôtamura et évoque les inconvénients à y poursuivre l'instruction. Du fait du manque de place, l'impossibilité de construire un polygone de tir et des champs d'entraînement nécessaires est dommageable pour la poursuite de l'instruction des troupes japonaises à Ôtamura, voire pour le développement de l'armée shôgunale, et ce d'autant plus qu'il faudrait déplacer jusqu'à Ôtamura les usines et ateliers d'armes ainsi que les champs d'entraînement déjà installés dans et autour de la capitale pour y regrouper tous les établissements militaires sous la direction du *Bakufu*.

En plus du manque de place et des dépenses inutiles de déménagement des installations, c'est la proximité de ce village par rapport à la ville de Yokohama qui dérange Chanoine. Yokohama, un des ports officiellement ouverts au commerce extérieur, est doté d'une zone de résidence étrangère qui abrite de nombreux résidents non-japonais qui pourraient se trouver en possession d'informations confidentielles sur l'armée du fait de fuites facilitées par cette proximité. Avec environ trois cent soixante hommes en garnison à Yokohama, la force maritime anglaise bien que réduite comparée aux années précédentes, demeure un souci pour les militaires français. Pour

Chanoine, la localisation d'Ôtamura n'est ainsi pas idéale pour la confidentialité des opérations militaires.

Dans la conclusion du rapport, il rapporte des problèmes plus globaux concernant l'ensemble de l'armée tels que la simplification du système hiérarchique dans l'armée, le système de rémunération des soldats qui jusqu'alors ne touchent les mêmes salaires, la création d'une école militaire permettant de former les jeunes officiers japonais etc. Ce que Chanoine voulait souligner avec force dans cette dernière partie est qu'« il faut clairement distinguer les mesures privilégiées à mettre en place immédiatement et celles secondaires à traiter sur un plus long terme⁸⁶ ».

Cette dernière phrase de conclusion résume explicitement le point de vue général de Chanoine sur sa mission. En quelques mois de séjour au Japon, il se trouve confronté à la pression du *Bakufu* qui attend vraisemblablement des instructeurs français des résultats immédiats et visibles de leur intervention, et à la réalité de l'état du système et des troupes du Japon, qui révèlent au Français que la tâche à accomplir est d'envergure.

En ce mois d'avril 1867, Chanoine et ses deux officiers de la mission, Léon Descharmes et Jules Brunet se rendent, avec le ministre de France au Japon, Léon Roches, dans l'Ouest du Japon, à Ôsaka où se trouve le « chef de l'État » japonais, Tokugawa Yoshinobu. Suite à la période de deuil consécutive à la mort de l'empereur Kômei survenue le 30 janvier 1867, il leur était impossible de s'y rendre avant et de s'entretenir avec le 15^e *shôgun*. C'est après les cinquante jours de deuil, que la volonté de Chanoine de rencontrer le plus tôt possible le chef du gouvernement japonais est entendue.

La délégation française à bord du navire *la Guerrière* arrive dans la baie d'Ôsaka le 25 avril 1867⁸⁷. Lors de l'entretien du 1^{er} mai avec Tokogawa Yoshinobu au château d'Ôsaka, le chef de la mission militaire française lui remet directement un rapport d'analyses et de conseils pour la restructuration de l'armée japonaise souhaité par Yoshinobu. Ce rapport basé sur le *Chanowan kenpaku wage* précité le résume brièvement pointant les sujets à améliorer d'urgence.

En remettant en mains propres son rapport à Tokugawa Yoshinobu, le capitaine français espère recueillir des réponses et réactions immédiates de la part du chef du *Bakufu*. Le premier point d'importance évoqué est le projet de déplacement de la garnison d'Ôtamura dans la capitale. Chanoine veut la validation du *shôgun* pour que les officiers français donnent désormais leur instruction aux troupes japonaises à Edo. Le gouvernement, au courant de cette demande, avait mis en route dès la mi-avril 1867 les travaux d'installation des établissements nécessaires pour l'emménagement des troupes. Dans ce nouveau camp d'entraînement plus approprié, Edouard Messelot et Charles Albert du Bousquet, deux autres officiers de la mission française, restés tous deux dans la capitale, sont chargés par leur chef d'y faire édifier un polygone d'artillerie et de

⁸⁶ *Chanowan kenpaku wage* (traduction en japonais des conseils de Chanoine), *op.cit.*

⁸⁷ TAKAHASHI, 1968, *op.cit.*, p.156.

commencer d'autres travaux indispensables pour une installation des plus rapides de la mission française à Edo⁸⁸.

La deuxième principale demande de Chanoine est d'établir une nouvelle section dans l'organisation militaire japonaise, celle du génie militaire, dont le concept n'existait pas jusqu'alors. Dès l'arrivée de la mission au Japon, cette idée lui tenait à cœur. Le manque de connaissances de base en science naturelle des officiers japonais incite le Français à former un détachement de troupe du génie et à apprendre les notions scientifiques de base dans un premier temps. Ainsi il pensait pouvoir présenter au *Bakufu* une armée complète composée de toutes les armes indispensables et comprenant également un service du génie.

La connaissance des Japonais sur l'architecture militaire n'est pas à la hauteur des espérances de Chanoine. Il relève la nécessité de donner aux officiers japonais « des notions rationnelles sur la fortification, et la construction des ouvrages permanents⁸⁹ » et pointe du doigt la maladresse du *Bakufu* qui a fait construire ces dernières années, sur divers points du littoral de l'archipel, en particulier dans la rade d'Edo pour la protection de la capitale, « des ouvrages d'une étendue considérable, ayant dû coûter fort cher, et tout à fait défectueux au point de vue du tracé et du choix de leur emplacement⁹⁰ ». De même, sur la côte de la ville de Hyogo jouxtant celle d'Ôsaka, dont le port doit être ouvert aux commerçants étrangers l'année suivante, soit en 1868, Chanoine trouve des forts en construction tout à fait inutiles.

Dans la suite de son rapport, Chanoine présente ses analyses et conseils pour chacune des trois catégories d'armes mais, cette fois-ci, de façon plus détaillée et précise, citant alors les dispositifs nécessaires à la mission à Edo.

Concernant l'infanterie, Chanoine propose d'utiliser comme lieu d'entraînement de cette force, les garnisons déjà établies à Edo avant même son arrivée telles que celles d'Ogawa-chô, Ôtemae, Nishimaru-shita etc⁹¹. Ces établissements installés autour du château d'Edo ont tous un terrain assez spacieux et convenable pour des exercices d'infanterie à l'échelle d'un peloton composé d'une vingtaine de soldats. Pour une instruction avec plus de soldats, c'est-à-dire, à l'échelle du bataillon ou pour l'entraînement des troupes du génie, cette taille de terrain ne suffit pas. Chanoine suggère alors d'acquérir au voisinage de chaque garnison un terrain plat d'environ quatre cents mètres de longueur et trois cents mètres de largeur. Ainsi ces terrains pourront aussi servir aux entraînements des cavaliers. Pour des manoeuvres plus conséquentes et des entraînements au tir, il conseille de les faire à Ecchûjima, quartier côtier d'Edo ou Komaba situé dans l'Ouest de la capitale⁹².

En plus d'analyser la compétence des soldats japonais d'infanterie en cours d'instruction, Chanoine mentionne l'état des armes à feu achetées et regroupées jusqu'à cette année de 1867 par le *Bakufu* pour équiper les troupes. D'après ses observations, le gouvernement possède quarante-

⁸⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 14 mai 1867 à bord du Kouokeimarou.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Futsuokoku kyôshi chanowan kenpakusbo* (rapport de Chanoine, instructeur français) remis au *taikun* le 1er mai 1867 au château d'Ôsaka, (in) KATSU, *op.cit.*

⁹² *Ibid.*

deux mille sept cent soixante-quinze fusils de toute catégorie⁹³. Il considère que c'est « une assez grande quantité de matériel de guerre⁹⁴ », mais le problème réside dans le fait que ces nombreuses armes sont mal entretenues et ne sont pas toutes dans un état de marche immédiat sur un champ de bataille. En outre, les officiers japonais ne prenaient pas soin de conserver correctement ces fusils « entassés pêle-mêle dans des magasins⁹⁵ ».

Concernant l'intendance en matière d'armement et les mesures prises par le gouvernement pour obtenir le plus d'armes possible après l'ouverture du pays, il met en exergue le manque de discernement des Japonais quant à la réparation des armes appartenant à l'ensemble de la force d'infanterie. D'après Chanoine, des « fusils de toute provenance, et de tout calibre sont confondus⁹⁶ » et cette négligence empêcherait le développement des troupes, voire le bon déroulement de leur instruction militaire. Selon le capitaine français, bien que le *Bakufu* n'ait pas ménagé sa peine pour construire un atelier d'armement afin de fabriquer lui-même son matériel de guerre, il a eu tort de ne pas avoir testé les armes sortant de l'atelier pour évaluer leur qualité et notamment connaître la portée des balles⁹⁷. Il ne mâche pas ses mots sur cette gestion défectueuse en rapportant que « la plupart des fusils possédés par l'armée shôgunale ne sont pas du tout employables⁹⁸ ».

Afin de corriger cette politique d'armement, Chanoine adresse au *shôgun* deux mesures à appliquer prioritairement. Il faut vérifier premièrement tout le matériel de guerre à la disposition des soldats d'infanterie, bien le répartir et réparer les armes les plus indispensables pour les troupes, et deuxièmement, mettre en place la fabrication de la poudre noire, faire des essais à Ecchûjima et instruire correctement les soldats d'infanterie dans le même établissement. La mise en œuvre de ces deux mesures devrait se faire rapidement par le *rikugun bugyô* conscient de la situation d'urgence. En effet, avant même d'être présenté à Tokugawa Yoshinobu, le plan global de ce rapport avait été communiqué au préalable à Matsudaira Nirokata, responsable de l'armée de terre basé à Edo, avec qui Chanoine avait eu davantage d'occasion de discuter de politique militaire.

Les pages consacrées aux armes lourdes et à leur fabrication au Japon sont éloquentes. Chanoine relève que les ouvriers japonais de l'atelier de Sekiguchi ont pour le moment produit cinquante canons rayés mais que, à l'instar des fusils de l'infanterie, ces canons ne sont guère utilisables puisque les Japonais n'ont pas encore pratiqué d'essai et examiné ce matériel de guerre. Il rappelle encore une fois l'importance de faire des essais pour tous les dispositifs d'artillerie et que ce processus est inévitable avant de les mettre à la disposition des soldats. Il mentionne alors les produits militaires à être examinés immédiatement, et sont ainsi listés, la poudre à canon fabriquée à l'usine militaire de Nakameguro, les obus produits à l'atelier de Sekiguchi, les détonateurs et les obus incendiaires fabriqués à l'atelier de Takehashi⁹⁹. De plus, il demande de

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 14 mai 1867 à bord du Kouokeimarou, *op.cit.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Futsukoku kyôshi chanowan kenpakusho* (rapport de Chanoine, instructeur français) remis au Taikun le 1er mai 1867 au château d'Osaka, (in) KATSU, *op.cit.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

procéder à des réformes du système de production de tous les établissements de fabrication militaire pour que la production de matériel de guerre dans la capitale soit faite de manière encore plus cohérente et harmonisée.

Le second point principal signalé par Chanoine pour le matériel d'artillerie est la mobilité et l'installation de ces armes lourdes à la disposition du *Bakufu*. Le Français argumente en évoquant que « quelle que soit la quantité des armes en possession, si elles ne sont pas correctement installées ou sont privées de mobilité, cela n'est d'aucune utilité¹⁰⁰ ». D'après lui, mettre en place le système d'unité de batterie regroupant plusieurs pièces de canon, permet de définir le nombre de chevaux nécessaires à chaque batterie pour déplacer les armes à un endroit précis en un délai défini en fonction de la mission donnée. Pour ce faire, il ordonne la sélection d'environ deux mille chevaux les plus forts physiquement parmi ceux à la disposition de l'armée du *Bakufu* pour toutes les batteries shōgunales.

Comme dans son rapport précédent, et pour les mêmes raisons, Chanoine n'accorde pas à la cavalerie autant d'importance qu'aux deux autres troupes. Il propose même de diminuer le nombre de cavaliers prévus par le gouvernement. Pourtant, il exige que les troupes de cavalerie soient composées d'hommes bien qualifiés et disciplinés, et rappelle que l'instruction de cette force nécessite beaucoup plus de temps que celle de l'infanterie et de l'artillerie et qu'elle doit être effectuée à un rythme lent mais constant.

Concernant le matériel destiné à la cavalerie, il demande à nouveau la création d'une usine de fabrication de harnachement et de produits accessoires en cuir pour équiper les cavaliers japonais. C'est avant tout pour des raisons économiques qu'il encourage les Japonais à les fabriquer eux-mêmes et qu'il leur déconseille de les acheter et de les importer via des commerçants européens ou américains à des prix excessifs. Si Chanoine propose d'établir cette mesure, c'est parce qu'il a déjà fait fabriquer cet équipement par des ouvriers japonais et a constaté les résultats satisfaisants de leur travail.

Pour conclure ce rapport destiné au *shōgun*, le capitaine français propose deux réformes sur l'organisation générale de l'armée japonaise. Dans la première, il demande de mettre en œuvre la création d'une école militaire également mentionnée dans le *Chanoan kenpaku waga* précédent. Cet établissement, dont l'objectif est de former de jeunes officiers, devra recruter en priorité des jeunes issus de famille noble ou de *samurai* qui deviendront après leur formation, « l'honneur de chaque famille » et travailleront pour « leur patrie ». Le programme scolaire est reparti en quatre sections : l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie et les cours seront donnés en fonction du programme choisi par les élèves. Pour Chanoine, c'est au chef du gouvernement, le *taikun*, de décréter en son nom la durée de la scolarité, l'âge d'entrée, le statut ou le grade obtenu à la sortie de l'école.

La deuxième réforme sur le plan général porte sur l'organisation institutionnelle de l'armée de terre. D'après le plan de Chanoine, l'armée de terre sera dotée de quatre sections principales qui auront chacun un directeur sélectionné et nommé parmi les officiers de haut grade. Le directeur de section est responsable de tous les officiers et soldats appartenant à sa section. La répartition

¹⁰⁰ *Futsukoku kyōshi chanowan kenpakusho* (rapport de Chanoine, instructeur français) remis au *taikun* le 1er mai 1867 au château d'Osaka, (in) KATSU, *op.cit.*

est la suivante : la première section est celle de l'infanterie qui doit s'occuper du recrutement des soldats, de l'instruction militaire, de l'enseignement à l'école militaire et des règles internes de l'armée de terre, la deuxième est la section de l'artillerie et du génie responsable de la gestion des armes et des établissements de fabrication d'armes, la troisième est la cavalerie, également responsable de la remonte de chevaux, et dont la mission consiste à gérer leur nombre et à sélectionner des bêtes convenables à leur emploi en situation de guerre, enfin la quatrième section est celle de la comptabilité de l'armée et de la gestion des provisions et de l'alimentation des soldats.

Avec cette nouvelle organisation de l'armée en quatre sections, Chanoine définit clairement le système de transmission des ordres émis par le chef de l'armée, autrement dit, le *shōgun* au *rikugun bugyō* qui les communique ensuite aux directeurs de chaque section par lesquels les officiers et les soldats sont finalement informés des ordres shōgunaux. Ce système employé en France et dans d'autres pays européens permettra une transmission beaucoup plus rapide des ordres qu'auparavant et résoudra les problèmes de communication qui constituait un des plus gros soucis de Chanoine lors de son arrivée au Japon.

Ce rapport d'analyses et de conseils pour l'organisation de la force militaire japonaise, directement remis au *shōgun*, est beaucoup plus détaillé que celui déposé quelques semaines avant au conseil des *rōjū* à Edo. En effet, il contient plus de mesures et mentionne des chiffres précis. Si le rapport d'Ôsaka est ainsi, c'est évidemment parce qu'il a été rédigé en prenant en considération les informations révélées dans le rapport précédent et que probablement son auteur essaie de mieux rendre compte de la situation actuelle afin que le « chef de l'État » japonais comprenne le cap qu'il a choisi pour le renforcement de cette armée shōgunale. En outre, compte tenu du contexte relativement difficile pour le clan des Tokugawa en cette fin des années 1860, le chef de la mission française est bien conscient que la tâche qui lui a été confiée dans ce pays est directement liée au destin de ce jeune leader politique de vingt-neuf ans, et de tous les agents constituant le système du *Bakufu*.

1-9. L'installation de la mission à Edo

Comme Chanoine le souhaitait dans son rapport remis au *shōgun*, la demande officielle pour le changement de lieu de l'instruction française est déposée dans le courant du mois d'avril 1867. Les autorités japonaises l'acceptent et se mettent, dès le mois de mai, à préparer ce déménagement des troupes à Edo.

Les deux quartiers d'abord visés pour y installer les camps d'entraînement sont ceux d'Ecchūjima et de Komaba comme l'exige le capitaine Chanoine dans son rapport. En ce qui concerne ces deux localités, le responsable japonais de l'instruction à Ôtamura chargé de l'installation des dispositifs, Narushima Ryūhoku (1832-1884), écrit au gouvernement qu'« après les observations effectuées par les instructeurs français sur ces deux endroits pour leur instruction, il s'est avéré qu'ils sont trop plats comme champs d'entraînement de tir d'armes à feu¹ ». Selon ce communiqué, ces conditions géographiques d'Ecchūjima, à proximité de la baie d'Edo et de Komaba, quartier plutôt forestier dans l'ouest de la capitale, font perdre et gaspiller facilement des balles tirées par les soldats au cours de l'entraînement. Pour résoudre ce problème, les autorités gouvernementales sont appelées à faire construire des collines comme cibles de tir. À Komaba, les instructeurs français comptent y installer toutes les troupes d'artillerie et y donner l'entraînement de déploiement et de tir, ce qui nécessitera plus d'espace qu'à Ecchūjima. Pour répondre à ce besoin, Narushima ordonne l'abattage d'arbres à Komaba pour obtenir une bande de surface de deux cents mètres de longueur consacré aux exercices à l'arme lourde².

Les établissements militaires ainsi préparés dans la capitale par le gouvernement n'accueillent finalement que les troupes de cavalerie et celles de l'artillerie. L'instruction des soldats d'infanterie, qui comptait alors quatre mille hommes, reste dispensée dans la caserne à Ôtamura sous la direction de Messelot et de Du Bousquet. Les deux escadrons de cavalerie dirigés par Léon Descharmes s'installent à Edo le 12 juin 1867 et c'est le lendemain que les deux batteries d'artillerie menées par Jules Brunet quittent le village d'Ôta pour venir dans la capitale.

Si les soldats japonais de la cavalerie et de l'artillerie sont installés à Edo, les professeurs français sont eux aussi obligés de changer de lieu de résidence. C'est le 1^{er} mai 1867, à l'occasion de son entretien avec Tokugawa Yoshinobu à Ôsaka pour lui remettre son rapport sur l'organisation de l'armée, que Chanoine fait part au *shōgun*, par l'intermédiaire de Léon Roches, de la demande de changement de lieu de résidence de certains membres de la mission française, autrement dit, de l'autorisation d'habiter à Edo où se déroulera à partir de juin l'instruction de la cavalerie et de l'artillerie. Dans cette demande, il se montre précautionneux et pour ne pas provoquer de polémique inutile, il prend le soin de préciser que « si parmi les habitants japonais à Edo, il y en a qui ne souhaitent pas rencontrer les étrangers, je [Chanoine] prendrai des mesures nécessaires pour que les instructeurs français de la mission résidant dans la ville d'Edo ne fréquentent pas le peuple japonais dans un premier temps et que les Japonais prennent l'habitude de voir ces étrangers au fur et à mesure du temps³ ».

¹ Communiqué concernant l'installation des dispositifs pour l'instruction des trois armes daté de mai 1867 de Narushima Koshitarō (Ryūhoku), Yamaguchi suruga no kami, Komai kai no kami et Fujisawa shima no kami au conseil des *rōjū*, (in) KATSU, *op. cit.*

² *Ibid.*

³ TAKAHASHI, 1968, *op.cit.*, p.164.

Cette précaution n'est pas sans difficulté pour le capitaine français. En effet, son désir de se trouver le plus proche possible de ses élèves, mais aussi du peuple japonais afin de comprendre les coutumes d'un peuple encore mal connu en Europe, était visible dès les premiers mois de son séjour au Japon. Deux mois après l'installation de la mission à Ôtamura, Chanoine a pu constater que le fait que tous les membres de sa mission demeurent au milieu des Japonais à Ôtamura sans avoir séjourné dans la ville européenne de Yokohama était au final « préférable à tous les points de vue⁴ ». Selon lui, cette expérience dissemblable à celle vécue par les autres résidents étrangers au Japon permet aux Français de la mission de « connaître le caractère de ce peuple [japonais] si différent de nous [les Français], ainsi que ses usages et sa langue⁵ ».

Bien qu'il se montre compréhensif envers le peuple japonais d'Edo en prenant le soin de ne pas y perturber la paix par la présence de ses hommes, Chanoine n'en est pas moins discret concernant le plan d'habitation des instructeurs français. Il demande au *Bakufu* de préparer pour ses hommes un « espace d'habitation assez spacieux qu'ils y vivent pour un long délai et [...] adapté aux besoins de chacun d'entre eux⁶ ». Tandis qu'il s'était montré satisfait du bâtiment construit à Ôtamura pour le logement des Français, même s'il était très modeste, et n'avait pas suffisamment de meubles pour une vie quotidienne à la française, pour l'habitat à Edo, Chanoine pose deux conditions : que son logement soit bien éloigné de ceux destinés aux autres membres de la mission et que les officiers et sous-officiers français aient, à leur disposition, une chambre individuelle⁷.

En déplaçant le camp des troupes de cavalerie et d'artillerie et la résidence des membres de la mission dans la capitale alors fermée au commerce et à la résidence aux étrangers, Chanoine met ainsi fin à l'une de ses principales inquiétudes : la fuite de secrets militaires due à la proximité de la caserne d'Ôtamura de la zone de résidence étrangère de Yokohama et des cantonnements des marins anglais chargés de la protection de leurs compatriotes dans ce port.

C'est au mois de juin 1867 que Chanoine et Narushima Ryûhoku, responsable de l'instruction et chef d'escadron de cavalerie, se dirigent vers l'Est en menant des escadrons de cavaliers japonais entraînés jusqu'alors à Ôtamura. Le groupe de Français se rend tout d'abord au quartier de Kanda, Ogawa-machi, à deux kilomètres du château d'Edo, où les officiers et sous-officiers français emménagent, dans des bâtiments initialement destinés au centre d'entraînement aux arts martiaux, *Kôbusbo*, mais inoccupés à ce moment⁸.

L'autre point sur lequel Chanoine se montre soucieux est le manque de personnel dans la mission française qui assure à la fois les entraînements militaires pour les officiers et soldats, et la direction de travaux pour les établissements militaires tels que les ateliers de fabrication d'armes ou le polygone pour l'artillerie.

⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, *op.cit.*, n°5.

⁵ *Ibid.*

⁶ TAKAHASHI, 1968, *op.cit.*, p.164.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, p.165.

Le 12 avril 1867, le conseil des *rōjū* approuve le projet d'augmentation de la mission française⁹ présenté par Matsudaira Norikata. Le *rikugun bugyō* souhaitait renforcer la section de l'artillerie et établir le service du génie militaire suivant les conseils du capitaine Chanoine. Après cette approbation par le conseil des *rōjū*, le projet est ensuite transmis au *shōgun* au château d'Ôsaka sous la forme d'un rapport plus détaillé où le capitaine français demande au *shōgun* de faire venir de France deux officiers et neuf sous-officiers ou ouvriers de plus pour l'artillerie. Pour établir le service du génie, dont la fonction n'est pas encore bien définie au Japon, il trouve nécessaire qu'un officier et deux sous-officiers se mettent au service du *Bakufu*. Chanoine mentionne également le faible effectif dans le secteur de l'élevage et de soins des chevaux de guerre pour la cavalerie. Le Français souhaite un sous-officier, un maréchal brigadier et un instructeur de trompette pour renforcer cette section et compléter les travaux des membres déjà présents au Japon.

Après le dépôt du rapport de Chanoine du 1^{er} mai, le gouvernement français examine son projet d'augmentation du personnel de la mission française. Dans une dépêche datée du 14 mai 1867, et adressée au ministre français de la Guerre, Chanoine communique à Paris le nombre de personnel supplémentaire requis pour sa mission au Japon sujet sur lequel il s'est entretenu à maintes reprises avec Matsudaira Norikata. Dans cette lettre, Chanoine indique que le gouvernement japonais demande une augmentation de personnel répartie ainsi : pour l'infanterie, quatre sous-officiers ou sous-instructeurs pouvant être moniteurs de gymnastique et instructeurs de tir, et un instructeur de clairon ; pour la cavalerie, un sous-officier, un brigadier maréchal et un instructeur de trompette de cavalerie ; pour le génie un officier et deux sous-officiers dont un est sous-officier de mineurs ; et pour l'artillerie, deux officiers, trois sous-instructeurs maréchaux des logis, un contremaître bourrelier, un mécanicien qui connaît la nouvelle machine de Châtellerault, un contremaître des forges, un armurier qui a l'expérience des nouvelles armes et un poudrier¹⁰. Pour finir cette longue liste de personnel supplémentaire, il réquisitionne un médecin militaire capable d'organiser un service hospitalier et ambulancier¹¹.

Si cette demande du *Bakufu* conçue avec de l'aide de Chanoine est entièrement acceptée par le gouvernement français, la mission comptera désormais huit officiers et vingt-huit sous-officiers ou maîtres ouvriers.

Dans la suite de sa dépêche, Chanoine donne des précisions quant au nombre relativement important de personnes supplémentaires requis pour l'artillerie. Selon lui, c'est le souhait du gouvernement japonais de donner une extension considérable à ses établissements d'artillerie qui l'oblige à quantifier autant de personnel additionnel pour cette arme. Il cite les établissements gouvernementaux d'artillerie auxquels les militaires français pourraient apporter de l'aide et évoque l'affectation future des trois officiers d'artillerie, dont un, Jules Brunet, est déjà sur place et travaille au service du gouvernement. Le premier s'occupera des travaux de la poudrerie de Nakameguro dans le sud-ouest d'Edo, à Sendagaya, établissement aménagé en 1857 sur un terrain d'environ treize mille mètres carrés dans le quartier de Nakameguro et contenant de nombreux entrepôts de poudre à canon, de l'école de pyrotechnie et de capsulerie, dont la construction avait

⁹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, *op.cit.*, n°5.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

été conseillée dans le *Chanoan kenpaku waga*, afin que les troupes d'artillerie puissent bénéficier d'un approvisionnement constant en munitions.

Le deuxième officier aura sous sa direction, la fonderie d'Ôji dans le nord de la capitale, créée en 1866 par Takeda Ayasaburô, dont la principale activité est de produire avec son four à réverbère du bronze destiné à la fabrication de canons à Sekiguchi. Mais aussi l'arsenal de construction de Sekiguchi, créé, lui, en 1862.

Le dernier et troisième officier qui viendrait rejoindre la mission au Japon s'occupera plutôt de l'instruction de l'artillerie à Komaba. Selon le plan établi conjointement par Chanoine et Matsudaira Nirokata, il sera attaché au polygone de Komaba en cours de construction dans l'ouest d'Edo. Son autre mission sera de tester toutes les armes à feu à la disposition de l'armée shôgunale. Depuis toujours, Chanoine considère comme indispensable de faire des essais des armes portatives et lourdes pour noter leur qualité et les répartir en catégories adéquates. Il répète la nécessité de cette opération chaque fois qu'il dépose un rapport de conseils aux autorités japonaises.

La demande officielle de la part du *rikugun bugyô*, Matsudaira Norikata à son homologue français, Adolphe Niel (1862-1869), est faite dans le courant de juin 1867¹². Appréciant la contribution de la mission militaire française au Japon pour l'instruction des troupes japonaises dont les « officiers ont été encouragés, les soldats corrigent leur conduite, et font leur métier régulièrement¹³ », Matsudaira écrit à quel point l'organisation d'une armée est une tâche difficile à réaliser sans le soutien du gouvernement français, en prenant comme exemple la connaissance scientifique sur l'art militaire qui est ce qui fait le plus défaut aux Japonais, et dont l'acquisition prend du temps et demande du personnel compétent. Matsudaira explique que c'est pour obtenir de prompts résultats en matière d'instruction que le chef des instructeurs français lui a proposé de faire part à Paris d'une demande officielle d'augmentation du nombre d'instructeurs. Contrairement à la dépêche de Chanoine pour le ministre de la Guerre où il ne demande que quatre sous-officiers d'infanterie, Matsudaira lui en requiert six, tout en mentionnant que le nombre pourrait être réduit à quatre en cas d'impossibilité du gouvernement français.

Si le Japon sollicite de nouveau l'aide de la France en demandant le renforcement de l'effectif de la mission française, c'est parce que Chanoine estime que pour que l'instruction de l'armée japonaise soit « entreprise d'une manière rationnelle et efficace », cette tâche confiée aux Français doit être divisée en « deux parties distinctes¹⁴ ».

La première partie consiste à donner aux soldats du *shôgun* et aux officiers qui les commandent un enseignement pratique « aussi rapidement que possible¹⁵ » de sorte que le *Bakufu* puisse « s'en

¹² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Traduction de la dépêche de Matsudaira nouï no kami au ministre français de la Guerre datée du 5e mois de la 3e année de Keiô (juin 1867), attachée au rapport n°7 de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 juin 1867 Yokohama.

¹³ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Traduction de la dépêche de Matsudaira nouï no kami au ministre français de la Guerre, *op.cit.*

¹⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 juin 1867 Yokohama, n°7.

¹⁵ *Ibid.*

servir utilement, si des circonstances imprévues l'y obligeaient¹⁶ ». Ici, « des circonstances imprévues » fait référence à la présence de seigneurs de fief hostiles au pouvoir central, et plus précisément, aux seigneurs des provinces du sud représentés par Satsuma, Chôshû et Tosa. Vu la situation interne précaire du Japon, potentiellement explosive, et qui pourrait renverser le système féodal japonais, voire la souveraineté du *Bakufu*, Chanoine pense qu'il vaudrait mieux accélérer le rythme de l'instruction et la rendre effective au maximum.

L'autre partie des travaux de la mission vise, contrairement à la première, à l'obtention de « résultats plus durables mais plus longs à atteindre¹⁷ ». Les projets de création d'établissement militaro-scolaires tels que l'école militaire pour les jeunes officiers ou l'école d'arts militaires pour former des ouvriers à la fabrication d'armes ; les projets d'amélioration des usines et des ateliers d'armes déjà existants, et de constructions nécessaires à l'entretien des troupes, illustrent l'ampleur des ambitions et les bonnes intentions du gouvernement japonais, mais nécessitent beaucoup de temps pour leur réalisation.

C'est donc pour faire avancer en parallèle les travaux sur ces deux grands axes que Chanoine et Matsudaira Nirokata ont établi ce plan d'augmentation du personnel qui pourra améliorer la qualité d'intervention des Français au service du gouvernement japonais.

En même temps que sa demande de renfort humain, Chanoine exprimer sa volonté quant aux choix des militaires envoyés au Japon, si le gouvernement français accepte la demande et leurs conditions de recrutement de contrat.

Au sujet des officiers supplémentaires, Chanoine cite dans son rapport deux noms de lieutenants qui lui ont formulé leur souhait de faire partie de la mission au Japon avant son départ de France. Il demande donc au ministre de la Guerre de désigner le lieutenant Jouart du régiment d'artillerie monté de la garde et le lieutenant Godinot au 7^e régiment monté¹⁸. Pour ce qui est des conditions de recrutement, il souhaite d'une part que « les nouveaux officiers soient dans les mêmes conditions comme instruction et éducation que ceux qui se trouvent déjà au Japon¹⁹ » afin de conserver le niveau de l'instruction déjà en cours, et d'autre part qu'« ils sortent tous de l'école, ce qui est une garantie d'instruction générale et fait qu'on n'est pas embarrassé pour les employer au besoin à autre chose que leur spécialité²⁰ ».

Concernant les conditions de contrat d'engagement des nouveaux arrivants, le chef de la mission veut qu'elles soient les mêmes que celles de leurs camarades en mission au Japon, notamment leur salaire payé par le gouvernement japonais. À ce propos, Chanoine signale aux autorités françaises que la valeur de la monnaie japonaise, le *ichibu* qui sert de base aux transactions dans le Japon, n'est pas celle qui est estimée dans le contrat d'engagement signé par les membres de la mission à Paris. Dans le contrat, le salaire est calculé avec la valeur d'un *ichibu* variant de deux francs à deux francs vingt-cinq, mais en réalité un *ichibu* vaut au Japon entre un

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, *op.cit.*, rapport de Chanoine du 14 mai 1867.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

franc soixante-cinq et un franc quatre-vingt-cinq²¹. Cela cause une mauvaise surprise chez les Français en mission.

Pour les sous-officiers et sous-instructeurs sollicités pour compléter les travaux des officiers, selon les critères de Chanoine, il est essentiel qu'ils soient « des hommes choisis, et d'une conduite très régulière²² » et pour lui, il est logique d'« établir quelques différences dans la solde des sous-instructeurs d'après une proportion analogue à ce qui existe en France²³ ». Dans tous les cas, le clairon, le trompette et le maréchal-ferrant qui ne sont pas présents comme spécialistes dans la mission actuelle, seront « moins rétribués que les maîtres ouvriers » et le capitaine dit même qu'« il n'est pas essentiel qu'ils soient gradés » dans l'éventuel envoi de militaires supplémentaires.

Malgré les efforts de Chanoine pour que plus de Français rejoignent à son groupe en mission au Japon, la réponse du ministère de la Guerre est catégoriquement négative. Adolphe Niel, maréchal de France et ministre secrétaire d'État de la Guerre, fait part de son désaccord avec la proposition d'augmenter le personnel de la mission au Japon. Alors que le maréchal Niel apprécie les projets menés par Chanoine et comprend les difficultés causées par la lenteur administrative du gouvernement japonais dans l'exécution de ces projets, il exprime l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande disant qu'« il ne saurait en être question pour le moment²⁴ ».

Le motif donné à ce rejet par le ministre français est tout d'abord l'inexpérience de cette mission française au Japon. Il écrit :

« On ne pourra y songer sérieusement que lorsque la mission actuelle aura obtenu quelques résultats et qu'une expérience d'une année au moins aura démontré la nécessité de l'augmenter.²⁵ »

D'après le ministre, il est encore trop tôt pour apporter du renfort à une mission qui n'a à ce moment-là fait que cinq mois de service et n'a pas encore montré de résultat digne de son statut de représentant de l'armée française au Japon.

Pour appuyer son refus, le ministre de la Guerre rappelle le nombre suffisant de cinq officiers sur place, deux officiers d'artillerie, un de cavalerie, un d'artillerie et Chanoine lui-même. Aux yeux du maréchal Niel, la compétence de ces officiers est tellement remarquable que « ce personnel peut déjà produire d'excellents travaux s'il apporte tout son zèle à l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée²⁶ ».

Pourtant, pour conclure sa lettre, le maréchal n'exclut pas la possibilité d'apporter du renfort à la mission car il dit que « Je [le maréchal Niel] me réserve d'apprécier plus tard s'il y a lieu de vous [Chanoine] adjoindre quelques officiers²⁷ ».

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ Lettre du maréchal Niel au capitaine Chanoine, datée du 17 juin 1867 Paris, (in) CHANOINE, 1907, *op.cit.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

Le 30 mai 1867, un navire de transport, *la Creuse* arrive dans le port de Yokohama à bord duquel se trouvent vingt-six chevaux barbes ayant traversé l'Océan indien pour atteindre au Japon. Ces chevaux, d'une race inconnue dans l'archipel japonais, sont offerts par le chef de l'empire français Louis Napoléon à son homologue japonais, le *taikun*, en guise de remerciement pour son intervention dans le sauvetage de la filature française voire européenne.

En effet, au milieu du XIXe siècle, la tacherie, la pébrine et la flacherie, trois maladies de vers à soie en provenance d'Espagne se répandent dans toute l'Europe. Le pays le plus touché par ce fléau épidémique est la France qui occupe au XIXe siècle la première place mondiale dans la sériciculture et les soieries. Face à cette catastrophe nationale qui ravage plus particulièrement la région lyonnaise, premier centre de production de la soie française, les commerçants et les producteurs du secteur cherchant des mesures pour sauver la production et le commerce de soie, arrivent à trouver un pays dans l'Extrême-Orient tout juste ouvert aux étrangers et qui produit des graines de vers à soie résistant aux maladies et de la soie de qualité : le Japon.

Dès l'ouverture du pays, les négociants européens, déjà installés à Hongkong et à Shanghai en Chine, arrivent en masse à Yokohama ou y envoient leurs représentants pour établir la route entre le Japon et l'Europe. Parmi cette vague d'Européens, se trouvent des acheteurs lyonnais à la recherche de la soie nipponne d'une qualité supérieure à celle de la Chine, avec un prix plus intéressant. La soie japonaise est pour les Français tellement attirante qu'au milieu des années 1860, un cinquième de la population étrangère de Yokohama, l'un des deux ports ouverts avec le traité de 1858, est française.

Ce n'est pas seulement la soie produite au Japon qui est transportée en Europe pour y faire fonctionner de nouveau les métiers mécaniques à tisser et ainsi faire revivre la reproduction des vers à soie ravagée par les maladies, ce sont aussi les graines de vers à soie japonais qui sont exportées vers le vieux continent. En septembre 1865, le *shôgun* de l'époque, Tokugawa Iemochi, décide d'offrir à l'empereur français quinze mille cartons de graines de vers à soie japonaises afin de redresser l'industrie textile en péril depuis dix ans. C'est en remerciement de cette faveur shôgunale que Napoléon III envoie en 1867 des chevaux originaires de sa colonie nord-africaine.

Ces vingt-six chevaux, onze étalons et quinze juments ont été embarqués à Alger le 25 février 1867 à bord du navire *l'Eldorado* qui traversera la méditerranée en deux semaines dans de mauvaises conditions météorologiques et arrivera à Alexandrie le 13 mars. Réembarqués à Suez le 24 mars à bord de *l'Orme*, débarqués à Points de galles dans île de Ceylan pendant quatre jours et en transit à Saïgon, ils terminent leur long voyage sans accident sérieux le 30 mai 1867 à Yokohama²⁸. Au total, il y aura eu quatre-vingt-treize jours de voyage aussi fatiguant pour les animaux que pour les hommes qui ont pris soin d'eux. Malgré un mauvais temps en Méditerranée et la chaleur suffocante dans l'Océan Indien, tous les chevaux sont arrivés à Yokohama en bonne santé²⁹.

Tout au long de la traversée, les chevaux étaient soignés par un détachement composé de sept personnes : l'officier chef du détachement, Pierre Fourier d'Hincourt (1834-1904), deux

²⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, lettre de d'Hincourt au ministre de la Guerre non datée, jointe au rapport de Chanoine au ministre de la Guerre du 11 juin 1867, n°8.

²⁹ *Ibid.*

brigadiers des haras, André Cazeneuve et Morris qui commande douze cavaliers du 1^{er} chasseur d'Afrique³⁰. Malgré l'ordre de l'empereur Napoléon III au chef du détachement de transporter et remettre les chevaux directement au *shōgun*, l'absence de ce dernier, se trouvant à Ôsaka, n'a pas permis à d'Hincourt d'accomplir sa mission.

Lorsque les chevaux de Napoléon arrivent à Yokohama, le chef de la mission française se trouvait dans la capitale et non pas à Yokohama. D'après Chanoine, une fois débarqués à terre dans le port de Yokohama, les chevaux ont tout de suite été logés dans les écuries que Chanoine avait fait préparer à Ôtamura, mais d'Hincourt n'a pas immédiatement annoncé l'arrivée des chevaux et de son détachement invoquant qu'il était « chargé d'une mission spéciale par l'empereur³¹ ». Cette négligence de d'Hincourt fait réagir Chanoine qui se rend à Ôtamura pour voir les chevaux destinés au *shōgun* ainsi que le personnel en mission et avec l'intention de « lui[à d'Hincourt] infliger une punition disciplinaire pour peu que sa conduite s'écartât des limites prescrites par les règlements³² ».

Chanoine qualifie d'Hincourt comme « un assez bon jeune homme mais venu ici avec des idées singulières³³ ». La raison pour laquelle il a eu cette impression tient au fait que ce sous-officier français offre ses services au ministre de France au Japon pour organiser au Japon « un haras avec une solde de 2000 itchebous(*sic.*) par mois³⁴ » avec les chevaux qu'il vient d'amener jusqu'ici ou qu'il essaie d'être intégré à la mission en tant que brigadier avec une solde mensuelle de mille *ichibu* etc³⁵. Jugeant ces propositions inacceptables, Chanoine en tant que chef de la mission militaire française au Japon, réussit à ramener d'Hincourt à la raison en lui montrant ce que sa démarche a « de déplacé et d'inconvénient » et fini par voir là qu'une simple étourderie du jeune militaire.

Onze jours après leur arrivée à Yokohama, les chevaux n'ont toujours pas été remis à leur destinataire en raison de son absence. Le ministre de France, Léon Roches désire alors que certains membres du détachement en charge des chevaux restent à Yokohama pour enseigner aux Japonais les soins à prodiguer à des chevaux non japonais ou du moins comment panser les animaux. Suite à cette demande, Chanoine autorise d'Hincourt à demeurer à Yokohama avec le brigadier des haras, Cazeneuve et de cinq cavaliers du 1^{er} chasseur d'Afrique. Le reste du personnel du détachement, désormais représenté par le jeune brigadier Morris, repart le 12 juin pour la France à bord de *la Creuse*. Avant leur départ de Yokohama, le *gaikoku bugyō*, préfet délégué aux affaires étrangères, Kawakatsu Hiromichi (1830-1888) remet au nom du *shōgun* une gratification de vingt-cinq dollars à chacun des cavaliers français³⁶.

La remise officielle des chevaux arabes envoyés par Napoléon III a lieu le 27 juillet 1867 dans le château d'Edo. Bien que la cérémonie se déroule dans la résidence du *shōgun*, Tokugawa

³⁰ *Ibid.*

³¹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 11 juin 1867 Outamura, n°8.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

Yoshinobu y est absent, et c'est Inaba Masakuni, en charge des affaires intérieures, qui reçoit les animaux en présence des officiers de la mission militaire.

Si Chanoine annonce le départ de d'Hincourt ainsi que des cinq cavaliers du 1^{er} chasseur d'Afrique sans que ce sous-lieutenant ait pu remplir sa mission en présentant les chevaux au *taikun*³⁷, il en est autrement pour le brigadier des haras, Cazeneuve, que le gouvernement japonais souhaite garder à son service³⁸. Le *Bakufu* prévoit de prolonger son séjour de dix mois afin qu'il organise un haras et qu'il dispense la formation aux soins et à l'entretien spécifiques à cette race. Il propose à Chanoine de l'adjoindre à la mission militaire sous la direction de l'officier de cavalerie, Descharmes, pour que le brigadier ne se retrouve pas isolé au milieu des Japonais dans un contexte complètement inconnu³⁹.

Chanoine effectue donc une demande auprès du ministre français de la Guerre pour le recrutement de Cazeneuve dans sa mission. Le 29 octobre 1867, Émile Félix Fleury (1815-1884), grand écuyer du ministre de la Guerre, donne son approbation au contrat d'engagement du brigadier des haras⁴⁰.

Le contrat de Cazeneuve validé par le ministère de la Guerre assure qu'il est placé sous les ordres du chef de la mission militaire et soumis aux mêmes règles de discipline que les autres membres de la mission⁴¹. La solde de son salaire mensuelle est fixée à cinq cents *ichibu* et précise que ce salaire lui sera versé à partir du moment où les chevaux qu'il a transportés au Japon seront remis au gouvernement japonais.

La durée de l'engagement de Cazeneuve est fixée à dix mois comme le voulait le *Bakufu* en concertation avec le chef de la mission française. Après expiration de ce délai, Cazeneuve n'aura pas le droit de renouveler son contrat, à la différence des autres membres de la mission.

Outre son salaire mensuel, le *Bakufu* s'engage à lui « fournir aux prix du pays, les vivres et denrées nécessaires pour sa nourriture et l'entretien de sa maison⁴² ». Selon le contrat, son lieu de séjour est « Kanigasaki » et « Kougané » et Cazeneuve est autorisé à chasser dans les bois et terrains appartenant au gouvernement.

Parmi les vingt-six chevaux envoyés par Napoléon III, deux chevaux sont mis de côté pour servir de monture au *shōgun* Tokugawa Yoshinobu à Ōsaka. Les autres sont transmis à Koganemaki, situé au nord de la capitale. Cette zone montagneuse sur le plateau de Shimousa, actuellement dans le département de Chiba est, depuis le Moyen Âge, connue pour sa production de chevaux de guerre. Les autorités centrales successives du pays considéraient Koganemaki comme l'un des plus importants lieux stratégiques du pays. C'est toujours le cas pour le *Bakufu*

³⁷ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 19 août 1867 Yokohama, n°9.

³⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 7 août 1867 Yedo.

³⁹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 7 août 1867 Yedo, *op.cit.*

⁴⁰ Communiqué d'Émile Félix Fleury, grand écuyer du ministre de la Guerre, à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, daté du 29 octobre 1867 Paris, (in) CHANOINE, *op.cit.* p. 30-31.

⁴¹ Contrat entre le gouvernement japonais et M. Cazeneuve, brigadier des haras de France, (in) CHANOINE, *ibid.*, p. 31-32.

⁴² *Ibid.*

des Tokugawa qui décide d'installer les chevaux arabes dans cette zone plus adaptée aux élevages de chevaux que la capitale.

Bien que l'établissement de Koganemaki n'appartienne pas à l'administration de la Guerre, ce qui veut dire que c'est hors du cadre d'intervention de la mission militaire française, le gouvernement japonais fait une demande spéciale à l'officier de cavalerie de la mission, Descharmes, d'y organiser un haras digne d'accueillir les chevaux de l'empereur français et de faire les constructions nécessaires à ce but⁴³.

C'est Cazeneuve lui-même qui se charge de transporter les animaux à Koganemaki. Le *Bakufu* prend soin de former du personnel japonais compétent pour soigner et entretenir ces chevaux en provenance d'Afrique et d'une race que les Japonais n'ont pas l'habitude de voir. C'est d'ailleurs pour dispenser cette formation que le gouvernement japonais a voulu garder Cazeneuve au Japon.

⁴³ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 septembre 1867 Yokohama, n°10.

1-10. La création d'un établissement militaro-scolaire à Edo

Suite aux conseils de Chanoine, le *Bakufu* se rend compte de la nécessité de former de jeunes officiers japonais en leur assurant des enseignements théoriques. C'est lors de l'emménagement à Edo du camp d'instruction d'Ôtamura en juin 1867 que le *rikugun bugyô* commence à songer à créer un établissement destiné à l'enseignement général et aux cours théoriques de base qu'exige le capitaine Chanoine pour former les officiers.

Au mois de juin 1867, le *rikugun bugyô* adjoint, Fujisawa Tsuguyoshi (1835-1881), fait part au gouvernement d'un communiqué sur l'éducation et la formation des officiers dans l'armée de terre¹. Dans ce communiqué, Fujisawa rappelle tout d'abord les changements relatifs à l'établissement militaire, *Kôbusbo*, créé en 1854 pour y donner des entraînements d'arts martiaux japonais après l'arrivée du commodore américain Perry. Ce centre d'arts martiaux initialement destiné à réveiller l'esprit *samurai* perdu pendant la période de paix principalement par le *kenjutsu* (la technique du sabre) est converti dans les années 1860 en centre d'entraînement de tir, arme plus moderne. Ensuite, en 1866, il est intégré au *rikugun bugyô* qui compte y former de jeunes officiers appartenant à l'armée de terre. Pourtant depuis qu'il est placé sous la direction du *rikugun bugyô* qui l'a rebaptisé *rikugunsho* (centre de l'armée de terre), le centre est quasiment à l'arrêt et le bâtiment est inoccupé jusqu'en juin 1867. C'est d'ailleurs pour cela que le *Bakufu* propose d'utiliser cet immeuble comme logement des instructeurs français à l'occasion du transfert de leur instruction des troupes japonaises dans la capitale.

Le *rikugun bugyô* adjoint propose de profiter de l'opportunité d'avoir des professeurs français à Edo pour remettre en service l'établissement et réaliser le projet initial du ministère, celui de former des officiers à son profit. Selon Fujisawa, malgré le démarrage du recrutement de jeunes candidats au poste de futurs officiers dans l'armée de terre, tous les *batamoto*, vassaux directs du *shôgun* au nombre de plus de cinq mille deux cents hommes, ne sont pas encore informés de la mise en place de ce dispositif qui leur permettraient de s'intégrer dans les forces instruites par les Français depuis quatre mois. C'est pour cette raison que Fujisawa Tsuguyoshi essaye de trouver des hommes de classe *batamoto* ou *gokenin* qui seront au service de la nouvelle force militaire en cours de refondation avec l'aide du gouvernement français.

Fujisawa exprime clairement son intention de faire de ce *rikugunsho* à la fois une institution de recrutement de futurs officiers de la classe des *samurai* et un établissement de formation pour ces recrutés². Ce centre de l'armée de terre a avant tout pour mission de transmettre les connaissances scientifiques de base devant être acquises par les officiers européens, qui seront appliquées ensuite à l'apprentissage d'une discipline spécialisée. L'enseignement du centre de *rikugunsho*, sera assuré sous forme de cours théoriques et le *rikugun bugyô* adjoint souhaite que la mise en place du centre soit faite en parallèle avec l'instruction pratique dans d'autres établissements militaires à Edo établis à l'occasion du déménagement des instructeurs français dans la capitale³.

En juillet 1867, le *rikugun bugyô* change de nouveau le nom du centre de l'armée de terre, à Ogawa machi, ce n'est plus le *rikugunsho* mais désormais la *sanpei shikan gakkô*, et devient l'école

¹ Communiqué sur l'éducation académique dans le *rikugunsho* (centre de l'armée de terre) de Fujisawa Tsuguyoshi, *rikugun fuku sôsai*, au gouvernement daté de juin 1867, (in) KATSU, *op.cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

pour les officiers de trois armes, où l'on forme dans les trois armes de jeunes Japonais en vue d'obtenir le grade d'officier dans l'armée de terre. Les élèves recrutés sont des jeunes de quatorze à dix-neuf ans⁴ qui seront tous pensionnaires de cet établissement.

Si la *sanpei shikan gakkô* se concentre sur la formation des officiers de haut grade pour l'armée de terre, le gouvernement fonde un autre établissement militaro-scolaire pour la formation de militaires de rang inférieur. C'est un mois avant la création de l'école pour les officiers de trois armes que le *Bakufu* réquisitionne une écurie dans le quartier de Shinbashi à Edo, au sud du château, et la transforme en établissement en charge de former des sous-officiers. Pour la baptiser, il réutilise le nom de *rikugunsho*, le centre de l'armée de terre.

La création de ces deux instituts différents destinés à la formation de jeunes militaires signifie que le gouvernement japonais distingue clairement les formations de ses officiers et de ses sous-officiers, et que le dispositif et le programme de chaque établissement sont conçus pour mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement aux officiers et aux militaires de grade inférieur. Et si la plupart des élèves du nouveau *rikugunsho* sont d'anciens élèves du *kôbussho*, et ont donc déjà suivi une instruction militaire occidentale assurée par des professeurs japonais, les élèves de la *sanpei shikan gakkô* sont de jeunes adolescents issus de familles de *batamoto* ou de *gokenin* qui n'ont aucune notion sur l'instruction militaire occidentale, et ils y sont formés avec des méthodes occidentales dès leurs premiers jours de cours.

Le 18 octobre 1867, l'instruction de l'infanterie encore effectuée à Ôtamura sous la direction des officiers de la mission Du Bousquet et Messelot est transférée à la caserne d'Ôtemae d'Edo⁵, comme l'instruction des autres armes installée dans la capitale depuis juin 1867. Désormais, tout le personnel de la mission française se trouve réuni à Edo.

À cette occasion, Katsu Kaishû aborde le programme de l'instruction d'infanterie dans un document rédigé en octobre 1867⁶.

Selon ce texte, tous les militaires japonais appartenant au bataillon d'infanterie instruit par les officiers français se lèvent à six heures du matin. Après l'appel nominal du matin, suivi du nettoyage et du rangement des chambres, le petit déjeuner commence à six heures et demie. L'entraînement du matin sur le champ est donné à partir de sept heures et demie jusqu'à neuf heures et demie. Ensuite, une plage horaire entre dix heures et onze heures et quart est réservée à la rédaction de rapports qui réunit tous les hommes autour de la table. Entre onze et douze heures, c'est l'entraînement par unité de peloton pendant lequel, à onze heures et quart, le deuxième appel nominal du matin est effectué. La pose méridienne est de midi à treize heures et l'entraînement de l'après-midi se déroule entre treize heures et quatorze heures trente. Les soldats ont deux heures trente de temps libre après l'entraînement de l'après-midi jusqu'à l'heure du dîner à dix-huit heures. La journée des troupes se termine par l'appel nominal du soir à vingt heures.

⁴ Communiqué sur la création de l'école pour les officiers des trois armes de Matsudaira Norikata, *rikugun bugyô*, au bureau de l'instruction des trois armes daté du mois de juillet 1867, (in) KATSU, *op.cit.*

⁵ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 12 novembre 1867 Yedo, n°12.

⁶ Programme de l'instruction pour les troupes d'infanterie du neuvième mois de la troisième année de Keiô (octobre 1867), (in) KATSU, *op. cit.*

Pour récompenser les soldats les plus diligents, la direction de l'instruction leur accorde la liberté de se promener en dehors de la caserne après l'appel du soir.

Le même programme est appliqué au corps de clairon et aussi aux nouveaux officiers d'infanterie à la différence près que, pour eux, le programme entre onze et douze heures avait pour but de les entraîner à donner des ordres car, pendant l'instruction, tous les ordres militaires donnés aux troupes étaient en langue française.

En cette période de rassemblement de tout le personnel de la mission dans la capitale, le chef de la mission observe des signes de fatigue chez ses officiers français qui se trouvent au Japon depuis maintenant plus de dix mois. Chanoine décrit cela comme « quelques symptômes d'ennui⁷ » dans sa lettre adressée au chef de cabinet du ministre de la Guerre à Paris. D'après Chanoine, après le changement de lieu d'entraînement de juin 1867, des lenteurs et des retards se sont multipliés chez les Japonais quant aux décisions à prendre sur les mesures d'instruction militaire, ce qui empêchera la mission des Français au Japon de progresser efficacement et rapidement. Il avoue que :

« Il faut parfois beaucoup de patience et de persévérance pour faire adopter les mesures les plus utiles et les plus simples par le gouvernement qui, comme tous les gouvernements d'Asie, est timoré, inquiet et dissimulé⁸. »

Chanoine commence à douter de l'attitude du *shōgun*, Tokugawa Yoshinobu, qui séjourne toujours à Kyōto dans l'ouest du Japon. La distance de « cent lieues⁹ » qui sépare la capitale politique Edo et la capitale impériale Kyōto rend difficile la communication entre ces deux villes, et donc entre le chef du gouvernement et le chef de la mission française.

Certes, cet inconvénient génère une sorte de stress chez le capitaine français, voire chez tous les instructeurs français, mais la lenteur dans la prise de décision chez les fonctionnaires japonais ne date pas d'hier et Chanoine considère que même si cela prend du temps « le gouvernement japonais en viendra à bout, car il est talonné par la nécessité¹⁰ » et que cela ne risque pas d'anéantir les projets déjà en cours en collaboration avec la mission française.

S'il a ainsi une explication convaincante sur le problème des délais causé par le caractère ou l'habitude des fonctionnaires du *Bakufu*, il trouve ailleurs la cause de l'ennui qui touche les militaires français. Lors du déménagement des troupes de cavalerie et d'artillerie à Edo, pour que les militaires français s'habituent à la vie quotidienne japonaise le plus vite possible, Chanoine choisit d'installer la mission au milieu des habitants japonais d'Edo. Bien que dans ces conditions de vie en dehors de leur travail, les Français aillent bien et ne soient pas découragés, ils ne cachent

⁷ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre datée du 15 octobre 1867 Yokohama.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

pas leur sentiment de « vivre isolés au milieu d'une population de mœurs, d'idées et de langue tout différents¹¹ ».

À cet inconfort dû aux différences culturelles s'ajoute un problème d'insécurité pour les militaires français, étrangers vivant au milieu de la population locale. Le chef de la mission révèle qu'une partie notable des habitants d'Edo « nous [aux instructeurs français] est entièrement hostile¹² ».

Même dans la capitale où l'influence du *shōgun* et du pouvoir politique du *Bakufu* est relativement plus élevée que dans les provinces, les *samurai* aux idéologies de *jōi*, anti-étranger, représentées par le mouvement pro-impérial des seigneurs du Sud, sont bien présents dans la ville d'Edo. Pour informer le ministère de la Guerre à Paris, de la situation dans laquelle la mission française se trouve et la dangerosité du mouvement radical xénophobe, Chanoine cite comme exemple un événement qui s'est produit au début d'octobre 1867.

« Pour vous donner une idée de la vie dans Yedo [sic.], il suffira de dire qu'il y a quinze jours, le secrétaire d'une légation a été attaqué en plein jour quoiqu'il fut escorté et a été obligé de se servir de ses armes pour se défendre¹³. »

Chanoine continue en disant que si les instructeurs français étaient restés à Yokohama où tous les autres résidents étrangers au Japon sont obligés de se loger, « la mission n'aurait jamais rien fait, ni rien vu¹⁴ ».

Malgré ces inconvénients en s'installant à Edo, le chef de la mission n'oublie pas d'être optimiste et de chercher des points avantageux pour la France, avec la présence dans la capitale politique du pays d'un certain nombre de ses compatriotes. Selon lui, la présence de la mission française à Edo produit « un assez bon effet » du point de vue diplomatique pour l'État français.

Alors que dans le traité de 1858 conclu avec les cinq pays occidentaux, l'ouverture de la capitale japonaise au commerce étranger était prévue le 1^{er} janvier 1862, cette date est repoussée au 1^{er} janvier 1868, suite à de nombreuses demandes de la part du gouvernement japonais qui prétend ne pas vouloir stimuler la pression hostile à cette mesure dans le pays. Si la date d'ouverture d'Edo aux étrangers est définitivement fixée au mois de janvier 1868, la mission militaire française est déjà installée dans la capitale, au milieu du peuple japonais, avant même que les légations diplomatiques des autres pays n'y soient introduites. Au mois d'octobre 1867, soit trois mois avant l'ouverture officielle d'Edo aux étrangers, même les ministres représentants européens sont priés d'exercer leurs activités diplomatiques à Yokohama, et par conséquent obligés de subir un retard considérable dans leur communication avec le gouvernement à Edo.

Alors que les représentants des autres pays européens demeurent à Yokohama, la France, elle, a sa mission militaire près du château d'Edo et du pouvoir central du gouvernement japonais. De plus, parmi les instructeurs français un peu inquiets de se trouver au milieu de la population

¹¹ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre datée du 15 octobre 1867 Yokohama, *op.cit.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

d'Edo, il y en a qui essayent de trouver « des sujets d'études intéressantes dans l'étude du langage, des lois du Japon¹⁵ » et qui s'y attellent en dehors de leur travail d'instruction militaire. Quoique la fatigue de rester dans un pays étranger avec une mission ardue à réaliser se fasse sentir dans la vie des Français à Edo, c'est « la bonne composition de la mission » que Chanoine met en avant. Le fait qu'ils soient les seuls étrangers à pouvoir pénétrer dans la vie du peuple japonais leur rappelle peut-être plus que jamais leur sentiment d'être Français aux yeux de leur chef qui avoue que « ce qui les [instructeurs français à Edo] soutient est beaucoup plus l'espoir de l'approbation et des récompenses du gouvernement français, que celui des Japonais¹⁶ ».

¹⁵ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre datée du 15 octobre 1867
Yokohama, *op.cit.*

¹⁶ *Ibid.*

1-11. Le bouleversement politique du Japon et l'implication de la mission française

Le dixième mois de la troisième année de Keiô (novembre 1867), la situation politique du Japon se voit bouleversée subitement. Le 29 octobre 1867, après la remise à Tokugawa Yoshinobu, d'une proposition du seigneur de Tosa, un des trois seigneurs des provinces du Sud hostiles au régime d'Edo, de redonner à la Cour impériale le pouvoir politique détenu par le *Bakufu* dirigé par les *shôguns* de la famille Tokugawa depuis le début du XVII^e siècle, le chef du *Bakufu* déclare le 9 novembre, la restitution du pouvoir politique qu'il a en tant que chef d'État japonais à l'empereur de Kyôto. Cette déclaration est acceptée par la Cour impériale de Kyôto le lendemain, et l'empereur Mutsuhito récupère officiellement le statut de dirigeant suprême du Japon qui appartenait jusqu'alors aux représentants de la classe des *samurai*, guerriers, depuis l'établissement du *Bakufu* de Kamakura à la fin du XII^e siècle.

Du jour de la déclaration de passage du pouvoir politique à l'empereur, la famille Tokugawa perd le statut de « chef d'État » du Japon, mais elle reste tout de même le leader des nombreux seigneurs de province possédant leur domaine dans le système féodal japonais. Bien que l'objectif de rendre le pouvoir à la Cour impériale soit atteint, les gouverneurs des trois provinces du Sud ne se contentent pas de cette mesure qui permet à la famille Tokugawa de conserver le statut de *shôgun*, c'est-à-dire, d'être chef de tous les *samurai* du Japon. Tant que Tokugawa Yoshinobu demeure à la tête des seigneurs de domaine, le système du *Bakufu* basé sur la hiérarchie de ces seigneurs-guerriers, que Satsuma, Chôshû et Tosa se sont efforcés de battre depuis près de dix ans, reste conservé.

Dans ce contexte, les seigneurs de Satsuma et de Chôchû réussissent à obtenir de l'empereur l'ordre secret d'abattre le *Bakufu* et son chef, Yoshinobu, par l'intermédiaire d'un noble influent de la Cour impériale. Désormais, au nom de cet ordre impérial, les provinces du Sud, convaincues de faire chuter le régime shôgunal, déploient leur force militaire contre ce dernier.

Dans un Japon où l'atmosphère conflictuelle entre le shôgunat et les seigneurs du Sud, est de plus en plus pesante, il se produit dans la capitale, à la fin de la troisième année de Keiô, un événement qui implique un des membres de la mission militaire française.

Après la déclaration du 15^e *shôgun* de rendre son pouvoir à l'empereur et l'ordre impérial d'abattre le régime shôgunal, la ville d'Edo est gagnée par une ambiance tendue et ses habitants craignent l'éclatement d'un conflit opposant les Tokugawa aux troupes de Satsuma, Chôshû et Tosa. En effet, les *samurai* de Satsuma introduits au milieu de la population d'Edo et cherchant à provoquer le désordre dans la capitale, commencent à briser la paix qui y régnait en y exerçant des activités illégales comme des cambriolages ou l'organisation de jeux d'argent.

Suite à l'enquête effectuée par le corps policier d'Edo, il s'avère qu'en amassant ainsi de l'argent et de l'approvisionnement, les *samurai* de Satsuma entreprennent d'attaquer la résidence d'Edo du seigneur d'Ogino-yamanaka¹ et d'en faire leur quartier général pour entamer le conflit militaire contre le *Bakufu*. Une fois le projet de Satsuma dévoilé, le *Bakufu* ordonne aux troupes des provinces chargées de garder l'ordre public dans la capitale l'arrestation de ces *samurai* logés dans la demeure appartenant au seigneur de Satsuma dans le quartier de Mita à Edo.

¹ Actuellement la ville d'Atsugi dans le département de Kanagawa.

Malgré la détermination du *Bakufu* de procéder à une telle opération armée contre son adversaire politique, les hommes du *shōgun* en charge de surveiller Edo ne se fient pas vraiment au plan militaro-policié établi par les trois principales provinces en charge de garder l'ordre public dans la capitale : Shōnai, Kami no yama et Maebashi. C'est pour cette raison que l'*Ōmetsuke*, la section d'inspection générale du *Bakufu*, a recours à la mission militaire française encore au service du gouvernement du *shōgun* et restée toujours à Edo à ce moment-là. C'est par l'intermédiaire du *rikugun bugyō* que le *Bakufu* contacte l'officier d'artillerie de la mission française, Jules Brunet, et lui demande d'établir un plan d'attaque visant la demeure de Satsuma.

S'exécutant, Brunet n'en oublie pas moins de remettre une série de conseils à respecter au préalable lors d'un assaut lancé contre un bâtiment résidentiel comme celui qui abrite les *samurai* de Satsuma dans le quartier de Mita. Ce plan d'assaut de dix-huit points envisage d'utiliser des canons de montagne ou de campagne de 4 à âme rayée, la principale arme lourde de l'artillerie depuis son introduction au Japon en 1866, et dont la production est expérimentée à l'usine d'armes de Sekiguchi sous la direction du même Brunet. Traduit en japonais par un officier nippon, ce plan va servir de référence aux soldats du *Bakufu* qui n'avaient pas encore effectué de réelles missions armées comme celle-ci.

Le plan de Brunet intitulé « la méthode pour attaquer un bâtiment résidentiel avec des canons de campagne ou de montagne de 4 à âme rayée² » montre la manière de bombarder une maison ou un bâtiment résidentiel étape par étape.

Selon Brunet, la première étape à suivre est de choisir un endroit depuis lequel on peut bien observer le bâtiment cible, de détruire ses portes et fenêtres avec des projectiles explosifs et ensuite, de tirer des obus à balle sur l'espace ouvert par les premiers obus et sur le portail du bâtiment pour que l'attaque à l'intérieur du bâtiment soit efficace. Le Français signale que lors des tirs de canons, il faut mettre plus de cinq cents mètres de distance entre les canons et le bâtiment pour que les obus ne franchissent pas la cible.

La deuxième étape du bombardement se concentre sur les personnes qui sortent du bâtiment pour fuir la première attaque. Pour abattre ces personnes en fuite, il conseille de recourir une nouvelle fois aux obus à balles. Dans le cas où ces tirs n'atteignent pas les cibles visées, c'est aux soldats positionnés en défense, armés de fusils à baïonnette, de protéger les soldats tireurs de la contre-attaque des ennemis.

Pour procéder à ces étapes le plus efficacement possible, il est indispensable de connaître la distance entre la cible et les batteries de canons. Brunet accorde de l'importance à l'établissement d'un plan précisant la distance entre chaque élément stratégique bien avant l'exécution de l'attaque. Dans l'hypothèse où les officiers déjà déployés sur place n'auront pas le plan du lieu et ne connaîtraient pas la distance précise entre leurs troupes et la cible, Brunet préconise de faire courir un soldat de la batterie de canon jusqu'au lieu de la cible pour mesurer la distance. Selon lui, quand un adulte court, son pas mesure à peu près un mètre. Ainsi en comptant le nombre de pas, on peut obtenir de manière improvisée mais rapide l'information nécessaire pour effectuer les tirs de canons.

² MARUMO Toshitsune, « Satsutei hôgeki no hôryaku (le plan du bombardement de la résidence de Satsuma) », (in) *Kyū bakufu*, vol. 3, n°1, janvier 1899, p.68-70.

Brunet continue sa série de conseils qui s'avère de plus en plus précis et techniques. Après avoir vu le plan du site indiqué par les autorités japonaises, le Français suggère d'installer les canons de montagne et de campagne à six cents mètres du bâtiment de Satsuma vu que la bataille aura lieu en ville, et que le poids de la poudre à canon soit fixé à cent grammes pour les tirs de chaque type de canon. Selon lui, quand les soldats japonais procéderont aux tirs, il leur faudra penser que l'angle de tir n'est pas le même entre un canon de campagne et celui de montagne, et avant de déterminer la distance jusqu'à la cible, ils devront effectuer deux ou trois tirs d'essai qui permettront de l'estimer. Après les tirs d'essai, écrit-il, si les obus tombent trop court, quatre ou cinq millimètres seront à ajouter dans le viseur du canon et s'ils atterrissent trop loin, ce sont quatre ou cinq millimètres qui seront cette fois-ci à soustraire.

Brunet donne également des précisions sur la façon de transporter les obus et les sacs de poudre à canon sur le champ de bataille. Sur un chariot de transport de munitions, les obus doivent être disposés sur deux étages séparés par une planche en bois. Le chariot doit être rempli pour que les obus ne bougent pas pendant le transport. Concernant les obus supplémentaires, ils peuvent être apportés par les soldats dans de petites boîtes facilitant leur transport. L'officier français conseille d'emmener suffisamment d'obus sur le champ de bataille car leur épuisement est fatal dans une bataille d'artillerie. Selon lui, deux cents obus à balles et deux cents obus explosifs par canon est un nombre de munitions suffisant pour permettre aux troupes de soutenir la bataille.

Bien qu'il ait conseillé le *Bakufu* en matière de tactique militaire, Brunet n'a pas directement participé à cette opération.

L'opération d'attaque de la résidence de Satsuma a lieu comme prévu le 25^e jour du 12^e mois de la troisième année de Keiô, soit le 19 janvier 1868 selon le calendrier grégorien. Le matin de ce jour, les soldats du *Bakufu* se rassemblent sur le pont d'Akahane à huit cents mètres de la résidence à Mita. Parmi ces troupes, se trouvaient quelques pelotons des trois armes instruits par la mission française.

Vers six heures du matin, le commandant des troupes shôgunales situées, face au bâtiment de Satsuma, Abe Tôzô (1840-1868), ordonne aux *samurai* coupables des crimes commis dans la capitale de se rendre, en vain. Il découvre que les troupes armées de Satsuma sont tout à fait prêtes à affronter les troupes du *Bakufu*. À sept heures, le feu est ouvert par des tirs de deux canons du côté *Bakufu* et à partir de ce moment-là, les troupes du *Bakufu* ouvrent le feu par des tirs de deux de leurs canons. L'ennemi réplique alors par des tirs de fusils et au canon. La bataille s'achève par des combats au corps à corps à l'arme blanche. Au final, les soldats de Satsuma prendront la fuite et désertent leur quartier général, annonçant ainsi la victoire shôgunale.

Cette victoire ne mettra pas fin à la tension qui règne entre le camp des Tokugawa avec Yoshinobu toujours reconnu comme le chef des seigneurs de domaine, et celui des provinces du Sud opposées plus que jamais au régime shôgunal. La bataille du 19 janvier 1868 marque le début d'une longue série de combats qui plongera le pays dans une guerre civile opposant ces deux camps.

La nouvelle de l'attaque de la résidence de Satsuma ne tarde pas à être communiquée à Tokugawa Yoshinobu retranché dans son quartier général au château d'Ôsaka. En cette fin de la troisième année de l'ère Keiô, parmi l'ex « chef d'État » du Japon et son entourage, il y a toujours

deux tendances opposées sur l'avenir du *Bakufu* et sa politique vis-à-vis de la Cour impériale soutenue par les seigneurs du Sud. L'une apprécie la décision prise par Tokugawa Yoshinobu qui cède son pouvoir à l'empereur Mutsuhito et soutient les mesures annoncées par la Cour impériale de Kyôto selon lesquelles Yoshinobu conserve son statut de chef des *samurai* de tout le Japon et le système du *Bakufu* est maintenu, malgré le fait que le pouvoir politique soit désormais dans les mains de l'empereur.

L'autre s'appuie sur l'idée selon laquelle la pression faite par les provinces du Sud, s'autoproclamant porte-parole de l'empereur pour que Yoshinobu renonce à sa souveraineté ne sert que les intérêts du seigneur de Satsuma, et n'a rien à voir avec l'intention de la Cour impériale. Pour cette tendance, les gens de Satsuma ne se comportent pas au nom de l'empereur, mais exploitent seulement le prestige impérial afin de justifier leur objectif de renverser le régime des Tokugawa.

La panique politique qui règne dans l'ouest du Japon n'épargne pas bien sûr Edo. L'opposition entre les partisans du *Bakufu* et ceux des provinces du Sud fait planer la menace d'une guerre civile dans la capitale. En novembre 1867, Matsudaira Norikata, *rikugun bugyô*, est appelé à Kyôto suite à la déclaration de Yoshinobu annonçant la restitution du pouvoir politique à l'empereur. Compte tenu de l'atmosphère tendue et du risque de conflit armé, Matsudaira s'y rend par la voie maritime accompagné par le bataillon d'infanterie formé par Messelot et Du Bousquet. D'après le chef de la mission française :

« Bien que les officiers ne sachent encore que le strict nécessaire et que la troupe soit loin d'être aguerrie, ce bataillon n'en est pas moins très supérieur comme instruction et comme discipline aux autres troupes japonaises³. »

Cette force ne sera pas la seule appelée, les soldats de cavalerie dirigés par Descharmes et ceux de l'artillerie instruits par Brunet sont également convoqués à Kyôto. Ils empruntent la voie terrestre pour atteindre la capitale impériale. Alors qu'ils sont en chemin, le *shôgun* leur donne l'ordre de retourner à Edo et d'y rester jusqu'à nouvel ordre.

Le 9^e jour du 12^e mois de la troisième année de l'ère Keiô, soit le 3 janvier 1868, l'empereur Mutsuhito déclare au château de Nijô la restauration du pouvoir politique impérial. Cette annonce, faite deux mois après la restitution du pouvoir du *shôgun* à l'empereur, décrète la dissolution du régime du *Bakufu* qui assurait à Tokugawa Yoshinobu le statut de *shôgun*, chef des *samurai*, et qui établit, à la place du *Bakufu*, un nouveau gouvernement dont la souveraineté réside dans la Cour impériale et surtout l'empereur Mutsuhito lui-même. Ce nouveau régime politique est représenté par le gouvernement de Meiji et est dirigé en grande partie par Iwakura Tomomi (1825-1883), un noble de Cour et conseiller de ce gouvernement politiquement très proche des provinces du Sud.

Les articles constituant la déclaration de l'empereur annoncent clairement l'abolition complète du système du *Bakufu* et cette provocation de la Cour impériale soutenue par les hommes du Sud fait naître au château d'Ôsaka un sentiment de révolte et d'hostilité envers Kyôto. Les vassaux du *shôgun*, déjà empreints d'un sentiment de résistance, décident donc de porter les armes contre Kyôto.

³ *Ibid.*

Le 25 janvier 1868, Tokugawa Yoshinobu annonce à ses vassaux qu'il déclare la guerre aux troupes de Satsuma déployées à Kyôto près de la Cour impériale. Selon l'ex *shôgun*, la situation politique tendue et instable depuis la déclaration de l'empereur du 3 janvier 1868 est la conséquence du complot dessiné par les hommes de Satsuma malintentionnés et il est essentiel de les arrêter sinon de les battre⁴. Ainsi, Yoshinobu exprime clairement son intention de contester le nouveau gouvernement et de s'insurger contre la Cour impériale.

Sous les ordres de Yoshinobu, douze bataillons d'infanterie, dont un instruit par la mission française, composés d'environ quinze mille soldats partent dès le lendemain d'Ôsaka pour se diriger vers Kyôto. Les troupes des Tokugawa mettent un jour pour arriver dans les quartiers de Toba et de Fushimi, au sud de la ville de Kyôto et se trouvent nez à nez avec les troupes de Satsuma et de Chôshû. Celles-ci comptent à peu près quatre mille cinq cents soldats, soit moins d'un tiers de l'armée des Tokugawa et est composée de trois mille soldats de Satsuma et de mille cinq cents hommes de Chôshû.

Le premier coup de feu entre les deux armées est tiré le jour même où les soldats des Tokugawa entrent dans Kyôto le 27 janvier 1868. Malgré leur infériorité numérique, les soldats de Satsuma et de Chôshû équipés de nombreux canons de dernier modèle tiennent bon face aux attaques des troupes des Tokugawa parfois maladroitement à cause du fait que la plupart d'entre eux sont des paysans et non des militaires.

Ce n'est que le quatrième jour du conflit que les troupes des Tokugawa se trouvent repoussées par celles de Satsuma et de Chôshû, se mettant à reculer le long du fleuve Yodo qui coule de Kyôto jusqu'à la baie d'Ôsaka. La bataille de Toba Fushimi se termine ainsi par une lourde défaite de l'armée shôgunale après seulement quatre jours de bataille. La raison de cette défaite est due en grande partie au fait que les soldats des Tokugawa n'ont que peu d'expérience militaire à cause de leur origine paysanne, contrairement aux soldats de Satsuma et de Chôshû qui sont tous des *samurai* et mieux disciplinés d'un point de vue militaire.

Toutefois parmi les soldats des Tokugawa, certains sont mieux entraînés et disciplinés que d'autres. Il s'agit des soldats instruits par la mission française à Edo. Alors que la plupart d'entre eux sont à l'origine des paysans, ils se conduisent comme il se doit sur le champ de bataille sous les ordres de leurs officiers. Lorsqu'un commandant est abattu, l'officier de rang juste en-dessous prend le commandement pour que les soldats ne tombent pas dans le chaos⁵. Un soldat de la province d'Aizu ayant participé à la bataille va jusqu'à dire qu'il est « vraiment impressionné par leur conduite bien disciplinée sur le champ de bataille⁶ ».

Pendant cette période d'agitation dans l'Ouest du Japon, la mission française se trouve, malgré elle, impliquée dans le bouleversement politique déclenché par la rivalité entre les Tokugawa et la Cour de Kyôto. Le 27^e jour du 12^e mois de la troisième année de l'ère Keiô, c'est-à-dire, le 21 janvier 1868, Chanoine reçoit un ordre du *Bakufu*⁷. Selon ce communiqué, une partie du personnel de la mission militaire française est convoquée à Ôsaka, car après le passage de pouvoir à l'empereur et la révocation de Tokugawa Yoshinobu du poste de *shôgun*, le quartier général de la

⁴ ISHII Takashi, *Boshin sensô ron (Recherches sur la guerre de Boshin)*, Yoshikawa kôbunkan, Tôkyô, 2008, p.99.

⁵ *Ibid.*, p.105.

⁶ *Ibid.*

⁷ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.196.

politique centrale du pays menée par le nouveau gouvernement sera désormais déplacé à l'ouest du Japon et ne siègera plus à Edo. Après leur conquête du pouvoir, l'organisation d'une nouvelle force militaire est plus que prioritaire pour la Cour impériale et le nouveau gouvernement de Meiji. Ce dernier entend créer des écoles militaires à Ôsaka pour former les soldats de l'armée de terre et de la marine. Afin de préparer la construction de ces établissements militaires, la mission française se rend au château d'Ôsaka avec le *rikugun bugyô* resté jusqu'alors dans la capitale.

Cinq jours après la réception de la demande, le 26 janvier 1868, Asano Ujisuke, *rikugun bugyô*, remplaçant de son homologue, Matsudaira Norikata, alors malade et dans l'incapacité de se déplacer jusqu'à Ôsaka, embarque dans un navire appartenant à la flotte du *Bakufu*, le *Jundô maru* dans le port de Yokohama. Asano est accompagné de cinq Japonais et de quatre Français de la mission française, Chanoine, Messelot, Fortant, maréchal des logis d'artillerie, et Bouffier, sergent de chasseurs à pied. Ils arrivent deux jours plus tard dans la baie d'Ôsaka.

C'est à bord de leur navire ancré dans le port de la ville que le groupe d'Asano est informé des combats à Toba Fushimi à Kyôto. Dès l'annonce de la nouvelle, Asano Ujisuke se hâte de débarquer et de se rendre au château d'Ôsaka. Les quatre Français attendent quant à eux à bord du navire, et ce n'est qu'à six heures du soir qu'ils entrent dans le château⁸.

Selon le témoignage de Tajima Masachika (1851-1934), un officier élève d'artillerie de l'instruction française accompagnant les quatre Français, la situation en ce soir du 4 janvier dans le château d'Ôsaka était « loin d'être calme et tout le monde dans le château, emporté par la panique, n'était pas en mesure de nous [Tajima et les instructeurs français] occuper⁹ ».

Après des heures d'attente, ils réussissent à obtenir une information cruciale concernant la situation à Toba Fushimi entre les troupes des Tokugawa et celles des provinces du Sud. Elle révèle que la défaite du camp des Tokugawa est imminente et c'est pour cela que, de peur que les soldats du Sud ne fondent sur Ôsaka, les troupes de Tokugawa Yoshinobu évacuent le château et quittent la ville d'Ôsaka¹⁰.

En découvrant l'attitude peu courageuse des vassaux de Yoshinobu se préparant ainsi à quitter leur château, Edouard Messelot, un des deux officiers d'infanterie de la mission française, fait preuve de sang-froid et part examiner l'intérieur du château. Il finit par constater, non sans admiration, son architecture bien solide et adaptée pour la défense en cas d'attaque d'extérieure¹¹. Il pose ensuite cette question à Tajima Masachika : « Pourquoi les gens des Tokugawa tentent ainsi de quitter le château en l'abandonnant derrière sans que personne ne se mette à sa défense ?¹² ». Il va même jusqu'à dire que « si je [Messelot] me fais confier un bataillon d'infanterie que moi-même [Messelot] ai instruit à Edo, il est certain que l'on parviendra à défendre cet établissement contre toute attaque¹³ ». L'opinion de l'officier d'infanterie est partagée

⁸ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre, daté du 15 février 1868 Yedo, n°16 bis.

⁹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.197.

¹⁰ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre, daté du 15 février 1868 Yedo, n°16 bis, *op.cit.*

¹¹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.198.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

par le chef de la mission française qui conseille lui aussi aux soldats des Tokugawa de « mettre en état de défense le château et de ne pas quitter ainsi la partie¹⁴ ».

Contrairement à l'avis des officiers français résolus à combattre jusqu'au bout l'armée de Satsuma et de Chôshû en se retranchant dans le château d'Ôsaka dont ils estiment la grande qualité défensive, Tokugawa Yoshinobu s'enfuit discrètement du château le soir même de l'arrivée du groupe de Chanoine, et embarque avec ses cinq escortes sur un navire américain ancré dans le port d'Ôsaka qui les transportera dans la capitale.

Ce n'est que le lendemain matin que Chanoine et ses hommes apprennent la fuite de Yoshinobu vers Edo. Devant la lâcheté de l'ancien *shôgun*, le capitaine français ne cache pas sa déception envers la personne à laquelle il a offert ses services, en ayant fait venir jusqu'à ce lointain pays des officiers français pour dispenser une instruction militaire aux soldats japonais.

Sa déconvenue est d'autant plus grande que Yoshinobu fait preuve, par son comportement, d'un manque de confiance envers la mission française et ce qu'elle a réalisé auprès des troupes depuis près d'un an contrastant, alors, avec son attitude de sa dernière audience avec les membres de la mission en mai 1867, où il semblait énormément apprécier le travail effectué auprès des troupes à Ôtamura puis à Edo comme le rapporte Chanoine :

« Dans l'audience que nous avons eue l'autre jour, le Taïcoun s'est loué de l'excellente conduite des troupes que nous avons formées et ces événements fâcheux ont dû lui donner bonne opinion des officiers de la mission et de la sincérité de leur zèle¹⁵. »

En plus de sa déception, le chef de la mission exprime son sentiment d'impuissance sur ce qui s'est passé ces derniers mois au Japon. Selon lui :

« Ce dénouement était aisé à prévoir ; ayant été empêchés de donner à temps au Taïcoun, des avis peu agréables peut-être mais qui eussent été basés sur la vérité, il vaut mieux pour nous [les instructeurs français] être restés tout à fait étrangers à ces affaires et n'y avoir aucune responsabilité directe ou indirecte¹⁶. »

Le départ de Yoshinobu pour la capitale suscite ainsi un scepticisme chez les officiers français venus jusqu'à Ôsaka. Dans l'impossibilité donc de rencontrer le *taïkun*, ils ne tardent pas à retourner eux aussi à Edo.

Le lendemain du retour de Yoshinobu dans la capitale, le 6 février 1868, au château d'Edo, se tient une réunion pour décider des opérations à mener contre la Cour impériale et le nouveau gouvernement de Meiji qui considèrent désormais les troupes des Tokugawa comme ennemis opposés au nouveau régime politique. À cette réunion, y étaient présents Yoshinobu, mais également le personnel de la mission française. L'objectif de ce rassemblement fait débat et divise les participants en deux camps : l'un qui veut résister au nouveau gouvernement en mobilisant

¹⁴ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre, daté du 15 février 1868 Yedo, n°16 bis, *op.cit.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre, daté du 15 février 1868 Yedo, n°16 bis, *op.cit.*

toute la force militaire à la disposition de l'ex *Bakufu* et l'autre qui veut se soumettre aux décisions prises par le nouveau gouvernement.

Le personnel de la mission française se retrouve dans le camp de la résistance et propose une opération militaire contre les troupes du gouvernement de Meiji qui se déplacent d'Ouest en Est en vue d'occuper la capitale Edo. D'après leur plan, les soldats des Tokugawa entraîneront les troupes impériales dans la zone est de Hakone et couperont leur route de retraite en débarquant sur la baie de Suruga située à l'ouest de Hakone¹⁷.

Bien que la plupart des participants soient d'avis de poursuivre le combat contre le nouveau gouvernement, l'ancien *shōgun* Tokugawa Yoshinobu, lui, se positionne dans le camp des partisans résolus à obéir à la Cour impériale. En tant que chef du clan Tokugawa, il repousse à lui seul le camp de l'opposition et ordonne d'attendre les nouveaux ordres en provenance de Kyôto.

Face à la passivité de Yoshinobu, Léon Roches, le ministre de France et son plus grand conseiller pendant son *shōgunat*, intervient en dernier recours pour le convaincre de prendre les armes contre Kyôto. Il exprime clairement son soutien à Tokugawa Yoshinobu même après la dissolution du *Bakufu* et l'établissement du nouveau gouvernement. Le 6 février 1868, le jour de l'arrivée de Yoshinobu à Edo, le ministre de France resté dans la région ouest du pays, transmet aux autres représentants étrangers installés au Japon un communiqué dans lequel il dénonce l'illégalité du gouvernement impérial sous le joug des hommes du Sud. En plus de dénier le gouvernement de Meiji, Roches met en doute la compétence des gens de Kyôto à défendre les résidents étrangers au Japon contrairement au *Bakufu*. Il continue à discréditer Kyôto en faisant l'éloge du *taikun* qui a toujours rempli ses engagements concernant les traités signés avec les pays occidentaux et était favorable au développement du commerce extérieur. L'existence du *Bakufu* est, conclut-il, indispensable pour nouer de bonnes relations avec les pays étrangers implantés au Japon. Il pense même qu'à l'avenir, la situation militaire tournera en faveur du *Bakufu* pour s'opposer à l'Ouest¹⁸.

De retour de Kôbe où il multiplie les entretiens avec les autres ministres étrangers au Japon, mais aussi avec des représentants du nouveau gouvernement, Léon Roches essaye à Edo d'arranger une audience avec Yoshinobu pour connaître son propre avis sur la politique du gouvernement de Kyôto. À ce propos, ont lieu au mois de février 1868, trois entretiens entre le ministre de France et Tokugawa Yoshinobu durant lesquels Roches tente de persuader Yoshinobu d'accepter la demande de la plupart de ses vassaux de se révolter contre Kyôto et d'assumer le statut de chef de troupes en tant qu'ancien et ex *shōgun* leader du clan Tokugawa. En qualité de représentant de la France au Japon, Roches promet même, en cas de guerre contre le gouvernement de Meiji, l'aide du gouvernement français pour récupérer l'autorité de la famille Tokugawa¹⁹.

Malgré les grands efforts du diplomate français, Yoshinobu refuse fermement le plan de résistance proposé par Roches et déclare que « même si on lui coupe la tête, il n'est pas possible

¹⁷ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.200.

¹⁸ ISHII, 2008, *op.cit.*, p.121.

¹⁹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.200.

pour lui de porter les armes contre l'empereur²⁰ ». Suite à ce refus, Léon Roches se résout devant la détermination du chef du clan Tokugawa à ne pas défier le nouveau gouvernement.

Le 11 février de la première année de Meiji, soit le 4 mars 1868, Tokugawa Yoshinobu fait part de ses excuses à l'égard de la Cour impériale pour tous les événements qui ont perturbé ces derniers temps le calme du pays, et de son retrait des affaires politiques. Le lendemain, il se consacre à sa nouvelle vie, enfermé dans un temple à Edo.

Pendant que Roches s'efforçait de susciter la rébellion de Yoshinobu contre les troupes de l'Ouest, la mission française tente, elle aussi, de son côté, de convaincre une autre personnalité de l'ancien *Bakufu* de se soulever contre le nouveau gouvernement. C'est Katsu Kaishû, ancien amiral de la marine des Tokugawa et proche du *shôgun* Yoshinobu, que le chef de la mission rencontre le 19 février 1868. Vers la fin du shôgunat des Tokugawa, après avoir occupé des postes militairement stratégiques tels que vice-préfet en charge de la Marine, et directeur du centre d'entraînement naval de Kôbe, Katsu avait été nommé chef de l'Armée, *rikugun sôsai*, le 16 février 1868, pour remplacer Matsudaira Norikata dont la maladie ne lui permettait plus de rester à ce poste. En cette période d'instabilité politique de la fin des années 1860, la nomination de Katsu, qui était plutôt contre la guerre, à la tête de l'armée de terre avait pour but d'atténuer les idées bellicistes qui dominent le château d'Edo étant donné son opposition au soulèvement. Au contraire, Oguri Tadamasu, alors *rikugun bugyô narabi*, c'est-à-dire adjoint au préfet délégué à l'armée de terre, connu pour ses idées francophiles et qui se positionnait à la tête du groupe belliciste dans l'ex *Bakufu*, est destitué de son poste au lendemain du retour de Yoshinobu à Edo.

La visite de Chanoine chez Katsu Kaishû a pour objectif de lui demander son avis sur la situation politico-militaire du Japon, divisé par l'opposition entre Edo et Kyôto, et de l'exhorter à prendre l'initiative pour protester contre la politique de Kyôto. Lors de l'entretien entre les deux hommes le 19 février 1868, le chef de la mission débute l'échange en lui montrant les résultats de l'instruction effectuée par les officiers français. Ces derniers ont bien exécuté la mission confiée par Tokugawa Yoshinobu et l'instruction française est sur le point de porter ses fruits. Selon Chanoine « cette opération consistait à donner des entraînements à plusieurs centaines d'officiers et de soldats japonais et ils sont tous des militaires qualifiés et expérimentés²¹ ».

Après cette mise au point sur l'état des troupes fidèles aux Tokugawa faite à Katsu Kaishû, Chanoine lui fait part de sa conviction de pouvoir battre les troupes de l'Ouest car « le moral des officiers et des soldats entraînés par les Français est tellement splendide » et si Katsu accepte de mener ses troupes en qualité de *rikugun sôsai*, il lui promet de le servir en intégrant l'état-major de cette armée. En même temps que ce discours appelant à la mobilisation le tout nouveau chef de l'armée pro Tokugawa, Chanoine lui remet le plan des opérations militaires qu'il a conçues pour affronter les soldats de l'Ouest qui devraient se diriger vers Edo.

Ainsi le capitaine français sollicite vivement la mobilisation générale de la force militaire à la disposition de Yoshinobu. Face à lui, aussi ferme et déterminé, Katsu se contente de garder le silence. Le *rikugun sôsai*, tenu au courant de la volonté de son chef Yoshinobu de ne pas s'opposer militairement aux hommes du nouveau gouvernement soutenus par la Cour impériale et

²⁰ *Ibid.*, p.201.

²¹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.210.

L'empereur, est dans l'impossibilité de répondre à la demande du Français. Après des heures de dialogue, bien que Chanoine veuille une réponse immédiate de Katsu, ce dernier persiste à refuser de s'exprimer séance tenante, et propose à Chanoine d'avoir un autre rendez-vous pour s'entretenir de nouveau sur le sujet.

Aussitôt libéré de Chanoine, Katsu se rend au consulat général de France à Yokohama pour y voir le ministre de France Léon Roches. Le ministre japonais veut expliquer au Français la situation politique entre Kyôto et Edo et confirmer le souhait de Yoshinobu de se soumettre aux ordres impériaux, quelle que soit la proposition des représentants français au Japon²². La fermeté dont fait preuve Katsu au consulat de France est tellement explicite que la conversation entre les deux hommes va jusqu'à évoquer une éventuelle dissolution de la mission militaire française au Japon.

C'est au lendemain de son premier entretien avec Chanoine que Katsu rend visite à ce dernier pour lui annoncer l'impossibilité de changer la position de Yoshinobu. Malgré cette déclaration formelle de Katsu, le chef de la mission insiste une fois de plus sur la mobilisation de l'armée des Tokugawa, en avançant cette fois-ci la division des seigneurs de province en deux camps : les provinces de l'Ouest soutiennent Kyôto et les autres, celles de l'Est, refusent son autorité et sont prêts à s'insurger et à s'opposer plus particulièrement aux provinces de Satsuma et de Chôshû²³. Chanoine explique enfin, qu'au regard du rapport de force entre Edo et Kyôto, l'armée des Tokugawa a à sa disposition, les soldats de la moitié de toutes les provinces du Japon²⁴.

En mettant sur le pied de guerre toutes les troupes de l'Est de l'archipel japonais, Chanoine dévoile son plan militaire qui a l'ambition de porter au-delà du court terme. Sa stratégie consiste tout d'abord à mobiliser les forces armées pour défendre le quartier général des Tokugawa, c'est-à-dire le château d'Edo et le reste de la capitale, de l'attaque des troupes de l'Ouest, et ensuite de remporter au moins une bataille dans la région Est. À partir de cette victoire qui galvanisera les soldats des Tokugawa, la structure défensive de la capitale sera réorganisée et s'étendra au-delà de la ville d'Edo jusqu'à la région Est tout entière. Une fois la défense solidement établie dans la région Est, il faudra faire avancer les troupes vers l'Ouest plus en direction d'Ôsaka qui est accessible à la fois par la voie maritime que pourra emprunter la flotte et la voie terrestre qu'emploieront les troupes de trois armes. Ainsi, les voies de retraite fermées, il deviendra possible de traquer les ennemis dans le château d'Ôsaka. D'après Chanoine, à ce stade, le gouvernement de Kyôto n'aura d'autre choix que de se rendre à Yoshinobu et de demander la conclusion d'un accord de paix avec le clan des Tokugawa, qui n'aura qu'à prendre les mesures nécessaires en fonction de la situation du moment²⁵.

Les mots employés par Chanoine, dans cette dernière tentative d'interpeller Katsu sur la révolte, appellent à la responsabilité de ce dernier qui, en tant que chef de l'armée, a un rôle déterminant à jouer en période de conflit, et donc a tout le destin du Japon entre ses mains. Chanoine ajoute que « l'on ne peut pas diriger un pays en renonçant à un projet politique de grande importance

²² *Ibid.*

²³ SHINOHARA, *op. cit.*, p.211.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

tout simplement parce qu'il est difficile à réaliser²⁶ ». Il ne manque pas de hausser le ton pour toucher Katsu au plus profond qui, selon lui, « regrettera profondément si on ne mobilise pas les troupes bien instruites comme celles des Tokugawa dont nous disposons et qu'on laisse gonfler leur mécontentement de ne pas pouvoir montrer ce qu'elles ont appris pour battre les ennemis ». Au cas où Katsu se trouve dans l'impossibilité de prendre la décision de s'insurger, et que le clan des Tokugawa s'incline devant le gouvernement de Kyôto sans même lui manifester un signe de résistance, « l'honneur de Katsu sera totalement perdu dans l'avenir. ». Chanoine évoque même à la fin de cet entretien son éventuel retour en France et c'est regrettable pour lui également « si jamais je [Chanoine] suis amené à retourner en France en laissant tomber le plan militaire que j' [Chanoine] ai conçu pour vous [Katsu] et qui deviendrait inutile²⁷ ».

Le 22 février 1868, soit le jour suivant le dernier entretien entre Chanoine et Katsu, le chef de la mission française qui n'a pas pu avoir satisfaction quant à sa demande et déçu par l'attitude peu honorable du *rikugun sôsai*, envoie à ce dernier un communiqué expliquant la situation de l'instruction française, laissant entendre une situation de rupture entre les soldats japonais et les instructeurs français en ce mois de février 1868.

D'après ce communiqué, « depuis deux ou trois jours, l'escadron de cavalerie qui n'est pas convoqué à Ôsaka par Yoshinobu et qui est resté à Edo, monte à cheval comme il le veut sans consulter l'avis de Descharmes ni s'entretenir avec lui²⁸ ». Ce comportement des cavaliers japonais est, pour le chef de la mission, « contre la discipline militaire » et n'est pas favorable au maintien de l'ordre dans la troupe.

Chanoine fait part d'un autre problème dans les troupes de cavalerie. Il s'agit de l'autre escadron qui a été appelé à Ôsaka par Yoshinobu à la fin de l'année précédente en vue de l'ouverture de la bataille de Toba Fushimi, mais auquel il a été ordonné, en fin de compte, de retourner dans la capitale. D'après le capitaine français, après leur retour à Edo, tous les cavaliers appartenant cet escadron ont été mis en congé par les autorités. Par conséquent, personne ne prend soin des chevaux de cet escadron et Chanoine, contrarié par ce désordre, propose de remettre en service quelques-uns de ces soldats.

Concernant l'infanterie, il rappelle aux autorités japonaises que lorsque le régiment en déplacement dans l'Ouest pour la bataille de Kyôto, revient dans la capitale, il faut absolument en informer l'officier d'infanterie de la mission Messelot, afin de déplacer l'autre régiment d'infanterie pour accueillir et saluer leurs camarades japonais qui ont participé au tout premier combat militaire depuis la mise en place de l'instruction française. Alors que le clan des Tokugawa, en s'opposant à la guerre contre Kyôto, a perdu l'occasion de montrer les résultats des entraînements dirigés par les Français, Chanoine n'oublie pas, lui, d'honorer les soldats qui se sont battus pour leur chef, Tokugawa Yoshinobu.

Pour finir sa lettre, Chanoine mentionne un problème qui est survenu dans la section d'artillerie. D'après le Français, les fonctionnaires des Tokugawa ont décidé, sans demander l'avis de l'officier français d'artillerie, Brunet, de mobiliser les batteries de canons et des soldats de l'artillerie. Il juge

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Communiqué de Chanoine à Katsu awano kami daté du 22 février 1868, (in) KATSU, *op.cit.*

cette action inacceptable, notamment parce qu'elle met en péril les bonnes relations entre les autorités des Tokugawa et la mission française en cette période difficile pour Edo.

Ainsi la lettre de Chanoine laisse entendre de manière explicite qu'une rupture des relations entre la mission française et l'administration des Tokugawa est sur le point de se produire. Cette déchirure entre la mission française et le *rikugun sôsai* de Tokugawa est en grande partie due au gouffre qui sépare les positions respectives de Katsu et de Chanoine à l'égard de l'émergence du gouvernement de Kyôto.

Suite à ce communiqué, Katsu Kaishû s'entretient une dernière fois avec Chanoine au cours du mois de février 1868. Il lui annonce sa décision de rompre le contrat de la mission française conclue entre l'ancien gouvernement et les instructeurs français. En témoignage les propos du *rikugun sôsai* :

« J'ai eu un entretien avec M. Chanoine un jour de février [la quatrième année de Keiô] pendant lequel je lui ai annoncé l'arrivée imminente dans la région Est des troupes du nouveau gouvernement. On constate, dans cette situation, l'angoisse des habitants de la capitale et les crimes multiples commis dans cette atmosphère de désordre à Edo. Il y a aussi des vauriens qui se rassemblent dans la ville, ce qui fait augmenter le risque d'affrontements armés imprévus avant même l'arrivée des troupes du gouvernement de Meiji à Edo. Bien que les autorités japonaises s'efforcent d'assurer la sécurité des instructeurs français, il est toujours possible qu'elle soit menacée par des événements inattendus. Aujourd'hui, le contrat signé entre vous et le *Bakufu* n'est pas encore arrivé à terme. Pourtant nous n'avons pas le choix. Je vous en supplie. Avec votre compréhension et à notre grand regret, résiliez le contrat signé entre vous et le *Bakufu*.²⁹ »

En réponse à sa demande, Chanoine aurait tenu le discours suivant selon Katsu Kaishû :

« Je comprends très bien la situation du Japon actuel et suis d'accord avec votre demande. Maintenant, le contrat d'engagement entre nous est rompu. À cette occasion, je me permets de vous dire de bien vous défendre. D'après tout ce que j'ai entendu, vous avez beaucoup d'ennemis partout. C'est ce qui m'inquiète le plus.³⁰ »

Suite à cet entretien avec le plus haut responsable de l'armée des Tokugawa, Chanoine se trouve dans l'obligation de cesser l'instruction française et tous les travaux confiés à la mission française en collaboration avec les membres de l'ex gouvernement japonais.

Pendant ce temps, les troupes du nouveau gouvernement s'approchent progressivement de la capitale et les habitants d'Edo craignent de plus en plus qu'une guerre civile entre le gouvernement de Meiji et le clan Tokugawa n'éclate. Dans cette atmosphère extrêmement tendue, ont lieu, les 5 et 6 avril 1868, deux entretiens dans le château d'Edo entre Katsu Kaishû, *rikugun sôsai* et représentant du camp Tokugawa, et Saigô Takamori (1828-1877), chef des troupes du gouvernement de Meiji. Durant ces entretiens, les deux hommes s'accordent sur la cession du château d'Edo, symbole du pouvoir politique du régime Tokugawa, et des armes et des navires en

²⁹ Témoignage de Katsu Kaishû de l'acceptation de la résiliation du contrat avec les instructeurs français, non daté, (in) KATSU, *op.cit.*

³⁰ *Ibid.*

possession de ce dernier au gouvernement de Meiji. Il est également décidé que personne dans le clan Tokugawa ne sera condamné à mort. Cet accord entre Katsu et Saigô permet d'éviter le pire des scénarios imaginés par le peuple japonais : que la ville d'Edo devienne un champ de bataille et de conflits armés entre les soldats de l'empereur et ceux de l'ex *shôgun* et que le sang des Japonais, y compris celui des civils, coule à flots dans la capitale.

1-12. Le nouveau personnel venu de France

Alors que l'instruction des troupes japonaises est transférée du village d'Ôta près de Yokohama à Edo en juin 1867, le chef de la mission française, Charles Chanoine demanda à Paris une augmentation des effectifs de la mission en vue de diversifier les activités et les travaux dirigés par les militaires français dans la capitale japonaise. Le projet dessiné par les hommes du *Bakufu* sur l'instruction militaire française consiste à entraîner le plus grand nombre de troupes possible. Pourtant, comme nous l'avons vu, cette demande, par ailleurs acceptée par le préfet japonais en charge de l'armée de terre du Japon, est rejetée par le ministre de la Guerre de France car les militaires français n'ont pas encore montré suffisamment de résultats pour qu'il accepte d'envoyer du personnel supplémentaire au Japon. Cette décision du ministre français de la Guerre, le maréchal Niel, prise en juin 1867 est aussitôt communiquée au chef de la mission au Japon.

Le 7 novembre 1867, cinq mois après ce refus, le chef de cabinet du ministre Niel, Joseph Émile Colson (1821-1870) rédige une lettre qu'il adresse à Chanoine. Elle a pour but d'annoncer au chef de la mission, l'approbation obtenue d'Émile-Félix de Fleury (1815-1884), grand écuyer de France, pour le contrat d'engagement préparé entre le gouvernement japonais et le brigadier des haras, André Cazeneuve, missionné au Japon pour y emmener les chevaux arabes offerts par l'empereur Napoléon III. Cela signifie que la mission française au Japon comptera désormais une personne de plus dans son effectif, avec au total seize militaires de l'armée française sur le sol japonais.

L'annonce du chef de cabinet du ministre de la Guerre promettant l'intégration de fait de Cazeneuve dans la mission de Chanoine n'est pas la seule nouvelle. Dans la même lettre, le colonel Colson précise que le ministre Niel a désigné deux militaires supplémentaires qui seront envoyés à Yokohama pour y rejoindre les seize autres Français déjà sur place et intégrer ainsi la mission. Il s'agit de Claude Gabriel Louis Jourdan, alors capitaine du génie en service à Dunkerque, et de Charles Michel, sergent-major du 1^{er} génie¹.

Quand le gouvernement japonais avait demandé de l'aide à la France pour la première fois au début de l'année 1866, sa vision sur l'organisation d'une armée n'était basée que sur le livre du Prussien, Heinrich von Brandt (1789-1868), *Grundzüge der Taktik der drei Waffen* (Tactiques des grandes orientations des trois armes), qui ne traite que de la stratégie militaire des trois armes : l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie. Si, pour moderniser son armée, le *Bakufu* redouble d'efforts pour traduire et adapter ce qui est abordé par von Brandt dans son ouvrage, il en néglige complètement la notion de « génie » militaire. La mission française se rendant compte de ce manque, conseille d'établir cette section dans l'armée. C'est pour cela que dans sa demande d'augmentation de personnel de la mission, Chanoine accorde de l'importance à la section du génie.

Le ministre Niel ne précise pas la date exacte à laquelle ces deux Français partiront pour le Japon et il se contente de dire à Chanoine que « ces deux militaires reçoivent l'ordre de se rendre le plus tôt possible à leur poste² ».

¹ Lettre de Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre à Chanoine datée du 7 novembre 1867 Paris, (in) CHANOINE, *op.cit.*

² Lettre d'Adolphe Niel, ministre de la Guerre à Chanoine datée du 11 novembre 1867 Paris, (in) CHANOINE, *ibid.*

La mission française attendra jusqu'au mois de février 1868 l'arrivée au Japon de ces deux militaires du génie³. Entre l'annonce de la désignation de Jourdan et de Michel par le ministère de la Guerre et leur débarquement au Japon, trois mois se sont écoulés. Quoiqu'un intervalle de trois mois semble dérisoire compte tenu du temps de la traversée de l'Océan Indien estimé à une cinquantaine de jours, il n'en est pas moins important pour qu'entre leur nomination en fin d'année 1867 et leur arrivée au Japon au début de l'année suivante, la situation politique du Japon ait radicalement changé. Entre temps, Tokugawa Yoshinobu sous la direction duquel la mission française au Japon exerce sa mission, a cédé son pouvoir exécutif à l'empereur, puis a été chassé de son poste de *shôgun* et le système féodal du *Bakufu* a perdu toute légitimité politique.

À ce moment, devant l'attitude plutôt passive du chef du clan Tokugawa et celle du *riku-gun bugyô*, l'instruction française est sur le point d'être suspendue. Malgré ce contexte peu encourageant et loin d'être motivant pour leur tâche militaire, Jourdan et Michel sont bien accueillis par les autres membres de la mission et installés dans la capitale⁴.

En plus des deux militaires du génie envoyés de France pour compléter le personnel de l'instruction française à Edo, il y a un autre Français qui exprime son intention d'être intégré dans la mission militaire. Il se nomme Charles Buland (1837-1871), maréchal des logis de spahis et c'est lui-même qui demande à être membre de la mission de Chanoine en mars 1868 à la période pendant laquelle le sort de la mission française est fixé par Katsu Kaishû.

Lorsque Charles Buland réclame son intégration dans le personnel de la mission, il se trouve déjà sur place, plus précisément à Yokohama, en tant que chef de l'escorte du consulat général de France au Japon et, à ce titre, il est mis à la disposition du ministre de France, Léon Roches par le gouverneur de la Cochinchine française⁵.

En outre, il travaille aussi dans un établissement éducatif créé en avril 1865 à Yokohama dans le but de former des interprètes japonais de la langue française. Car dans la perspective d'accomplir de nombreux projets franco-japonais telles que la construction de l'arsenal de Yokosuka ou l'instruction militaires des trois armes, le *Bakufu* cherchait aussi à former des personnes maîtrisant la langue de Molière.

Cet établissement nommé « Collège japonais-français » assure des cours à vingt-six jeunes élèves japonais entre quinze et vingt-quatre ans et est présidé par Eugène-Emmanuel Mermet de Cachon, père catholique des Missions étrangères de Paris et premier interprète du ministre français Léon Roches. À l'ouverture des portes en avril 1865, le religieux est le seul Français à assurer des cours dans cet établissement. Mais, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'élèves, sa charge dans l'école étant de plus en plus pesante, Mermet de Cachon se sent obligé de trouver un autre professeur capable de donner des cours de français à ses élèves japonais. Et c'est Charles Buland, étant à Yokohama et travaillant pour la légation de France au Japon, qui est recruté en tant qu'enseignant assistant du directeur du collège franco-japonais de Yokohama.

³ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Lettre de Chanoine au chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 26 février 1868 Yedo.

⁴ *Ibid.*

⁵ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre, daté du 17 mars 1868 Yedo, n°17.

Dans cette école, les élèves japonais apprennent bien évidemment la langue française en premier lieu, mais, comme Charles Buland est un sous-officier de spahis, une unité de cavalerie appartenant à l'Armée d'Afrique de l'armée de terre française, ils y prennent également des cours d'équitation. Selon un témoignage de Tajima Masachika, un des élèves japonais de l'établissement qui deviendra plus tard officier élève d'artillerie de l'instruction de la mission française, c'est « sous les ordres de Léon Roches que Buland enseignait l'équitation et la gymnastique à cheval au collège franco-japonais de Yokohama⁶ ».

Ce professeur militaire du collège de Yokohama demande donc au chef de la mission française, en pleine difficulté en mars 1868, de transmettre au ministre de la Guerre à Paris une demande pour qu'il soit incorporé dans le personnel de la mission.

Chanoine approuve cette demande de la part d'un militaire français, « un homme intelligent et travailleur⁷ », comme il le décrit. En plus de ses qualités, Buland a déjà l'expérience auprès de jeunes élèves japonais et « mérite la reconnaissance des Japonais pour le zèle et la présence dont il a fait preuve depuis plusieurs années dans la direction de cette école [Collège franco-japonais de Yokohama]⁸ ». Pour le capitaine Chanoine, le fait que tous les interprètes japonais avec qui les instructeurs français de la mission travaillent au Japon soient sortis de cette école constitue un point positif supplémentaire.

Malgré les efforts de Chanoine et aussi ceux de Kurimoto Joun⁹ auprès du ministère de la Guerre à Paris, pour convaincre Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre, d'intégrer Buland à la mission, celui-ci ne donne pas son accord. Le motif principal de son refus tient au fait que Buland appartient à « un corps à la disposition de la Marine¹⁰ » et « son adjonction au personnel de la mission [au Japon] peut présenter quelques difficultés qui exigent au moins un accord préalable entre les deux ministères¹¹ ».

L'avis défavorable du chef de cabinet du ministre pour l'affectation de Charles Buland à la mission française du Japon est aussitôt communiqué au consulat de France à Yokohama et transmis à Buland lui-même. Malgré le refus opposé à cette demande de rattachement, le sous-officier continue d'insister pour rejoindre les membres français de la mission militaire de Chanoine. Il écrit à la légation de France au Japon sous la direction de laquelle il lui est possible de rester sur le territoire japonais. Pour justifier sa demande, il met en question l'appartenance de son régiment.

« (...) j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'escadron de spahis de Cochinchine, bien qu'administré par la Marine, appartient de fait à la Guerre. Chacun des hommes qui composent cet escadron, compte à la suite dans son régiment respectif, et est

⁶ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.110.

⁷ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre, daté du 17 mars 1868 Yedo, n°17, *op.cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Un des accompagnateurs de Tokugawa Akitake, frère cadet de Yoshinobu, qui part pour la France en février 1867 en tant que chef de la délégation du *Bakufu* participant à l'exposition universelle de Paris 1867.

¹⁰ Lettre de Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre à Chanoine, datée du 18 mai 1868 Paris, (in) CHANOINE, *op.cit.*

¹¹ *Ibid.*

seulement détaché à l'escadron de spahis de Cochinchine qui s'administre comme corps sans être formé réellement¹².»

Malgré une telle insistance, appuyée par de multiples démarches faites par le chef de la mission du Japon, le souhait du sous-officier n'est finalement pas exaucé comme le démontre la liste du personnel de la mission militaire au Japon rédigée en septembre 1868 par le ministre de la Guerre, Adolph Niel, pour demander à Chanoine de procéder à une inspection du personnel de la mission, dans laquelle ne figure pas le nom de Charles Buland¹³.

Depuis les événements parvenus au début de l'année 1868 et l'annonce de Katsu, *rikugun sôsai* de l'ex *Bakufu*, en mars de la même année, de suspendre les activités de la mission militaire française au Japon, les membres de la mission sont installés à Yokohama, près de la communauté étrangère de la ville plutôt que dans la capitale.

Entre temps, un changement important dans la légation diplomatique de France au Japon a lieu : le 7 juin 1868, après un voyage effectué dans de bonnes conditions, un nouveau ministre de France au Japon, successeur de Léon Roches, arrive à Yokohama¹⁴. Le nouveau représentant de Paris se nomme Maxime Outrey et il prend son service de consul général trois jours après son arrivée.

L'arrivée d'un nouveau ministre de France et le retour au pays de son prédécesseur, Léon Roches, révèle de manière claire l'échec de la diplomatie française au Japon menée par ce dernier. Depuis son arrivée à Yokohama en mai 1864, le diplomate français n'avait cessé de soutenir le régime du *Bakufu*, même lorsque la situation politique du Japon s'est trouvée bouleversée avec la passation de pouvoir du *shôgun* à l'empereur. À cette époque, à la différence de Roches qui persistait dans sa volonté de voir renaître le shôgunat en tentant d'impliquer Tokugawa Yoshinobu dans un soulèvement contre le nouveau gouvernement impérial, son homologue anglais, Harry Parkes, se rapprochait de Satsuma et de Chôshû après avoir constaté l'instabilité de la légitimité des Tokugawa. Le parti pris de Roches éloigne la France du nouveau pouvoir en place, mettant ainsi la légation de France en porte-à-faux vis-à-vis du gouvernement de Meiji.

C'est dans ce contexte que débarque Maxime Outrey à Yokohama pour succéder à Léon Roches. Ce dernier présente à son successeur, dès son arrivée, le chef de la mission militaire française. S'ensuit entre les trois hommes une discussion sur le maintien des militaires français au Japon. En effet, leur présence est remise en question par le fait que celui qui les avait fait venir n'est plus qu'un simple citoyen en ce mois de juin 1868, après avoir cédé son pouvoir et que le *Bakufu*, l'employeur contractuel de la mission française, a perdu sa légitimité.

Chanoine souhaite que les Français restent aux côtés des Japonais malgré la décision de Katsu Kaishû de supprimer des activités de la mission. Cette volonté de maintenir la mission militaire

¹² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, Lettre de Charles Buland adressée à la légation de France au Japon datée du 9 juillet 1868 Yokohama.

¹³ Lettre du ministre de la Guerre Adolphe Niel à Chanoine datée du 15 septembre 1868 Paris, (in) CHANOINE, *op.cit.*

¹⁴ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 juin 1868 Yokohama, n°1.

française est partagée par Léon Roches, une des personnes porteuses du projet de l'instruction militaire française. Bien que son influence soit limitée dans le nouveau gouvernement du *mikado*, c'est-à-dire l'empereur, comparée à celle qu'il avait sur le *Bakufu* des Tokugawa, Léon Roches n'hésite pourtant pas à engager des démarches auprès de Kyôto pour maintenir les militaires français au Japon.

« D'après ce que Roches dit à Chanoine à ce sujet, « si la cessation complète des hostilités nous [aux instructeurs français] permet de reprendre nos travaux, le gouvernement du Mikado (...) formerait une nouvelle demande pour obtenir le maintien de la mission militaire française¹⁵. »

Du point de vue de Chanoine, la chute du régime des Tokugawa n'est pas la raison pour laquelle la mission française est renvoyée en France car, quel que soit le chef d'État, les Japonais ont besoin de l'aide de la France. En cette période où les troubles politiques entre le régime de Kyôto et le clan des Tokugawa d'Edo embarrassent toujours le pays, Chanoine affirme avec conviction que le Japon a besoin de sa mission militaire au Japon:

« Il est certain que les Japonais de tous les partis commencent à comprendre quel intérêt il y a pour eux à perfectionner leurs connaissances. Au point de vue de l'influence française, il vaut mieux qu'ils soient redevables de ce bienfait à des officiers de notre nation. D'un autre côté, l'état du pays présente de graves difficultés qui méritent d'être envisagées sérieusement¹⁶. »

Pour le chef de la mission, comme le Japon a vécu des conflits armés au début de l'année 1868, à savoir la bataille de Toba Fushimi, pour la première fois depuis plus de deux cent cinquante ans et vu que l'état du pays est loin d'être stable, le désir des dirigeants du pays d'obtenir les moyens permettant d'augmenter la puissance militaire est plus grand que jamais. Les instructeurs français, avec plus d'un an d'expérience d'instruction pour les Japonais, pourraient jouer un rôle important dans cet objectif.

Outrey rejoint Chanoine et Roches sur le destin de la mission car, selon le capitaine français, après avoir tenu une discussion avec lui, le nouveau ministre paraissait « très disposé à maintenir autant que possible la mission militaire au Japon¹⁷ ».

En août 1868, le successeur de Léon Roches exprime dans un message destiné au ministre des Affaires étrangères son opinion sur les mesures qui pourraient être prises par le nouveau gouvernement concernant les membres de la mission française qui se sont à ce moment-là, « retirés à Yokohama où ils attendent, dans l'inaction, qu'il ait été pris un parti à leur égard¹⁸ ».

Pour Maxime Outrey, les partisans des Tokugawa, bien qu'ayant perdu le pouvoir, n'ont pas l'intention de laisser tomber dans l'indifférence les instructeurs français ayant contribué au

¹⁵ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 12 mai 1868 Yokohama, n°20.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, lettre de Chanoine au chef de cabinet du ministre de la Guerre datée du 11 mai 1868.

¹⁸ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 août 1868 Yokohama, n°8.

développement de leur armée. Le ministre de France au Japon avance, comme preuve de cette reconnaissance, le fait que les membres de la mission française touchent tous les mois leur salaire même après la chute des Tokugawa.

« Tant qu'il a conservé l'espérance de ressaisir le pouvoir, le Tokougawa (sic) a manifesté le désir que nos jeunes officiers ne quittassent pas le Japon, et, comme preuve de sa sincérité, il n'a pas cessé, jusqu'à ces derniers temps, de leur faire parvenir régulièrement le montant de leur solde mensuelle¹⁹. »

De ce fait, il paraît naturel à Outrey que la mission française reste au Japon et pour lui, les militaires français ne peuvent pas partir « sans laisser supposer au Gouvernement du Mikado que nous [la légation de France] ne désirions pas lui prêter le même concours qu'au Taïcoun²⁰ ».

Aux yeux d'Outrey et de son prédécesseur Roches, le fait de garder les officiers français sur le sol japonais a diplomatiquement « un double avantage » vis-à-vis à la fois des membres de l'ex *Bakufu* et des nouveaux dirigeants du pays gouvernant au nom de l'empereur : c'est « d'un côté, d'accéder aux désirs exprimés par le Gouvernement déchu, de l'autre, de donner l'occasion au nouveau de réclamer leurs services²¹ ».

Pour le ministre de France, il est important d'avoir des militaires expérimentés et compétents comme ceux de la mission française pour garder et développer les bonnes relations établies par ses deux prédécesseurs. Le troisième consul général de France à Yokohama n'hésite pas à considérer la mission comme « un atout politique et diplomatique » en écrivant que :

« Il n'est pas douteux qu'il y aurait un grand intérêt pour notre politique à pouvoir conserver dans le Japon des officiers distingués qui, par leur contrat avec l'armée et les principales administrations du pays, contribueraient à asseoir notre influence²². »

En plus de montrer les avantages à avoir un groupe de militaires à proximité de la légation, le ministre de France révèle le souhait du représentant d'Angleterre, Harry Parkes, de conserver sa mission navale au Japon. Cette mission anglaise avait été appelée par le *Bakufu* en 1867 pour perfectionner la Marine des Tokugawa, en grande partie organisée avec l'aide des Hollandais après l'arrivée du commodore Perry. Se trouvant dans la même situation politique que la mission française, les douze marins anglais de la mission sont soutenus par le ministre d'Angleterre pour leur maintien dans la rade de Yokohama.

Pourtant, bien que le nouveau ministre de France ait justifié l'importance de la mission militaire française en avançant que ce corps militaire pourrait s'avérer très utile même pour la Cour impériale de Kyôto, il reconnaît que les difficultés rencontrées par le nouveau régime du Japon ne faciliteraient pas le maintien des militaires français dans l'archipel. Outrey suppose que la raison principale pour laquelle le gouvernement du *mikado* ne conserverait pas la mission française est le manque de financement. Outre la difficulté liée à la transition administrative entre l'ancien *Bakufu* et le nouveau gouvernement, ce dernier se trouve dans l'obligation de dépenser

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

son maigre budget dans la mobilisation des troupes contre les seigneurs de province qui n'ont pas encore reconnu la souveraineté de Kyôto, et résistent militairement au nom du parti des Tokugawa. Il écrit :

« Au milieu des embarras d'une nouvelle administration, obligé d'employer toutes ses ressources pour soutenir la lutte avec le Nord, dans l'impossibilité de s'assurer tous les revenus du Taïkounat, le Gouvernement du Mikado se trouve dans une grande pénurie d'argent et sa principale préoccupation est de réduire ses dépenses²³. »

Malgré sa volonté de conserver la mission française au Japon, Outrey ne trouve plus d'argument pour étayer son point de vue. Il est même forcé d'aborder dans sa communication un aspect de l'instruction militaire qui n'avantage pas la mission. D'après lui, le peu de temps accordé à la mission française pour former une armée compétente, avec des troupes japonaises ayant peu de connaissance scientifique et d'expérience militaire, a porté préjudice à la mission. En effet, en un peu plus d'un an, entre l'arrivée de la mission au Japon en janvier 1867 et la suspension de l'instruction en mars 1868, les hommes de Chanoine n'ont pas vraiment obtenu de résultats convaincants, surtout aux yeux des hommes du Sud, adversaires du shôgunat. En plus du fait que l'instruction ne semble pas donner de résultat probant, la distance géographique entre Kyôto, quartier général des seigneurs du Sud près de la Cour impériale, et Edo où l'instruction française était donnée, ne permet pas aux dirigeants du gouvernement de Meiji de savoir précisément ce que les militaires français faisaient pour les officiers et les soldats des Tokugawa et en quoi ils étaient bénéfiques. Le ministre de France soulignera là-dessus que :

« (...) malgré leurs efforts intelligents, nos officiers n'ont pas eu le temps matériel d'obtenir des résultats apparents ou efficaces, on ne doit pas être très surpris que des hommes généralement ignorants ne voient dans la mission qu'une charge très lourde sans tenir compte des avantages qu'elle pourrait leur assurer pour l'avenir²⁴. »

Afin de discuter des sujets concernant les projets démarrés par le *Bakufu* en collaboration avec la France et qui sont toujours en cours, tels que la construction de l'arsenal de Yokusuka et l'instruction militaire des troupes japonaises, Outrey accueille chez lui, en août 1868, un envoyé du gouvernement du *mikado*. Le nom de cet homme influent dans le nouveau gouvernement est Komatsu Tatewaki (1835-1870), homme politique originaire de Satsuma et un des hommes qui ont contribué à l'établissement du régime de Meiji. Lorsqu'il rend visite à Maxime Outrey en ce mois d'août, il est chargé des questions pendantes entre le Japon et les pays étrangers occasionnées par le bouleversement politique.

Dans le premier entretien entre les deux hommes, Komatsu aborde avant tout les mesures à prendre pour l'arsenal de Yokosuka dont la construction a été commandée à la France par l'ancien gouvernement des Tokugawa. En ce milieu d'année 1868, l'établissement est encore en cours de construction, et Komatsu Tatewaki exprime auprès du ministre de France l'intention du gouvernement de Kyôto de poursuivre les travaux et de laisser le site sous la direction de Léonce Vernet, directeur et ingénieur de la marine française. Malgré le manque de ressources du

²³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 août 1868 Yokohama, n°8, *op.cit.*

²⁴ *Ibid.*

gouvernement, conscients de l'importance d'un tel établissement pour le développement de la force navale japonaise, les hommes du Sud voulaient à tout prix mettre la main dessus.

Concernant la mission militaire française, le sujet n'est finalement pas traité, au grand dam du ministre français qui se contente de dire à l'envoyé du *mikado* « combien j'[Outrey] étais désireux (...), de traiter cette question le plus tôt possible, pour faire cesser une situation fautive à tous égards²⁵ ».

Malgré son désir clairement exprimé de prendre des mesures le plus rapidement possible sur la mission et de ne plus laisser les officiers français sans activité, à l'issue de l'entretien avec Komatsu, Outrey a eu le sentiment qu'il serait impossible de garder les Français au Japon, même en faisant savoir au nouveau gouvernement l'importance des instructeurs français dans le développement de son armée. Le ministre de France avoue que :

« Je [Outrey] prévois qu'il [Komatsu] va me demander de faire rentrer la mission militaire en France en offrant, sans doute, de lui allouer les indemnités qui seront jugées convenables. S'il en était aussi, il ne serait ni digne, ni conforme à nos intérêts bien entendus, de chercher à imposer nos officiers qui se trouveraient, dans la pratique, aux prises avec les plus grandes difficultés. Il serait à craindre que les Japonais ne froissent leur amour propre en les laissant dans l'inaction, ou bien qu'ils leur fassent sentir dans les détails, qu'ils sont une charge pour le gouvernement²⁶. »

En faisant part de son point de vue sur le sort de la mission française, si le pire des cas arrivait, à savoir si le gouvernement de Kyôto, en désaccord avec l'avis de la légation française sur le maintien des militaires français, décide de ne pas réengager l'ensemble de la mission, Outrey serait déterminé à ordonner le départ du Japon de la mission et dans ce cas-là, à tout faire pour sauvegarder les droits des officiers et « leur propre dignité²⁷ » à leur retour en France.

Les discussions sur la mission française entre Outrey et Komatsu auront lieu dès les premiers jours de septembre 1868. Comme le prévoyait auparavant le ministre de France dans l'un de ses messages daté du mois d'août, le représentant du gouvernement du *mikado* évoque avant tout l'embarras dans lequel se trouve son gouvernement²⁸. Tout en appréciant les services rendus par les officiers et sous-officiers français aux troupes de l'ancien gouvernement des Tokugawa, en face d'Outrey, l'envoyé de l'empereur montre peu de disposition à prolonger l'engagement de la mission au service du nouveau gouvernement. Il se justifie par l'état des finances au pays et les troubles qui y règnent à cause de la résistance d'un certain nombre de seigneurs opposés au régime de Kyôto.

Alors que Komatsu tente de justifier le choix du gouvernement de Kyôto, le ministre de France s'efforce de lui faire comprendre que le gouvernement du *mikado* allait commettre une grave erreur et qu'un jour, sous le règne d'un nouveau gouvernement, les Japonais devraient de nouveau faire appel à la France pour l'organisation de ses forces armées.

²⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 août 1868 Yokohama, n°8, *op.cit.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères datée du 18 septembre 1868, n°18.

À la fin de l'entretien, Outrey propose à Komatsu Tatewaki trois alternatives possibles pour la mission française. La première est de maintenir la mission au Japon dans son ensemble. La deuxième, est de ne maintenir qu'une partie seulement du personnel de la mission dans une mesure qui serait réglée d'un commun accord, et la dernière, le renvoi de toute la mission en France²⁹.

Outrey insiste sur le fait que si le gouvernement japonais choisit le retrait complet des militaires français, les autorités japonaises de Kyôto seront soumises à un certain nombre de paiements auprès des membres de la mission. Le ministre français les détaille à Komatsu. Il s'agit des frais de route de tout le personnel, de la totalité du traitement jusqu'au jour de l'arrivée en France et la demi-solde pour les douze ou treize mois qui restent à courir jusqu'à la fin du contrat. Pour le diplomate français, même si c'est avec le *Bakufu* des Tokugawa que les officiers et sous-officiers français ont signé leur contrat d'engagement, ces soldes sont dues par le nouveau pouvoir souverain du Japon en cas de désaccord entre les deux pays. Outrey considère ce qui devrait être payé aux membres de la mission comme « une sorte d'indemnité qu'il me [à Outrey] paraissait équitable d'accorder à des officiers qui avaient passé par des épreuves pénibles³⁰ ».

Jusqu'ici, la discussion sur les dispositions de la mission militaire ne se déroulait qu'entre le représentant du Japon et celui de la France mais, après le premier entretien sur ce sujet, un troisième protagoniste sera impliqué : Harry Parkes, le ministre d'Angleterre au Japon.

Selon le communiqué d'Outrey, quelques jours après sa conversation avec Komatsu, Parkes vient voir le consul général de France pour lui demander ce que ce denier compte faire pour la mission française, car la mission navale d'Angleterre, sollicitée par le *Bakufu* pour l'instruction de la marine shôgunale, se trouve, elle aussi, dans la même situation que celle de la France suite à la chute du shôgunat des Tokugawa.

Après qu'Outrey lui ait fait part de toute sa conversation avec Komatsu, Parkes « s'apitoie (...) à tous propos, sur le sort du gouvernement du Mikado et se montre animé des sentiments les plus généreux à son égard³¹ ». Cette indulgence du ministre d'Angleterre pour les autorités japonaises, qui se montrait « si exigeant » du temps du *Bakufu*, fait naître chez Outrey une sorte de scepticisme dans ses propos. Au lieu d'insister sur l'intérêt des pays étrangers implantés au Japon, le ministre d'Angleterre évoque dans un premier temps, la neutralité des étrangers imposée par le gouvernement de Meiji dans les conflits résultant de l'hostilité entre Kyôto et Edo, ce qui empêche les ministres étrangers de faire prendre du service à leurs officiers et, dans un second temps, l'état des finances qui ne permet pas aux Japonais de satisfaire à leurs engagements³².

De la conversation qu'il a eue avec Harry Parkes, Maxime Outrey comprend intuitivement les arrière-pensées du ministre anglais. C'est « un homme parfaitement décidé à éloigner du Japon des éléments d'influence dont la politique française aurait pu tenir un plus grand parti que l'Angleterre³³ » alors que l'Anglais promet à Outrey d'« agir de concert avec lui en se réservant

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

seulement de consulter l'amiral Keppel³⁴ » qui exerce une autorité directe sur la mission navale anglaise.

Peu de jour après son audience avec Harry Parkes, le ministre de France reçoit une demande de Komatsu Tatewaki pour une seconde entrevue à propos de la mission militaire française. Au cours de cet entretien, le représentant de l'empereur communique la décision du gouvernement japonais de ne pas garder la mission française au Japon, en lui remettant une lettre officielle adressée au nom de Higashikuze Michitomi (1834-1912), *gaikoku jimu sôkan*, en charge des Affaires étrangères dans le gouvernement de Meiji.

Dans sa lettre, Higashikuze explique que l'instruction donnée par les dix-huit militaires français sous les ordres de l'ancien gouvernement avait été appréciée, que le gouvernement de Meiji aurait aimé pouvoir bénéficier, lui aussi, des services de ces instructeurs pour la formation de son armée, mais qu'il était dans l'incapacité de pouvoir employer les officiers et sous-officiers de la mission³⁵.

Pour se justifier, le *gaikoku jimu sôkan* évoque les circonstances encore instables du pays avec les provinces du Nord de l'archipel comme Mutsu, Dewa et Echigo qui continuent de se montrer hostiles au nouveau régime. Dans ce contexte, il n'est pas question pour les hommes de Kyôto de songer à un projet militaire tel que l'instruction assurée par les Français comme à l'époque des Tokugawa.

Ainsi la lettre de Higashikuze marque définitivement la rupture du projet de l'instruction militaire :

« (...) le gouvernement est aux prises avec tant d'embarras et de toutes sortes que nous ne saurions même utiliser ces instructeurs ; et nous sommes à regret, obligés de considérer leur départ comme nécessaire dans l'intérêt du gouvernement³⁶. »

Si la décision de renvoyer la mission française en France était bien prévisible, et comme le laissait entendre Outrey dans ses communications précédentes, le ministre de France exprime son mécontentement pour l'indemnité promise aux membres de la mission française. D'après la lettre de Higashikuze, les instructeurs français seront payés par le nouveau gouvernement 1) de leur solde depuis leur arrivée jusqu'au mois d'octobre 1868, 2) de leur demi-solde depuis leur départ du Japon jusqu'à leur arrivée en France et 3) de leurs frais de voyage et des frais de transport pour leurs bagages³⁷.

Aux yeux du ministre français, les mesures d'indemnisation des militaires français ne respectent pas le contrat signé entre les instructeurs et le *Bakufu* puisqu'elles négligent la date de la fin du contrat et donc engendrent un manque à gagner pour les instructeurs. Maxime Outrey critique l'attitude du gouvernement de Kyôto, comme ne tenant « aucun compte des contrats³⁸ » établis entre la mission française et l'ex *shôgun* et d'après lui, les hommes de l'empereur ont pris cette

³⁴ *Ibid.*

³⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, lettre de S.E. Higashi-Kouzé à M. Outrey au sujet de la mission militaire, datée du 11 septembre 1867, annexée à la dépêche politique n°16.

³⁶ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, lettre de S.E. Higashi-Kouzé à M. Outrey au sujet de la mission militaire, datée du 11 septembre 1867, annexée à la dépêche politique n°16, *op.cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

décision « à l'instigation du ministre d'Angleterre³⁹ » Harry Parkes. La raison pour laquelle le ministre de France soupçonne un complot monté entre le nouveau gouvernement et le consul général d'Angleterre dans cette affaire réside dans le fait que les conditions d'indemnité proposées par Higashikuze sont identiques à celles que Harry Parkes lui avait suggérées lors d'un entretien pour apporter une solution au problème des instructeurs militaires français et anglais engagés par le shōgunat. À ce moment-là, Outrey, en désaccord avec la proposition de Parkes, n'avait pas voulu y donner son adhésion⁴⁰.

Malgré son mécontentement pour ne pas avoir obtenu les indemnités prévues dans le contrat, le ministre de France n'a pas les moyens de contester la décision prise par Kyôto. Outrey exprime son regret de la manière suivante :

« En présence d'un parti aussi nettement indiqué, notre propre dignité ne nous permettait plus de discuter. Mon sentiment a été partagé par M. le capitaine Chanoine, et avec désintéressement auquel je me plais à rendre hommage⁴¹. »

En n'obtenant que le frais de retour en France et la demi-solde pendant le voyage pour les officiers et sous-officiers français, Maxime Outrey communique à Paris que c'est « au gouvernement de l'empereur de décider ce qui devrait être exigé pour la rupture des contrats⁴² » de la mission auprès du gouvernement japonais.

Le 25 septembre 1868, le ministre de France écrit au chef de la mission française, Charles Chanoine pour le tenir au courant de toutes les communications faites entre le consulat de France et le gouvernement japonais de Kyôto. Outrey lui révèle en détail les négociations entre les deux camps, qui n'amènent malheureusement pas au réengagement de la mission par le nouveau régime, et qui finissent par le renvoi de l'ensemble du groupe d'instructeurs, officiellement libéré de ses obligations envers le Japon depuis le 14 septembre 1868.

Dans sa lettre, Outrey invite Chanoine à prendre les dispositions nécessaires pour que tous les officiers et sous-officiers placés sous ses ordres rentrent en France dès que le gouvernement de Kyôto aura régularisé ses arriérés de solde et les frais de voyage⁴³.

Le ministre de France au Japon lui annonce également qu'un des hommes sous ses ordres restera à Yokohama au titre de premier interprète attaché à la légation française au Japon. Il s'agit d'Albert Charles Du Bousquet, officier d'infanterie de la mission, dont les démarches de rattachement au consulat général de Yokohama sont déjà engagées depuis quelques temps, en ce mois de septembre 1868, auprès du ministère des Affaires étrangères à Paris⁴⁴.

En réponse à la triste annonce d'Outrey, Chanoine lui fait parvenir une semaine plus tard une lettre où il communique les dispositions pour le départ de la mission française en France.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères datée du 18 septembre 1868, n°18, *op.cit.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères datée du 18 septembre 1868, n°18, *op.cit.*

⁴³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, lettre d'Outrey au capitaine Chanoine, commandant la mission militaire française au Japon, datée du 25 septembre 1868 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°24.

⁴⁴ *Ibid.*

Selon son plan de retour, contrairement au voyage aller, tous les membres de la mission ne prendront pas la même voie de retour pour retourner en France. Certains s'y rendront directement en suivant la route classique entre le Japon et la France, c'est-à-dire en traversant l'océan indien et en passant le canal de Suez sur un bâtiment français. Les autres emprunteront une voie différente : ils embarqueront sur un navire américain qui les amènera de Yokohama à San Francisco puis, en traversant les États-Unis, ils atteindront leur pays natal⁴⁵. Si sept sous-officiers de la mission regagneront la France par le courrier français, les cinq officiers et les autres sous-officiers traverseront le continent nord-américain.

En même temps qu'il communique au ministre de France le plan de départ de la mission militaire française, Chanoine dévoile son sentiment de fierté pour le service que les instructeurs français ont donné aux Japonais :

« Les Japonais témoignent de nos efforts et des difficultés que nous avons rencontrées doivent rendre hommage à la franchise et à la loyauté avec lesquelles les officiers et sous-officiers se sont conduits à l'égard de tout le monde pendant la durée de leur séjour au Japon⁴⁶. »

Au courant de toutes les démarches entreprises par Maxime Outrey pour que le nouveau gouvernement réengage la mission française et que ces membres restent au Japon, Chanoine ne cache pas, bien sûr, son regret aux nouvelles autorités japonaises en écrivant ainsi que :

« Malgré le peu de temps que nous avons passé au Japon, j'espère Monsieur le ministre, que nous avons pu y rendre quelques services, moins grands certainement que ceux que nous aurions pu rendre par la suite tant au point de vue de l'instruction militaire, qu'à celui de la construction des arsenaux et autres établissements nécessaires à une armée⁴⁷. »

Dans sa lettre, il consacre également quelques mots à la situation politique interne du Japon dominée par l'atmosphère de guerre civile régnant entre les troupes du nouveau et de l'ancien régime. Comme pour défendre l'ancien gouvernement des Tokugawa, même si son départ est imminent, Chanoine fidèle à ses convictions dit que :

« Nous avons toujours obéi au gouvernement établi en respectant les lois et la tranquillité intérieure de la nation qui nous donnait l'hospitalité.

Dès aujourd'hui, personne assurément parmi les Japonais, ne pourrait nous reprocher d'avoir voulu exploiter les rivalités qui les divisent ou d'avoir cherché à faire naître dans leur cœur le désir de la guerre civile, et le mépris des institutions de leur patrie. Plus tard quand les passions seront calmées, ils nous rendront encore plus justice; et seront alors, il faut l'espérer, à même d'apprécier les motifs qui avaient déterminé l'envoi de notre mission, et la sagesse des instructions auxquelles nous nous sommes toujours efforcés de confirmer notre conduite⁴⁸. »

⁴⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 10 octobre 1868 Yokohama, n°24.

⁴⁶ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, Lettre du capitaine Chanoine, commandant la mission militaire française au Japon à Outrey, datée du 1er octobre 1868 Yokohama, annexe n°2 à la dépêche politique n°24.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

Le départ de la mission du Japon est ainsi imminent et tous les membres se préparent à quitter le port de Yokohama. Contrairement à ce qu'il a annoncé, le gouvernement de Kyôto a réglé exactement toutes les sommes que le ministre de France lui avait réclamées en vertu des contrats signés entre les Français et l'ancien gouvernement.

Tous les problèmes d'indemnisation étant désormais résolus, les militaires français n'ont plus qu'à embarquer sur les navires pour quitter le Japon où ils ont accompli une mission des plus laborieuses. Néanmoins, le chef de la mission ne saurait partir du Japon l'esprit tranquille.

Conclusion

La mission militaire française sollicitée par le gouvernement des Tokugawa, le *Bakufu*, est arrivée au Japon au début de l'année 1867 et quitte définitivement le Japon le 18 octobre 1868¹. Si, au final, son séjour au Japon dure un an et huit mois, l'instruction donnée par les instructeurs français aux troupes des Tokugawa, ne dure qu'à peine un an. Cette courte durée d'entraînement avec les officiers des soldats japonais, sans aucune notion sur la formation d'une armée européenne, n'apporte certes pas de résultats considérables du point de vue de l'« employeur », le gouvernement d'Edo.

Depuis l'apparition de la flotte de Matthew Perry dans la baie d'Uraga en 1853, qui déclenche l'ouverture du pays aux étrangers cinq ans plus tard, ce sont seulement quinze ans qui se sont écoulés avant la chute du *Bakufu* en 1867. Le régime politique qui a dirigé le pays pendant plus de deux cent trente ans, sans quasiment aucun risque de bouleversement, s'est fragilisé et effondré en l'espace d'une décennie. Dans un sens, bien que les points d'accès au pays pour les étrangers fussent limités, l'ouverture des frontières marque un changement radical, autant pour les dirigeants du *Bakufu* que pour ceux des provinces du Sud hostiles à Edo.

La situation instable dans laquelle se trouve l'archipel depuis son ouverture et la gestion des relations avec les pays implantés au Japon obligent le gouvernement d'Edo, subissant des pressions de l'intérieur et de l'extérieur, à organiser sa force militaire et, pour ce faire, il fait appel à deux partenaires étrangers : la France pour l'armée de terre et l'Angleterre pour la marine.

Après son retour en France, le chef de la mission française, Jules Charles Chanoine rédige un rapport sollicité par le ministère des Affaires étrangères au sujet de la situation politique du Japon après la passation du pouvoir politique à l'empereur. C'est au mois d'avril 1869 que Chanoine remet ce rapport dans lequel il mentionne l'état des troupes des Tokugawa instruites par ses officiers. Selon lui, en janvier 1868, lors de l'ouverture de la bataille de Toba Fushimi qui marque le début de la guerre civile entre le clan Tokugawa et le nouveau gouvernement, les effectifs de l'armée de Tokugawa sont les suivants :

- 1) Trois bataillons d'infanterie à cinq cents hommes chacun instruites par Edouard Messelot
- 2) Deux escadrons d'environ deux cent cinquante chevaux instruits par Léon Descharmes
- 3) Cinq batteries d'artillerie, deux de montagne, deux de campagne et une de réserve instruites par Jules Brunet
- 4) Une compagnie de sapeurs formée en janvier 1868 sous la direction de Claude Jourdan²

Malgré les efforts du ministre de France au Japon, Maxime Outrey de conserver la mission militaire française au Japon, il ne parvient pas à obtenir un avis favorable du nouveau gouvernement. Ce qui fait que les Français employés par l'ancien *Bakufu* doivent quitter le Japon.

D'un point de vue militaire, la mission française ne joue certes pas un grand rôle au Japon à cause, d'une part, du manque de temps entre leur arrivée et le début du bouleversement politique

¹ POLAK, *op.cit.*, p.77.

² AMAE, Série « Mémoires et documents », Japon, vol.1 (1854-1870), État du Japon au moment de la révolution, note communiquée par le ministre de la Guerre, signée Chanoine, avril 1869, n°11.

du pays et, d'autre part, de la contrainte de former à partir de zéro une armée moderne digne de son nom.

Pourtant, dans un Japon qui n'était pas encore accessible aux étrangers, les Français de la mission avaient eu le privilège de vivre parmi le peuple japonais dans la capitale et ainsi d'être témoins de leurs propres yeux, de la mutation de la société et de la politique japonaises. Malgré son départ, la mission française laissera une certaine trace chez les adversaires du shôgunat qui forment le gouvernement de Meiji. Elle est tellement considérable que quatre ans après le départ de la mission française du Japon, les membres du nouveau gouvernement demanderont de nouveau l'aide de la France pour former sa propre armée. Ainsi, une autre mission militaire française posera le pied sur le sol japonais lors de la cinquième de Meiji, en 1872.

2^{ème} partie :

« La guerre de Boshin et Jules Brunet »

2-1. Le début de la guerre et le déplacement de son front vers l'Est

Ainsi, la série de conflits armés entre le clan des Tokugawa et le nouveau gouvernement commence par une bataille opposant les soldats de Tokugawa Yoshinobu à ceux de Satsuma et de Chôshû. Les troupes de Tokugawa Yoshinobu, opposées à l'abolition du système du *Bakufu* et du poste de *shôgun* prônée par le nouveau gouvernement, montent jusqu'à Kyôto et entrent en conflit avec les troupes impériales à Toba Fushimi.

Bien qu'en supériorité numérique, les forces des Tokugawa ne parviennent pas à remporter le combat contre des troupes équipées d'armes lourdes modernes et, quatre jours après l'éclatement de la bataille, ils commencent à se disperser et à reculer vers Ôsaka où leur commandant Tokugawa Yoshinobu siègeait.

Bien sûr la défaite de Toba Foshimi contre les troupes de Satsuma et de Chôshû, pourtant moins nombreuses, décourage les hommes des Tokugawa, mais ce qui est plus décevant, et qui démoralise les soldats, est le fait que leur chef Yoshinobu s'enfuit du château d'Ôsaka la nuit du dernier jour de combat à Kyôto et retourne à Edo à bord d'un navire américain en laissant ses soldats dans l'ouest du pays.

Le retour de Yoshinobu dans la capitale signifie que le regard des Japonais jusqu'ici tourné vers l'ouest du Japon, à Kyôto, change de direction et se tourne vers l'est. Malgré son attitude décourageante face à ses ennemis de l'ouest, lorsque Tokugawa Yoshinobu rentre au château d'Edo, début février 1868, le chef du clan Tokugawa a encore l'intention de maintenir la résistance des troupes shôgunales et, pour ce faire, de se lancer lui-même dans le combat contre la Cour de Kyôto. Néanmoins lors du premier mois suivant son retour dans la capitale, le sentiment de Yoshinobu change radicalement et finalement, au mois de mars, il décide de se retirer de la scène politique et de sortir du château pour vivre en tant que simple citoyen dans un temple à Edo, à l'abri d'événements politiques désormais étrangers à sa vie.

Pendant ce temps, le gouvernement de l'empereur prend les mesures nécessaires pour imposer sa souveraineté dans le Japon post-shôgunal. Peu après la bataille de Toba Fushimi, il envoie des troupes dans les régions de San-in, du Tôkai, du Hokuriku, du Tôhoku et de Kyûshû afin de balayer les soldats des provinces pro-shôgunales et préserver la paix publique dans le pays. Avant la fin de février 1868, ces troupes menées par le prince impérial Arisugawa Taruhito (1835-1895) accomplissent leur mission et placent sous leur contrôle les *samurai* et le peuple des provinces. Ainsi, le gouvernement de Kyôto réussit à soumettre toute la région de Kinki, la région Ouest de Honshû comprenant Ôsaka et Kyôto, et toute la partie Ouest de l'archipel japonais.

Bien que le gouvernement de Kyôto impose sa domination dans l'Ouest du Japon, la région Est avec en son centre la ville d'Edo, est encore sous la forte influence de la famille Tokugawa. La situation est donc loin d'être maîtrisée par le régime de Kyôto. Afin de limiter l'instabilité autour de la capitale shôgunale, fin février, est donné par l'empereur Meiji l'ordre direct de mobiliser toute la force militaire disponible sur Edo. Les troupes impériales, déjà déployées dans tout le Japon, se dirigent vers la capitale et les soldats qui protègent la Cour de Kyôto partent eux aussi

pour l'Est. Cette force majoritairement, composée de soldats de Satsuma et de Chôshû, compte à peu près cinquante mille hommes¹.

Les premiers soldats impériaux à arriver à Edo entrent dans la capitale début avril. Ils franchissent les murs d'Edo sans grande résistance de la part du clan Tokugawa. En entendant les nouvelles venues de l'ouest sur la rivalité entre la Cour de Kyôto et le clan Tokugawa, et voyant les troupes du *mikado* s'approcher en masse de la ville d'Edo, le peuple de la capitale ressent les prémices imminentes de combats sanglants entre Japonais.

À l'approche des troupes venues de Kyôto, les forces des Tokugawa cherchent les moyens d'éviter que les flammes de la guerre ne ravagent la ville d'Edo et que des habitants de la capitale ne perdent leur vie du fait des conflits. C'est un *samurai* vassal du *shôgun*, Yamaoka Tesshû (1836-1888), qui est chargé par le *rikugun sôsai*, Katsu Kaishû, de négocier la paix avec les généraux des troupes impériales.

Le 1^{er} avril 1868, Yamaoka va à Sunpu, dans l'actuel département de Shizuoka, où se trouvaient le quartier général des troupes de Kyôto et l'un des généraux les plus importants, Saigô Takamori. Yamaoka remet à Saigô la lettre rédigée par Katsu qui demande au chef des troupes impériales de se mettre à la table des négociations pour retrouver la paix entre les deux camps. Du côté de l'armée impériale, trois jours avant la visite de Yamaoka, il avait été décidé de procéder à l'attaque du château d'Edo et la date était fixée au 7 avril.

En tant que chef militaire des troupes de l'empereur, Saigô Takamori révèle à l'envoyé de Tokugawa les sept conditions pour que ses troupes ne se procèdent pas à l'attaque générale d'Edo et que les deux camps puissent trouver un accord de paix sans faire couler le sang. Les sept conditions proposés du gouvernement de Kyôto sont les suivantes : 1) Tokugawa Yoshinobu est transféré dans la province de Bizen² et y est assigné à résidence, 2) le château d'Edo passe aux mains du gouvernement de Kyôto, 3) tous les navires de guerre shôgunaux sont réquisitionnés par le gouvernement de Kyôto, 4) toutes les armes possédées par le *Bakufu* sont réquisitionnées par le gouvernement, 5) les vassaux du *shôgun* domiciliés dans le château d'Edo sont placés en détention à Mukôjima³, 6) les personnes ayant aidé la révolte de Yoshinobu seront recherchées et poursuivies pénalement et 7) s'il y a des rebelles au gouvernement de Kyôto, ils seront réprimés par les troupes du gouvernement impérial.

Après avoir reçu la réponse de Saigô et sa promesse de se rendre à Edo pour y conduire des négociations directes avec Katsu Kaishû, Yamaoka se précipite à Edo et communique le contenu de sa conversation avec Saigô au château d'Edo.

Le 5 avril 1868, Saigô se rend dans la résidence de Satsuma à Edo où il reçoit à deux reprises les 5 et 6 avril Katsu Kaishû, représentant du clan Tokugawa. Pendant ces journées d'entretien, Katsu répond aux conditions de reddition confiées à Yamaoka Tesshû quelques jours auparavant. C'est le 6 avril, la veille de l'attaque générale dans la capitale prévue par les généraux des troupes impériales, que la réponse officielle de Katsu est dévoilée à Saigô. La réponse des Tokugawa est loin d'être satisfaisante aux yeux de Saigô. Car, de manière générale, elle apporte des

¹ ISHII, 2008, *op.cit.*, p.126.

² L'actuel département d'Okayama.

³ Un quartier d'Edo situé dans le nord-est de la capitale.

modifications favorables au clan Tokugawa au sujet de chaque article, comme l'assignation de Tokugawa Yoshinobu dans sa province d'origine de Mito, la mise à la disposition de la famille Tayasu, une branche de la famille Tokugawa, du château d'Edo après la procédure de passation de pouvoir au gouvernement de Kyôto ; enfin, la plupart des navires de guerre et armes appartenant aux Tokugawa resteraient à leur disposition etc.

Quoique la réponse de Katsu soit loin d'être satisfaisante, déterminé à ne pas faire couler le sang dans la ville d'Edo, Saigô fait part au chef des troupes du *mikado* à Sunpu, de sa décision d'annuler l'attaque générale et il fait un aller-retour jusqu'à Kyôto pour communiquer à la Cour du *mikado* le détail de sa conversation avec le représentant des Tokugawa.

À son retour, le 26 avril 1868, un messenger de la Cour de Kyôto accompagné de Saigô Takamori entre au le château d'Edo pour y dévoiler la décision finale du nouveau gouvernement au sujet du traitement de Tokugawa Yoshinobu et les mesures post-shôgunales. Tokugawa Yoshinori (1858-1875), en charge des négociations avec le nouveau gouvernement à la place de Yoshinobu, retiré de la politique, accueille la délégation impériale. Les demandes faites au nom de l'empereur Meiji au clan Tokugawa sont : 1) Tokugawa Yoshinobu est dispensé de peine de mort et est placé en résidence surveillée dans la province de Mito, 2) le château d'Edo est libéré et mis sous le contrôle du seigneur d'Owari, 3) les navires et les armes des Tokugawa sont réquisitionnés par le gouvernement de Meiji, mais il reste possible de les rendre au clan Tokugawa, 4) les vassaux directs du *shôgun* logés dans le château en sont tous évacués et confinés dans leur nouveau domicile et 5) tous ceux qui ont aidé la révolte de Yoshinobu sont soumis à une peine appropriée, mais ne sont pas condamnés à mort.

Une semaine plus tard, le 3 mai 1868, a lieu la passation du château d'Edo aux mains du nouveau gouvernement. Des troupes impériales composées de soldats de sept provinces, celles de Satsuma et de Chûshû entre autres, franchissent la porte du château et procèdent aux inspections et réquisitions des armes laissées par les soldats des Tokugawa. Bien que ce bâtiment servît à la fois de centre du pouvoir politique et de quartier général militaire, lorsque les soldats de Meiji y entrent, le local est quasiment vide parce que la plupart du matériel de guerre à la disposition du clan Tokugawa a été emporté préalablement par cinq mille six cents soldats qui s'étaient enfuis du château au lendemain du jour de la prise du château.

La remise du château d'Edo, symbole fort de la puissance et de la domination du Japon par les Tokugawa depuis le début du XVIIe siècle, marque la fin définitive du régime shôgunal. Pourtant, les vassaux du *shôgun* enfuis du château avec une quantité non-négligeable d'armes, continueront leur combat de résistance sous la forme d'opérations de guérilla dans la capitale et ailleurs.

Malgré l'abandon du château d'Edo le 3 mai 1868 et l'entrée des troupes impériales dans l'enceinte du pouvoir politique du régime des Tokugawa, le mouvement de résistance contre la Cour de Kyôto n'est pas complètement éteint. L'ambiance au centre-ville d'Edo, instable depuis le retour de Tokugawa Yoshinobu dans la capitale de l'ancien *shôgun*, est loin d'être calme et sous le contrôle des soldats de Kyôto chargés de la sécurité de la métropole.

Parmi les mouvements de résistance qui s'organisent sous forme de guérilla, on retrouve quelques troupes emblématiques, et d'autres menées par des personnages clés du régime shōgunal, dont Kondō Isami (1834-1868) et Hijikata Toshizō (1835- 1869), deux capitaines du *Shinsen gumi*, fameuses troupes chargées du maintien de l'ordre public à la fin du *Bakufu* des Tokugawa, et en particulier de la recherche et de l'exécution des opposants au *Bakufu*. Après avoir tenté et échoué à défendre la province de Kōfu en vue de bloquer la marche des troupes de Kyōto vers Edo, elles entreprennent plusieurs attaques contre les soldats entrés dans la capitale en regroupant des *samurai* favorables aux Tokugawa. Cette résistance au nom de leur ancien maître Tokugawa est réprimée par l'armée de Meiji, et pendant les combats à Nagare yama entre les résistants et les soldats de Kyōto, Kondō capitule et est exécuté le 17 mai. Quant à l'autre capitaine, Hijikata, il réussit à échapper de l'attaque des troupes impériales et s'enfuit avec quelques soldats survivants.

Le *Shōgitai* est une autre troupe de résistants dont l'action est toujours racontée de manière héroïque et emblématique. Vers le second mois de la quatrième année de Keiō, se constitue un groupe de *samurai* fidèles à la famille Tokugawa dans le seul but de vaincre les gens de Satsuma considérés comme des « traîtres ». Au fil du temps, le nombre de ces *samurai* s'accroît et ils multiplient les rassemblements pour affirmer leur loyauté au *shōgun* dans un temple bouddhiste du quartier d'Asakusa à Edo. Voyant grandir ce groupe désormais nommée *Shōgitai*, un membre du clan de Tokugawa, Matsudaira Naritami (1814-1891) reconnaît officiellement ce groupe, et lui confie la mission de maintenir l'ordre public dans la capitale, et notamment d'assurer la sécurité de l'ex *shōgun* Yoshinobu, alors en assignation à résidence dans le temple de *Kan'ei ji* qui devient le quartier général du *Shōgitai*.

Pour les généraux de l'armée impériale chargés de rassurer le peuple d'Edo face au conflit et de stabiliser l'ordre public au nom d'un nouveau souverain, l'existence du *Shōgitai* est un casse-tête. Installé dans le quartier d'Ueno dans le nord d'Edo, le *Shōgitai* compte à peu près quatre mille hommes sous sa bannière, un mois après l'abandon du château d'Edo. Depuis l'entrée des troupes impériales dans Edo, les *samurai* du *Shōgitai* commettent des actes terroristes envers des soldats de Kyōto, en particulier ceux de Satsuma, et le nombre de victimes du côté du nouveau gouvernement n'est pas négligeable.

C'est Ômura Masujirō (1824-1869), théoricien des affaires militaires du nouveau gouvernement, qui prend l'initiative de dresser un plan pour balayer le *Shōgitai* de la colline d'Ueno à l'aide des soldats impériaux disponibles à Edo. Le 4 juillet 1868, Ômura met son plan à exécution. L'attaque des *samurai* du *Shōgitai* en garnison dans le temple de *Kan'ei ji* commence par l'assaut des soldats d'infanterie de Satsuma et de Chōshū le matin. La défense du *Shōgitai* tient bon pendant quelques heures, mais le tir des canons Armstrong par l'artillerie de Hizen, province de l'île de Kyūshū, change dans l'après-midi la tournure très serrée du combat. Vers 17 heures, la bataille prend fin par la défaite du *Shōgitai*. L'armée du gouvernement a mobilisé environ deux mille hommes contre à peine un millier du côté du *Shōgitai*.

La bataille d'Ueno conduit à la dissolution du *Shōgitai* : cette troupe de résistance influente dans la mesure où elle continuait ses activités dans la capitale shōgunale. Cette bataille est d'autant plus marquante que le temple de *Kan'ei ji* dans lequel sont déifiées les âmes de six *shōguns* a été considérablement endommagé par les combats. En outre, le fait que les soldats du *Shōgitai* aient

rendu leurs armes au bout de seulement dix heures de combat témoigne de la bonne organisation des forces de sécurité et militaires du gouvernement de Meiji et montre aux Japonais que le changement de régime ne se résume pas en guerre sanglante entre les anciennes et nouvelles légitimités.

À minuit le jour de la reddition du château, le 3 mai 1868, une masse de soldats se rassemble dans le temple de *Hô-on ji* dans le quartier de Mukôjima à Edo. Ce sont les soldats du 2^e bataillon d'infanterie qui ont suivi l'entraînement militaire dispensé par la mission française dans la caserne d'Ogawa machi. À leur tête, se trouve un officier japonais ayant lui aussi suivi l'instruction française sous le régime des Tokugawa, Ôtori Keisuke (1833-1911). Lors de la chute du shôgunat, Ôtori occupait le poste de *hobei bugyô*, vice-préfet de la Guerre dans l'armée shôgunale. Depuis quelques mois, ce militaire envisageait de se révolter contre le nouveau régime dans la capitale dominée progressivement par les troupes de Meiji.

Ce bataillon de quatre cents cinquante hommes réuni à Mukôjima sous les ordres d'Ôtori Keisuke se dirige le lendemain vers l'est en échappant à l'attention des soldats de Meiji. Ils atteignent le jour même Kônodai dans la région de Shimo-usa, à proximité d'Edo, où ils sont rejoints par d'autres troupes du clan Tokugawa. Parmi ces soldats militants de l'ancien régime et rebelles à l'encontre du nouveau gouvernement, il y a le 1^{er} bataillon d'infanterie de sept cents hommes instruit à la française dans la caserne d'Ôte machi, le 7^e régiment d'infanterie composé de trois cents soldats, deux cents soldats-paysans, cent soldats d'artillerie de garde et deux cents soldats du génie, tous de l'ancienne armée shôgunale. À cela s'ajoutent deux cents soldats de la province de Kuwana⁴, quatre-vingts soldats d'Aizu⁵ et quatre-vingts *samurai* du *Shinsen gumi*. Ainsi Ôtori a sous sa direction, un corps militaire de deux mille soldats qui comprend deux bataillons d'infanterie instruits par les Français et équipés de fusils Chassepot, une arme à feu très rare au Japon.

Lors d'un conseil de guerre, Ôtori Keisuke décide de diriger ses troupes vers le Nord, plus précisément à Utsunomiya, situé à cent kilomètres d'Edo. En cette année 1868, le seigneur de la province d'Utsunomiya, Toda Tadayuki (1847-1918) se positionnait dans le camp du nouveau régime de Kyôto et, en collaboration avec les troupes impériales, faisait de manière active participer ses soldats aux opérations de chasse menée à l'encontre des résistants des Tokugawa. C'est le 8 mai, cinq jours après la reddition du château d'Edo, que les hommes d'Ôtori Keisuke pénètrent sur le territoire d'Utsunomiya et entrent en conflit avec ses troupes.

Instruits par les instructeurs français et équipés d'armes à feu de dernière génération, les troupes d'Ôtori vainquent sans difficulté la force provinciale d'Utsunomiya. Cinq jours après la première bataille, elles réussissent à faire déposer les armes aux soldats d'Utsunomiya. Ôtori et ses soldats s'installent dans le château d'Utsunomiya le 20 avril dont ils font leur quartier général.

Humiliés par la prise par les troupes d'Ôtori du château d'Utsunomiya, propriété d'un seigneur sympathisant du nouveau gouvernement, les généraux du gouvernement de Meiji ne tardent pas à réagir. Trois jours après la prise du château d'Utsunomiya, les soldats d'Ôtori sont chassés de leur quartier général par une importante force envoyée par les nouvelles autorités depuis Edo. Une

⁴ L'actuel département de Mie dans l'ouest du Japon.

⁵ La zone s'étend sur la partie Ouest de l'actuel département de Fukushima et une partie du département de Niigata.

des principales raisons pour lesquelles les troupes d'Ôtori n'ont pas pu défendre leur forteresse réside dans le fait qu'ils n'avaient pas de moyen pour s'approvisionner en balles pour fusils Chassepot. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les troupes d'Ôtori sont des soldats « déserteurs » obligés d'assurer leur ravitaillement sur le champ de bataille.

Les soldats réchappés d'Utsunomiya suite à l'attaque des troupes du gouvernement, y compris leur chef Ôtori Keisuke lui-même, se dirigent davantage vers le nord, poussés par les forces gouvernementales et leurs renforts engagés depuis Edo. Suivant la marche des soldats rebelles vers le nord, le front de la guerre civile se déplace lui aussi dans la même direction.

En plus des soucis du fait du *Shôgitai* et des troupes d'Ôtori Keisuke, le nouveau gouvernement est confronté, en cette époque de transition, à un autre problème majeur, toujours en lien avec le mouvement de résistance du clan Tokugawa : l'opération navale menée par Enomoto Takeaki, vice-*kaigun sôsai* du *Bakufu*, commandant en second de la marine shôgunale, lors de la chute du régime des Tokugawa.

Tout au long des discussions internes conduites par le *Bakufu* concernant son attitude vis-à-vis du nouveau gouvernement de Kyôto, obéissance ou résistance, le *rikugun sôsai*, Katsu Kaishû réclame sans cesse la soumission au régime de Kyôto et partage l'avis de Tokugawa Yoshinobu. Contrairement à Katsu et Yoshinobu, dans la Marine shôgunale, Yatabori Keizô (1829-1887), alors *kaigun sôsai*, se garde bien de faire part de son avis sur la question et conserve le silence lors des discussions sur le sort du shôgunat.

Pourtant au département de la Marine, qui se montre ainsi plutôt modeste face au département de l'Armée, est nommé *kaigun fuku sôsai*, sous-chef de la Marine, au mois de janvier 1868, un homme actif opposé au régime de Kyôto et même favorable à la déclaration de guerre contre les troupes impériales : Enomoto Takeaki.

Après avoir suivi des cours au centre d'entraînement naval de Nagasaki, en 1862 il est envoyé aux Pays-Bas par le *Bakufu* en tant qu'étudiant. Pendant les cinq années de son séjour en Hollande, il y étudie le droit international, la stratégie militaire, la construction navale et est le témoin de batailles lors de la Guerre austro-prussienne en tant qu'officier japonais observateur. En 1866, Enomoto retourne au Japon à bord du navire de guerre *Kaiyô maru* commandé par le gouvernement japonais et construit aux Pays-Bas.

Pour Enomoto, opposé à l'idée de soumission totale à la Cour de Kyôto, la prise du château d'Edo et l'acceptation des conditions proposées par le nouveau gouvernement au clan Tokugawa sont tellement humiliantes qu'avec deux mille vassaux de l'ex *shôgun*, il rallie tous les navires de guerre de la Marine du *Bakufu* au mouillage au large de Shinagawa dans la baie d'Edo.

Parmi les conditions préalables à l'annulation de l'attaque générale sur le château d'Edo, négociées entre Katsu Kaishû et Saigô Takamori, un article engage le *Bakufu* à céder au nouveau gouvernement tous les navires de guerre appartenant à la marine shôgunale. À l'époque du *Bakumatsu*, la marine du *shôgun*, dont la plupart des navires sont construits à l'étranger, possédait la plus puissante force navale au Japon, surclassant celles des provinces de Satsuma, de Chûshû ou d'autres.

Le gouvernement impérial désire réquisitionner le plus tôt possible tous ces navires de guerre afin de faciliter sa domination militaire sur l'ensemble du territoire du Japon. L'acte d'Enomoto, qui refuse la passation des navires et les fait occuper par des *samurai* opposants à Kyôto, devient un véritable casse-tête pour les dirigeants du nouveau gouvernement.

De peur que le comportement violent d'Enomoto ne complique les négociations avec Kyôto sur le traitement du *shôgun* et de l'ensemble du clan Tokugawa, Katsu Kaishû ne tarde pas à s'adresser à la flotte aux mains des troupes d'Enomoto, qui lève alors l'ancre et part pour la baie de Tateyama située à l'extrémité de la péninsule de Bôsô dès les premiers jours suivant l'ouverture du château d'Edo aux troupes impériales. Katsu se rend lui-même à Tateyama et tente de rendre compte au chef de la flotte de la situation délicate dans laquelle le clan Tokugawa se trouve, et de l'absurdité de se révolter d'une telle manière pour sauver l'honneur des Tokugawa.

Les efforts de Katsu sur place permettent finalement le retour de la flotte dans la baie d'Edo et la récupération par le département de la Marine de quelques bâtiments secondaires. Pourtant, Enomoto décline toujours la demande de Katsu qui consiste à rendre tous les navires de la marine du *Bakufu* et huit navires restent occupés par les hommes d'Enomoto et ancrés au large de Shinagawa.

Parmi les bateaux restés occupés par Enomoto, se trouve le navire de guerre *Kaiyô maru*. Comme nous l'avons vu plus haut, ce bâtiment construit aux Pays-Bas à la demande du *Bakufu* fut celui qui ramena Enomoto au Japon suite à son séjour en Europe et dans ce contexte, Enomoto avait une pensée particulière pour ce navire. Sa capacité de combat, avec ses vingt-quatre canons lui permettrait à lui seul d'égaliser toute la force navale du nouveau gouvernement, et c'est la raison principale pour laquelle les troupes impériales ne pouvaient pas se permettre d'entrer en conflit avec la flotte d'Enomoto, de retour dans la baie d'Edo suite au dialogue avec Katsu Kaishû.

Au mois de juillet 1868, Enomoto Takeaki reçoit un appel à l'aide venu du Nord du Japon où s'intensifie le mouvement de résistance au gouvernement de Meiji qui prend la forme d'une alliance interprovinciale. Ainsi le mois suivant, la flotte d'Enomoto composée de quatre navires de guerre et de quatre navires de transport lève l'ancre et se dirige vers le Nord, dans la même direction que les soldats survivants d'Ôtori Keisuke.

Dans le nord du Japon, plus précisément la région Nord située dans la partie septentrionale de l'île de Honshû, actuellement appelée la région du Tôhoku, l'on trouve les seigneurs de fief les plus favorables au *shôgun*. Parmi ces provinces favorables aux Tokugawa, il y a en particulier les deux seigneurs qui occupaient des places importantes pendant le règne du *shôgun* et qui sont, pour cela, considérés comme les principaux ennemis par les forces impériales. Ce sont la province d'Aizu chargée du maintien de la paix dans la ville de Kyôto qui abrite la Cour impériale, et la province de Shônai⁶ chargée de la garde de l'ordre public dans la ville d'Edo. Depuis la fin 1867, et pendant la période de bouleversements politiques, les *samurai* de ces deux provinces du Nord sont qualifiés de *Chôteki* (ennemi de l'empereur) et pris pour cible par le biais d'attaques politiques et armées de la part du camp hostile aux Tokugawa.

⁶ L'actuel département de Yamagata.

Même après la chute du *shōgun* et la prise du pouvoir des dirigeants des provinces du Sud, la majeure partie de la région Nord reste fidèle à l'ancien régime des Tokugawa. Naturellement, c'est là qu'apparaît et grandit le mouvement de résistance au gouvernement de Meiji qui, lui, est majoritairement formé par des hommes du Sud. Après la bataille de Toba Fushimi à Kyôto, à laquelle participent activement les soldats d'Aizu aux côtés des Tokugawa, cette province est officiellement déclarée ennemi numéro un par la Cour de Kyôto et devient, dans le cadre de la guerre civile, une des cibles des troupes impériales.

La désignation comme « ennemi de la Cour » s'applique aussi à la province de Shōnai. Bien qu'elle ne soit pas impliquée dans la bataille de Toba Fushimi, ce sont les officiers de Shōnai qui ont dirigé l'attaque de la demeure de Satsuma à Edo à la fin de la troisième année de Keiō qui déclenche ensuite la guerre de Boshin. Les *samurai* de Shōnai se montrent clairement opposés au régime de Kyôto, en aidant les soldats des Tokugawa à transporter leurs armes ou à se déplacer d'un théâtre d'opérations à l'autre.

Le 2 mai 1868, c'est-à-dire la veille du jour de l'abandon du château d'Edo, un *samurai* d'Aizu est envoyé à Tsuruoka, capitale de la province de Shōnai et la discussion entre les représentants des deux provinces désignées *chôteki* aboutit à la conclusion d'une alliance militaire contre Kyôto.

Dans le Nord, se trouve une autre province qui se montre explicitement anti-impériale. Il s'agit du seigneur de la province de Sendai. Bien que l'attitude de cette province, actuellement le département de Miyagi, ne soit pas autant hostile et reste plutôt neutre vis-à-vis de la Cour de Kyôto et du nouveau gouvernement lors de la prise du pouvoir de ces derniers, le seigneur de Sendai, Date Yoshikuni (1825-1874), change son regard sur l'Ouest, au fur et à mesure des exigences imposées à cette province du Nord par le gouvernement du *mikado*.

Après la bataille de Toba Fushimi au début de 1868, la province d'Aizu, un des plus grands pourvoyeurs de soldats contre la Cour impériale, est désignée comme ennemie de l'empereur. L'ordre impérial est donné d'attaquer les troupes d'Aizu restées dans leur province du nord. C'est à la province voisine d'Aizu, c'est-à-dire à celle de Sendai, qu'est adressé cet ordre de la part de l'empereur Mutsuhito.

Doutant de la légitimité de la sanction prise par la Cour, du fait de l'absence de preuve que les soldats d'Aizu tirèrent les premiers sur les hommes de Satsuma et de Chōshū à Toba Fushimi, Date Yoshikuni ne met pas immédiatement à exécution l'ordre de Kyôto, mais envoie des émissaires dans les provinces voisines du Nord, Yomezawa, Nihonmatsu, Kubota, Tsugaru, Shōnai, Nanbu etc. pour demander l'avis de tous ces seigneurs au sujet de la demande impériale d'exercer une attaque punitive sur Aizu.

Au final, les seigneurs des provinces du Nord partagent le même avis que Date Yoshikuni qui n'a pas l'intention de passer à l'attaque contre la province d'Aizu, et qui entend que le sort de cette dernière soit discuté et décidé par les seigneurs du Nord, et non pas par les nouvelles autorités du pays.

L'attitude d'opposition de la province de Sendai à la décision impériale et gouvernementale conduit le régime de Kyôto à envoyer un représentant sur place, chargé de prendre le contrôle de la situation dans le Nord. Kujō Michitaka (1839-1906), un noble de cour nommé commandant de

l'armée impériale de pacification du Nord, débarque le 11 avril 1868, à Matsushima dans la province de Sendai. Dès son arrivée à Sendai, Kujô convoque Date Yoshikuni et le place sous le contrôle des *samurai* de Satsuma et de Chôshû qui sont venus jusqu'à Sendai comme escortes.

Déjà, le fait qu'un seigneur de fief soit placé sous les ordres de simples *samurai* met mal à l'aise Date Yoshikuni. De plus, le comportement des gens du Sud qui manquent de respect à l'égard du seigneur de Sendai ainsi que les frais imposés sur les comptes de Sendai afin de subvenir aux besoins de l'armée de pacification du Nord, font accroître l'hostilité envers le nouveau gouvernement parmi les dirigeants de Sendai.

Sous la direction de Kujô Michitaka, la province de Sendai fait tout de même avancer ses troupes au mois de mai 1868 jusqu'à la frontière de la province d'Aizu. Cependant les troupes de Sendai n'ont jamais eu à ouvrir le feu contre les troupes d'Aizu. Leur déplacement vise avant tout à ce qu'Aizu accepte la proposition de Sendai de déposer les armes. Il a suffi de deux semaines pour que les dirigeants d'Aizu acceptent et que la paix soit conclue entre Aizu et Sendai.

La fin de la tension militaire entre les deux provinces du Nord, appuyée par l'armée impériale de pacification du Nord, apporte à la région un calme provisoire. La raison principale pour laquelle les généraux de Sendai décident de retirer leurs troupes est une lettre de la part du *karô*, conseiller de haut-rang du seigneur de la province d'Aizu selon laquelle :

« La bataille de Toba Fushimi était un conflit militaire inévitable et la province d'Aizu n'avait aucune intention de porter les armes contre l'empereur. Et pour les dirigeants d'Aizu, il est étonnant de voir les troupes de Sendai sous les ordres de la Cour de Kyôto faire marche en direction du territoire d'Aizu pour une attaque punitive. Tous les *samurai* d'Aizu, conscients de la gravité d'avoir porté atteinte à l'empereur, demandent à ce que des mesures indulgentes envers Aizu soient prises⁷. »

Après avoir reçu cette sollicitation de la part d'Aizu, les dirigeants de Sendai convoquent le 1^{er} juin 1868 dans leur château de Shiraishi les représentants des vingt-sept provinces du Nord pour y discuter du traitement de la province d'Aizu. La réunion des représentants du Nord prend finalement la décision de demander au commandant de l'armée impériale de pardonner à la province d'Aizu et à celle de Shônai considérées toutes deux comme ennemies de l'empereur.

La lettre de demande d'absolution des provinces d'Aizu et de Shônai avec les signatures des vingt-sept provinces du Nord est adressée au quartier général de l'armée impériale au lendemain de la réunion du château de Shiraishi. Elle est rédigée bien sûr pour justifier le comportement des gens d'Aizu et de Shônai, mais rappelle également les conséquences dramatiques sur les paysans si d'éventuels conflits militaires devaient ravager les terres arables de la région en cette période d'activité agricole intense.

Malgré la pression collective des provinces du Nord, cette demande de grâce en faveur d'Aizu et de Shônai est sèchement déclinée par Kujô Michitaka. La déception des provinces du Nord amène ces dernières à toutes se réunir derrière un objectif commun : négocier directement avec Kyôto sur le traitement des provinces d'Aizu et de Shônai. Le 22 juin 1868, les *karô* de vingt-cinq

⁷ ISHII, 2008, *op.cit.*, p.180.

provinces du Nord se réunissent de nouveau dans le château de Shiraishi à Sendai et s'accordent sur la signature d'une alliance du Nord interprovinciale qui demande à tous les signataires de s'entraider militairement, notamment concernant des objectifs précis tels que la défense de la région du Nord contre l'avance des troupes impériales, l'expulsion des soldats de Satsuma et de Chôshû déployés dans le territoire de Shônai, le soutien aux soldats rescapés d'Utsunomiya et la reprise du château d'Utsunomiya etc.

Le lendemain de la signature de l'alliance du Nord, la province d'Echigo Nagaoka dans la région du Centre-Nord intègre le groupe allié et, deux jours plus tard, cinq autres provinces du Centre-Nord du Japon manifestent leur volonté de rejoindre l'alliance.

À partir de l'idée qui visait à demander au nouveau régime d'absoudre les provinces du Nord, se forme un bloc militaire regroupant au bout du compte trente et une provinces opposées à l'autorité de Kyôto. Géographiquement parlant, cela oppose la moitié Nord du Japon au nouveau gouvernement principalement composé de gens du Sud qui siège encore à cette époque à Kyôto dans la région Ouest. La constitution de cette force coupe littéralement l'archipel japonais en deux avec un front qui couvre le milieu de l'île de Honshû. Mais le front des combats se déplace au fur et à mesure vers le Nord, c'est-à-dire que le bloc de résistance du Nord perd progressivement du terrain et la guerre civile tourne peu à peu en faveur des troupes impériales.

2-2. L'attitude des pays étrangers vis-à-vis du nouveau régime

Après l'ouverture des hostilités à Toba Fushimi tout au début de la quatrième année de Keiô, fin janvier 1868, Tokugawa Yoshinobu alors encore présent au château d'Ôsaka avant son départ pour la capitale, fait part d'un message aux représentants étrangers également présents à Ôsaka pour être tenus au fait des informations sur les événements de l'Ouest. Cette lettre envoyée aux six ministres étrangers d'Angleterre, de France, des États-Unis, d'Italie, des Pays-Bas et de Prusse, requiert la neutralité des forces étrangères lors du conflit entre le clan Tokugawa et la Cour de Kyôto. Plus précisément, elle interdit la vente de navires de guerre et d'armes aux organisations autres que « le gouvernement japonais » ainsi que l'entrée des navires étrangers dans un port qui n'est non encore ouvert par le traité de 1858. Le chef du clan Tokugawa y fait la demande aux ministres étrangers de communiquer ces informations à tous leurs nationaux résidant au Japon et de leur faire respecter ces mesures d'urgence.

Dans cette lettre, bien que la passation de pouvoir au bénéfice de la Cour impériale et l'établissement d'un nouveau gouvernement aient été déclarés un mois plus tôt, le clan des Tokugawa se considère comme étant « le gouvernement japonais légitime », reconnu par les pays tiers, et il justifie ses actions militaires lors de la bataille de Toba Fushimi comme des opérations menées contre les troupes rebelles de Satsuma et de Chôshû. En affirmant la légitimité de son attitude vis-à-vis de Kyôto aux yeux des représentants étrangers, Yoshinobu tente de ne pas être considéré et condamné comme insurgé contre le régime souverain en passe de naître au Japon.

Ainsi, tout en exhortant les pays occidentaux implantés au Japon à ne pas soutenir les troupes impériales, ce qui revient à ne pas se positionner contre celles des Tokugawa, Tokugawa Yoshinobu s'enfuit, ainsi qu'indiqué plus haut, du château d'Ôsaka alors même que les soldats sous son commandement se battent encore à Kyôto. Le fait qu'un chef d'armée s'enfuit du champ de bataille en laissant ses soldats derrière, n'appuie pas la demande de Yoshinobu auprès des représentants étrangers qui commencent à perdre confiance dans le chef du clan Tokugawa. Par conséquent, le nouveau gouvernement de Kyôto réussit à gagner la confiance des étrangers et, au moins dans cette région Ouest, le régime de l'empereur devient le principal interlocuteur japonais sur le plan diplomatique, au lieu et place des Tokugawa.

Bien que sa présence sur la scène diplomatique soit de plus en plus visible, deux événements internationaux susceptibles de mettre en danger la stabilité du nouveau gouvernement surviennent à cette époque.

Le 4 février 1868, cinq jours après le départ de Tokugawa Yoshinobu d'Ôsaka pour Edo, des troupes de la province de Bizen¹ chargées de la protection de l'ordre public dans la ville de Nishinomiya située à l'ouest d'Ôsaka, ouvrent le feu contre des étrangers qui viennent de couper leur cortège.

Les étrangers impliqués dans l'affaire sont des militaires français se trouvant à ce moment au port de Hyôgo, dont deux sont instructeurs de la mission militaire de Chanoine : Eugène Marlin et François Fortant.

¹ L'actuel département d'Okayama.

En ce début d'année 1868, après la visite du château d'Ôsaka par des membres de la mission militaire française fin janvier suite à l'ouverture des hostilités à Toba Fushimi entre l'armée impériale et celle des Tokugawa, certains d'entre eux, l'officier d'infanterie Messelot et les deux sous-officiers, Marlin et Fortant restent dans la région aux côtés du ministre de France qui, lui aussi, se trouve dans l'ouest avec ses homologues européens pour y discuter des mesures à prendre face à la guerre civile qui se profile entre Japonais.

Selon le procès-verbal de François Fortant auprès de Léon Roches, trois Français, Fortant, Marlin et le brigadier Callier, chef d'escorte du ministre de France, se promenaient dans la rue de la zone de résidence étrangère de Hyôgo vers 14 heures le 4 février 1868, lorsqu'ils croisent une troupe japonaise et la dépassent car les soldats japonais étaient à l'arrêt en pleine rue. Un soldat tire soudainement sur les Français et cela déclenche une attaque générale sur eux².

N'étant que trois contre une troupe de soldats japonais équipée d'armes à feu, les Français ne songent guère à passer à la contre-attaque et ne font que chercher à échapper aux balles des fusils. Finalement, ils réussissent à se mettre à l'abri dans le bâtiment du consulat de France à Hyôgo bien que le sergent Marlin soit légèrement blessé à la main³.

Cette hostilité contre les étrangers qui finit par faire couler le sang est due à la fois à l'incompréhension des étrangers ignorant la coutume japonaise selon laquelle couper la trajectoire d'un cortège comme celui de l'armée de Bizen est considéré comme un acte insultant, et à l'idéologie anti-étrangère encore gravée dans l'esprit des guerriers japonais à l'aube d'une nouvelle ère succédant à celle des Tokugawa.

La réaction des pays occidentaux à cet incident est immédiate. Lors de cet événement, tous les représentants étrangers se trouvaient dans la ville de Hyôgo et cherchent à éviter d'éventuels conflits entre les forces impériales et celles des Tokugawa à Ôsaka. Les ministres étrangers, à l'initiative de Harry Parkes, mobilisent leurs forces navales dans la ville de Kôbe et dans le port de Hyôgo. À terre, les marins étrangers occupent et imposent un embargo sur tous les bateaux japonais afin de protéger leurs compatriotes dans la zone de résidence étrangère de Kôbe.

Face aux représailles suite à l'incident, c'est le gouvernement impérial qui se charge de résoudre ce problème international un mois seulement après sa formation, alors que la légitimité du nouveau gouvernement n'est pas encore reconnue par la communauté internationale. En se présentant comme étant la nouvelle autorité souveraine du Japon, le gouvernement de Meiji envoie à Kôbe son représentant, Higashikuze Michitomi, chargé des affaires étrangères dans le nouveau gouvernement, afin de faire connaître la position de Kyôto concernant l'événement qui venait de se passer auprès des pays étrangers.

Quatre jours après l'incident, le 8 février, Higashikuze organise une audience avec les ministres étrangers, pendant laquelle l'envoyé de l'empereur répond à toutes les questions de la part des ministres étrangers avec sincérité, et assure que le nouveau gouvernement ne sera jamais hostile à

² SHD, Série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, Mission militaire du Japon 1867-1868, procès-verbal de François Fortant adressé à Léon Roche, ministre de France sur l'incident du 4 février 1868, daté du 6 février 1868 à bord du *Laplace*, annexé au rapport de Chanoine n°16 bis.

³ *Ibid.*

l'égard des résidents étrangers au Japon, et toujours prêt à prendre toutes les mesures pour protéger leur vie.

La sanction demandée par les ministres étrangers concernant l'incident de Kôbe est d'arrêter et de faire exécuter Taki Zenzaburô (1837-1868) l'officier du fief de Bizen qui a ordonné l'ouverture du feu contre les Français. Au sein du gouvernement impérial, existait certes l'opinion que le comportement de Taki, qui s'était conduit tout simplement en respectant le code des guerriers japonais, était justifié. Pourtant, parmi les dirigeants du gouvernement, l'avis majoritaire est de ne pas s'opposer à la demande des étrangers, et de tenir compte de l'importance diplomatique de cette affaire plutôt que de sa gravité criminelle. Le 2 mars, le seigneur de Bizen ordonne à Taki Zenzaburô de s'ouvrir le ventre en présence des représentants occidentaux.

La rapidité du nouveau gouvernement japonais à prendre les mesures attendues et la sincérité de cette réaction satisfont les ministres des puissances occidentales au Japon. Même si chaque chef d'État étranger ne l'a pas officiellement reconnu, le gouvernement de Meiji marque un succès diplomatique lors du tout premier problème international rencontré. Contrairement à ses prédécesseurs, peu expérimentés en diplomatie, les nouveaux dirigeants du Japon montrent de nouveau leur habileté lors d'un autre événement, cette fois-ci meurtrier, et avec plus d'impact diplomatique et médiatique que l'incident de Kôbe. Cet événement se produira à peine six jours après l'exécution de Taki Zenzaburô.

Le conflit meurtrier qui a coûté la vie à onze marins français se produit dans le port de Sakai situé au sud de la baie d'Ôsaka. L'après-midi du 3 mars 1868, un navire de guerre français, appartenant à la division navale de la mer de Chine, le *Dupleix* se trouve au large du port de Sakai et y effectue des sondages maritimes. Lors du mouillage dans les eaux d'Ôsaka, le capitaine de vaisseau du *Dupleix*, Abel Bergasse Dupetit-Thouars (1832-1890) autorise une partie de son équipage à débarquer à terre avec une chaloupe à vapeur et à se promener dans la ville de Sakai.

Étant surpris par le débarquement de nombreux marins français et par la rencontre inattendue avec eux, les habitants de Sakai le signalent au service de maintien de l'ordre public, alors assuré par les troupes de la province de Tosa. En essayant de faire retourner les Français dans leur navire, les *samurai* de Tosa s'efforcent en vain de se communiquer avec eux. À court de moyens, les *samurai* de Tosa tentent de les emmener de force au poste de police et quelques marins français s'emparent du drapeau de la troupe de Tosa et s'enfuient hors de contrôle. C'est à ce moment que les soldats de Tosa, énervés par l'attitude des Français, ouvrent le feu et finissent par tuer onze jeunes marins français, âgés entre vingt et vingt-huit ans.

La nouvelle du massacre des étrangers arrive le lendemain à Kyôto où se trouve le seigneur de Tosa, Yamauchi Yôdô. Ce dernier fait parvenir tout de suite au ministre de France à Kôbe sa décision de punir les auteurs de l'acte le plus sévèrement possible.

Quatre jours après l'événement, le représentant français proteste avec rigueur contre cet acte barbare commis par les soldats d'une province pro-impériale et demande à Kyôto une indemnité de cent cinquante mille dollars et la peine de mort pour tous les *samurai* de Tosa ayant tiré sur ses compatriotes.

Pour un gouvernement qui vient de s'établir et qui n'a pas encore de sources de financement crédibles, la somme demandée par la France pèse lourd. Pourtant, la grande partie de sa force militaire et navale étant mobilisée dans l'Est pour poursuivre Tokugawa Yoshinobu, le gouvernement de Meiji se trouve dans l'impossibilité de refuser, ou même de négocier, les demandes du ministre de France. Le 15 mars 1868, douze jours après l'incident de Sakai, le gouvernement accepte, sans aucune contestation, le paiement de l'indemnité et la mise à mort des vingt soldats de Tosa.

La séance du *seppuku* a lieu le 16 mars dans un temple de Sakai en présence du commandant de la frégate *Dupleix*, Dupetit-Thouars. Les vingt *samurai* de Tosa désignés coupables de la mort des onze jeunes Français par le tribunal d'Ôsaka s'ouvrent le ventre les uns après les autres. Le représentant français, Dupetit-Thouars demande pourtant à Godai Saisuke (1836-1885), juge des affaires internationales qui a prononcé le jugement contre les *samurai* de Tosa, d'arrêter l'exécution après le onzième *seppuku*. Par conséquent, autant de *samurai* coupables de Tosa que de marins français tués au port de Sakai sont exécutés. L'amiral français avait de la compassion pour ceux soumis à cette méthode cruelle d'exécution et il a aussi pensé qu'une telle mort, qualifiée d'héroïque au Japon pour des *samurai*, pourrait susciter davantage de xénophobie dans le pays plutôt que de la compassion à l'égard des condamnés.

Le nouveau gouvernement craignait le retour de l'idéologie anti-étrangère qui était apparue au début des années soixante partout au Japon. Ironiquement, les nouveaux dirigeants du pays sont confrontés au même problème qui les place au centre de pressions venues de l'extérieur et de l'intérieur du pays. La plus grande différence entre le gouvernement de Meiji et ses prédécesseurs réside dans le fait que se trouve à leurs côtés le ministre d'Angleterre, Harry Parkes, en tant que conseiller étranger du régime politique qui vient de naître.

Concernant l'incident de Kôbe, quoiqu'il ne fit aucun mort, toutes les délégations étrangères se sont mobilisées pour faire bloc et négocier vis-à-vis du nouveau gouvernement. En revanche, lors de l'incident de Sakai qui a causé la mort de plus de dix étrangers, c'est uniquement la France, seul pays étranger impliqué dans l'affaire, qui réagit et s'efforce de mettre un terme à l'événement.

Suite à l'incident de Kôbe, affaire internationale qui nécessite un savoir-faire diplomatique pour la résoudre, c'est à l'Angleterre que le gouvernement de Meiji a recours pour gagner un statut reconnaissant la légitimité du nouveau Japon par les pays occidentaux. Faire reconnaître le gouvernement impérial en tant que seule autorité souveraine du Japon est nécessaire à la fois pour mener les négociations avec les représentants étrangers sur des problèmes internationaux tels que l'événement de Kôbe, et pour faciliter les opérations contre le clan des Tokugawa.

Le 11 février 1867, une semaine après la fusillade de Kôbe, Higashikuze Michitomi, chargé des affaires étrangères ainsi qu'Iwashita Sajiemon (1827-1900) et Itô Hirobumi (1841-1909), rendent visite au ministre d'Angleterre. Pendant l'entretien avec Harry Parkes, les trois hommes réclament l'autorisation d'interdire à tous les résidents étrangers au Japon d'apporter de l'aide aux troupes des Tokugawa, et notamment de transporter des soldats au moyen de navires de commerce.

En réponse à la question des Japonais, le ministre anglais leur donne un conseil en référence à la loi internationale. Le conseil d'Harry Parkes est que tout d'abord, l'empereur Meiji fasse part d'une manière formelle de sa déclaration de guerre contre le *taikun* et ses troupes et qu'ensuite, il

la communique à tous les ministres étrangers au Japon. C'est ensuite aux représentants des pays occidentaux de faire à leur tour part à leurs nationaux d'un ordre interdisant d'apporter un quelconque soutien aux troupes des Tokugawa comme à celles du gouvernement impérial. Ainsi la neutralité d'une tierce personne dans un conflit intérieur au pays serait juridiquement assurée, et aucun étranger au Japon ne pourra se porter en soutien des Tokugawa.

Trois jours après l'entretien avec Harry Parkes, et sur son conseil, le gouvernement envoie un message qui invite chaque délégation étrangère à appeler ses compatriotes à ne pas s'impliquer dans les conflits entre les camps de Kyôto et des Tokugawa, et à garder une position neutre en cas de bataille armée entre soldats japonais. Dans le même message, le gouvernement de Kyôto demande également la reconnaissance de sa souveraineté en tant que seule autorité légitime au Japon et considère le clan des Tokugawa comme un groupe rebelle.

À la demande du gouvernement du *mikado*, les représentants étrangers se réunissent à Kôbe pour trois jours entre le 16 et le 18 février 1868. Le thème de la réunion est bien sûr la neutralité des puissances occidentales dans la guerre qui divise le Japon. Le débat se conclut en faveur de la non intervention des étrangers. Il existe malgré tout quelques obstacles à ce que tous les pays occidentaux se positionnent comme tout à fait neutres vis-à-vis des deux groupes belligérants.

Premièrement, en février 1868, la date de livraison d'un navire de guerre commandé par la délégation du *Bakufu* en visite aux États-Unis en 1867 est imminente. Ce navire blindé nommé *Stonewall*, fut construit à Bordeaux en 1863 sous la direction du gouvernement français, allié des États confédérés d'Amérique lors de la guerre de Sécession. Suite à la contestation de l'Union du Nord, le navire passe une première fois en la possession de la Marine royale danoise mais, dès la fin de la guerre de Sécession, la Marine américaine l'achète aux Danois et le fait entrer à son service comme un des principaux navires de guerre composant la force navale américaine.

Si le *Stonewall* est considéré comme la principale force de l'US Navy, son arrivée au Japon, à une période très instable du fait du conflit armé, pourrait bouleverser la situation et le rapport de force entre les deux protagonistes. Le responsable de la livraison du *Stonewall*, le ministre d'Amérique, Robert Van Valkenburg (1821-1888), décide d'annuler la livraison du navire et de suspendre l'opération d'achat jusqu'à ce que revienne le calme au Japon. L'attitude du représentant américain est pleinement saluée par les autres ministres étrangers qui souhaitent eux aussi retrouver la paix le plus tôt possible dans l'archipel japonais pour que le commerce entre ce pays et leurs métropoles ne soit pas menacé, et que leurs commerçants profitent à nouveau du marché japonais encore en pleine croissance.

Le deuxième problème sur la table des négociations entre ministres étrangers, touche justement aux aspects commerciaux. La guerre entre le camp de l'ex-*taikun* et celui de l'empereur divise géographiquement l'archipel japonais en deux, et les cinq ports ouverts au commerce étranger par le traité de 1858, Hakodate, Niigata, Yokohama, Kôbe et Nagasaki, sont aussi répartis entre les zones dominées par chaque côté : trois dans le territoire de Tokugawa et deux dans celui de Meiji. La coupure possible entre ces cinq ports, devenus des points stratégiques incontestables pour les négociants et commerçants étrangers, serait fatale pour leur activité au Japon.

Le 18 février 1868, la réunion des représentants étrangers adopte une résolution commune. Afin de sauvegarder l'intérêt de tous leurs nationaux, les ministres des pays occidentaux tombent

d'accord sur le principe d'une « neutralité absolue » dans le conflit japonais. Ils qualifient ce conflit de « guerre entre l'empereur et l'ex-*taikun* », et reconnaissent aux deux côtés le statut de belligérants. Tous les étrangers résidant au Japon respectent la position de neutralité vis-à-vis des troupes impériales et ex-shôgunales. Ainsi les représentants occidentaux veulent que les conflits gênant l'activité commerciale entre le Japon et leurs pays cessent le plus tôt possible et que les batailles prolongées ne ruinent pas le marché japonais qui a encore un potentiel de marge à exploiter.

En qualité de représentant français, c'est le Baron Léon-Jules Brin (?-?), chargé d'affaires par intérim, qui est présent à cette réunion. À l'issue de la réunion du 18 février, il communique une note à tous les Français habitant sur le territoire japonais selon laquelle, les représentants des puissances étrangères au Japon reconnaissent que les conflits qui viennent d'éclater sont une guerre entre « sa Majesté le Mikado et le Taïkoun (sic)⁴ », et dans le but d'assurer l'observation d'une stricte neutralité de la part des sujets français, il prescrit que :

« Toute coopération militaire de quelque nature que ce soit, la vente de navire de guerre et de transports, le transport de soldats, dépêches et articles de contrebande de guerre par des navires français pour ou contre l'un des deux partis belligérants, constituent d'après les règles du droit international une infraction au principe de neutralité qui exposeraient les délinquants aux pénalités prévue par la loi, et les navires marchands à être saisis et leur cargaison confisquée⁵. »

La violation de la neutralité décidée par les ministres étrangers est condamnée par la communauté internationale, mais le diplomate français rappelle aussi la responsabilité qui incombe aux citoyens français au Japon en soulignant que :

« (...) toute infraction à la neutralité de la part des sujets et protégés français, pourrait les exposer à perdre la protection du gouvernement de Sa Majesté Impériale et les priver des droits et privilèges qui leur sont accordés par le traité Franco-Japonais⁶. »

Si l'accord de Kôbe est destiné à tous les résidents étrangers au Japon, la France qui a, à ce moment-là, sa mission militaire à Edo, est particulièrement concernée par la neutralité des puissances occidentales. Durant cette guerre civile japonaise, alors que les commerçants n'ont pas d'autre moyen que de prêter la main à un parti ou à un autre en transportant des soldats ou des armes avec leurs bateaux de commerce, les instructeurs français engagés par l'ancien régime des Tokugawa risquent plus directement de participer et activement à ces événements militaires opposant Edo à Kyôto.

Le lendemain, le chargé d'affaires par intérim, le Baron Brin, adresse une lettre directement au chef de la mission pour que Chanoine et tous ces hommes gardent une position de neutralité.

Dans sa lettre, le diplomate français rappelle à Chanoine les principes de neutralité signée à Kôbe entre tous les représentants étrangers : interdiction de participer non seulement aux

⁴ Notification du Baron Brin, chargé d'affaires par intérim datée du 18 février 1868 Hiogo et Kôbe, (in) CHANOINE, *op.cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

opérations de guerre mais aussi à « tout acte qui tendrait, soit à venir en aide à l'un des partis, soit à prolonger les hostilités⁷ ». De plus, Brin invite tous les membres de la mission française à quitter la capitale et à se rendre à Yokohama afin d'attendre la suite des événements sous la protection des navires de guerre français⁸.

Suite à la note signée du chargé d'affaires par intérim rappelant la neutralité des pays occidentaux, douze jours plus tard, c'est le ministre de France au Japon, Léon Roches qui contacte Chanoine au sujet de l'accord de neutralité signé par son remplaçant. Roches apprend au chef de la mission française la ratification de sa part de l'accord de Kôbe qui doit donc maintenant être considéré comme obligatoire, et il ordonne le retrait de la mission française d'Edo « comme a dû le faire la mission anglaise » navale menée par Richard Tracey (1837-1907)⁹.

Bien que la stricte neutralité des puissances occidentales ait été approuvée à la mi-février 1868, le ministre de France lui-même n'hésite pourtant pas à exprimer son soutien aux Tokugawa. Dans sa lettre adressée à Chanoine, il écrit :

« La position de belligérance faite à l'Ex-Taïkoun (sic), me semble, d'ailleurs, avantageuse à sa cause et je lui fais écrire dans ce sens. (...) Je poursuis en ce moment une mission de concorde et d'apaisement, c'est mon métier, réussirai-je ? That is the question (sic)¹⁰. »

Comme indiqué plus haut, Roches, conseiller stratégique du *shôgun*, arrête certes de soutenir le clan Tokugawa explicitement, mais en revanche il multiplie les entretiens avec Tokugawa Yoshinobu de retour au château d'Edo pendant lesquels le ministre français essaie de le convaincre de continuer les combats contre le régime de Kyôto. Bien sûr, pareille prise de position ne correspond aucunement à la résolution de la réunion de Kôbe où tous les représentants étrangers espéraient le retour de la paix le plus rapidement possible dans le but d'assurer au Japon le bon déroulement des activités commerciales.

Durant les premiers mois de la quatrième année de Keiô, le ministre d'Angleterre au Japon, Harry Parkes, se montre de plus en plus proche du régime de Kyôto. Contrairement à la politique de Léon Roches qui désire le maintien de l'autorité des Tokugawa et cherche plutôt la réconciliation et la coexistence des deux grands partis du Japon, le diplomate anglais lui, considère dès le début du conflit, le nouveau régime de Kyôto comme la seule autorité légitime du Japon et essaie de la faire établir dans tout le Japon le plus vite possible. À ce sujet, Parkes critique clairement Léon Roches qui prétend que l'intérêt des pays occidentaux au Japon correspond parfaitement à celui du gouvernement du *taïkun*¹¹. Le 15 février, Parkes officialise son point de vue sur le régime de Kyôto qui, selon lui, deviendra le pouvoir politique central et gouvernera tout le peuple japonais¹². En même temps, l'Anglais qualifie la famille Tokugawa de

⁷ Lettre du Baron Brin à Chanoine datée du 19 février 1868 Hiogo, (in) CHANOINE, *op.cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Lettre de Léon Roche à Chanoine datée du 2 mars 1868 Hiogo, (in)CHANOINE, *op.cit.*

¹⁰ *Ibid*

¹¹ ISHII, 2008, *op.cit.*, p.124.

¹² ISHII, 2008, *op.cit.*, p.124.

simple seigneur de fief dans le système politique féodal¹³ et, une semaine plus tard, il qualifie même le quinze et dernier *shōgun*, Tokugawa Yoshinobu de « traînard¹⁴ ».

En exprimant clairement sa prise de position de sympathisant du nouveau gouvernement, Harry Parkes se trouve manifestement opposé à la politique menée par Léon Roches, qui réclame l'établissement d'un régime politique du Japon partagé entre le gouvernement impérial et le clan Tokugawa. Pourtant, à la longue, le discours de Léon Roches adressé à ses collègues européens devient de moins en moins crédible car ses protégés, Tokugawa Yoshinobu et ses vassaux, se montrent sur la défensive dans les affaires intérieures du pays. À l'inverse, le gouvernement de l'empereur augmente progressivement son influence en faisant admettre aux étrangers leur neutralité absolue dans la guerre contre les Tokugawa.

L'opération visant à faire reconnaître la souveraineté du gouvernement de Kyôto par les pays étrangers est accomplie suite à la reconnaissance du régime impérial par l'un des plus grands pays d'Europe, l'Angleterre, par la voix de son premier conseiller politique. Après la bataille de Toba Fushimi, le ministre d'Angleterre, Harry Parkes, essaie d'aider à tout prix le gouvernement japonais naissant. Il commence pour cela par donner à l'empereur Meiji le statut de chef d'État qui lui permettra de bénéficier de la légitimité diplomatique vis-à-vis des représentants étrangers et aussi des soldats restés fidèles aux Tokugawa. C'est le 22 mai 1868 que Parkes remet à la Cour de Kyôto la lettre de créance signée par la Reine Victoria. Cela veut dire que le gouvernement britannique reconnaît le gouvernement impérial comme l'unique autorité souveraine au Japon et informe les autres pays occidentaux que le gouvernement de Kyôto a acquis la reconnaissance légitime de la part d'un des pays les plus puissants au monde.

Dans les années qui suivent l'ouverture du Japon au commerce extérieur en 1858, l'idéologie et le mouvement *sonnō jōi* (révérer l'empereur et expulser les étrangers barbares) conduisent à de nombreux attentats meurtriers envers des résidents étrangers au Japon. Parmi eux, l'incident de Namamugi en 1862 a coûté la vie à un commerçant anglais et qui déclenche une guerre opposant les Anglais et les gens de Satsuma, qui avait bouleversé drastiquement le régime des Tokugawa. Le *Bakufu* n'avait pas su à cette époque gérer une telle affaire internationale et, par conséquent, il avait perdu la confiance des représentants étrangers.

Si la stabilité politique du régime shōgunal est ainsi fragilisée par des attentats causés par le sentiment de xénophobie des Japonais, les deux incidents de Kôbe et de Sakai visant également les étrangers au Japon ne se traduisent pas nécessairement par un problème diplomatique mettant en cause la fiabilité du nouveau gouvernement de Meiji. Certes, ces deux incidents se produisent dans la région Ouest et rappellent que, dans la mentalité des Japonais, il y a toujours un sentiment xénophobe, même dix ans après l'introduction des étrangers sur le territoire japonais. Pourtant la gestion rapide et adéquate de la crise menée par les dirigeants de Meiji permet de confirmer le savoir-faire diplomatique du gouvernement impérial et de faire partager entre les ministres européens une atmosphère favorisant les mesures prises par les nouveaux dirigeants du pays. Contrairement à leurs prédécesseurs, ceux-ci profitent de ces deux occasions pour stabiliser leur statut en tant que dirigeants du pays et juguler les opinions contraires à leur politique.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

Derrière cette bonne gestion par le gouvernement de Meiji des incidents de Kôbe et de Sakai, on trouve effectivement l'influence de l'Angleterre représentée par son ministre Harry Parkes. Lorsque les autorités de Meiji tentent d'imposer dans la communauté étrangère au Japon la neutralité absolue dans la guerre civile, c'est à Harry Parkes qu'ils s'adressent pour le consulter en matière de droit international dont ils n'avaient pas connaissance. Et le ministre d'Angleterre n'hésite pas à les aider en donnant de bons conseils pour que le nouveau régime mène ses opérations militaires dans de meilleures conditions.

Quant à la France, le meilleur partenaire du régime des Tokugawa dans les années soixante, notamment en matière d'industrie maritime et d'organisation de l'armée, suite à la chute du shôgunat des Tokugawa et à la découverte de l'attitude obéissante de son chef, Yoshinobu, la politique menée par le ministre, Léon Roches, au Japon s'avère inopportune. Le Français ayant réussi à gagner la confiance du quinzième et dernier *shôgun* du Japon, se retire de la scène politique japonaise en ce début d'époque Meiji. L'effondrement du *Bakufu* à la fin de la dernière année de Keiô signifie aussi celui de l'autorité de Léon Roches. Ayant reçu de son gouvernement l'ordre de retourner en France, le deuxième ministre de France au Japon quitte le pays le 23 juin 1868 et laisse sa place à son successeur Maxime Outrey, le 10 juin, deux semaines avant son départ du Japon. Avec ce nouveau représentant français, la politique française au Japon, en particulier, vis-à-vis du nouveau gouvernement du pays, change de face.

2-3. Les relations diplomatiques entre les pays étrangers et l'alliance du Nord

Le front de la guerre de Boshin qui débute par la bataille de Toba Fushimi et qui s'intensifie suite à la création de l'alliance du Nord au mois de juin 1868, se déplace de plus en plus vers le Nord. Alors que la résistance contre le gouvernement de l'empereur, regroupant les forces de trente et une provinces du Nord favorables au clan Tokugawa, entend repousser les troupes impériales vers l'Ouest, aucune de ces opérations militaires ne se passe comme ils le souhaitent. Au contraire, les troupes du gouvernement impérial continuent leur progression vers le Nord et les soldats du Nord n'arrivent jamais à passer la ligne de bataille au-delà de la région Nord.

Après la signature de l'alliance militaire, les dirigeants résistants du Nord cherchent même à obtenir une légitimité autre que celle de Kyôto, qui justifierait leur conduite militaire contre Kyôto. Pour ce faire, ils accueillent dans leur camp une personne issue de la lignée de la famille impériale japonaise. Il s'agit du prince impérial Kitashirakawa Yoshihisa (1847-1895), membre de la famille Kitashirakawa. C'est un rescapé de la bataille d'Ueno opposant les soldats gouvernementaux à ceux du *Shôgitai* qui se trouvait dans la ville d'Aizu un mois après l'établissement de l'alliance du Nord. En plaçant Kitashirakawa Yoshihisa à la tête de l'alliance, les trente et une provinces du Nord tentent de justifier à l'échelle nationale et internationale leur action militaire contre le régime de Kyôto. Il semblerait que Kitashirakawa Yoshihisa se soit vu accorder le titre de *mikado*, ou empereur, et que certains représentants étrangers considèrent l'alliance du Nord comme l'expression d'une deuxième souveraineté du Japon symbolisé par cet autre empereur. La guerre de Boshin dans laquelle s'affrontent ainsi « deux empires » au Japon se stabilise durant environ deux mois à compter de fin juillet 1868.

Si l'alliance du Nord se réclame ainsi d'une autre légitimité que le gouvernement de Meiji, elle programme, dans sa stratégie militaire, un plan d'approvisionnement d'armes en partenariat avec des pays européens. Sur le plan stratégique, l'achat de navires ou d'armes auprès des commerçants étrangers est bien prévu. Face à des troupes du Sud équipées d'armes européennes modernes, les dirigeants du Nord comptaient ouvrir des négociations commerciales pour se procurer eux aussi de tels produits en coopération avec des commerçants étrangers. Pour mener à bien cette opération, l'alliance du Nord s'intéresse à un port qui est censé être ouvert par le traité de 1858 : Niigata.

La date d'ouverture du port de Niigata situé dans la région Centre-Nord et le long de la côte de la mer du Japon par le nouveau gouvernement est prévue le 1^{er} janvier 1868. Elle est empêchée par la situation conflictuelle qui prévaut dans tout le Japon. Le port de Niigata étant situé dans une zone faisant partie du territoire occupé par les forces du Nord et n'étant pas ainsi sous le contrôle du gouvernement de Kyôto, la date est reportée de 3 mois.

Malgré la situation de guerre au Japon, certains ministres étrangers ne renoncent pas à l'ouverture du port de Niigata. C'est en particulier le cas du premier représentant de l'Italie au Japon, Vittorio Sallier De la Tour (1827-1894), qui insiste sur le démarrage du commerce à Niigata malgré la situation du pays. L'intérêt majeur du ministre italien porte sur l'exportation d'œufs de ver à soie du Japon vers l'Italie qui souffre d'une nouvelle épidémie de maladie du ver ravageant le pays depuis les années cinquante. Jusqu'alors le transport de ces œufs se faisait principalement via le port de Yokohama, mais cette voie présente désormais énormément de risque d'être perturbée par les conflits entre Kyôto et la résistance pro shôgunale.

Les négociations sur l'ouverture du port de Niigata se tiennent le 6 juin 1868 entre les ministres étrangers et le gouvernement de Meiji représenté par Higashikuze Michitomi et Nabeshima Naohiro (1846-1921), le dernier seigneur du fief de Saga. Lors de cette entrevue, le ministre de France, Léon Roches, dont le pays souffre également de l'épidémie de la maladie des vers à soie, et dont l'industrie textile dépend alors en grande partie de l'approvisionnement en œufs japonais, appuie la version de l'Italien et exprime son intention de faire ouvrir Niigata.

L'opposition à cette demande d'ouverture du port de Niigata vient naturellement des représentants du gouvernement de Meiji. Selon eux, la ville et Niigata est située dans le champ de bataille et le gouvernement japonais n'a pas les moyens d'y assurer la sécurité des étrangers. Cet avis du gouvernement impérial est, lui, soutenu par le ministre d'Angleterre, Harry Parkes, selon lequel il est hors de question d'autoriser les étrangers à faire du commerce à Niigata. De plus, Parkes craint que si les représentants étrangers acceptent l'installation de leurs compatriotes dans une ville contrôlée par un autre pouvoir que le gouvernement de Kyôto, cela signifie que les délégations occidentales en reconnaissent la légitimité et l'existence.

Suite à plusieurs jours de discussion, pendant lesquels Léon Roches est remplacé par son successeur, Maxime Outrey, le port de Niigata est ouvert aux commerçants étrangers le 30 juin. Lors des derniers jours de discussion entre les ministres étrangers, ce sont les consuls italien, prussien et hollandais qui expriment un avis favorable à l'ouverture, et décident de laisser les commerçants de leurs pays aller exploiter le marché de Niigata.

Malgré le souhait de certains ministres étrangers, l'ambiance dominant la ville et le port de Niigata est loin d'être accueillante pour les commerçants européens. L'infrastructure pour le commerce extérieur n'est pas aussi bien développée qu'à Yokohama. Surtout, la qualité du carton d'œufs de ver à soie vendu par les négociants de Niigata est considérablement inférieure au produit commercialisé à Yokohama, et son prix est exorbitant par rapport aux autres ports ouverts. Contrairement à ce que les Italiens attendaient de ce port japonais peu connu du reste du monde, le port de Niigata deviendra un lieu d'approvisionnement d'armes pour les provinces de l'alliance du Nord plutôt qu'un marché contribuant à la sériciculture européenne.

Les Européens qui profitent plus que les autres de l'ouverture du port de Niigata se nomment John Henry Schnell et Edward Schnell. Ces deux frères hollandais, installés au Japon juste après l'ouverture du pays, montent à Yokohama une maison de commerce et travaillent même en tant que secrétaires attachés au consul de Prusse au Japon. Pendant leur séjour au Japon, avant de s'installer à Niigata, ils vendent des armes aux provinces d'Aizu et de Nagaoka, toutes les deux participant à l'alliance du Nord.

Malgré la neutralité des étrangers lors de la guerre civile japonaise, les frères Schnell ne cessent pas leurs activités commerciales auprès des provinces du Nord. Le montant des ventes d'armes et de munitions pour l'alliance du Nord s'élève à plus de cent onze mille dollars et cela correspond presque à la totalité des armes qu'ils ont importées dans le port de Niigata¹. Ces produits de guerre fournis par les Hollandais sont loin d'être comparables aux armes dont disposent les troupes du gouvernement, car l'armée impériale est composée majoritairement de soldats de

¹ ISHII, 2008, *op.cit.*, p. 214.

Satsuma et de Chôshû équipés d'armes de dernière génération fournies par l'Angleterre tout au long de l'époque du *Bakumatsu*.

Les armes que les commerçants hollandais font venir de Shanghai ou de Hongkong pour les vendre aux Japonais du Nord, changent pourtant le moral des soldats nordistes. Vers la fin de l'époque du règne des Tokugawa, le *Bakufu* et de nombreuses provinces s'efforcent de se procurer des armes et des navires occidentaux afin de se préparer à d'éventuels conflits, soit contre les pays étrangers, soit contre d'autres seigneurs de fief. En particulier, après l'ouverture du marché japonais aux étrangers, beaucoup d'équipements militaires sont entrés dans l'archipel japonais, sauf dans la région Nord. Dans cette région éloignée de tout grand port ouvert, la réforme militaire est largement en retard en comparaison des autres zones du Japon. À titre d'exemple, lors de l'éclatement de la guerre de Boshin, les soldats mobilisés de la province de Yonezawa utilisaient encore des arquebuses à mèche qui étaient complètement démodées à cette époque.

Bien que leur quantité soit bien faible, les armes des frères Schnell suffisent aux alliés du Nord pour décider de continuer les combats contre les troupes gouvernementales, et ce d'autant plus que ces armes modernes et munitions sont transférées depuis le port de Niigata situé à proximité des fronts de guerre, ce qui est très commode pour les soldats du Nord. À l'inverse, les troupes du gouvernement, obligées de garder un front très allongé et de combattre loin de la capitale, ont du mal à établir leurs lignes d'approvisionnement. Cela est une des raisons pour lesquelles le conflit se stabilise momentanément.

Militairement parlant, la région Nord voit un peu de calme s'installer entre les deux camps. Mais durant cette stabilisation, l'alliance du Nord cherche à entrer en contact avec les délégations des pays étrangers au Japon, afin de défendre la légitimité de l'organisation nordiste. Au mois d'août 1868, les ambassadeurs de l'alliance du Nord sont envoyés à Yokohama pour transmettre aux représentants étrangers une lettre écrite au nom de « la légitimité des Tokugawa ».

Cette lettre justifie la raison du rassemblement des provinces du Nord sous forme d'alliance militaire contre le gouvernement de Meiji. D'après cette lettre, la région Nord du Japon a la compétence de fabriquer divers produits locaux et manifeste l'intention d'en faire commerce avec les pays étrangers. Cependant à cause des « traîtres », l'établissement des relations commerciales est rendu impossible et pour trouver le chemin de développement du commerce entre la région Nord et les pays étrangers, les seigneurs du Nord ont décidé de renforcer leurs coopérations interprovinciales.

La lettre se poursuit en mentionnant la gestion du port de Niigata ouvert de fait aux commerçants étrangers. Les dirigeants de l'alliance expriment la volonté d'établir les règles concernant le marché de Niigata telles que les droits de douane ou l'installation des commerçants étrangers. Pour ce faire, ils se disent prêts à accueillir les représentants occidentaux dans la ville de Niigata.

Mais la dernière et principale raison de l'alliance du Nord pour se mettre en contact avec les pays occidentaux est la livraison du navire de guerre le *Stonewall* dont la commande avait été faite par le gouvernement des Tokugawa. Itakura Katsukiyo et Ogasawara Nagamichi, tous deux anciens *rôjû* du *Bakufu* et hauts dirigeants de l'alliance du Nord, sont au courant de la commande

de ce navire au gouvernement américain et demandent au ministre des États-Unis de tenir l'engagement de sa livraison à l'alliance du Nord qui hérite, selon eux, de l'autorité des Tokugawa.

En réponse au rapprochement de l'alliance du Nord et des pays étrangers sous le prétexte de négociations sur la gestion du port de Niigata, les représentants occidentaux répondent plutôt froidement. Harry Parkes, le ministre de l'Angleterre qui est déjà proche du gouvernement de Kyôto et se comporte comme conseiller politique des provinces du Sud même avant l'établissement du gouvernement impérial, ne s'intéresse guère à l'approche des provinces du Nord. De plus, en ce milieu de l'année 1868, Londres reconnaît déjà le gouvernement impérial comme le seul gouvernement légitime, et il va de soi que son diplomate n'instaure pas de relations diplomatiques avec un autre groupe que le gouvernement japonais.

En ce qui concerne la diplomatie française qui soutenait publiquement le *Bakufu* sous la direction de son ministre, Léon Roches, et le meilleur partenaire du régime des Tokugawa, elle ne se montre pas non plus intéressée par la proposition de l'alliance du Nord. Certes Léon Roches était le bras droit européen de Tokugawa Yoshinobu et il aurait été naturel que la France se positionne en faveur de l'alliance du Nord qui se révolte pour défendre les valeurs de l'ancien *Bakufu* et pour l'honneur des Tokugawa. Cependant, le deuxième consul général de France au Japon est déjà en route vers la France, « démissionné » de son poste au Japon à cause de son échec diplomatique. En effet sa sympathie, parfois très personnelle, envers le *Bakufu* des Tokugawa mis en échec par les provinces du Sud, est considérée comme affaiblissant les relations entre la France et le Japon du nouveau gouvernement.

Maxime Outrey remplaçant de Roches depuis le mois de juin 1868, s'efforce, quant à lui, dès ses premiers mois de service, de faire disparaître la mauvaise image de la France auprès du nouveau régime de Kyôto. Quoique le gouvernement français n'ait pas encore formellement reconnu la légitimité du gouvernement de l'empereur japonais, Outrey ne manque pas d'exprimer son point de vue selon lequel le gouvernement de Kyôto est désormais le régime officiel du Japon et les autres groupes n'ont pas la légitimité d'entamer des négociations diplomatiques avec la délégation de France au Japon. La prudence d'Outrey vis-à-vis de l'alliance du Nord est en grande partie due au mauvais choix politico-diplomatique fait par son prédécesseur et, effectivement, le diplomate français révèle clairement son intention de refuser toute relation diplomatique avec d'autres interlocuteurs japonais que le gouvernement impérial².

Face à cette attitude ferme du ministre de France, l'alliance du Nord ne peut cacher sa déception, car les dirigeants du Nord pensaient que la France était le meilleur partenaire du *Bakufu* des Tokugawa depuis l'ouverture du Japon, et qu'elle allait soutenir sans aucun doute la résistance du Nord qui se révolte au nom du clan Tokugawa.

Parmi les pays occidentaux indifférents au rapprochement de l'alliance du Nord, seul le représentant des États-Unis, Robert Van Valkenburgh (1821-1888), prend au sérieux l'existence d'un autre gouvernement que celui de Kyôto, en qualifiant la situation politique intérieure du Japon comme étant une guerre opposant « les deux régimes impériaux » : l'un dans le Sud et l'autre dans le Nord. Bénéficiant de la reconnaissance de la part du ministre américain, au moins en tant que l'un des deux régimes politiques japonais, les alliés du Nord lui adressent au mois

² ISHII, 2008, *op.cit.*, p.216.

d'août une lettre qui justifie la révolte des provinces du Nord contre le régime de Kyôto. Dans celle-ci, les dirigeants du Nord comparent la situation du Japon à celle des États-Unis pendant la guerre civile américaine qui a divisé géographiquement le pays en deux, les États du Nord et ceux du Sud. En citant l'exemple des États-Unis, les nordistes justifient la résistance des provinces du Nord. Selon eux :

« L'unification des États-Unis d'Amérique s'est faite par l'alliance du Nord, représentant de la justice, qui a battu les États injustes du Sud. Au Japon, on est exactement dans la même situation. Les gens du Nord sont les représentants de la justice et se trouvent contre les gens du Sud injustes³. »

La lettre adressée au consulat des États-Unis révèle pourtant le problème majeur auquel est confrontée l'alliance du Nord japonaise. C'est que dans le camp nordiste, il n'y a pas de dirigeant compétent qui puisse mener les discussions internes et les batailles contre les troupes de Kyôto. La lettre pointe ce manque de personnalité « dans le Nord, il n'y a pas de grand homme comme Abraham Lincoln⁴ ».

Cette phrase exprime de manière très juste la réalité de l'administration interne de l'alliance du Nord. Comme cette dernière a été un rassemblement de provinces plutôt marginales et éloignées de la politique nationale tout au long de l'époque d'Edo, cette région a tendance à ne pas disposer d'hommes politiques dotés d'un caractère de leader. Ce triste destin est reflété par les réunions internes de l'alliance qui ne parviennent pas toujours à trouver une conclusion satisfaisant tous les participants.

Dans ce contexte, les frères Schnell cités plus haut jouent un rôle bien plus important que celui de simples commerçants et fournisseurs d'armes. Les Hollandais sont parfois appelés à participer à des discussions entre les dirigeants de l'alliance, et y sont autorisés à leur donner des conseils politiques. La confiance importante des nordistes en John Henry et Edward Schnell est en grande partie due au fait que les *samurai* du Nord n'avaient pas de connaissances en matière internationale. Pendant l'époque du *Bakumatsu*, même en présence d'un certain nombre d'étrangers au Japon, les *samurai* du Nord n'avaient pas beaucoup d'occasions de rencontrer et de discuter avec des Occidentaux pour obtenir des informations sur ce qui se passait en dehors du Japon.

Dans le port de Niigata où ils sont installés, les Hollandais multiplient les entretiens avec le personnel de l'alliance du Nord. Néanmoins, le discours tenu par les frères Schnell aux Japonais devient parfois douteux et fantaisiste. Un jour, lors d'une réunion avec les représentants du Nord, les Hollandais parlent de l'existence à Saïgon de troupes de soldats étrangers qui veulent venir au Japon participer à la guerre civile et proposent d'aller les chercher dans la Péninsule indochinoise. Ces soldats étrangers sont effectivement une imagination des Hollandais, mais l'ignorance des dirigeants du Nord fait qu'ils font l'objet de discussions sérieuses dans le conseil militaire. La conduite arrogante des Hollandais les poussent à effectuer des visites dans la province d'Aizu pour y observer les mines ou dans la province de Yonezawa et acheter des produits locaux à exporter en Europe.

³ ISHII, 2008, *op.cit.*, p. 217.

⁴ *Ibid.*

Égarées par les Hollandais, les troupes de l'alliance du Nord affrontent celles du gouvernement déployées dans la zone centre nord du Honshû, notamment dans le port de Niigata au cours du mois de septembre 1868. Avant d'embarquer environ mille soldats à Niigata dans quatre navires de guerre, le gouvernement annonce l'interdiction à tous les navires étrangers d'entrer dans le port de Niigata alors ouvert au commerce. Avec cette opération militaire, Kyôto envisage de bloquer le port de Niigata, point stratégique notamment pour l'approvisionnement d'armes et de munitions de l'alliance du Nord. Dépourvus de force navale contre la flotte gouvernementale, les nordistes n'ont aucun moyen de s'opposer à cette opération.

Après l'embarquement de ses hommes à Niigata, l'attaque générale de la part du gouvernement impérial contre les soldats du Nord commence le 13 septembre. Face aux bombardements navals et aux assauts terrestres, les troupes du Nord n'arrivent pas à tenir le terrain. À peine deux jours après le début de l'attaque, suite à la chute du château de Nagaoka aux mains du gouvernement de Kyôto, la ville de Niigata passe sous le contrôle des troupes impériales.

La nette défaite de Niigata met en fuite de nombreux soldats rescapés du Nord poursuivis par les soldats impériaux. Les rescapés se dirigent alors vers l'Est en espérant rejoindre les provinces du Nord situées sur la côte Est de la région Nord. Cette fuite vers l'Est est pourtant pour les soldats nordistes, une route douloureuse, car ils ne trouvent aucun soutien de la part de la population de la région, à cause de plusieurs actes barbares qu'ils ont commis sur certains champs de bataille contre Kyôto. En perdant complètement la confiance du peuple, les soldats du Nord subissent, sur la route de leur repli, des refus de coopération, voire sont attaqués par des guérilleros paysans.

Alors que les soldats rescapés de Niigata se dirigent vers l'Est en demandant l'aide des provinces Nord-Est, la situation dans le Nord-Est du Japon n'est pas si favorable non plus à l'alliance du Nord. Dès le mois de juin 1868, le gouvernement de Kyôto lançait plusieurs attaques sur la province d'Aizu, un des meneurs de l'alliance du Nord, et réussit à occuper le château de Shirakawa, quartier général de la province d'Aizu, après cinq jours d'assaut.

La chute du château de Shirakawa pousse le front de guerre vers le Nord de l'île de Honshû et ainsi les troupes de Kyôto gagnent de plus en plus de terrain dans cette région. Lors de la défaite du Nord à Niigata, les soldats nordistes sur le front de l'Est faisaient face aux mêmes difficultés et la situation militaire n'y était guère plus favorable à l'alliance du Nord.

Depuis le milieu de l'année 1868, le gouvernement de Meiji déploie ses troupes les plus importantes dans le but de battre son ennemi numéro un pour étendre son contrôle partout dans le Japon. Cet ennemi est la province d'Aizu, meneur de l'alliance du Nord. Au mois de juin 1868, les soldats impériaux effectuent une grande avancée vers le Nord-Est de l'île de Honshû en gagnant toutes les batailles contre les troupes des provinces situées sur la route de la ville d'Aizu. Deux mois après la chute du château de Shirakawa, le château de Tanagura subit le même sort. Face à la montée vers le Nord des troupes de Kyôto, l'alliance du Nord n'a pas les moyens de les repousser et les défaites contre cette force militaire abondante se répètent et lui font perdre progressivement du terrain dans cette région.

En septembre, l'attaque du château de Nihonmatsu par les troupes du nouveau gouvernement a lieu. Cette opération s'accomplit sans grande difficulté pour le gouvernement de Meiji,

contrairement à la province de Nihonmatsu, alliée du Nord, qui se trouve dans l'obligation de mobiliser des soldats adolescents entre douze et dix-sept ans dont la plupart perdent la vie pendant le combat pour défendre le château. Cette tragédie explique précisément la situation difficile dans laquelle se trouvent les provinces alliées du Nord du point de vue militaire sur leur propre territoire, et la supériorité des forces militaires impériales qui conquièrent avec habileté les forteresses du Nord les unes après les autres.

Au début octobre, les troupes gouvernementales atteignent enfin le château de Wakamatsu, la principale base militaire et le quartier général de la province d'Aizu. Le combat autour du château commence le matin du 6 octobre. Les soldats défendant Aizu montrent toute leur force pour résister aux vagues d'attaque des troupes de Kyôto. Cette fois-ci, l'attaque du château de Wakamatsu ne se passe pas comme pour les autres forteresses nordistes. La défense de la province d'Aizu n'hésite pas à mobiliser toutes ses forces militaires et elle dispose de l'avantage de se retrancher dans un fort, ce qui rend l'opération des soldats de Kyôto compliquée.

Bien que la défense d'Aizu dans son château se poursuive, c'est l'annonce de la reddition de la province de Yonezawa, un des piliers de l'alliance nordiste, devant les forces gouvernementales qui décourage les soldats du château de Wakamatsu. Battu par les troupes de Kyôto, le seigneur de Yonazawa, Uesugi Narinori (1820-1889), invite le seigneur de Sendai, Date Yoshikuni (1825-1874), un des cofondateurs de l'alliance du Nord à déposer les armes, et Date finit par accepter la proposition d'Uesugi Narinori et décide de se rendre.

La reddition en l'espace d'une semaine des provinces de Yonezawa et de Sendai, toutes les deux, grandes pourvoyeuses de forces militaires pour l'alliance, fait perdre le moral aux troupes d'Aizu retranchées dans le château, et qui continuent à défendre les Tokugawa. Isolés du point de vue politique et traqués par leurs adversaires dans un lieu sans issue, les dirigeants de la province d'Aizu décident à leur tour de se rendre au gouvernement de Kyôto le 6 novembre, un mois après le début du combat dans le château.

Deux jours après la déclaration de la province d'Aizu de se rendre au gouvernement de Kyôto, la dernière province à poursuivre le combat contre le régime de Meiji, Shônai, dépose elle aussi les armes et accepte de capituler devant les forces impériales. La reddition de la province de Shônai marque la fin de l'alliance du Nord, le bloc de résistance au nouveau régime et le défenseur de l'ancien régime des Tokugawa. Pourtant, la chute des provinces alliées du Nord ne signifie pas la fin de la guerre civile japonaise entre le gouvernement de Meiji et la résistance des Tokugawa, mais elle pousse le front de bataille encore plus vers le Nord. Désormais le front traverse le détroit de Tsugaru qui sépare l'île de Honshû et l'île de Hokkaidô, située la plus au Nord des quatre îles principales composant l'archipel du Japon. Le déplacement du front sur cette île la plus septentrionale fait participer à la guerre de Boshin certains militaires français qui combattent du côté du clan Tokugawa, entré en résistance.

2-4. L'opération menée par Enomoto Takeaki et le départ de Jules Brunet

Pendant que l'alliance du Nord mène ses combats au nom des Tokugawa contre la montée vers le Nord des troupes du gouvernement de Meiji, une autre opération est en train d'être mise en exécution aux alentours de la capitale Edo. En effet la flotte dirigée par Enomoto Takeaki, l'ex *kaigun fukusōsai* du gouvernement de Tokugawa, est sur le point de lever l'ancre dans la baie de Shinagawa.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, tout de suite après la reddition du château d'Edo entre les mains du gouvernement de l'empereur au mois d'avril 1868, Enomoto Takeaki place sous sa direction les navires de guerre dont disposait la marine du *Bakufu* et prend la fuite en mer avec douze navires. Malgré son retour dans la baie d'Edo, suite à plusieurs entretiens avec Katsu Kaishū qui ne voulait pas jeter de l'huile sur le feu et avait laissé Enomoto faire ce qu'il désirait avec la force navale des Tokugawa, Enomoto n'a pas renoncé à l'idée de résister militairement au gouvernement de Kyōto.

Pour Enomoto qui a fait ses études plusieurs années en Europe et en particulier aux Pays-Bas, la présence au Japon d'une mission militaire étrangère était un élément non négligeable en vue de mener à bien son acte de résistance militaire. Enomoto avoue que vers la fin de mois de mai de la quatrième année de Keiō, au mois de juillet 1868, il rend visite au ministre de France au Japon, Maxime Outrey, pour discuter avec lui de la possibilité d'engager certains des instructeurs français de la mission militaire au profit de la résistance des Tokugawa¹. Pour Outrey, représentant étranger au Japon soumis au décret de neutralité dans la guerre civile signé en février 1868, il est hors de question de répondre favorablement à la demande d'Enomoto souhaitant avoir dans son camp des militaires français afin d'aider les troupes des Tokugawa. De plus, d'une neutralité stricte des résidents étrangers dans la guerre de Boshin, la politique diplomatique d'Outrey est explicitement contraire à celle de son prédécesseur, Léon Roches, qui penchait excessivement en faveur du soutien aux Tokugawa et qui a, au final, mis en péril la position de la diplomatie française au Japon. Ainsi, l'espoir d'Enomoto d'accueillir des Français dans ses troupes est brisé, avant même d'avoir mené des négociations à ce sujet avec la délégation française.

Si le représentant de la France ne montre aucune intention d'entamer des négociations sur la participation de Français à la guerre, il lui vient une autre occasion d'avoir une discussion sur ce point. Après la décision de renvoyer chez elle la mission militaire française, le chef de mission Chanoine vient voir Enomoto à bord d'un navire de guerre ancré dans la baie d'Edo pour faire ses adieux. Lors de cette rencontre, Enomoto fait savoir au Français que l'alliance du Nord, alors en pleine guerre contre les troupes impériales de pacification, souhaite recruter des Français de la mission militaire pour donner des instructions à ses soldats.

Cette demande de la part de l'alliance du Nord arrive aussi au consulat de France. Maxime Outrey communique la réception de la lettre demandant au ministre de France d'envoyer quelques instructeurs français dans le Nord. Cette lettre est adressée par deux *karō*, conseillers de haut rang de la province de Yonezawa et de la province d'Aizu, toutes les deux alliées du Nord.

¹ ISHII, 2008, *op.cit.*, p.244.

Dans cette lettre, les deux *karô* font part de leur regret concernant le départ de la mission française décidée par le nouveau gouvernement².

En critiquant la décision de Kyôto de ne pas prolonger et de renvoyer en France les instructeurs militaires français venus jusqu'au Japon pour « donner une instruction du point de vue de l'art militaire mais encore pour développer chez nous[les Japonais] d'autres sciences qui font de rapides progrès dans le monde occidental³ », ces deux dirigeants de l'alliance du Nord font une proposition aux membres de la mission française.

La lettre des *karô* de Yonezawa et d'Aizu dit ceci :

« Si, par hasard quelqu'un d'entre vous pouvait encore séjourner au Japon, nous serons heureux de le prier de bien vouloir venir chez nous dans le Nord pour y instruire nos troupes. En faisant cette demande, nous n'avons d'autre pensée que le souvenir de la toute bienveillance que S.M. L'Empereur de votre noble pays a bien voulu nous témoigner et nous voudrions en tirer avantage pour l'avenir de notre empire. Si selon notre désir vous pouviez prendre la résolution immédiate de vous rendre dans le Nord, nous vous garantissons que vous serez bien gardés, avec l'attention spéciale de ne pas faire la moindre chose contraire au respect et à l'estime dus au grade et à la position que vous avez eus jusqu'à ce jour et dont nous avons déjà connaissance⁴. »

Cette demande au ministre de France est impossible à réaliser à cause de l'existence du décret de neutralité des étrangers dans la guerre civile japonaise et de la position prise par Outrey selon laquelle la France ne peut pas se comporter au Japon en faveur du clan Tokugawa comme l'avait fait son prédécesseur. Pourtant, cette demande de l'alliance du Nord d'accueillir dans son camp des militaires étrangers, en particulier français, parvient bien sûr aux oreilles des membres de la mission française.

Pour les Français appartenant à la mission, entendre cette nouvelle que les combattants du Nord, sympathisants des Tokugawa, désirent accueillir des Français dans leurs troupes, ne les laisse pas indifférents. Car dans la mission française, tenue à distance de ce qui se passe au Japon depuis la proclamation de la neutralité des résidents étrangers en février, existe un sentiment de sympathie pour les gens du Nord parmi lesquels se trouvent leurs anciens élèves lors de l'instruction militaire à Ôtamura et ensuite à Edo.

Au mois de mai 1868, l'état de guerre civile devient de plus en plus visible. Dans une de ses correspondances politiques, Léon Roches explique l'ambiance chez les membres de la mission française obligés de rester à Yokohama. Le ministre de France écrit ainsi :

« Face à la situation précaire du nouveau gouvernement et de la guerre civile qui menace de s'allumer au Japon, je crois de mon devoir, d'exprimer à Votre Excellence les appréhensions que me cause la présence dans ce pays de nos officiers français. Leurs sympathies appartiennent évidemment à l'ancien gouvernement qui les a constamment

² AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, copie de la lettre des *karô* de Yonezawa et d'Aizu aux officiers de la mission militaire française au Japon, annexée à la dépêche politique n°31, non datée.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

entourés d'égards et de considération. Ils ont su se faire estimer et aimer des chefs et des soldats avec lesquels ils ont été en relations, et les adhérents du Taïkoun qui espèrent fermement le triomphe de leur cause comptent encore sur le concours de notre mission militaire.

Ces officiers consentiraient-ils à passer dans le camp ennemi, et s'ils y consentaient, ce dont j'ai tout lieu de douter, serait-il sage de nous aliéner ainsi les sympathies d'un parti puissant au Japon ?⁵ »

Le sentiment des militaires français qui désirent se rendre dans le Nord pour aider les soldats qui défendent l'ancien régime des Tokugawa n'est pourtant pas facile à exprimer ouvertement, car tant qu'ils restent sur le territoire japonais, ils sont tous considérés comme étrangers et n'ont pas le droit d'intervenir dans le conflit militaire opposant le nouveau gouvernement et la résistance.

Coincés entre le désir d'aider les troupes des Tokugawa et l'interdiction de participer activement à la guerre qui divise le Japon, deux militaires français expriment au chef de la mission leur volonté de quitter Yokohama pour rejoindre la flotte d'Enomoto mouillée dans la baie d'Edo. Dans sa communication datée du 11 novembre 1868, le ministre de France Outrey débute sa lettre adressée à Paris comme suit :

« J'ai le regret d'avoir à annoncer à V.E. que M. Brunet, capitaine d'artillerie, faisant partie de la mission militaire, a donné sa démission d'officier de l'armée française et qu'il s'est jeté dans les rangs du Nord pour aider les princes confédérés à soutenir la lutte contre le *Micado* (sic.)⁶. »

Selon le ministre français, depuis l'annonce de la décision du départ de la mission français du Japon, cet officier d'artillerie avait exprimé à plusieurs reprises sa volonté de démissionner afin de se rendre dans le Nord et d'y aider les soldats résistants du clan Tokugawa à s'opposer aux troupes de l'armée impériale. Malgré la passion de Jules Brunet qui souhaite soutenir les troupes de Tokugawa, Outrey dit avoir refusé cette demande en tant que représentant diplomatique de la France, par crainte d'aggraver la position politique de la France au Japon, en particulier vis-à-vis du nouveau gouvernement de Kyôto. Outrey poursuit sa lettre au ministre des Affaires étrangères à ce sujet :

« J'avais naturellement repoussé cette demande et j'avais exprimé très hautement ma désapprobation la plus complète de voir plusieurs de nos officiers disposés à oublier les devoirs que leur imposait une qualité de membres d'une mission envoyée par la France pour se jeter dans des aventures qui ne pouvaient être approuvées à aucun point de vue⁷. »

Outrey croit avoir fait comprendre à tous les membres de la mission française qu'en tant que diplomate soumis à respecter à tout prix la résolution de février 1868 obligeant tous les étrangers à ne pas intervenir dans la guerre de Boshin et aussi en tant que représentant de l'empire français au Japon qui doit éviter la dégradation des relations diplomatiques entre le gouvernement de

⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 16, dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, datée du 25 mai 1868 Yokohama, n°133.

⁶ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 11 novembre 1868 Yokohama, n°31.

⁷ *Ibid.*

Kyôto et celui de France, il est hors de question pour lui de laisser des militaires français aller soutenir un groupe de résistance opposé à la Cour impériale.

D'après la lettre d'Outrey, c'est le chef de la mission militaire française, Charles Chanoine, qui rend visite au consulat de France à Yokohama le 10 novembre pour annoncer au ministre la décision de Brunet de quitter la mission et de rejoindre l'armée de l'ex shôgunat. D'après Chanoine, ce n'est pas seulement le capitaine d'artillerie Brunet qui prend la décision d'aller dans le Nord mais aussi un autre membre. Il s'agit d'un sous-officier de la mission, André Cazeneuve qui est arrivé au Japon en juin 1867 en compagnie des chevaux offerts par l'empereur français au *shôgun* du Japon.

Lorsque le chef de la mission française vient au consulat de France pour révéler le départ des deux Français sous ses ordres, il montre une lettre écrite par Jules Brunet adressée à Chanoine pour expliquer les raisons qui ont poussé les deux militaires à prendre une telle décision en violant la règle de neutralité admise par les ministres étrangers.

Selon Brunet, c'est le 4 octobre 1868 qu'il met à exécution le projet de quitter le groupe d'instructeurs français et de rejoindre la flotte de navires d'Enomoto Takeaki ancrée dans la baie d'Edo. Pour échapper à la surveillance de son chef, Brunet demande à Chanoine l'autorisation de faire quelques heures de visite à l'arsenal de Yokosuka dont le directeur est Léonce Verny, un camarade de Jules Brunet à l'école Polytechnique. Pourtant, en réalité, Brunet et Cazeneuve ne vont pas visiter l'arsenal construit par les Français et s'embarquent à bord d'un navire de transport, le *Jinsoku maru*, en compagnie de Tajima Masachika, un élève japonais d'artillerie qui a suivi l'instruction de la mission française, et qui est très proche du capitaine Brunet⁸.

L'acte de Brunet de quitter ses camarades pour rejoindre les soldats du Nord fut préparé bien en amont et il révèle dans sa lettre adressée à Chanoine que c'est suite à l'insistance de la part de l'alliance nordiste et après quelques échanges entre le Français et les gens du Nord, que Jules Brunet décide finalement de participer au conflit entre Japonais du côté du clan Tokugawa. Il écrit sur ce point que :

« Les princes amis de la France déclarent avoir besoin de mes conseils, et ont promis qu'on m'obéirait. Risquant mon avenir comme fonctionnaire français, je me suis borné à m'assurer de modestes et honorables moyens d'existence de la part des Japonais, et seul je veux essayer d'être utile à nos amis en ce pays⁹. »

Si Brunet demande à démissionner de son statut de capitaine d'artillerie et souhaite participer à la guerre civile japonaise en tant qu'un simple ancien militaire de l'armée française, il est bien conscient que son comportement en faveur des provinces résistantes du Nord sera considéré comme une violation des déclarations de neutralité du 18 février 1868 impliquant les résidents étrangers au Japon, et que finalement, cet acte gênera la politique française vis-à-vis du Japon du point de vue des lois internationales. Pourtant, le capitaine Brunet tente de légitimer sa décision de participer au conflit en disant que son acte qui, certes ne correspond pas à la résolution du 18

⁸ SAWA Mamoru, « Hakodate sensô ni katanshita jûnin no furansujin (Dix Français participant aux batailles de Hakodate) », (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, vol.31, janvier 1987, p. 265.

⁹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, lettre du capitaine Brunet au capitaine Chanoine datée du 4 octobre 1868 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°31.

février, aide la diplomatie française à obtenir des faveurs face à un nouveau gouvernement japonais qui n'est pas vraiment sympathisant de l'empire français. Brunet croit fort qu'en se positionnant du côté de l'alliance du Nord, il est « capable de réparer l'échec subi par la politique française¹⁰ ». Et en même temps, il considère que la dégradation de la position de la France au Japon n'est pas nécessairement due qu'à la politique menée par ses propres ministres au Japon, car il accuse clairement l'attitude des nouveaux dirigeants du Japon envers la France d' « intrigues qui ont amené le ministre de France à être contraint de nous[les instructeurs de la mission française] rapatrier¹¹ » et aussi la politique menée au Japon par d'autres pays étrangers « jaloux des Français en ce pays » notamment des « résultats obtenus chez les Japonais par notre mission [française]¹² ». C'est tout ce contexte entourant les Français au Japon que Brunet juge injuste et qui touche sans doute au cœur l'officier français. Le sentiment de révolte du Français n'est pas très différent de celui des gens du Nord, mécontents des mesures prises par le nouveau gouvernement. Selon Brunet :

« (...) appelé par les Daimios du Nord à conduire une réaction, j'y cours, décidé à utiliser nos élèves comme intermédiaires auprès de tous les princes de la confédération nordiste, et le concours heureux que j'espère trouver chez les officiers de l'ex-*Taïcoun* (sic.) dans cette tentative, sera la seconde preuve des succès obtenus par la mission militaire française au Japon¹³. »

Fort de cette conviction de servir les gens défendant le nom des Tokugawa, Brunet exprime sa volonté de démissionner au seul chef de la mission Chanoine. Normalement, quand un officier de l'armée française donne sa démission, ce n'est pas son supérieur direct qui décide d'accepter ou pas cette décision mais pareille demande doit monter jusqu'à une instance supérieure qui procède à des examens adéquats avant de prendre la décision d'accepter la démission de l'officier. Cependant, Brunet n'a pas le temps d'attendre la décision du ministre de la Guerre et, avant même de recevoir la réponse de son chef de la mission, il se lance sur le champ de bataille. Brunet justifie son départ sans autorisation de qui que ce soit ainsi :

« Les raisons qui me pressent sont si admissibles, qu'en y joignant les circonstances atténuantes de notre éloignement de la France, empêchant d'attendre une acceptation, et de notre service tout particulier en dehors de l'armée active, je mets toute mon espérance dans l'indulgence de S.E. le maréchal ministre de la guerre et dans celle de S.M. L'empereur¹⁴. »

Selon le capitaine français, c'est l'éloignement géographique entre Paris et le Japon qui pourra retarder la prise de décision de la part du ministère de la Guerre et, de plus, il n'y a pas de garantie pour que le chef de l'armée française laisse son compatriote partir combattre dans une telle situation si difficile pour la France sur le plan politique. C'est pour cela que Jules Brunet devait décider seul de son destin au Japon et qu'il déclare prendre sur lui toute la responsabilité.

Bien que la déclaration de Brunet d'assumer seul toute la responsabilité de cet acte totalement inattendu pour le représentant de la France, il est accompagné d'un autre militaire français :

¹⁰ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, lettre du capitaine Brunet au capitaine Chanoine, *op.cit.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

André Cazeneuve. Dans cette même lettre à Chanoine, Brunet explique également pourquoi il a choisi cette personne comme compagnon pour entreprendre une entreprise aussi périlleuse.

D'après le capitaine français, « Cazeneuve, sous-officier des haras impériaux, n'est plus lié au service militaire depuis longtemps¹⁵ ». En effet, lorsque Cazeneuve est arrivé au Japon au mois de juin 1867 avec les chevaux, cadeau offert au *shōgun* Yoshinobu, il n'était guère prévu que ce brigadier des haras resterait au Japon. Il a fait la traversée de l'océan indien pour soigner les chevaux de Napoléon III et préserver la santé de ces bêtes pendant ce voyage dont les conditions sont très défavorables aux animaux. C'est le gouvernement japonais d'alors, le *Bakufu*, qui a souhaité embaucher ce Français afin d'apprendre aux Japonais le soin des chevaux arabes et le développement de son haras. Par conséquent, Cazeneuve est engagé directement par le gouvernement japonais. Brunet juge que l'état contractuel de Cazeneuve est plus propice à sa participation à la guerre de Boshin que celui des autres militaires français dont la mission au Japon a un caractère purement militaire, et est donc de nature à poser éventuellement plus de problèmes aux relations diplomatiques entre les deux pays.

Deuxièmement, Brunet écrit que Cazeneuve est un ancien sous-officier d'artillerie appartenant au même régiment que lui. Le fait d'appartenir à une même unité militaire a dû rapprocher les deux hommes dans un pays étranger et engendrer une sorte d'amitié soudant leurs relations. Pour clore ses propos sur Cazeneuve, Brunet se dit être « aussi sûr de son dévouement intelligent que de son courage¹⁶ ».

Suite à pareille conduite d'un des hommes placés sous ses ordres, le chef de mission Chanoine ne s'oppose pas entièrement aux actes de Brunet, pourtant peu respectueux des règles militaires et des lois internationales. Premièrement, Chanoine est informé du départ de Brunet et Cazeneuve de Yokohama début octobre 1868, c'est-à-dire juste après la communication au ministre de France Outrey du plan de retour de la mission en France. Cependant, le chef de la mission communique au ministre de France le départ des deux militaires le 10 novembre, soit plus d'un mois après le jour où Brunet et Cazeneuve sont partis de Yokohama pour rejoindre les troupes d'Enomoto. Vu la gravité de l'affaire et la situation tendue du Japon, Chanoine aurait dû en tenir informé le représentant de France au Japon le plus tôt possible. De plus, tenant compte de l'état du Japon divisé en deux factions belligérantes et de la neutralité imposée aux étrangers, Chanoine savait bien que ce problème dépasserait certainement le cadre d'une affaire interne à la légation française, et risquerait de tourner à la discorde entre la France et le Japon du gouvernement de Meiji.

Maxime Outrey doute fortement de l'attitude de Chanoine qui, pour lui, a tendance à protéger les hommes de la mission en ignorant la diplomatie menée par la légation de France à Yokohama et relève la gravité du fait de n'avoir pas convaincu Brunet et Cazeneuve de renoncer à ce projet aventureux. Le ministre de France va jusqu'à croire que le projet de Brunet et Cazeneuve de partir participer au conflit dans le Nord s'est déroulé « après avoir obtenu l'assentiment de M. le

¹⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, lettre du capitaine Brunet au capitaine Chanoine, *op.cit.*

¹⁶ *Ibid.*

capitaine Chanoine¹⁷ ». Les mots utilisés par Outrey pour exprimer son sentiment après avoir été informé de cette embarrassante nouvelle de la bouche de Chanoine, sont les suivants :

« Je n'ai pas dissimulé au capitaine Chanoine ma manière de voir et il m'a été impossible d'admettre les circonstances atténuantes qu'il a plaidées en faveur de ses subordonnés.

Je ne veux pas aggraver la faute de deux jeunes gens entraînés par une imagination exaltée et qui n'auront peut-être que trop à regretter leur coup de tête, je n'appuierai pas sur tous les embarras qu'il peut me causer en faisant douter de la loyauté du langage que j'ai tenu aux autorités japonaises en affirmant notre résolution d'observer une stricte neutralité¹⁸. »

Pour un représentant français fraîchement nommé au Japon dont la situation est radicalement différente de celle de son prédécesseur, la participation de certains de ses militaires pour soutenir un mouvement de résistance au nouveau gouvernement japonais, est, sans doute, le tout premier obstacle majeur rencontré dans le cadre de son service de consul général. Ce coup de massue lui arrive au pire moment, alors même qu'il s'efforce de reconstituer l'image de la France quelque peu dégradée par la politique pro-shôgunale de Léon Roches auprès du nouveau gouvernement. Cependant le temps écoulé entre le départ des deux Français pour le camp des résistants et l'annonce de Chanoine ne permet plus à Maxime Outrey de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'aventurisme de ses deux jeunes compatriotes. En ce milieu du mois de novembre 1868, Jules Brunet et André Cazeneuve se trouvent déjà sur un des navires de guerre de la flotte d'Enomoto Takeaki qui monte vers le Nord sur la côte de Sanriku pour venir à l'aide à l'alliance du Nord.

Malgré l'inquiétude de Maxime Outrey, Jules Brunet, lui, est confiant dans sa décision d'avoir posé sa démission de l'armée française et de se lancer dans la guerre civile japonaise du côté de ses anciens élèves. La conviction du capitaine d'artillerie français est exprimée dans une lettre qu'il adresse directement au chef de l'État de l'empire français, Napoléon III, le jour de son départ pour le camp d'Enomoto. Dans cette lettre, Brunet se montre sûr de sa décision de rejoindre le parti du Nord, que lui-même qualifie de « parti français au Japon¹⁹. »

D'après cette lettre, les *daimyô*, seigneurs de provinces du Nord, sachant que la mission française donnait son instruction militaire aux troupes du *shôgun*, cherchaient des instructeurs français parmi les membres de la mission, et avaient contacté à plusieurs reprises la délégation de la France à ce sujet. Brunet dit dans sa lettre être le seul parmi les officiers de la mission française à vouloir accepter la demande du Nord car, selon lui, « à l'aide d'un millier d'officiers et de sous-officiers japonais, nos élèves, je puis diriger les cinquante mille hommes de la Confédération [du Nord]²⁰ ».

La lettre se poursuit pour justifier la décision du capitaine français de donner un coup de main à l'un des deux groupes belligérants de la guerre civile, ce qui est interdit par la déclaration de neutralité de février 1868 signé par les représentants étrangers. Brunet révèle à l'empereur de France que :

¹⁷ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 17, lettre du capitaine Brunet au capitaine Chanoine, *op.cit.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ POLAK, *op.cit.*, p. 81, la missive de Brunet adressée à Napoléon III datée du 4 octobre 1868, citation de l'auteur.

²⁰ *Ibid.*, citation de l'auteur.

« (...) je dois signaler à l'Empereur la présence de nombreux officiers américains et anglais hors cadre et en congé, dans ce parti hostile aux intérêts français. La présence de ces chefs occidentaux chez nos adversaires peut m'empêcher peut-être de réussir au point de vue politique, mais nul ne pourra m'empêcher de rapporter de cette campagne des renseignements que Votre Majesté trouvera sans doute intéressants²¹. »

Brunet observe la présence de certains militaires américains et anglais dont la politique diplomatique menée au Japon n'est pas nécessairement appréciée de la délégation française, voire opposée aux intérêts des Français au Japon. S'ils ne respectent pas la neutralité des résidents étrangers dans la guerre de Boshin au prétexte qu'ils se trouvent hors du service actif de l'armée de leur pays d'origine, les militaires français, eux aussi, peuvent participer au conflit, à condition de ne plus appartenir à l'armée française. C'est pour cela que le capitaine français décide de quitter ses fonctions militaires dans l'armée française.

Le même jour, le 4 octobre 1868, Brunet écrit également au ministre de la Guerre à Paris pour l'informer qu'il rejoint les soldats du Nord en tant que militaire français « hors cadre » comme le sont les militaires américains et anglais du côté du gouvernement de Meiji. Le texte est destiné à Adolphe Niel, alors ministre de la Guerre.

« J'ai l'honneur de vous remettre ma démission du grade de Capitaine ; je déclare qu'à partir de ce 4 octobre 1868, je renonce aux prérogatives de la position d'officier d'artillerie dans l'armée française²². »

Et vu la situation difficile dans laquelle se trouvent les soldats du Nord, dont les anciens élèves de Brunet, et le temps qui s'écoulera pour permettre les communications entre le Japon et la France, il n'attend pas la réponse de Paris avant de passer à l'acte.

Le navire de transport, le *Shinsoku maru*, amène le 4 octobre les deux militaires français « en fuite », Brunet et Cazeneuve à bord du *Kaiyô maru*, un des huit navires composant la flotte d'Enomoto Takeaki, ancrée dans la baie d'Edo. Tout au long de la route jusqu'au bord du *Kaiyô maru*, les deux Français s'habillent à la japonaise et portent deux sabres japonais pour que les Européens ne se fassent pas remarquer par les Japonais qu'ils croisent.

À l'arrivée des Français à bord du navire amiral de la flotte, commencent des négociations sur les conditions d'accueil des deux militaires étrangers dans les troupes du clan Tokugawa. Le chef de la flotte des Tokugawa, Enomoto Takeaki, y rencontre l'officier français pour la première fois. Autour de la table de négociation dans le *Kaiyô maru*, en plus d'Enomoto, se trouvent les représentants des provinces d'Aizu et de Yonezawa avec lesquels Jules Brunet discute principalement de sa rémunération en tant que conseiller militaire des gens du Nord. Dans un premier temps, l'officier français demande aux représentants japonais quatre-vingt mille *ryô* pour deux ans de service pour les troupes du Nord²³. Cette somme proposée par le Français qui est censé n'avoir aucune référence en termes de rémunération de travail au Japon est totalement

²¹ *Ibid.*

²² POLAK, *op.cit.*, p. 81, lettre de démission de Brunet adressée au ministre de la Guerre datée du 4 octobre 1868, citation de l'auteur.

²³ TAKAHASHI Kunitarô, « Jules Brunet, Français qui combattit à Goryôkaku », (in) *Acta Asiatica : Bulletin of The Institute of Eastern Culture*, n°17, 1969, p. 66.

exorbitante. À titre de comparaison, le chef de la mission militaire, Chanoine, engagé par le *bakufu* *Bakufu* était payé mille cinq cent *ichibu* mensuellement, qui vaut trois cents soixante-quinze *ryô*. Si Brunet demande quatre-vingt mille *ryô* pour deux ans, son salaire mensuel serait de plus de trois mille trois cents *ryô* soit plus de huit fois supérieur à la rémunération mensuelle de Chanoine en tant que chef de la mission.

Malgré la présence de militaires français parmi ses troupes, les représentants du Nord ne peuvent pas facilement accepter cette condition d'engagement. Les négociations entre les Japonais et Brunet aboutissent finalement à un compromis sur une rémunération de cent cinquante *ryô* mensuelle avec l'entretien des Français pris en charge par les Japonais. Pourtant tous ces engagements ne sont pas traduits sous forme de contrat mais restent à l'état oral, fondés sur la confiance des deux bords²⁴.

Peu avant minuit le 4 octobre 1868, Enomoto Takeaki, chef de la flotte de Tokugawa ordonne aux huit navires composant les troupes navales de résistance de lever l'ancre. Ces navires au mouillage dans la baie d'Edo sous les ordres d'Enomoto sont quatre navires de guerre : le *Kaiyô maru*, navire amiral de la flotte construit aux Pays-Bas, le *Kaiten maru*, corvette construite en Prusse avec un déplacement de sept cent dix tonnes, *Je Banryû maru*, corvette construite et offerte par la Reine Victoria du Royaume-Uni, et le *Chiyodagata*, le premier navire de guerre construit au Japon avec un déplacement de cent quarante tonnes. À cela, s'ajoutent les quatre autres navires de transport : le *Kanrin maru*, à bord duquel les marins japonais ont fait la traversée de l'océan pacifique en 1860 pour la première fois sans aide d'équipage étranger, le *Shinsoku maru*, celui qui a été utilisé pour transporter les deux militaires français à bord du *Kaiyô maru* comme nous l'avons vu plus haut, le *Chôgei maru*, construit à Glasgow et acheté par le *Bakufu* en 1866 et le *Mikabo maru*, construit en Prusse en 1865 et acheté par le *Bakufu* la même année.

Le départ de la flotte d'Enomoto pour le Nord du Japon fut retardé car, depuis sa révolte contre le gouvernement de Kyôto, le *kaigun fuku sôsai* du *Bakufu* s'efforce de se procurer le navire cuirassé *Stonewall*, acheté par le *Bakufu* aux États-Unis d'Amérique, mais sa livraison est bloquée par la neutralité des étrangers au Japon. Ce navire de dernière génération, arrivé tout de même à Yokohama au mois de mai 1868, est confisqué dans le port par le ministre américain en attendant l'amélioration de la situation militaire du Japon. Malgré qu'il ait à sa portée un dispositif militaire qui devrait renforcer considérablement ses troupes, Enomoto prend la décision de partir en laissant le *Stonewall* ancré dans le port de Yokohama.

L'objectif d'Enomoto Takeaki est avant tout d'aller apporter son aide aux provinces du Nord qui se battent en défendant les mêmes valeurs qu'Enomoto, celles du clan Tokugawa, mais il révèle aussi sa véritable intention dans un message adressé à Katsu Kaishû, l'ex *rikugun sôsai* du *Bakufu* qui a travaillé tout au long de la période de transition du pouvoir politique en tant que représentant de l'ancien régime. Dans cette missive à Katsu, Enomoto lui demande l'autorisation d'exploiter l'île d'Ezo, actuellement l'île de Hokkaidô, pour que les sympathisants des Tokugawa puissent s'y installer et y établir une colonie de résistance²⁵.

²⁴ SHINOHARA, *op.cit.*, 234.

²⁵ *Ibid.*, p.236.

Les soldats à bord des navires partant pour le Nord sous les ordres d'Enomoto Takeaki sont au nombre de trois mille y compris deux cents combattants du *Shōgitai* battu à Ueno par les soldats du gouvernement et les deux militaires français. Le temps de leur mouillage dans la baie d'Edo a permis aux navires des Tokugawa de s'approvisionner suffisamment en munitions pour continuer les combats contre l'armée impériale dans le Nord du Japon. Dans la flotte, tous les navires n'ont pas la même capacité de navigation et le *Kanrin maru* et le *Mikabo maru*, incapables de naviguer à la même vitesse que les autres, sont remorqués respectivement par le *Kaiyō maru* et le *Kaiten maru*.

Ainsi les dernières troupes de Tokugawa partent en mer en se dirigeant vers le Nord. Leur première destination est la baie de Matsuyama dans la province de Sendai.

2-5. L'établissement de la « république d'Ezo »

Dans une brume très épaisse, à minuit le 4 octobre 1868, les huit navires sous le commandement d'Enomoto Takeaki, lèvent l'ancre et partent de la baie d'Edo pour rejoindre l'océan pacifique. Le lendemain du départ, sous un ciel très favorable à la navigation, la flotte passe entre les petites îles d'Izu et prend ensuite la direction du Nord. Pourtant, dès le deuxième jour de navigation, les conditions météorologiques commencent à se dégrader progressivement et, dans la nuit du 6 octobre, les huit navires des Tokugawa sont hors de contrôle et dispersés comme « des feuilles d'arbres flottant sur l'eau ». Le jour où les navires d'Enomoto font face à la tempête désastreuse, la flotte se trouvait au large de la ville de Chôshi située sur la côte Est de l'île de Honshû.

Le deuxième jour de tempête, soit le 7 octobre, les conditions météorologiques ne s'améliorent guère et deviennent même de plus en plus rudes. Un vent violent et un déluge apportés par la tempête automnale, non seulement perturbent le plan de navigation de la flotte des Tokugawa mais provoquent aussi des dommages matériels sur certains navires de la flotte. Enfin c'est le 8 octobre que le calme fait son retour et que les marins reprennent petit à petit le contrôle de chaque navire. Deux jours de tempête n'ont pas laissé intacts les navires d'Enomoto. Tous les navires ayant survécu tant bien que mal à la tempête ont besoin de réparations diverses et les capitaines de tous les bateaux cherchent le port le plus proche. Le *Chiyoda maru* et le *Chôgei maru* parviennent à la destination initiale, la baie de Matsuyama, le 9 octobre et quatre autres navires de la flotte y entrent les uns après les autres : le *Kaiten maru* le 11 octobre, le *Kaiyô maru* le 12, le *Shinsoku maru* le 20 et le *Banryû maru* le 2 novembre. Quant aux deux autres bateaux, ils ne parviennent pas à rejoindre la flotte. Le *Mikabo maru*, ayant perdu ses trois mâts pendant la tempête, échoue au large du port de Chôshi et finit par sombrer. Le *Kanrin maru*, séparé de la flotte par la tempête, arrive, lui, dans le port de Shimoda, sur la pointe de la péninsule d'Izu. Malgré sa réparation effectuée afin qu'il rejoigne les autres navires dans le Nord, le retard pris par les travaux permet aux navires de la marine impériale d'attaquer le *Kanrin maru* et ce dernier se soumet finalement aux troupes du gouvernement.

Cette tempête oblige donc la force maritime d'Enomoto Takeaki à rester quelque temps dans le port de Matsuyama dans la province de Sendai. Les deux militaires français arrivés eux aussi dans la baie de Matsuyama à bord du *Kaiyô maru* dont le gouvernail est complètement détruit suite à la tempête, débarquent à terre, dans le port de Shiogama. Dès leur arrivée dans la province, les Français sont invités à loger dans une des résidences du seigneur de Sendai. Le 17 octobre, le capitaine Brunet est présenté au seigneur de Sendai, Date Yoshikuni, par Enomoto et autorisé à assister à un conseil de guerre tenu dans le château de Sendai le lendemain. Pendant le conseil de guerre, Enomoto Takeaki confirme son intention de poursuivre les combats contre les troupes gouvernementales et d'embaucher les deux Français de la mission militaire en tant que conseillers militaires au sein de l'armée du Nord. Lors de ce même conseil, Brunet lui aussi prend la parole devant les représentants du Nord. Le Français dévoile aux gens du Nord l'opération militaire qu'il a conçue pour battre la force impériale.

En ce mois d'octobre 1868, malgré une situation militaire guère favorable aux résistants du Nord, se trouvent à Sendai de nombreuses troupes instruites à Edo par les instructeurs français : une compagnie de cent soixante jeunes officiers menée par Takigawa Mitsutarô, une compagnie

d'infanterie de deux cent vingt-cinq soldats menée par Ôkawa Masajirô, le premier régiment de l'instruction française avec deux cents soldats, une compagnie d'artillerie avec cent soixante-dix soldats et un bataillon du génie avec soixante-dix soldats¹. Cette force militaire de l'ex régime des Tokugawa arrive de la capitale à Sendai, non sans combats contre les troupes du gouvernement. À la tête de l'ensemble de ces troupes, se trouve un des anciens élèves du capitaine Brunet : Ôtori Keisuke (1833-1911). Le maître et son élève se rencontrent donc de nouveau à Sendai dans le nord du Japon malgré l'arrêt des entraînements militaires « à la française » au début de l'année 1868.

Après avoir appris que les deux Français étaient arrivés d'Edo à Sendai avec la flotte de navires d'Enomoto, Ôtori rend visite à son ancien professeur dans sa résidence le 30 octobre 1868. Ôtori Keisuke écrit ainsi sur ses retrouvailles avec Brunet :

« Après avoir entendu que les deux Français, Brunet et Cazeneuve se trouvaient à Sendai, le quinzième jour du 9^{ème} mois de la quatrième année de Keiô, j'ai visité la résidence secondaire du seigneur de Sendai où sont hébergés les Français. En rencontrant un de mes anciens maîtres étrangers, je l'ai tout d'abord remercié de ce qu'il nous avait apporté pendant plusieurs années et j'ai parlé avec lui des vicissitudes du destin de chacun. Surpris par cette retrouvaille inattendue, M. Brunet m'a serré la main et a fondu en larmes². »

Outre les troupes de l'ancienne armée shôgunale des Tokugawa, se trouvaient réunis à Sendai d'autres soldats. Ce sont des *samurai* qui appartenaient au *Shôgitai*, au *Shinsen gumi*, ou encore des soldats des provinces du Nord rescapés des batailles menées contre l'armée impériale. Parmi ces soldats japonais figurent trois militaires français de la mission militaire française : François Bouffier, sous-instructeur d'infanterie, Jean Marlin, également sous-instructeur d'infanterie et Arthur Fortant, sous-instructeur d'artillerie. Ces trois Français de la mission militaire ne se sont pas embarqués sur le navire qui emmenait les autres membres de la mission vers la France, mais ont pris une autre destination que leurs camarades. L'itinéraire des trois Français pour venir à Sendai rejoindre Brunet et Cazeneuve n'est pas actuellement connu. Il semblerait que les trois militaires français aient rejoint Sendai par voie maritime accompagnés par quelques élèves interprètes japonais³.

Les trois anciens instructeurs français ne sont pas les seuls étrangers présents à Sendai à ce moment-là. Dans cette capitale d'une des principales provinces de l'alliance du Nord, quelques étrangers curieux et ambitieux suivent attentivement les partisans des Tokugawa. Il s'agit de commerçants étrangers installés dans le port de Yokohama venus jusqu'en cet endroit peu sûr, où peu de concurrents ont accès pour chercher fortune. Les frères hollandais Schnell, fournisseurs d'armes à l'alliance du Nord, James Favre-Brandt (1841-1923), commerçant suisse de montres, Eugene Van Reed (1835-1873), homme d'affaires américain, consul général du royaume de Hawaï etc. En particulier, Eugene Van Reed propose même à Enomoto Takeaki de se rendre dans son pays natal, à Hawaï, avec toute sa suite pour y établir une colonie japonaise vu que la population hawaïenne encore peu nombreuse et le climat doux, convenable au mode de vie japonais.

¹ SHINOHARA, *op.cit.*, p. 237.

² ÔTORI Keisuke, *Nanka kikiô (Le voyage dans le rêve éphémère)*, Tôkyô, Shin jinbutsu ôrai sha, 1998, p.65.

³ SHINOHARA, *op.cit.*, p. 238.

Malgré la volonté d'Enomoto Takeaki de créer à Sendai un état-major en charge de toutes les opérations militaires de l'alliance du Nord et un centre d'entraînement militaire placé sous les ordres des militaires Français, chez les dirigeants de la province, se répand l'idée de se rendre aux troupes impériales. En effet, en ce mois d'octobre 1868, la situation militaire n'est pas favorable aux alliés du Nord et les autorités de Sendai songent à déposer les armes.

Le 27 octobre, le seigneur de Sendai, Date Yoshikuni déclare renoncer à la poursuite des combats contre le gouvernement et sa sortie de l'alliance du Nord. Cette décision de Date Yoshikuni oblige Enomoto à changer son plan de guerre selon lequel Sendai devait devenir le quartier général de la résistance dans la guerre civile. Face à cette situation, Enomoto Takeaki prend la décision d'aller encore plus au Nord du Japon, sur île d'Ezo, pour continuer son combat au nom des Tokugawa. Pourtant, les six navires arrivés de la capitale jusqu'à la baie de Matsushima dans la province de Sendai, ne sont pas suffisants pour transporter tous les soldats d'Enomoto dont le nombre est plus important du fait de l'ajout de combattants venus à Sendai par la voie terrestre. Enomoto ouvre donc des négociations avec le seigneur de Sendai et lui demande d'accepter trois conditions : 1) mettre à la disposition d'Enomoto les deux navires prêtés par le *Bakufu* à la province de Sendai, le *Ôe maru* et le *Hôô maru*, 2) fournir du bois pour les navires et de la nourriture pour les soldats, 3) se charger de la rémunération des instructeurs militaires français. Date accepte les deux premières propositions mais refuse la troisième, car ni la province de Sendai, ni l'alliance du Nord n'ont bénéficié de la présence de ces militaires français.

La réparation du navire amiral de la flotte d'Enomoto, le *Kaiyô maru*, retarde le départ de la flotte vers le Nord. C'est finalement le 26 novembre, soit un mois après la reddition de Sendai, que les huit navires lèvent l'ancre et sortent de la baie de Matsushima.

Après le départ de la flotte d'Enomoto du port de Matsushima, deux des navires des Tokugawa quittent la flotte pour se diriger dans la province de Shônai, qui n'a pas encore rendu les armes contre l'armée du gouvernement. Les autres navires, eux, arrivent le 2 décembre 1868 au large de Washinoki, un petit village de pêcheurs situé sur la côte Est de la péninsule d'Oshima dans le sud de l'île d'Ezo. Le lendemain, les trois mille soldats des Tokugawa commencent à débarquer. D'après le témoignage d'Ôtori Keisuke, lorsque la flotte entre en rade de la baie d'Uchiura, l'île d'Ezo offre un paysage argenté totalement couvert de neige qui fait comprendre la rigueur de la vie des habitants de l'île peu nombreux dans le village de Washinoki⁴.

Dès le débarquement à terre, le gros des troupes d'Enomoto cherchent le moyen d'atteindre la ville de Hakodate, la plus grande ville de l'île avec son port ouvert au commerce étranger depuis 1859. Dans la ville de Hakodate, de nombreux pays occidentaux ont installé des légations qui s'occupent des activités commerciales et religieuses de leurs nationaux, mais cette ville possède également une forteresse, nommée *Goryôkaku*, dessinée et construite en 1866 par Takeda Ayasaburô (1827-1880), un érudit japonais connaisseur de l'Occident. Inspiré par l'architecture militaire française, en particulier par les travaux de Sébastien Vauban, Takeda avait fait construire à Hakodate une forteresse en forme d'étoile à cinq branches. L'objectif final du général Enomoto est d'occuper cet établissement militaire et d'en faire l'état-major de la résistance.

⁴ ÔTORI, *op.cit.*, p.66-67.

Cette île d'Ezo fait pourtant l'objet d'un projet d'exploitation suite à la prise du pouvoir par l'empereur Meiji. Au mois d'avril 1868, le gouvernement de l'empereur envoie du personnel dans le nord pour commencer le plus tôt possible l'exploitation de l'île d'Ezo, qui dispose d'énormément de terrains propices à l'agriculture, malgré son climat rigoureux en hiver. Tout de suite après l'envoi du personnel sur l'île, le gouvernement de Kyôto installe un tribunal dans la ville de Hakodate, qui se charge des procédures judiciaires ainsi qu'un centre administratif dans la forteresse de Goryôkaku pour assurer son autorité sur toute île d'Ezo. Le gouverneur de l'île est nommé par le gouvernement de Kyôto et envoyé à Ezo au nom de l'empereur. Ainsi au cours de l'année 1868, l'île d'Ezo passe sous le contrôle administratif du nouveau gouvernement.

Après avoir appris l'arrivée des troupes d'Enomoto sur l'île, le premier gouverneur d'Ezo, Shimizutani Kinnaru (1845-1882), ordonne la mobilisation des soldats appartenant au corps militaire de l'île. Les troupes d'Enomoto et celles du gouverneur d'Ezo s'affrontent dans le village d'Ôno à 14 kilomètres du Goryôkaku. Les troupes gouvernementales d'Ezo ne sont pas suffisamment nombreuses ni équipées d'armes modernes comme les hommes d'Enomoto et les combats qui commencent le 4 décembre se terminent cinq jours plus tard. Le 9 décembre, soit six jours à peine après leur débarquement à Washinoki, les soldats d'Enomoto entrent dans la forteresse du Goryôkaku. Lors de leur entrée, la forteresse est totalement vidée, et le gouverneur d'Ezo et son personnel ont déjà pris la fuite, précipitant l'arrivée de l'armée des Tokugawa dans la ville de Hakodate.

Selon le journal d'Ôtori Keisuke, Jules Brunet n'a pas manqué de participer aux combats sur la route entre Washinoki et Hakodate. Le Français est intégré dans une compagnie d'avant-garde composée de deux cents soldats, et il n'hésite pas à donner des conseils lors de leur assaut contre les soldats d'Ezo⁵.

L'occupation du Goryôkaku à Hakodate et l'évacuation du personnel du gouvernement de Kyôto de cet établissement ne signifient pas la domination de toute l'île d'Ezo par Enomoto Takeaki. Sur la côte Ouest de la péninsule d'Oshima, il y a encore une ville stratégique pour la prise du contrôle de l'île : il s'agit de Matsumae. Elle fut la capitale de la province de Matsumae pendant l'époque du régime des Tokugawa et possède un château dans lequel se retranchent encore des soldats du gouvernement.

Après avoir fait du Goryôkaku son état-major sur l'île, Enomoto envoie tout d'abord des troupes vers le sud-ouest, à Matsumae. Ces troupes comprennent huit cents soldats menées par Hijikata Toshizô, ex *samurai* du *Shinsen gumi*, corps de police spéciale de la fin du *Bakufu*. Elles partent de Hakodate le 11 décembre, deux jours après l'occupation du Goryôkaku⁶.

L'avance des troupes de Hijikata en direction de la ville de Matsumae ne se fait pas sans difficulté. Pendant que les troupes des Tokugawa traversent la péninsule d'Oshima, elles rencontrent de nombreux ennemis attachés à l'armée impériale qui tentent d'empêcher les hommes de Hijikata d'atteindre Matsumae. Heureusement pour Hijikata, les soldats chargés de la défense d'Ezo ne sont pas bien instruits et manquent d'expérience du combat militaire et notamment au tir au fusil.

⁵ ÔTORI, *op.cit.*, p.71.

⁶ IMAI Nobuo, *Ezo no yume (Le rêve à Ezo)*, Tôkyô, Shin jinbutsu ôrai sha, 1998, p.191.

Pour l'armée d'Enomoto, les défenses du château de Matsumae ne sont pas non plus aussi faciles à vaincre que celles du Goryôkaku. Ce château construit en 1854 pour la protection de la zone Nord du Japon, c'est-à-dire l'île d'Ezo et les autres petites îles autour, contre les incursions de la Russie, a une structure conçue pour supporter le bombardement par des canons de navires. Parce que le château est installé non loin de la baie de Matsumae, cela permet de faire des observations de la mer et des navires qui y passent.

Devant cet établissement militaire soigneusement conçu, Enomoto n'hésite pas à mobiliser non seulement la force terrestre comme les troupes de Hijikata, mais aussi la force navale à sa disposition dans cette zone Nord du Japon. Le 14 décembre 1868, le jour où les troupes de Hijikata parviennent à proximité de la ville de Matsumae, le navire de guerre *Banryû maru* arrive lui aussi dans la baie de Matsumae. En voyant un navire entrer en rade, les canons installés dans le château de Matsumae ouvrent le feu contre le *Banryû maru*, mais les tirs ne touchent guère le navire des Tokugawa, car les canons utilisés par l'armée de défense de Matsumae sont de vieux modèles, et leur portée n'est pas suffisamment longue pour que les projectiles atteignent le navire qui garde ses distances.

Contrairement aux canons de l'armée de défense, le *Banryû maru* est équipé de canons plus modernes comme le canon obusier de campagne de 120 m.m. appelé en japonais « napoleon hô (canon Napoléon) ». Cette arme permet à Matsuoka Bankichi (1841-1871), capitaine de vaisseau du *Banryû maru* de mener une bataille qui lui est favorable. Cependant, l'opération n'est pas si simple à accomplir, car l'environnement rend compliqué l'attaque du *Banryû maru* contre la forteresse de Matsumae. Premièrement dans la baie de Matsumae, existent de nombreux récifs qui ne facilitent pas la navigation d'un navire. De plus, les conditions météorologiques en ce jour ne sont pas favorables également pour un bateau. Il y a énormément de vent qui provoque une forte houle qui gêne la manœuvre du *Banryû maru* et qui réduit sa capacité de navigation⁷. Finalement, le *Banryû maru* seul ne peut pas emporter de résultats significatifs concernant la conquête du château de Matsumae.

Deux jours plus tard, pour que l'attaque maritime soit plus efficace et plus rapide, un autre navire des Tokugawa est mobilisé dans la baie de Matsumae. C'est le *Kaiten maru*, une corvette dont le capitaine est Kôga Gengo (1839-1869), qui vient rejoindre le *Banryû maru* à Matsumae le 16 décembre. Le bombardement par la mer avec des canons des deux navires fait perdre le moral aux soldats du gouvernement de Kyôto et, le 18 décembre, les troupes des Tokugawa effectuent l'attaque générale contre le château de Matsumae par les voies maritimes et terrestres. Face à cette attaque, les soldats impériaux ne tiennent qu'une seule journée et, en fin d'après-midi vers 17 heures, le château de Matsumae tombe aux mains de l'armée d'Enomoto⁸.

Bien qu'une nouvelle forteresse, établissement militairement important, soit maintenant aux mains du camp Tokugawa, toute l'île d'Ezo n'est pas encore sous son contrôle. Après la bataille autour du château de Matsumae, les combats entre les soldats d'Enomoto et ceux qui ont pris fuite se poursuivent. Les troupes rescapées du gouvernement de Kyôto se dirigent vers le nord en suivant la côte Ouest de la péninsule d'Oshima. Poursuivant les fuyards, l'état-major de l'armée des Tokugawa mène de nouveau la chasse avec des troupes menées par Hijikata Toshizô afin

⁷ *Ibid.*, p.191.

⁸ *Ibid.*, p.192.

d'anéantir les forces gouvernementales sur l'île. Des combats entre les deux armées débutent le 25 décembre dans un village situé à un peu plus de soixante kilomètres au nord du château de Matsumae, Esashi.

À cet endroit, coincé par les montagnes à l'est et coupé par la mer à l'ouest, les troupes du gouvernement ne comptent plus qu'une centaine de combattants. Malgré le faible nombre de leur ennemi, les défenses naturelles empêchent l'armée d'Enomoto d'avoir accès à ce village côtier par voie terrestre. En outre, les soldats de l'empereur, étant le dos au mur, emploient toutes leurs dernières forces pour se défendre avec leurs armes à feu lourdes et légères. Ce qui fait que l'état-major de l'armée des Tokugawa décide de mobiliser des navires au large d'Esashi et d'attaquer les soldats gouvernementaux par ce biais.

Pour mener cette opération militaire, c'est le navire amiral de la flotte des Tokugawa, le *Kaiyô maru*, qui est désigné. Et c'est Enomoto Takeaki lui-même qui prend les commandes du *Kaiyô maru*, arrivant à Esashi depuis Hakodate le 28 décembre.

Dans cette zone maritime, c'est-à-dire au large de la côte Ouest de la péninsule d'Oshima, il n'y a pas de port capable d'accueillir de grands navires comme le *Kaiyô maru* avec un déplacement de deux mille cinq cent quatre-vingts tonnes et plus de soixante-dix mètres de longueur. De plus, pendant l'hiver, les conditions météorologiques sont très rudes, avec en particulier, un vent violent du nord-ouest soufflant continuellement. Au large du village d'Esashi, existe une petite île, Benten jima, autour de laquelle les bateaux peuvent s'abriter, mais la profondeur de la mer et la taille du *Kaiyô maru* ne permettent pas à l'équipage du navire d'y jeter l'ancre.

Incapable de trouver un endroit à l'abri du vent, le *Kaiyô maru* vit un événement tragique le soir du jour de son arrivée au large d'Esashi. Le 28 décembre 1868, les flocons de neige tombent abondamment et le vent ne cesse de souffler de la journée. Au fur et à mesure que la nuit tombe, le vent hivernal devient de plus en plus violent. Malgré le fait que le navire d'Enomoto jette ses deux ancres à la mer, vers vingt-deux heures, il est entraîné par le vent et les hautes vagues vers la terre. L'équipage du *Kaiyô maru* s'efforce en vain de sortir le bâtiment de cette zone côtière en mettant en marche le moteur à vapeur du navire. Le *Kaiyô maru* finit cependant par percuter une roche dans l'eau peu profonde et s'immobilise. Les efforts des hommes d'Enomoto pour sauver le navire durent trois jours dans des conditions climatiques hostiles, mais au final, le navire irréparablement endommagé, sombre dans la mer.

Malgré la violence de l'accident, aucun des marins du *Kaiyô maru* n'a perdu la vie. Informés du naufrage du navire au large d'Esashi, deux autres bâtiments, le *Kaiten maru* et le *Shinsoku maru*, ont été envoyés sur la côte Ouest au secours du plus grand navire de guerre de la flotte des Tokugawa. Les conditions météorologiques, toujours rudes dans la zone, ne facilitent pas le sauvetage de l'équipage du *Kaiyô maru* mais, avant qu'il ne coule et disparaisse sous l'eau, tous les marins à bord ont été évacués.

À terre, pendant la tragédie du *Kaiyô maru*, les soldats de Hijitkata réussissent à vaincre tous les soldats du gouvernement et la bataille d'Esashi se termine par une nette victoire pour l'armée d'Enomoto. Ainsi au début de l'année 1869, au mois de novembre de la quatrième année de Keiô, l'armée d'Enomoto parvient à placer toute l'île d'Ezo sous son contrôle.

Quoi que les partisans des Tokugawa aient éliminé de l'île tout le personnel ainsi que les troupes du gouvernement de Meiji, la perte des deux navires à Esashi n'est pas sans conséquence pour les partisans des Tokugawa du point de vue militaire. Pendant l'opération de sauvetage du *Kaiyô maru* échoué, l'un des deux navires arrivant du port de Hakodate parti lui porter secours, le *Shinsoku maru*, a connu le même sort que le plus grand navire de guerre de la force navale d'Enomoto. Le navire de transport de deux cent cinquante tonnes de déplacement, immobilisé suite à la destruction de son hélice, chavire du fait du fort vent côtier et fini par sombrer dans la mer. Si le *Shinsoku maru* est un bateau de transport sans armes à feu à bord, le *Kaiyô maru*, quant à lui, le plus grand navire de guerre, muni de vingt-six canons rayés de 30 centimètres, constitue une grande partie de la force maritime d'Enomoto pour les éventuels combats contre le gouvernement. Outre la dimension militaire, ce navire de guerre construit à Dordrecht en Hollande, est aussi un souvenir pour Enomoto de son séjour européen. Pendant les cinq années de ses études en Europe, majoritairement aux Pays-Bas, le jeune Enomoto participe de manière très active à la construction de ce bâtiment avec ses camarades japonais. En ce sens, la perte du *Kaiyô maru* cause un dommage à la fois matériel et aussi moral au chef de l'armée des Tokugawa. Quoi qu'il en soit, après la bataille d'Esashi, les soutiens des Tokugawa réussissent à s'assurer quelques mois de paix.

À la tête des partisans des Tokugawa, Enomoto Takeaki essaie, tout de suite après la fin des conflits militaires sur l'île, de donner un statut social et politique à ce groupe d'environ trois mille hommes installés sur une île qui fait partie du territoire du Japon alors sous le gouvernement de l'empereur. Tout d'abord, pour justifier son comportement militaire à Ezo, Enomoto Takeaki envoie au cours de décembre 1868, une lettre adressée à toutes les provinces alliées du Nord⁹. Dans cette lettre, Enomoto explique la raison pour laquelle il a mobilisé ses troupes sur l'île d'Ezo. D'après lui, Ezo est un lieu important, « la porte Nord de l'empire japonais », et lui et ses hommes s'y sont rendus pour exploiter les richesses naturelles de l'île suite à une demande d'exploitation déjà communiquée à la Cour impériale, mais restée sans réponse¹⁰. Compte tenu du temps perdu dans l'attente de la réponse impériale, Enomoto et ses hommes sont partis pour le Nord sans autorisation de l'empereur. Bien qu'ils aient parlé de leur mission d'exploitation au gouverneur de l'île d'Ezo en qualité d'envoyés du gouvernement, les hommes d'Enomoto, sur place, ne furent pas écoutés par le gouverneur et ce dernier a ouvert le feu contre les troupes d'Enomoto. C'est pour cette raison qu'Enomoto fut dans l'obligation de riposter à pareille agression¹¹. Ainsi dans la tête d'Enomoto Takeaki, le responsable de la série de combats à Hakodate, Matsumae et Esashi n'est pas de son camp, mais plutôt du côté du gouvernement impérial qui ne l'a pas autorisé à partir pour l'exploration d'Ezo au bénéfice du pays.

Au sein du groupe de personnes venues jusqu'à Ezo pour conserver le système des Tokugawa, Enomoto tente également d'introduire un système administratif composé de dirigeants désignés d'une manière « démocratique ». Le 27 janvier 1869, Enomoto organise une élection pour désigner le personnel chargé de l'administration de l'île. Ayant fait ses études en Europe où est née la notion de démocratie, cet officier de l'ancienne marine shôgunale désire montrer la différence entre son groupe et le nouveau gouvernement en grande partie composés d'hommes politiques de Satsuma et de nobles de la Cour impériale de Kyôto. Comme autre raison de

⁹ HOSHI, *op.cit.*, p.145.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p.146.

L'organisation de cette élection, il est aussi important de noter que, dans les troupes exilées à Ezo, figurent de nombreux seigneurs de domaine de l'ancien régime des Tokugawa et aussi des vassaux du *shōgun* de haut rang. Ainsi, parmi les gens d'Ezo, il était plus difficile de se faire obéir si chacun conservait la position donnée à l'époque shōgunale et de son système féodal.

Le scrutin se tient dans le Goryōkaku à Hakodate. Le droit de vote est donné à toutes les personnes ayant un grade égal ou supérieur à celui d'officier dans le régime des Tokugawa. C'est-à-dire les sous-officiers et les soldats de l'ancienne armée des Tokugawa. Les habitants de Hakodate sont privés des moyens de s'exprimer. Ainsi au total, un peu plus de huit cent cinquante bulletins sont validés. Sur le bulletin est écrit un seul nom de personne.

Celui qui récolte le plus de votes est Enomoto Takeaki, qui est ensuite désigné à la tête du groupe des exilés des Tokugawa, en tant que gouverneur général, *sōsai*. Enomoto sera secondé par Matsudaira Tarō (1839-1909), élu vice-président du groupe. Dans la direction administrative, sont créés les postes de ministre de la Marine, occupé par Arai Ikunosuke (1836-1909), celui de ministre de l'Armée de terre par Ôtori Keisuke, celui de gouverneur de Hakodate obtenu par Nagai Naoyuki, celui de gouverneur de Matsumae pour Hitomi Katsutarō (1843-1922), celui de gouverneur d'Esashi confié à Matsuoka Shirōjirō (1836- ?) et Kosugi Masanoshin (1843-1909) etc.

Dès qu'il est élu chef du groupe exilé des Tokugawa, Enomoto essaie d'entrer en contact avec les délégations étrangères au Japon en organisant un entretien avec les consuls étrangers présents à Hakodate et avec les commandants des navires étrangers présents dans la baie. Pendant les discussions avec ces représentants étrangers, Enomoto affirme avec fermeté que le groupe de Tokugawa à Ezo respectera tous les traités de commerce précédemment conclus avec les pays étrangers, et qu'il mettra en place des soldats pour assurer la protection des navires étrangers en rade dans la baie de Hakodate, ainsi que celle des commerçants étrangers dans la ville¹².

Après l'entretien entre Enomoto et les étrangers, deux capitaines de vaisseaux, un Français et un Anglais, viennent voir en personne le gouverneur général d'Ezo pour lui demander la raison pour laquelle les partisans des Tokugawa sont venus jusqu'à Ezo. Convaincus par Enomoto qui leur décrit la situation du Japon affecté par la guerre entre le Sud et le Nord, et où le peuple rencontre des difficultés dans sa vie quotidienne, les deux capitaines de vaisseau promettent à Enomoto qu'en tant qu'étrangers respectant la neutralité durant la guerre civile, ils transmettront à l'empereur une lettre écrite par le chef du clan des Tokugawa pour qu'il puisse communiquer directement son sentiment au chef de l'État japonais, sans passer par les dirigeants du gouvernement.

Dans la lettre, le gouverneur général d'Ezo, affirme son intention de ne pas nier l'autorité de l'empereur rétablie par la passation du pouvoir politique entre le *Bakufu* et la Cour impériale. En revanche, ce qui est révoltant pour l'ex *gaigun fuku sōsai*, c'est la mesure prise par les membres du nouveau gouvernement concernant le statut de la famille Tokugawa. En effet, suite à la prise de pouvoir par les fiefs du Sud, celui-ci est rétrogradé au niveau d'un simple seigneur de domaine, avec un revenu annuel de sept cent mille *koku*¹³. Avec d'aussi faibles ressources, les Tokugawa ne sont pas capables de payer le salaire de tous leurs *samurai* vassaux au nombre de trente mille, selon

¹² IMAI, *op. cit.*, p.198.

¹³ Un *koku* correspond à environ 180 litres de riz.

Enomoto¹⁴. Dans l'impossibilité de se convertir en commerçants, la plupart de ces guerriers sont à court de moyens pour vivre et faire vivre leur famille. Du fait de cette crise des *samurai* des Tokugawa, insiste Enomoto, il faut les faire immigrer sur l'île d'Ezo pour leur permettre d'exploiter les ressources naturelles de l'île.

La logique de la lettre adressée à l'empereur est la même que celle exposée à tous les seigneurs de domaine du Nord. Les troupes sont arrivées à Ezo dans le but de s'y installer afin de défricher la forêt d'Ezo et d'y développer des activités économiques, mais ce projet avait été catégoriquement refusé par le gouverneur de Hakodate. Au bout du compte, ce malentendu avait provoqué un conflit armé qui avait fini par la victoire d'Enomoto et l'occupation de toute l'île du Nord.

Cette missive dans laquelle le chef élu du clan des Tokugawa affirme son intention de ne pas ouvrir le feu contre l'armée de l'empereur et d'éviter tous les combats inutiles entre Ezo et Tôkyô, finit bien entre les mains de l'empereur Meiji, des membres de son gouvernement ainsi que dans celles de tous les représentants diplomatiques étrangers présents dans la capitale du Japon, dont le nom est devenu « Tôkyô » par un décret publié en septembre 1868, et dans laquelle l'empereur et la Cour impériale résident depuis le 26 novembre de la même année.

Suite à la réception de cette lettre, le gouvernement japonais exprime son intention de n'accepter en aucun cas la demande d'Enomoto qui souhaite exploiter l'île d'Ezo pour obtenir des ressources au bénéfice du camp Tokugawa.

Si Enomoto poursuit ainsi ses efforts afin d'obtenir l'aval du gouvernement japonais au sujet de son action militaire, le chef du clan des Tokugawa ne néglige pas de prendre les mesures nécessaires face aux autorités étrangères présentes au Japon. Dès l'arrivée de sa flotte dans la baie de Washinoki début décembre, Enomoto rédige une communication adressée à toutes les légations étrangères. Cette lettre, écrite en français, probablement avec l'aide de Jules Brunet, dévoile la raison de l'arrivée de ses troupes sur l'île d'Ezo et surtout révèle les mesures prévues par la direction du clan des Tokugawa concernant les étrangers résidant sur l'île. Celles-ci stipulent qu'on interdira l'entrée des soldats dans la zone de résidence étrangère de Hakodate et assurent aux commerçants étrangers la liberté de voyager dans l'île d'Ezo comme ils le souhaitent. À la fin de la lettre, il définit le statut des gens ayant débarqué sur l'île du Nord, comme « les Keraï (vassaux) exilés des Tokugawa » qui constituent un « groupe belligérant ».

Cette autodéfinition des troupes sous les ordres d'Enomoto comme un groupe belligérant est très importante du point de vue juridique, car si les autorités étrangères reconnaissent cette déclaration d'Enomoto, d'après le décret de neutralité relatif à la guerre civile japonaise, elles n'ont pas le droit d'intervenir dans le conflit entre le gouvernement japonais et le clan d'Enomoto. En revanche, si les représentants étrangers ne reconnaissent pas la déclaration d'Ezo, les hommes d'Enomoto seront considérés comme de simples rebelles contre l'autorité centrale du Japon.

Après s'être informé sur la situation dans le Nord et l'attitude d'Enomoto Takeaki, c'est le ministre d'Angleterre qui se positionne en premier contre la reconnaissance du clan de l'ex *shôgun*

¹⁴ IMAI, *op. cit.*, p.198.

en tant que groupe belligérant. Étant proche du nouveau gouvernement japonais et représentant du premier pays à avoir reconnu le régime impérial du Japon, Harry Parkes réfute fermement l'idée de traiter le parti d'Enomoto comme un groupe belligérant.

L'opinion de Parkes est sans aucun conteste partagée par un autre représentant étranger : le ministre de France Maxime Outrey. Pour le diplomate français, les militaires français qui participent aux combats dans le camp d'Enomoto provoquent trop d'embarras diplomatiques entre le Japon et la France. S'il accorde à Enomoto la légitimité de continuer son combat contre le pouvoir central, la guerre civile risque de s'éterniser et, en conséquence, le consul français voit échapper là l'occasion de mettre fin à l'aventure des Français, et en particulier, de Jules Brunet. Outrey écrit à Paris à ce sujet :

« Nous avons tous reçu un manifeste signé : les Keraïs exilés de Tokugawa, dans lequel ils avouaient qu'ils avaient été abandonnés par leurs alliés du Nord et qu'ils agissaient pour leur propre compte en venant prendre possession de l'île de Yéso. Ces déclarations ne permettaient pas qu'on leur attribuât les droits des belligérants et, par conséquent, nous avons le devoir d'empêcher un blocus qui aurait permis de visiter ou de saisir nos navires à des gens qui ne relevaient d'aucune autorité régulière responsable¹⁵. »

Le « blocus » que le ministre de France mentionne dans cette correspondance au ministère des Affaires étrangères, est une des mesures exprimées par Enomoto, qui souhaite fermer le port de Hakodate à tous les navires étrangers dès qu'ils auront le contrôle de la ville. Les discussions sur le blocus du port de Hakodate par les troupes des Tokugawa et la reconnaissance du clan d'Enomoto comme groupe belligérant au Japon divisent les représentants étrangers. Deux grands pays d'Europe, l'Angleterre et la France, montrent dès le début leur attitude déterminée à ne jamais considérer les exilés du clan Tokugawa à Ezo comme les composantes d'une organisation belligérante au Japon, mais comme des rebelles contre le régime de Meiji. Contrairement à ces deux diplomates, trois de leurs homologues se bornent à exprimer clairement leur réprobation vis-à-vis de la conduite des vassaux des Tokugawa en les considérant comme des belligérants. Les ministres d'Amérique, Robert B. Van Valkenburgh, de Prusse, Maximilian von Brandt, et d'Italie, Vittorio de la Tour, s'opposent à la prise de position de Parkes et Outrey. Cette divergence d'opinion entre les représentants étrangers sur le traitement des forces des Tokugawa à Ezo, entraînera plus tard la levée de la neutralité des étrangers dans la guerre de Boshin signée en février 1868 et l'intervention des troupes occidentales dans la bataille d'Ezo, entre le parti d'Enomoto et celui du gouvernement.

Pendant que le chef du clan Tokugawa cherche à obtenir la reconnaissance internationale de son groupe, sur l'île d'Ezo, et plus précisément dans le sud de l'île où se trouvent les villes de Hakodate, de Matsumae et d'Esashi, Jules Brunet se charge d'établir un plan militaire pour les éventuels futurs affrontements armés à Ezo. Il ordonne tout d'abord la réparation du fort de Goryôkaku, à Hakodate, endommagé par les assauts des troupes d'Enomoto juste après leur débarquement sur l'île d'Ezo. Pour les forces des Tokugawa, cette forteresse est à la fois le plus important établissement militaire à Ezo et aussi le quartier général de la direction politico-administrative du groupe. Pourtant, les travaux de réparation et de renforcement du Goryôkaku

¹⁵ AMAE, série « correspondances politiques », Japon, vol. 17, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 16 décembre 1868 Yokohama, n°39.

ne sont pas une mission facile à accomplir pour Brunet et les hommes des Tokugawa. C'est tout d'abord le climat hivernal rigoureux qui empêche l'avancée des travaux. La température très basse à Ezo par rapport aux autres régions du Japon fait geler la terre et rend extrêmement difficile, en particulier, le creusement des douves entourant le fort. Les travaux de renforcement du Goryôkaku dirigés par Brunet ne se limitent pas à l'installation de douves. Les officiers et soldats du génie des Tokugawa font de grands efforts pour installer des batteries de canons dans le fort, construire de nombreux remparts en dehors des douves, et renforcer toutes les portes de l'établissement. En dépensant considérablement de main d'œuvre et d'argent, tous les travaux de renforcement du Goryôkaku sont terminés au mois d'avril 1869¹⁶.

Selon le témoignage d'Ôtori Keisuke, général en chef de l'armée de terre du clan Tokugawa, il effectue à partir du mois de janvier 1869 une campagne de recrutement auprès des habitants de Hakodate qui souhaitent être employés en tant que nouveaux soldats dans le camp des Tokugawa¹⁷. À l'issue de l'opération, ils réussissent à trouver environ cent cinquante hommes qui sont ensuite instruits par les instructeurs français dans le Goryôkaku. Ces nouvelles recrues, réparties en deux catégories, infanterie et artillerie, deviennent, selon Ôtori, des soldats compétents, au niveau de ceux disposant d'une expérience militaire¹⁸.

En même temps que la formation de nouveaux soldats pour l'armée des Tokugawa du Nord, Brunet répartit également les troupes arrivées dans le Nord à bord des navires de la flotte d'Enomoto. En établissant avec ses collaborateurs japonais un plan de défense de l'île d'Ezo contre les futures attaques du gouvernement, le capitaine français assure l'organisation d'une armée dont le chef d'état-major général est Hijikata Toshizô, qui a mené presque tous les combats à Ezo dans le camp des troupes d'Enomoto. Selon l'organisation conçue par Brunet et les dirigeants japonais, leur armée de défense est composée de quatre régiments. Les militaires français sont eux aussi intégrés dans l'organisation de cette armée. Chacun de ces Français prend le commandement, avec deux officiers japonais, d'une brigade composée de trois cents hommes. Jean Marlin travaille avec deux officiers d'infanterie japonais, Honda Kôshichirô (1845-1905) et Ôkawa Masajirô (?- ?), André Cazeneuve avec Kasuga Saemon (1845-1869) et Iba Hachirô (1844-1869), François Bouffier avec Matsuoka Shirôjirô et Miki Gunji (?- ?) et Arthur Fortant avec Takigawa Mitsutarô (1850-1877) et Hoshi Juntarô (1840-1876)¹⁹. Les militaires français ne sont pas là seulement pour commander d'éventuels combats contre les soldats du gouvernement, ils se chargent aussi de l'instruction militaire pour tous les soldats sous leur direction. Malgré le fait que leur grade dans la mission française à l'époque du *shôgun* n'était pas celui d'instructeur mais plutôt de sous-instructeur, à Ezo, ce sont eux qui prennent l'initiative de tous les entraînements militaires avec l'aide des officiers japonais.

Jules Brunet joue un rôle important dans la direction militaire de l'armée des Tokugawa. Après l'élection d'Enomoto Takeaki comme gouverneur général d'Ezo, celui-ci décide d'adopter le système militaire français dans son armée nordiste. Par exemple, ils emploient le mot « rejiman », qui vient du français « régiment » pour désigner la plus grande unité de soldats. Les troupes

¹⁶ ÔTORI, *op.cit.*, p. 80.

¹⁷ *Ibid*, p.78-79.

¹⁸ *Ibid*.

¹⁹ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3 (1864-1878), lettre de Brunet à Chanoine, datée du 28 mars 1869 Matsumae.

d'Enomoto réunies sur l'île d'Ezo n'ont pas toutes suivi la même formation militaire. Parmi elles, se trouvent des soldats formés par les Français dans le cadre de l'instruction militaire à Ôtamura puis à Edo, des soldats de la province de Nanbu, qui n'ont jamais suivi aucun entraînement militaire à l'occidentale etc. Dans cette armée, mélange d'hommes de diverses origines, il était essentiel de définir une voie à suivre pour Enomoto Takeaki et la présence de Brunet et de ses sous-officiers français est alors prise en compte pour choisir le modèle de son armée.

Grâce à l'instruction donnée par les Français, les soldats des Tokugawa acquièrent petit à petit la compétence nécessaire pour se battre contre l'armée de Tôkyô. Pourtant, pour l'état-major de l'armée d'Enomoto, il ne suffit pas de former ces hommes, mais la fortification de la partie Sud de l'île est aussi essentielle pour défendre le territoire. Afin d'établir un plan de défense contre la montée des troupes impériales, Jules Brunet et quelques officiers japonais du génie effectuent, en janvier 1869, une inspection de la plage d'Ômori hama, près de la ville de Hakodate, qui donne sur le détroit de Tsugaru séparant l'île d'Ezo de celle de Honshû. L'objectif de leur voyage est d'observer l'état des batteries de canons installées pour la protection de cet endroit stratégique. Après l'observation des canons sur la plage d'Ômori hama, ils prennent la direction du Nord. En traversant la branche Est de la péninsule d'Oshima, ils atteignent la côte Ouest de la péninsule, plus précisément le village de Mori, à proximité du village de Washinoki où les troupes d'Enomoto avaient débarqué lors de leur arrivée sur l'île.

Suite à la perte du navire *Mikabo maru*, qui transportait de nombreux canons, fusils et munitions, pendant la tempête que rencontre la flotte d'Enomoto juste après son départ de la capitale vers le Nord, l'armée d'Enomoto souffre du manque d'armes à feu à Ezo. Ce sont les efforts de Miyashige Ichinosuke, le chef de la section du génie de l'armée d'Enomoto et des hommes sous sa direction, qui permettent la réparation et la mise à disposition des armes à feu qui leur restent après les combats contre les troupes du gouverneur de Hakodate.

Le renforcement défensif pratiqué par les troupes restées fidèles aux Tokugawa dans le Nord s'étend jusqu'à la ville de Muroran, qui n'était pas aussi développée que Hakodate ou Matsumae à l'époque des Tokugawa. C'est Sawa Tarôzaemon, nommé responsable de l'exploitation de l'île lors de la formation du corps administratif d'Ezo, qui se rend, avec quatre officiers, vers Muroran, situé à l'extrémité de la péninsule d'Emoto, qui marque l'entrée nord de la baie d'Uchiura en février 1869. Leur mission à Muroran consiste à explorer la forêt aux alentours de Muroran et, en même temps, à trouver des moyens d'installer des batteries de canons capables d'attaquer les navires entrant dans la baie d'Uchiura, qui donne accès à tout le long de la côte ouest de la péninsule d'Oshima.

Tirant le bilan de toutes ces opérations de fortification, Brunet écrit à Chanoine :

« Comme fortifications élevées par nous, je dois avouer une trentaine de forts, fortins ou batterie de côte sur tout notre littoral et à peu près autant de forts et fortins dans les positions et passages de l'intérieur²⁰. »

²⁰ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3 (1864-1878), lettre de Brunet à Chanoine, datée du 28 mars 1869 Matsumae, *op.cit.*

Concernant la composition du personnel de la section d'artillerie de l'armée d'Enomoto, Jules Brunet, en tant qu'ancien officier instructeur de l'artillerie de l'instruction militaire à Edo, ne manque pas de mentionner ses deux anciens élèves japonais qui occupent à Ezo des postes importants. Dans le cadre de l'établissement de son plan militaire, le capitaine français donne le commandement suprême des troupes d'artillerie à Seki Hiroemon, lieutenant-colonel que Brunet décrit comme étant « le plus Français de tous mes nippons²¹ » ou le « diable de bombardier qui est immense pour un Japonais²² ». Et pour le commandant en second de l'artillerie, le Français désigne Hosoya Yasutarô (1851-1921), jeune officier qui n'a même pas vingt ans à ce moment-là. Comme Hosoya a fait des études de langue française au collège franco-japonais de Yokohama, depuis le début de la campagne dans le Nord, il était toujours à côté de Brunet en tant qu'interprète. Pourtant, c'est Hosoya lui-même qui demande à Brunet « à servir dans une batterie rayée de montagne au lieu de rester officier d'ordonnance interprète²³ ». Si le capitaine français nomme malgré son âge cet « enfant d'hier » second commandant d'artillerie, Brunet trouve qu'il est « un petit homme des plus sérieux aujourd'hui, fort instruit et adroit comme artilleur²⁴ » et qu'« il le mérite si bien qu'aucun de ses camarades n'a été jaloux et il continue à être le Benjamin de tout le monde²⁵ ».

Dans le courant du mois de mars 1869, Brunet effectue un autre voyage, cette fois-ci dans le sud-est de la péninsule d'Oshima, pour observer l'état des établissements militaires de cette zone. Durant un mois et demi, le capitaine français fait ce parcours pour vérifier les installations de défense et donner ses conseils si nécessaire. En partant du Goryôkaku en février 1869, avec ses deux sous-officiers, André Cazeneuve et François Bouffier, il descend la péninsule d'Oshima jusqu'à ce qu'ils atteignent Matsumae, la capitale de la province du même nom à l'époque des Tokugawa. Les Français y restent une dizaine de jours et ensuite prennent la direction du nord pour aller jusqu'à Esashi où eut lieu la dernière résistance des soldats du gouvernement échappés de la bataille de Matsumae comme nous l'avons vu plus haut. Ce qui attire le plus l'attention du capitaine français est la géographie de cette zone côtière, pleinement ouverte sur la mer du Japon. Jules Brunet séjourne à Esashi finalement plus de vingt jours, pendant lesquels il souffre de la gale et fait une cure thermale dans la station thermale du village d'Otobe, situé juste au nord d'Esashi. C'est vers la fin d'avril que Brunet est de retour dans le fort de Goryôkaku après un mois et demi de voyage d'inspection. Lorsque Brunet rentre à Hakodate, il est tout seul, car les deux autres Français partis de Hakodate avec Brunet, Bouffier et Cazeneuve, restent respectivement à Esashi et à Matsumae pour y prendre la direction des travaux et de l'instruction militaires nécessaires afin de faire face aux troupes du gouvernement. Chacun se trouve soutenu par des officiers japonais pour conduire les travaux nécessaires pour contrer les forces impériales²⁶.

Brunet dévoile dans sa lettre adressée à son ancien supérieur de la mission militaire au Japon toutes les mesures prises pendant le voyage d'observation dans la partie Sud de l'île d'Ezo. Il écrit ainsi :

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Voir annexe n°7 concernant l'installation des Français dans le sud de l'île de Yezo, p.462.

« Pour les côtes j'applique le principe suivant commande contre les jonques de débarquement : batteries rasantes sur la grève défendue par un poste retranché installé sur une hauteur voisine ; dans nos montagnes je rends un passage infranchissable avec une trentaine d'hommes de la façon suivante: coupure sur les chemins battus par des redents sur flanc de coteau battus eux-mêmes par une route attachée sur un point culminant ; cette redoute dont la surface intérieure varie entre cent et deux cents mètres carrés contient un magasin à poudre, un magasin à riz, un magasin de tabis et waradjis (chaussures) et une caserne pour cinquante hommes pouvant en contenir le triple en les entassant au besoin²⁷. »

Après avoir parlé des mesures préparées pour défendre un territoire maintenant sous leur contrôle, Brunet dévoile à Chanoine le personnel de la section du génie de l'armée d'Enomoto, avec qui le capitaine français a construit ses « ouvrages de défense » sur l'île d'Ezo. Ce sont trois anciens élèves de l'instruction française à Edo, nommés Yoshizawa Yûshirô, Kosuga Tatsunosuke et Komiyama Kinzô, à qui Brunet confie à chacun la direction d'une compagnie du génie²⁸. Ils ont appris le génie militaire en particulier avec Charles Jourdan, l'officier du génie de la mission française et, avant d'arriver à Ezo, ils ont parcouru la région Nord dans le camp de l'alliance du Nord à l'occasion des combats contre les soldats impériaux. Brunet qualifie dans sa lettre ces trois hommes d'« intelligents et zélés sapeurs » avec tout ce qu'ils ont réalisé sur l'île aux côtés du capitaine français. Contrairement à leur grade, lieutenant-colonel pour Yoshizawa et Kosuga et capitaine de première classe pour Komiyama, ils assurent le service de directeur du génie dans les trois centres de l'armée nordiste, Hakodate, Matsumae et Esashi. Pourtant ces trois compagnies ne travaillent pas que dans ces trois villes principales, elles se disséminent, selon Brunet, çà et là, selon les besoins de leurs détachements commandés par d'autres anciens élèves du génie du *Rikugunsho*, le centre de l'armée de terre à Edo, formés par Chanoine²⁹.

Parmi les officiers du groupe d'Enomoto, il y a aussi un ancien élève de Léon Descharmes, instructeur officier de cavalerie de la mission française. C'est Miyashige Ichinosuke qui était, durant le séjour de la mission française à Ôta mura et à Edo, adjudant major du capitaine de cavalerie Descharmes. Cependant Brunet le fait officier supérieur avec le grade de directeur du matériel d'artillerie à Ezo³⁰. D'après Brunet, grâce à lui et à son autorité, ce service d'artillerie s'est rapidement établi sur l'île. Concernant l'artillerie, le capitaine français cite le nom d'une autre personne à qui on devrait en effet attribuer le plus grand mérite. Elle se nomme Kaizuka, et son prénom est inconnu. Il est, selon Brunet, son ancien chimiste de la pyrotechnie du *Bakufu*³¹. Dans le cadre de l'organisation de l'armée d'Enomoto, le Français le fait capitaine d'artillerie, et dans les conditions rudes d'Ezo où ils font face à un manque de matériel nécessaire pour le service d'artillerie, il réussit à effectuer son travail en « trouvant le moyen de percer avec une vrille et de scier avec un poinçon³² ».

Comme lors des entraînements militaires à Ôtamura et à Edo, pour assurer la communication entre les Japonais et les Français, sur l'île d'Ezo également, il y a de nombreux Japonais qui se

²⁷ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3 (1864-1878), lettre de Brunet à Chanoine, datée du 28 mars 1869 Matsumae, *op.cit.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

chargent de l'interprétation entre les langues japonaise et française. La personne la plus fiable pour ce service est Tajima Masachika, qui a suivi une formation en français au collège franco-japonais de Yokohama dirigé par Mermet de Cachon, et ensuite l'instruction militaire donnée par la mission française. C'est ce Tajima qui aide et accompagne Brunet et Cazeneuve pendant leur fuite avec la flotte d'Enomoto et qui vient avec eux sur l'île d'Ezo. À part cet homme de confiance du capitaine Brunet, ce dernier cite deux autres noms d'interprètes japonais qui facilitent les activités militaires et administratives à Ezo entre les Japonais et les Français. Il s'agit d'Idaka et d'Ikushima³³. Selon Brunet, ils s'occupent majoritairement de la communication entre ses adjoints français et les officiers japonais. Quant à Brunet lui-même, il déclare « moi je parle assez couramment le japonais pour suffire à toutes nos relations avec mes Tokougawas [les gens des Tokugawa]³⁴ ».

Pendant que s'effectuent les travaux de fortification de l'île d'Ezo et que se déroulent les entraînements militaires pour les soldats japonais, deux autres Français rejoignent les cinq militaires Français sur l'île d'Ezo. Ces nouveaux arrivants se nomment Eugène Collache (1847-1883) et Henri de Nicole. Ils font tous les deux parties de l'équipage du navire français *Minerve*, une frégate à vapeur attaché à la Division navales des mers Chine de la Marine française, et à bord de ce navire, en qualité d'élève sous-lieutenant, ils viennent en Orient au mois de septembre 1866³⁵. Après l'incident de Sakai survenu en février 1868 qui provoque la mort de onze marins français, le *Minerve* entre et reste à l'ancre dans le port de Yokohama, dans le but d'y assurer la sécurité des résidents français. En octobre 1868, Brunet et Cazeneuve s'échappent à la délégation de France à Yokohama pour rejoindre la flotte navale d'Enomoto. Collache et de Nicole, une semaine après avoir appris cette nouvelle, se décident, eux aussi, à prendre la fuite de la rade de Yokohama et à suivre le même destin que Brunet et Cazeneuve.

C'est le 29 novembre 1868 que Collache et de Nicole s'embarquent sur un bâtiment de commerce affrété par un négociant suisse, la *Sophie-Hélène*, qui transportait des marchandises sous pavillon européen³⁶. Ce petit navire à bord duquel se trouvent les deux Français transfuges de leur mission, se dirige vers le Nord et arrive tout d'abord au port de Samemura dans la province de Nanbu, l'actuel département d'Aomori. Malgré le fait que les deux jeunes marins français espéraient y trouver les troupes des Tokugawa, après la reddition de l'alliance du Nord devant le gouvernement, celles-ci étaient déjà parties encore plus vers le Nord du Japon, sur l'île d'Ezo, avec l'intention de s'y fortifier et d'en faire le centre de la résistance. Peu après leur arrivée dans la province de Nanbu, les Français apprennent, par l'intermédiaire des officiers d'un navire américain qui venait d'entrer dans les eaux de Nanbu, que l'on avait envoyé de Yokohama l'ordre d'arrêter les deux Français en route vers le Nord, et ils s'embarquent sur ce même navire américain qui les amènera, eux aussi, sur l'île la plus septentrionale de l'archipel japonais. Ainsi, Collache et de Nicole mettent enfin le pied dans le port de Hakodate le 27 décembre 1868³⁷.

En dépit de l'assurance des deux marins français de venir participer aux combats aux côtés de leurs compatriotes, le capitaine Brunet, tenu au courant de l'arrivée à Ezo de Collache et de de

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ SAWA, 1987, *op.cit.*, p.267.

³⁶ COLLACHE Eugène, « Une aventure au Japon », (in) *Le Tour du monde*, n°77, 1874, p.49.

³⁷ SAWA, 1987, *op.cit.*, p. 268.

Nicole, reste pourtant réservé sur le traitement réservé à ces deux Français. Dans sa lettre à Chanoine, Brunet s'exprime ainsi :

« (...) j'ai cru devoir (...) faire savoir aux autorités françaises que je n'ignorais point la conviction bien acquise chez le ministre de France de ma non-participation à la fuite des 2 enseignes de marine. M.M. Collache et de Nicole, en conséquence, je les trouve dans notre île, ils viennent à moi fort impatients de servir sous mes ordres, je les prends et je le déclare hautement. De là à les faire promener tous les jours à la musique en compagnie de mes Japonais, en uniforme et sous les yeux des officiers de la marine française il y a loin; je les cache sans affectation mais je les cache pour éviter tout scandale tout en leur faisant faire à l'un le service d'adjudant major pour garnir mes salles de police, à l'autre l'école des branles bas de combat à bord de mon escadre³⁸. »

En plus de leur service commandé par le capitaine en chef Brunet dans l'armée d'Enomoto, Collache et de Nicole mènent également une autre action pour que les soldats japonais des Tokugawa puissent faire avancer les travaux de fortification de l'île le plus efficacement possible et affronter les soldats du gouvernement : l'apprentissage de la langue par les officiers japonais. Jules Brunet fait savoir à son ancien chef de la mission militaire qu'« il y a des cours réguliers de français tous les soirs au grand fort de Kaméda [autre nom du Goryôkaku], principal centre d'instruction³⁹ » et que ce sont les deux nouvelles recrues dans l'armée des Tokugawa, Collache et de Nicole qui se chargent de donner ces cours de la langue de Molière à Ezo. De leur côté, la langue japonaise leur est donc nécessaire afin d'enseigner leur propre langue natale aux élèves japonais et ils n'hésitent pas à se mettre à cette langue pourtant considérablement différente de la leur. À peine quatre mois après leur arrivée dans le Nord, Brunet apprécie sans réserve les progrès en japonais fait par Collache et de Nicole et déclare même que leur niveau de japonais est digne de celui de Charles Du Bousquet⁴⁰, ancien officier d'infanterie de la mission française alors premier interprète attaché à la légation de France à Yokohama.

L'accroissement du nombre des Français ayant l'intention de participer à la révolte d'Ezo ne s'achève pas avec l'arrivée de Collache et de de Nicole sur l'île à la fin de l'année 1868. On trouve encore au moins trois autres Français qui rejoignent l'armée d'Enomoto Takeaki avant la fin mars 1869. Ces trois Français se nomment, Clateau, Pradier et Tribout dont les moyens pour arriver jusqu'à l'île d'Ezo sont toujours mystérieux par manque d'information sur eux.

Brunet écrit dans sa lettre du 28 mars adressée à Chanoine que Clateau est venu de Hongkong et qu'il est nommé adjoint à l'organisation militaire aux côtés de de Nicole qui, lui, est arrivé sur l'île en compagnie de Collache⁴¹.

Concernant Pradier, Brunet explique qu'il est un ancien sous-officier des Zouaves, unités d'infanterie appartenant à l'Armée d'Afrique qui dépend de l'armée de terre française. Le

³⁸ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3 (1864-1878), lettre de Brunet à Chanoine, datée du 28 mars 1869 Matsumae, *op.cit.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

capitaine français qualifie ce Pradier d'« excellent sujet et aussi rigoureux au physique qu'au moral⁴² ».

Tribout est le dernier Français à rejoindre l'armée des Tokugawa dans le Nord du Japon vers la fin mai 1869. Il n'y a pas d'autres informations que le fait qu'il a participé à la bataille de Hakodate opposant les troupes d'Enomoto à celles du gouvernement, pendant laquelle il se blesse assez grièvement à la cuisse gauche⁴³.

Avant la fin mars 1869, les positions de défense contre une éventuelle attaque de la part des troupes impériales sont bien installées dans l'ensemble de la partie Sud de l'île. Selon le plan de défense établi par le capitaine Brunet, la répartition finale des troupes japonaises dirigées par les sous-officiers français est ainsi : Jean Marlin garde avec six cents hommes japonais la ligne de Hakodate à Arikawa, la zone Sud Est de la péninsule d'Oshima où se trouve le centre administratif et militaire du camp des Tokugawa et qui donne sur le détroit de Tsugaru. Arthur Fortant garde avec quatre cents Japonais les alentours de Washinoki, soit la côte Ouest de la péninsule d'Oshima qui donne sur la baie d'Uchiura. Cazeneuve garde avec six cents soldats Matsumae située à l'extrême Sud de la péninsule. Et François Bouffier avec ses quatre cents hommes garde Esashi sur la côte Est de la péninsule. Au total, une force d'environ deux mille hommes est installée dans les garnisons et les forts environnant ces garnisons sur chacun de ces points stratégiques⁴⁴. Après la répartition de ces deux mille soldats japonais à la disposition de l'armée des Tokugawa du Nord, il restait encore huit cents hommes dans la réserve. Avec ces soldats, Brunet décide de les partager par moitié avec l'officier en chef de l'armée de terre d'Enomoto, Ôtori Keisuke. Brunet et Ôtori ont chacun du coup une colonne de quatre cents hommes sous leurs ordres.

Ainsi, la fortification de l'île d'Ezo, plus précisément, la partie Sud de la péninsule d'Oshima, et l'organisation de la force militaire d'Enomoto Takeaki ainsi que l'instruction des soldats japonais sont majoritairement dues à la contribution du capitaine Brunet. En collaboration avec ses sous-officiers de l'ancienne mission militaire française au Japon, les « échappés » de la Marine française, mais aussi bien sûr avec celle des officiers japonais, Jules Brunet parvient, tant bien que mal, à mettre au point la défense militaire de l'île septentrionale pour contrer l'attaque du gouvernement de Tôkyô. De ce point de vue, la place occupée par Brunet et ses collaborateurs français dans le mouvement de révolte dans le Nord est aussi importante que celle des protagonistes impliqués dans cette guerre civile. C'est pour cette raison que la participation de Brunet aux conflits dans le Nord provoquera plus tard énormément d'embarras au sein de la légation de France, notamment pour les relations diplomatiques entre le nouveau gouvernement japonais et le ministre de France au Japon, Maxime Outrey.

⁴² *Ibid.*

⁴³ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 18, lettre de Brunet au ministre de France au Japon, datée du 18 juin 1869 à bord du Coëtlogon.

⁴⁴ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3 (1864-1878), lettre de Brunet à Chanoine, datée du 28 mars 1869 Matsumae, *op.cit.*

2-6. La levée de la neutralité des étrangers en guerre civile japonaise et la bataille navale dans la baie de Miyako

La convention de neutralité des résidents étrangers au Japon, conclue et signée entre tous les représentants occidentaux au Japon en février 1868, a pour but principal d'empêcher l'implication d'un navire américain de dernière génération, le *Stonewall*, dans la guerre de Boshin. Ce bâtiment cuirassé acheté en 1867 par le gouvernement des Tokugawa reste toujours sous pavillon des États-Unis et est mis sous la surveillance du ministre d'Amérique, Robert Van Valkenburgh même après son arrivée dans le port de Yokohama en avril 1868.

C'est au mois de mai 1868 que la neutralité des étrangers en guerre au Japon commence à être remise en question suite à une communication adressée par Londres au ministre d'Angleterre au Japon, Harry Parkes. Edward Stanley (1826-1893), alors ministre anglais des Affaires étrangères, lui annonce que le décret signé par Parkes sur la neutralité des Anglais résidant au Japon durant la guerre civile, n'est pas valable d'après la loi anglaise sur les affaires militaires. Il ordonne alors l'annulation des mesures prises par le ministre d'Angleterre sur les nationaux anglais au Japon.

Suite à cette missive de la part de son supérieur à Londres, Harry Parkes annonce au mois de juillet 1868 les nouvelles consignes à respecter durant la guerre civile japonaise par tous les résidents anglais au Japon au nom de représentant de l'Angleterre. Selon celles-ci, les Anglais ne seront désormais plus pénalisés juridiquement s'ils fournissent du matériel de guerre tel que navire armé, armes à feu, à quelque groupe belligérant que ce soit, à condition qu'ils agissent sous leur propre responsabilité et au risque de leur vie. Pour autant, tout navire anglais attaché à la Marine impériale d'Angleterre ne pourra être cédé aux Japonais.

Certes, c'est lorsque cette lettre du ministre anglais des Affaires étrangères, Edward Stanley, arrive au Japon que Parkes autorise explicitement les civils anglais à effectuer des transactions commerciales en matière de matériel militaire auprès du gouvernement japonais et du clan shôgunal du Nord. Pourtant, politiquement proche du nouveau gouvernement, Parkes fermait les yeux sur le fait que des navires sous pavillon anglais étaient utilisés pour transporter des soldats de l'armée impériale jusqu'au champ de bataille. Les troupes de l'armée impériale sous les ordres du nouveau gouvernement étaient composées majoritairement de soldats des provinces du Sud hostiles au *Bakufu*, celles de Satsuma et de Chôshû. Comme l'indique leur appellation, les provinces de Satsuma et de Chôshû se situent dans le Sud du Japon, et pour mobiliser leurs soldats dans les combats contre la révolte des provinces du Nord, il fallait trouver un moyen de transport pour ces hommes, leurs armes et munitions du Sud au Nord de l'archipel. Face à ce problème, le transport maritime était la meilleure solution, à la fois pour sa rapidité, et pour le nombre important de soldats et de matériel pouvant être embarqués à bord.

Du fait du manque de navires à sa disposition, c'est à son partenaire de confiance, l'Angleterre que le gouvernement de Tôkyô s'adresse pour trouver des navires de transport et, en effet, avec l'aide des Anglais, il réussit à engager toutes ses forces militaires dans le Nord et à mener les combats contre l'alliance du Nord des Tokugawa. Selon l'accord de février 1868 consenti par tous les représentants occidentaux sur la neutralité étrangère, ce comportement de la part des Anglais aurait clairement dû faire l'objet d'une sanction, mais le ministre de l'Angleterre n'a pas réagi comme il le devait.

Contrairement à cette attitude de Parkes, qui approuve tacitement cette conduite répréhensible de la part de ses nationaux, le ministre des États-Unis d'Amérique, Robert Van Valkenburgh, se montre ferme pour faire respecter par ses compatriotes la neutralité durant la guerre de Boshin. Il met pour cela un embargo sur un navire de nationalité américaine sur le point de partir vers le Nord avec des soldats du gouvernement à bord et le retient en rade de Yokohama.

Le gouvernement de Meiji, désireux d'obtenir le plus vite possible le navire de guerre, le *Stonewall*, dont la possession serait probablement décisive pour l'issue de la guerre contre le clan Tokugawa, commence des négociations avec Van Valkenburgh sur sa cession. C'est un mois après l'arrivée du *Stonewall* dans le port de Yokohama que le gouvernement impérial ordonne à son ministre des Affaires étrangères de contacter Van Valkenburgh à ce sujet. Celui-ci n'a apparemment aucune intention de céder la propriété du navire au gouvernement de l'empereur, tant que la neutralité face aux deux groupes belligérants du Japon serait en vigueur. L'argument du nouveau gouvernement est que le régime de Meiji, qui prend la suite du statut politique et diplomatique du gouvernement du *shōgun*, hérite également de tous les droits qui comportent la commande du *Stonewall*.

À cette demande gouvernementale, le ministre d'Amérique répond négativement, en s'appuyant sur la neutralité en vigueur des étrangers, et aussi sur l'absence d'autorisation de céder le navire au gouvernement de Meiji de la part du secrétaire d'État américain, William Seward (1801-1871), qui hésite encore à livrer le navire aux nouveaux dirigeants du Japon étant donné la situation politique et militaire toujours instable du pays.

Le 8 décembre 1868, le gouvernement de l'empereur fait part d'une première communication aux légations des six pays européens, qui leur annonce la chute du château de Wakamatsu, le quartier général de la province d'Aizu, un des principaux alliés du Nord, et la pacification de tout l'archipel japonais. Une seconde communication parvenue dix jours plus tard à tous les représentants étrangers annonce que, du fait du retour de la paix au Japon, la neutralité des étrangers durant la guerre de Boshin est maintenant levée, au moins aux yeux du nouveau gouvernement.

Cependant, le jour même de cette seconde annonce gouvernementale, les troupes d'Enomoto prennent le fort de Goryōkaku et l'île d'Ezo sous leur contrôle. Tant qu'il existe un groupe se réclamant belligérant sur le territoire japonais, cela signifie que le problème de neutralité des résidents étrangers n'est pas résolu. Cette question sur la levée ou non de l'interdiction d'une intervention étrangère durant la guerre civile japonaise divise la communauté internationale implantée au Japon. Ce sont l'Angleterre, la France et la Hollande qui se manifestent contre la reconnaissance du groupe d'Enomoto comme organisation belligérante au Japon et les États-Unis d'Amérique, l'Italie et la Prusse qui sont de l'avis inverse. Ainsi, se trouvant dans l'impossibilité d'établir une résolution cohérente de la part des ministres des six principales puissances européennes, ceux-ci sont obligés de suspendre les discussions sur ce point qui semblent sans issue.

Le 26 novembre 1868, l'empereur Meiji arrive dans la capitale, Edo. Il s'installe dans le château d'Edo, symbole de l'époque du *shōgun* Tokugawa qui, à compter de ce jour, devient le château de « Tôkyô », nouvelle appellation de la capitale japonaise. Pendant le séjour impérial dans la capitale, les dirigeants du gouvernement, eux aussi à Tôkyô en compagnie de l'empereur, tentent de

profiter de son influence afin de résoudre des problèmes diplomatiques avec les pays occidentaux. Le 4 janvier 1869, les trois représentants étrangers, Maxime Outrey, ministre de France, Vittorio de la Tour, ministre d'Italie et Dirk Van Polsbroek, ministre de Hollande, ont une audience avec l'empereur dans le château pendant laquelle les trois diplomates européens lui remettent leurs lettres de créance. Autrement dit, par cet acte, ces trois pays reconnaissent l'autorité de l'empereur comme chef d'État du Japon et sur laquelle s'appuie désormais le pouvoir politique du nouveau gouvernement. Ainsi le régime politique de l'empereur et de son gouvernement est sur le point de gagner plus de poids diplomatique auprès des pays étrangers.

Le 9 janvier 1869, le Grand conseiller, *dainagon*, Iwakura Tomomi, rencontre Harry Parkes pour rappeler au ministre anglais que si de nombreux pays expriment leur intention d'entrer en relation officielle avec le gouvernement de l'empereur, le maintien de la position de neutralité prise par la communauté étrangère est contradictoire. Tenant compte de l'attitude des ministres ayant reconnu la légitimité du gouvernement de Meiji, Iwakura demande à Parkes de prendre la décision de lever la neutralité étrangère au Japon.

Une semaine plus tard Iwakura Tomomi se rend à Yokohama rencontrer cette fois-ci les ministres de chacun des six pays afin de leur demander l'annulation de la déclaration collective sur la neutralité des étrangers, faite en février 1868 sur la base d'une situation militaire maintenant maîtrisée dans le Nord du Japon.

Suite à une demande officielle d'Iwakura au nom de son empereur, les consuls généraux des six pays européens ouvrent à nouveau des discussions sur la possibilité de lever les mesures de maintien de la neutralité absolue et essaient d'aboutir à une déclaration commune. La réunion interministérielle n'est pourtant pas en mesure de trouver la réponse immédiate à la demande du *dainagon*. À la table des négociations, s'opposent plus que jamais deux opinions complètement opposées l'une à l'autre : la première défend le fait que la guerre de Boshin débutée en janvier 1868 à Toba Fushimi est belle et bien terminée et que la révolte qui se déroule sur l'île d'Ezo n'a rien à voir avec la guerre civile japonaise, et la seconde insiste sur l'argument selon lequel le combat d'Ezo fait partie de la guerre de Boshin, et tant que la guerre se poursuit, la neutralité absolue doit être respectée par tous les résidents étrangers au Japon. Lors de cette réunion, Harry Parkes, lui, se manifeste clairement pour la levée de la neutralité, car c'est ce qu'attend le nouveau gouvernement japonais et vu sa confiance importante en la diplomatie anglaise, le ministre anglais n'a pas pu changer de ligne diplomatique et se montre favorable à la politique du gouvernement impérial.

Même après plusieurs réunions à Yokohama, une conclusion est loin d'être atteinte. L'avis d'Harry Parkes de renoncer à la politique européenne de non intervention dans les combats du Nord est soutenu par le ministre des Pays-Bas, Van Polssbroek. Face à ce duo anglo-hollandais, le groupe américano-italo-prussien prétend repousser encore l'annulation de la neutralité en considérant que la paix au Japon n'est pas encore acquise. Néanmoins, les ministres d'Amérique, d'Italie et de Prusse font une concession en reconnaissant que le parti des Tokugawa sous les ordres d'Enomoto Takeaki n'ont pas le statut de belligérants assuré par les lois internationales.

La discussion étant ainsi dans l'impasse, c'est le ministre de France, Outrey, qui joue le rôle d'arbitre et qui trouve des compromis pour obtenir un accord de la part de tous les participants de la réunion. Tout d'abord, il fait confirmer à tous les représentants les deux arguments

principaux. Le premier est qu'au Japon, la guerre civile entre le gouvernement et la résistance au Nord des Tokugawa est officiellement terminée. Pour le second, si la guerre civile est finie, alors il n'existe plus de groupe belligérant impliqué dans cette guerre. En mettant en évidence ces deux points, il précise que si certains ministres sont opposés à l'idée de la levée immédiate de la neutralité des étrangers au Japon, c'est parce que la situation exacte sur l'île d'Ezo, n'est pas bien connue par les légations étrangères. Il propose donc de reporter l'annulation des mesures de neutralité, jusqu'à ce que les consulats étrangers obtiennent les informations nécessaires pour analyser l'état de l'île du Nord.

Suite à cette réunion, une communication au nom de tous les six ministres européens est envoyée à Iwakura le 23 janvier 1869 dans laquelle sont reconnus la fin de la guerre civile japonaise et le caractère politique du clan d'Enomoto, de ce fait non considéré comme groupe belligérant. Ils expriment ainsi leur intention de lever la neutralité absolue comme le demande le gouvernement du *mikado*, mais qu'il faudra encore du temps avant l'annulation complète des mesures en place qui concernent tous les résidents européens au Japon.

À la demande de son gouvernement, Iwakura se rend de nouveau à Yokohama le 27 janvier en espérant obtenir une réponse plus claire de la part du collège des ministres étrangers sur la levée de la neutralité. Selon la communication précédente, les représentants étrangers demandaient qu'on leur accorde du temps supplémentaire pour trouver une réponse satisfaisant l'intérêt de tous les pays présents. Dans l'entretien entre Iwakura et les ministres européens, c'est l'Américain, Robert Van Valkenburgh qui s'oppose toujours à la levée de la neutralité en raison de l'insuffisance de nouvelles venues du Nord, et se montre ainsi incapable de donner son avis politique sur cette question. Le ministre d'Amérique répond à Iwakura Tomomi qu'il a besoin de deux semaines pour chercher et obtenir les informations sur la situation de l'île d'Ezo et lui promet de donner la réponse définitive au nom des six ministres européens avant le 9 février. Ayant réussi à ce que Van Valkenburgh et les autres ministres s'engagent sur une date, et satisfait de son travail en tant que représentant du gouvernement japonais, Iwakura quitte le port de Yokohama le jour même de son entretien et part pour Kyôto.

Le 7 février 1869, un navire de guerre français entre en rade de Yokohama. Le nom du bâtiment est la *Vénus*. Depuis l'éclatement des événements dans le Nord du Japon, ce navire préposé par le ministre de France Outrey, était resté dans le port de Hakodate pour y observer la situation de l'île et notamment le comportement des troupes d'Enomoto dirigées par un capitaine français. L'équipage de la *Vénus* était en contact avec les hommes d'Enomoto et servait également d'intermédiaire entre les gens du Nord et le gouvernement de Meiji.

Le retour de cette frégate à Yokohama permet aux ministres européens d'obtenir des nouvelles très récentes sur la situation de l'île et des rebelles japonais. Après avoir recueilli et analysé toutes les informations apportées par le navire *Vénus*, se tient le 8 février, pour la dernière fois, la réunion des six ministres sur le thème de la neutralité des étrangers au Japon, soit le lendemain du retour de la *Vénus* de Hakodate.

Les informations données sur l'île du Nord par le navire français suffisent à convaincre le ministre des États-Unis d'abandonner sa position contre la levée de la neutralité absolue des étrangers au Japon. La réunion ministérielle valide donc à l'unanimité la résolution de lever la notification qui imposait jusqu'alors à tous les étrangers habitant le Japon leur non intervention

dans les conflits entre le gouvernement et le parti des Tokugawa sous les ordres d'Enomoto Takeaki. Cette levée de la neutralité absolue s'accompagne, naturellement, de celle de l'interdiction de vendre et de céder des navires de guerre étrangers aux Japonais de chaque côté.

Au lendemain de la réunion, tous les représentants européens font part de cette annonce à leurs compatriotes au Japon, ce qui officialise la fin de la guerre civile japonaise et bien sûr la levée de toutes les mesures concernant la neutralité étrangère dans cette guerre. Cette communication est aussi envoyée à Higashikuze Michitomi, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de l'empereur Meiji. Quant à Van Valkenburgh, ministre américain, le même jour, il fait savoir au ministre japonais des Affaires étrangères son intention de rouvrir des discussions sur la cession du navire *Stonewall*, sujet pour lequel le gouvernement du *mikado* avait pris la peine de demander la levée de la neutralité avec autant d'insistance.

Entre le 12 décembre 1868, date à laquelle se tient la première réunion des six ministres européens et le 8 février 1869, jour de la décision de lever la neutralité des étrangers au Japon, le nouveau gouvernement japonais et les représentants étrangers multiplient les discussions à propos du caractère du groupe d'Enomoto et de l'attitude des résidents étrangers dans tout l'archipel japonais. Pendant cette période d'un peu moins de deux mois, le nouveau gouvernement du Japon s'efforce d'obtenir le statut d'autorité politique unique et absolue dans le pays en faisant reconnaître par les légations étrangères que le clan d'Enomoto n'est pas une autorité belligérante, mais un simple mouvement de révoltés contre le pouvoir politique central soutenu par l'autorité de l'empereur. En effet, pour le gouvernement de Meiji, toutes ces démarches pour obtenir l'illégitimité du régime de l'amiral Enomoto de la part des ministres occidentaux, avaient pour but de prendre possession du navire *Stonewall* dont la capacité navale et militaire sera décisive pour éliminer tous les mouvements de résistance à sa politique. Ainsi l'acquisition du *Stonewall* permet aux nouveaux dirigeants du pays de confirmer doublement la légitimité politique de leur gouvernement créé à l'issue de ce que certains appellent « une révolution ».

D'une part, ils réussissent à changer le regard de certains ministres européens sur le statut des troupes des Tokugawa. Dans un premier temps, lors de l'éclatement de la guerre de Boshin, parmi les représentants étrangers certains considèrent que les hommes qui se sont soulevés pour défendre les Tokugawa, le clan du *shôgun*, font partie d'un des deux groupes belligérants, et que la série de conflits entre ces deux camps se déroule dans le cadre d'une guerre civile japonaise. C'est parce qu'existe ce point de vue qu'est formulée l'idée d'établir une neutralité pour les résidents étrangers au Japon censés ainsi ne pas être concernés par ces conflits internes au Japon. Les conseillers du *mikado*, en particulier, Iwakura Tomomi, ont l'intelligence de renverser le point de vue des ministres américain, italien et prussien, en quelque sorte sympathisants de l'ancien régime des Tokugawa, ce qui a pour conséquence de confirmer progressivement l'autorité du gouvernement.

D'autre part, par la livraison du navire *Stonewall*, l'équilibre des forces maritimes entre l'escadre d'Enomoto et celle du gouvernement du *mikado* se voit effectivement bouleversé. Lorsque Enomoto Takeaki prend la fuite avec ses huit navires de guerre et de transport, qui composaient anciennement la marine shôgunale, les provinces du Sud, Satsuma et Chôshû, ne disposaient pas d'une force navale comparable à celle des Tokugawa. Comme force militaire, la marine du

gouvernement de Meiji est constituée, en grande partie, par des navires de Satsuma et de Chôshû. Le manque de navires du côté du nouveau gouvernement est attesté aussi par le fait qu'il demande de l'aide aux Anglais pour transporter ses soldats dans la région Nord en guerre contre les provinces nordistes alliées, bien que cet acte soit contraire au principe de neutralité des étrangers. Dans ce contexte, l'acquisition du *Stonewall* était la clé pour attaquer les hommes d'Enomoto installés encore plus au Nord au Japon. Le 15 mars 1869, environ un mois après l'ouverture des négociations avec le ministre des États-Unis sur le cas du *Stonewall*, le gouvernement devient propriétaire du navire cuirassé en payant le montant restant pour son achat. Certes, l'état financier du gouvernement qui venait de voir le jour n'était pas très bon pour dépenser une telle somme, mais les nouveaux dirigeants du pays franchissent le pas afin de renforcer leur force navale ce qui devient indispensable à la pacification du territoire japonais. En effet, en se procurant le *Stonewall*, navire dont la capacité d'attaque et de défense est bien supérieure à celle des autres bâtiments dans les eaux japonaises, y compris les escadres européennes, le gouvernement de Tôkyô est désormais pourvu d'une marine bien supérieure à celle des rebelles du Nord. De plus, pour la flotte d'Enomoto, la perte du *Kaiyô maru*, le navire amiral de l'escadre nordiste, au large de la côte d'Esashi lors de l'opération de poursuite des soldats du gouverneur de Hakodate, est aussi un élément clé du bouleversement de l'équilibre des forces maritimes entre le gouvernement et le territoire contrôlé par Enomoto. Ainsi, la prise de possession du *Stonewall* par le gouvernement et les négociations qui la précèdent pour faire lever la neutralité des étrangers, démontrent non seulement la force politique du gouvernement de Meiji, mais aussi l'augmentation considérable de sa puissance militaire qui assure l'autorité du nouveau pouvoir à l'égard de la révolte du Nord et des légations étrangères.

Tout au long des négociations sur la levée de la neutralité entre le gouvernement japonais et les ministres étrangers, la France, représentée par Maxime Outrey, garde sa position favorable à la suppression des mesures concernées. Derrière cette attitude du diplomate français, il y a certainement sa volonté de corriger la politique française au Japon menée par son prédécesseur, qui avait insisté sur le soutien au gouvernement des Tokugawa. En se prononçant pour la levée de la neutralité, qui permet effectivement au nouveau gouvernement d'éliminer les rebelles dans le Nord et d'établir sa domination sur tout l'archipel du Japon le plus tôt possible, le ministre de France s'est sans cesse montré sympathisant du régime impérial.

En plus de cela, la participation de certains Français aux côtés d'Enomoto lors des événements du Nord fait garder au représentant de France une position très ferme face aux Japonais à Ezo. Le fait qu'un capitaine français se trouve dans le camp révolté contre une autorité politique reconnue par de nombreux pays étrangers cause énormément d'embarras à la fois à l'égard du gouvernement japonais et des autres légations étrangères. Par la mise en service du *Stonewall* au profit de la marine impériale, Outrey espère sans doute mettre un terme aux événements militaires sur l'île d'Ezo qui impliquent très activement quelques-uns de ses compatriotes. Pour Outrey, il était hors de question d'attendre la fin des conflits sans prendre aucune mesure politique.

Dans la légation de France représentée par ce ministre lors des négociations sur la question de la neutralité, il y a une personne qui porte un regard pourtant un peu sceptique sur le déroulement des discussions à propos d'une affaire d'une telle importance, qu'elle pourrait changer le destin du Japon et aussi celui des relations diplomatiques au Japon entre les pays étrangers eux-mêmes. Il

s'agit de Bergasse du Petit Thouars, le capitaine de vaisseau du navire *Dupleix* qui appartient à la Division navale des mers de Chine de la Marine française, et qui est présent dans les eaux japonaises depuis le 10 février 1868.

Dans son observation de toutes les discussions sur la question de la neutralité des étrangers au Japon, que les ministres européens considèrent comme l'une des affaires diplomatiques des plus importantes pendant la révolution du Japon, il fait part de son avis personnel qui décrit la position et l'implication du ministre d'Angleterre dans les discussions après l'une des réunions des ministres européens :

« La réunion des ministres a été longue, sérieuse : pour les Japonais, comme pour la plupart des ministres, lever la neutralité, c'est autoriser le gouvernement japonais à acheter des navires, le *Stonewall*, par conséquent ; la maintenir, c'est de le leur refuser. En faisant rapporter cet acte, sir Harry Parkes espérait faire passer ce bâtiment dans les mains des gens du Sud, et leur donner les moyens d'écraser la tentative de résistance organisée par les anciens serviteurs du taïcoun et les débris des institutions françaises importées ici par son prédécesseur¹. »

Dans sa description, l'officier de la marine française n'hésite pas à rapporter son inquiétude vis-à-vis de la politique diplomatique anglaise menée par Parkes, qui a de plus en plus d'influence sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement impérial. Bien que Maxime Outrey ne voie aucun danger dans le rapprochement entre le ministre d'Angleterre et le gouvernement japonais, le jugement de Du Petit-Thouars est tellement net qu'il évoque ici la menace réelle et directe sur la présence française au Japon. Pendant les deux mois de discussions sur la question de la neutralité, le capitaine Du Petit-Thouars a probablement identifié une facette du ministre Harry Parkes, que son homologue français n'avait peut-être pas remarquée. En tant que militaire de haut rang, Du Petit-Thouars accorde de l'importance à l'annulation de la notification sur la neutralité absolue des étrangers, qui permet immédiatement l'acquisition du plus puissant navire en Asie par les troupes impériales. En effet, après la livraison du navire *Stonewall*, la situation des partisans des Tokugawa dans le Nord change radicalement. Autour de ce navire cuirassé, aura lieu une bataille entre les soldats des Tokugawa et du gouvernement. Il s'agit d'une bataille navale telle que les Japonais n'en avaient pas vu depuis longtemps.

Le 2 mai 1869, l'état-major du groupe d'Enomoto Takeaki dans le Goryôkaku prend connaissance d'une information selon laquelle les troupes du gouvernement rassemblent leurs forces navales dans une baie de la province de Nanbu, située sur la côte Est de la région Tôhoku. D'après la nouvelle parvenue à l'île d'Ezo, le gouvernement mobilise dans cette zone maritime située à deux cent soixante kilomètres de Hakodate, un certain nombre de ses navires de guerre y compris le *Stonewall*, mis à la disposition de la marine du gouvernement après l'annulation de la notification de neutralité et rebaptisé *Kôtetsu*, la traduction littérale du mot « cuirassé ». En effet, en ce début du mois de mai 1869, le gouvernement de Meiji fait mobiliser quatre navires de guerre et quatre navires de transport dans cette baie de Miyako de la province de Nanbu, en vue de faire de la ville portuaire la base navale de ses troupes qui attaqueront les rebelles de l'île d'Ezo.

¹ PETIT-THOUARS (DU), Bergasse, le journal de Bergasse du Petit-Thouars daté du 20 janvier 1869 Yokohama, (in) *Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars d'après ses notes et sa correspondance (1832-1890)*, Librairie académique Didier Perrin et Cie., Paris, 1906, p.275.

Dès qu'ils prennent connaissance de ce rassemblement des navires du gouvernement, les hommes d'Enomoto ouvrent des discussions sur les mesures à prendre pour réagir à cette menace militaire de la part des troupes impériales. Ces discussions se déroulent principalement entre les deux Français, Eugène Collache et Henri de Nicole, deux élèves officiers français ayant rejoint la révolte du Nord à la fin de l'année 1868, et Arai Ikunosuke, responsable de la Marine dans le clan nordiste d'Enomoto. Pendant les discussions, Collache, inquiet de la diminution considérable de la force navale des rebelles du Nord après la perte du *Kaiyô maru*, montre son intention d'attaquer la flotte du gouvernement ancrée dans la baie de Miyako plutôt que d'attendre leur arrivée dans l'île d'Ezo. Ce marin français écrit comme ainsi :

« D'après plusieurs rapports et ce que nous savions par nous-mêmes de la négligence ordinaire des Japonais, nous pouvions espérer que nos ennemis laisseraient, un jour ou l'autre, leurs navires presque dépourvus de gardiens. Il s'agissait de discuter si l'on ne devrait pas tenter une surprise, c'est-à-dire se décider à prendre l'offensive, au lieu de s'en tenir au rôle défensif. A la vérité, il fallait emmener nos navires et laisser ainsi l'île privée de ses plus sûrs moyens de défense ; mais d'autre part, quel avantage que celui d'anéantir la flotte des ennemis et de les mettre dans l'impossibilité de venir nous attaquer !² »

Finalement, la réunion franco-japonaise valide à l'unanimité la décision d'attaquer la flotte du gouvernement en rade de Miyako avec trois des navires de guerre à la disposition de la marine d'Enomoto qui était composée de dix navires dont trois à voile. Le navire qui mène le projet d'attaque est le *Kaiten maru*, corvette à roues, armée de vingt-deux canons de divers calibres³. Suite à la perte du *Kaiyô maru* au large d'Esashi, le *Kaiten maru* a été désigné comme navire amiral de la flotte d'Enomoto Takeaki. À bord de ce navire, le responsable de la Marine, Arai Ikunosuke lui-même s'embarquera pour diriger la mission. Également à bord, se trouveront Kôga Gengo, capitaine de vaisseau et Henri de Nicole en tant qu'assistant français. Le deuxième navire qui participe à l'attaque se nomme le *Daini Kaiten maru* (le deuxième *Kaiten maru*). Construit aux États-Unis en 1863 sous le nom d'*Ashuelot* et acheté par la province d'Akita dans le Nord, cet aviso est passé dans les mains des partisans d'Enomoto lors de leur embarquement à Hokodate. Le *Daini Kaiten maru* est armé de cinq canons, dont quatre lisses sur les côtés et à l'avant un fort Armstrong à pivot⁴ et sera commandé par Eugène Collache et aussi par le capitaine de vaisseau japonais Furukawa Setsuzô (1837-1877). Le dernier navire désigné pour la mission est le *Banryû maru* armé de six canons de douze en bronze qui sera commandé par Matsuoka Bankichi, ancien élève du centre d'entraînement naval de Nagasaki, aidé pour le service de l'artillerie par le Français Clateau, ancien quartier-maître canonnière de la marine de l'État français⁵.

Après la nomination du personnel dirigeant la flotte, les soldats japonais qui participeront à l'opération sont aussi répartis à bord des trois navires. Lors de leurs discussions, les Japonais et les Français se sont mis d'accord sur le plan d'attaque contre les navires du gouvernement dans la baie de Miyako. Il s'agit d'un abordage dont le principe consiste à accoster un navire au navire ennemi, y envoyer les soldats et prendre le contrôle du navire adverse. Pour cette opération alors complètement inconnue des Japonais, les dirigeants du groupe d'Enomoto, avec l'aide des

² COLLACHE, *op.cit.*, p.51.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Français, commencent par former leurs soldats japonais aux combats à l'abordage. Ensuite ils répartissent ces soldats désignés en un certain nombre de compagnies d'abordeurs et procèdent à une formation de compagnies de débarquement armées de fusil Enfield⁶. Ces abordeurs sont, pour la plupart, des soldats originaires de l'armée de terre instruits par les instructeurs d'infanterie qui se trouvaient sur l'île d'Ezo. Armés non seulement de fusil Enfield mais aussi de leurs sabres, adaptés au combat rapproché dans un espace réduit à bord d'un navire, ils seraient « d'excellents abordeurs⁷ » aux yeux d'Eugène Collache. D'après cet élève-officier anciennement attaché au navire *Minerve* de la division navale des mers de Chine de la Marine française, à bord du *Daini Kaiten maru*, en plus de quarante hommes d'équipage, se trouvaient trente abordeurs formés à la française sur l'île du Nord.

C'est dans la soirée du 1^{er} mai que les tous derniers approvisionnements en charbon et en vivres pour les trois navires nordistes sont terminés. Le lendemain, à une heure du matin, la flotte quitte la rade de Hakodate⁸. Sur une mer « calme comme les eaux d'un lac », l'escadron des trois navires se dirige vers le Sud en direction de la baie de Miyako sans aucun problème technique. Pourtant les bonnes conditions météorologiques ne durent pas longtemps.

Dans la nuit du 4 mai, soit trois jours après le départ de Hakodate, les trois navires des Tokugawa rencontrent une terrible tempête. Collache écrit :

« Dans la nuit nous fûmes brusquement assaillis par un vent épouvantable accompagné d'une mer subitement devenue affreuse. Les vagues courtes et hachées, hautes et dures, se heurtaient en tous sens ; le vent tournant continuellement, faisait le tour du compas : tous ces indices dénotaient que nous avions affaire à la queue d'un cyclone passant probablement assez près de nous⁹. »

Heureusement pour les hommes du *Daini Kaiten maru*, et des deux autres navires, la tempête ne dure qu'une nuit et, dès le lendemain le vent tombe complètement et le calme plat est de retour. Pourtant dès les premières rafales de cette tempête, les trois navires se sont perdus de vue et les conditions climatiques endommagent la machine du *Daini Kaiten maru* et son commandant français est obligé de faire jeter à la mer tout le charbon qui encombrait le pont du navire.

Bien que le *Daini Kaiten maru* ait besoin de quelques réparations de sa machine, il est bien suivi par le *Kaiten maru* qui a supporté la tempête sans aucun accident. En revanche, la tempête a fait disparaître le *Banryû maru* sans qu'il soit possible pour l'équipage des deux autres navires de la flotte de savoir ce qu'il a pu devenir. Les deux navires rescapés tant bien que mal de la tempête violente au large de la côte Ouest du Japon continuent leur descente vers le Sud en dépassant le port de Miyako. Il avait en fait été décidé entre l'équipage des deux navires de trouver un port voisin de Miyako où le *Daini Kaiten maru* pourrait faire les réparations nécessaires pour sa machine. C'est dans le port de Yamada, à dix-huit kilomètres au Sud du port de Miyako, bien caché par la forme de ria de la côte, que les deux navires accostent le 5 mai. Comme ils étaient du camp Tokugawa, opposé au gouvernement, lorsqu'ils entrent dans le port, les deux bâtiments hissent des pavillons étrangers, américain pour le *Kaiten* et russe pour le *Daini Kaiten*. Trompés par ces

⁶ AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3, lettre de Brunet à Chanoine, *op.cit.*

⁷ COLLACHE, *op.cit.*, p.51.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p.54.

pavillons étrangers, les fonctionnaires japonais du petit village situé au fond de la baie de Yamada, n'hésitent pas à porter secours à la réparation du *Daini Kaiten maru* et à la provision de charbon pour le *Kaiten maru*¹⁰.

Une fois que la réparation du *Daini Kaiten maru* ait été effectuée aussi bien que possible aux yeux du mécanicien du navire dans un port avec peu de moyens, et que la provision de charbon du *Kaiten maru* soit jugée suffisante par Eugène Collache, les deux navires quittent la baie de Yamada la nuit du 5 mai cette fois-ci pour s'engager dans la bataille contre les navires impériaux. Malgré les réparations, sur la route vers Miyako, l'état du moteur du *Daini Kaiten maru* se détériore de nouveau. Dans un port dépourvu de moyens pour réparer un navire de guerre moderne, les travaux effectués sur le navire *Kaiten maru* de manière improvisée étaient loin d'être parfaits.

Cet incident inattendu, qui réduit à trois nœuds la vitesse maximale du *Daini Kaiten maru*, oblige l'équipage des deux navires des Tokugawa, et notamment le commandant français du navire, Collache de changer le plan d'attaque. L'élève-officier français, de concert avec son compatriote à bord de l'autre navire, prend la décision de laisser le *Kaiten maru*, intact après la tempête et mieux équipé, aller en avant et commencer l'attaque, le *Daini Kaiten maru*, avec sa capacité de navigation réduite, arrivant au milieu de l'action. Ainsi, en faisant participer au combat les troupes fraîches du *Daini Kaiten maru*, Collache pensait obtenir la victoire même contre le navire cuirassé de dernière génération de la marine impériale.

Le matin du 6 mai 1869, par un temps très calme, le *Kaiten maru* entre dans la baie de Miyako pour passer à l'assaut comme il a été décidé la veille par le conseil de guerre entre les deux Français et les officiers japonais. Lors de l'entrée du navire des Tokugawa dans la baie de Miyako, il hisse le pavillon américain comme il l'a fait pour s'approcher du port dans la baie de Yamada. Avec son drapeau des États-Unis et le fait que le navire n'avait alors plus que deux de ses trois mâts, car le *Kaiten maru* avait perdu un mât lors de la tempête rencontrée par la flotte d'Enomoto pendant sa fuite d'Edo à Ezo, les troupes impériales réunies dans la baie de Miyako ne reconnaissent pas le navire *Kaiten maru*.

À l'approche du *Kôtetsu*, anciennement *Stonewall*, l'équipage du *Kaiten maru* remplace le drapeau américain hissé sur son mât par celui du soleil levant et ce n'est qu'à ce moment-là que les marins du gouvernement se rendent compte de la présence d'un navire ennemi. Le premier navire abordé par le *Kaiten maru* est effectivement le *Kôtetsu* bien que ce jour du 6 mai 1869, dans la baie de Miyako, soient rassemblés quatre navires de guerre et quatre navires de transport de la marine impériale.

Malgré la réussite de cette approche du navire cible sans être remarqué, le capitaine du *Kaiten maru*, Kôga Gengo, ne parvient pas à approcher son navire suffisamment près du *Kôtetsu* pour que ses soldats puissent se précipiter sur le navire ennemi. D'abord, le navire *Kaiten maru* est équipé de deux roues extérieures, une de chaque côté, qui l'empêchent d'aborder un autre navire. Ensuite, la capacité de navigation du navire ne permettait pas le mouvement de braquage délicat indispensable pour une opération d'abordage. Par conséquent, malgré les efforts de l'équipage, le *Kaiten maru* finit par percuter avec sa proue le côté gauche du *Kôtetsu*. Une fois en contact avec la cible, les abordeurs du *Kaiten maru* tentent d'envahir le cuirassé, mais l'espace très réduit de la

¹⁰ *Ibid.*, p.54.

partie avant qui touche à peine le navire *Kotetsu* ne leur permet pas de se déplacer en masse. De plus, les soldats des Tokugawa sont facilement touchés par les balles des mitrailleuses Gatling chargées à bord du navire blindé.

Perdant du temps, et sans réussir à faire embarquer les abordeurs sur le *Kôtetsu*, le *Kaiten maru* se retrouve entouré par les autres navires de la marine impériale, ancrés dans la baie de Miyako et prêts au combat. Dans cette situation très défavorable avec quatre bâtiments autour de lui, Arai Ikunosuke, général en chef de la flotte d'Enomoto, se décide de retirer le *Kaiten maru* du champ de bataille au bout de trente minutes de combat. Suite au tir de mitrailleuses depuis le *Kotetsu*, le capitaine de vaisseau du *Kaiten*, Kôga Gengo meurt touché à la tête et Henri de Nicole est blessé lui aussi. Dirigé par Arai Ikunosuke lui-même à la barre, le *Kanten maru* sort de la baie de Miyako et se dirige vers le Nord. Il est rejoint par le *Banryû maru* qui était resté dans le port de Samemura après s'être séparé des deux autres navires suite à la tempête du 4 mai.

Pendant que le *Kaiten maru* tente d'aborder le *Kôtetsu* et se retrouve dans un combat difficile contre tous les navires, le *Daini Kaiten maru*, lui, reste en dehors de la baie de Miyako et son équipage ne voit rien de ce qui se passe dans la baie du fait de sa configuration. À quelques centaines de mètres du lieu de bataille, les soldats à bord du *Daini Kaiten maru* n'entendent que les coups de canons et ne voient que la colonne de fumée dégagée par les navires dans la baie. Aussitôt que la canonnade cesse dans la zone maritime, Eugène Collache, commandant du *Daini Kaiten maru*, voit le navire *Kaiten maru* sortir de la baie et se diriger vers le Nord à toute sa vitesse, « poussant ses feux, comme le dénotait l'épaisse fumée que vomissait sa cheminée » et « rasant la côte ». Surpris par l'état du *Kaiten maru* et sa conduite incompréhensible, Collache fait tout de suite hisser un signal pour demander des nouvelles du *Kaiten maru*, mais le navire s'en va sans la moindre réponse et finit par se perdre à l'horizon.

Après la disparition du *Kanten maru* de la scène de combat, ce sont deux navires du gouvernement, le *Kôtetsu* et le *Kasuga maru*, qui poursuivent le *Daini Kaiten maru*. Si le *Kaiten maru* réussit à échapper à la poursuite de la flotte impériale, le *Daini Kaiten maru*, lui, avec ses machines endommagées, ne peut envisager ni la fuite ni le combat contre un navire blindé et mieux armé. Eugène Collache décide de profiter de la légère avance de son navire sur son ennemi pour se jeter sur la côte, débarquer tout l'équipage et faire sauter le navire pour l'empêcher d'être pris¹¹.

Le projet de Collache est immédiatement adopté par la majorité des officiers japonais à bord et le navire est dirigé vers une petite plage, située presque en face du navire sur la côte. À une trentaine de mètres de la grève, les hommes des Tokugawa à bord du *Kaiten maru* entendent un craquement et les mâts du navire fléchissent fortement sur l'avant, ce qui signifie que le *Kaiten maru* est échoué. Règne alors à bord une panique totale que décrit Collache :

« Ce fut alors un désordre indescriptible : tout ce qui ne pouvait être emporté était brisé, jeté à la mer ; on enclouait les canons, on broyait à coup de masse les pièces de la machine. C'était un pêle-mêle, une confusion indescriptible. Maintenir l'ordre était difficile, j'étais seul au milieu de soixante-dix Japonais hors de leur sang-froid¹². »

¹¹ *Ibid.*, p.55.

¹² *Ibid.*

Malgré la panique, les canots du *Kaiten maru* emmènent tous les soldats à terre et après une demi-heure d'opération de sauvetage, tout le monde est débarqué. Pourtant, pour les rescapés, leur vie n'est pas tout à fait hors de danger à terre. À peine sont-ils débarqués que les deux navires de guerre impériaux tirent sur eux. Le *Kôtetsu* tire des boulets pleins de trois cents livres et le *Kasuga maru* des obus. Bien que le bombardement depuis la mer n'ait pas fait beaucoup de victimes parmi les hommes des Tokugawa à terre et qu'ils se trouvent enfin hors de portée de tir des deux navires, le Français ne tarde pas à donner le signal du départ. Quoique la faim et la fatigue les tourmentent, les soldats des Tokugawa se dirigent vers les montagnes à la recherche de villages où ils pourraient peut-être se procurer de la nourriture et se mettre à l'abri de l'ennemi. Après environ cinq heures de marche, dans une forêt complètement inconnue des soldats des Tokugawa et du Français, apparaît devant eux un petit village « délicieusement caché dans le creux d'un vallon ».

Dans ce village, les Japonais et Eugène Collache cherchent tout d'abord du riz pour satisfaire leur appétit. Malheureusement pour eux, il n'y a pas suffisamment de riz pour tous les soldats et à la place, les villageois proposent aux soldats des Tokugawa « une sorte de petite graine jaunâtre assez fade » que même les officiers japonais n'ont pas l'habitude de manger mais qui contente quand même leur appétit.

En tant que commandant de troupe, Collache défend à tous ses hommes japonais de prendre quoi que ce soit aux paysans sans les payer. Pourtant comme les Japonais n'avaient aucun argent sur eux, c'est le Français qui se charge de payer toutes les dépenses des soldats. Il raconte que :

« Je donnais même à chacun d'eux de quoi acheter des tabis (chaussettes), des waradji (chaussures de route en paille grossière), des serviettes, des pipes, du tabac, en un mot la série des petits objets indispensables à tout Japonais¹³. »

Au lendemain matin de leur arrivée dans le village, Collache s'empresse de discuter avec les officiers japonais de la suite à donner cette situation. Le Français suggère à tous les Japonais de se déguiser en paysans puis de se disperser discrètement pour regagner chacun le lieu où il croit devoir se rendre. Quant à Collache qui ne peut pas se dissimuler de cette façon dans la société japonaise, il décide de se livrer aux mains des ennemis le plus tôt possible.

Les Japonais, eux, refusent cette solution. Ils expriment à Collache leur intention de se constituer collectivement prisonniers en se recommandant à la clémence du vainqueur, les troupes du gouvernement. Cependant, Collache considère cette disposition d'esprit comme un manque de courage et le leur reproche vivement. Sans écouter leur réponse, Collache donne le signal du départ de ce petit village où il est impossible de trouver de la nourriture pour tous ses hommes.

Heureusement pour eux, au bord de la mer, ils trouvent un autre village au bord de la mer peu distant du premier village, qui est en mesure de préparer un repas satisfaisant tous les soldats en déroute. Après ce dîner arrosé de saké abondant, Collache se dirige vers la côte et s'installe sur la plage pour fumer et durant ce moment de courte détente, le Français change soudainement d'avis :

¹³ *Ibid.*, p. 58.

« (...) la vue des barques de pêche mouillées dans la baie me fit venir l'idée que l'on pourrait peut-être trouver, en payant bien, une jonque qui consentirait à nous ramener à Hacodaté (sic.)¹⁴. »

Aussitôt rentré au village, le Français fait part de son idée au commandant japonais, Furukawa Setsuzô et lui demande de se charger des négociations pour trouver des marins qui pourraient accepter cette demande audacieuse.

La déclaration de Collache embarrasse le commandant japonais. En lui citant un tas de mauvaises raisons, Furukawa démontre au Français l'impossibilité de réaliser son projet. À la grande surprise de Collache, il lui révèle qu'à la suite du conseil tenu entre les Japonais, et à l'insu du commandant français, ils avaient écrit une lettre pour se remettre aux mains du seigneur de la province de Nanbu, prince du domaine où se trouve l'équipage rescapé du *Daini Kaiten maru*. De plus, il avoue que, dans la lettre adressée au seigneur de Nanbu, le nom de Collache est également mentionné l'obligeant à suivre le même destin que les soldats japonais. Selon le commandant japonais, la province de Nanbu faisait partie de l'alliance du Nord contre le gouvernement et ce seigneur n'a abandonné leur parti qu'à la suite des défaites successives des troupes du Nord. Ainsi, ce dernier devrait avoir encore de la sympathie pour les partisans des Tokugawa et si Collache repart seul dans le Nord, cela attirerait la colère du seigneur de Nanbu au lieu de la bienveillance sur laquelle les Japonais du *Daini Kaiten maru* sont en droit de compter. Finalement, Collache accepte la mesure prise par le conseil des Japonais.

Le lendemain, quatre fonctionnaires de la province de Nanbu arrivent dans le village et ont une longue discussion avec les chefs japonais du *Daini Kaiten maru*. Après cela, ils déclarent que le seigneur de Nanbu, leur maître, recevra tous les soldats japonais et Collache, et s'engagera à les conduire jusqu'à la capitale, Tôkyô, entre les mains des troupes impériales, sans que le prince de Nanbu ne leur fasse aucun mal et toutes les dépenses sur la route restant à sa charge. Ainsi les soldats et l'équipage du *Daini Kaiten maru* et Eugène Collache sont capturés et conduits à Tôkyô pour qu'ils y soient soumis à des enquêtes effectuées par le gouvernement de Meiji.

Avec la capitulation des soixante-dix Japonais et d'Eugène Collache qui étaient à bord du navire de guerre *Daini Kaiten maru*, la bataille navale dans la baie de Miyako entre les troupes du Nord et celles du gouvernement de Meiji et dans ses alentours est terminée. Le combat opposant le seul navire participant du côté des rebelles Tokugawa à la flotte composée de quatre navires de guerre gouvernementaux dont le navire amiral est le *Kôtetsu*, n'a duré qu'une demi-heure et les troupes à bord du *Kaiten maru* n'ont à aucun moment réussi à mener la bataille en leur faveur. Pourtant, c'est la première fois dans l'histoire du Japon qu'une opération d'abordage est menée sur le plan militaire, et tentée par l'équipage et les soldats instruits du *Kaiten maru* jusqu'à ce jour du 6 mai 1869. Bien qu'ayant pris contact avec les pays étrangers, puis introduit dans le pays l'organisation de marine moderne et la technologie navale européennes, et ayant obtenu des navires de guerre occidentaux, aucune occasion ne s'était présentée aux Japonais de mener à bien une bataille navale et aucun Japonais n'avait eu l'idée d'effectuer une telle opération audacieuse et dangereuse pour tout équipage.

¹⁴ *Ibid.*

Dans ce sens, la présence des deux élèves-officiers français arrivés sur l'île d'Ezo, Eugène Collache et Henri de Nicole fut capitale. Ils ont eu cette idée d'abordage, convaincu les officiers japonais de valider le projet, donné des instructions aux soldats, formé des abordeurs et mis le plan à exécution. Il n'aurait pas été possible d'effectuer cette série d'étapes stratégiques sans les deux Français formés dans la marine française et envoyés au Japon en qualité d'élèves-officiers à bord du navire *Minerve*.

Bien qu'il y ait à Ezo des Français attachés au département de la Marine et qu'ils soient en mesure de donner des entraînements et des consignes appropriés pour mener à bien la mission, les officiers japonais d'Ezo et en particulier, Enomoto Takeaki, chef du clan Tokugawa qui a fait ses études de techniques de combat naval aux Pays-Bas, auraient dû s'inquiéter face à la difficulté de cette mission.

Malgré les difficultés de la mission en perspective, si le conseil de guerre d'Ezo donne son accord sans prendre beaucoup de temps de réflexion, c'était sans doute dû au déploiement du navire *Kôtetsu* dans la zone relativement proche de l'île d'Ezo. Jules Brunet, lui aussi, dès qu'il est tenu au courant du projet d'abordage présenté par Collache et de Nicole, donne immédiatement son accord.

La perte du *Kaiyô maru* au large d'Esashi et l'acquisition du navire cuirassé *Kôtetsu* par le nouveau gouvernement bouleversent l'équilibre des forces navales entre les camps de Meiji et celui des Tokugawa du Nord. Au début de la guerre civile, les rebelles Tokugawa possédaient la plus puissante force navale du Japon, devant la marine shôgunale, qui était elle-même largement supérieure à la flotte du nouveau gouvernement. Cette supériorité au combat naval des troupes d'Enomoto, permettait en quelque sorte aux rescapés dans le Nord des Tokugawa de garder le moral pour affronter l'armée gouvernementale.

Après la perte du navire amiral de leur flotte par un incident météorologique malheureux puis l'arrivée à Ezo de la nouvelle sur le *Kôtetsu* mis à la disposition du gouvernement, les officiers cherchent à tout prix à renforcer leur force navale affaiblie. S'ils ont perdu le *Kaiyô maru* lors d'une tempête imprévisible, et du fait des conditions géographiques de la zone totalement inconnue des partisans d'Enomoto, la levée de la neutralité des résidents étrangers au Japon, qui permet la cession du *Stonewall* au gouvernement, était, elle aussi, impensable par les Nordistes. Pour eux, l'autorisation de la part du ministre des États-Unis de céder le navire blindé au gouvernement, signifie la prise de position des légations occidentales contre les vassaux des Tokugawa installés à Ezo. À partir de ce moment-là, existe le risque que les pays occidentaux n'hésitent plus à participer plus activement aux conflits armés entre le Nord et le gouvernement, bien sûr, au profit de ce dernier.

Dans ce contexte, la question de la neutralité des étrangers est tellement cruciale pour Enomoto Takeaki que ses officiers n'ont pas hésité longtemps pour donner leur accord au projet d'abordage conçu par les marins français. Celui-ci n'avait pas pour but de détruire le *Kôtetsu* mais, à la fois, de diminuer la force navale du gouvernement et augmenter la leur en prenant le cuirassé au service de leur marine. Ainsi Enomoto aurait pu obtenir ou plutôt récupérer suffisamment de moyens pour faire face à l'attaque du gouvernement sur l'île. Considérant la situation géographique de l'île d'Ezo et l'emplacement des points stratégiques principaux tels que

forteresses ou batteries de canons installées par les soldats nordistes, la plupart des combats entre le clan d'Enomoto et le gouvernement devaient se passer au large des côtes de l'île.

La levée de la neutralité et la bataille navale de la baie de Miyako sont un exemple des relations étroites qui existent entre la politique diplomatique des représentants étrangers, du nouveau gouvernement, et des gens du Nord, mais aussi des rapports militaires entre les deux protagonistes japonais. Les dernières batailles seront décisives pour ce qu'appellent les étrangers au Japon « une révolution » qui fait plier les Tokugawa devant leurs adversaires de Satsuma, Chôshû et Tosa.

2-7. L'attaque du gouvernement sur l'île d'Ezo et la chute du clan d'Enomoto

Après la bataille navale de Miyako qui n'a duré qu'une demi-heure et qui finit par une défaite nette pour le parti d'Enomoto, le gouvernement concentre progressivement ses forces navales et militaires dans le Nord du Japon. Afin de procéder à une attaque massive et efficace, l'armée du gouvernement concentre tout d'abord ses navires de guerre et ses soldats dans le port d'Aomori situé à l'extrémité septentrionale de l'île de Honshû, autrement dit, à l'endroit le plus proche du territoire occupé par les partisans d'Enomoto, l'île d'Ezo.

Depuis le mois de mai 1869, de nombreux navires de guerre appartenant à la flotte du gouvernement sont observés par les troupes d'Enomoto depuis leur quartier général de Hakodate. Les navires gouvernementaux qui apparaissent au large de l'île d'Ezo et qui naviguent pour observer les soldats d'Enomoto et leurs dispositifs militaires, font sentir aux partisans des Tokugawa l'approche d'une attaque générale des troupes impériales. Pour preuve, le 18 mai 1869, les consuls et les commerçants étrangers à Hakodate sont tous embarqués dans les navires étrangers ancrés dans la baie et, le même jour, après avoir vu cette mesure prise par les autorités étrangères, Enomoto Takeaki ordonne à tous les habitants japonais de Hakodate de se mettre à l'abri d'un éventuel bombardement sur la ville.

C'est deux jours après l'évacuation de la ville de Hakodate, le 20 mai, que les troupes du gouvernement de Meiji commencent leur débarquement sur l'île d'Ezo. La première attaque a lieu sur le village d'Otobe, à quatre kilomètres au nord d'Esashi où l'armée d'Enomoto a installé des batteries et une troupe de trois cent cinquante soldats. À l'aube du 20 mai, environ vingt-cinq mille soldats de l'armée gouvernementale sont débarqués sur la côte du village d'Otobe avec huit navires de guerre dont un est américain. Dès la nouvelle de l'arrivée des troupes du gouvernement reçue, les hommes d'Enomoto déployés à Esashi se rendent jusqu'à Otobe pour arrêter la marche des forces gouvernementales vers le sud, mais la différence numérique entre les deux camps et aussi le tir des canons depuis les navires en mer ne facilitent guère la tâche de la défense sous les ordres de Matsuoka Shirôjirô.

Se trouvant dans l'impossibilité de bloquer l'avancée des troupes du gouvernement, les soldats d'Enomoto se mettent à reculer rapidement jusqu'à Esashi. Malgré les armes lourdes installées à Esashi pour défendre la ville, finalement, ils ne peuvent même pas tenir une journée contre l'attaque des soldats du gouvernement et ils commencent à se replier encore vers le sud, à Matsumae, un autre point stratégique sur la côte ouest de la péninsule d'Oshima.

Au total, près de trente mille soldats débarqués sur l'île d'Ezo emportent facilement le combat contre les hommes d'Enomoto installés à Esashi, qui tentent de gagner la partie Sud de la péninsule d'Oshima, occupée par les troupes des Tokugawa. La supériorité numérique de ses soldats sur l'île permet à l'armée du gouvernement de faire avancer ses troupes en les répartissant en trois divisions et d'ordonner à chaque division de suivre sa propre destination. Après le combat d'Esashi, la première division se dirige vers le Sud en direction de Matsumae en suivant la côte Ouest de la péninsule, la deuxième prend la route forestière qui traverse la péninsule d'Oshima d'Ouest vers l'Est et qui atteint la côte au village côtier nommé Kikonai, enfin la troisième prendra le chemin terrestre le plus court en partant d'Esashi pour parvenir à la capitale du fief d'Enomoto, Hakodate.

En apprenant l'opération militaire des troupes impériales, les officiers de l'armée d'Enomoto décident d'envoyer des soldats depuis Hakodate pour renforcer la défense contre leur ennemi.

Une troupe de trois cents soldats menée par Hijikata Toshizô, vice-ministre de l'armée de terre d'Enomoto Takeaki, arrive le 21 mai au village d'Ôno, à proximité de la ville de Hakodate à l'extrémité Ouest de la route prise par la troisième division de l'armée du gouvernement. La raison pour laquelle Hijikata, ex-*samurai* du *Shinsen gumi*, et donc spécialiste du combat au sabre, est appelé à défendre cet endroit est que, si ce village situé à peine à treize kilomètres de Hakodate tombe aux mains de l'armée du gouvernement, il leur servira, bien sûr, de base militaire très profitable, et cela rendra très difficile la défense de Hakodate pour les troupes d'Enomoto. La bataille autour de ce village stratégique éclate le 24 mai. Contre les trois cents soldats sous le commandement de Hijikata, du côté de l'armée impériale, environ cinq cents soldats sont sur le champ de bataille après avoir traversé la péninsule. Malgré leur supériorité numérique et celle des armes à feu à leur disposition, les combats ne sont, à aucun moment, faciles pour les soldats du gouvernement. Avant leur arrivée sur place, afin de mieux défendre le site, les hommes de Hijikata Toshizô ont construit des barrières en roche et en terre. L'opération défensive effectuée par l'armée de Hijikata à Ôno est tellement bien menée que des renforts de plus de deux mille soldats supplémentaires, et les tentatives d'attaques multiplies par l'armée de Meiji suivant plusieurs routes différentes, ne viennent pas à bout des troupes des Tokugawa mobilisées dans le village d'Ôno. Le bloc de défense de Hijikata tient bon, même au bout de douze jours de combat, et fait finalement reculer l'offensive de l'armée du gouvernement qui, désormais, cherche une autre route pour atteindre la ville de Hakodate.

Pendant que la défense d'Ôno résiste bien à l'attaque de l'armée impériale, dans les deux autres zones de combat sur l'île, Kikonai et Matsumae, les soldats d'Enomoto ont du mal à garder la ligne de défense face à l'avance des troupes gouvernementales.

Pour Matsumae, au moment du débarquement des troupes du gouvernement, cinq cents hommes étaient déployés pour la défense de la ville. Dans cette ville portuaire, située à la pointe de la péninsule d'Oshima, le Français André Cazeneuve est là en tant que commandant militaire des troupes d'Enomoto. Le 28 mai 1869, les soldats du gouvernement entrent en masse dans les environs de Matsumae. Avec deux batteries de canons, les partisans des Tokugawa résistent tant bien que mal à l'attaque terrestre effectuées par les hommes du gouvernement, mais c'est le bombardement au moyen de canons depuis les navires de guerre de la flotte impériale qui cause un dommage considérable aux troupes d'Enomoto et aux dispositifs militaires de défense installés préalablement. Face au tir des canons opéré par la flotte du gouvernement depuis la baie de Matsumae, l'armée de défense de Cazeneuve n'a aucun moyen de répliquer car, dans la zone maritime environnante, la force navale du clan Tokugawa est très limitée et loin d'être comparable à celle de la flotte gouvernementale. De plus, le château de Matsumae, que les troupes d'Enomoto employaient comme base militaire principale après son occupation, est bâti à proximité de la mer et dangereusement exposé au bombardement naval. Ainsi la bataille de Matsumae est sans aucune difficulté emportée par l'armée impériale et pendant le combat, André Cazeneuve se blesse grièvement à la jambe gauche, ce qui l'oblige à monter dans un navire, non sans danger, afin de retourner à Hakodate rejoindre ses camarades français. La plupart des soldats japonais rescapés de la bataille de Matsumae se dirigent par la voie terrestre à Kikonai où la force

militaire du parti des Tokugawa est massivement mobilisée pour faire face à une autre tentative d'avance des troupes impériales.

À Kikonai, c'est Ôtori Keisuke, ministre de l'Armée de terre du groupe d'Enomoto, qui est désigné pour arrêter l'avance de la deuxième division de l'armée du gouvernement débarquée sur l'île. Dans cette zone de la côte Est de la péninsule d'Oshima, le combat entre les deux camps commence le 24 mai. À la différence de la ville de Matsumae, en profitant de la géographie locale, qui est une zone très montagneuse, les soldats d'Ôtori réussissent à tenir en échec les troupes impériales au cours de plusieurs combats, qui ont alors du mal à poursuivre leur marche vers Hakodate. Du côté du parti d'Enomoto, malgré leur infériorité numérique à Kikonai comme dans toutes les autres batailles sur l'île d'Ezo, les soldats tiennent bon et repoussent à plusieurs reprises les attaques de l'armée du gouvernement.

Les batailles d'Ezo débutées le 20 mai 1869 par le débarquement à Otohe des troupes de l'armée impériale, deviennent de plus en plus acharnées. Bien que la défense de Matsumae soit brisée par les troupes du gouvernement sans difficulté particulière, dans les deux autres lieux de bataille, Ôno et Kikonai, les hommes du parti d'Enomoto, gardent le moral et ne manquent pas de montrer aux hommes du gouvernement l'esprit de vaillance des Tokugawa pour lesquels ils combattent.

Pourtant, plus le temps passe, plus les combats deviennent favorables au gouvernement. C'est tout d'abord parce que l'armée du gouvernement a les moyens de mobiliser presque sans limite des soldats dès qu'il lui en manque pour attaquer à Ezo. Si les navires du gouvernement qui arrivent à Ezo les uns après les autres transportent suffisamment d'hommes armés supplémentaires, ce n'est pas du tout le cas pour l'armée d'Enomoto Takeaki. Cette dernière est dans l'obligation de défendre son territoire avec un nombre restreint de soldats : ceux qui sont arrivés sur l'île à la fin de l'année 1868.

Deuxièmement, les armes à feu utilisées par les soldats de chaque camp ne sont pas les mêmes. L'armée impériale procède sans tarder à des innovations pour ses armes à feu et les soldats débarqués à Ezo sont tous équipés de fusil Spencer ou de fusil Snider-Enfield de dernière génération pour l'époque. En revanche, les combattants du clan d'Enomoto sont équipés de fusils Minié lors de la bataille d'Ezo. La plus grande différence entre les équipements des deux armées réside dans la façon de charger les balles dans le fusil. Si pour le fusil Minié, le soldat doit mettre la balle dans le canon par l'avant et la pousser jusqu'au fond du canon à l'aide d'une baguette, pour les fusils Spencer et Snider-Enfield, la balle est chargée à l'arrière du canon, ce qui facilite et rend plus rapide le chargement des balles. En plus de ces différences dans les armes utilisées et le nombre de soldats, l'armée du gouvernement a l'avantage de pouvoir approvisionner le champ de bataille partout à Ezo avec les munitions pour ses soldats comme elle le souhaite.

À la fin du mois de mai et au début du mois de juin 1869, la situation du front à Kikonai entre les soldats du gouvernement et ceux d'Ôtori Keisuke commence à changer. La résistance des troupes d'Ôtori se met petit à petit à céder face aux attaques répétées de l'armée du gouvernement. Ce qui bouleverse la donne à Kikonai, c'est l'arrivée des soldats gouvernementaux ayant fait tomber la défense de Matsumae et qui rejoignent la côte Est en renfort. En plus de cela, l'escadre des navires de la marine du gouvernement apparaît au large de Kikonai.

Poussés par les renforts du côté de l'armée impériale, les troupes d'Ôtori ne font que reculer et le front s'approche davantage de la ville de Hakodate. Le lieu où les soldats d'Ôtori affrontent les troupes du gouvernement est Yaburai, à peine à neuf kilomètres à l'ouest de Hakodate. À Yaburai, qui est pleinement ouvert sur la baie de Hakodate, lors de leur fortification de l'île d'Ezo, les partisans des Tokugawa repliés à Ezo ont construit des batteries de canons, et Ôtori Keisuke comptait employer ces dispositifs pour arrêter l'avance des troupes adverse à cet endroit. Le 6 juin, le combat terrestre éclate entre les deux camps. Encore une fois les troupes d'Ôtori supportent bien les assauts de l'armée de l'empereur, mais leur défense ne tient qu'une demi-journée à Yaburai.

Dans le combat de Yaburai, c'est encore la force navale de la marine impériale qui fait la différence et qui permet à l'armée de l'empereur de continuer sa marche vers le fief d'Enomoto. Dans l'après-midi du 6 juin, sept navires de guerre de la flotte du gouvernement arrivent au large de Yaburai. Aussitôt mis en position d'attaque, les navires hissant le drapeau du chrysanthème se mettent à tirer vers la terre. Le bombardement par les canons navals effraie les soldats des Tokugawa car pour la plupart d'entre eux, c'est la première fois qu'ils subissent des bombardements navals. En particulier, ce sont les canons Armstrong embarqués à bord du *Kôtetsu*, navire cuirassé, qui sont les plus agressifs aux yeux des gens des Tokugawa en train de perdre le moral. Les boulets de soixante-dix livres tirés par les canons Armstrong du navire blindé, causent, à eux seuls, des dommages importants à la défense des Tokugawa. Un seul coup d'Armstrong détruit sans aucune difficulté une barrière en pierre installée par les soldats du génie d'Enomoto. Ainsi, le lendemain du combat de Yaburai, les troupes d'Ôtori se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre le combat et le commandant Ôtori Keisuke décide finalement de faire reculer ses troupes jusqu'à Hakodate.

Suite à l'abandon de Yaburai et au recul des troupes d'Ôtori vers Hakodate, les soldats qui résistaient jusqu'alors à l'attaque du village d'Ôno se trouvent désormais isolés des autres troupes. Cela signifie que les combattants des Tokugawa à Ôno sont dans l'obligation de se défendre sans ravitaillement en nourriture ou en munitions. La coupure de la ligne d'approvisionnement est fatale pour des soldats qui combattent sur le front, d'autant plus qu'ils doivent affronter des ennemis plus nombreux qu'eux. Comme les soldats survivants des combats de Kikonai et de Yaburai, les combattants des Tokugawa déployés dans le village d'Ôno sont, eux aussi, contraints de quitter leur poste et de retourner à Hakodate rejoindre leurs compagnons d'armes.

Avec le retrait des troupes de Tokugawa du point de défense d'Ôno, tous les principaux lieux stratégiques sur l'île d'Ezo jusqu'à alors occupés par le clan d'Enomoto, sont aux mains de l'armée du gouvernement, à l'exception de la ville de Hakodate avec son fort de Goryôkaku. Commencée à la mi-mai 1869, la bataille sur l'île d'Ezo se déroule largement en faveur de l'armée impériale, malgré les opérations de défense bien menées par les officiers d'Enomoto Takeaki. Ainsi depuis le commencement des combats sur l'île, le front de bataille ne cesse de se déplacer d'Ouest en Est, autrement dit, de se rapprocher de Hakodate. Au bout d'un peu moins d'un mois de conflit, les soldats du gouvernement atteignent Nanaehama à quatre kilomètres du fort de Goryôkaku.

À l'approche de l'armée ennemie, dans le fort de Goryôkaku, se tiennent des conseils de guerre à répétition afin de se préparer à l'éventuelle attaque générale du gouvernement. Au fur et à

mesure que les combats autour du Goryôkaku s'intensifient, les officiers d'Enomoto au Goryôkaku sont tenus à peu près au courant des opérations militaires effectuées par l'armée et la marine du gouvernement grâce à leurs espions et informateurs. Selon leurs sources, ils savent que l'attaque générale sur le fort de Goryôkaku et la ville de Hakodate est prévue le 20 juin.

Le matin du 20 juin 1869, comme prévu, les troupes du gouvernement donnent l'assaut par voie terrestre et maritime à la ville de Hakodate et au Goryôkaku situé dans le nord-ouest de la ville. À terre, quatre mille soldats de l'armée impériale entament le combat contre les soldats de l'armée d'Enomoto et sur la mer, le 20 juin, l'escadre de six navires du gouvernement affronte le seul navire de guerre restant dans la flotte de Tokugawa, le *Banryû maru* dans la baie de Hokodate.

Concernant la bataille navale entre la flotte de la marine impériale et le *Banryû maru*, malgré son infériorité numérique, des coups de canon du *Banryû maru* touchent la réserve de munitions d'un des navires de l'escadre du gouvernement, le *Chôyô maru*, et ce dernier finit par couler dans la baie de Hakodate. Cet exploit maritime réalisé dans une situation militaire extrêmement difficile pour les troupes d'Enomoto, fait remonter le moral des soldats des Tokugawa mais, après avoir détruit le *Chôyô maru*, le navire *Banryû maru* s'échoue au large de Hakodate et se met, par conséquent, lui-même hors de combat.

Après avoir perdu le dernier navire de guerre à sa disposition, l'armée d'Enomoto Takeaki concentre toute sa force militaire sur les combats terrestres pour garder à tout prix le fort de Goryôkaku. Pourtant, les soldats ennemis qui assiègent la ville de Hakodate accroissent leur blocus jour en jour. Avec l'appui des tirs d'artillerie depuis les navires en mouillage dans la baie de Hakodate, les assauts de l'armée du gouvernement contre les troupes des Tokugawa s'intensifient progressivement.

C'est dans cette atmosphère très défavorable aux troupes des Tokugawa restées à défendre leur état-major que, le 22 juin 1869, un messenger envoyé par l'armée impériale se présente au Goryôkaku pour transmettre aux résistants une lettre demandant leur reddition face au gouvernement de Meiji.

Cette lettre enjoint aux combattants des Tokugawa restés dans le Gorôkaku de déposer leurs armes. Elle est rédigée par un médecin japonais, Takamatsu Ryôun (1837- 1916)¹. Selon la lettre, Takamatsu Ryôun adresse ce message à la demande d'un officier de Satsuma qui s'est rendu à l'hôpital de Hakodate. Dans la lettre, Takamatsu Ryôun invite Enomoto Takeaki, le gouverneur général de Hakodate et Matsudaira Tarô, le vice-gouverneur, à se rendre immédiatement à l'armée de l'empereur, vu la situation militaire qui n'est guère en leur faveur. Selon Takamatsu, si la résistance des Tokugawa continue ainsi, le nombre de morts et de blessés dans le camp

¹ Pendant l'époque du shôgunat des Tokugawa, il étudie la médecine hollandaise et devient le médecin du 15e *shôgun* Yoshinobu lors de sa prise de pouvoir en 1865. Nommé médecin attaché à la délégation japonaise menée par Tokugawa Akitake envoyée en France à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1867, Takamatsu va pour la première fois en Europe. Après la participation à l'exposition, il reste en France afin d'apprendre la médecine française. Suite à la chute du shôgunat des Tokugawa, il est contraint d'arrêter son séjour à Paris et de retourner au Japon car c'était le *Bakufu* qui se chargeait des frais du séjour du médecin japonais.

À son retour au Japon, il rejoint tout de suite le groupe d'Enomoto Takeaki pour témoigner sa reconnaissance au *Bakufu* des Tokugawa qui s'occupait de son séjour et de ses études à Paris. Arrivé à Hakodate avec la flotte d'Enomoto, il y crée un hôpital où le médecin japonais soigne tous les blessés, quel que soit leur parti pendant les combats qui se déroulent sur l'île d'Ezo.

d'Enomoto augmentera considérablement, et ce n'est pas ce que souhaite l'empereur Mutsuhito. De plus, après leur reddition devant l'armée du gouvernement, l'empereur ne semble pas avoir l'intention de punir les rebelles de manière sévère.

En réponse à cette demande de reddition adressée au chef de la résistance du Nord par l'intermédiaire de Takamatsu Ryôun, Enomoto décline la proposition, en arguant de la décision qui fait des partisans des Tokugawa repliés à Ezo des rebelles contre l'autorité impériale. Le gouverneur d'Ezo réclame encore la possibilité de faire venir les vassaux de l'ex-shôgun jusqu'à Ezo afin d'y obtenir les ressources nécessaires pour les transfuges du régime shôgunal.

Ainsi, dans un premier temps, l'attitude d'Enomoto Takeaki et des dirigeants d'Ezo fut obstinément opposée à la proposition de l'armée du gouvernement. Mais tenant compte de la situation très grave pour ses soldats, ils se trouvent de petit à petit dans l'obligation de multiplier les contacts avec les représentants du gouvernement afin de rechercher les conditions d'un compromis pour déposer les armes.

Dans ce contexte, ce sont les soldats des Tokugawa déployés à Benten daiba, la forteresse de Benten construite à l'entrée de la baie de Hakodate, qui décident de rendre leurs armes et d'accepter de capituler. Depuis le début des combats à Hakodate, les soldats isolés dans la forteresse de Benten n'ont pas reçu d'approvisionnement alimentaire, et sont à court de munitions et d'eau, la conduite étant coupée par l'ennemi. Le 24 juin, cent quatre-vingt-six soldats appartenant à l'armée de terre d'Enomoto avec pour commandant Nagai Naoyuki, l'ex-directeur du centre d'entraînement naval de Nagasaki, quittent la forteresse de Benten et passent aux mains de l'armée gouvernementale.

Après la chute de la forteresse de Benten, le fort de Goryôkaku est alors le dernier endroit où la résistance des Tokugawa à poursuivre les combats contre le gouvernement. Cependant, dans le Goryôkaku, se répand une ambiance de découragement chez les combattants d'Enomoto ce qui laisse à penser que la fin de la guerre n'est pas loin. Le lendemain de la capitulation de la garnison de Benten, malgré le fait que le chef de l'armée des Tokugawa, Enomoto Takeaki, ne cachât pas jusqu'alors sa volonté de mourir sur le champ de bataille en cas de défaite de ses troupes, le gouverneur élu d'Ezo se décide enfin à se rendre à l'armée du gouvernement, et à livrer son sort au jugement qui sera pris par l'empereur. Suivant la décision de leur chef, Matsudaira Tarô, vice-gouverneur d'Ezo, Arai Ikunosuke, ministre de la Marine d'Enomoto, et Ôtori Keisuke, ministre de l'Armée de terre d'Enomoto, sortent également du Goryôkaku pour passer aux mains du gouvernement. Environ mille soldats restés avec leurs supérieurs dans le fort de Goryôkaku déposent définitivement les armes le 28 juin 1869 et cela signifie la fin de la guerre de Boshin qui a éclaté au début de l'année 1868 avec la bataille de Toba Fushimi.

Les hauts responsables du clan d'Enomoto Takeaki, désignés au cours des conflits comme rebelles contre les autorités gouvernementale et impériale, auraient dû normalement être condamnés immédiatement à mort par la justice du nouveau gouvernement japonais. Pourtant, ce que le gouvernement de Meiji leur ordonne après la capitulation n'est pas de s'ouvrir le ventre, mais de se rendre à la capitale Tôkyô où ils seront mis en examen pour acte de révolte contre les autorités du Japon. La raison pour laquelle les nouveaux dirigeants du pays n'ont pas ordonné d'exécution après une affaire qui a pourtant porté si gravement préjudice au pays, est que le gouvernement japonais qui vient de voir le jour a besoin de personnes auxquelles confier l'avenir

du Japon. Pour cela, les ressources humaines tirées des seules provinces de Satsuma, de Chûshû et de Tosa sont loin d'être suffisantes pour gérer correctement le pays. En outre, les hommes politiques constituant le nouveau gouvernement de Meiji n'ont pas autant d'expérience dans tous les domaines que les dirigeants de l'ex-*Bakufu* qui se trouvent partiellement dans le groupe rebelle d'Enomoto Takeaki.

Ainsi, à part quelques morts en prison, personne n'est exécuté parmi les responsables de la révolte d'Ezo et le chef de la résistance, Enomoto Takeaki occupera même de nombreux postes de ministre dans plusieurs gouvernements dans les années 80 et 90. Dans ce sens, pour le nouveau gouvernement de Meiji, la guerre de Boshin, qui commence comme une guerre civile et se termine par un conflit armé contre un groupe rebelle, n'est pas un événement qui chasse et élimine toutes les personnes influentes de l'ancien régime, mais plutôt une occasion pour faire accepter à tous les Japonais le changement d'époque illustrée par l'usage de la force militaire et navale, et en montrant combien les autorités sont déterminées.

Lors du débarquement des troupes du gouvernement qui a lieu sur la côte ouest de la péninsule d'Oshima au mois de mai 1869, et alors que le front de bataille se déplace progressivement vers la ville de Hakodate, comment Jules Brunet et ses compagnons français, se comportent-ils dans une situation peu favorable non seulement pour eux mais pour tous les partisans des Tokugawa présents dans l'île d'Ezo ?

Comme nous l'avons vu, pendant la période de paix sur l'île, soit entre l'arrivée des troupes d'Enomoto à Ezo à la fin de l'année 1868 et le débarquement des soldats du gouvernement en mai 1869, le capitaine d'artillerie Brunet emploie tous ses efforts pour diriger les travaux de fortification de l'île et instruire les soldats japonais avec l'aide de ses sous-officiers japonais et français. Toutes ces opérations sont effectuées pour mieux se préparer à l'éventuelle attaque de l'armée impériale et le militaire français est content du travail effectué à Ezo sous ses ordres avec ses collaborateurs japonais. Brunet apprécie le rôle qui lui a été confié dans le clan Tokugawa à Ezo. Le capitaine français révèle dans la lettre qu'il rédige depuis Matsumae à son ancien chef de mission que :

« Quand je serai de retour à Hakodate, je reprendrai la direction générale des diverses affaires militaires et civiles, comme avant, et j'attendrai potentiellement les événements. Je suis toujours très content du gouverneur général de Yézo, Enomoto Kamandjiro, et du vice-gouverneur Matzdaira Taro, qui ne font rien sans me consulter ; je n'ai qu'à me louer, je vous l'ai déjà dit, pour les affaires de l'armée de terre et de la marine, d'Otori Keské et d'Araï Ikounuské, le général en chef et l'amiral. Ayant bien dans la main ces quatre premiers personnages, je tiens tout². »

Il communique à Chanoine, qui est déjà à ce moment-là retourné en France, que sa position dans le groupe des Tokugawa dans le Nord n'est pas secondaire mais que le capitaine français s'y occupe des affaires de première importance pour toutes les questions non seulement militaires

² AMAE, série « Mémoires et documents », Japon, vol.3, lettre de Brunet à Chanoine datée du 28 mars 1869 Matsumae, *op.cit.*

mais aussi civiles. Venu jusque dans le nord du Japon pour suivre les hommes qui tentent de défendre l'ancien régime des Tokugawa, Brunet n'hésite pas à montrer sa satisfaction, tant pour les travaux qu'il réalise avec ces Japonais que pour les relations humaines établies à Ezo entre le Japon et la France.

Dans cette même lettre du 28 mars, Brunet montre que les relations créées dans le nord ne sont pas seulement dues à son propre travail individuel, mais aussi à la contribution des autres militaires français qui soutiennent ses actions et qui, eux aussi, viennent s'installer à Ezo afin de participer à la résistance des hommes d'Enomoto Takeaki. C'est grâce aux services rendus par tous ces militaires français que les Japonais du Nord, contrairement au gouvernement de Meiji soutenu par les Anglais, accordent une grande confiance à tous les Français, voire à la France tout court. Dans la tête de Brunet, la présence française aux côtés des Tokugawa dans cette île du Japon, est synonyme d'un succès pour l'État français au point de vue politique et idéologique après la douloureuse chute du shôgunat des Tokugawa, protecteur des intérêts français au Japon. À cet effet, Brunet écrit :

« Je vous assure que mon cœur déborde de joie au moment où je vous écris : je sens que ce noyau français que vous m'avez laissé se durcit sous mes mains : je sens qu'on m'aime, qu'on aime mes serviteurs, qu'on aime notre chère France, qu'on vénère notre chef l'Empereur Napoléon dont le nom se répand comme celui d'un protecteur dans lequel on espère. Vous pensez si la propagande française m'est facile chez les quatre cent mille bourgeois et paysans habitant mon île. J'y suis tout puissant, on me croit sur un signe, mes actes étant toujours d'accord avec mon dire³. »

Ainsi, avant le commencement des combats entre les soldats d'Enomoto et l'armée du gouvernement, Jules Brunet ne remarque aucun défaut dans les dispositifs préparés pour affronter son adversaire sur l'île. Pourtant, la confiance du Français se transforme relativement vite en angoisse dès l'ouverture des hostilités par l'armée impériale.

Suite au débarquement des troupes du gouvernement au mois de mai 1869 sur la côte d'Otobe, près du village d'Esashi, sur certaines zones, les soldats du camp d'Enomoto effectuent fidèlement leur mission et arrêtent l'avance des troupes gouvernementales qui cherchent à se rapprocher de Hakodate. Malgré les efforts de l'armée du nord, au bout d'un peu moins d'un mois, la ville de Hakodate et le fort de Goryôkaku sont encerclés par les soldats ennemis et les officiers des Tokugawa prennent alors la décision d'attendre leurs adversaires en se retranchant dans des bastions ou des forteresses construites dans la ville et dans le Goryôkaku.

C'est pendant les combats qui se déroulent dans les environs de Hakodate que Brunet constate un grand défaut chez la plupart des soldats japonais de son camp. Pour que la prise de la ville de Hakodate soit faite la plus efficace possible, le gouvernement de Meiji mobilise sa force navale composée de six navires de guerre comprenant le navire blindé *Kôtetsu*. Le tir des canons depuis ces six navires ancrés dans la baie de Hakodate apporte une aide considérable aux opérations terrestres conduites par les troupes d'infanterie du gouvernement.

³ *Ibid.*

Le plus grand problème aux yeux du capitaine Brunet lors de la bataille de Hakodate est que les soldats japonais nordistes sont tellement impressionnés par le bombardement naval qu'ils sont complètement paralysés, au point d'être incapables de répondre aux ordres donnés par leurs supérieurs. Faisant référence aux tirs menés par les marins du gouvernement du *mikado* aidés par les Anglais qui participent à cette bataille du côté des autorités japonaises, Brunet écrit que :

« (...) ce n'était pas un mais six navires qui tiraient sur nous et tous avec de l'artillerie rayée de gros calibre pointée par des Anglais.... Et c'était la première fois qu'à notre connaissance des Japonais reçurent un pareil feu sur le champ de bataille⁴. »

L'attitude des soldats du Nord est incompréhensible pour le capitaine Brunet pour qui tous ces Japonais ont pourtant suivi des entraînements militaires sur l'île d'Ezo donnés soit par les officiers japonais soit par les sous-officiers français. De plus, parmi eux, certains ont été instruits auparavant par la mission militaire française à Edo. Certes, les anciens élèves japonais de l'instruction française d'Edo qui sont venus participer à la bataille d'Ezo sont presque tous des soldats d'infanterie et n'ont pas eu l'occasion de voir et de vivre l'expérience d'un bombardement naval.

Cet étrange comportement des Japonais, Jules Brunet le constate de ses propres yeux lors du bombardement naval à Hakodate qu'il décrit de la façon suivante :

« (...) chose singulière nos élèves tenaient admirablement devant la fusillade la plus vive... Un seul boulet glaçait leur ardeur... Tous les raisonnements que j'ai pu leur faire comprendre dans ce peu de temps qu'il fallait mettre à profit pour retourner leur moral, tous mes arguments furent... aussi bien que l'exemple de notre présence à côté d'eux sur le terrain... il faut avoir vu un pareil phénomène pour le croire, je sais bien qu'en Europe aussi le bruit des boulets influence en général plus le soldat que celui des balles ; mais pourtant, il est étrange de voir des gens sourire au milieu d'une pluie de balles et voir bravement tomber leurs voisins et ainsi faisant nos Franco-japonais, puis, si le ronflement d'un obus se faisait entendre ... le moral était ébranlé... le nombre des gros projectiles augmente-t-il, on les regarde éclater d'ici et de là, on compte les sillons tracés... on voit pourtant qu'il y a plus de bruit que de mal et même on le dit⁵. »

Terrifiés par le canon des navires de guerre, les soldats d'Enomoto se mettent à perdre leur moral et cessent de vouloir continuer à se battre dans une situation si peu favorable. En effet, lors des derniers jours de la bataille de Hakodate, dans le fort de Goryôkaku, se répand une ambiance néfaste chez les soldats nordistes. Un élève-officier dans la marine d'Enomoto, Hayashi Tadasu (1850-1913)⁶ porte son témoignage sur l'état d'esprit des soldats retranchés dans le Goryôkaku.

⁴ SHD, Série, « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au général Suzane, chef de direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 25 juin 1869 à bord du *Dupleix*.

⁵ SHD, Série, « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au général Suzane, chef de direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 25 juin 1869 à bord du *Dupleix*, *op.cit.*

⁶ Comme le gouverneur général d'Ezo, Enomoto Takeaki, Hayashi Tadasu, lui aussi, travaille après la défaite du groupe d'Enomoto pour le gouvernement Meiji en tant que consul général du Japon en Russie et en Angleterre, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Communication etc.

« Parmi les soldats retirés dans le fort de Goryôkaku, se répandait une rumeur qui les effrayaient. D'après elle, les officiers de l'armée du gouvernement sont tellement cruels que les prisonniers de guerre se font arracher la langue ou planter un clou dans la tête après leur capitulation. Un jour, un soldat nordiste qui avait fui à l'hôpital de Hakodate de retour au Goryôkaku, dit à ses camarades que l'armée du gouvernement ne traitait pas les prisonniers comme on le pensait mais au contraire, ils sont en réalité très gentils avec les soldats d'Enomoto. Après avoir entendu cette histoire, la plupart des soldats dans le Goryôkaku ont totalement perdu leur désir de combattre et quelques-uns d'entre eux prennent la fuite de leur quartier général⁷. »

Les officiers d'Ezo qui commandent ces soldats ne sont bien sûr pas épargnés par le sentiment d'inutilité que partagent leurs hommes au sujet de la poursuite des combats contre l'armée du gouvernement. Conscients de l'ambiance pessimiste qui règne dans le Goryôkaku, les dirigeants du clan d'Enomoto gardent, eux aussi, difficilement le même esprit combattif que celui qu'ils avaient lorsqu'ils se sont embarqués sur les navires de guerre l'été 1868, pour se diriger vers le Nord.

Malgré l'attitude ferme des officiers pour poursuivre les combats à Hakodate, une fois démoralisés, il n'était pas facile d'insuffler de nouveau un esprit combattif aux soldats du Goryôkaku, afin de leur faire porter les armes contre les ennemis qui maintenant entourent le fort et sont sur le point de remporter la bataille. La difficulté pour remonter le moral chez les soldats de l'armée d'Enomoto réside tout d'abord dans le fait que beaucoup d'entre eux ne sont pas originaires de familles de *samurai*, mais ce sont des civils recrutés dans l'armée lors de la réforme militaire effectuée sous la direction du dernier *shôgun* Tokugawa Yoshinobu. Cela montre que, contrairement à leurs officiers, ex-vassaux shôgunaux, qui s'efforcent à tout prix de résister au nouveau gouvernement pour défendre les Tokugawa, les soldats subalternes ne sont pas aussi fidèles à la famille du *shôgun* que leurs supérieurs, et ils ont plutôt tendance à combattre en fonction de leurs propres intérêts.

Du fait de cet état d'esprit dépressif et des conditions de vie extrêmes, des soldats ont des idées un peu folles au cours des conversations qu'ils tiennent entre eux. Il y en a qui pensent s'enfuir du fort de Goryôkaku et aller à Muroan, à soixante kilomètres au Nord-Est de Hakodate parce que, là-bas, une troupe de l'armée et de la marine des Tokugawa est basée pour défendre l'île d'Ezo. Il y a aussi des soldats qui projettent sérieusement d'assassiner le gouverneur général, Enomoto Takeaki et le vice-gouverneur, Matsudaira Tarô et de se rendre à l'ennemi avec, comme signe de reddition, les têtes de ces deux personnes responsables de la révolte des Tokugawa⁸.

Face à ces soldats et officiers japonais, l'inquiétude du capitaine Brunet pour l'avenir de son armée est de plus en plus visible et aux yeux de Brunet, la confusion dans la gestion des combats dans le Goryôkaku est tellement grande qu'il n'hésite finalement pas à critiquer le comportement des dirigeants du clan d'Enomoto. Devant ce désordre complet, le Français finit par se sentir incapable de prendre le commandement de ses hommes comme auparavant, lorsqu'il effectuait les travaux nécessaires à la fortification de l'île d'Ezo ou à l'instruction des soldats. La déception

⁷ NOGUCHI, *op. cit.*, p.277.

⁸ *Ibid.*, p.279.

du capitaine français concernant l'attitude inattendue de ses collaborateurs japonais est clairement exprimée ainsi :

« (...) j'avais senti que je n'avais plus à l'état-major général l'influence absolue que j'avais conquise dans le conseil pendant quatre mois de paix ; pendant que mes sous-instructeurs remportaient les premiers succès, chacun de leur côté, je faisais de vains efforts pour donner au commandement supérieur du bon sens et surtout le calme sans lesquels nous n'avions que de mauvaises chances contre nous ; je passai par toutes les tribulations d'un conseiller dévoué qui voit le naturel revenir au galop chez des élèves asiatiques devant l'évidence des idées européennes les plus rationnelles, ou discutant la possibilité de mettre à exécution par les subordonnés japonais des principes soit disant compris par eux⁹. »

En cette fin du mois de mai 1869, les perturbations ne concernent pas seulement le secteur militaire mais les mauvaises nouvelles des combats contre l'armée du gouvernement génèrent des troubles également à tous les niveaux du groupe d'Enomoto et c'est l'ensemble du clan Tokugawa réfugié à Ezo qui se trouve dans un chaos total.

« (...) les émotions de cette lutte suprême venaient également de faire ressortir à mes yeux des désordres fort graves, dans divers services, dans les emplois supérieurs comme dans les bas grades... puis vinrent les revers qui furent la conséquence de l'exécution tardive de ma recommandation, comprise quand il n'était plus temps¹⁰. »

En plus du désordre chez les Japonais, ce qui ôte à Jules Brunet tout désir de continuer à combattre dans le camp d'Enomoto Takeaki, c'est la blessure de certains de ses sous-officiers français. André Cazeneuve s'est blessé grièvement à la jambe gauche dans un combat à Matsumae où le Français prenait les commandes des troupes de défense de cette ville, mais aussi deux autres militaires français engagés dans la bataille d'Ezo en tant qu'adjoints militaires de Brunet, Tribout et Pradier, sont eux aussi touchés par balle pendant les combats de Hakodate même si leur blessure est relativement légère par rapport à celle de Cazeneuve. Dans l'armée des Tokugawa sous la direction d'Enomoto Takeaki, Jules Brunet est placé comme commandant en chef et supérieur hiérarchique des officiers japonais. Tant qu'il se trouve à ce poste privilégié, il doit effectivement se comporter pour défendre l'intérêt de l'ensemble des troupes nordistes d'Enomoto. Néanmoins, malgré sa démission de l'armée impériale française envoyée à son chef de mission, il est avant tout un militaire français qui a pour mission de protéger la vie de ses propres compatriotes. En outre, les neuf Français venus jusque dans le Nord du Japon, dont certains ont même abandonné un poste prometteur dans la marine française, partagent les convictions de Brunet. Bien sûr, ils sont conscients du danger lié aux événements qui se produisent à Ezo tant qu'ils sont engagés dans des conflits armés, mais pourtant, Brunet n'a pas l'intention d'exposer inutilement leur vie au danger causé par la bataille de Hakodate mal conduite par le clan d'Enomoto.

Le souci de Brunet pour ses compatriotes français n'est pas à ce moment-là limité à l'île d'Ezo. Outre la vie des sous-officiers français qui combattent à ses côtés, ce qui lui tient à cœur est le

⁹ SHD, Série, « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au général Suzane, chef de direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 25 juin 1869 à bord du Duplex, *op.cit.*

¹⁰ *Ibid.*

sort d'Eugène Collache parti à bord du navire de guerre *Daini Kaiten maru* en tant que commandant de vaisseau pour effectuer l'opération d'abordage contre la flotte impériale. Grâce à ses sources d'information, Brunet est au courant de ce qui s'est passé dans la baie de Miyako et de la capitulation de Collache auprès des autorités de la province de Nanbu qui emmenèrent ensuite le marin français dans la capitale avec tous ses officiers et soldats japonais du *Daini Kaiten maru*. Autrement dit, pour Jules Brunet, un de ses subordonnés français est tombé aux mains de l'ennemi comme prisonnier de guerre, et le fait que le capitaine français ne connaît pas bien le personnel du nouveau gouvernement fait accroître dans son esprit un sentiment d'inquiétude au sujet du traitement réservé à Collache à Tôkyô.

Tout ce contexte défavorable dans lequel le capitaine français se trouve lui fait songer progressivement à l'impossibilité de continuer les combats au sein du clan des Tokugawa. Le 9 juin, vingt jours après le débarquement des troupes du gouvernement sur la côte d'Otohe près d'Esashi, Jules Brunet demande enfin de l'aide à un navire de guerre français en rade de Hakodate.

Ce navire se nomme le *Coëtlogon*, un aviso appartenant à la Division navale des mers de Chine et du Japon de la Marine impériale française. En effet, depuis le commencement des troubles d'Ezo provoqués par le groupe d'Enomoto Takeaki, le ministre de France au Japon a fait déployer des navires de guerre français pour protéger ces résidents nationaux dans la ville de Hakodate, et pour observer la situation politique et militaire sur l'île. Au début du conflit entre les soldats d'Enomoto et ceux du gouvernement japonais, c'est un autre navire de guerre qui s'était chargé de cette mission d'observation sur les côtes de l'île d'Ezo : le *Dupleix* dont le commandant est Bergasse du Petit-Thouars. Le *Coëtlogon* est entré dans la rade de Hakodate pour remplacer le *Dupleix* le 5 avril 1869. Lorsque le *Dupleix* quitte la baie de Hakodate, le capitaine de vaisseau du *Dupleix*, Du Petit-Thouars, communique au commandant Didot du *Coëtlogon*, les consignes convenues les jours précédents avec le commandant Hallowes, capitaine du navire anglais *Argus* également ancré dans les eaux de Hakodate et avec la même mission que son homologue français. Les ordres passés de Du Petit-Thouars à Didot sont :

- « 1° Il est défendu de visiter les fortifications ;
- 2° Quand un navire gouvernemental arrivera, Hallowes et lui devront envoyer simultanément un officier à l'ambassadeur ainsi qu'à Enomoto pour en exiger au moins vingt-quatre heures ; ils feront ensuite connaître la chose aux consuls ;
- 3° Établir une surveillance active ;
- 4° N'autoriser en fait de Français, que les missionnaires Fabre, Mesnard et Louis, à venir à bord ;
- 5° Aucune communication avec la terre pour les hommes ; tous les officiers à bord à 6 heures du soir¹¹. »

Une fois ces consignes remises par son homologue de la marine, le *Coëtlogon* reste ancré pour deux mois dans la baie de Hakodate, chargé de la même mission que le *Dupleix*. En plus de la surveillance de la situation sur l'île d'Ezo, le navire de guerre français était également en charge de la communication entre Ezo et le gouvernement japonais par l'intermédiaire de la délégation de France à Yokohama. Le *Coëtlogon* se charge alors de donner aux Français présents sur l'île d'Ezo

¹¹ PETIT-THOUARS (DU), *op. cit.*, journal de Bergasse Du Petit-Thouars daté du 6 avril 1869 Hakodate.

des informations sur les opérations militaires de l'armée du gouvernement. Par exemple, avant l'arrivée des troupes impériales à Ezo, c'est le *Coëtlogon* qui annonce à Brunet et aux Japonais partisans des Tokugawa la date approximative de la première tentative de débarquement des soldats ennemis sur les côtes de l'île.

Ainsi, la présence d'un navire de guerre français au large de Hakodate et la possibilité de communiquer avec la délégation française rassurent plus ou moins le capitaine Brunet. Ce n'est pas uniquement le fait de garder contact avec l'extérieur de l'île d'Ezo qui procure à Brunet un peu de tranquillité dans une situation de plus en plus dégradée pour son camp, mais également l'attitude altruiste du commandant du navire *Coëtlogon* qui permet au militaire français de tenir bon face aux combats sanglants de Hakodate. Avant les attaques de l'armée du gouvernement contre le camp du Nord, le commandant Didot a promis aux Français engagés dans la bataille de venir leur porter secours en cas de danger et les a prévenus qu'ils pourraient s'embarquer sur le navire pour être évacués de Hakodate. Par conséquent, pour les Français à Ezo, et en particulier pour Brunet, leur supérieur, le navire de guerre *Coëtlogon* était leur dernier espoir pour sauver leur vie, lorsqu'ils auraient la volonté de se mettre à l'abri de la guerre.

Le 9 juin 1869, Jules Brunet rédige une lettre adressée au commandant Didot du *Coëtlogon*, pour lui demander de l'accueillir à bord du navire, ainsi que tous les Français engagés dans la guerre entre les Tokugawa et le nouveau gouvernement :

« Les gens de Tokugawa que je servais avec mes sous-officiers comme kéraïs indépendants du gouvernement du Sud, viennent de subir un échec qui me laisse peu d'espoir de leur être utile par l'assistance de nos personnes. En présence du danger inutilement couru par mes serviteurs et surtout par mes deux blessés, j'ai l'honneur de vous demander assistance. Je viens de donner ordre à tout mon monde de se préparer à quitter Hakodaté, si vous croyez, mon commandant, pouvoir nous accueillir à votre bord.

Les instants pressent et je charge M. Fabre, résidant français d'Hakodaté de vous expliquer en détail notre situation. Je suis désolé pour mes amis japonais, mais sur l'honneur, je ne puis plus rien pour eux.

Je suis obligé d'avoir recouru provisoirement à une protection étrangère, mon commandant, en attendant que vous daigniez me répondre.

À partir de ce moment en qualité de capitaine d'artillerie française, je me rends donc complètement à votre direction emmenant avec moi tous mes sous-officiers et peut-être M. de Nicole sur lequel je pèserai de tous mes efforts pour le décider à avoir confiance en vous¹². »

Jules Brunet décrit la situation de la ville de Hakodate en ce 9 juin 1869, date à laquelle il décide de renoncer à la poursuite de combats aux côtés du groupe d'Enomoto.

« Du haut des maisons d'Hakodaté, dans la matinée du 9 juin, on distinguait l'ennemi s'avancant sur le bord opposé de la baie ; la ville pouvait tomber le soir même aux mains des gens du Sud...¹³ »

¹² AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre de Brunet au commandant du *Coëtlogon* datée du 9 juin 1869 Hakodate.

Et la bataille qui se déroule dans la ville de Hakodate ne laisse à Brunet aucun espoir de gagner la guerre et ce n'est que de la déception au sujet de l'armée qu'il a formée dans le Nord, qu'éprouve le capitaine français en voyant l'état de panique chez les Japonais.

« Le 9 juin au matin nos malheureux amis se conduisent de façon à m'enlever tout espoir de pouvoir demeurer vingt-quatre heures de plus avec eux, sans être pris ou tué avec tous mes adjoints.... L'avis le Coëtlogon vit très nettement, toutes les phases de ce dernier combat qui prouvaient que mes meilleurs soldats réservés pour agir sous mes ordres personnels, s'étaient aussi laissé gagner par une panique irrémédiable toujours due à l'artillerie de la flotte ennemie¹⁴. »

Bien que le Français quitte le terrain avant la fin de la bataille en cours à Hakodate et que ses amis japonais restent bien sûr sur le champ de bataille face à l'armée du gouvernement, la détermination de Brunet de laisser tous ses officiers et soldats derrière lui est ferme. Avant de partir de l'île, le capitaine français va voir ses camarades de combat japonais pour leur dire ses adieux. Avant son départ, Brunet rencontre tous les principaux chefs du clan Tokugawa à Ezo sauf Enomoto Takeaki, le gouverneur général d'Ezo qui laisse, selon Brunet, en ce début du mois de juin 1869, toutes ses fonctions d'amiral à Arai Ikunosuke, ministre de la Marine nommé lors de l'élection administrative tenue juste après la prise de l'île d'Ezo par l'armée d'Enomoto et ancien élève de la mission militaire française à Edo.

Pendant ces derniers jours de combat à Hakodate, Enomoto Takeaki a perdu complètement la confiance de Jules Brunet car le Français n'hésite pas à critiquer l'ancien ministre de la Marine du *Bakufu* qui est « trop tard allé de sa personne tenter de rassurer ses soldats affolés¹⁵ ».

L'avis négatif sur l'attitude d'Enomoto Takeaki est plus ou moins partagé par Arai Ikunosuke. Jules Brunet décrit la dernière conversation entre cet officier japonais et le capitaine français pendant laquelle Brunet lui explique ses dernières tribulations justifient sa résolution de quitter le camp Tokugawa :

« Il [Arai Ikunosuke] me dit que tout le monde me donnait raison, qu'il était bien fâché que le gouverneur général n'ait pas toujours fait exactement selon mes idées à dater du moment de la perte désastreuse du *Kaïomar [sic]*, qu'il était bien honteux pour l'honneur de Tokougawa, des derniers incidents où le sang des Français avait si généreusement coulé mais pas la faute des officiers et soldats... . Enfin le pauvre homme me quitta les larmes aux yeux et m'avoua qu'on n'osait pas me dire de nous retirer pour nous mettre tous en sûreté.... Mais que tout le monde serait bien content de nous savoir hors de la portée des gens du Sud.... de sorte que si les choses s'arrangeaient on pouvait espérer nous revoir et écouter de nouveau nos leçons¹⁶. »

¹³ SHD, Série, « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au général Suzane, chef de direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 25 juin 1869 à bord du Dupleix, *op.cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

Et justement au cours de la conversation avec Arai Ikunosuke, Brunet reçoit un soldat envoyé par Enomoto Takeaki pour lui ordonner de faire reculer tous les soldats de la garnison de la ville de Hakodate vers l'intérieur de l'île. Apprenant cet ordre d'Enomoto, Arai Ikunosuke dit à Brunet :

« Vous voyez, (...) on abandonne la ville ; on abandonne donc l'hôpital.... Prenez garde à M. Cazeneuve ! Et croirez-vous que je ne reçois pas d'ordres du gouverneur !.... Depuis hier à midi j'ai tout pris sur moi pour nos dernières canonnades¹⁷. »

Ainsi, ironie de sort, pendant que le capitaine français, déterminé à quitter le champ de bataille après la déception causée par le désordre de l'armée du Nord, prenait congé de l'un des chefs militaires des Tokugawa, il est de nouveau prouvé qu'existent des mésententes au sein des dirigeants du clan. Tenant compte du propos tenu par Arai Ikunosuke lors de son entretien avec Brunet, l'avis négatif sur l'autorité d'Enomoto Takeaki est clairement partagé par cet officier de haut rang de l'armée nordiste.

Quoique la séparation d'avec certains officiers et soldats japonais qui resteront à Hakodate soit difficile pour le capitaine français, après l'entretien avec Arai, Brunet confirme de nouveau sa décision de partir de l'île où il s'efforçait d'aider le camp Tokugawa depuis plus de six mois. Un de ses meilleurs collaborateurs japonais, Arai Ikunosuke donne lui aussi raison au Français et ne montre aucune répugnance concernant le départ de ses compagnons d'armes français. En se rappelant de tout ce qu'il a vécu dans le Nord du Japon, Brunet avoue que :

« C'est sur cette impression que j'ai quitté la ville d'Hakodaté, le cœur serré et maudissant les Anglais !¹⁸ »

La participation des Anglais à la bataille de Hakodate est un sujet de discussion inévitable pour Brunet. Si le capitaine français et les autres militaires français, eux, sont à Ezo pour combattre aux côtés des anciens vassaux des Tokugawa contre le nouveau régime politique du Japon, les Anglais représentés par leur ministre au Japon Harry Parkes, se comportent pour Brunet comme des collaborateurs de ce nouveau gouvernement et ils sont donc un des principaux ennemis des Français au Japon. Bien qu'il soit dans le Nord depuis la fin de l'année 1868, Brunet était bien au courant, par l'intermédiaire du navire de guerre français dans la baie de Hakodate, du processus et des discussions sur la levée de la neutralité des résidents étrangers au Japon dans cette guerre et c'est entre autres Harry Parkes qui prend l'initiative de cette opération, qui permet au gouvernement de Meiji d'acquérir le *Stonewall*. Du fait que la participation du *Stonewall* lors des combats avait été fatale pour l'armée d'Enomoto, désormais dans une situation militairement très défavorable à Ezo, le succès de l'attaque sur l'île d'Ezo par le gouvernement était, en quelque sorte, dû à la coopération des Anglais. Ce point de vue est toujours présent aux yeux de Jules Brunet et cela reste gravé dans le cœur du capitaine français.

À quatre heures du soir le 10 juin 1869, Brunet avec ses sous-officiers français dont les trois blessés, s'embarquent sur un cutter pour rejoindre le navire *Coëtlogon*, qui n'est pourtant pas ancré près de la terre dans la baie de Hakodate. Brunet raconte que le cutter transportant les Français

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

devait avancer « deux mille sous le canon des 6 bâtiments de guerre du Sud pour rejoindre le bâtiment français¹⁹ ».

Deux mille de route sur la mer est une distance assez longue pour que les marins de la marine impériale repèrent la fuite des Français, qui se battaient jusqu'alors dans le camp des rebelles contre le gouvernement et qu'ils montrent alors une attitude offensive envers ces étrangers acquis à la cause de l'ancien régime des Tokugawa. En effet, pour les dirigeants du gouvernement de Meiji, le groupe d'Enomoto réfugié dans le Nord n'est alors qu'un groupe rebelle et hostile à l'autorité du nouveau régime et Brunet et ses collaborateurs, qui sont partis pour aider cette révolte, doivent être, eux aussi, mis en examen au nom de la justice établie par le nouveau régime.

Cependant, contrairement à ce que pensait le capitaine Brunet, la marine du gouvernement de Meiji, qui déploie tout de même six navires de guerre dans la baie de Hakodate afin d'attaquer la ville et les fortifications aux mains de l'armée d'Enomoto, ne montre pas d'hostilité envers les Français en train de quitter le champ de bataille. Brunet apporte un témoignage sur la situation dans le cutter qui l'emmène lui, et les autres Français, vers le *Coëtlogon* :

« (...) j'ai su depuis que, ils [les soldats de l'armée du gouvernement] m'avaient parfaitement bien vu m'embarquer avec mes blessés dont les litières se distinguaient à la longue vue ; il était très facile à un navire ennemi quelconque de nous couper la route, et même de nous faire prisonniers, car ces navires étaient constamment sous vapeur... Or ils laissèrent notre cutter sortir tranquillement du port d'Hakodate bloqué par eux, et nous laissèrent gagner le Coëtlogon, sans qu'aucun d'eux ne bougeât²⁰. »

Parmi les Français se trouvant embarqués à bord du *Coëtlogon* le 6 juin, il n'y a pas que les militaires participant à la guerre. Dans le navire, en plus des neuf militaires français, il y a aussi un négociant français installé dans le port de Hakodate pour ses activités professionnelles dénommé Fabre et un missionnaire français, Henri Armbruster (1842-1896), qui était à Hakodate depuis plusieurs années pour prêcher auprès des commerçants étrangers installés dans la ville ou des marins français des navires de guerre en rade pour surveiller la situation militaire de l'île d'Ezo.

Après l'embarquement de toutes ces personnes, le commandant du *Coëtlogon* donne l'ordre à son équipage de lever l'ancre et de quitter la baie de Hakodate pour prendre la direction du Sud, et plus précisément, de Yokohama. Avant de partir de la baie de Hakodate, le commandant Didot ne manque pas de prendre contact avec le capitaine Ross, commandant de la corvette anglaise *Pearl*, au mouillage au large de Hakodate dans le but d'exercer la même mission que le navire français : la surveillance et la protection des étrangers à Hakodate. L'objectif de la discussion avec le capitaine anglais est de lui demander de protéger les trois Français qui ne souhaitent point quitter la ville de Hakodate malgré les combats de plus en plus violents autour de la ville. En ces premiers jours du mois de juin 1869, la ville de Hakodate est toujours aux mains du groupe d'Enomoto, et il y a encore de grands dangers pour la vie de ces nationaux français désirant tout de même rester en pareille circonstance.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

Alors que le *Coëtlogon* lève l'ancre le soir même, le mauvais temps l'empêche de sortir de la baie de Hakodate et ce n'est que le lendemain de la prise des Français à son bord que l'avis français quitte définitivement les eaux de l'île d'Ezo. Il était autour de trois heures du matin le 11 juin 1869, quand le navire français se mit en route pour le port de Yokohama, où le ministre de France attend avec impatience l'arrivée des militaires français.

Comme mentionné plus haut, pendant que le cutter à bord duquel Brunet et ses adjoints français traversent la baie de Hakodate pour atteindre le *Coëtlogon*, les navires de la marine du gouvernement japonais se montrent inoffensifs vis-à-vis de la fuite des Français et laissent leur embarcation arriver jusqu'au *Coëtlogon* sans la moindre hostilité. Brunet analyse ainsi la raison pour laquelle la marine impériale demeure immobile face à la conduite de ses ennemis étrangers :

« Il suffit d'avoir vécu 6 mois en contact avec les Japonais pour être convaincu de ce que cette attitude était toute naturelle de la part de la marine du mikado ; tous ces Japonais du Sud voyaient s'accomplir à deux pas d'eux un des faits qu'ils désiraient le plus....le départ en France d'instructeurs gênants pour eux dans les rangs de leurs adversaires....en nous voyant emmener des blessés, ils comprenaient bien que nous partions définitivement²¹. »

Aux yeux du capitaine français, les gens du Sud, plus précisément, de Satsuma, de Chôshû et de Tosa qui composent, en grande partie, le nouveau pouvoir politique du Japon, sont indifférents au sort qui attend leurs ennemis étrangers et n'ont pas envie de punir les personnes qui se sont révoltés contre leur autorité. Mais ce qui est important chez ces Japonais, c'est que les étrangers, entre autres, les Français, collaborateurs et sympathisants de l'ancien gouvernement des Tokugawa de longue date, quittent la bataille et la défaite de la France représentée par ces officiers français, satisfait, à elle seule, l'esprit des nouveaux dirigeants du Japon, qui ne comptent apparemment pas aller jusqu'à accuser les participants français à la guerre pour leur conduite.

Partant de Hakodate, sans échanger aucun tir avec la force navale du gouvernement, le *Coëtlogon* arrive dans le port de Yokohama quatre jours après son départ du Nord. Lors de son départ de la baie de Hakodate, la ville de Hakodate était encore aux mains des Tokugawa et les combats contre leur ennemi commun étaient toujours en cours. Bien que la situation ne soit pas favorable à ce moment-là aux troupes des Tokugawa, le commandant du *Coëtlogon*, Didot, pense que les soldats commandés par Enomoto Takeaki pourront tenir longtemps dans le fort de Goryôkaku²².

Arrivés à Yokohama sous la protection du navire *Coëtlogon*, le capitaine Brunet et ses sous-officiers français ne sont pas autorisés à descendre à terre et restent enfermés dans le navire de guerre pour que personne d'autre que les autorités françaises à Yokohama ne puisse remarquer leur présence dans le port.

Cette mesure prise à l'initiative du ministre de France au Japon, Maxime Outrey, vise avant tout à éviter d'aggraver l'embarras politique entre la délégation française et le gouvernement japonais. Avec la participation de militaires français aux troupes rebelles contre les autorités gouvernementales et impériales, les relations entre la France et le Japon du nouveau gouvernement de cette époque se sont considérablement dégradées.

²¹ *Ibid.*

²² AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre du commandant Hugueteau de Chaillé au ministre de France, datée du 15 juin 1869 Rade de Yokohama.

Afin de sortir de cette crise diplomatique causée par Jules Brunet et ses collaborateurs français, le ministre de France est désormais obligé de tenter d'éteindre le feu en utilisant tous les arguments possibles pour défendre les intérêts diplomatiques de la France au Japon.

2-8. Les discussions sur le traitement de Jules Brunet entre le gouvernement japonais et le ministre de France

Depuis le départ de Jules Brunet pour le Nord du Japon aux côtés du clan d'Enomoto Takeaki, le ministre de France au Japon, Maxime Outrey, exprime son désaccord avec le comportement de cet officier français. En tant que représentant de la France, attaché à faire respecter les lois internationales par ses compatriotes, la conduite du capitaine Brunet est clairement opposée à l'accord de neutralité des étrangers dans la guerre civile japonaise signé par tous les représentants occidentaux au mois de février 1868. À partir de la fin de l'année 1868, avec la reconnaissance du nouveau gouvernement japonais par les puissances occidentales, les partisans des Tokugawa commandés par Enomoto, sont considérés comme rebelles contre le régime du Japon reconnu par la communauté internationale, et le fait que des militaires français se trouvent dans le parti de la révolte à Ezo cause des soucis politico-diplomatiques à la délégation française à Yokohama.

Au début du mois de mai 1869, période précédent le premier débarquement des forces militaires du gouvernement sur l'île d'Ezo et pendant laquelle les soldats d'Enomoto sont en paix, Outrey, qui se trouve à Yokohama, perçoit de l'hostilité de la part des hommes politiques japonais en raison de la politique diplomatique menée par la France au Japon.

En faisant part de ses analyses sur la situation au Japon peu favorable au gouvernement français, Maxime Outrey communique à Paris son point de vue sur les relations entre le gouvernement japonais et les autorités françaises à Yokohama.

Selon l'avis du ministre français, le comportement de Jules Brunet et des autres participants français aux combats dans le Nord provoque, certes, des réactions hostiles envers la diplomatie française chez les dirigeants du gouvernement de Meiji, mais aussi l'acte de résistance des Français contre la souveraineté du nouveau gouvernement japonais ne fait que « réveiller tous les soupçons d'un peuple essentiellement méfiant¹ ». Et pour le ministre Outrey, avant même l'affaire Brunet, il y avait déjà au Japon des circonstances potentiellement défavorables à la France.

Premièrement, ce sont les rapports étroits entre le prédécesseur d'Outrey, Léon Roches, et l'ancien gouvernement shôgunal, le *Bakufu*. Le deuxième ministre de France dans l'histoire des relations franco-japonaises était très proche des autorités shôgunales et la collaboration entre Roches et les Japonais du *Bakufu* a permis la réalisation de nombreux projets importants pour le Japon qui venait de s'ouvrir au monde. Cependant, à la fin des années 1860, l'autorité du *shôgun* a perdu son prestige et il n'y a plus qu'une poignée de ses vassaux qui tentent encore de faire vivre le parti des Tokugawa à l'extrémité du Japon. Autrement dit, dans ce Japon post-shôgunal, la France est un pays qui soutenait le camp des vaincus et pour les nouveaux dirigeants du pays, en grande partie issus de Satsuma, Chôshû et Tosa, il reste en tout état de cause une alliée de leur ennemi et le sentiment que les hommes du Sud ont envers la France, longtemps représentée par la diplomatie de Léon Roches, proche du *Bakufu*, n'est pas empreint de sympathie mais, tout au contraire, d'« animosité », selon Maxime Outrey.

¹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 8 mai 1869 Yokohama, n°13.

La deuxième raison pour laquelle la politique de la France se trouve affaiblie par rapport à celle des autres pays européens, réside, aux yeux du ministre de France, dans l'incident de Sakai qui a coûté la vie à onze jeunes marins français. Suite à cet événement meurtrier, qui a lieu au mois de mars 1868 dans le port de Sakai, près d'Ôsaka, les autorités françaises avaient demandé l'exécution des vingt soldats japonais de la province de Tosa au gouvernement de l'empereur qui venait d'être formé à Kyôto. Le jour de l'exécution des coupables japonais dans un temple, le représentant français désigné pour y assister est Bergasse du Petit-Thouars, le commandant du navire français *Dupleix*. Malgré le fait que ce dernier fait preuve de magnanimité et fait arrêter les exécutions en cours, c'est-à-dire que seulement onze personnes, autant que le nombre des victimes françaises, s'ouvrent le ventre au lieu des vingt prévues, cette affaire de Sakai reste gravée dans le cœur des gens de Tosa qui est une des principales provinces composant le nouveau gouvernement. Après l'exécution des onze soldats de Tosa, leur tombeau devient « objet de la vénération de la population japonaise » et comme le craint le capitaine Du Petit-Thouars, l'âme des condamnés à mort de Tosa devient celle d'un « martyr ² », ce qui ravive chez les Japonais le sentiment de haine vis-à-vis des Français. Selon l'expression d'Outrey, à propos de cet incident de Sakai, la France, outre une « répression sanglante ³ », demande en plus au gouvernement japonais une indemnité de cent cinquante mille dollars destinée à être répartie entre les familles des victimes françaises. Si l'exécution des responsables du massacre de Sakai cause une grande émotion chez toute la population japonaise, la demande de paiement de l'indemnité suscite, elle, un problème financier au gouvernement du *mikado* qui n'a que peu de ressources, et qui est obligé de dépenser une somme colossale pour l'expédition de ses soldats dans le Nord pour affronter les troupes d'Enomoto.

Dans une atmosphère déjà peu favorable à la politique française, le départ de Français dans le Nord pour rejoindre le mouvement de résistance déclenche chez les Japonais une hostilité plus ou moins explicite vis-à-vis de la délégation française. Pourtant, même si certains de ses nationaux participent activement à la guerre civile japonaise, le ministre Outrey, qui n'a été tenu au courant du départ de Brunet et de son compagnon Cazeneuve qu'après leur embarquement sur un des navires de guerre de la flotte d'Enomoto, n'avait pas véritablement la possibilité de s'opposer à leurs agissements. Outrey croyait aussi que c'était plutôt aux administrations auxquelles appartiennent ces Français participant à la guerre, les ministères de la Guerre ou de la Marine entre autres, de se charger de résoudre le problème en prenant les mesures nécessaires auprès des Français à Ezo. Maxime Outrey relève que :

« Jusqu'au dernier courrier, j'avais espéré qu'en sévissant contre des officiers qui, s'ils ne sont pas de véritables déserteurs, ont tout au moins manqué à leurs devoirs, les départements dont ils relèvent auraient naturellement dégagé notre politique des folles entreprises dans lesquelles se sont jetés des jeunes gens n'ayant aucun souci ni des embarras qu'ils nous créaient ni des dangers qu'ils faisaient courir aux Européens en général⁴. »

Cependant, contrairement à ce qu'espérait le ministre de France au Japon, les autorités concernées à Paris ne se comportent pas comme il conviendrait pour améliorer la situation

² PETIT-THOUARS (DU), op.cit., p.159, journal de Bergasse du Petit-Thouars, daté du 14 mars 1868 Hiogo.

³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 8 mai 1869 Yokohama, op.cit.

⁴ *Ibid.*

diplomatique de la France dans l'archipel japonais. Avant son départ de Yokohama pour rejoindre les partisans des Tokugawa, Jules Brunet avait déposé sa démission du grade de capitaine et déclaré clairement renoncer à partir du 4 octobre 1868 aux prérogatives de la position d'officier d'artillerie dans l'armée française⁵. Officiellement, si un officier de l'armée française souhaite obtenir la liberté de se comporter librement comme dans le cas de Brunet, la démission doit être acceptée par le ministre de la Guerre à Paris. Tenant compte de la distance entre Yokohama et Paris et du temps nécessaire pour avoir une réponse de la part du ministre de la Guerre, le capitaine français prend la route du Nord du Japon en laissant sa démission à son chef de mission Charles Chanoine et sans attendre la réponse de Paris.

Malgré qu'il n'ait pas le temps d'attendre la réponse officielle du ministère de la Guerre, Brunet décide d'écrire cette lettre de démission car il est bien conscient des problèmes causés par sa participation aux conflits intérieurs du Japon et de l'embarras politico-diplomatique qui se produira entre le gouvernement japonais et la délégation française. Il écrit dans sa lettre adressée à l'Empereur de France, Napoléon III, que :

« Pour ne compromettre, ni notre chef de mission le capitaine Chanoine, qui doit tous nous ramener en France, ni le ministre de France, M. Outrey, qui ne peut pas aller officiellement au-devant des événements, j'ai cru devoir disparaître de Yokohama, en laissant ma démission par écrit⁶. »

Ainsi Brunet, soucieux de la diplomatie française qui pourrait pâtir de sa conduite, remet sa démission du poste de capitaine de l'armée française, mais le ministère de la Guerre, lui, est réticent à accepter cette demande. Au mois de février 1869, quatre mois après la fuite de Brunet aux côtés d'Enomoto, le ministère de la Guerre fait part de sa décision de ne pas approuver la démission du capitaine français, mais simplement de lui accorder congé.

Le ministre Outrey n'est guère satisfait de cette mesure de la part des autorités militaires de Paris car, selon lui, la nouvelle en provenance de Paris du refus de la démission de l'officier français d'artillerie et du congé qui lui a été accordé par le ministère de la Guerre s'est immédiatement répandue partout dans le Japon et cette information fait l'objet de la curiosité médiatique de la presse anglaise au Japon, qui ne manque pas de publier des articles sur lui et sur son statut. À ce propos, l'attitude des journalistes anglais est peu amène pour Brunet qui participe à la guerre du Nord, tout en conservant tout de même son grade de capitaine de l'armée impériale française. De plus, cette position critique prise par les journalistes anglais est destinée non seulement au capitaine Brunet lui-même, mais aussi à l'ensemble de la communauté française au Japon, en particulier, à la politique menée par Maxime Outrey. En ce qui concerne la mesure prise par le ministre de la Guerre sur son officier, le représentant français au Japon écrit que :

« Au lieu d'être de simples particuliers reniés hautement par nous, les Français qui dirigent l'insurrection de Hakodadé sont signalés aujourd'hui comme officiers de l'armée française en

⁵ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au ministre de la Guerre, datée du 4 octobre 1868 Yokohama.

⁶ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet à l'Empereur de France datée du 4 octobre 1868 Yokohama.

activité de service, et nos adversaires ne doivent pas manquer d'insinuer qu'ils suivent notre politique⁷. »

D'après l'observation d'Outrey, ce n'est pas seulement le gouvernement japonais qui prend une position critique envers les Français, mais l'Angleterre partage, elle aussi, la même attitude. Cela signifie que la France dans ses relations diplomatiques avec le Japon, se trouve isolée à cause de la conduite compromettante de Brunet et des dispositions incompréhensibles prises par Paris.

C'est dans cette situation délicate que le ministre de France reçoit au mois de juin la nouvelle lui annonçant que Brunet et les autres militaires français ont été placés sous la protection d'un navire de guerre français, autrement dit, que les Français partis se battre dans l'armée rebelle sont mis sous le contrôle des autorités françaises. Le navire *Coëtlogon* quitte les eaux de Hakodate le 11 juin et quatre jours plus tard, il emmène les 9 militaires français à Yokohama.

Bien que les Français participant aux combats contre l'armée du gouvernement japonais soient tous de retour à Yokohama, sauf Eugène Collache qui a capitulé directement auprès des autorités japonaises après la bataille navale de Miyako, Maxime Outrey ne les autorise pas à débarquer à terre et les consigne dans le navire *Coëtlogon* pour que les militaires français se cachent des autorités japonaises.

C'est donc depuis le bâtiment à bord duquel il se trouve que Jules Brunet envoie sa première lettre adressée au ministre de France à Yokohama. Dans la lettre que l'officier français rédige dès son arrivée dans le port de Yokohama, il explique la raison pour laquelle il a décidé de partir de l'île d'Ezo avant même la défaite définitive de l'armée de résistance d'Enomoto : Brunet y mentionne l'état d'esprit des soldats japonais qui sont pris de panique par le bombardement de canons navals et l'impossibilité de rétablir l'ordre et de leur faire reprendre un moral de combattant.

En plus de la situation ingérable des troupes japonaises d'Enomoto dans les derniers combats de Hakodate, Jules Brunet révèle un autre souci qu'il avait lors de sa décision de demander secours au commandant du *Coëtlogon*. C'est la vie des sous-officiers français, notamment celle des blessés, et aussi sa propre vie qui tiennent à cœur à Jules Brunet. Pourtant, en parlant de risque pour la vie des militaires français, il ne dit pas qu'à l'approche de la défaite du clan d'Enomoto, la peur de perdre la vie sur le champ de bataille a empêché les Français de rester à Hakodate mais pour le capitaine Brunet, la mort de militaires français pendant les combats aurait pu provoquer des problèmes diplomatiques entre les gouvernements français et japonais. Il écrit dans sa lettre à Outrey que :

« Il m'a paru [...] qu'en prolongeant inutilement notre séjour, le massacre très probable de mes blessés français et ma propre mort créeraient des embarras sérieux au gouvernement français. Notre maintien dans les cadres de l'armée française me confirmait dans cette opinion⁸. »

⁷ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 8 mai 1869 Yokohama, *op.cit.*

⁸ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre de Brunet au ministre de France au Japon, datée du 15 juin 1869 à bord du *Coëtlogon* Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

Ainsi son propos sur les raisons du retrait des militaires français de Hakodate avant la chute du fort de Goryôkaku, montre que Brunet était bien conscient du problème causé par le fait qu'un officier en service dans l'armée française se trouve dans un groupe rebelle contre le gouvernement japonais, et que sa mort, lors des combats, pourrait rendre compliquée la diplomatie française, alors obligée de consacrer du temps à mener des enquêtes et à entrer en pourparlers avec les autorités japonaises.

La nouvelle de la mise sous surveillance des neuf Français est bien accueillie par le ministre de France Outrey. Du point de vue diplomatique, Outrey est tout d'abord satisfait de voir que tous les efforts de la délégation française pour que les Français du Nord sortent de la zone septentrionale, le centre de la bataille entre les deux partis japonais, portent leurs fruits. Néanmoins, le soulagement de la légation française de Yokohama qui suivit l'abandon de la position agressive du capitaine Brunet n'a pas duré longtemps. Le navire de guerre *Coëtlogon* qui abrite les Français est en rade de Yokohama, non loin de la capitale du Japon, Tôkyô, où le sentiment anti-étranger n'est pas tout à fait éradiqué dans la classe des fonctionnaires, c'est-à-dire, des *samurai*. En outre, dans le gouvernement de Meiji, la France est en train de perdre toute sa crédibilité diplomatique à cause du comportement aventureux de Brunet.

Du fait de ce contexte compliqué, Outrey, suite à l'arrivée de Brunet et de ses collaborateurs dans le port de Yokohama, fait part ainsi de ses craintes :

« Au point de vue de notre politique, il était très heureux que tous ces Français, coureurs d'aventure, fussent écartés du théâtre de la guerre mais leur arrivée, si près de Yedo, pouvait singulièrement surexciter les esprits dans cette ville où l'on discutait publiquement la question de savoir si l'on n'expulserait pas les étrangers. Il y avait à craindre, tout au moins, que l'irritation contre les Français ne fût ravivée et qu'elle n'amenât de nouveaux attentats⁹. »

La décision est alors prise par le ministre de France de consigner les neuf militaires français dans le navire de guerre qui les a emmenés de Hakodate jusqu'à Yokohama, et de les tenir à l'écart du monde extérieur.

Suite à la mise sous surveillance des combattants français, le ministre Outrey prend immédiatement des mesures auprès des autorités japonaises à Tôkyô pour prévenir les soupçons à l'encontre de la délégation de France dans l'affaire Brunet. Pour cela, Outrey envoie à la capitale le secrétaire de deuxième classe de la délégation de France au Japon, Gustave Lannes de Montebello (1838-1907). Ce dernier a pour mission de faire savoir tout d'abord aux ministres du gouvernement japonais que les neuf militaires français engagés dans la lutte contre l'armée du gouvernement ont été écartés du champ de bataille, et d'expliquer le processus d'expulsion des Français engagés dans la lutte contre l'armée du gouvernement. En faisant savoir ce qui s'est véritablement passé à Hakodate aux ministres du gouvernement japonais, Outrey voulait, dit-il, démontrer que le ministre de France n'a pas prêté « la main à une fuite clandestine¹⁰ » et que le départ et la participation des Français à la guerre étaient hors de sa responsabilité en tant que représentant de la France au Japon.

⁹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 1^{er} juillet 1869 Yokohama, n°19.

¹⁰ *Ibid.*

Le deuxième objectif de l'envoi de Montebello à Tôkyô est de monter aux Japonais l'attitude ferme des autorités françaises et de convaincre le gouvernement japonais qu'il n'a pas besoin d'intervenir dans le traitement du cas Brunet et de ses sous-officiers français. Pour prouver la fermeté du ministre de France, Outrey ne manque pas d'ordonner à Montebello de communiquer au gouvernement japonais l'état actuel des participants français à la guerre du Nord. Le messenger de la légation française fait savoir aux ministres japonais que les neuf Français sont en ce moment gardés à bord du navire *Coëtlogon* et seront, sous peu, envoyés à Saïgon pour être ensuite conduits en France. La rapidité de cette prise de décision prouve la détermination d'Outrey, qui essaie à tout prix d'éviter l'intervention des Japonais. Une fois les Français partis du territoire japonais, le gouvernement japonais n'aura plus les moyens de les faire retourner au Japon, même si les autorités japonaises expriment la volonté de faire leur propre enquête sur cette affaire.

La troisième mission du comte de Montebello consiste à faire une réclamation concernant l'aspirant de marine français qui a capitulé dans la province de Nanbu après le combat naval de Miyako. Étant informé que ce marin, Eugène Collache, a été transporté de la région Nord jusqu'à la capitale et qu'il est mis en prison à Tôkyô, Maxime Outrey tente de faire une démarche le plus tôt possible pour le libérer et le faire remettre entre ses mains.

Concernant le prisonnier de guerre Eugène Collache, il est libéré vingt-quatre heures après que la demande de Montebello a été déposée auprès du gouvernement japonais. Le 18 juin 1869, le jeune marin français est conduit de la capitale jusqu'au port de Yokohama où il est immédiatement embarqué à bord du *Coëtlogon*. C'est dans le bâtiment français que Collache retrouve tous ses compagnons de guerre et que l'on lui apprend toute l'histoire, depuis l'échec de la mission d'abordage au mois de mai jusqu'à l'arrivée des autres Français à Yokohama à bord du navire *Coëtlogon* en passant par la bataille de Hakodate. Eugène Collache fait part de son sentiment lorsqu'il rejoint ses amis français à bord du *Coëtlogon* ancré dans la baie de Yokohama.

« Réunis quelques mois pour défendre une noble cause malheureusement vaincue, nous étions heureux de nous retrouver tous vivants au sortir de ces luttes sanglantes, et de retourner ensemble dans notre chère France¹¹. »

Eugène Collache, prisonnier de guerre qui s'était rendu à Morioka dans la province de Nanbu avant d'être conduit et emprisonné pendant une vingtaine de jours à la capitale Tôkyô, retrouve la liberté, ou plus précisément, il est placé sous la surveillance de la légation française, tout de suite après la réclamation du ministre de France. Au lendemain de cette remise en liberté de Collache, le gouvernement japonais transmet au consulat de France une lettre sur le traitement de tous les participants français au conflit. Cette lettre, adressée au ministre de France, est signée par Date Munenari, ministre des Affaires étrangères ainsi que par Higashikuze Michitomi et Terashima Munenori, vice-ministres des Affaires étrangères. Elle demande aux autorités françaises de mener les enquêtes nécessaires sur le comportement des dix Français et de les sanctionner en lien avec la faute commise en allant apporter leur aide à un mouvement de révolte contre le régime de Meiji. D'après le gouvernement japonais, l'acte de prêter secours aux rebelles et ainsi d'agir en ennemi de l'autorité gouvernementale, est considéré comme « un crime grave¹² » et pour garder de bons

¹¹ COLLACHE, *op.cit.*, p.64.

¹² AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre des ministres des Affaires étrangères du *mikado* au ministre de France au Japon, datée du 19 juin 1869, annexée à la dépêche politique n°19.

rapports diplomatiques entre le Japon et la France, il est indispensable que le gouvernement français prenne des mesures qui satisferont les Japonais.

Dans cette même lettre, le ministère des Affaires étrangères de l'empereur japonais présente également son désir d'être tenu informé des enquêtes qui seront menées en France et pour cela, il demande au ministre de France à Yokohama de le tenir au courant de la suite de cette affaire.

Si le gouvernement de Meiji accepte très rapidement la demande du ministre de France de relâcher Eugène Collache, alors que ce jeune marin est bien coupable à ses yeux, les autorités japonaises n'ont aucune intention de le punir elles-mêmes, mais elles se montrent relativement confiantes dans le gouvernement français pour prendre les mesures nécessaires dans cette affaire.

Bien que le gouvernement japonais n'ait pas la volonté de mener d'enquête sur les Français ayant participé à la guerre aux côtés des rebelles d'Enomoto, la réception de la lettre au nom des ministres japonais des Affaires étrangères fait pression sur Maxime Outrey en tant que représentant de la France au Japon. En effet, les circonstances qui entourent les Français au Japon sont déjà très défavorables à leur politique, et se trouvent davantage dégradées par la conduite dangereuse des militaires français.

Avec l'arrivée de Brunet et de ses compagnons, et la réception d'une lettre officielle de la part du gouvernement qui condamne le comportement peu apprécié de ces Français, l'attitude du ministre de France Outrey est extrêmement ferme, voire sévère, vis-à-vis de ces « aventuriers » français. Pour preuve, Outrey n'hésite pas à afficher son sentiment d'hostilité envers ses compatriotes qui ont affecté la situation déjà difficile de la diplomatie française :

« La conduite de M. Brunet a été aussi coupable qu'imprudente. Il a paralysé notre politique auprès du nouveau gouvernement et, quelque soin que j'aie mis à désavouer ses actes, il faudra longtemps pour effacer l'opinion généralement accréditée que nous désirions le voir réussir dans son entreprise. Pour peu qu'on connaisse le Japon, il était facile de voir que ces aventures ne pouvaient avoir d'autres issues que de faire du mal aux Européens en général et aux Français en particulier. Le projet de remanier le Japon avec quelques mauvaises têtes n'ayant aucune racine dans le pays et repoussées par les leurs était tout simplement une aberration d'esprit s'il ne couvrait pas des vues personnelles peu dignes d'intérêt. Il y avait certainement des chances d'opposer dans l'île de Yeso une résistance prolongée, mais c'eût été au risque de soulever toutes les passions contre nous. Quoique peu glorieuse, je préfère la retraite de M. Brunet qui, si elle a pour effet de faire rejaillir sur le nom français un grand discrédit, amènera, je n'en doute pas, un apaisement des esprits et permettra ainsi, à la légation de France d'exercer peu à peu auprès du gouvernement du *Mikado* la part d'influence qu'elle n'aurait jamais perdue sans ces tristes complications¹³. »

Dans cette situation délicate pour le représentant de la France sous la pression de la part des autorités japonaises qui ne veulent pas laisser les mains libres au gouvernement français sur l'affaire Brunet, ce que Maxime Outrey peut faire, c'est écarter l'origine du problème de l'archipel japonais le plus tôt possible. Le jour même de la réception de la lettre accusatrice de la part du

¹³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 1er juillet 1869 Yokohama, n°19, *op.cit.*

gouvernement du *mikado*, soit le 19 juin 1869, le navire de guerre, le *Dupleix*, à bord duquel se trouvent les militaires français, quitte le port de Yokohama pour Saigon où Brunet et ses collaborateurs seront placés sous la surveillance du gouverneur de la Cochinchine.

Pour savoir à quel point Maxime Outrey est pressé de faire partir du Japon les militaires français, on peut se référer aux communications faites entre le capitaine Brunet et le ministre de France juste avant le départ du *Dupleix*.

Le 18 juin, la veille du départ du navire *Dupleix* de la baie de Yokohama, Brunet adresse une lettre à Maxime Outrey dans la légation de France de Yokohama. Dans sa lettre, le capitaine français, toujours enfermé dans le navire *Coëtlogon*, prie Outrey de retarder le départ des militaires français pour Saigon jusqu'à l'arrivée d'un voilier affrété par un négociant français. D'après Brunet, les sous-officiers français ayant participé aux combats d'Ezo, étaient partis dans le Nord après avoir déposé leurs vêtements et objets de première nécessité chez certains négociateurs à Yokohama et le voilier nommé l'*Hélène Black*, doit rapporter prochainement aux sous-officiers tous ces objets laissés avant leur départ pour Ezo. Comme les Français sont interdits de sortir du *Coëtlogon*, ils n'ont ni valise ni couverture de voyage et ne sont pas du tout prêts à partir pour Saigon¹⁴.

En réponse à cette demande de Brunet, Outrey garde une attitude ferme et refuse clairement la supplication de Brunet et de ses hommes. La lettre de réponse du ministre de France à celle de Brunet dit que :

« La situation politique qui a été créée aux Français au Japon par les tristes aventures d'Hakodaté m'interdit de la façon la plus absolue d'obtempérer à vos demandes.

Je crois faire preuve de modération en agissant administrativement sans avoir recourt à un décret d'expulsion que les lois m'autoriseraient à rendre¹⁵. »

Ainsi, comme prévu, le *Dupleix* prend la route du Sud, vers Saigon le soir du 19 juin 1869. Pourtant le nombre des militaires français qui quittent le Japon à bord du *Dupleix* n'est pas de dix mais de huit. Parmi les dix Français qui ont combattu avec les troupes d'Enomoto, Cazeneuve et Tribout ne prennent pas ce navire en direction de la Cochinchine. Tous les deux s'étant blessés assez grièvement pendant les combats d'Ezo, le capitaine Brunet demandait depuis l'arrivée du *Coëtlogon* à Yokohama, qu'ils soient soignés à l'hôpital de la marine à Yokohama. Bien qu'il décline la demande de Brunet de reporter le départ du *Dupleix* pour que les militaires français aient du temps de récupérer leurs affaires personnelles, Outrey accorde un séjour supplémentaire au Japon à ces deux blessés français après avoir entendu l'avis des médecins de l'hôpital de Yokohama.

Ainsi le navire *Dupleix* se met en route pour Saigon avec huit rescapés français de la bataille de Hakodate le 19 juin, soit quatre jours après l'arrivée à Yokohama de Brunet et de ses sous-officiers.

¹⁴ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre de Brunet au ministre de France au Japon, datée du 18 juin 1869 à bord du *Coëtlogon*, annexée à la dépêche politique n°19.

¹⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre du ministre de France au Japon à Brunet, datée du 18 juin 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

Cependant, le départ des « coupables » français du territoire japonais n'a pas nécessairement écarté le problème diplomatique provoqué par la conduite de ces personnes. Le 5 juillet 1869, le vice-ministre des Affaires étrangères qui réside à Yokohama, Terashima Munenori, envoie à Tôkyô une note interne concernant le comportement de Brunet. Selon cette communication du vice-ministre japonais, un officier de la marine anglaise a dit à Terashima que c'était le précédent ministre de France au Japon, Léon Roches, qui avait confidentiellement ordonné à Jules Brunet d'aider la résistance des Tokugawa, et qu'en suivant cet ordre, le capitaine français était parti rejoindre les troupes d'Enomoto Takeaki¹⁶. Dans cette communication, malgré qu'il fasse montre d'une grande réserve en écrivant que « tant que l'on n'a pas vu de document qui prouve l'existence de cet ordre, nous ne pouvons pas entrer en discussion avec les autorités françaises¹⁷ », Terashima a l'intention de ne pas laisser passer ce témoignage de l'officier anglais sans enquêter.

Pour Terashima, tout d'abord, c'est le statut de Jules Brunet qui ne laisse pas indifférent. Si l'ordre de Léon Roches existe véritablement, « le capitaine Brunet qui travaillait au service du gouvernement des Tokugawa, a bien reçu de la part des autorités japonaises le paiement des frais de son voyage retour en France¹⁸ » et comme le règlement de son salaire et de ses frais étaient payés ; il aurait dû retourner en France avec ses camarades de la mission militaire. N'ayant pas suivi le même chemin que les autres instructeurs français, il s'est dirigé dans une région fermée aux étrangers.

En plus de cette violation de la loi japonaise, il s'est battu contre le gouvernement du Japon aux côtés de la rébellion et a provoqué des dommages considérables à l'armée du gouvernement à savoir « la perte de plusieurs navires de guerre et aussi de la vie de plusieurs centaines de soldats¹⁹ » de l'armée impériale.

En plus de démontrer l'ampleur des dommages matériels et humains indirectement causés par l'officier français, Terashima va plus loin. Il continue sa rédaction en indiquant que la punition individuelle qui lui sera imposée par le gouvernement français ne suffira pas, et exige que ce soit « le gouvernement français, lui-même, qui se charge de régler la moitié de la somme dépensée par le gouvernement japonais pour la guerre d'Ezo²⁰ ».

Et le vice-ministre des Affaires étrangères de citer un chiffre en mentionnant la destination de la somme d'argent qui devait être payée par le gouvernement français pour l'affaire Brunet. Il propose d'utiliser cet « indemnité de guerre » pour réduire les « un million cinq cent mille dollars » que le nouveau gouvernement doit à quatre pays européens : les États-Unis, l'Angleterre, la Hollande et la France.

L'origine de cette somme colossale d'un million cinq cent mille dollars remonte à l'année 1864. En 1864, l'attaque de navires de commerce étrangers dans le détroit de Shimonoseki, déclenche

¹⁶ Gaimushô Digital Archives (Archives numérique du ministère des Affaires étrangères), *Nibon gaikô bunsho* (Documents diplomatiques du Japon), vol. 2, tome 1, note interne du vice-ministre des Affaires étrangères, Terashima Munenori, au ministre des Affaires étrangères, datée du 5 juillet 1869.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Gaimushô Digital Archives (Archives numérique du ministère des Affaires étrangères), *Nibon gaikô bunsho* (Documents diplomatiques du Japon), vol. 2, tome 1, note interne du vice-ministre des Affaires étrangères, Terashima Munenori, au ministre des Affaires étrangères, datée du 5 juillet 1869, *op.cit.*

des hostilités entre la province de Chôshû et quatre puissances européennes. La bataille entre les deux parties finit pas une défaite totale de Chôshû et par conséquent, les quatre pays européens lui demandent de payer une indemnité de trois millions de dollars. Il est impossible pour Chôshû de trouver les moyens de financer une telle somme et c'est le *Bakufu* qui s'en charge et qui règle la moitié de la somme, un million cinq cent mille dollars auprès des quatre pays. Lorsque le *Bakufu* restitue le pouvoir politique à l'empereur, cette dette de la bataille de Shimonoseki échoit également au nouveau gouvernement.

Quoique celle-ci soit réduite de moitié, la dette transférée au nouveau gouvernement pèse lourdement dans ses comptes. Terashima essaie donc de saisir cette occasion offerte par un officier français pour apaiser les difficultés financières de son gouvernement. Dans ce but, le vice-ministre japonais révèle à son supérieur le témoignage de l'officier anglais et le probable ordre confidentiel donné par le ministre de France à Jules Brunet de mener des combats aux côtés des Tokugawa.

Concernant l'attitude de Léon Roches, bien proche des dirigeants du gouvernement shôgunal, il est évident qu'il voulait soutenir la cause du *Bakufu* jusqu'au dernier moment avant son départ du Japon, et que son rôle n'était pas loin de celui de conseiller politique et militaire. Si on prend en compte la position de Roches, il ne paraît pas étonnant qu'il préparait un plan militaire pour redresser l'armée du *shôgun* face à la montée en puissance de la force des provinces du Sud hostiles au régime. En effet, il y a un document rédigé par un étranger anonyme sur le plan de redressement du *Bakufu*. Ce document, daté de l'année 1868, détaille les mesures nécessaires pour que le *shôgun* récupère le pouvoir politique cédé à l'empereur à la fin de l'année 1867.

Composé de trois parties, administration, défense militaire et finances, cette série de conseils à suivre remise au plus haut responsable du clan des Tokugawa énumère tous les moyens possibles conçus par l'auteur pour établir une autorité shôgunale à Edo qui pourrait rivaliser avec celle de l'empereur à Kyôto.

C'est dans la deuxième partie, celle qui concerne la défense militaire pour arrêter l'armée impériale, qu'apparaît une phrase qui pourrait peut-être évoquer la conduite de Jules Brunet.

« Il est urgent d'organiser les troupes d'autres catégories que celles déjà existantes dans l'armée de terre. Et l'armée de terre doit être dirigée par des officiers étrangers qui ont été mis hors de service de l'armée de leur propre pays, et qui ont accepté de travailler au profit du gouvernement du taikun²¹. »

Tenant compte de la situation autour de la famille Tokugawa et de la position du ministre de France, il est très probable que l'auteur de ce document, qui contient de nombreux conseils administratifs et militaires pour la reprise de pouvoir par le *shôgun*, soit Léon Roches. Et si c'est le cas, la phrase citée ci-dessus qui suggère l'intégration d'officiers étrangers dans la force militaire shôgunale pourrait être comprise comme une manifestation de l'avis du ministre de France d'inciter un officier français à se comporter de la sorte afin de défendre la cause du *shôgun*.

²¹ Kawakatsu ke monjo (Papiers de la famille Kawakatsu), Gaikokujin hô kenpakusho (Note de conseils par un étranger), datée de la première année de Meiji.

Le témoignage de l'officier anglais sur l'ordre probable de Léon Roches à Brunet d'apporter de l'aide militaire aux Tokugawa, est dû à la référence aux « officiers étrangers ». Bien que rien ne précise le nom des officiers étrangers en question, ni même celui de l'auteur de la phrase, on peut interpréter ce passage comme l'intention de Léon Roches de mobiliser des officiers français dans les combats de résistance contre le régime de Kyôto.

Après la chute du Goryôkaku, c'est-à-dire au moment de la défaite des troupes des Tokugawa à Hakodate à la fin de juin 1869, le gouvernement de Meiji mène des enquêtes auprès des personnes du clan d'Enomoto. Dans ce cadre, Ôtori Keisuke, ministre de l'Armée de terre d'Ezo, subit, lui aussi, des interrogatoires en tant qu'un des chefs du mouvement de résistance dans le Nord. D'après un témoignage d'Ôtori, pendant une séance d'interrogatoire, on lui pose les questions suivantes : qui a poussé l'officier français Brunet à apporter son aide aux partisans des Tokugawa ? Était-ce par ordre de l'empereur de France ?²². À ces questions sur la conduite de Brunet, Ôtori dit avoir répondu qu'il ne savait pas, parce qu'il est arrivé à Sendai par la voie terrestre en passant à Aizu, contrairement à Brunet qui y est arrivé par bateau avec la flotte d'Enomoto Takeaki.

A travers cet entretien entre Ôtori Keisuke et l'enquêteur du gouvernement, il est évident que les autorités japonaises se doutent que Brunet n'a pas agi individuellement et que le gouvernement français a tiré les ficelles derrière son engagement dans la guerre. Après le témoignage de l'officier anglais, l'attitude du gouvernement japonais devient de plus en plus accusatrice, non seulement au sujet de la conduite du capitaine français, mais aussi à l'encontre de l'ensemble des autorités françaises et jusqu'à l'empereur Napoléon III.

Les soupçons du gouvernement japonais envers la France n'échappent pas à la curiosité médiatique, et en particulier à celle de la presse locale anglaise. Le 12 juillet 1869, un journal bimensuel anglais qui diffuse des informations sur l'actualité du Japon à l'étranger, *The Japan Times Overland Mail*, publie dans ses colonnes un article sur l'attitude du gouvernement japonais, qui envisagerait, selon le journal, à demander au gouvernement français une indemnité pour les dommages causés par le comportement de Brunet et les autres Français pendant les troubles du Nord. La somme de l'indemnité annoncée par le journal anglais serait de cinq millions de dollars de pièces d'argent²³.

Quant à la légation française à Yokohama, elle n'est bien sûr pas écartée de cette rumeur qui court dans la capitale japonaise et jusque dans le port de Yokohama. Le 1^{er} août 1869, Maxime Outrey mentionne dans sa correspondance à Paris, les discussions sur l'indemnité de guerre réclamée à la France par le gouvernement de Meiji pour l'engagement des militaires français à Ezo.

Selon le texte du ministre de France, bien que les combats d'Ezo se soient terminés depuis plus d'un mois par la capitulation de tous les officiers et soldats du clan Tokugawa, les affaires concernant l'île d'Ezo sont-elles loin d'être terminées en ce début du mois d'août 1869. Les deux plus grands responsables de la rébellion du Nord, Enomoto Takeaki, gouverneur autoproclamé d'Ezo et Matsudaira Tarô, vice-gouverneur, sont tous les deux retenus prisonniers à Tôkyô. Et le

²² ÔTORI, *op.cit.*, p.100.

²³ NARUIWA, *op.cit.*, p.262.

gouvernement de Tôkyô mène des enquêtes minutieuses sur ce qui s'est passé dans le Nord du Japon depuis presque un an.

Concernant les relations diplomatiques entre le Japon et la France, Outrey indique au ministère des Affaires étrangères à Paris que l'hostilité persistante des Japonais vis-à-vis de la France est en grande partie due à la participation des Français à la guerre d'Ezo. Et pour la première fois depuis la capitulation de Brunet et de ses sous-officiers en juin, le représentant français à Yokohama révèle que le mécontentement des Japonais concernant la conduite des Français dans le Nord va jusqu'à la demande d'indemnités financières.

Quand le gouvernement japonais contacte le ministre de France au sujet des dix participants français au conflit d'Ezo au mois de juin, il s'agit juste de demander aux autorités françaises de mener les enquêtes adéquates sur leurs compatriotes qui ont porté les armes contre la souveraineté du Japon, et d'informer Tôkyô de la décision donnée par le gouvernement français à ce sujet. À peine un mois et demi plus tard, cette affaire commence à être utilisée par le gouvernement japonais, qui ne cesse d'engager des dépenses dès ses premiers jours au pouvoir, comme levier diplomatique afin de trouver des financements de la part d'un pays étranger.

Dans cette accusation, quoiqu'elle ne soit pas encore officiellement communiquée au diplomate français, Maxime Outrey constate la confusion des Japonais entre l'acte individuel des dix militaires français et leur soi-disant qualité de représentants du gouvernement de la France au Japon. Il reproche au gouvernement japonais de qualifier le comportement de Brunet et de ses collaborateurs d'acte justifiant une indemnité de guerre à l'instar de ce qui s'est passé dans le détroit de Shimonoseki en 1864 entre l'armée de Chôshû et la force navale de quatre pays européens dont la France. Outrey explique l'accusation portée par le gouvernement de Meiji contre les autorités françaises comme suit :

« Le ressentiment des Japonais contre les Français n'est pas encore apaisé. Le parti exalté ne parle de rien moins que de réclamer du gouvernement de l'Empereur le remboursement de tous les frais de la guerre dans l'île de Yezo. Il persiste à voir dans M. Brunet et les sous-officiers français, les représentants de notre armée et, se reportant aux conflits précédents au Japon avec l'Europe, il soutient assez hautement qu'ayant été vaincue, la France doit payer des indemnités de guerre comme le Japon a été obligé d'en payer après l'expédition de Simonoseki²⁴. »

C'est un mois après la première accusation explicite du ministre Outrey concernant l'attitude de doute des Japonais qu'est envoyée au consulat de France à Yokohama une lettre rédigée au nom de Sawa Nobuyoshi (1836-1873), ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Meiji, à propos de l'affaire Brunet. Il s'agit de la demande d'indemnité officiellement destinée au gouvernement français, qui est, selon les autorités japonaises, responsable des dégâts provoqués par Brunet et les autres Français dans la guerre d'Ezo.

Outrey déclare avoir pensé, avant la réception de cette lettre datée du 3 septembre 1869, que les informations sur l'indemnité demandée par le gouvernement japonais n'étaient que de simples

²⁴ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 1^{er} août 1869 Yokohama, n°21.

rumeurs répandues par la presse anglaise peu favorable aux Français au Japon. Le ministre de France écrit que :

« (...) une rumeur attribuant au gouvernement japonais l'intention de réclamer au gouvernement de l'Empereur le remboursement des frais occasionnés par l'insurrection des Kéraïs de Tokugawa. Cette rumeur, quoique persistante, ne me paraissait pas pouvoir être prise au sérieux²⁵. »

Au cours de trois mois écoulés depuis l'arrivée à Yokohama de Brunet et de ses compagnons, le ministère japonais des Affaires étrangères n'aborde qu'une seule fois avec le ministre de France la question des militaires français. La communication du 19 juin à ce sujet ne parle que de l'acte des dix personnes de nationalité française et nullement de la responsabilité du gouvernement français.

C'est pour cette raison qu'Outrey a du mal à dissimuler sa surprise après avoir reçu une telle lettre « écrite, dit-il, sur un ton auquel nous ne sommes pas habitués²⁶ ».

La lettre accusatrice de Sawa Nobuyoshi commence par rappeler au représentant de la France que le nouveau gouvernement, celui de Meiji, a rempli son obligation en payant les salaires et les frais de voyage de la mission militaire française restés longtemps impayés à cause des perturbations politiques pendant la période de transition du gouvernement du Japon. Le ministre japonais Sawa écrit à son homologue français ainsi :

« Par votre lettre en date du 4 du 8e mois de la 1ère année de Meiji (Tatsu) vous avez réclamé de notre gouvernement qu'il versât entre les mains de M. Chanoine ce qui restait dû par l'ancien gouvernement pour la solde et les frais de voyage de M. Chanoine et des 19 personnes sous ses ordres. Ces Messieurs devant rentrer en France, le tout formait un total de \$21107, 04 et 4048 itchibous.

En conséquence, le 14 du 8e mois nous avons versé la totalité de cette somme entre les mains de M. Chanoine²⁷. »

Même si la mission militaire française a été sollicitée par le gouvernement précédent du Japon, en affirmant que la dette créée par les dirigeants du *Bakufu* est belle et bien réglée par le nouveau gouvernement, Sawa voudrait montrer au ministre de France qu'à ce jour, il n'y a rien à reprocher au nouveau gouvernement japonais au sujet du salaire des instructeurs français employés au service du shōgunat.

Après avoir prouvé l'attitude bienveillante des nouveaux dirigeants du Japon concernant les Français qui travaillaient au profit du *Bakufu*, autrement dit l'adversaire du régime actuel de Meiji, le ministre Sawa retrace dans sa lettre le parcours fait par Brunet et ses hommes, au travers des informations que possède le gouvernement :

²⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, n°24.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre des Affaires étrangères du mikado au ministre de France, datée du 3 septembre 1869, annexée à la dépêche politique n°24.

« Nous pensions que ces Messieurs[les instructeurs français de la mission militaire] allaient rentrer en France, mais, à notre grand étonnement, M. Brunet et sept autres personnes ne partirent pas: ils s'embarquèrent sur les navires des rebelles dans la rade de Sinagawa, se mirent du parti des révoltés et les excitant, les entraînant ; ils donnèrent le signal du mouvement.

Ils firent désertre plus de dix navires et se rendirent dans un port de Sendai (province d'Oshiou) puis faisant appel aux factions et les réunissant ils cherchèrent à attiser le feu de la révolte chez les Daïmios d'Oshiou; Il arriva que ceux-ci ne purent se défendre. Mais tandis que déjà les révoltés d'Aizou étaient réduits à la soumission, eux seuls persistèrent à ne pas plier.

Finalement ils se rendirent à Hakodate et s'emparèrent du château ; leur participation a des actes arbitraires, a des actes de brigandage et de trahison, a duré près d'un an²⁸. »

Contrairement à ce qui est marqué dans la lettre du ministre japonais des Affaires étrangères concernant le nombre de Français ayant participé à la résistance de Tokugawa : « Brunet et sept autres personnes », il y a en réalité dix Français qui sont partis à Ezo apporter leur aide aux troupes des Tokugawa. Cette erreur vient du fait qu'en ce mois de septembre 1869, tous les Français en question ont déjà quitté l'archipel japonais pour leur pays natal, ou sont hospitalisés à l'hôpital de la marine de Yokohama et mis hors de la portée des autorités japonaises. Ainsi, le gouvernement japonais n'est pas en mesure de mener lui-même des enquêtes auprès du groupe de Français dirigé par Jules Brunet.

Malgré cette difficulté par le gouvernement japonais de prendre l'initiative d'établir la vérité sur la participation française dans la guerre du Nord, cela ne signifie pas que le ministre Sawa renonce à accuser Brunet et les neuf autres personnes pour leur comportement qui a porté préjudice au processus de transition politique au Japon. Le ton de Sawa Nobuyoshi monte, comme le constate le ministre de France Outrey, et les allusions à l'égard des dix militaires français voire même du gouvernement français lui-même, sont claires :

« Pour eux [Brunet et ses compagnons], des milliers d'hommes ont perdu la vie, plus de dix bateaux ont été perdus et de plus notre gouvernement a été conduit à des dépenses incalculables.

En vérité, M. Brunet et ces messieurs ayant été accordés par la bienveillance de votre gouvernement auprès de celui du Bakoufu (sic.) pour l'instruction de ses troupes, vis-à-vis de notre gouvernement, ces messieurs sont tout à fait des hommes appartenant à votre gouvernement²⁹. »

Dans la logique du gouvernement japonais, puisque ceux qui sont allés rejoindre les rebelles de Tokugawa sont de nationalité française, ils doivent être sous le contrôle et la protection des autorités françaises et par conséquent, c'est au gouvernement français d'assumer la responsabilité de leurs actes. Bien que la conduite de Brunet et de ses collaborateurs soit considérée comme une initiative individuelle et que le ministre de France au Japon n'eût aucun moyen d'arrêter leur

²⁸ *Ibid.*

²⁹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre des Affaires étrangères du mikado au ministre de France, datée du 3 septembre 1869, annexée à la dépêche politique n°24, *op.cit.*

départ pour le Nord, pour les Japonais du gouvernement, c'est un problème qui est interne au cercle des résidents français au Japon dont la direction est assurée par le consul général nommé par l'empereur français.

Du coup, la lettre du ministre Sawa continue d'accuser l'ensemble de la diplomatie française avec des termes de plus en plus excessifs :

« (...) n'est-ce donc pas une chose vraiment étonnante qu'avant de rejoindre leur pays, ces Messieurs nous aient causé tant de mal ! En principe, la désertion de ces Messieurs provient de la faute de votre gouvernement et par déduction le fait de les avoir laissés dans cette situation jusqu'au moment où les rebelles allaient se rendre est encore une preuve d'une grande négligence de la part de votre gouvernement³⁰. »

Suite à cette accusation forte de la part du gouvernement japonais, totalement inattendue pour le ministre de France Outrey, il rédige et envoie une lettre de réponse le jour même de la réception de la missive de Sawa Nobuyoshi.

Afin d'exprimer son opposition aux arguments du gouvernement du *mikado*, Outrey exprime, de manière catégorique et logique, sa position de défense. Tout d'abord, dans sa lettre adressée au ministre Sawa, le ministre français aborde la question du salaire et des frais de voyage pour les instructeurs de la mission militaire que le gouvernement japonais déclare avoir payés et qu'il emploie comme point d'appui pour l'accusation contre la France.

Pour contrer l'argument sur le règlement des sommes dues par le gouvernement de Meiji à tous les membres de la mission militaire menée par Chanoine, le diplomate français commence par spécifier le statut des dix Français ayant participé à la guerre du Nord. Dès sa première phrase, Outrey qualifie Jules Brunet d'« ex-officier de l'armée française³¹ » et il continue en précisant le statut de quelques-uns des collaborateurs français des Tokugawa, qui n'avaient pas nécessairement de rapport avec les membres de la mission française.

« (...) Votre Excellence exprime son étonnement que M. Brunet et sept autres membres de cette mission ne soient pas rentrés en France après avoir reçu leur solde et leurs frais de voyage. À ma connaissance, M. Brunet n'a été accompagné à l'origine que par 3 Français dont l'un n'appartenait pas à l'armée et, si, plus tard, il a été rejoint par d'autres individus, ceux-ci n'avaient rien en commun avec la mission militaire³². »

En effet, parmi les dix militaires français ayant combattu pour la cause du shôgunat, il n'y en a que quatre, Brunet, Fortant, Marlin et Bouffier, qui sont officiellement attachés à la mission de Chanoine cité par le ministre Sawa dans sa lettre d'accusation.

En mentionnant que tous les combattants français dans le Nord n'appartenaient pas à la mission militaire en question, Outrey indique que le paiement de salaires et de frais de voyage entre le Japon et la France était clairement mentionné dans le contrat d'engagement signé entre le *Bakufu* et les membres de la mission, et que le règlement de cette somme ne peut en aucun cas faire

³⁰ *Ibid.*

³¹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères du mikado, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°24.

³² *Ibid.*

l'objet d'une réclamation. Pour Outrey, la réception des salaires et des frais de transport est un droit formel des instructeurs français, et rien ne peut s'opposer à cette opération. Le ministre de France souligne à ce sujet :

« Pour ce qui est des sommes versées par le gouvernement entre les mains de M. le capitaine Chanoine, je ferai remarquer qu'elles étaient rigoureusement dues en vertu des contrats formels et que personne n'a le droit de demander compte aux officiers qui les ont reçues de l'emploi qu'ils en ont fait³³. »

Et si Brunet et les trois autres anciens membres de la mission militaire sont restés au Japon même après le paiement de leur dernier salaire et des frais de voyage en France, du point de vue d'Outrey, c'est parce qu'ils ont manqué à l'ordre des autorités françaises, notamment celui du ministère de la Guerre auquel ils appartiennent, qui demandait à tous les membres de la mission au Japon de rentrer en France dès le mois d'octobre 1868. En ce sens, si les quatre anciens instructeurs français de la mission ont commis une erreur en se dirigeant vers le Nord du Japon au lieu de prendre la route vers la France, c'est par désobéissance à l'encontre d'un ordre donné par un organisme français, ce qui est en dehors de l'autorité du gouvernement japonais. Concernant l'interprétation de l'acte des Français, Outrey indique ce qui suit :

« Si, en restant au Japon, M. Brunet et ses compagnons se sont rendus coupables, ce n'est pas parce qu'ils avaient reçu des frais de voyage de retour, mais bien parce qu'ils ont manqué à leurs devoirs vis-à-vis de l'armée française, parce qu'ils ont marqué aux lois de l'hospitalité et enfin, parce que leur conduite dans le pays a été contraire à la volonté du gouvernement de l'Empereur et aux sentiments de bienveillance qui l'animent à l'égard du Japon³⁴. »

La position d'Outrey sur les relations entre Brunet et les autorités militaires françaises se poursuit par une autre interprétation de la conduite du Français à Ezo. Il s'agit du statut même de Jules Brunet évoqué dans la lettre d'accusation de Sawa Nobuyoshi. D'après la lettre du ministre japonais des Affaires étrangères datée du 3 septembre, un des arguments qui justifient que le gouvernement japonais demande à la France une indemnité de guerre, est dû au fait que Jules Brunet est un officier attaché à l'armée impériale française, une administration responsable de toutes les personnes y appartenant. Pourtant, dit Outrey, le ministre de la Guerre, Adolphe Niel, mécontent de la conduite transgressive du capitaine Brunet au Japon, a déjà pris la décision d'exclure Jules Brunet des rangs de l'armée française. Cette mesure prise par le ministre français de la Guerre est valable depuis le 9 juillet 1869, ce qui est aux yeux de Maxime Outrey « bien avant que l'issue des événements de Hakodade fut communiquée à Paris³⁵ ».

En effet, la version d'Outrey concernant la décision du ministère de la Guerre est conforme aux entretiens entre les ministères des Affaires étrangères et de la Guerre à Paris. Suite à de nombreuses plaintes envoyées à Paris par Maxime Outrey au sujet de l'affaire Brunet et de l'hostilité des Japonais envers les résidents français au Japon, au début de mois de juillet 1869, le ministre des Affaires étrangères, Charles de la Valette (1806-1881), contacte le ministère de la Guerre auquel Jules Brunet est attaché en tant qu'officier d'artillerie. Inquiet de la situation de la

³³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères du mikado, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, *op.cit.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

diplomatie française, aggravée par un officier de l'armée, le ministre de la Guerre ne tarde pas à réagir face à la demande du chef de la diplomatie. Le 9 juillet 1869, le ministère de la Guerre adresse à Jules Brunet, qui est, en réalité, sur la route du retour en France à bord d'un navire français, la communication suivante :

« Capitaine, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après les renseignements qui me sont adressées par M. le ministre des Affaires étrangères sur votre situation et sur les difficultés qui en résultent pour la légation de France au Japon, je me vois dans la nécessité de soumettre à l'acceptation de l'Empereur la décision de votre grade dans l'armée française, que vous m'avez fait parvenir à la date du 4 octobre 1868³⁶. »

La communication du 4 octobre 1868 est celle envoyée au ministre de France au Japon par Brunet lorsqu'il quitte Yokohama avant de rejoindre la flotte d'Enomoto Takeaki. La lettre de démission rédigée par le capitaine Brunet avant la guerre d'Ezo est acceptée par le ministère de la Guerre neuf mois plus tard, sous la pression du ministre de France à Yokohama.

Quel que soit le processus, lorsqu'Outrey rédige sa lettre de protestation contre les accusations du gouvernement japonais en ce début septembre 1869, Jules Brunet a déjà quitté le service de l'armée française depuis près de deux mois, et c'est une des raisons pour lesquelles la France dément auprès des autorités japonaises l'appartenance de Brunet à l'armée française.

Si le statut de Brunet ne prête ainsi pas à des reproches, la contestation de Maxime Outrey contre les accusations de Sawa Nobuyoshi va jusqu'à remettre en question le déroulement de la guerre civile.

Tout d'abord, Outrey rappelle que lorsque le gouvernement japonais souhaita le retrait de la neutralité des étrangers dans la guerre contre la révolte d'Enomoto, la France, comme l'Angleterre, s'est positionnée au côté du gouvernement japonais, qui voulait à tout prix récupérer le navire de guerre *Kôtetsu*. D'après Outrey, son approbation de la levée de la neutralité et tous ses efforts en faveur de l'accord de tous les représentants étrangers sont « des preuves incontestables de mon [son] désir sincère de venir en aide au gouvernement du Mikado³⁷ ». Il était donc à aucun moment opposé aux mesures du gouvernement japonais pendant les troubles du Nord.

Cependant l'intervention des représentants européens pour soutenir la cause du gouvernement japonais s'arrête là, et après le retrait du décret de neutralité et la livraison du *Kôtetsu* à la marine impériale japonaise, ce sont les dirigeants du gouvernement du *mikado* eux-mêmes qui prennent en mains toutes les opérations contre les troupes des Tokugawa. Du point de vue d'Outrey, « le fait que quelques Français se trouvaient dans les rangs des rebelles ne pouvait en aucune façon changer le caractère d'un mouvement essentiellement japonais³⁸ ». Dans de telles circonstances, d'après Outrey, il est impossible de rendre Brunet et ses sous-officiers responsables de la perte de la vie de milliers d'hommes et des dix navires sous la direction de la force militaire du gouvernement.

³⁶ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre de la Guerre au capitaine Brunet, datée du 9 juillet 1869 Paris.

³⁷ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères du mikado, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, *op.cit.*

³⁸ *Ibid.*

De plus, le ministre de France ne manque pas de mentionner la négligence de la part du gouvernement du *mikado* d'avoir laissé les navires de la marine des Tokugawa pendant huit mois dans le port d'Edo, c'est-à-dire à proximité de la capitale, sans prendre les mesures nécessaires afin de saisir ce matériel de guerre important. Si le nouveau gouvernement a laissé les navires des Tokugawa à la portée des hommes d'Enomoto, cela signifie que c'est lui-même qui a donné aux rebelles un moyen, à la fois, de se rendre sur l'île d'Ezo et de combattre contre l'armée du gouvernement.

Concernant la révolte d'Enomoto Takeaki elle-même, aux yeux du diplomate français, elle existe depuis le début de l'année 1868 et ce sont des sujets japonais qui ont seuls fomenté ce mouvement contre l'autorité du nouveau gouvernement. Pour Outrey, ce n'est pas le gouvernement français, ni même Jules Brunet, mais les Japonais du camp d'Enomoto qui ont amené les militaires français à manquer à leurs devoirs « en faisant partager leurs illusions coupables³⁹ ».

La conclusion de la lettre d'Outrey en réponse aux accusations de Sawa Nobuyoshi ne cache pas l'exaltation de son auteur. Le ministre de France écrit ainsi pour conclure sa lettre :

« Pour l'honneur même du gouvernement japonais on ne doit pas admettre que quelques jeunes gens aient pu, à eux seuls, bouleverser le pays, résister aux forces militaires et tenir en échec, pendant 8 mois, tout le Japon. Le maintien d'une pareille assertion serait l'aveu d'une extrême négligence de la part de l'administration ou d'une bien grande faiblesse dans le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais admettre, à aucun point de vue, que le gouvernement de l'Empereur ait montré de la négligence ou que l'on puisse lui imputer la désertion des officiers et je suis fort étonné que cette opinion ait trouvé place dans une communication adressée au ministre de France, avant de la formuler, il eût été essentiel que le gouvernement du Mikado se rendit compte de ses droits et des devoirs qu'imposent les lois internationales.

Sans rechercher quels sont les points que V.E. semble vouloir discuter, je dois, dès aujourd'hui, repousser hautement, au nom de la dignité de mon gouvernement des accusations blessantes, inexactes en fait et non fondées en droit⁴⁰. »

Après l'envoi de la lettre ci-dessus au ministre japonais des Affaires étrangères, les discussions sur l'affaire Brunet et le traitement des dix militaires français après la bataille d'Ezo se calmèrent. Un mois après les échanges entre Maxime Outrey et Sawa Nobuyoshi, le ministre de France reporte la sérénité retrouvée du gouvernement japonais à ce sujet en écrivant à Paris début octobre que, depuis le dernier échange avec le ministre japonais au début du mois de septembre, il n'a plus reçu aucune communication ni écrite ni verbale⁴¹.

Désirant connaître la réaction à sa réponse aux reproches du ministre japonais des Affaires étrangères, il visite pendant dix jours au mois de septembre 1869 la capitale japonaise au prétexte

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères du mikado, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, *op.cit.*

⁴¹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, dépêche politique du consul général, Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 2 octobre 1869 Yokohama, n°25.

de présenter au gouvernement un amiral français de la Division navale des mers de Chine et du Japon qui vient d'arriver au Japon. Pendant son séjour à Tôkyô, en présence de cet officier de la marine française, René de Cornulier (1811-1886), Outrey a des entrevues avec le ministre de la Droite, Sanjô Sanetomi et le ministre des Affaires étrangères, Sawa Nobuyoshi et, à la surprise du ministre français, ses interlocuteurs japonais ne font pas la moindre allusion aux événements de Hakodate et l'affaire Brunet sur laquelle ils avaient eu des échanges acharnés quelques jours auparavant.

L'attitude silencieuse des Japonais n'est pas vraiment compréhensible pour Outrey et perturbe le diplomate français. Il en témoigne ainsi :

« (...) j'ignore donc si le gouvernement a l'intention de pousser plus loin dans la voie, tout au moins imprudente, où il s'était engagé. Il est très possible qu'après les explications indiscretes que j'ai fait parvenir à divers membres du gouvernement pour compléter ma réponse officielle, les Japonais comprennent qu'en élevant des prétentions ridicules, ils pourraient compromettre les relations amicales qui existent entre la France et le Japon⁴². »

En plus de cet accueil relativement mitigé, Outrey voit dans l'attitude discrète des politiques japonais, un sentiment de malveillance pour la position française sur l'affaire Brunet. Il est tout à fait conscient que son refus total des positions japonaises sur la participation française à la guerre d'Ezo, provoque même de l'hostilité chez certains politiques japonais. Le ministre de France cite entre autres le nom d'une personne très influente dans l'administration du gouvernement japonais. Il s'agit d'Iwakura Tomomi, issue d'une famille de la noblesse de Cour de Kyôto, qui travaille pour la Cour impériale pendant la période de transition, et occupe des postes importants dans le gouvernement après la formation de celui-ci. D'après Maxime Outrey, Iwakura, a des rapports très intimes avec la légation d'Angleterre et se trouve à la tête du groupe défavorable aux Français au sein des autorités japonaises au sujet de l'affaire Brunet et de l'attitude insincère des autorités françaises.

Quoi qu'il en soit, en cette fin d'année 1869, les relations diplomatiques entre le ministre de France et le gouvernement japonais sont peu agitées, et la polémique autour de la participation des militaires français dans les conflits du Nord semble avoir touché à sa fin.

Le ministre Outrey n'a cessé de s'intéresser aux événements sur l'île d'Ezo pendant et après les conflits entre le gouvernement japonais et le groupe d'Enomoto Takeaki. Ce n'est pas seulement en tant que chef de la diplomatie française au Japon, chargé de transmettre à Paris des informations sur le pays, mais aussi en tant que représentant de la France dont certains ressortissants sont impliqués aux côtés de troupes rebelles dans les conflits que Maxime Outrey vit toute la guerre de Boshin.

D'un point de vue diplomatique, la décision d'Outrey de mettre tous les Français ayant participé à la guerre sur le chemin du retour en France tout de suite après leur capitulation, et de ne pas laisser le temps aux Japonais de mener leur propre enquête sur le rôle de Brunet et des autres combattants français, est justifiée afin d'éviter une crise diplomatique entre le Japon et la France. Pourtant, cette opération qui vise à renvoyer les protagonistes français est d'autant plus rapide et

⁴² *Ibid.*

efficace que le gouvernement japonais suspecte l'existence de relations entre le groupe de Brunet et le gouvernement français. En conséquence, ont eu lieu des échanges plutôt tendus entre les représentants du gouvernement français et du gouvernement japonais.

Vers la fin de l'année 1869, le débat autour de la conduite de Jules Brunet perd de son intensité et le différend entre les deux pays semble être calmé. Cependant, le problème « Jules Brunet » n'est pas encore clos et les débats s'étendent jusqu'à Paris où plusieurs ministères se mêlent des discussions sur les dix Français rebelles du Nord du Japon.

2-9. Les discussions interministérielles sur l'affaire Brunet à Paris

Alors que les relations diplomatiques entre le ministre de France et le gouvernement japonais se tendent progressivement après la fin de la guerre d'Ezo, et du fait de la rétention des dix participants français par le consulat de France au Japon, à Paris les ministères concernés voient de plus en plus clairement la situation militaire dans le Nord du Japon et les troubles causés par l'implication de certains militaires français dans les combats.

C'est le ministère de la Marine et des Colonies qui est alerté en premier sur la situation difficile qui entoure les résidents français au Japon et la diplomatie française menée par Outrey dans le pays. Tout juste avant l'arrivée des Français à Yokohama à bord du navire de guerre le *Coëtlogon*, le ministre de France à Yokohama envoie une lettre alarmante au commandant en chef de la division navale des mers de Chine, Edouard Hugueteau de Chaillé (1812-1881), lui expliquant la situation difficile dans laquelle se trouve la diplomatie française à cause de la conduite de Jules Brunet. Les mots utilisés par Outrey pour faire comprendre la situation au commandant de Chaillé sont sans concession à l'égard de Jules Brunet et de ses compagnons français :

« (...) combien la folle entreprise de M. Brunet et des Français qui l'ont suivi, a créé d'embarras à la légation, et jusqu'à quel point elle a rendu critique la situation de nos nationaux au Japon, en laissant s'accréditer l'opinion que le gouvernement de l'Empereur favorisait indirectement l'insurrection des Kéraïs¹. »

Cette lettre adressée par Outrey, qui décrit le sentiment de haine des Japonais envers la France, parvient au ministère de la Marine et des Colonies à Paris durant le mois d'août 1869. Suite à sa réception, tenant compte de la gravité du comportement de Jules Brunet, Charles Rigault de Genouilly, ministre de la Marine et des Colonies d'alors, ne tarde pas à prévenir le ministre de la Guerre, Edmond le Bœuf (1809-1888) qui à la charge de tous les officiers de l'armée française. Dans cette communication, De Genouilly ne cache pas sa surprise d'avoir appris qu'un officier français était la cible d'autant de critiques de la part des Japonais, mais également de la légation de France au Japon et s'exprime par écrit de la manière suivante :

« La conduite de M. Brunet et de toutes les personnes qui se sont jointes à cet officier me paraît tellement blâmable à tous égards, qu'il semble difficile de ne pas leur infliger une punition en rapport avec les fautes qu'ils ont commises.

Je pense que Votre Excellence jugera comme moi qu'il y a nécessité d'affirmer, par un exemple frappant, aux yeux du gouvernement japonais, la loyauté des actes du gouvernement français². »

Inquiet de l'embarras diplomatique causé par la conduite de Brunet et ses associés français à Ezo, après son premier courrier du 31 août, le ministre de la Marine et des Colonies fait à nouveau part d'une autre communication au ministère de la Guerre au sujet de la situation politique au Japon. C'est le 30 septembre 1869 qu'il lui envoie une lettre avec un rapport rédigé

¹ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre de France au Japon au commandant en chef de la division navale des mers de Chine, datée du 8 juin 1869 Yokohama.

² SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre de la Marine et des Colonies au ministre de la Guerre, datée du 31 août 1869 Paris.

par le commandant par intérim de la Division navale des mers de Chine, le capitaine de vaisseau Louis Maudet (1818-1892). Ce rapport daté du 31 juillet 1869, soit un mois et demi après le départ de Brunet du Japon, décrit l'environnement qui entoure les résidents français au Japon et le regard des Japonais porté sur la politique française.

Pendant cette époque, entre les mois de juillet et de septembre 1869, bien que le gouvernement japonais n'ait pas encore officiellement exprimé son intention de condamner la conduite de Brunet et de ses compagnons français dans le Nord et de demander une indemnité de guerre à la France, à l'intérieur du gouvernement, l'hostilité envers la France est déjà élevée. Les discussions sur l'éventuelle mise en accusation du gouvernement français sur la participation de ses ressortissants à la révolte anti-gouvernementale sont bel et bien sur le point de prendre de l'ampleur.

Le rapport du capitaine Maudet raconte la dégradation de la confiance envers la France chez certains hommes influents dans l'administration d'État du Japon et traduit sa crainte que les Japonais puissent se tourner militairement contre les Français. L'extrait du rapport du capitaine de vaisseau Maudet adressé au ministre de la Marine est ainsi rédigé :

« À Yedo, on a émis depuis quelques jours plusieurs propositions tout à fait hostiles à la France. Des Daïmios poussés, je crois, par des représentants qui, devant nous, ont l'air d'être très ardents pour l'union de leur pays avec le nôtre, demandant que l'on exige de la France des indemnités pour le tort que M. Brunet et ses compagnons d'armes ont causé au Japon, en les forçant à des armements considérables pour soumettre les révoltes d'Yesso (sic).

Les Daïmios insistent pour qu'on lance un ultimatum, et ont la folie d'ajouter qu'ayant vaincu les Français dans cette révolte, ils n'ont rien à craindre des résultats d'une guerre avec nous.

Poussés par les ennemis de notre influence, ces Daïmios disent, enfin, qu'ayant payé des indemnités pour la mort des Français tués à Sakai et à Yokohama, ils ont le droit d'en exiger de la France pour les Japonais, beaucoup plus nombreux, qui sont morts en combattant contre M. Brunet et ses compagnons d'armes³. »

Si le ministère de la Guerre ne cesse de recevoir de la part du ministère de la Marine, des informations peu amènes à son égard sur le comportement d'un des officiers de l'armée française, le ministère des Affaires étrangères souligne, lui aussi, de nombreux éléments sur la conduite du capitaine Brunet, qui expose parfois au danger la vie de ressortissants français au Japon. Depuis le début des troubles du Nord dans lesquels sont impliqués des militaires français, ne cessent d'apparaître des situations et incidents mettant en difficulté le représentant de la France au Japon, mais pour autant la dégradation des relations bilatérales ne dégénèrent pas en accrochage armé entre les deux pays.

Dans ces circonstances, se produit à Yokohama un incident au cours duquel un Français est blessé. Le 1^{er} mai 1869, vers 17 heures, le premier interprète de la légation de France au Japon, Charles Albert Du Bousquet, ancien instructeur de la mission militaire française, se promène dans

³ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre de la Marine et des Colonies au ministre de la Guerre, datée du 30 septembre 1869 Paris.

les rues de Yokohama et croise un Japonais en état d'ivresse. Incapable de marcher droit, le Japonais se heurte au Français et malheureusement une dispute s'en suit. Incapable de se maîtriser, le Japonais frappe Du Bousquet avec une barre de fer qu'il avait sur lui avant de s'enfuir du lieu de l'incident. Le Français perd connaissance et est transporté tout de suite chez le médecin, Du Bousquet ne perd pas la vie mais se trouve dans l'obligation de rester au repos pendant plusieurs semaines.

Une semaine après l'incident, Maxime Outrey envoie aux autorités japonaises une lettre dans laquelle il condamne cet attentat contre un de ses diplomates, mais accuse également l'attitude des Japonais qui se trouvaient autour de la scène de violence. L'accusation d'Outrey porte sur l'attitude indifférente des Japonais présents envers une personne en danger. Il explique sa colère de la manière suivante :

« [Du Bousquet] a été odieusement frappé dans la rue à un moment où toutes les boutiques étaient ouvertes et au milieu d'un concours assez considérable d'habitants japonais qui circulaient sur la voie publique.

Non seulement personne n'a cherché à arrêter le coupable mais il n'a été porté aucun secours à la victime gisant sur le sol⁴. »

Le mécontentement du ministre de France ne s'arrête pas là et il continue à montrer à quel point l'hostilité au peuple français est présente dans la vie quotidienne à Yokohama. Après avoir mentionné l'attaque d'un Japonais contre Du Bousquet, Outrey cite trois autres exemples d'hostilité.

Selon la lettre d'Outrey, quelques instants après l'agression contre Du Bousquet, un autre Français a été frappé dans la même rue. Et également pour cette fois-ci, dit-il, « l'action de la police ne s'est pas manifestée » pour arrêter le coupable.

En plus de ces deux cas, la contestation d'Outrey porte encore sur deux autres affaires anti-françaises. D'après sa lettre, le 5 mai, un feu d'origine inconnue a éclaté dans les dépendances de la légation de France à Yokohama. Heureusement, le feu a été immédiatement maîtrisé et n'a pas fait de dégât considérable, mais suite aux enquêtes effectuées par le personnel de la légation de France, cet incendie a été attribué à un acte de malveillance et n'était pas de caractère accidentel.

Dans la lignée de ces événements, dans la nuit du 7 au 8 mai, un employé de la légation, Wan der Voo est accosté par trois Japonais inconnus dans la ville et reçoit un coup de crochet de la part de ces inconnus, ce coup transperçant son chapeau.

Quoi qu'il n'en ait aucune preuve, Outrey conclut comme suit :

« Cette succession de faits atteignant exclusivement les Français semblerait indiquer contre nous des sentiments de malveillance que rien ne justifie et si l'autorité devait, par inaction ou

⁴ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsho* (Documents diplomatiques du Japon), vol.2, tome 1, lettre du ministre de France au Japon aux ministres japonais du mikado, datée du 8 mai 1869 Yokohama.

par impuissance, les laisser impunis il en résulte une situation que je suis résolu à ne pas tolérer⁵. »

Le 27 mai 1869, soit deux semaines après l'agression de Du Bousquet, le préfet du département de Kanagawa où se trouve la ville de Yokohama, annonce l'arrestation du suspect de cette attaque. Le suspect se nomme Kyôsaburô, originaire d'un village de la banlieue de Tôkyô, et sa famille travaille dans ce village comme paysans. Kyôsaburô était à Yokohama pour y gagner de l'argent en tant qu'ouvrier dans la construction.

S'il s'avère que l'acte d'agression contre Du Bousquet n'a rien à voir avec une attitude anti-étrangère ou anti-française, cela n'enlève que difficilement au personnel de la légation de France l'impression que le comportement de Brunet et ses collaborateurs à Ezo donne une image négative de la France au peuple et au gouvernement japonais et qu'à cause de cela, l'hostilité envers les Français persiste dans l'esprit des Japonais.

Les nombreuses informations sur la situation tendue au Japon pour la diplomatie française, en provenance des ministères de la Marine et des Affaires étrangères, ne laissent pas indifférent le ministère de la Guerre, administration responsable de l'armée française et de ses officiers français. Durant le mois de septembre 1869, à l'aide des informations collectées sur la situation militaire et politique au Japon et sur la conduite de Jules Brunet et des autres militaires français, le cabinet du ministre de la Guerre mène une enquête pour clarifier la situation et prendre les mesures appropriées à l'égard de cet officier.

L'enquête s'intéresse tout d'abord au statut de Brunet dans l'armée française durant sa participation à la guerre du Nord du Japon. Le cabinet du ministre de la Guerre, le maréchal Edmond Le Boeuf (1809-1888), affirme qu'en remettant sa lettre de démission à son chef de mission avant son départ de Yokohama, Brunet « se considère comme libre de tout engagement et maître absolu de ses actes⁶ ». Dans son esprit, il prend seul la décision de rejoindre les Japonais qui souhaitent défendre la cause de la famille des Tokugawa et sont prêts à prendre les armes contre le nouveau gouvernement.

Pourtant, il n'est pas correct de penser que Brunet soit parti embarquer à bord d'un navire de la flotte d'Enomoto sur un coup de tête. Car le rapport du comte Aynard Antoine de Clermont-Tonnerre (1827-1884) explique que Brunet « sait que, au point de vue militaire, sa situation est irrégulière, qu'elle restera telle, tant que sa démission ne se verra pas acceptée ». Sachant que le chef de mission n'est pas qualifié pour accepter, même provisoirement, la démission d'un de ses subordonnés et que la réponse de la part du ministre de la Guerre à Paris prendra considérablement de temps, le capitaine français quitte le port de Yokohama sans avoir de réponse quant à sa démission. Depuis le jour où il quitte le port de Yokohama, il n'a plus porté son uniforme d'officier car il se considérait comme démissionnaire de l'armée française et il voulait montrer par ce comportement sa détermination à rester fidèle à la cause de l'ancien souverain du Japon avec lequel il a signé un contrat d'engagement.

⁵ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsho* (Documents diplomatiques du Japon), vol.2, tome 1, lettre du ministre de France au Japon aux ministres japonais du mikado, datée du 8 mai 1869 Yokohama, *op.cit.*

⁶ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, rapport du comte de Clermont-Tonnerre, chef du cabinet du ministre de la Guerre sur l'historique et l'appréciation de la conduite de Brunet, daté du 3 octobre 1869.

Le statut personnel de Jules Brunet change d'état en février 1869, soit deux mois après le débarquement des troupes d'Enomoto sur l'île d'Ezo. Selon le chef du cabinet du ministre de la Guerre, en ce début de l'année 1869, la situation irrégulière du capitaine d'artillerie Brunet est examinée en France. L'examen du statut de Brunet se déroule plutôt avec bienveillance, du fait de ses bons états de services antérieurs et, le 6 février 1869, le maréchal Niel, ministre de la Guerre d'alors lui accorde « un congé sans solde, prenant date du départ pour la France de la mission militaire française dont il faisait partie, et valable jusqu'au 1er mai 1870, pour continuer à résider au Japon⁷ ». Cette décision signifie que, malgré sa démission, Jules Brunet garde son statut d'officier d'artillerie et que son appartenance à l'armée française est confirmée, assurée par la direction même du ministère.

La décision de mise en congé pour Brunet qui se trouve dans le Nord du Japon est tout de suite transmise au ministère des Affaires étrangères qui se charge ensuite de l'envoyer au représentant de France au Japon. Néanmoins, le 15 février le ministre de la Guerre reçoit une dépêche de la part du ministre des Affaires étrangères, Charles de La Valette, qui lui annonce l'impossibilité d'envoyer le titre de congé du capitaine Brunet à la légation de France à Yokohama. Le document du comte de Clermont-Tonnerre rapporte que la dépêche du 15 février adressée au ministre de la Guerre contient le passage suivant :

« Votre Excellence comprendra que, dans cette situation, M. Outrey doit éviter toute démarche qui pourrait faire croire aux Japonais que M. Brunet et ses associés agissent en concert secret avec la légation de Sa Majesté et qu'il soit obligé de s'abstenir soigneusement de toute relation avec eux. Il est donc difficile de savoir à quelle époque notre ministre pourra, sans inconvénient, transmettre à cet officier le congé qui lui est destiné et même s'il pourra, de longtemps, le lui faire parvenir. Je dois donc me borner à le lui envoyer en laissant cette question absolument à sa discrétion⁸. »

En effet, aux yeux du ministre des Affaires étrangères, la décision de congé de Brunet qui reconnaît que cet officier appartient toujours à l'armée française, serait susceptible de lui nuire. En effet, le Français se trouve dans le parti rebelle contre l'autorité du gouvernement japonais, et si les Japonais apprennent qu'il est encore dans les rangs de l'armée française, cela risque de poser des problèmes sérieux à la diplomatie française au Japon.

Finalement, comme le craignait le ministère de la Guerre, la décision de mise en congé n'atteint jamais son destinataire à Ezo et retourne à Paris dans les mains du ministre de la Guerre au mois de septembre 1869. Bien que l'annonce officielle de son changement de statut dans l'armée française qui met un terme à sa situation irrégulière date du 22 avril 1869, Brunet ne l'apprend qu'officieusement.

Même si le problème de son appartenance à l'armée impériale française est réglé par la décision ministérielle du 6 février et que sa situation personnelle à Ezo est ainsi régularisée, cela ne signifie pas que sa conduite dans le Nord du Japon soit considérée comme tolérable aux yeux du ministère de la Guerre et qu'elle échappe à la discipline militaire de l'armée française. En ce qui le

⁷ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, rapport du comte de Clermont-Tonnerre, chef du cabinet du ministre de la Guerre sur l'historique et l'appréciation de la conduite de Brunet, datée du 3 octobre 1869, *op.cit.*

⁸ *Ibid.*

concerne, le chef du cabinet du ministre de la Guerre lui consacre effectivement une grande partie de son rapport.

Dans la partie du rapport, qui analyse la conduite de Brunet au regard des règlements militaires, le comte de Clermont-Tonnerre examine tout d'abord le comportement de cet officier lors de son départ de Yokohama suite à sa démission passée auprès du chef de mission. Aux yeux du chef du cabinet ministériel, avant de citer tous les arguments, « envisagée en elle-même et abstraction faite des circonstances qui l'ont accompagnée, la conduite de M. le capitaine Brunet est essentiellement condamnable⁹ ».

La raison pour laquelle l'enquêteur porte ce jugement est qu'il a manqué à son devoir de suivre son chef de mission, qui ordonne à tous les membres de la mission militaire française de quitter le Japon et de prendre la route de la France. Contrairement à ces consignes, Brunet décide lui-même la prolongation de son séjour au Japon sans autorisation préalable et cela constitue pour l'enquêteur, « un manquement grave à la discipline ».

Dans ce contexte, sa démission ne change pas la situation pour le chef du cabinet. Car selon les témoignages, le capitaine Brunet « ne s'est pas fait illusion sur les exigences des règlements militaires, qui lui prescrivaient d'attendre l'acceptation de sa démission, avant de se considérer comme rendu à la vie civile¹⁰ ». Il est par conséquent bien conscient que sa demande de démission n'est valable qu'après son acceptation de la part du ministre de la Guerre.

Bien que le ministère de la Guerre affirme que Brunet ait prolongé son séjour dans un pays étranger contre l'ordre de son supérieur, il hésite à lui infliger une sanction seulement à cause de cet acte d'indiscipline. L'enquêteur de l'affaire Brunet associe son hésitation aux conditions géographiques où se trouvait Jules Brunet pendant sa participation au mouvement rebelle. Un passage du rapport de Clermont-Tonnerre indique ainsi :

« Il faut reconnaître, (...), que, dans des pays aussi lointains, il est bien difficile, en ce qui touche les démissions, d'appliquer dans toute la rigueur du texte, les règlements en vigueur dans la mère-patrie ou dans ses colonies¹¹. »

Dans un deuxième temps, l'enquêteur s'intéresse à la participation du capitaine Brunet aux événements militaires au Japon. En ce qui concerne son engagement à des événements et conflits armés, c'est tout d'abord, la notification de la neutralité des étrangers au Japon que le comte de Clermont-Tonnerre met en question.

Afin de traiter la question de neutralité au cas de Brunet, l'enquêteur cite un article du code de justice militaire qui aborde ce sujet. Mentionné dans le rapport de Clermont-Tonnerre, l'article 226 du code de justice militaire précise que :

« Est puni de mort tout chef militaire, qui, sans provocation, ordre ou autorisation, dirige ou fait diriger une attaque à main armée, contre des troupes ou des sujets quelconque d'une puissance alliée ou neutre.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Est puni de destitution tout chef militaire, qui, sans provocation, ordre ou autorisation, commet un acte d'hostilité quelconque sur un territoire allié ou neutre¹². »

Malgré cette définition qui pourrait concerner le cas de Brunet, le rapporteur du document n'est pas tout à fait convaincu que ce texte puisse s'appliquer à son comportement, puisqu'au moment où le capitaine français prend la décision de partir aider les partisans des Tokugawa dans le Nord et quand ces derniers prennent le contrôle de la ville de Hakodate fin janvier 1869, le *mikado*, empereur du Japon, n'est pas encore reconnu par les pays européens. Brunet croyait donc poursuivre l'exécution de son mandat en continuant à former et à diriger les troupes de l'ancien régime de Tokugawa avec qui il avait signé un contrat d'engagement.

En plus de l'absence de reconnaissance du nouveau gouvernement du Japon par la communauté internationale, la situation politique et militaire durant cette époque de transition politique était confuse partout au Japon. Les combats opposant sans cesse les troupes de l'ancien et du nouveau régime perturbent les esprits dans la capitale et dans le reste du Japon. C'est dans cette situation de crise sans précédent pour les Japonais de toutes classes confondues que Jules Brunet se trouve, et il n'est alors pas en mesure d'observer de manière rationnelle et sereine la situation autour de lui. C'est dans cet état d'esprit, affirme l'enquêteur, que le capitaine français « ne voit plus que sa signature engagée, signature qu'il avait donnée sur l'invitation du gouvernement français¹³ » avec le *shōgun* du Japon. Perdant son sang-froid, il émet un jugement rapide et erroné.

Ensuite, l'enquête sur la conduite de Brunet s'intéresse aux relations entre cet officier et la légation de France au Japon, notamment avec le ministre de France Maxime Outrey. Depuis le début des troubles, Outrey ne cesse de critiquer le comportement de Brunet et de ses compagnons français présents à Ezo et d'associer leur participation au mouvement de révolte à de nombreuses difficultés politiques et diplomatiques entre le gouvernement japonais et le représentant français.

Face à l'argument souvent cité par le ministre de France au Japon que Brunet et les autres militaires français ont causé des soucis considérables en termes de relations diplomatiques franco-japonaises, le chef de cabinet Clermont-Tonnerre ne cache pas sa désapprobation. Pour l'enquêteur du ministère de la Guerre, Maxime Outrey semble profiter de la présence de certains militaires français sur l'île d'Ezo pour gagner davantage d'influence diplomatique pour la France dans ses relations avec le gouvernement de l'empereur, qui est alors explicitement soutenu par la légation d'Angleterre au Japon, et en particulier, son ministre Harry Parkes.

Afin de démontrer ce double langage tenu par Outrey, Clermont-Tonnerre présente le passage d'une lettre envoyée par Albert Charles Du Bousquet, premier interprète de la légation de France à Yokohama à Jules Brunet à Ezo. La lettre est écrite le 18 décembre 1868 au moment où les troupes d'Enomoto sont sur le point de battre toute la force militaire gouvernementale installée à Ezo et d'établir une gouvernance stable sur l'île. Du Bousquet raconte à son ancien camarade de la mission militaire le regard porté par le représentant de France sur les événements à Ezo.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

« On est venu [de la part du gouvernement du mikado] nous supplier d'accepter vis-à-vis du parti de Tokougava, un rôle d'intervention que nous avons momentanément décliné. Nous avons fait entendre qu'un changement radical dans le gouvernement du mikado, dans ses intentions et surtout sa manière d'être vis-à-vis de la cause des Tokougava, rendrait seule possible l'acceptation d'une proposition qui, pour l'instant, ne nous prouvait qu'une chose, c'est l'importance qu'il [M. Outrey] attachait à la prise d'Hakodaté. N'acceptez rien sans que l'ancien Taikoun soit nommé premier ministre ; je sais qu'on peut et veut l'obtenir¹⁴. »

Et encore une autre phrase adressée à Brunet par Du Bousquet :

« Sans aucun prétexte n'acceptez de rôle direct vis-à-vis de qui vous savez, mais comptez sur les sympathies qui vous suivent et qui suivent la cause que vous allez relever¹⁵. »

En relevant l'existence de ces lettres qui prouvent l'intention d'Outrey de vouloir favoriser sa position au Japon non seulement vis-à-vis du gouvernement japonais mais aussi du ministre anglais, l'enquêteur tente de mettre en évidence les contradictions de Maxime Outrey qui a tendance à changer de rôle en fonction du contexte politique. Il se montre tantôt sympathisant tantôt ferme et austère vis-à-vis de la conduite de Brunet.

Après avoir mis en question cette attitude changeante de Maxime Outrey, l'auteur du rapport aborde un autre point.

La légation de France au Japon invoque souvent la participation de Brunet et de ressortissants français dans la révolte du Nord comme cause principale de l'hostilité des Japonais envers les résidents français dans tout l'archipel du Japon. Ce comportement anti-français dans l'opinion publique japonaise et dans la politique du gouvernement japonais en relation diplomatique avec la France, a provoqué, selon le représentant de France au Japon, plusieurs tentatives d'assassinat contre les Français et a considérablement compromis la politique française au Japon.

Pour analyser cet argument de l'hostilité des Japonais exprimée envers les Français et leur politique, et éviter de conclure que c'est seule la conduite de Jules Brunet et des autres Français présents à Ezo qui a provoqué ce sentiment chez les Japonais, Clermont-Tonnerre écrit que :

« Le reproche d'avoir été la cause d'une surexcitation dans les esprits, qui aurait amené des tentatives d'assassinat contre des Européens, ne paraît point non plus justifié par l'étude des faits. Les menaces, les coups, l'assassinat étaient à l'ordre du jour au Japon, avant l'expédition d'Hakodaté. Tantôt nous voyons un ouvrier de l'arsenal franco-japonais menacé du sabre ; tantôt des Européens, entre autres M. Roussat, élève interprète de la légation de France sont arrêtés ou maltraités, sur les promenades publiques. Ces faits regrettables sont antérieurs à la reprise de la guerre civile et permettent de ne pas voir clairement la relation qui existe entre les deux ordres de faits rapprochés dans les dépêches de M. le ministre de France¹⁶. »

En plus de cet argument chronologique, lorsque se produit la série d'incidents contre les Français durant le mois de mai 1869, ce ne sont pas seulement les Français qui sont visés mais

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

aussi des résidents étrangers d'autres nationalités européennes qui sont, eux aussi, victimes de ces actes fanatiques commis par des Japonais obsédés par l'idéologie xénophobe. Cela explique que le comportement des militaires français à Ezo n'est pas le seul élément ayant stimulé le sentiment japonais de haine contre les étrangers implantés dans les villes japonaises.

Tenant compte de ces différents arguments, il n'est pas raisonnable pour l'enquêteur du ministère de la Guerre de conclure que l'hostilité du peuple japonais envers les Français soit exclusivement due aux agissements de Brunet sur l'île d'Ezo.

Pour conclure son rapport, le chef du cabinet du ministre de la Guerre, le comte de Clermont-Tonnerre, propose au ministre de la Guerre, Edmond Le Bœuf, d'adresser à Jules Brunet « une lettre de blâme à l'occasion de la grave infraction à la discipline dont cet officier s'en rendu coupable¹⁷ ». En ce qui concerne les autres sous-officiers ayant participé à la bataille d'Ezo aux côtés de Brunet, qui appartenaient à la mission militaire française au Japon, Arthur Fortant, Jean Marlin et François Bouffier, la proposition faite par Clermont-Tonnerre est que ces trois sous-officiers « rejoindront chacun leur corps où il leur sera fait rappel de leur solde à partir du départ de la mission rappelée en France¹⁸ ». Cette décision est relativement indulgente car, du point de vue de l'enquêteur du ministère, ces sous-officiers, quoiqu'ils soient restés au Japon contre l'ordre de retour en France donné à la mission militaire, sont partis dans le Nord du Japon « avec autorisation verbale du chef de mission », Charles Chanoine. Par conséquent, ils ne peuvent être considérés que comme en situation régulière lorsqu'ils combattaient contre les troupes du gouvernement japonais. Si ce fait est justifié, il est également possible, selon Clermont-Tonnerre, de leur accorder leur solde d'activité et qu'ils continuent à servir l'armée française comme les autres officiers français qui sont rentrés en France avec leur chef Charles Chanoine.

Suite à cette enquête du comte de Clermont-Tonnerre, chef du cabinet du ministre de la Guerre, Edmond Le Bœuf, se charge de traiter cette affaire Brunet, qui fait polémique au Japon et aussi à Paris, en impliquant plusieurs ministères du gouvernement français.

C'est le 25 octobre 1869 que le ministère de la Guerre transmet aux deux autres ministères concernés, de la Marine et des Colonies, et des Affaires étrangères, la mesure prise par le ministre de la Guerre et ensuite approuvée par l'empereur Napoléon III à l'égard du capitaine d'artillerie Jules Brunet. La décision impériale sur la conduite de Brunet est de le mettre « en non activité par retrait d'emploi¹⁹ ».

Pour le ministère de la Guerre, cette décision à propos de la participation d'un de ses officiers à l'insurrection des vassaux de Tokugawa est définitive et clôt l'affaire Brunet.

Informé de la décision du ministère de la Guerre, le ministre des Affaires étrangères, Henri de La Tour d'Auvergne ne tarde pas à la transmettre au Japon. Le 28 octobre, il écrit à son ministre au Japon, Maxime Outrey pour l'informer de cette disposition concernant Jules Brunet et, en même temps, autorise le représentant de France à Yokohama à informer de l'enquête et de la

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre de la Guerre au ministre de la Marine et des Colonies, datée du 25 octobre 1869 Paris.

mesure prise par Paris le gouvernement japonais. Celui-ci demandait, sans cesse, depuis la fin de la guerre, des informations sur la situation des participants français à la rébellion d'Ezo²⁰.

La décision de mise en non activité de Jules Brunet est ainsi communiquée tout de suite après son approbation par Napoléon III à la légation de France au Japon. Pourtant, bien qu'il en soit informé, le ministre Outrey, ne la communique pas au gouvernement japonais. La raison pour laquelle il ne l'a pas transmise est que, lors de l'échange de communication en septembre 1869 avec le gouvernement japonais à propos de l'affaire Brunet, Maxime Outrey avait déclaré clairement au ministre japonais des Affaires étrangères que le ministère de la Guerre à Paris avait accepté la démission de Jules Brunet et que, par conséquent, il n'appartenait plus à l'armée française. Comme cet argument était l'un des principaux points d'appui employés par Outrey pour détourner l'accusation du gouvernement japonais sur l'affaire Brunet, Outrey évite « d'adresser une note écrite pour annoncer que cet officier était mis en non activité par retrait d'emploi²¹ » aux autorités japonaises et il se borne « à faire communiquer verbalement les nouvelles dispositions²² » concernant le capitaine Brunet.

Alors que la situation entre la légation de France et le gouvernement japonais au sujet de l'affaire Brunet s'est calmée, le 7 janvier 1870, est envoyée au consulat de France une lettre au nom de Sawa Nobuyoshi, ministre des Affaires étrangères et de Terashima Munenori, vice-ministre des Affaires étrangères. Cette communication brise le silence gardé depuis le mois de septembre 1869 concernant l'engagement militaire de Brunet et de ses sous-officiers français et la polémique reprend.

L'objectif de cette lettre du 7 janvier 1870 est de montrer la nature criminelle des actes des militaires français en participant à la révolte du Nord. Sawa et Terashima soutiennent qu'ils se sont rendus coupables de soutenir les rebelles Tokugawa et d'aider aux désordres commis sur l'île d'Ezo. Et si, selon les deux ministres japonais, les Français ont commis un acte susceptible de faire l'objet d'une punition, même au Japon, ils doivent être jugés par les lois japonaises comme tous les Japonais. Mais à la demande du gouvernement français, les autorités japonaises ont remis aux mains du ministre de France ces prisonniers de guerre français et ont accepté que tous les engagés français dans la guerre d'Ezo soient jugés et punis par le gouvernement français et non pas par celui du Japon, afin de garder de bonnes relations diplomatiques avec la France.

Néanmoins, depuis le départ du *Dupleix* au mois de juin 1869, qui ramène Brunet et ses collaborateurs en France, les autorités japonaises n'ont reçu aucune nouvelle à leur sujet. Les ministres japonais demandent donc au ministre de France au Japon de tenir informer le plus vite possible le gouvernement japonais des peines infligées à ceux qui se sont rendus coupables d'actes criminels en ayant aidé un mouvement anti-gouvernemental.

Afin de justifier cette demande de la part du gouvernement de l'empereur japonais, les deux ministres japonais des Affaires étrangères insistent sur un point selon lequel, en termes de diplomatie et de loi internationale, le Japon et la France sont égaux et ils prétendent que :

²⁰ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre, datée du 29 octobre 1869 Paris.

²¹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 20 janvier 1870 Yokohama, n°1.

²² *Ibid.*

« (...) de tout temps, lorsque nos nationaux ont commis des actes de ce genre vis-à-vis de votre pays, notre gouvernement s'est empressé de réparer le crime commis en infligeant une punition convenable au coupable²³. »

Selon leur argument, chaque fois que des Japonais ont commis des actes jugés criminels envers les Français, tels que l'incident de Kôbe, l'incident de Sakai ou les autres attentats à caractère xénophobe, les autorités japonaises ont pris toutes les mesures judiciaires ou politiques nécessaires pour satisfaire la demande de la légation de France. Sawa Nobuyoshi et Terashima Munenori prétendent que cette logique doit être appliquée également cette fois-ci, au cas des Français ayant participé aux événements sur l'île d'Ezo aux côtés des insurgés des Tokugawa et causé des dégâts à l'armée du gouvernement du *mikado*.

Pour quelle raison le gouvernement japonais, a-t-il tout d'un coup marqué à nouveau de l'intérêt pour l'affaire Brunet après quatre mois de silence pendant lesquels elle semblait ne plus attirer l'attention des ministres du *mikado* ? Selon un témoignage du ministre de France, c'est à cause de l'imprudence de Jules Brunet lui-même et de ses amis qui ont échangé par écrit sur cette question concernant la conduite des militaires français. Outrey donne son impression sur l'attitude du gouvernement japonais qui rouvre les discussions sur ce sujet :

« Malheureusement des lettres imprudentes écrites par M. Brunet ou par ses amis sont venues réveiller les susceptibilités des autorités japonaises en répandant le bruit qu'il était réintégré dans l'armée et qu'il ne tarderait pas à être remis en activité²⁴. »

Par conséquent, le ministère japonais des Affaires étrangères décide de contacter une nouvelle fois le consulat de France pour lui demander plus d'informations sur la situation de Jules Brunet. En réponse, le ministre Outrey s'exprime comme suit :

« Dans une lettre précédente j'ai déjà signalé à Vos Excellences le mécontentement extrême manifesté par le gouvernement de l'Empereur contre M. Brunet qui avait entraîné à sa suite quelques-uns de nos nationaux. Les premières mesures prises avaient un caractère purement administratif mais lorsque cet officier est rentré en France, S.E. Le ministre de la guerre a voulu que sa conduite fût examinée avec soin par les autorités militaires et dès le commencement d'octobre il comparut devant une commission d'enquête instituée ad hoc. Cette commission a reconnu que M. Brunet était coupable et en conséquence par une décision impériale en date du 15 octobre il a été mis en non activité par retrait d'emploi²⁵. »

En ce jour du 12 janvier 1869, Maxime Outrey fait savoir pour la première fois au gouvernement japonais la mesure définitive imposée au capitaine Brunet par l'autorité supérieure militaire en France.

Dans sa lettre annonçant la décision prise par le gouvernement français à l'égard de la conduite de Jules Brunet, le ministre de France ne se contente pas de communiquer la mise en non activité

²³ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre et du vice-ministre japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 7 janvier 1869, annexée à la dépêche politique n°1.

²⁴ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 20 janvier 1870 Yokohama, n°1, *op.cit.*

²⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du *mikado*, datée du 12 janvier 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°1.

par retrait d'emploi du capitaine Brunet. En plus de cette annonce, Outrey se montre critique contre certains des propos employés par les ministres japonais des Affaires étrangères.

Le premier point que le ministre de France n'a pas l'intention de laisser passer sans rectification est que les ministres du *mikado* pensent que le gouvernement japonais a le droit de traiter des sujets français de la même façon que leurs propres sujets en vertu des lois internationales. D'après Maxime Outrey, cette interprétation est totalement erronée, car dans le traité conclu entre le Japon et la France en 1858 qui permet les activités commerciales entre les deux pays, il est clairement indiqué que le traitement des Japonais ayant commis un acte criminel envers un Français et des Français envers un Japonais au Japon est différent.

Comme le prétend Outrey, dans l'article VI de ce traité, il est stipulé que :

« Tout Japonais qui se rendait coupable de quelque acte criminel envers un sujet français, serait arrêté et puni par les autorités japonaises compétentes, conformément aux lois du Japon.

Les sujets français qui se rendraient coupables de quelque crime contre les Japonais ou contre des individus appartenant à d'autres nations, seront traduits devant le consul français et punis conformément aux lois de l'Empire français²⁶. »

Tant que ce traité est valide, le gouvernement japonais n'est pas en mesure de juger des Français ayant commis un acte criminel au Japon contre les Japonais, ni de leur infliger une punition quelconque.

Ce qui a ensuite attiré l'attention du ministre de France est une des phrases des ministres du *mikado* dans leur lettre :

« (...) lorsque des Japonais ont commis des actes semblables à ceux imputés à M. Brunet et à ceux qui l'ont accompagné, le gouvernement japonais s'est empressé d'infliger une punition convenable aux coupables²⁷. »

En citant cette phrase des ministres du gouvernement japonais, Maxime Outrey lui accorde de l'importance et essaie de convaincre le gouvernement qu'il s'agit d'un manque de compréhension de la part des autorités japonaises.

Il argumente sur la différence entre les actes criminels commis par les Japonais contre les étrangers au Japon sous la forme d'attentat sanglant et le comportement des militaires français à Ezo dans un Japon en état de guerre civile. De ce point de vue, Outrey écrit aux Japonais :

« Comme jamais aucun sujet japonais n'a commis de crime politique en France, je dois supposer que Vos Excellences veulent faire allusion aux cruels attentats dont les étrangers ont été souvent victimes sur le territoire japonais; mais ce sont là des crimes odieux que l'humanité réproouve, que tout pays civilisé punit sévèrement et qui, dans aucun cas, ne peuvent être assimilés aux tristes effets de la guerre civile.

²⁶ CORDIER, *op.cit.*, p.280.

²⁷ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 19, lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du *mikado*, datée du 12 janvier 1869 Yokohama, *op.cit.*

En condamnant des assassins le gouvernement japonais a certainement donné satisfaction aux gouvernements étrangers, mais permettez-moi de croire qu'en même temps il a appliqué les lois du pays qui certainement ne peuvent tolérer des crimes de cette nature. C'est donc avec un profond regret que je vois Vos Excellences dans une circonstance semblable confondre des faits tout à fait dissemblables et n'ayant aucun rapport entre eux²⁸. »

La lettre de réponse du ministre de France du 12 janvier 1869 à la nouvelle accusation portée contre les autorités françaises et la mesure prise par l'Empereur de France concernant Jules Brunet, donnent grande satisfaction au gouvernement de l'empereur japonais. Concernant les deux points abordés par le ministre de France au sujet de l'extraterritorialité des Français et de la confusion entre les crimes commis par les Japonais contre les étrangers au Japon et la conduite des militaires français en période de guerre civile japonaise, le ministère japonais des Affaires étrangères ne les conteste pas.

Le seul point sur lequel le gouvernement du *mikado* demande une explication au ministre de France est le détail de la peine imposée au capitaine Brunet par le gouvernement français. Le 9 février 1870 presque un mois après la lettre d'Outrey sur l'affaire Brunet, Sawa et Terashima envoient une communication dans laquelle ils posent une question sur le sens du terme « non activité » employé par le diplomate français. N'ayant pas de traduction pour ce mot en japonais ou alors la notion même de cette mesure n'existant pas dans l'administration japonaise, les deux ministres sollicitent des explications plus détaillées sur cette disposition²⁹.

La prudence de la part du représentant de France au Japon oblige la légation de France à repousser la réponse à cette lettre et il faut plus de deux mois pour que Maxime Outrey contacte de nouveau le ministère japonais des Affaires étrangères à ce propos.

Le 19 avril, il donne des explications sur la nature de la punition appliquée et explique la mise en non activité par retrait d'emploi de la façon suivante :

« (...) d'après nos lois militaires, cette punition infligée à un officier est considérée, chez nous, comme sévère. Elle consiste à retirer à celui qui en est frappé, l'emploi qu'il exerçait dans l'armée, et par conséquent à le laisser en dehors du service actif³⁰. »

À l'occasion de cette réponse, en quelque sorte, de ce dernier mot du ministre de France sur l'affaire Brunet, il fait part également de la situation des autres Français qui ont accompagné le capitaine Brunet et ont combattu à ses côtés sur l'île d'Ezo.

Concernant les deux élève-officiers de la Marine française, Eugène Collache et Henri de Nicole, qui se sont enfuis de leur navire de guerre, la *Minerve*, pour rejoindre les rebelles Tokugawa à Ezo, le ministre de France fait savoir aux ministres japonais qu'ils ont été sévèrement punis, eux aussi, par le ministre de la Marine. Maxime Outrey écrit ainsi à leur sujet :

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Gaimushô Digital Archives, *Nibon gaikô bunsho*, vol.3, lettre des ministres des Affaires étrangères, Sawa Nobuyoshi et Terashima Munenori au ministre de France au Japon au sujet de la mesure prise à l'égard de Jules Brunet, datée du 9 février 1870.

³⁰ Gaimushô Digital Archives, *Nibon gaikô bunsho*, vol.3, lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 19 avril 1870 Yokohama.

« Pour ce qui est des aspirants de marine, ils ont été de leur côté rigoureusement punis. Il résulte en effet des communications que j'ai reçues de Son Excellence le ministre de la Marine, que ces deux jeunes gens ne font plus partie de la marine impériale³¹. »

En effet, la mesure prise par le ministère de la Marine et des Colonies à l'égard de ces deux aspirants de la marine française est plus stricte que pour les autres participants français à la révolte d'Ezo. La raison en est détaillée dans le rapport d'enquête du comte de Clermont-Tonnerre sur l'affaire Brunet. Selon le chef de cabinet du ministre de la Guerre, la situation dans laquelle se trouvaient les deux jeunes marins est profondément différente de celle de Jules Brunet et des sous-officiers de la mission militaire. L'enquêteur du ministre de la Guerre confirme ainsi que :

« (...) M. M. Collache et de Nicole. Ces derniers, abandonnant leur bord, au milieu d'une campagne, eussent incontestablement été poursuivables pour crime de désertion. Ils avaient, en outre, d'après les renseignements que nous avons recueillis, emporté des armes (revolvers) appartenant à l'État, délit qui aggravait encore leur position³². »

Ainsi dès leur retour en France, la démission de Collache et de Nicole est acceptée par le ministre de la Marine et ils sont exclus de la Marine française impériale comme le communique le ministre de France.

Pour conclure la lettre du 19 avril, Maxime Outrey aborde la situation des sous-officiers français, anciens membres de la mission militaire française et ayant accompagné Jules Brunet dans le Nord. N'ayant suffisamment d'informations sur eux, Outrey se contente de s'exprimer avec des mots plus ou moins ambigus :

« Quant aux sous-officiers qui ont suivi Monsieur Brunet, je ne puis dire exactement ce qui a été fait à leur égard, parce qu'ils ont dû être considérés comme ayant obéi aux ordres de leur chef Monsieur Brunet ; toutefois je crois savoir que la plupart d'entre eux ont dû quitter l'armée après leur rentrée en France³³. »

Effectivement d'après un témoignage de Jules Brunet à propos de ces trois sous-officiers, après être rentrés en France, ils ont pris leur congé et sont tous finalement rentrés dans la vie civile au début de l'année 1870³⁴.

La communication de la décision définitive sur le traitement de Jules Brunet et des sous-officiers de la mission militaire française satisfait enfin les autorités japonaises et, à compter du mois d'avril 1870, le gouvernement japonais ne conteste plus cette sanction. Quatre mois plus tard, le ministre japonais des Affaires étrangères exprime sa satisfaction au ministre de France quant aux mesures prises par les autorités françaises concernant chacun des dix Français ayant pris part à la

³¹ *Ibid.*

³² SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, rapport du comte de Clermont-Tonnerre, chef de cabinet du ministre de la Guerre sur l'historique et l'appréciation de la conduite de Brunet, daté du 3 octobre 1869, *op.cit.*

³³ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsbo*, vol.3, lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 19 avril 1870 Yokohama, *op.cit.*

³⁴ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 4 mai 1870 Châtelleraut.

rébellion des Tokugawa à Ezo³⁵. Dans la lettre envoyée au nom du ministre et du vice-ministre des Affaires étrangères, Sawa et Terashima révèlent que la communication au gouvernement japonais des dispositions prises par le gouvernement français, satisfait non seulement les autorités diplomatiques du gouvernement du *mikado*, mais elle élimine aussi le regard désapprouvé porté sur les Français et la France par le peuple japonais.

Après la fin de la guerre d'Ezo au mois de juin 1869, il fallut ainsi plus d'un an pour que le problème posé par la participation de Brunet et ses sous-officiers dans les combats du Nord soit réglé. Pendant cette année de discussions diplomatiques entre le Japon et la France, le gouvernement japonais, qui venait de se substituer au shôgunat, a été confronté à bien d'autres problèmes que l'affaire Brunet, en particulier, la réforme politico-administrative du pays et des conflits politiques internes au gouvernement en grande partie composé de gens de Satsuma, de Chôshû et de Tosa. Malgré ces nombreuses difficultés nationales, le gouvernement de Meiji n'a jamais renoncé à connaître le sort réservé à Paris à Jules Brunet et à ses sous-officiers français.

À la mi-septembre 1870, le ministre Outrey transmet à son gouvernement à Paris la satisfaction exprimée par le gouvernement du *mikado* pour l'honnêteté du gouvernement français à prendre des mesures justes, même envers ses propres compatriotes. Après tous ces échanges entre le représentant français et les ministres japonais, Maxime Outrey n'hésite pas à considérer la fin de l'affaire Brunet, et l'arrangement trouvé en définitive entre les deux parties comme « une preuve des dispositions amicales qui animent les deux pays³⁶ ».

³⁵ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsho*, vol.3, lettre des ministres japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 29 août 1870.

³⁶ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsho*, vol.3, lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 14 septembre 1870 Yokohama.

Conclusion

Le navire de la division navale des mers de Chine et du Japon, le *Dupleix* à bord duquel se trouvent Jules Brunet et les autres participants français à la guerre d'Ezo quitte le port de Yokohama le 19 juin 1869. À peine huit jours après leur départ de Hakodate à bord du navire *Coëtlogon*, Brunet et ses compagnons sont déjà sur la route de Saïgon et la rapidité de ce transfert est principalement due à la politique du ministre de France, Maxime Outrey qui souhaite à tout prix éloigner ces Français du Japon le plus tôt possible.

Le *Dupleix* au départ de Yokohama est commandé par le capitaine Petit-Thouars, il arrive à Saïgon, alors ville principale de la Cochinchine à la fin de juillet 1869. À Saïgon, Brunet et ses collaborateurs sont placés sous la surveillance sévère du gouverneur français de la Cochinchine et n'ont pas la liberté de se comporter comme ils le souhaitent. C'est ce que demande Maxime Outrey qui, du Japon, ne manque pas de solliciter le concours du gouverneur de la Cochinchine, Marie Gustave Ohier (1814-1870). Le jour du départ du *Dupleix* de Yokohama en direction de Saïgon, le représentant français au Japon rédige une lettre pour informer les autorités françaises de la Cochinchine de la situation tendue entre la légation de France et le gouvernement japonais au sujet de la conduite de Brunet et de ses sous-officiers. Dans cette lettre, Outrey demande à l'amiral Ohier de renvoyer tous ces militaires français vers la France dès que le navire *Dupleix* entrera dans le port de Saïgon et de prendre des mesures pour que ces « aventuriers français » soient mis le plus rapidement possible sous la surveillance des ministères dont ils dépendent¹.

Le retour de Brunet et de ses sous-officiers sur le sol français, plus précisément à Toulon, se fait à la mi-septembre 1869 et ils atteignent la capitale au début du mois d'octobre. Une fois de retour à Paris, tous les ministères concernés par les événements d'Ezo sont justement en pleine discussion sur les dispositions à prendre au sujet du comportement du capitaine Brunet et de ses compagnons. En fait, la décision qui sera prise par le gouvernement français sera relativement favorable à l'égard de Jules Brunet et de ses sous-officiers.

Jules Brunet reprend du service dans l'armée française en mars 1870 et est attaché à la Manufacture d'armes de Châtellerauld au poste de directeur adjoint de cet établissement. À l'ouverture des hostilités entre l'empire français et le royaume de Prusse en juillet 1870, Brunet n'est pas écarté des combats opposant les Français aux Allemands et participe à de nombreuses batailles sur le sol français avant d'être fait prisonnier lors du siège de Metz².

Après sa période comme prisonnier de guerre en Allemagne qui se termine en mars 1871, il retourne à Paris où il est confronté à l'insurrection de la Commune de Paris. Nommé ministre adjoint de la Guerre en 1872, il est affecté à l'ambassade de France à Vienne entre 1873 et 1876 en tant que militaire attaché ensuite à l'école d'application de l'artillerie pour trois ans entre 1877 et 1880 et enfin à l'ambassade de France à Rome pour cinq ans jusqu'en 1885.

Lors de la nomination de Charles Chanoine, son ancien chef de mission au Japon, au poste de ministre de la Guerre en 1898, Jules Brunet est désigné par Chanoine comme chef d'état-major

¹ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 18, lettre du ministre de France au Japon au gouverneur de la Cochinchine, datée du 19 juin 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

² POLAK, Christian (éd.), *Hakodate no bakumatsu ishin – furansu shikan buryune no sukecchi hyaku mai- (Le Bakumatsu et la restauration de Meiji à Hakodate – 100 dessins de l'officier français Brunet)*, Tôkyô, Chûô kôronsha, 1988, p.88.

du nouveau ministre de la Guerre. En 1901, il est intégré dans la réserve militaire jusqu'à ce qu'il se retire du service de l'armée française en 1907. Le 12 août 1911, il meurt à Fontenay-sous-Bois près du château de Vincennes à l'âge de soixante-treize ans.

Le 30 juin 1873, le ministère japonais des Affaires étrangères fait part d'une communication signée par Ueno Kagenori (1845-1888), alors ministre des Affaires étrangères par intérim, au ministre de France au Japon, Jules Berthémy (1826-1902) au sujet de l'affaire Brunet. L'objectif de la communication du ministre japonais est de faire savoir au gouvernement français que, par un ordre spécial, le gouvernement japonais décide de gracier Jules Brunet et ses sous-officiers pour les événements de l'île d'Ezo³. Cette décision de grâce de la part du gouvernement de Meiji tombe quatre ans après la fin des conflits armés provoqués par les troupes d'Enomoto Takeaki dans le Nord du Japon. Avec cette grâce du gouvernement japonais pour Brunet et ses collaborateurs français, les autorités japonaises renoncent désormais officiellement à tout droit de réclamation à l'encontre du au gouvernement français à propos des événements d'Ezo.

Lorsque Jules Brunet et André Cazeneuve décident de partir rejoindre les vassaux de l'ex *Bakufu* et se dirigent vers le Nord du Japon avec eux en octobre 1868, l'archipel japonais est toujours dans une situation politique instable, même si un gouvernement s'est formé depuis le début de l'année 1868 autour de l'empereur Meiji. Le nouveau régime politique qui suit celui du *Bakufu* des Tokugawa n'est pas encore reconnu par les puissances européennes, et il existe encore des partis qui se réclament des Tokugawa et qui prennent les armes contre le nouveau gouvernement.

Dans ces circonstances, Jules Brunet, déterminé à ne pas laisser seuls ses élèves de l'instruction militaire française qui se révoltent, passe aux actes, en remettant sa démission du poste d'officier de l'armée française. La décision de Brunet est très influencée par la présence des officiers et soldats japonais soulevés au nom de l'ancien *shôgun* et il n'hésite pas à se retirer du corps militaire de l'empire français grâce auquel il a pu venir jusque dans ce pays si éloigné de la France. Pendant les huit mois de son séjour à Ezo, le capitaine Brunet consacre tout son temps à installer des canons, construire des fortifications ou instruire les soldats de l'armée d'Enomoto, autrement dit pour affronter les troupes impériales, ennemis du shôgunat des Tokugawa avec qui le Français a signé son contrat d'engagement.

Plus le temps passe sur l'île d'Ezo dans l'attente de l'arrivée des soldats du gouvernement, plus Brunet gagne la confiance des officiers et soldats japonais d'Enomoto et la détermination du capitaine français de combattre contre l'armée du gouvernement augmente jour après jour.

Pourtant si la confiance des Japonais envers Brunet est si grande et si Brunet est si sûr de pouvoir montrer le succès de la collaboration franco-japonaise lors des combats contre les troupes du gouvernement, la déception du Français devant la panique chez ses soldats provoquée par la force militaire du gouvernement est d'autant plus grande. À cela s'ajoute la situation lors des combats largement défavorable au parti Tokugawa et impossible à redresser. À la fin de la guerre d'Ezo, le Français prend la décision de ne pas rester inutilement sur le champ de bataille et de partir de Hakodate, en laissant derrière lui des officiers et des soldats d'Enomoto.

³ Gaimushô Digital Archives, *Nihon gaikô bunsho*, vol. 3, lettre du ministre des Affaires étrangères par intérim au ministre de France au Japon, datée du 30 juin 1873, , annexée à la traduction de la lettre du ministre de France datée du 14 septembre 1870.

Après l'arrivée des Français en provenance du Nord à Yokohama, malgré le fait que les hostilités militaires à Ezo soient en train de se calmer, le fait que Brunet et ses sous-officiers se soient associés au parti de la révolte contre le gouvernement, crée des difficultés politiques et diplomatiques. Pour le gouvernement japonais aux commandes du pays depuis à peine un an et demi, la participation des Français à la guerre d'Ezo est considérée comme une affaire prioritaire et les discussions à ce sujet avec le représentant de la France au Japon se multiplient. Si les ministres du *mikado* accordent autant d'importance à cette affaire, elle s'avère effectivement un sujet à ne pas négliger du point de vue diplomatique. En effet, les nouveaux dirigeants du pays ont trouvé là l'occasion de demander à la France une indemnité pour compenser les dégâts matériels et humains censés avoir été causés par la conduite de Brunet et des autres Français sur l'île. Tenant compte de l'état des finances du nouveau gouvernement, contraint dès l'origine de dépenser de l'argent pour expédier des troupes militaires dans le Nord, les ministres du gouvernement de Meiji n'ont pas hésité à considérer la participation française aux combats d'Ezo comme une chance de suppléer au manque de moyens financiers.

Bien que cette intention des ministres japonais ait été exprimée auprès du ministre de France à Yokohama, il leur était impossible de convaincre le gouvernement français de payer une indemnité. Tout en reconnaissant le caractère contestable de la conduite de Jules Brunet et de ses compagnons, Maxime Outrey se montre clairement opposé à l'idée de payer des indemnités de guerre au gouvernement japonais et le ministre de France fait avancer les discussions sur l'affaire Brunet de manière favorable à la cause du gouvernement français. Tout au long de ces discussions entre le Japon et la France sur les événements d'Ezo, le ministère japonais des Affaires étrangères n'a jamais pris le dessus sur le représentant de France, et cette faiblesse diplomatique est en grande partie due au fait que les personnes mises en cause ont toutes quitté le territoire japonais, privant les autorités japonaises des moyens de faire pression sur le gouvernement français. La seule personne s'étant rendue aux autorités japonaises parmi les participants français à la guerre d'Ezo, Eugène Collache, est relâchée et remise entre les mains de la légation française tout de suite après la demande de libération de la part du ministre de France. Le gouvernement japonais dit avoir fait cette opération par « amitié » entre les deux pays, mais, diplomatiquement parlant, cette mesure en faveur du seul prisonnier de guerre français a finalement coûté très cher au gouvernement japonais, qui a ainsi perdu un atout afin de mener les négociations postérieures.

Après le changement de ministre de France au Japon en mai 1868 de Léon Roches à Maxime Outrey et le tournant de la politique française au Japon qui s'ensuit, le troisième ministre de France au Japon essaie à tout prix d'effacer l'image négative de la France, alliée du gouvernement shôgunal, notamment sous la direction de son prédécesseur, Léon Roches, auprès des nouvelles autorités du pays. Néanmoins c'est au moment même où le nouveau représentant français s'efforce de montrer sa sympathie aux nouveaux dirigeants du Japon que tombe la nouvelle du départ de Jules Brunet pour rejoindre le parti anti-gouvernemental. Cette nouvelle est d'autant plus surprenante et dérangeante que Maxime Outrey consacre son temps au Japon à regagner la confiance des Japonais et à établir des relations étroites avec les personnes constituant le nouveau régime politique du Japon.

Dans des circonstances diplomatiques peu favorables à sa politique, Outrey a fini par réussir à défendre la cause du gouvernement français auprès du gouvernement japonais en avançant des

arguments légitimes et logiques au cours des discussions sur l'affaire Brunet avec les autorités japonaises. Si, certes, la conduite de Brunet et de ses collaborateurs français à Ezo laisse certainement une mauvaise impression des Français, voire du gouvernement français, chez certains responsables japonais, l'effort de Maxime Outrey pour garder de bonnes relations avec eux a fini par porter ses fruits. Cela est prouvé par le fait que, même après la polémique autour de Brunet, le gouvernement de Meiji n'a jamais montré d'hostilité envers la France et qu'il a même continué à considérer la France comme parmi ses principaux pays collaborateurs pendant le processus de modernisation du Japon. Plusieurs années après les événements d'Ezo, le gouvernement de Meiji va solliciter à nouveau le concours de la France dans le domaine de l'organisation et de l'instruction militaires, tout comme son prédécesseur et adversaire, le *Bakufu* des Tokugawa.

3^{ème} partie :

« La deuxième mission militaire française au Japon »

3-1. Organisation d'une force militaire pour le nouveau gouvernement

Le nouveau gouvernement du Japon, appelé souvent le gouvernement de Meiji, le nom donné par l'appellation de l'ère du règne de l'empereur Mutsuhito, cherche, dès sa création au début de l'année 1868, à former une force militaire placée directement sous la direction du nouveau chef d'État du Japon, l'empereur. Pendant la guerre de Boshin opposant les forces du gouvernement à celles des rebelles des Tokugawa, l'armée gouvernementale est en grande partie composée de troupes des provinces du Sud, Satsuma, Chôshû et Tosa, et même si l'empereur est considéré comme le chef de l'armée gouvernementale, il ne fait que donner des ordres aux seigneurs de province qui ensuite prennent le commandement de leurs troupes appartenant à l'armée de chaque province. Autrement dit, bien qu'il soit considéré comme le commandant en chef des troupes gouvernementales, l'empereur Mutsuhito n'a aucun soldat à sa disposition et il est dans l'obligation de faire mobiliser des soldats qui appartiennent à chaque province en cas de conflit armé nécessitant le recours à une force militaire.

Ainsi une des plus grandes préoccupations des dirigeants du nouveau gouvernement est d'établir un système qui permettra à l'empereur d'avoir à sa disposition une force militaire suffisante pour assurer sa souveraineté. Pour atteindre ce but, il faut prendre des mesures pour convaincre toutes les provinces d'abandonner les troupes déjà mises à disposition par chacune d'entre elles, et ainsi créer de nouveau une armée sous le commandement direct de l'empereur. La difficulté pour réaliser ce projet d'organisation d'une armée impériale n'est pas seulement matérielle, mais aussi financière. Déjà obérées par l'expédition de nombreux soldats dans le Nord du Japon, les finances du nouveau gouvernement ne sont pas en adéquation avec un tel projet qui risque d'être coûteux.

Malgré le fait que les nouveaux dirigeants du pays avaient à faire face à de nombreux obstacles, la question de la création d'une force militaire impériale reste urgente à résoudre, afin d'assurer la sécurité même de l'empereur installé dans la capitale japonaise depuis le mois de novembre 1868, et ainsi montrer une autorité digne de son statut de chef d'État au peuple japonais, et aussi aux puissances étrangères.

Dans le gouvernement pressé de vouloir créer un système militaire digne d'une nation en relation avec beaucoup d'autres pays étrangers, deux groupes n'ont pas le même point de vue sur cette question de la création d'une armée dirigée par l'empereur. Il s'agit, d'une part, du groupe constitué par les hommes de la province de Chôshû, représenté entre autres par deux hommes politiques, Ômura Masujirô (1824-1869) et Kido Takayoshi (1833-1877) et d'autre part ceux du groupe de la province de Satsuma, conduit par Ôkubo Toshimichi (1830-1878). Si, concernant l'établissement de forces militaires sous la direction du pouvoir central, le clan de Chôshû soutient l'idée d'introduire un système de conscription qui consiste à recruter des soldats dans la population japonaise, toutes classes sociales confondues, du côté de Satsuma, Ôkubo Toshimichi insiste sur la conservation de la force militaire qui a vaincu la résistance des Tokugawa dans la région Nord et l'île d'Ezo ces derniers mois.

L'idée d'Ômura Masujirô est que l'armée combattante de la guerre de Boshin, constituée par les troupes des trois principales provinces du Sud, est une force militaire improvisée face à la résistance des soldats de l'ancien régime. Elle doit donc être dissoute une fois la fin des hostilités contre les Tokugawa. Contrairement à l'idée d'Ômura Masujirô, qui a lui-même participé aux

derniers combats en tant que le commandant en chef de l'armée du gouvernement, Ôkubo Toshimichi, une des personnes qui a rendu le plus de services lors de la transition du pouvoir politique entre le shôgunat et le gouvernement du *mikado*, n'est pas d'accord avec la dissolution de l'armée existante et la réforme d'organisation militaire proposée par Ômura Masujirô. Pour Ôkubo, il devrait suffire de changer le commandement des troupes des trois provinces du Sud composant l'actuelle force militaire gouvernementale, puis de mettre ces troupes militaires directement sous la direction de l'empereur.

À la fin du mois de juillet 1869, pendant cinq jours de discussion afin de déterminer les mesures destinées à l'organisation de nouveau système militaire du gouvernement de Meiji, les propositions des deux parties sont abordées. À l'issue des discussions, la proposition de réforme militaire du groupe de Chôshû, celle d'Ômura Masujirô, n'est pas acceptée et la réunion valide l'idée de Satsuma de faire mobiliser dans la capitale les armées des trois provinces du Sud en tant que force militaire du gouvernement central.

Quoique son idée de réforme militaire n'ait pas été accueillie favorablement, et que sa relation personnelle avec Ôkubo Toshimichi se soit dégradée suite aux discussions acharnées avec lui au sujet de la future force militaire du nouveau gouvernement, Ômura Masujirô est nommé vice-ministre du *Hyôbushô*, ministère de la Guerre, établi à l'occasion de la réforme administrative de la mi-août 1869. La nomination d'Ômura en tant que numéro deux de l'établissement chargé de la défense du pays et des affaires militaires, est fortement liée à l'influence de Kido Takayoshi, une des personnalités les plus influentes dans le nouveau gouvernement et originaire de la même province qu'Ômura. De plus, sa connaissance approfondie et diversifiée en matière militaire, et sa riche expérience en tant que commandant en chef de l'armée du gouvernement pendant la guerre de Boshin, sont sans égal dans le gouvernement.

Pourtant, même avant le rejet de sa proposition de réforme militaire en juillet 1869, Ômura Masujirô a pris des mesures qu'il jugeait nécessaires à l'établissement d'une armée moderne. La première disposition mise en place est de mettre sous la direction du *Gunmukan*¹ le collège franco-japonais créé le 1^{er} avril 1865 en collaboration entre le *Bakufu* et le ministre de France au Japon d'alors, Léon Roches. Si cet établissement scolaire est construit à Yokohama dans le but de former des élèves-officiers capables de parler français, il est repris par le nouveau gouvernement et mis sous sa direction. À la fin du shôgunat, ce collège franco-japonais formait davantage des interprètes japonais en langue française que de jeunes officiers pour l'armée shôgunale. Ômura Masujirô entreprend de l'utiliser selon son but initial, c'est-à-dire, comme établissement éducatif formant de jeunes officiers japonais qui serviront leur patrie. Ômura pensait même envoyer les meilleurs des élèves de l'établissement en France pour y suivre des cours à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et approfondir leurs connaissances en tant que future élite de l'armée impériale japonaise.

La deuxième mesure prise par Ômura dans le cadre de sa réforme militaire pour le nouveau gouvernement est d'installer une antenne du *Gunmukan* à Ôsaka dans l'Ouest du Japon. Cet établissement est créé au mois de juillet 1869. Lors de la réforme administrative du mois d'août 1869 dans le cadre duquel le *Gunmukan* est rebaptisé *Hyôbushô*, ou ministère de la Guerre, cette

¹ Le département des affaires militaires. L'établissement qui est transformé en ministère de la Guerre lors de la réforme administrative du mois d'août 1869.

antenne du *Gunmukan* est placée sous la direction du tout nouveau *Hyôbushô* dont le poste de vice-ministre est occupé par Ômura Masujirô.

La raison pour laquelle Ômura a construit cette antenne du ministère de la Guerre à Ôsaka loin de la capitale est d'utiliser cet établissement dans la région Ouest comme poste de commandement pour réaliser son plan de construction des nombreux établissements militaires que le vice-ministre de la Guerre considère comme indispensables afin de former une armée moderne telle qu'il en rêve.

En septembre 1869, Ômura fait inaugurer un centre d'entraînement militaire à Kyôto. Avant la création de cet établissement, Ômura chargea un de ses disciples de Chôshû, Yamada Akiyoshi (1844-1892), de trouver des élèves candidats pour suivre des entraînements militaires à Kyôto. Ce dernier recruta une centaine d'élève-officiers majoritairement originaires des provinces de Chôshû ou d'Okayama en octobre 1869. Les cours sont donnés par un des professeurs qui travaillaient dans l'école militaire créée à Edo par le chef de la mission militaire française, Ibi Akira (1844-1881). Il est désigné comme le responsable de ce centre d'entraînement de Kyôto. C'est un professeur auparavant chargé de former de jeunes officiers japonais à la fin de l'époque des Tokugawa aux côtés des instructeurs français. La méthode employée au centre de Kyôto est la même que celle de l'école militaire d'Edo, autrement dit, tous les entraînements militaires à partir du mois d'octobre 1869 sont assurés à la française. C'est pour cette raison que ce centre était aussi appelé *Futsushiki sôrenjo*, ou centre d'entraînement militaire de méthode française.

C'est après l'installation de la Cour impériale et de l'empereur lui-même à Tôkyô fin de l'année 1868 que la capitale administrative du *Bakufu* des Tokugawa devient également la nouvelle capitale historique du Japon. Le transfert de l'empereur et de son entourage à Tôkyô fait de cette ville le centre tant politique que culturel du Japon. Malgré cela, le regard d'Ômura Masujirô, inspirateur de la modernisation du système militaire du gouvernement de Meiji, est plutôt tourné vers l'Ouest du Japon que vers sa capitale. La raison pour laquelle Ômura donne autant d'importance à cette région est, tout d'abord liée à ses conditions géographiques. Si on regarde la carte de l'ensemble de l'archipel japonais, le centre géographique de tout l'archipel n'est pas situé aux alentours de la capitale Tôkyô, mais plutôt vers la région Ouest qui comporte les villes de Kyôto, d'Ôsaka et de Kôbe. En tant qu'excellent stratège en affaires militaires, grâce auquel le gouvernement a remporté la victoire contre la résistance des vassaux du *Bakufu* des Tokugawa, Ômura considère que, depuis la région Ouest, l'on peut mobiliser des troupes militaires partout dans l'archipel du Japon avec une certaine rapidité en cas d'urgence. Deuxièmement, il semblait penser que si jamais un risque de conflit armé pour le nouveau gouvernement devrait arriver, ce serait depuis la région Ouest ou Sud-Ouest, comme lors de la chute du shôgunat des Tokugawa. Ces provinces du Sud s'étaient en effet tout d'abord soulevées contre la souveraineté des Tokugawa. Si l'on tenait compte de l'attitude des provinces du Nord pendant la guerre de Boshin, c'est à la région Nord que le gouvernement aurait dû faire attention en termes de risque de révolte contre l'autorité gouvernementale comme le pensait l'entourage d'Ômura. Le vice-ministre de la Guerre dément clairement ce point de vue et insiste lui sur la probabilité d'un risque de rébellion au pouvoir central depuis l'Ouest du Japon. La clairvoyance d'Ômura est

prouvée par les trois rébellions de *shizoku*² mécontents de la politique du gouvernement de Meiji : en 1874 à Saga, situé dans l'Ouest de l'île de Kyûshû, puis en 1876 à Hagi, la capitale de l'ex-province de Chôshû et enfin en 1877 à Kagoshima, anciennement la province de Satsuma.

En pleine réalisation de son projet de renforcement militaire du Japon, Ômura Masujirô est tué lors d'un attentat à Kyôto. Le 8 octobre 1869, dans la soirée lors d'une discussion avec ses subordonnés du ministère de la Guerre dans un hôtel à Kyôto, il est attaqué par huit hommes et est blessé grièvement. Son état de santé critique ne lui permet pas de survivre et il succombe à ses blessures le 7 décembre, deux mois après l'attentat. Les auteurs de l'attentat sont d'anciens *samurai* de la province de Chôshû et, d'après leurs témoignages, ils étaient contre le changement radical apporté par les mesures prises par Ômura dans le domaine de l'armement et de l'organisation militaire. Conservateurs, ils ne voulaient pas laisser le ministère procéder à une réforme allant à l'encontre des anciennes valeurs des *samurai*.

Suite à la mort d'Ômura Masujirô, dont l'opinion était assez influente dans le ministère de la Guerre notamment sur la réforme militaire voire les affaires militaires en général, la situation politique au ministère entre le clan de Chôshû et celui de Satsuma se détériore. Les partisans de Satsuma commencent à exprimer plus ouvertement qu'avant des idées s'opposant au projet de réforme militaire déjà en cours par les efforts d'Ômura Masujirô. Après avoir perdu son leader, le clan de Chôshû dans le ministère de la Guerre perd de son influence pour toutes les discussions portant sur le projet d'organisation de la future armée du Japon. Dès la nouvelle de l'attentat envers le vice-ministre de la Guerre en octobre, Ôkubo Toshimichi relance les discussions au sein de l'assemblée délibérative établie en août 1869, ou *Shûgi-in*, sur l'ensemble du système militaire encore en cours de préparation et en particulier sur le système de recrutement des soldats composant la nouvelle force militaire. Ce sujet reste toujours au cœur de la discussion sur l'organisation de la nouvelle armée sous la direction de l'empereur. Le 19 octobre, l'empereur Mutsuhito questionne la *Shûgi-in* au sujet du devenir du système militaire dont même la procédure d'établissement n'est pas encore définie. En réponse à cette question impériale, la *Shûgi-in* fait part de la résolution suivante : en ce qui concerne le mode de recrutement de soldats, elle soutient le plan d'Ôkubo Toshimichi, c'est-à-dire, d'employer des soldats déjà formés et en service auprès de chaque province comme soldats de l'armée impériale. Le projet d'Ômura d'introduire un système de recrutement militaire auprès de toute la population japonaise est ainsi rejeté.

Ainsi l'influence d'Ôkubo Toshimichi et du clan de Satsuma augmente de plus en plus dans les discussions sur le système militaire du Japon, mais pourtant le clan de Chôshû n'a pas perdu toute influence dans le ministère de la Guerre. Après la mort d'Ômura Masujirô, le clan de Chôshû est réuni autour d'une des personnes de confiance du vice-ministre de la Guerre défunt, Yamada Akiyoshi, et ses sympathisants de Chôshû héritent certainement de la volonté d'Ômura.

La première chose que le clan de Chôshû a faite afin de ne pas laisser tomber dans l'oubli le plan de réforme militaire d'Ômura Masujirô est de faire accepter au gouvernement la création d'une école militaire à Ôsaka, qui servira de centre institutionnel pour la future armée impériale du Japon. Deux semaines après la mort d'Ômura, son successeur au poste de vice-ministre de la

² La population de classe sociale qui était appelée « samurai » pendant l'époque du shôgunat. Établie après l'abolition du système féodal japonais en 1869 pour adapter le statut des anciens *samurais* et aussi certaines de ses anciennes rentes.

Guerre, Maebara Issei (1834-1876), homme politique lui aussi originaire de Chôshû, présente à l'empereur un rapport abondant les propositions faites par Ômura Masujirô sur l'organisation militaire lorsqu'il était en vie.

Ce rapport remis au nom de Maebara Issei traite de plusieurs points principaux du projet d'établissement du système militaire conçu par Ômura. Il aborde tout d'abord la nécessité de construire des centres d'entraînement militaire et naval à Ôsaka qui est situé au centre de l'archipel japonais et près de la mer. Ensuite, est mentionné le besoin de créer des écoles militaires et navales pour la formation des futurs officiers japonais. Aux yeux d'Ômura, la force militaire et navale dépend largement de la compétence des officiers qui la commandent. Il est donc indispensable de mettre en place des établissements spécifiques afin de former ces officiers qui serviront l'armée et la marine impériale du Japon. La création de garnisons de soldats ne suffit pas pour créer une armée digne d'un état moderne comme le Japon d'après les mots laissés par Ômura. La vie quotidienne des soldats au sein de ce corps militaire doit être assurée et contrôlée par l'armée ce qui devrait augmenter l'efficacité des entraînements militaires. Ensuite le rapport de Maebara fait mention de la création d'usines d'armement et de poudreries dans la région Ouest. Depuis l'ouverture du Japon au commerce étranger, le gouvernement des Tokugawa n'a cessé d'importer des armes à feu légères ou lourdes et de les mettre à la disposition de son armée et cette situation n'a pas changé depuis. D'après la stratégie militaire d'Ômura, l'état de dépendance envers la fourniture d'armes à feu de pays étrangers est absolument à éviter, il faut donc que le Japon ait les propres moyens de se procurer l'armement nécessaire en construisant des ateliers et usines au Japon. Le rapport du vice-ministre de la Guerre ne manque pas d'aborder la création d'un hôpital militaire dans la ville d'Ôsaka. Dans tous les pays occidentaux modernes, l'existence d'établissements hospitaliers dédiés aux officiers et soldats blessés au combat est un dispositif incontournable, et il est proposé d'en construire deux, l'un pour l'armée de terre et l'autre pour la marine. Pour conclure le rapport, une série de propositions militaires sont faites au gouvernement de Meiji. Il est ainsi recommandé que le gouvernement japonais emploie à son service du personnel étranger pour tous les établissements dont la création est mentionnée dans le rapport. À propos de l'engagement d'étrangers, il n'y a pas de distinction entre l'armée de terre ou la marine, et les professeurs et instructeurs étrangers devront être mis au service de la modernisation de l'armée et de la marine impériales, jusqu'à ce que tous les établissements mentionnés soient mis en œuvre indépendamment de l'aide de ces étrangers.

La remise d'un tel rapport par le clan de Chôshû ne laisse pas indifférent son rival. Une semaine après le rapport de Maehara Issei, le clan de Satsuma fait part, lui aussi, à l'empereur d'un dossier rassemblant ses propositions sur l'organisation militaire en guise de réponse à la question impériale posée deux mois auparavant. Ainsi autour du sujet de l'établissement du système militaire du nouveau gouvernement règne une ambiance tendue entre les deux clans avec des opinions clairement opposées.

Dans ces circonstances plus ou moins complexes, le clan de Chôshû n'hésite pas à mettre en avant le projet phare dessiné par Ômura pour montrer au gouvernement qu'un fait accompli existe déjà qui prouve ainsi la légitimité des suggestions du clan de Chôshû. Il s'agit de la création d'une école militaire à Ôsaka. Comme nous l'avons vu plus haut, avant de succomber à l'attentat d'octobre 1869, Ômura Masujirô avait fait construire un centre d'entraînement militaire à Kyôto pour former de jeunes officiers de l'armée de terre dans l'intention de créer un établissement

éducatif et militaire qui donne des formations plus diversifiées à des élèves de niveaux de connaissance plus vastes.

C'est à la fin de l'année 1869 que les hommes de Chôshû réalisent le projet d'Ômura en créant une école militaire à Ôsaka. En décembre 1869, la création de l'*Ôsaka heigakuryô*, l'école d'études militaires d'Ôsaka, est déclarée par les membres du clan de Chôshû au ministère de la Guerre. Quoique la création de cette école soit reconnue comme un fait accompli car les travaux de construction des locaux étaient déjà en cours, les hommes de Chôshû avaient l'obligation de convaincre le clan rival de Satsuma. Afin de taire l'opposition à ce projet, ils commencent par établir le règlement d'entrée³. Une fois les critères de sélection établis pour les élèves qui suivront la formation, la recherche des candidats débute tout de suite après et l'examen d'entrée a lieu le 29 janvier 1870, sélectionnant trente-trois élèves. La rentrée scolaire pour ces jeunes élèves-officiers d'infanterie a lieu cinq jours plus après l'examen de sélection, le 4 février, soit en même temps que l'inauguration des locaux de l'école⁴.

Malgré l'opposition du clan de Satsuma à la création du *Heigakuryô* à Ôsaka, menée par Ôkubo Toshimichi, le programme de l'établissement est appliqué et la recherche de nouveaux élèves prend de plus en plus d'ampleur. Au cours du mois de février 1870, l'école admet plusieurs élèves de la province de Kanazawa, une des plus grandes provinces depuis l'époque du shôgunat des Tokugawa et, en mai 1870, les règles internes de l'école d'études militaires d'Ôsaka sont précisées. Ainsi la campagne de recrutement s'étend à toutes les provinces existantes du Japon et se déroule en fonction de la taille financière de chaque province. C'est-à-dire qu'il est précisé qu'une province de grande taille doit envoyer et faire entrer à l'école quatre jeunes élèves, deux pour celle de taille moyenne, deux pour une petite province dont les revenus annuels dépassent cinquante mille *roku* de riz et un seul élève pour une petite province avec moins de cinquante mille *roku* de revenu.

Comme le prévoyait Ômura Masujirô, l'école d'études militaires d'Ôsaka devient, peu de temps après sa création, le centre de tous les établissements militaires créés dans la région Ouest du Japon. Au mois de mai 1870, le centre d'entraînement militaire de Kyôto créé en septembre 1869, est transféré à Ôsaka. Une centaine d'élèves-officiers recrutés pour suivre une formation à Kyôto sont intégrés à l'école militaire d'Ôsaka, et en tant qu'élèves les plus âgés de l'établissement, avec leurs professeurs, y jouent un rôle d'enseignants.

En même temps que l'intégration à l'école d'Ôsaka du centre d'entraînement militaire de Kyôto, le collège franco-japonais de Yokohama, qui sous la direction du ministère de la Guerre était l'établissement principal pour l'éducation militaire dans la région Est, est, lui aussi, transféré dans l'Ouest, à *Ôsaka Heigakuryô*.

Après la chute du shôgunat des Tokugawa, le collège franco-japonais de Yokohama avait continué à être utilisé par le nouveau gouvernement en donnant des cours à de jeunes élèves pour devenir des officiers de l'armée de terre impériale. Ainsi, sa fonction de former à la française de jeunes Japonais est bien maintenue, malgré la transition du pouvoir politique du *Bakufu* des

³ TAKEMOTO Tomoyuki, « Ômura Masujirô no isaku no tenkai : Ôsaka heigakuryô no sôgyô » (La mise en œuvre des mesures conçues par Ômura Masujirô : la création de l'école d'études militaires d'Ôsaka), (in) *Dôshisha hōgaku*, n°321, juillet 2007, p.556.

⁴ *Ibid.*

Tokugawa au gouvernement de l'empereur. Si cet établissement est créé en collaboration avec le ministre de France, Léon Roches et les vassaux du *shôgun*, Oguri Tadamasu et Kurimoto Joun, la participation française à la direction de l'établissement se poursuit même à l'époque du nouveau gouvernement du Japon.

Pour mieux assurer les cours de langue française du collège, le *Gunmukan*, décide d'embaucher un professeur français au service de l'établissement à Yokohama. Ce Français se nomme Charles Buland. Il travaillait dans le même établissement en tant qu'enseignant de langue française depuis le mois de février 1866. Buland est arrivé au Japon en août 1864 comme attaché militaire de la légation de France à Yokohama et sa fonction consistait à assurer la sécurité du ministre de France, Léon Roches. Bien que le travail du militaire français soit de protéger le personnel de la légation de France au Japon du danger causé par des événements conflictuels ou par l'hostilité des Japonais anti-étrangers, Buland est appelé par Mermet de Cachon, alors directeur français du collège franco-japonais de Yokohama. Manquant considérablement de professeurs compétents pour enseigner la langue française, il lui est demandé d'y donner des cours de français.

Le département des Affaires militaires, dirigé alors par Ômura Masujirô prie Buland d'accepter à nouveau la demande de l'établissement franco-japonais de Yokohama à cette époque-là sous la direction du nouveau gouvernement japonais. La demande du *Gunmukan* d'engager Charles Buland comme professeur de français au collège est acceptée par l'autorité compétente et il passe un contrat avec le département des Affaires militaires, qui précise qu'il entre au service de l'établissement à partir du 26 avril 1869⁵.

Quatre mois après l'engagement de Charles Buland au service du collège franco-japonais désormais sous la direction du gouvernement de Meiji, le ministère de la Guerre décide de faire de même avec un autre militaire français, cette fois pour les besoins de l'école militaire d'Ôsaka dont l'activité est désormais accrue, suite à l'unification des trois établissements éducatifs : l'école d'études militaires d'Ôsaka, le centre d'entraînement militaire de Kyôto et le collège franco-japonais de Yokohama. Ce professeur français s'appelle Louis Samie (?-1894). Il était lui aussi un des enseignants français qui travaillait au service du collège franco-japonais de Yokohama aux côtés des autres professeurs français. Le contrat d'engagement avec Louis Samie auprès de l'établissement scolaire à Yokohama débute le 29 août 1869⁶, soit neuf mois avant l'unification du collège de Yokohama avec l'école d'études militaires d'Ôsaka. Lors du transfert du collège franco-japonais de Yokohama à Ôsaka, il y a donc deux professeurs français engagés par le ministère de la Guerre. Et à l'occasion de l'intégration de l'établissement à l'école militaire d'Ôsaka, il est demandé à ces deux étrangers de changer de lieu de travail car ils demeurent, eux aussi, attachés à l'école militaire d'Ôsaka.

Suite à l'unification de ces trois établissements militaires, il y a désormais diverses catégories d'élèves dans l'école d'études militaires d'Ôsaka en fonction de leur programme scolaire. La première catégorie correspond au programme rapide formant des officiers des trois types d'armes : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. Ces élèves sont regroupés dans le *Seinen gakusha*, ou

⁵ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôruiten*, série I (de la troisième année de Keiô à la quatrième année de Meiji), tome 57 (Les relations internationales et l'engagement des étrangers), communiqué du *Gunmukan*, le département des Affaires militaires, datée du 15^{ème} jour du 3^{ème} mois de la deuxième année de Meiji (le 26 avril 1869).

⁶ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.295.

la section scolaire des élèves adolescents. La formation se déroule de manière intensive et stricte pour de jeunes élèves, en grande partie, envoyés par chacune des provinces du Japon qui prennent en charge les frais de la vie quotidienne et les frais scolaires. La deuxième catégorie est appelée *Yônensha*, ou section des cadets. Les élèves de ce programme sont plus jeunes que ceux de la première catégorie, soit, entre treize et seize ans. Contrairement à au programme de la première catégorie qui vise une formation d'officier relativement rapide, celui de la section des élèves de bas âge a pour but de former des officiers japonais sur une plus longue durée en assurant des cours élémentaires à ces élèves. La troisième catégorie consiste à former des sous-officiers qui serviront l'armée impériale japonaise. La plupart des élèves de cette catégorie sont d'anciens élèves du centre d'entraînement militaire de Kyôto. La quatrième et dernière catégorie est la formation militaire assurée aux soldats recrutés par certaines provinces de l'Ouest. Cette section, baptisée *Chûton heitai*, ou troupes de soldats en garnison, a pour objectif de donner une formation militaire à la française à des soldats déjà en service au sein de l'armée d'une province. La grande partie des soldats de cette section viennent des provinces de Tottori et de Chôshû et leur formation est assurée par les élèves de la troisième catégorie, c'est-à-dire, les sous-officiers en formation de l'école⁷.

Ainsi l'activité de l'*Ôsaka heigakuryô* est considérablement diversifiée, au fur et à mesure du développement de ses programmes. Il a de plus en plus besoin de renforcer son équipe d'instructeurs. C'est ainsi que les deux professeurs français Charles Buland et Louis Samie, entrent au service de l'école, dès l'intégration du collège franco-japonais de Yokohama dans l'*Ôsaka heigakuryô* et Ibi Akira, le professeur principal du centre d'entraînement militaire de Kyôto, est, lui aussi, attaché à l'école pour assurer la formation militaire française qu'il avait reçue de la part de la mission militaire française à l'époque du *Bakufu*. Pourtant, le manque de professeurs capables de transmettre les conceptions et méthodes françaises de la formation militaire reste la préoccupation principale de la direction de l'école.

Pendant que la direction de l'école, en particulier, Yamada Akiyoshi, vice-ministre de la Guerre, successeur d'Ômura Masujirô, s'efforce de trouver du personnel compétent pour le déroulement des cours de l'*Ôsaka heigakuryô*, un événement va rendre cette tâche difficile. En juillet 1870, les relations diplomatiques tendues entre la France et la Prusse, tournent au conflit armé et les deux pays entrent en guerre pendant dix mois. En conséquence, le ministère de la Guerre à Paris ordonne le retour au pays de Charles Buland initialement venu au Japon en tant qu'attaché militaire de la légation de France à Yokohama. En acceptant l'ordre du gouvernement français de rentrer en France alors que Buland est au service du ministère japonais de la Guerre, Yamada Akiyoshi lui demande d'emmener en France quelques élèves-officiers japonais de l'école d'études militaires d'Ôsaka pour qu'ils puissent observer le déroulement des opérations militaires de l'armée française contre la Prusse.

En effet, après avoir eu connaissance du début de la guerre franco-prussienne, Yamada lui-même exprime sa volonté de se rendre en Europe avec certains de ses subordonnés du ministère de la Guerre afin de voir sur place de vrais combats entre deux armées européennes. Ôkubo Toshimichi, soucieux du retard possible des travaux menés par le ministère de la Guerre en cas d'absence de son vice-ministre, n'autorise finalement pas Yamada Akiyoshi à partir en Europe.

⁷ *Ibid.*, p.294-295.

C'est pour cette raison que Yamada est obligé de renoncer à ce projet, mais il décide, à la place, de profiter du retour en France de Charles Buland pour envoyer des jeunes élèves japonais en France. De plus, cette idée était une des mesures principales du projet de réforme militaire envisagées par Ômura Masujirô, mort dix mois auparavant et prédécesseur de Yamada au poste de vice-ministre de la Guerre. Le départ de Buland pour la France est prévu au mois d'octobre 1870 et avant cela, parmi les élève-officiers de l'école militaire d'Ôsaka, dix jeunes japonais sont sélectionnés pour l'accompagner. Ces dix Japonais sont tous des élèves de la *Yônensha*.

Le départ de Charles Buland pour la France aggrave le problème des effectifs du corps enseignant dans l'école d'études militaires d'Ôsaka. Le ministère de la Guerre découvre alors qu'il y a une personne qui pourrait régler ce problème de manque d'enseignants dans un établissement phare de la réforme militaire mis en place par le gouvernement Meiji. Cette personne se nomme Tajima Masachika. Né dans une famille de *batamoto*, à Edo, il entre dans le collège franco-japonais en 1866 à l'âge de seize ans et est ensuite intégré aux troupes du *Bakufu* instruites par la mission militaire française. Dans le cadre de l'instruction militaire donnée par la mission de Chanoine, il suit des cours et des entraînements à l'artillerie et fait alors la connaissance de Jules Brunet, l'officier d'artillerie de la mission française. Lors de la révolte d'Enomoto Takeaki à Ezo, il participe au mouvement notamment en tant qu'interprète entre les officiers japonais et les militaires français et gagne la confiance du capitaine Brunet.

Pourtant dans la liste des Japonais ayant capitulé après la chute de la ville de Hakodate et du fort de Goryôkaku, le nom de Tajima ne figurait pas. Jusqu'à la veille de la reddition des troupes rebelles d'Enomoto dans le Goryôkaku, Tajima est bien présent dans le fort avec le reste des soldats des Tokugawa. Dans la nuit du 26 au 27 juin 1869, quelques heures avant la capitulation du gouverneur d'Ezo, Enomoto, Tajima s'enfuit du Goryôkaku et monte à bord d'un navire anglais qui l'amène jusqu'à Yokohama. Ayant échappé à la poursuite des autorités policières du gouvernement, il est employé au service de la province de Shizuoka dont le seigneur est un héritier de la famille Tokugawa.

En cachant son identité, Tajima Masachika devient ensuite fonctionnaire au ministère de la Guerre et, quelques temps après la création de l'école d'études militaires d'Ôsaka, il est nommé professeur assistant de cet établissement grâce à sa riche connaissance du domaine de la formation militaire. Jusqu'en 1870, il travaille dans cette école. Néanmoins un jour de la troisième année de Meiji, soit l'année 1870, la direction de l'école d'études militaires d'Ôsaka le soupçonne d'être un des membres de la rébellion d'Ezo et il se révèle que Tajima faisait bien partie de l'armée rebelle d'Enomoto Takeaki. Quoique sa participation à la révolte d'Ezo contre l'autorité du nouveau gouvernement soit ainsi reconnue, Tajima Masachika ne subit aucune sanction et est autorisé à continuer de travailler dans l'école militaire d'Ôsaka. La raison est liée au fait que lorsqu'il est désigné comme enseignant à l'école d'Ôsaka, le ministre de la Guerre est le prince impérial Komatsu Akihito (1846-1903), fils adoptif de l'empereur Ninkô (1800-1846). Le gouvernement japonais craint que Komatsu Akihito soit accusé d'avoir nommé un coupable de la guerre de Boshin comme professeur de l'école militaire et préfère fermer les yeux sur cette affaire en laissant Tajima Masachika à son poste.

Face au manque de professeurs, la direction de l'école se tourne vers Tajima Masachika. Car même s'il a participé à un mouvement contre le gouvernement de l'empereur, ses relations

personnelles établies pendant l'instruction française à Yokohama et à Edo et pendant la guerre d'Ezo aux côtés de Jules Brunet et des sous-officiers français étaient fortes. Ainsi, contacté par la direction du ministère de la Guerre, Tajima essaie de trouver des professeurs français compétents pour donner des cours au sein de l'école d'études militaires d'Ôsaka. Si l'école militaire d'Ôsaka est un établissement scolaire sous la direction du ministère de la Guerre, c'est-à-dire, une organisation gouvernementale, il semble plus raisonnable et efficace que ce soit le gouvernement japonais lui-même qui se charge du recrutement du personnel pour l'école, en contactant la légation de France et en faisant une demande officielle. Pourtant la situation dans laquelle se trouve la France métropolitaine ne permet pas au gouvernement japonais de choisir cette voie diplomatique officielle afin de demander de l'aide du gouvernement français. La raison en est que la guerre franco-prussienne est ouverte depuis juillet 1870. Le conflit entre la France et la Prusse perturbe les relations diplomatiques non seulement en Europe, mais aussi rend difficile une demande diplomatique intergouvernementale d'envoi de militaires français au Japon en tant qu'instructeurs attachés à un établissement militaire japonais. C'est pour cette raison que le ministère de la Guerre charge Tajima Masachika de cette mission car celui-ci pourrait probablement trouver des professeurs français pour l'*Ôsaka heigakuryô* parmi ses relations personnelles.

Chargé de ce recrutement, Tajima se rend tout d'abord à la légation de France à Yokohama où travaille un de ses anciens professeurs de l'instruction militaire français à Ôtamura et à Edo, Albert Charles Du Bousquet. Après le départ de la mission française au Japon à la fin de l'année 1868, ce dernier y reste au service du ministre de France au Japon comme son premier interprète et fait partie du personnel français indispensable afin de maintenir les relations diplomatiques entre le gouvernement japonais et le ministre de France à Yokohama. Contacté par Tajima, Du Bousquet lui apprend que les trois sous-officiers français qui ont combattu à Ezo avec Tajima pour la cause des troupes d'Enomoto Takeaki, sont à Saïgon et Du Bousquet fait immédiatement une démarche pour rappeler ces trois militaires français au Japon⁸.

En effet, après être retournés en France, même s'ils n'ont pas reçu de sanction grave pour leur participation à la révolte d'Ezo contre l'autorité du gouvernement, les trois sous-officiers français, Bouffier, Fortant et Marlin se sont tous retirés de l'armée française et sont rentrés dans la vie civile. Selon un témoignage de Jules Brunet, daté du mois de mai 1870, les trois Français sont repartis à leur frais pour le Japon en tant que simples citoyens français et non pas au service de l'armée impériale française⁹. D'après l'ancien instructeur d'artillerie de la mission française de Charles Chanoine, la raison pour laquelle ils ont quitté la France tout de suite après leur retour à Paris et sont repartis de nouveau pour le Japon tient dans la sollicitation qu'ils ont reçue de la part de Charles Buland. Brunet révèle à son supérieur que Charles Buland a écrit à ces trois sous-officiers français pour leur dire :

⁸ TAKEMOTO Tomoyuki, « Nihon rikugun ni okeru futsushiki tôitsu to chôhei kisoku no seitei : Ôsaka heigakuryô no seika » (L'adaptation de système français dans l'armée de terre japonaise et l'établissement des règles sur la circonscription : la conséquence de la formation de l'école militaire d'Ôsaka), (in) *Dôshisha hōgaku*, n°322, septembre 2007, p. 60.

⁹ SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, 1856-1870, lettre de Jules Brunet au directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 4 mai 1870, *op.cit.*

« Le nouveau gouvernement japonais étonné des résultats obtenus par une poignée d'hommes sous la conduite de quelques Français, ne voulait que des instructeurs militaires de France, à condition toutefois qu'ils ne fussent plus sous les drapeaux de leur pays¹⁰. »

Brunet lui apprend que c'est à cause de cette appréciation de la part du nouveau gouvernement japonais que Charles Buland travaille en ce jour du mois de mai 1870 au service des autorités japonaises, et que d'anciens sous-officiers reforment, au profit du gouvernement japonais, « une mission militaire officieuse à l'insu de M. Outrey tout aussi bien que sans avoir consulté aucun de leurs anciens chefs¹¹ ».

C'est en recevant cette sollicitation de Charles Buland, ayant travaillé au service du collègue franco-japonais de Yokohama, puis de l'école d'études militaires d'Ôsaka que François Bouffier, Arthur Fortant et Jean Marlin se décident à participer au développement militaire du Japon mais, cette fois-ci, sous la direction du nouveau gouvernement, leur ancien ennemi de l'île d'Ezo.

Compte tenu de la présence à Saïgon puis au Japon de ces anciens compagnons d'armes français, Tajima Masachika ne retarde pas à entamer une démarche administrative auprès du ministère de la Guerre et du gouvernement japonais afin qu'ils puissent rejoindre l'effectif de professeurs à l'école militaire d'Ôsaka. En collaboration avec Du Bousquet, Tajima demande à la direction du ministère de la Guerre l'engagement de ces trois Français au service de cet établissement. Le 27 octobre 1870, l'école militaire d'Ôsaka fait part de la demande suivante au ministère de la Guerre :

« À cause de la guerre franco-prussienne qui se passe actuellement, un des professeurs étrangers engagé au service de l'école militaire d'Ôsaka a été obligé de rentrer en France et si le manque d'enseignants étrangers persiste ainsi, cela causera énormément de retard au programme éducatif de l'établissement.

Depuis quelque temps, se trouvent à Ôsaka trois anciens sous-officiers de France, Marlin et Bouffier, sous-officiers d'infanterie et Fortant d'artillerie et la direction de l'école a l'intention de les engager au sein de l'établissement. Pourtant ces trois Français ont participé il y a quelques années à la guerre d'Ezo en compagnie de Brunet, un officier de la mission militaire française, et nous avons demandé auprès du ministère des Affaires étrangères si le comportement des trois Français dans le Nord pose des problèmes pour que l'école les embauche comme enseignants étrangers. La réponse du ministère des Affaires étrangères dit que malgré leur participation à la révolte d'Ezo, le gouvernement français a déjà pris les mesures nécessaires à leur égard et que, par conséquent, du point de vue diplomatique, il n'y a aucun empêchement pour l'engagement de ces Français. Concernant leur compétence en enseignement militaire, bien que leur statut soit celui d'un civil et non pas d'un militaire, elle est satisfaisante pour apporter des résultats considérables à la formation de tous les élèves de

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

l'école. C'est pour ces raisons que l'école d'études militaires d'Ôsaka demande une autorisation de la part du ministère de la Guerre¹².»

Suite à la demande d'autorisation de l'école d'études militaires d'Ôsaka pour l'engagement des trois Français comme professeurs étrangers, le ministère de la Guerre, de son côté, envoie officiellement un message à ce sujet au *dajôkan*¹³, le 11 février 1871. Ce message montre que depuis quelque temps, les autorités militaires avaient évoqué ce sujet à plusieurs reprises dans des entretiens avec le *dajôkan* et que deux mois après la demande officielle de la part de l'école d'études militaires d'Ôsaka, le ministère de la Guerre avait demandé formellement l'autorisation pour cette opération de recrutement pour un des plus grands établissements en termes de formation militaire. Selon cette lettre du ministère de la Guerre au *dajôkan*, après le départ de Charles Buland pour la France en novembre 1870, l'école d'études militaires d'Ôsaka ne compte plus qu'un seul professeur Français, Louis Samie et ce qui rend difficile la gestion des programmes scolaires, et il est donc urgent d'engager ces trois Français. La lettre du ministère de la Guerre au *dajôkan* précise de plus que le travail de Bouffier, Fortant et Marlin à l'école se limiterait à donner des entraînements militaires pour l'infanterie et pour l'artillerie, et leur fonction ne s'étendrait pas en dehors de cette formation militaire dans l'école¹⁴.

La réponse positive à cette demande d'autorisation d'engagement des trois Français est officialisée durant le mois de février 1871 et l'école militaire d'Ôsaka signe un contrat avec les trois Français. Pourtant, le contrat est signé entre les trois anciens sous-officiers de l'armée française et Harada Ichidô, un des professeurs japonais de l'école. L'autorisation du *dajôkan* pour engager les trois Français est faite oralement et non par écrit. Cela démontre que le gouvernement japonais ne souhaitait pas dévoiler publiquement cette opération, et que même si l'autorisation gouvernementale était donnée, il voulait être le plus discret possible à ce propos. C'est pour cela d'ailleurs que le gouvernement japonais oblige un professeur japonais de l'école à signer ce contrat et en faisant ainsi, contractuellement ce n'est pas l'école elle-même qui les engage. Le fait que cette opération de recrutement soit faite sans mettre au courant le représentant de France au Japon correspond aussi au témoignage de Jules Brunet, cité plus haut, concernant le projet de Charles Buland d'établir une mission militaire française officieuse.

Le contrat d'engagement des trois Français avec le professeur Harada Ichidô (1830- 1910) est signé le 26 janvier 1871. Selon ce document, l'engagement de Bouffier, Fortant et Marlin au service de l'école d'études militaires d'Ôsaka entre en vigueur le 1^{er} janvier 1871 pour trois ans¹⁵. Leur salaire mensuel est fixé à cent cinquante dollars mexicains pour la première année d'engagement, deux cents dollars pour la deuxième année et deux cent cinquante pour la troisième année¹⁶. Concernant les horaires de travail, il est bien précisé dans le contrat que les

¹² Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôruiten*, série I, tome 57, communiqué de l'*Ôsaka heigakuryô*, l'école d'études militaires d'Ôsaka, au ministère de la Guerre, datée du 3^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 27 octobre 1870).

¹³ Ministère des Affaires Suprêmes du gouvernement Meiji. C'est l'organisme suprême du gouvernement Meiji et a le rôle de superviser tous les six ministères établis lors de la réforme administrative de 1869.

¹⁴ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôruiten*, série I, tome 57, communiqué du ministère de la Guerre au *dajôkan*, daté du 22^{ème} jour du 12^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 11 février 1871).

¹⁵ Digital Archives des Archives nationale du Japon, *rikugunshô dainikkei, hyôbusshô zatsubunsho* (Document divers du ministère de la Guerre), contrat d'engagement de Bouffier, Marlin et Fortant avec Harada Ichidô, daté du 6^{ème} jour du 12^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 janvier 1871).

¹⁶ *Ibid.*

trois professeurs français ne travaillent pas plus que six heures par jour et qu'ils peuvent bénéficier des jours de fériés français, des dimanches et des mercredis après-midi de tous les mercredis comme temps chômé¹⁷.

Pendant cette période, en plus des trois anciens sous-officiers de la mission militaire française, le ministère de la Guerre emploie un autre Français pour compenser l'absence de Charles Buland rentré en France suite à l'éclatement de la guerre franco-prussienne. Cette personne se nomme Fernand Pousset. Il est engagé par le ministère de la Guerre en tant que professeur de langue française à l'école d'études militaires d'Ôsaka. D'après son contrat d'engagement signé avec le ministère de la Guerre par Funakoshi Mamoru (1940-1913), un proche d'Ômura Masajirô, alors haut fonctionnaire du *Hyôbushô*, l'engagement de Pousset s'étend du mois de décembre 1870 à novembre 1873, soit trois ans et son salaire mensuel est deux cent cinquante dollars mexicains¹⁸.

Ainsi l'équipe d'enseignants de l'école militaire d'Ôsaka est de plus en plus renforcée par l'arrivée de nouveaux professeurs français. Comme mentionné plus haut, la création de l'*Ôsaka heigakuryô*, un des plus grands établissements du ministère de la Guerre, a pour but de mettre en œuvre le plus tôt possible le plan de renforcement militaire conçu par Ômura Masujirô, qui menait le clan de Chôshû au sein des autorités militaires. Après son assassinat en décembre 1869, sa volonté d'établir une armée impériale en suivant la méthode française est clairement reprise par ses disciples qui se consacrent à la bonne marche de l'école d'études militaires d'Ôsaka. Cette idée est sans aucun doute héritée de l'ancien vice-ministre de la Guerre, qui a succombé à l'hostilité des conservateurs contre la modernisation des troupes militaires impériales.

Bien que la création et la mise en œuvre d'une école militaire soit le résultat des efforts des partisans du clan de Chôshû au sein du ministère de la Guerre, le clan de Satsuma, reste opposé à cette influence. Ce conflit entre les deux parties, qui ont combattu côte à côte pour renverser l'ancien régime du *Bakufu* des Tokugawa, explique la difficulté à partager le pouvoir obtenu et de prendre des mesures politiques qui mettent d'accord tous les protagonistes au sein de ce nouveau régime politique. Les discussions sur l'organisation et le système militaires du nouveau gouvernement se poursuivent ainsi même plusieurs années après la chute du shôgunat.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Digital Archives des Archives nationale du Japon, *rikugunshô dainikki, hyôbushô zatsubunsho* (Document divers du ministère de la Guerre), contrat d'engagement de Fernand Pousset daté du 30 novembre 1870 à Tôkyô.

3-2. Le choix du gouvernement japonais pour son système militaire

Plusieurs années après la formation d'un régime politique dont le pouvoir suprême appartenait juridiquement à l'empereur Mutsuhito, le gouvernement de Meiji cherchait encore à établir une armée impériale pour qu'elle assure la sécurité intérieure du territoire japonais. Après la réforme administrative effectuée en 1869, le projet de créer un système militaire permettant au Japon d'obtenir une force militaire digne d'un pays en train de se transformer en une nation moderne est confié au ministère de la Guerre ou *Hyôbushô*. Pourtant, même si le temps presse pour mettre en place les établissements nécessaires pour atteindre ce but, le ministère de la Guerre n'était pas en mesure de prendre les décisions cohérentes à cause des désaccords entre les clans de Chôshû et de Satsuma au sein de ce ministère.

Même après la mort de son leader, Ômura Masujirô, les fonctionnaires originaires de la province de Chôshû dans le ministère de la Guerre, s'efforçaient de réaliser de nombreux projets afin de lancer la modernisation militaire du Japon et, en effet, un des plus importants d'entre eux, la création de l'école militaire d'Ôsaka, était sur le point d'apporter des résultats après sa création en octobre 1869.

La plus grande différence d'opinion entre les clans de Chôshû et de Satsuma sur le système militaire résidait dans la question du mode de recrutement des soldats composant la future armée impériale. Selon la conception de Chôshû représentée par Ômura Masujirô, il était envisagé d'introduire un système de conscription touchant toute la population japonaise quelle que soit la classe sociale. Opposé à cette idée, Ôkubo Toshimichi, homme politique très influent dans le gouvernement et originaire de Satsuma, prétend utiliser les soldats des armées provinciales existantes de Satsuma, Chôshû et Tosa comme soldats de l'armée impériale qui serait mise sous le commandement direct de l'empereur Mutsuhito. La différence entre ces deux clans sur la question du recrutement des soldats impériaux, est tellement importante qu'une atmosphère tendue entre les partisans de Chôshû et de Satsuma persiste au sein du ministère de la Guerre. Il existe un autre point important sur lequel les deux camps n'arrivent pas facilement à se mettre d'accord. Il s'agit du choix du modèle étranger à suivre pour établir la force militaire du gouvernement japonais. Le clan de Chôshû, en particulier Ômura Masujirô, exprime sa sympathie envers le modèle français. Il adopte ainsi la méthode française au sein de l'école militaire créée à Ôsaka.

Contrairement à l'idée du groupe de Chôshû, les gens de Satsuma insistent sur l'adoption du modèle anglais pour mettre en place et en œuvre le système militaire japonais. Tout au long de la période de transition du pouvoir politique entre le *Bakufu* et le gouvernement de Meiji, l'Angleterre était toujours restée aux côtés de la province de Satsuma pour aider aux combats contre l'ancien pouvoir shôgunal soutenu par les provinces alliées du Nord, et lors de la révolte d'Enomoto Takeaki sur l'île d'Ezo. Même si la province de Chôshû s'est battue, elle aussi, contre le *Bakufu* des Tokugawa pendant toute cette période de guerre de Boshin, les relations entre Satsuma et l'Angleterre sont restées très étroites, et même après la prise de pouvoir par les provinces du Sud, le sentiment de bienveillance envers l'Angleterre prévaut toujours dans le clan de Satsuma.

Dans ce contexte, au mois de décembre 1869, le parti de Chôshû remet au *dajôkan* un rapport sur la modernisation militaire qui regroupe ses projets conçus par le défunt Ômura Masujirô.

Dans ce rapport envoyé au nom du ministère de la Guerre, dont la plupart des postes importants sont occupés par des hommes de Chôshû, il demande au *dajôkan* de contacter le ministère des Affaires étrangères pour trouver du personnel français capable d'assurer la formation militaire donnée à l'école des études militaires d'Ôsaka et de superviser l'activité de deux autres établissements : l'usine d'armes à Ôsaka et la poudrerie à Uji près de la ville de Kyôto. Selon le ministère de la Guerre, le détail des effectifs français à recruter pour ces trois établissements militaires dans la région Ouest est de quinze professeurs pour l'instruction militaire de trois armes, l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie dans l'école d'Ôsaka, de cinq ouvriers pour la production d'armes à l'usine d'Ôsaka et de cinq ouvriers pour la poudrerie d'Uji¹.

La demande du ministère de la Guerre d'employer des professeurs et des ouvriers français au service des établissements militaires manifeste de manière claire l'intention du clan de Chôshû de suivre le modèle français dans tous ses projets de modernisation de l'armée japonaise. C'est au mois d'avril 1870, c'est-à-dire quatre mois plus tard, que, lors d'une réunion entre le *dajôkan* et la Cour impériale, il est décidé d'adopter le modèle français pour le système militaire que le gouvernement japonais établira. Cette réunion, dont l'ordre du jour porte sur l'organisation des forces militaires mises sous le commandement de l'empereur, prend une décision importante : il est décidé de faire appel au gouvernement français pour que ce dernier envoie encore une fois au Japon des officiers de l'armée française comme l'a fait le régime précédent, et que ces instructeurs militaires français soient engagés au service du nouveau gouvernement japonais. Jusqu'alors, depuis la formation du gouvernement de Meiji, les nouveaux dirigeants du pays avaient été incapables de se mettre d'accord en matière d'organisation militaire mais, lors de ce mois d'avril 1870, suite à des discussions à ce sujet avec la Cour impériale, il est bien décidé d'adopter le modèle français pour l'organisation générale de l'armée impériale. C'est du moins c'est ce que choisit le gouvernement du Japon.

Pourtant, cette décision gouvernementale après consultation avec la Cour impériale, n'exclut pas l'idée du clan de Satsuma, qui soutenait plutôt le modèle anglais en ce qui concerne l'établissement des forces militaires du nouveau Japon. Certes, le *dajôkan* préfère ainsi la France comme modèle à suivre pour la force militaire terrestre, mais quant à la marine impériale, il choisit l'Angleterre comme partenaire pour le renforcement de ses forces maritimes. En prenant cette décision qui définit, en quelque sorte, l'avenir de l'État japonais, les nouvelles autorités gouvernementales font finalement le même choix que l'ancien régime du *Bakufu* des Tokugawa, à savoir l'adoption du modèle français pour l'armée de terre et de la Grande Bretagne pour la marine.

Quoique la décision du *dajôkan* soit prise en ce qui concerne le choix de son partenaire militaire, se produit un événement qui remet en question ce choix. C'est la guerre franco-prussienne, qui débute en juillet 1870, soit trois mois après la prise de décision entre le *dajôkan* et la Cour impériale au sujet de système militaire du Japon. À la fin du mois d'août 1870, deux fonctionnaires japonais envoyés en Europe dans le but d'y observer les systèmes militaires des Puissances sont de retour au Japon. Ces deux Japonais se nomment Yamagata Aritomo (1838-1922) et Saigô Tsugumichi (1843-1902). Le premier est originaire de Chôshû et le second de

¹ Digital Archives des Archives nationale du Japon, *dajôruiten*, série I, tomes 106, Rapport du ministère de la Guerre au *dajôkan*, daté du 11^{ème} mois de la deuxième année de Meiji (décembre 1869).

Satsuma. Le gouvernement japonais les avait envoyés sur le Vieux Continent pour qu'ils puissent y observer la situation des forces armées de chaque pays européen et que le ministère de la Guerre puisse faire référence à ce qu'ils avaient observé en Europe pour mettre en place un système militaire moderne au Japon. Leur séjour en Europe coïncide par hasard avec l'ouverture des hostilités entre la France et la Prusse et ainsi ils peuvent observer sur le terrain les batailles entre deux grandes puissances occidentales.

Après leur retour au Japon en août 1870, Yamagata est nommé *shōsuke* du ministère de la Guerre. Ce poste de placé juste au-dessous du vice-ministre, c'est-à-dire numéro trois dans la hiérarchie du ministère, permet à Yamagata d'obtenir un pouvoir considérable sur les affaires militaires japonaises car, dans le système administratif du Japon d'alors, le poste de ministre de la Guerre occupé par le prince impérial Komatsu Akihito, n'est qu'une fonction honorifique et Komatsu n'a guère de pouvoir effectif dans la direction du ministère. En plus, le vice-ministre de la Guerre, Maehara Issai, successeur d'Ômura Masujirō au même poste, donne sa démission pour raison de santé juste après le retour de Yamagata au Japon. Toutes ces circonstances font que Yamagata Aritomo devient effectivement numéro un des autorités militaires japonaises au moment de donner suite à la décision du *dajōkan* d'adopter le modèle français pour l'organisation de l'armée de terre impériale.

Pendant son séjour en Europe, en particulier, lorsqu'il a pu observer des combats armés entre les Français et les Prussiens, il se rendit compte de la supériorité des troupes prussiennes sur l'armée française. Lorsqu'il rentre au Japon, il pense mettre en avant la supériorité de l'armée prussienne sur l'armée impériale de Napoléon III et conseiller d'adopter le modèle allemand pour l'organisation de l'armée impériale japonaise². Lorsque Yamagata et Saigō quittent l'Europe, la guerre est en cours et ses résultats définitifs ne sont pas encore connus. Néanmoins aux yeux de Yamagata, la victoire de l'armée prussienne semble évidente et l'attitude des officiers de chacun des deux côtés lui fait dire même que « même avant le commencement des combats, on pouvait connaître ces résultats sans aucune difficulté³ ».

Ce n'est pas seulement Yamagata Aritomo qui constate la faiblesse des troupes françaises par comparaison aux troupes prussiennes pendant cette guerre. Ôyama Iwao (1842-1916), originaire de Satsuma et commandant d'artillerie de l'armée du gouvernement pendant la guerre de Boshin, est lui aussi envoyé en septembre 1870 en Europe par le gouvernement japonais pour un voyage d'observation de la guerre franco-prussienne. Sur place, après avoir vu les combats, il constate la formation médiocre des soldats français et la qualité inférieure des canons de bronze utilisés par l'armée française par rapport aux canons d'acier de l'armée prussienne⁴.

Pourtant, toutes ces mauvaises impressions laissées par l'armée française ne sont pas retenues par le gouvernement japonais contre le projet d'adopter le modèle militaire français. Il en est de même pour Yamagata, le décideur de fait du ministère de la Guerre qui donnera son feu vert au démarrage de tous les projets militaires.

² SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.304-305.

³ *Ibid.*, p.305.

⁴ *Ibid.*

Il semblerait qu'il existe plusieurs raisons pour lesquelles Yamagata Aritomo n'ait pas changé la décision prise par le *dajōkan* et la Cour impériale en ce qui concerne le choix de partenaire étranger pour réformer l'organisation militaire du Japon, alors que la France était sèchement battue par son voisin rival et qu'au début des années 1870, et que le Second Empire de l'empereur Napoléon III était sur le point de s'effondrer. Premièrement, c'est le caractère personnel de Yamagata Aritomo, respectueux vis-à-vis de ses amis et qui accorde une importance considérable aux relations amicales, notamment avec les gens originaires de la même province que lui, c'est-à-dire de Chōshū. Lorsque Yamagata est de retour au Japon après son séjour en Europe, c'était Yamada Akiyoshi, qui se trouvait à la tête du clan de Chōshū au ministère de la Guerre et menait des projets de réforme militaire en tenant compte du plan dessiné par Ōmura Masujirō. Quoique le poste de *shōsuke* de Yamagata soit supérieur à celui occupé par Yamada en tant que *taijō*, Yamagata n'avait pas l'intention d'empêcher les travaux déjà entrepris par son compatriote de Chōshū en adoptant le modèle militaire prussien. De plus ces hommes, qui sont tous les deux issus de la province de Chōshū, ont fait leurs premières études dans une même école à Hagi, la capitale de la province de Chōshū, le *shōkasonjuku*. Ainsi l'amitié entre ces deux *samurai* de Chōshū ne date pas d'hier, mais elle est établie depuis l'année 1858 lorsque Yamagata Aritomo frappe à la porte du *shōkasonjuku*, un an après Yamada Akiyoshi. Cette relation amicale profonde avec Yamada ne permet pas à Yamagata d'interrompre les travaux que les gens de Chōshū s'efforcent de réaliser déjà depuis plusieurs années.

La deuxième raison est plus pratique. C'est le manque de personne capable de maîtriser la langue allemande au Japon. Pour établir une armée sur le modèle prussien, il faut recruter des officiers allemands qui viendront au Japon donner l'instruction militaire et traduire en japonais de nombreux ouvrages sur les affaires militaires écrits en allemand. Cependant pour ce faire, il y a naturellement besoin d'interprètes japonais compétents, spécialistes de la langue allemande. Lorsque le *Bakufu* a décidé de suivre le modèle français pour l'organisation de son armée de terre, en ayant recours au ministre de France au Japon, Léon Roches, il a commencé par créer un établissement scolaire à Yokohama, afin de former des interprètes japonais spécialisés dans la langue de Molière et de donner des cours de français à de futurs officiers militaires, qui ensuite suivront l'instruction militaire assurée par les instructeurs français. Ainsi, durant les premières années de Meiji, même parmi les officiers japonais au ministère de la Guerre, certains comprennent la langue française, mais quant à l'allemand, une langue étrangère peu étudiée par les Japonais, très peu de personnes la maîtrisent au Japon. La tendance majoritaire dans le ministère de la Guerre est de rester avec la France, partenaire militaire de l'ancien régime du *Bakufu* et dont la langue est relativement mieux étudiée au Japon, au lieu de perdre du temps pour former des interprètes japonais à l'allemand ou faire apprendre la langue allemande aux officiers de l'armée de terre.

La troisième raison réside probablement dans la persistance d'un sentiment pro-français très puissant, en particulier chez ceux ayant reçu une instruction française à la fin de la période du shōgunat et qui ont appris la langue française d'une certaine manière. L'argument développé par ces sympathisants de la France à propos de la défaite de l'armée française face à l'armée prussienne est que le choix entre les modèles français ou allemand ne doit pas avoir d'importance, parce que lors de la guerre franco-prussienne, la qualité des soldats de chaque côté était exactement la même. Aux yeux de ces francophiles, ce n'est pas la compétence des soldats qui fait

que la France s'incline devant la Prusse, mais c'est la mauvaise politique de Napoléon III qui a amené la France à perdre de nombreuses batailles. Si la Prusse préparait cette guerre contre la France depuis plusieurs années et était prête à affronter les forces françaises lors de l'ouverture des hostilités, la France ne considérait pas la Prusse comme un pays militairement puissant et une certaine arrogance dominait chez les Français vis-à-vis des Prussiens. Par conséquent, pour les sympathisants japonais de la France et de son armée, c'est plutôt la mentalité des hommes et des soldats des deux pays qui a joué un rôle décisif pendant la guerre, et cela ne remet pas en cause l'excellence de l'armée française.

Ainsi Yamagata Aritomo, numéro un de fait des autorités militaires au Japon, et le ministère même de la Guerre n'expriment pas leur désaccord avec la décision du *dajōkan* et de la Cour impériale d'adopter le modèle français pour l'organisation de l'armée de terre japonaise et ce choix est maintenu.

Le 26 octobre 1870, le gouvernement japonais publie l'arrêté suivant, auprès de toutes les autorités administratives et aussi de tous les seigneurs de province :

« En ce qui concerne le sujet du système militaire de tout l'empire japonais, il a été décidé de l'établir en suivant un seul modèle et en vue de créer une force militaire constituée de soldats permanents. Nous avons décidé d'adopter le modèle anglais pour la force maritime et le modèle français pour la force terrestre. Afin d'atteindre ce but, il est désormais demandé à chacun des seigneurs de province de commencer à introduire le modèle français pour son armée de terre et ainsi le style de toutes les troupes militaires japonaises sera uniforme⁵. »

Avec cet arrêté rédigé par l'instance suprême du gouvernement de Meiji, toutes les troupes japonaises de la force terrestre seront à partir de ce moment formées suivant le modèle français, quelle que soit l'appartenance des soldats. Car jusqu'à ce jour du 26 octobre 1870, il existait plusieurs styles d'armée de terre en fonction de la préférence de chaque province.

À l'époque du *Bakumatsu* qui commence par l'arrivée du commodore Perry dans la baie d'Uraga en 1853, ce n'est pas seulement le *Bakufu* qui s'efforce de moderniser son armée avec l'aide d'un pays étranger ; de nombreux seigneurs de province novateurs se mettent à introduire des modèles européens avec l'intention de renforcer leur propre force militaire. Ces pays modèles en matière d'organisation militaire sont la Hollande, l'Angleterre et la France. Au mois de mai 1870, soit cinq mois avant la publication de l'arrêté du *dajōkan* sur l'uniformisation du système militaire de tout le Japon, le gouvernement organise un grand exercice militaire à Komabano à Tôkyô en présence de l'empereur Mutsuhito. Les troupes participant à cet exercice sont composées de plus de dix mille soldats de trente-sept provinces différentes. Si on observe le modèle militaire appliqué par chacune de ces trente-sept provinces, onze provinces adoptent le modèle hollandais, dix-sept le modèle anglais et neuf celui de la France. Ainsi, avant l'arrêté du *dajōkan* du 26 octobre, trois

⁵ Kindai dejitaru raiburari (Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale du Japon), *bōki bunrui taizen*, tome 50, vol.1, lois sur l'armée de terre et de la marine, n°1 (armée de terre), arrêté du *dajōkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 octobre 1870).

modèles européens étaient adoptés par les armées provinciales et le modèle français était même minoritaire⁶.

Pendant que le gouvernement japonais réfléchit à son système militaire en 1870 et que les différentes autorités concernées en discutent, les fonctionnaires japonais du ministère de la Guerre cherchent à obtenir l'accord des représentants étrangers concernés par ce projet. La décision prise, en avril 1870, par le *dajōkan* et la Cour impériale pour le choix de la France comme partenaire pour la modernisation de l'armée de terre japonaise, est tout de suite communiquée au ministère des Affaires étrangères qui doit contacter le ministre de France au Japon Maxime Outrey pour le tenir au courant de cette décision. En effet, une fois la décision gouvernementale prise, c'est un projet qui nécessite bien sûr la coopération du gouvernement français, et en conséquence il était naturellement indispensable d'en informer le représentant de la France au Japon.

Le temps presse pour que le projet soit lancé le plus vite possible en obtenant l'accord du gouvernement français. Toutefois, le ministère des Affaires étrangères hésite à communiquer à Maxime Outrey la décision prise entre le *dajōkan* et la Cour impériale. La raison de cette hésitation à envoyer immédiatement la demande au nom du gouvernement de Meiji réside dans le fait que ce gouvernement, tout de suite après sa formation, avait refusé de renouveler le contrat d'engagement avec les instructeurs français de la mission militaire appelée par le *Bakufu* des Tokugawa. En 1868, au moment de la chute du shōgunat des Tokugawa et de l'établissement du nouveau gouvernement japonais, les militaires français engagés par l'ancien régime du *Bakufu* étaient restés au Japon, même si leur fonction en tant qu'enseignants militaires auprès des soldats japonais avait été suspendue. Face au ministre de France et au chef de la mission militaire française, le nouveau gouvernement avait alors clairement exprimé son intention de ne plus recourir à la France en matière d'instruction militaire et avait autorisé tous les membres de la mission à regagner la France en leur payant le voyage de retour. Pour le ministre des Affaires étrangères, Sawa Nobuyoshi et le vice-ministre, Terashima Munenori, cette politique incohérente et un nouveau changement d'avis en temps aussi rapide pourraient provoquer l'embarras du ministre de France et discréditer le gouvernement japonais⁷.

Par ailleurs, en ce mois d'avril 1870, la question de l'affaire Brunet n'est pas encore totalement résolue entre le ministre de la France au Japon et le ministre japonais des Affaires étrangères. Les discussions sur les agissements de Brunet et des autres militaires français sur l'île d'Ezo étaient sur le point d'aboutir. Cependant, au début de cette année 1870, le ministère japonais demande à la France des détails sur les mesures prises par le ministère français de la Guerre sur cette affaire, à savoir la mise à pied de l'officier français. En réponse, le ministre de France, Outrey fait part d'un communiqué expliquant les sanctions prise à l'encontre de Brunet qui est mis en non-activité, des sous-officiers de l'armée de terre française et des aspirants de la marine. Ainsi pour le

⁶ SUZUKI Jun, « Ranshiki, eishiki, futsushiki : shohan no heisei dōnyū (Les modèles hollandais, anglais et français : introduction des systèmes militaires dans les fiefs) », (in) Yokohama taigai kenkeishi kenkyūkai (éd.), *Yokohama eifutsu chūtongun to gaikokujin kyoryūchi (Les troupes anglaises et françaises en garnison à Yokohama et la zone de résidence étrangère)*, Tōkyō, Tōkyōdō shuppan, 1999, p.214-215.

⁷ Kindai dejitaru raiburari (La bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale du Japon), *hōki bunrui taizen*, tome 50, vol.1, lois sur l'armée de terre et de la marine, n°1 (armée de terre), communiqué du ministère des Affaires étrangères datée du 5^{ème} jour du 4^{ème} mois de la troisième année de Meiji (5 mai 1870), annexée à l'arrêté du *dajōkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (26 octobre 1870).

ministre japonais des Affaires étrangères, il n'est pas possible de faire une demande auprès du gouvernement français, tant qu'une autre affaire diplomatique est en cours et il ne veut pas montrer de point faible en sollicitant le concours de la France suite à la décision d'adopter le modèle français pour l'armée japonaise. Finalement, la demande n'est donc pas envoyée.

Malgré cette situation, le ministère des Affaires étrangères fait pourtant des efforts pour que la décision d'adoption du modèle français pour la force militaire soit malgré tout connue du représentant de la France au Japon. Pour ménager les relations diplomatiques entre le Japon et la France, les ministres du *mikado* trouvent un argument pour faire suivre cette demande à Maxime Outrey en ne vexant personne.

Le ministère des Affaires étrangères rédige donc une lettre pour transmettre au ministre de France le choix fait par le gouvernement japonais de retenir le modèle français. Dans cette lettre datée du mois d'avril de la troisième année de Meiji, soit mai 1870, rédigée au nom de Sawa Nobuyoshi, ministre des Affaires étrangères, Terashima Munenori, le vice-ministre et les diplomates japonais développent le point de vue suivant :

« Nous regrettons de ne pas avoir eu les moyens de conserver les instructeurs français engagés par le gouvernement du *Bakufu* pour l'instruction de nos troupes militaires de terre, qui sont donc rentrés en France à cause du bouleversement politique de l'époque. (...) Néanmoins, la situation intérieure du pays a radicalement changé depuis et, comme vous pouvez le constater, maintenant la paix est de retour. Nous sommes bien conscients de l'incohérence de notre attitude, mais nous vous demandons de communiquer à votre gouvernement la décision du gouvernement japonais quant au choix du modèle français pour nos troupes militaires de terre et d'envoyer des professeurs français au Japon pour mener cette instruction militaire⁸. »

Ainsi en insistant sur le changement de situation politique entre la fin de l'année 1868, où la mission militaire française devait quitter le Japon, et ce mois de mai 1870, presque un an après la fin de la guerre de Boshin, les ministres japonais essaient de justifier cette demande auprès du gouvernement français. Pourtant, après la transmission de la décision du *dajōkan* au ministère des Affaires étrangères puis le contact avec la légation de France à ce sujet, le gouvernement japonais reste silencieux vis-à-vis du représentant diplomatique français pendant plus d'un an.

Pour voir réapparaître le sujet dans une correspondance politique rédigée par le ministre de France au Japon, Maxime Outrey, et adressée au ministre des Affaires étrangères à Paris, il faut attendre le mois de juin 1871, soit presque neuf mois après la publication de l'arrêté du *dajōkan*. Dans la dépêche datée du 4 juin 1871, le ministre de France mentionne un entretien qu'il a eu avec un homme politique très important, Sanjō Sanetomi (1837-1891). Ce noble de Cour, très proche des empereurs Kōmei et Meiji, a joué un rôle considérable auprès de la Cour impériale durant la période de troubles politiques entre le *Bakufu* des Tokugawa et les provinces du Sud anti-shōgunales, et aussi lors de la transition de pouvoir politique entre le dernier *shōgun* Yoshinobu et l'empereur Mutsuhito. Sous le règne du nouveau gouvernement, son influence

⁸ Kindai dejitaru raiburarī (Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale du Japon), *bōki bunrui taizen*, tome 50, vol.1, lois sur l'armée de terre et de la marine, n°1 (armée de terre), lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 4^{ème} mois de la troisième année de Meiji (mai 1870), annexée à l'arrêté du *dajōkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 octobre 1870).

politique est loin d'être diminuée et il occupe le poste d'*udaijin*⁹, restant ainsi l'un des hommes d'État les plus influents du gouvernement de Meiji.

Pendant l'entretien dans sa résidence privée avec « le premier et le plus haut dignitaire du Japon », selon le ministre de France, Maxime Outrey et Sanjô Sanetomi abordent des sujets importants pour la politique japonaise menée par le gouvernement de l'empereur. Le premier sujet porte sur la réforme de l'organisation politique et administrative que le gouvernement du *mikado* envisage de réaliser très prochainement. Il s'agit d'une des plus grandes réformes menée par le gouvernement de Meiji pendant quarante-cinq ans d'existence : *haiban chiken*, l'abolition du système des fiefs, *han*. Durant toute l'époque du shôgunat des *Tokugawa* qui a duré plus de deux cent cinquante ans, le *Bakufu* avait gardé le système des *han*, autrement dit le système féodal. Dans ce système, le territoire japonais est réparti en plus de deux cent cinquante provinces ou *han*, et chaque *han* dispose d'un seigneur qui collecte les impôts auprès des paysans habitant la province ce qui, de la sorte, assurait les revenus des fiefs. Dans ce système des *han*, même la famille des *Tokugawa* n'était que le premier de tous ces seigneurs de province ou *daimyô*, et administrativement parlant, pendant l'époque du shôgunat des *Tokugawa*, elle était considérée comme le représentant de tous les *daimyô* et non pas comme un chef d'État au sens politico-administratif.

D'après la correspondance d'Outrey, lors de l'entretien dans sa résidence privée, Sanjô Sanetomi explique en détail la modification de ce système féodal. Le ministre japonais de la Droite, *Udaijin*, révèle au ministre de France que le gouvernement de Meiji a l'intention d'abolir ce système où les seigneurs de province disposaient d'un pouvoir considérable, notamment celui de percevoir des impôts auprès des habitants, et où chacune des provinces gardait une autonomie politique et financière. L'objectif du gouvernement de Meiji est donc « l'unification, non pas nominale mais réelle du pays, en centralisant les pouvoirs entre les mains du souverain¹⁰ ».

Cependant, l'unification du pouvoir politique au sein du gouvernement central de Tôkyô signifie priver tous les seigneurs de province de tous les droits dont ils bénéficiaient depuis plus de deux cent cinquante ans de règne du shôgunat des *Tokugawa*. Si le seigneur avait le droit de percevoir des impôts dans sa province, il employait tous ses vassaux ou *samurai*, en leur assurant un salaire à partir de ces revenus. Priver le seigneur de province de tous ses droits veut dire, par conséquent, mettre tous les employés de classe *samurai* au chômage.

Tenant compte de la difficulté de procéder à une telle réforme administrative, le ministre de France Outrey donne son analyse sur la situation politique actuelle au Japon au sujet de la souveraineté de l'empereur :

« La suprématie du *Mikado* a toujours été reconnue en principe, il s'agit aujourd'hui de la faire entrer dans la pratique. Déjà la plupart des *Daïmios* ont rendu leurs pouvoirs entre les mains du chef de l'Etat et ils ont fait abandon, en sa faveur, de la plus grande partie de leurs revenus. C'est là le point de départ d'une centralisation des finances publiques. Il y a bien certainement des *Daïmios* pour lesquels cette réforme n'existe encore qu'en théorie, mais, petit

⁹ Littéralement, ministre de la Droite. L'une des deux places de premier rang de fonctionnaire dignitaires dans le système du *dajôkan* du gouvernement impérial avec le *sadaijin*, ministre de la Gauche.

¹⁰ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 4 juin 1871 Yokohama, n°46.

à petit, ils seront obligés de s'y conformer. Dans le but de les y contraindre, s'il y a lieu, il est indispensable que le gouvernement ait une force réelle entre les mains (...)»¹¹ »

Comme il l'écrit au ministre français des Affaires étrangères, Maxime Outrey est bien conscient de la dangerosité du plan de réforme dessiné par le gouvernement japonais et c'est pour cela qu'il pense nécessaire de créer « une force réelle » pour assurer la suprématie de l'empereur et ainsi imposer aux tous les seigneurs de province, ces mesures drastiques.

Cet avis sur la nécessité d'une force militaire pour le gouvernement central est bien partagé par les hommes d'État japonais, qui comptent faire une réforme administrative et aussi sociale sans précédent. Car Sanjō Sanetomi pendant son entretien avec le ministre de France dans sa résidence privée, aborde le sujet de la création d'une armée impériale. L'objectif est effectivement d'appuyer le pouvoir politique du gouvernement du *mikado* face aux seigneurs, qui perdront leur pouvoir et ainsi laisseront leurs vassaux sans ressource. Dans ce cadre, Sanjō Sanetomi évoque la décision prise par le gouvernement d'adopter l'instruction française pour ses troupes de terre et le modèle anglais pour la marine.

Après l'entretien avec Sanjō Sanetomi, Maxime Ourtey écrit qu'un autre homme politique aussi influent que Sanjō, avait déjà laissé entendre l'intention du gouvernement de Meiji de faire appel à la France en matière d'organisation de son armée de terre. Cet homme d'État japonais qui évoque cette question militaire est Iwakura Tomomi, un noble de Cour qui a joué un rôle important en tant qu'intermédiaire entre la Cour impériale et les hommes des provinces du Sud pendant l'époque de troubles politiques lors du passage de pouvoir entre le *shōgun* et l'empereur comme l'a fait Sanjō Sanetomi. Grâce à sa contribution à la formation du nouveau gouvernement, il est nommé *dainagon*, Grand conseiller, dans le *dajōkan*.

D'après le témoignage d'Outrey, au mois de mai 1871, lors d'un entretien avec Iwakura Tomomi, l'un des hommes d'État les plus influents au Japon, ce dernier avait fait allusion à la question de l'éventuelle instruction militaire française pour l'armée de terre japonaise. Le représentant français cite dans une correspondance politique adressée à Paris, la phrase prononcée par Iwakura en ce qui concerne le choix du modèle à adopter pour l'organisation de l'armée de terre japonaise :

« Nous [les Japonais] connaissons les malheurs que la guerre a infligés à la France, mais cela n'a changé en rien notre opinion sur les mérites de l'armée française qui a montré tant de bravoure contre des troupes supérieures en nombre¹². »

La guerre franco-prussienne, qui se déroule juste au moment où le gouvernement japonais cherchait des partenaires étrangers en ce qui concerne son système militaire, n'a pas laissé indifférents les hommes politiques et les officiers militaires japonais. Les résultats des batailles entre les Français et les Prussiens ont effectivement été pris en compte dans le choix du modèle militaire étranger qui pourrait décider de l'avenir du nouveau Japon et de son régime. Pour le ministre de France au Japon, l'adoption du modèle français pour l'établissement de l'armée de terre est un sujet très intéressant du point de vue diplomatique et aussi militaire. Si la mission militaire française sollicitée par le régime politique du Japon de l'époque, le *Bakufu* des Tokugawa,

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

est un symbole fort de la réussite diplomatique du représentant de France au Japon, Léon Roches, la demande du même service au gouvernement français de la part de l'adversaire politique du *Bakufu*, prouve la continuité de la confiance en la France exprimée par les hommes d'État japonais.

L'opinion exprimée par Iwakura Tomomi et de Sanjô Sanetomi, en faveur d'une demande faite à la France d'apporter son aide à la création d'une armée centralisée, doit sans aucun doute réchauffer le cœur du ministre de France, soucieux de la place occupée par la diplomatie française au Japon. Pendant les combats entre la France et l'Allemagne qui se déroulent en Europe, le diplomate prussien en poste à Tôkyô, Max von Brandt (1835-1920) ne cesse de se rapprocher des autorités japonaises et d'essayer d'établir des relations diplomatiques plus étroites qu'avant. La multiplication des actions diplomatiques du représentant de la Prusse auprès du gouvernement japonais arrive aux oreilles de Maxime Outrey et, pour le ministre de France, cette information est d'autant plus inquiétante pour la politique de la France au Japon que la situation militaire en Europe devient de plus en plus défavorable à l'armée impériale française. La guerre entre la France et la Prusse se déroule à l'autre bout du monde, mais les résultats militaires en Europe peuvent changer la situation diplomatique, y compris dans un pays lointain comme le Japon. L'inquiétude d'Outrey sur l'attitude de la Prusse au Japon est exprimée comme suit dans sa correspondance, ainsi que son soulagement d'avoir appris le maintien du choix de la France comme partenaire militaire du gouvernement de Meiji :

« Pendant toute la durée de la guerre, le chargé d'affaires de la Prusse a fait de grands efforts pour que le Japon s'adressât à son gouvernement et non pas à la France, et nous devons savoir gré aux hommes d'Etat de ce pays-ci de ne s'être pas laissés influencer par tout ce qu'on a dû leur dire de défavorable sur notre armée¹³. »

La défaite de l'armée française face à l'armée allemande durant la guerre de 1870-1871 est assurément une réalité indéniable et à cause de cet événement militaire en Europe, même le ministre de France au Japon a une fois douté de la décision gouvernementale sur le choix du modèle occidental à suivre par les autorités militaires du Japon. Pourtant, finalement les Japonais n'ont pas abandonné la France malgré sa défaite contre les Allemands et son changement de régime politique à cause des mauvais résultats militaires de l'empereur Napoléon III.

La satisfaction de Maxime Outrey, après les entretiens avec Iwakura et Sanjô en ce qui concerne le choix de la France en tant que collaborateur européen du gouvernement japonais, est tellement grande qu'il n'hésite pas à porter un regard très optimiste sur les futures relations diplomatiques franco-japonaises. Après avoir eu la confirmation du choix de la France en matière d'instruction militaires pour les nouvelles troupes impériales terrestres au Japon, Outrey écrit à Paris ceci :

« Il y a au Japon des sympathies très réelles pour la France et pour les Français et ce sera toujours une bonne politique que de chercher non seulement à les conserver mais aussi à les développer (...)»¹⁴

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

En dépit de la satisfaction de la part du ministre de France à voir que le gouvernement japonais témoigne sa confiance en la France pour l'instruction militaire de ses officiers et soldats de l'armée de terre, cela ne signifie pas nécessairement que Maxime Outrey approuve sans réserve l'attitude du gouvernement japonais au sujet des instructeurs français qui viendraient au Japon travailler au service du gouvernement du *mikado* le plus vite possible. Ce qui génère un sentiment de malaise chez Maxime Outrey, est la conduite des hommes politiques japonais à ce sujet. Sans nul doute, la question de l'instruction militaire et maritime est une des préoccupations les plus urgentes pour un gouvernement qui n'a pas encore de structure politique ferme ni de force militaire centrale. Dans ce contexte, même si de hautes personnalités politiques japonaises décident, depuis quelque temps, de demander la coopération de la France en matière d'organisation de l'armée de terre, l'attitude des Japonais semble aux yeux du ministre de France bien indécise. À la fin de juillet 1871, c'est-à-dire presque un mois après l'entretien avec Sanjō Sanetomi pendant lequel le noble japonais aborde sans ambiguïté le sujet de l'instruction militaire française, Outrey se plaint de la lenteur de la prise de décision finale avant que le projet du gouvernement japonais soit appliqué :

« La question des instructions militaires est toujours une de celles qui occupent le plus le gouvernement japonais. (...) on est résolu ici à former l'armée du Mikado selon les règles françaises. Il y a deux ans, on m'avait demandé une mission militaire; plus tard, on m'y a fait plusieurs allusions sans aborder la question franchement¹⁵. »

En dévoilant ainsi l'étrangeté de la manière avec laquelle le gouvernement japonais traite ce sujet primordial, dans une même correspondance, le ministre de France dit avoir plus ou moins compris ce que pensent les fonctionnaires japonais de ce projet de recrutement d'instructeurs militaires français. Le diplomate français écrit que :

« (...) le gouvernement, tout en désirant avoir des instructeurs français, hésite à demander une mission qui serait une sorte de corps organisé relevant du gouvernement français. Il a crû obvier à cet inconvénient en choisissant lui-même ses instructeurs en France. Autant que j'ai pu le comprendre, M. Saméjima [sic.] est chargé de faire lui-même les engagements à Paris (...)»¹⁶ »

Ce « Samejima », mentionné dans la dépêche de Maxime Outrey, est un diplomate japonais originaire de la province de Satsuma. En ce mois de juillet 1871, il est à Paris en tant que représentant diplomatique du Japon en France, chargé par le gouvernement japonais d'y trouver le personnel convenable à l'instruction militaire au Japon.

Le ministre de France au Japon n'hésite pas à faire part de son inquiétude, car le gouvernement japonais laisse à ce jeune homme d'à peine vingt-six ans, toute la responsabilité de choisir des Français compétents et de les engager pour le service du gouvernement japonais. L'avis de Maxime Outrey sur la mission de Samejima Naonobu à Paris est exprimé ainsi :

« (...) mais je ne sais pas s'il aura au moins la sagesse de prendre conseil du Ministère de la guerre. J'espère vivement qu'il en sera ainsi, car, si ce jeune envoyé se laisse entraîner à

¹⁵ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 31 juillet 1871 Yokohama, n°53.

¹⁶ *Ibid.*

accepter les services d'officiers qui n'offriraient pas toutes les garanties possibles d'honorabilité et de capacité, ou bien d'être utile au Japon et de servir à consolider notre influence, leur présence ici aurait les conséquences les plus regrettables, et détruirait sans retour les excellents souvenirs qu'a su laisser l'ancienne mission militaire. Il serait très à désirer, dans le cas où le ministère de la guerre serait consulté, ou même si on ne faisait appel à lui que pour obtenir l'autorisation d'entrer au service du Japon qu'il se montrât excessivement rigoureux dans les choix qui seront faits. Il s'agit de la dignité de la France et du prestige de nos institutions militaires dans tous ces parages¹⁷. »

Comme le montre ce passage de la correspondance rédigée par Outrey, pour le représentant diplomatique de la France au Japon, le projet d'envoyer des instructeurs français au Japon est si important que la responsabilité de Samejima Naonobu à Paris est énorme. Ceci est d'autant plus vrai que ce projet implique non seulement les autorités japonaises mais aussi françaises, et si jamais le choix du représentant japonais en France concernant le personnel de la mission militaire est mauvais, cette erreur aurait des conséquences extrêmement néfastes pour la France. C'est pour cela que le ministre de France au Japon souhaite que les autorités militaires françaises participent à la recherche des instructeurs militaires aptes pour la mission au Japon, en aidant le diplomate Samejima.

Au mois de septembre 1871, le ministre de France au Japon monte à la capitale japonaise pour y avoir un entretien avec les ministres japonais concernés par le recrutement d'instructeurs français pour la formation militaire données aux officiers et aux soldats de la nouvelle armée de terre impériale. Pendant cet entretien, Maxime Outrey essaie de trouver la raison pour laquelle les Japonais ne comptent que sur leur représentant diplomatique en Europe, Samejima Naonobu, pour le recrutement des officiers français qui viendront au Japon, et ne demandent aucun conseil à ce sujet au ministère français de la Guerre.

La réponse des ministres japonais à la question d'Outrey est la même que dans les entretiens précédents, c'est-à-dire qu'ils répètent que « dans les conseils du gouvernement, on considère comme pouvant entraîner de graves inconvénients l'envoi de missions militaires, relevant directement du choix de puissances étrangères¹⁸ ». Pourtant, cette fois-ci, le ministre français ose demander la raison de cette obstination du gouvernement japonais, qui refuse de demander de l'aide des autorités militaires françaises, alors qu'il cherche à faire venir au Japon des officiers et des sous-officiers appartenant à l'armée française.

En réussissant finalement à avoir une conversation en toute franchise avec les ministres japonais des Affaires étrangères, Outrey parvient à leur faire avouer la véritable raison de l'attitude du gouvernement japonais réticent à toute intervention du ministère français de la Guerre, voire du gouvernement français, dans le projet de recrutement des instructeurs militaires. Selon l'aveu des ministres japonais, cela est en grande partie dû à la politique de la légation d'Angleterre en ce qui concerne l'engagement du personnel étranger au service des autorités japonaises. Outrey écrit sur cette question comme suit :

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 18 septembre 1871 Yokohama, n°57.

« (...) le ministre des affaires étrangères m'a cité confidentiellement l'attitude gênante qu'avait la légation d'Angleterre dans l'administration des phares. Sous le prétexte que le personnel de ce service a été fourni par le gouvernement anglais, Sir Harry Parks, paraît-il, se considère en quelque sorte comme le directeur général, et il intervient à chaque instant dans tous les détails. M. Terasima (sic.) a fait allusion à des griefs semblables au sujet de l'hôtel des monnaies et du chemin de fer, et il m'a avoué que ces précédents, en éveillant les susceptibilités légitimes du gouvernement, étaient la cause réelle de la répugnance qu'il éprouvait à faire un appel direct au ministre de la guerre de France¹⁹. »

Après avoir appris la véritable raison pour laquelle le gouvernement japonais ne peut pas entièrement faire confiance aux légations occidentales et reste sceptique vis-à-vis d'elles, le ministre de France ne peut pas démentir tout ce qu'il vient d'entendre par la bouche des ministres japonais et se dit partager cette image plutôt négative sur les pays européens.

Depuis la fin de l'époque du shôgunat des Tokugawa, c'est-à-dire depuis l'établissement des relations commerciales et diplomatiques entre le Japon et les pays occidentaux dans les années 1850, les élites politiques japonaises cherchaient sans cesse à importer dans le pays des armes à feu, des navires de guerre ou d'autres produits fabriqués par les Occidentaux. Cependant la volonté des Japonais de se procurer, par l'intermédiaire des commerçants ou des diplomates étrangers, ces produits que les Japonais n'avaient pas les moyens de fabriquer, n'a pas toujours été satisfaite par des agents occidentaux à l'honnêteté douteuse. En profitant du manque de connaissance scientifique ou technique des Japonais, des agents d'importation étrangers livraient souvent des produits de mauvaise qualité, mal façonnés ou complètement démodés.

Au fur et à mesure, les Japonais obtiennent de plus en plus de savoir-faire et gagnent en connaissances indispensables pour ne pas être trompés par les Occidentaux. Certes, cette acquisition progressive de connaissances dans tous les domaines où le Japon était auparavant en retard par rapport à l'Europe ou l'Amérique, est bénéfique pour les commerçants et les hommes politiques japonais, qui ont beaucoup moins de mauvaises surprises lors des relations commerciales avec les étrangers. Les Japonais deviennent ainsi beaucoup plus méfiants face aux étrangers.

Ce changement de mentalité des Japonais ne s'applique pas seulement aux commerçants ou négociants japonais qui exercent leur activité professionnelle avec leurs confrères étrangers, mais aussi aux hommes politiques et fonctionnaires du nouveau gouvernement, qui demandent de l'aide à des ingénieurs ou des professeurs étrangers pour avancer dans le processus de modernisation du pays.

La création de chemins de fer et d'hôtel des monnaies au Japon, citée dans le propos d'Outrey, sont des projets phares du gouvernement de Meiji pour permettre au Japon de rejoindre les pays modernes et développés. Si le chemin de fer est considéré comme un tout nouveau moyen qui rend possible le transport en masse de personnes et de marchandises avec une grande vitesse, ce qui stimulera sans aucun doute l'économie intérieure au Japon, la création d'un hôtel des monnaies manifeste l'intention du gouvernement d'introduire de nouvelles monnaies dans le pays,

¹⁹ *Ibid.*

autrement dit, un nouveau système monétaire japonais. Ainsi, ce sont des projets sur lesquels le gouvernement comptait considérablement afin de pousser le Japon vers l'occidentalisation.

Pour ces projets capitaux, c'est l'Angleterre que le gouvernement choisit comme partenaire étranger. Ce choix de l'Angleterre est bien sûr dû au fait que les Anglais sont en avance dans ces domaines, mais aussi de la politique du ministre anglais, Harry Parkes, qui n'a pas manqué d'établir des relations amicales avec les provinces du Sud depuis la fin du shôgunat.

En prenant connaissance des relations exactes entre le gouvernement japonais et Harry Parkes, jusqu'alors ignorées par le ministre de France au Japon, Maxime Outrey exprime son accord avec les propos des Japonais et fait part de son sentiment de compréhension envers le Japon, qui est, en quelque sorte, sous le contrôle des Anglais dans certains des secteurs industriels. L'ingérence envahissante des Britanniques dans les secteurs où le gouvernement japonais demandait le concours du gouvernement anglais, est quelque chose de malhonnête et d'intolérable aux yeux du ministre de France. L'attitude d'Outrey à propos de ces questions diplomatiques des demandes d'aide technique et en personnel à des pays étrangers, est bien expliquée par ce passage de sa correspondance :

« Les exemples donnés par M. Terasima ne sont malheureusement que trop vrais, et on doit reconnaître que le Japon a parfaitement raison de chercher à se prémunir contre des empiétements trop marqués de la part des représentants étrangers. Ces explications, je dois le reconnaître, m'ont paru plausibles (...)»²⁰ »

Après avoir partagé son opinion plus ou moins accusatrice vis-à-vis de l'attitude du diplomate anglais et de sa stratégie, Outrey assure à ses interlocuteurs japonais qu'à la différence de son voisin, la France n'a pas l'intention de profiter de la demande d'aide de la part du gouvernement japonais et, qu'en ce qui concerne les instructeurs français que le Japon désire engager au service de son armée de terre, le gouvernement français n'interviendra jamais dans les affaires intérieures du Japon par leur intermédiaire. La position du diplomate français sur le sujet est bien claire :

« (...) n'ai-je [Maxime Outrey] pas hésité à déclarer que non seulement le gouvernement français n'avais aucune arrière-pensée d'immixtion dans les affaires intérieures du Japon, mais qu'à tout prendre, il préférerait peut-être le mode de recrutement auxquels s'était prêté le Japon, en ce sens que sa responsabilité se trouvera moins engagée²¹. »

Malgré le fait que le ministre de France exprime partager les inquiétudes japonaises pour les projets menés au Japon avec la coopération de la légation anglaise, il ne cache pas ses réserves sur la capacité de Samejima Naonobu qui se trouve dans la capitale française pour y trouver de futurs instructeurs militaires pour l'instruction de l'armée de terre impériale. Aux yeux du représentant de France, ce projet d'envoi d'une mission militaire française au Japon est un moyen de récupérer la confiance diplomatique et politique des Japonais envers la France malheureusement perdue du fait de la participation de Jules Brunet et de ses sous-officiers à la révolte d'Ezo. Le choix du personnel de la mission est crucial pour les deux pays et la responsabilité qui pèse sur les épaules de Samejima est d'autant plus grande. Pour Outrey, ce jeune diplomate japonais n'est

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

malheureusement pas en mesure de faire des choix corrects. Outrey ne manque pas, écrit-il, d'exprimer son souci devant les ministres du *mikado* :

« En effet, M. Samejima qui est chargé de faire les engagements à Paris n'a aucun moyen de connaître les mérites, les aptitudes, les antécédents, la moralité des nombreux postulants qui vont se présenter à lui, et il paraît impossible qu'il fasse des choix avec discernement si l'administration de la guerre ne lui vient pas en aide²². »

Tout de suite après que le ministre Outrey ait exprimé aux ministres japonais son avis personnel selon lequel le gouvernement japonais devrait demander de l'aide au gouvernement français, et en particulier, au ministère de la Guerre, concernant le choix et le recrutement du personnel de la mission militaire française, les représentants du gouvernement du *mikado* changent nettement d'avis et se mettent à solliciter des conseils du ministre de France sur les mesures à prendre pour que le jeune diplomate japonais Samejima ne se trompe pas dans sa mission en Europe. Ainsi, le représentant de la France au Japon réussit à convaincre les responsables du gouvernement japonais de suivre ses conseils et, par conséquent, de laisser le gouvernement français s'impliquer dans l'envoi de la deuxième mission militaire française au Japon.

L'effet de l'intervention de Maxime Outrey est immédiat. Le jour même de l'entretien avec le ministre de France, les ministres du *mikado* envoient une communication à leur agent à Paris, Samejima, pour lui ordonner de ne faire aucun contrat d'engagement avec qui que ce soit avant que le diplomate japonais n'ait consulté le ministère français de la Guerre²³. Cela signifie qu'avant cet ordre gouvernemental, Samejima Naonobu avait la liberté de choisir et d'engager lui-même les militaires français qu'il jugeait convenables au service du gouvernement du *mikado* mais, suite à la réception de cette communication, Samejima devra suivre les conseils des autorités militaires françaises concernant le choix de ces militaires.

Cette communication adressée à Samejima Naonobu à Paris par le ministère japonais de la Guerre précise même le nombre d'officiers et de sous-officiers à engager en France par le diplomate japonais. Autrement dit, les autorités militaires japonaises n'avaient même pas transmis le nombre des personnels qu'elles comptaient recruter pour leur service au Japon et, de la sorte, Samejima Naonobu était libre de décider du nombre d'officiers et de sous-officiers français à engager dans le cadre de la mission pour le Japon.

D'après cette communication envoyée à Paris, il est indiqué deux services différents auxquels sera attachée la future mission militaire française, le « Collège militaire » d'un côté et « l'instruction des troupes » de l'autre. Le premier, « Collège militaire » signifie sans doute l'école d'études militaires d'Ôsaka, *heigakuryô*, l'établissement scolaire qui a pour but de former les officiers et les sous-officiers japonais. « L'instruction des troupes », comme ce nom l'indique, est la formation et les entraînements militaires auprès des soldats constituant l'armée de terre impériale du Japon²⁴. La note envoyée à Samejima à Paris donne des informations assez détaillées sur la mission de recrutement des instructeurs français. Elle précise le grade des militaires, leurs frais de voyage et le salaire mensuel payé par le gouvernement japonais. Pour le Collège militaire

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, résumé de la note envoyée à Paris à Samejima Naonobu, non datée, annexée à la dépêche politique n°57.

d'Ôsaka, le ministère japonais de la Guerre souhaite engager onze personnes pour les services de formation de jeunes officiers et sous-officiers japonais. La répartition du personnel français sollicité par les Japonais pour cet établissement est la suivante : un capitaine d'état-major, qui sera nommé le directeur de l'école, un officier pour chacune des trois catégories d'armes : l'infanterie (chasseur à pied), l'artillerie et le génie, quatre sous-officiers ; un pour l'artillerie, deux pour l'infanterie et un pour le service du génie et pour finir trois militaires clairons dont un sera le chef du service.

Pour l'instruction militaire, le ministère de la Guerre pense engager quinze personnes, un capitaine d'état-major, cinq officiers pour chaque catégorie d'arme, l'infanterie (chasseur à pied), l'artillerie, la cavalerie, le génie et aussi un officier qui connaît bien le travail des manufactures d'armes. Quant aux sous-officiers, ils sont au nombre de sept, un respectivement pour la cavalerie et le génie, deux pour l'artillerie, dont un est artificier et trois pour le clairon. En plus, il est demandé deux ouvriers militaires, l'un spécialiste du fer et l'autre du bois.

En ce qui concerne la rémunération pour ces Français sollicités au Japon, le gouvernement japonais propose cinq cents dollars comme traitement mensuel pour les deux capitaines d'état-major, trois cents pour ceux avec le grade d'officier et cent cinquante pour les sous-officiers et les ouvriers. Les frais de voyage entre la France et le Japon, proposés en francs, est fixé à six mille francs pour les capitaines, quatre mille pour les officiers et trois mille pour les sous-officiers et les ouvriers.

Ainsi, ce n'est qu'après l'intervention de Maxime Outrey dans un entretien entre le ministre de France et les ministres du *mikado* au début du mois de septembre 1871, que le ministère japonais de la Guerre se met à sérieusement réfléchir au projet d'engagement de militaires français pour les troupes terrestres japonaises. Cela témoigne que, même suite à la publication de la décision gouvernementale d'octobre 1870 concernant le choix du modèle étranger pour l'armée de terre et la marine impériale, les autorités nippones n'avaient pas pris de mesures concrètes et appropriées pour que l'organisation des forces militaires impériales soit mise en œuvre le plus rapidement possible. Entre la publication de la décision du *dajôkan* et l'entretien avec Maxime Outrey au sujet du recrutement des militaires français, il y a presque un an d'écart, et même si le diplomate Samejima Naonobu est chargé de faire avancer le projet d'introduire le modèle militaire français en appelant au Japon des officiers et des sous-officiers de l'armée française, la mission qui était confiée à ce jeune Japonais à Paris était bien ambiguë sans aucun objectif chiffré.

Suite à l'intervention de Maxime Outrey dans cette affaire, les choses commencent à avancer à une vitesse considérable. À la fin du mois de septembre 1871, le ministre de France au Japon parvient à faire rédiger au ministère japonais des Affaires étrangères une lettre officielle, au nom de son ministre, qui demande au ministère français de la Guerre d'apporter son concours à Samejima dans sa mission de recherche du personnel français pour l'armée de terre japonaise.

La lettre du ministre japonais des Affaires étrangères, Terashima Mumenori, résume la conversation lors de l'entretien à Tôkyô entre Outrey et les ministres japonais et correspond bien aux conseils donnés par le représentant de France concernant le recrutement de militaires français.

« Monsieur Saméjima, Ben mou shi a été chargé d'engager à notre service des instructeurs connaissant les sciences militaires de votre pays. Mais nous avons entendu dire, qu'en ce

moment, et par suite de la dernière guerre, l'armée française subirait un travail de transformation, et que ses éléments divisés renfermeraient encore, momentanément, des individualités de valeurs très différentes.

Il y a donc lieu de craindre que le choix de M. Saméjima ne tombe sur des officiers peu propres à la mission qui leur est réservée, et nous désirions vivement que le Ministère de la guerre de votre pays voulût bien donner à ce fonctionnaire toutes les indications résultant de son contrôle sérieux, lorsqu'il viendra consulter le Département sur ... plus ou moins de valeur de tel ou tel instructeur.

Je viens donc prier V.E. de vouloir bien nous aider pour cela de ses relations avec ce Ministère en lui communiquant le désir que je lui exprime ici. Je dois, d'ailleurs ajouter, et il importe que V.E. le sache, que nous avons fait dire à M. Saméjima que ce ne serait qu'après qu'il aurait consulté le Ministère de la guerre à Yédo sur son choix que l'on procéderait à l'engagement des dits instructeurs²⁵. »

Avec la lettre du ministre des Affaires étrangères du gouvernement japonais, le projet de sollicitation d'instructeurs français au Japon est officiellement transmis aux autorités militaires françaises. Jusqu'alors, malgré de nombreux contacts entre les ministres du *mikado* et le représentant diplomatique de France au Japon au sujet de l'envoi de militaires français au Japon, le projet dessiné par le nouveau gouvernement japonais n'avait jamais été porté aux oreilles du ministère de la Guerre à Paris. Cela s'expliquait par le fait que le gouvernement du *mikado* ne voulait pas que les autorités étrangères interviennent excessivement dans les affaires intérieures du gouvernement japonais. Certes, afin de sortir d'un immobilisme de plus de deux siècles et demi, il était nécessaire d'avoir recours à la coopération de pays plus développés que le Japon. C'était d'ailleurs ce qu'avait fait, sur la fin, le régime des Tokugawa.

L'organisation d'une force militaire et maritime placée sous la direction du nouveau chef de l'État est une des préoccupations majeures des nouveaux dirigeants du pays, et le choix de son partenaire européen pour ce projet est par conséquent une affaire d'importance, non seulement pour son système militaire, mais aussi pour l'ensemble de la politique menée par le gouvernement de l'empereur.

Si les Japonais choisissent la France en tant que pays collaborateur en matière d'organisation de ses forces terrestres, cela témoigne d'une forme de continuité de la confiance en l'excellence de l'armée de ce pays. En effet, le modèle français avait également été adopté par le *Bakufu* des Tokugawa afin de moderniser ses troupes. La confiance des Japonais envers la France exprimée par l'adoption de l'instruction française pour les troupes de terre impériales, fait naturellement plaisir au représentant français au Japon, qui se souciait des relations diplomatiques avec le nouveau gouvernement. Comme l'influence du ministre d'Angleterre, Harry Parkes, auprès des personnalités gouvernementales japonaises originaires de Satsuma, est considérable, Maxime Outrey devait chercher, lui aussi, un moyen de réhausser la position de la France dans le gouvernement de Tôkyô et, en un sens, le ministre de France considère que la demande d'envoi d'instructeurs français au service du gouvernement japonais est une bonne occasion de renforcer l'influence française au Japon. C'est pour cette raison qu'il appelle le ministère français de la

²⁵ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, lettre du ministre japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 23 septembre 1871, annexée à la dépêche politique n°59.

Guerre à accorder la plus grande attention au choix des membres de la mission militaire envoyée au Japon. Cette attitude est manifestement résumée dans cette phrase d'Outrey :

« Je serais très heureux que les démarches qui pourront être faites auprès de M. le général de Cissey [ministre de la Guerre] fussent accueillies avec bienveillance, car il est, je ne saurais trop le répéter, de la plus haute importance pour notre influence au Japon, que le choix des officiers soit fait avec discernement et avec le plus grand soin²⁶. »

²⁶ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 21, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 30 septembre 1871 Yokohama, n°59.

3-3. Contribution d'Albert Charles Du Bousquet à l'organisation du système militaire japonais

Après le retour de la mission militaire de Chanoine en France en octobre 1868, un des membres de la mission est autorisé à rester au Japon en tant qu'attaché à la légation de France à Yokohama. Son nom est Albert Charles Du Bousquet. Depuis que la mission française est arrivée au Japon au mois de janvier 1867, cet officier d'infanterie ne cesse de s'intéresser à la langue japonaise et il l'apprend avec son entourage japonais, jusqu'à ce qu'il soit engagé comme premier interprète de la légation de France au Japon.

Après la fin de la guerre de Boshin pendant laquelle Du Bousquet échangea des lettres avec Jules Brunet qui se trouvait dans le Nord du Japon aux côtés des rebelles d'Enomoto Takeaki, le nouveau gouvernement japonais remarque cet ancien instructeur de la mission militaire française et lui propose de travailler au service des autorités japonaises. C'est le *Hyôbushô*, le ministère de la Guerre du nouveau gouvernement de Meiji, qui exprime sa volonté d'engager cet officier français comme conseiller étranger au service de cet établissement. Au mois de décembre 1871, c'est-à-dire un mois après la publication de la décision d'adoption du modèle français pour l'instruction militaire au Japon, Du Bousquet signe son contrat d'engagement avec Miura Gorô (1847-1926), alors au poste de *shôjô* et représentant du ministère de la Guerre. D'après son contrat, Du Bousquet entre au service du ministère de la Guerre à partir du mois de décembre 1871 pour un an. La mission confiée à Du Bousquet consiste à aider les ministres japonais de la Guerre à mettre en place un système militaire suivant les projets initiaux conçus par Ômura Masujirô. Le lieu de travail de l'officier français est à Ôsaka, dans l'école militaire, et le salaire mensuel proposé par le gouvernement japonais est de quatre cents dollars avec cent dollars de frais de nourriture¹.

Il y a effectivement des raisons pour justifier le choix d'Albert Charles Du Bousquet par le ministère de la Guerre qui avait besoin des employés étrangers pour ses projets d'établissement d'un système militaire moderne. Les ministres japonais décident ainsi de recourir à cet officier français interprète de la légation de France. Depuis la fin de la guerre de Boshin qui avait fait perdre la confiance des Japonais dans la politique française du fait de la conduite des militaires français à Ezo, les relations entre les deux pays étaient tendues. Pendant la période de discussions entre le gouvernement japonais et le ministre de France au Japon concernant le cas de Jules Brunet et des autres participants français dans la révolte du Nord, Albert Charles Du Bousquet, en tant que premier interprète attaché au consulat de France à Yokohama, n'a pas manqué d'occasion de contacter des hommes politiques japonais de haut rang. L'ancien instructeur de la mission militaire française réussit ainsi à gagner petit à petit la confiance des autorités militaires.

Aux yeux du ministère japonais de la Guerre qui, sur les conseils de l'ancien vice-ministre de la Guerre, Ômura Masujirô, essaie d'introduire le système militaire français, Albert Charles Du Bousquet, qui allie ses compétences militaires et avec la connaissance de la langue japonaise, était une personne remarquable et précieuse. En plus de ses aptitudes militaires et linguistiques, le fait

¹ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *rikugunshô dainikkei*, *Rikugunshô zatsu bunsho/beibushô zatsu bunsho* (Documents divers du ministère de l'Armée de terre et du ministère de la Guerre), *hyôbushô zatsu bunsho* (Document divers du ministre de la Guerre), Contrat d'engagement de Charles Du Bousquet avec Miura Gorô, représentant du ministère de la Guerre, daté de décembre 1871 Tôkyô, code de référence : C10070815400.

qu'il soit Français correspond parfaitement au profil de collaborateur que cherchaient le ministres japonais de la Guerre.

C'est en février 1870 qu'Albert Charles Du Bousquet gagne une bonne réputation auprès du ministère de la Guerre, voire du gouvernement de Meiji, et que son nom devient incontournable pour les Japonais. En ce début d'année 1870, Du Bousquet remet au ministre de la Guerre un travail qu'il a fait au sujet du système militaire japonais. Ce dossier porte sur la forme des forces militaires que le nouveau gouvernement impérial doit chercher à établir au Japon. La particularité du point de vue de Du Bousquet est que, dans ce travail, il conseille aux Japonais de ne pas suivre un modèle militaire étranger, mais de tenter de trouver un chemin propre au Japon et aux Japonais. Afin de démontrer l'importance de chercher un style proprement japonais, il met en avant l'idéologie *jōi* (anti-étranger) dans son travail. Ce terme japonais, que Du Bousquet traduit par « chasser les Européens », est, depuis l'ouverture du Japon aux étrangers avec le traité de 1858, un des slogans prônés par les nationalistes japonais avec le mot *sonnō* (Révérer l'Empereur). À la fin de l'époque du shōgunat des Tokugawa, cette manière de penser *sonnō jōi* avait été mise en avant par la faction anti-*Bakufu* qui avait besoin d'un appui idéologique autour duquel rallier les rebelles. Malgré plusieurs années passées depuis la passation du pouvoir politique, cette idéologie est loin de disparaître et Albert Charles Du Bousquet la met en valeur même s'il est un étranger vivant sur le territoire japonais.

Selon Albert Charles Du Bousquet, ce travail ancré sur un argument xénophobe fait sensation au ministère de la Guerre et aussi dans le gouvernement du *mikado*. Il raconte l'ampleur de la polémique faite par son travail comme suit :

« Le travail a fait beaucoup de bruit dans le gouvernement, soit dit sans aucune forfanterie, il a beaucoup séduit parce qu'il était fait d'un point de vue presque anti européen². »

L'argument de Du Bousquet selon lequel le Japon devrait chercher un moyen de moderniser le pays sans le concours de pays européens est tout à fait inédit pour les hommes d'État japonais qui pensaient ne pas avoir d'autre choix que de demander la coopération européenne dans tous les domaines. En plus, Du Bousquet conseille de suivre ce chemin, en quelque sorte nationaliste, dans un dossier traitant des affaires militaires. Du point de vue des nouveaux dirigeants du pays, le Japon n'a pas encore atteint ce stade de maturité administrative et politique et c'est pour cela que le travail de Du Bousquet leur paraît d'autant plus sensationnel.

Après avoir réussi à se faire remarquer par les hommes politiques d'importance du gouvernement japonais, Du Bousquet entre en relations encore plus étroites avec des officiels Japonais chargés des affaires militaires, et en particulier de la mise en place des nombreux établissements militaires dans la région Ouest. En cette période de mai 1870, le *Hyōbushō* décide le transfert du collège franco-japonais de Yokohama à Ōsaka et son intégration dans l'école militaire d'Ōsaka. À l'occasion de cette opération, les professeurs français engagés par cet établissement scolaire à Yokohama, sont mutés eux aussi, à Ōsaka et désormais attachés à la *heigakuryō*. Le gouvernement japonais profite de ce moment de changement de statut de l'institut franco-

² SHD, série « Mémoires et reconnaissances », 1M-1672, Japon, mission militaire du Japon, lettre de Charles Du Bousquet à Charles Chanoine, datée du 11 mai 1870 Yokohama.

japonais pour révéler à Albert Charles Du Bousquet, son intention de renforcer l'effectif des professeurs français dans l'école militaire d'Ôsaka.

Suite à cette révélation pour les ministres japonais, Albert Charles Du Bousquet est impliqué dans les discussions sur l'éventuel envoi d'une nouvelle mission militaire française au sein de l'école militaire d'Ôsaka. Pendant ces discussions entre Du Bousquet et les ministres japonais concernés, il est même évoqué les noms précis des professeurs à appeler au Japon dans le cadre de l'instruction militaire tels que Charles Chanoine, le chef de la première mission française, Edouard Messelot, officier d'infanterie de la mission de Chanoine, Louis Jourdan, officier du génie ayant rejoint ultérieurement la mission au Japon et aussi Albert Charles Du Bousquet lui-même³. Ainsi ce projet élaboré par Du Bousquet et les ministres japonais de la Guerre n'est pas une simple ébauche de plan, mais il est suffisamment avancé pour être officialisé aux yeux des autorités japonaises et communiqué au ministre de France au Japon comme une demande officielle.

Néanmoins, le commencement de la guerre franco-prussienne quelques mois après ne permet pas à Du Bousquet et aux ministres japonais de mettre en route ce projet militaire. Comme un des employés de la légation de France y est mêlé, ce plan conçu par le ministère japonais de la Guerre arrive naturellement aux oreilles du ministre de France au Japon, Maxime Outrey, mais l'ouverture des hostilités entre Paris et Berlin complique considérablement la réalisation d'un tel projet dans le domaine militaro-diplomatique, et il faut attendre le milieu de l'année 1871 pour que le gouvernement japonais décide de faire part de sa demande officielle sur le sujet.

Bien que soit retardé le plan d'envoi d'une mission militaire française au Japon, les rapports entre le ministère de la Guerre et l'interprète de la légation française, deviennent de plus en plus étroits et l'officier français gagne progressivement la confiance des Japonais, en particulier, chez les responsables de la réforme du système militaire. Pour preuve, bien que l'envoi de la mission militaire française au service de l'école militaire d'Ôsaka ne soit pas mis en action immédiatement, il semblerait que Du Bousquet ait participé quand même à la recherche du personnel français pour l'*Ôsaka heigakuryô*, l'établissement phare, pour que le Japon possède une force militaire au service du pouvoir politique du gouvernement central. C'est le cas des trois militaires français engagés au sein de l'école militaire d'Ôsaka par l'intermédiaire de Tajima Masachika, alors professeur assistant de l'établissement. Comme nous l'avons vu plus haut, suite au déclenchement de la guerre franco-prussienne, un des deux professeurs français assurant la formation de jeunes officiers japonais à Ôsaka, Charles Buland, quitte le Japon pour servir l'armée française confrontée aux Prussiens. Afin de maintenir la qualité de la formation de l'école même en l'absence du professeur Buland, le ministère de la Guerre cherche des remplaçants mais, du fait de la situation militaro-politique, cette mission est loin d'être facile. Compte tenu de la difficulté à trouver des instructeurs français pour la *heigakuryô*, les autorités militaires japonaises ont recours à Tajima Masachika, même s'il est avéré qu'il faisait partie des troupes rebelles d'Enomoto à Ezo, et c'est à Albert Charles Du Bousquet de la légation de France au Japon que Tajima s'adresse afin d'obtenir des informations sur les personnes compétentes qui pourront assurer la formation à l'école d'Ôsaka⁴.

³ *Ibid.*

⁴ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p. 298.

Consulté par Tajima sur les anciens professeurs français de l'école d'études militaires d'Ôsaka, Du Bousquet lui apprend que trois anciens sous-officiers de la mission militaire française, qui ont participé à la guerre d'Ezo aux côtés de l'armée rebelle, sont à Saïgon et prêts à revenir au Japon. Durant la période des hostilités entre les troupes d'Enomoto Takeaki et celles du nouveau gouvernement, depuis le consulat de France à Yokohama, Albert Charles Du Bousquet ne manquait pas d'échanger avec les Français dans le Nord, et notamment avec Jules Brunet. Tout au long de la guerre de Boshin dans laquelle certains membres de la mission sont impliqués de manière active, Albert Charles Du Bousquet acquiert petit à petit une position d'intermédiaire entre les militaires français au Japon et la légation de France. Cette position lui permet de rétablir les relations entre Tajima Masachika et ses trois camarades de guerre français, Bouffier, Fortant et Marlin. Lorsque les trois Français partent de France pour se rendre encore une fois au Japon, ils démissionnent du poste de sous-officier de l'armée française et sont tous là en tant que civils. Le fait que Du Bousquet réussisse à avoir des contacts avec eux même en l'absence de statut militaire, s'explique par les relations d'amitié entre Du Bousquet et les trois anciens militaires et l'importance de la position officielle et officieuse de Du Bousquet dans la légation de France.

Depuis que Du Bousquet s'est engagé en décembre 1870 au service du ministère japonais de la Guerre, en particulier, auprès de l'école militaire d'Ôsaka, il occupe une double fonction comme interprète de la légation de France au Japon et aussi comme conseiller français des autorités militaires japonaises. Ce double statut dure pendant un an entre décembre 1870 et novembre 1871. Pendant cette période, en tant qu'intermédiaire entre l'école militaire d'Ôsaka et la légation de France au Japon, Du Bousquet travaille principalement au recrutement des militaires français pour l'amélioration de la qualité de la formation militaire à Ôsaka et aussi dans la capitale Tôkyô. Par exemple, avec la collaboration de Du Bousquet, le ministère de la Guerre réussit à trouver un sous-officier français de cavalerie et à lui faire signer un contrat d'engagement au service de l'école militaire d'Ôsaka. Ce Français se nomme Louis Amade. Il est accueilli comme professeur de cavalerie à l'*Ôsaka heigakuryô* à partir du mois de mars 1871. Avant l'engagement d'Amade, il manquait à l'école d'Ôsaka un instructeur français de cavalerie car les spécialités des trois militaires français engagés auparavant étaient l'infanterie et l'artillerie. Pour compléter les trois types d'armes, un cavalier français était activement recherché.

Il y a également un autre exemple qui montre le travail de Du Bousquet en tant qu'intermédiaire dans les affaires militaires entre les autorités japonaises et françaises. En juillet 1871, le ministère japonais des Affaires étrangères exprime son désir de recruter un lieutenant de la marine française, Alfred Ohl, qui était en rade de Yokohama dans le cadre d'une campagne navale. Suite à des négociations entre les ministres japonais, le ministre français Outrey, et le supérieur d'Ohl, le contre-amiral Georges Gizolme (1813-1884), il est décidé que ce lieutenant d'infanterie de la marine française serait mis au service des autorités japonaises dans la capitale japonaise. Ainsi, ce Français originaire d'Alsace, reste au Japon où il est attaché à la garnison de Tôkyô pour la formation des soldats japonais à l'est du pays⁵.

⁵ AMAE, série « Correspondances Politiques », Japon, vol. 21, dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 31 juillet 1871 Yokohama, n°53, *op.cit.*

Après un an de travail au sein du ministère japonais de la Guerre, le 12 décembre 1871, **Albert Charles Du Bousquet** est nommé conseiller étranger du *Sa-in*, la chambre de Gauche⁶ et, en même temps, il quitte officiellement sa fonction de premier interprète de la légation de France au Japon. Le premier travail de Du Bousquet à son nouveau poste consiste à faire des recherches pour trouver le meilleur moyen d'introduire le système militaire européen au Japon. En cette fin d'année 1871, l'adoption du système français pour la mise en place de l'armée de terre japonaise et aussi l'envoi d'une mission militaire française pour l'instruction des troupes impériales de terre sont déjà décidés, et la mission de Du Bousquet est de stipuler le plus clairement possible le processus de réforme militaire suivant le modèle français et aussi d'analyser l'état de l'organisation militaire actuelle du Japon.

Du Bousquet, au cours de sa mission portant sur l'état de l'organisation militaire du Japon et sur la meilleure façon d'introduire le système militaire français, dépose, le 5 mai 1872, à la chambre de Gauche à laquelle il est attaché, un rapport faisant la synthèse de ses conseils. Ce document rédigé par Du Bousquet est intitulé *Jibusuke kengi* (Proposition de Du Bousquet). Il montre le regard porté par un officier français sur la situation militaire au Japon. Dans le premier passage du rapport, le Français, engagé au service du *Sa-in*, écrit que pour trouver la meilleure manière de faire avancer l'organisation de la force militaire du Japon, il a comparé les systèmes militaires de puissances occidentales et, ce faisant, il a essayé de trouver les points communs entre tous ces pays réputés militairement forts. Normalement, écrit-t-il, les systèmes militaires des pays modernes dans le monde diffèrent les uns des autres suivant leur richesse économique, les situations géopolitiques, ou les traditions. Pourtant, en cherchant des éléments communs dans les organisations militaires de ces pays, Du Bousquet tente d'indiquer aux Japonais les points essentiels pour mettre en marche un plan d'organisation militaire le plus efficace possible.

En analysant de cette manière les pays occidentaux du point de vue militaire, ainsi que la situation politique dans laquelle se trouve le Japon, le conseiller français de la chambre de Gauche démontre que :

« Ce qu'il faut aux Japonais dans l'immédiat, c'est avoir des troupes qui soient militairement puissantes, possèdent une compétence homogène et soient suffisamment instruites pour qu'elles puissent obéir loyalement aux ordres de leurs supérieurs et aux règles militaires⁷. »

Aux yeux de Du Bousquet, disposer de troupes constituées d'officiers et de soldats braves, loyaux et intelligents est la priorité pour établir une force militaire nationale. De ce point de vue déclare-t-il, si, un jour, le Japon a les moyens de s'offrir pareilles ressources humaines, il pense qu'il sera possible que « le Japon égale les pays d'Europe les plus modernes et développés⁸ ».

Après avoir indiqué la mesure prioritaire à mettre en place par le gouvernement japonais pour la modernisation de son système militaire, l'auteur du rapport met l'accent sur l'importance de définir la raison pour laquelle le gouvernement japonais désire introduire un système entièrement

⁶ Organisme consultatif en matière législative créé par le *dajōkan* en l'année 1871. Il existe jusqu'à la création du *genrō in* (Chambre des Anciens) en 1875.

⁷ Bibliothèque numérique de l'époque contemporaine de la Bibliothèque nationale du Japon, *hōki bunrui taizen*, Message de la chambre de Gauche au ministère de la Guerre, daté du 7^{ème} jour du 4^{ème} mois de la cinquième année de Meiji (le 13 mai 1872) sur les propositions militaires remises par Du Bousquet.

⁸ *Ibid.*

nouveau et différent de celui que le *Bakufu* avait longtemps préservé. Pendant l'époque du règne des Tokugawa, le *Bakufu* autorisait les seigneurs de chaque province à posséder et à maintenir leurs propres troupes. Il n'existait pas d'armée centrale placée sous la direction des Tokugawa. Certes, le *shōgun* avait ses vassaux directs qui habitaient dans la capitale et étaient prêts à prendre les armes en cas de danger pour la vie du *shōgun*. Ils étaient plutôt considérés comme les serviteurs du *shōgun* en temps de paix et leur compétence militaire était donc plus que douteuse. Contrairement à ce système, ce que le gouvernement de Meiji essaie d'établir est une armée permanente placée sous la direction du pouvoir central de Tôkyô. En ce sens, ce n'est pas du tout la même conception que celle du *Bakufu* des Tokugawa. Afin d'envisager de procéder à ce changement radical, Du Bousquet ressent la nécessité de stipuler le but de cette réforme militaire. Pour lui, la mise en place d'un projet d'une telle ampleur, sans préciser d'objectif convainquant, n'est pas autre chose que « du gaspillage d'argent et une expérience complètement inutile ».

D'après Du Bousquet, l'objectif de l'introduction de ce nouveau système via l'aide d'instructeurs français est d'« assurer le pouvoir politique du nouveau gouvernement » qui prend politiquement la direction du pays depuis plusieurs années, mais qui n'a pas d'appui militaire sur lequel se reposer. Environ huit mois avant la communication du rapport de Du Bousquet, au mois d'août 1871, le gouvernement de Meiji procède à une réforme administrative sans précédent. Le gouvernement japonais fait part d'un décret impérial qui annonce l'abolition du système féodal préservé jusqu'alors depuis la création du *Bakufu* des Tokugawa au début du XVII^e siècle et l'introduction d'un système administratif centralisé. Avec ce décret publié au nom de l'empereur, le pouvoir politique accordé jusque-là aux seigneurs des *han*, est aboli. A la place des seigneurs de province, un préfet nommé par le gouvernement central, est envoyé dans chaque département pour y prendre la direction de l'administration locale. Face de cette mesure qui brise totalement un principe conservé depuis près de trois siècles et bouleverse aussi le système de hiérarchie sociale, on trouve bien sûr des oppositions à la réforme. Pour ne pas laisser cette opposition se transformer en menace armée dans le pays, il est indispensable pour le gouvernement central de posséder une force militaire. C'est ce qu'Albert Charles Du Bousquet voulait mettre en valeur dans son rapport en abordant ses propositions.

Au mois de mai 1872, l'arrivée des instructeurs français dont l'envoi au Japon fut demandé par le gouvernement japonais à la fin de l'année précédente, est imminent. En effet, la seconde mission militaire française au Japon débarque à Yokohama le 17 mai 1872, et pour préparer l'accueil des militaires français, Albert Charles Du Bousquet propose dans son rapport aux autorités militaires japonaises de rédiger un compte rendu expliquant l'état actuel des forces militaires du Japon. Selon Du Bousquet, ce compte rendu servira de support à la mission militaire française qui arrivera bientôt au Japon, et l'aidera à comprendre rapidement la situation des établissements et des dispositifs militaires à la disposition du gouvernement japonais.

Pour faire rédiger aux autorités militaires ce compte rendu sur l'état militaire du Japon, Du Bousquet énumère comme suit, dans son rapport destiné à la chambre de Gauche, les quatorze points essentiels à mentionner à la mission française :

- « 1. les types d'armes de division des toutes troupes japonaises ;
2. le nombre exact de soldats pour chacun de ces types d'arme et l'origine des soldats ;
3. la composition des troupes japonaises ;

4. la méthode de recrutement des soldats.
5. les ordres et règles internes suivis par les troupes.
6. la méthode de promotion dans l'armée de terre et les conditions pour obtenir les grades d'officier et de sous-officier.
7. les coutumes répandues dans l'ensemble de l'armée de terre japonaise et celles particulières à chacune des troupes de terre.
8. les règles pour fournir les uniformes et les armes, et la rémunération des officiers et des soldats.
9. le nombre et les types d'armes à feu qui équipent les soldats et conservés en stock.
10. l'état d'avancement de la formation militaire donnée aux troupes de terre, et le nombre de bataillons qui ont déjà suivi l'instruction française et de ceux qui ont suivi une instruction occidentale.
11. le nombre d'instructeurs japonais compétents pour donner la formation militaire.
12. les usines ou ateliers de fabrication d'armes à feu lourdes et légères et leur méthode de fabrication. Les poudriers et les hôpitaux à la disposition de l'armée de terre.
13. les moyens d'attribution des chevaux militaires.
14. le budget annuel destiné au ministère de la Guerre et ses dépenses annuelles⁹. »

Du Bousquet conseille au ministre japonais de la Guerre de recueillir les informations sur ces quatorze points et de préparer un rapport à partir de ces renseignements. Ce rapport doit ensuite être traduit en français et remis aux instructeurs français dès leur arrivée au Japon pour qu'ils se mettent à leur travail d'organisation des forces militaires japonaises de la manière la plus convenable possible.

Pour conclure sa liste de propositions, Albert Charles Du Bousquet conseille au ministère de la Guerre de créer une instance militaire représentative comme l'état-major, présent dans les systèmes militaires des pays occidentaux. Selon lui, cet organe a tout pouvoir de décision concernant l'organisation des troupes et est constitué ainsi : le poste de chef d'état-major est occupé par le secrétaire d'état, *daisuke*, de la Guerre et celui de chef adjoint par le sous-secrétaire d'état, *shōsuke*. Au-dessous de ces deux personnes, sont placés douze hauts fonctionnaires répartis ainsi : deux de la chambre de Gauche, quatre officiers militaires du ministère de la Guerre (une personne pour chacune des quatre armes différentes, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie et le génie), deux de la section administrative du ministère de la Guerre, un de la section médicale du ministère, deux du ministère des Finances et un du ministère de la Justice. Dans cette instance, se trouvent effectivement des membres de la mission militaire française : le chef de la mission et les quatre officiers français ; un pour chacune des quatre sections, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie et le génie.

Le rapport d'Albert Charles Du Bousquet remis à la chambre de gauche le 5 mai 1872 fut ensuite transmis au ministère de la Guerre une semaine plus tard, le 13 mai, comme une série de conseils et de propositions conçus par un officier français mis au service du *Sa-in*. Le ministère de la Guerre se met, tout de suite après sa réception, à l'étude concernant la possibilité de mettre en place toutes ces propositions de Du Bousquet au profit des autorités militaires.

⁹ *Ibid.*

En plus de son rapport, ce dernier traduit en japonais de nombreux ouvrages français concernant les affaires et le système militaires pendant son service à la chambre de Gauche. En tant que conseiller européen engagé par le gouvernement japonais, la traduction en japonais d'ouvrages écrits en français fait partie de la mission confiée à Du Bousquet. Elle est d'autant plus importante que le nouveau gouvernement tente de collecter le plus de renseignements possibles pour l'établissement de ses forces militaires. Côté pratique, l'instruction militaire pour les officiers et les soldats japonais est en effet assurée par les Français de la mission militaire, mais pour transmettre les théories développées en Europe sur les affaires militaires, les instructeurs ne peuvent pas assurer ce service à défaut de maîtrise de la langue japonaise. Dans ce cas, la contribution de Du Bousquet à l'acquisition des connaissances théoriques des Japonais en matière de système militaire peut être mise en avant.

Les ouvrages traduits en japonais par Du Bousquet portent sur divers sujets concernant les affaires et système militaires européens. Par exemple, Du Bousquet traduit des ouvrages dont les titres en japonais sont *Bankoku rikugun toritate no gensoku* (les règles pour l'organisation militaire appliquées dans les pays occidentaux), *Futsukoku seibô chôbei* (le système de conscription en France), *Yôroppa kakokoku nyûhei kisoku hikaku* (la comparaison des règles pour le recrutement militaire employées par les pays européens), *Seiyô taikoku nyûhei gaikoku* (les principes de recrutement militaire dans de grands pays occidentaux) etc.¹⁰

Le travail de Du Bousquet pendant la période de son engagement au service du gouvernement japonais ne se limite pas à la traduction en japonais d'ouvrages français. Il se charge aussi de mener ses propres études sur plusieurs sujets militaires et de les présenter au gouvernement central sous la forme de rapports. Ces nombreux rapports, qu'il écrit pour aider les Japonais à acquérir davantage de connaissances sur le système militaire français, auraient dû servir aux ministres et fonctionnaires du ministère de la Guerre de directives pour l'accomplissement de leur projet. Les sujets abordés par Albert Charles Du Bousquet portent sur les lois concernant l'état-major, les primes militaires, les pensions payées aux militaires à la retraite, la différence entre la gendarmerie et la police ou le système policier etc.¹¹. Toutes ces études faites et transmises aux autorités japonaises par Du Bousquet traitent des cas et modèles français suivant lesquels le gouvernement japonais conçoit bien sûr l'organisation de ses troupes terrestres.

Depuis son premier emploi au ministère de la Guerre à la fin de l'année 1870, Albert Charles Du Bousquet ne cesse de se consacrer à la mise en place et au développement de la force militaire du Japon. Son réengagement, après un an de service au ministère de la Guerre, cette fois-ci au service de la chambre de Gauche, une instance supérieure aux autorités militaires et plus proche du pouvoir politique central, témoigne de l'importance de la contribution de Du Bousquet à la politique militaire poursuivie par le gouvernement de Meiji afin d'augmenter son autorité face aux seigneurs de province, qui perdent petit à petit leurs privilèges dans tout l'archipel japonais. En même temps qu'une réforme administrative sans précédent au Japon, le gouvernement de Meiji ordonne à tous les seigneurs de *han*, le désarmement de leurs troupes, qui, en quelque sorte, assuraient jusqu'alors l'autonomie des provinces par rapport au pouvoir central. Le processus de centralisation du pouvoir politique impliquait la suppression des forces militaires des seigneurs

¹⁰ UMETANI Noboru, *Meiji zenki seiji shi no kenkyû : meiji guntai no seiritsu to meiji kokka no kansai* (Recherches sur l'histoire politique du début de l'époque Meiji : l'établissement de l'armée de Meiji et de l'État de Meiji), Tôkyô, Miraisha, 1978, p.113-114.

¹¹ *Ibid.*, p.114.

provinciaux et le désarmement des soldats sous leur commandement ; ce fut une étape importante pour la modernisation du pays.

Face à cette réforme administrative et militaire, il va sans dire qu'un certain nombre de personnes expriment leur mécontentement. Afin de réprimer ce mécontentement, exprimé parfois par une révolte armée, le gouvernement de Meiji met en place le système de *chindai*¹² suivant lequel plusieurs garnisons militaires sont installées partout au Japon afin de surveiller une zone donnée et de mobiliser des troupes en cas de conflit armé. Ce système militaire est mis en œuvre en 1871, mais pour en assurer le fonctionnement, il fallait établir les moyens d'approvisionner les soldats de chaque garnison. Afin d'assurer l'approvisionnement des soldats à tous les *chindai*, à partir de 1870, le ministère de la Guerre cherche à adopter un système basé sur la conscription afin de recruter les soldats destinés aux garnisons des *chindai*.

Depuis la formation du nouveau gouvernement, l'introduction de la conscription touchant l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues, est un sujet qui divise le ministère de la Guerre. Si les autorités militaires du fief de Chôshû y étaient favorables, le fief de Satsuma mené par Ôkubo Toshimichi exprimait son opposition à l'introduction de ce système. Pourtant, sous l'impulsion de Yamagata Aritomo, le vice-ministre de la Guerre, ce mode de recrutement de soldats se met en place progressivement et le *dajôkan* proclame le 28 novembre 1872 le principe de l'instauration du système de conscription touchant toutes les classes sociales de la population japonaise, nommé *chôbei kokuyû*, qui sera publié l'année suivante sous forme de décret validé par l'empereur, *chôbei rei*.

Pendant la période de discussion sur la conscription au Japon, il semblerait qu'il y ait eu une certaine influence des travaux de Du Bousquet sur le processus de mise en place du système. Parmi les études menées par l'officier français en tant que conseiller engagé au service de la chambre de Gauche, plusieurs travaux concernent en effet le système de recrutement et la conscription pratiqués en France. Ces travaux de Du Bousquet sont transmis aux autorités militaires japonaises pour que les fonctionnaires concernés puissent les consulter.

Onze mois avant la déclaration impériale sur le lancement du système de recrutement des soldats, dans le cadre des discussions sur son adoption, le ministère de la Guerre prend la résolution d'avancer le débat en s'appuyant sur trois points principaux : l'introduction du principe de conscription universelle, l'adoption d'un modèle européen et la création d'une réserve¹³. Comme l'indique le deuxième point, le ministère de la Guerre essaie d'établir un système de conscription japonais suivant un modèle occidental, au même titre qu'il suit le modèle français pour l'instruction des troupes terrestres japonaises.

Contrairement à l'instruction militaire assurée selon le modèle français, les modalités du système de conscription universelle japonais sont établies en se référant aux modèles de deux pays européens différents. Il s'agit de la Prusse et de la France¹⁴. Par conséquent, le décret de conscription publié le 10^{ème} jour du 1^{er} mois de la sixième année de Meiji, est un mélange des systèmes prussien et français.

¹² Littéralement traduit par « les centres de répression ».

¹³ MATSUSHITA Yoshio, *Meiji no guntai (l'armée de l'époque Meiji)*, Shibundô, Tôkyô, 1963, p. 28-29.

¹⁴ UMETANI Noboru, *Oyatoi gaikokujin : meiji nihon no wakiyakutachi (les étrangers engagés au service des autorités japonaises : collaborateurs de l'ombre au développement du Japon à l'époque Meiji)*, Tôkyô, Kôdansha, 2007, p.102.

Selon ce décret, les conscrits sont tirés au sort parmi les hommes âgés de vingt ans. Le principe de conscription universelle est longtemps privilégié par les ministres de la Guerre. Pourtant ce mode de recrutement militaire est susceptible de détruire la hiérarchie sociale et d'annuler le privilège de certaines classes sociales, notamment celui de la classe des anciens *samurai*. Ce système de tirage au sort pour la conscription est similaire à celui appliqué en France par les autorités militaires pour recruter et engager les soldats dans la population civile.

Le décret de conscription de 1873 précise aussi les conditions d'exemption du service militaire. Elles comprennent la non-conformité physique, par exemple une taille trop petite ou des maladies chroniques, ainsi que la situation familiale des candidats, à savoir que le chef de famille, l'héritier en titre d'une famille ou le garçon adopté étaient exemptés du service. En plus de ces conditions, les personnes ayant payé aux autorités une somme de deux cent soixante-dix yens pouvaient, elles aussi, légalement échapper à la conscription. Toutes ces conditions d'exemption du service militaire au Japon, qui durait trois ans lors de la mise en place du système, sont conçues à l'instar du système français¹⁵ et tiennent compte de la présence d'Albert Charles Du Bousquet à l'intérieur du gouvernement japonais. Il est très probable que le conseiller français a joué un rôle important lorsque le système était à l'étude au ministère de la Guerre. Vu la partie du décret rédigée suivant l'exemple du système français, il ne serait pas excessif de dire que Georges Du Bousquet a été l'un des rédacteurs les plus importants du décret.

Pendant que Du Bousquet est employé au service du ministère de la Guerre et ensuite à la chambre de Gauche, sa contribution à la création du système militaire du Japon est ainsi loin d'être négligeable. Depuis que le gouvernement japonais a décidé de suivre l'exemple français en matière de force militaire terrestre, la France redevient l'interlocuteur privilégié des Japonais dans ce domaine et une importance considérable est accordée au rôle joué par Du Bousquet en tant qu'un officier intégré dans le gouvernement de Meiji. Pour les nouveaux dirigeants du pays, la présence de Du Bousquet à leurs côtés a dû être d'autant plus rassurante que le Japon était sur le point de détruire l'ancien système politique et administratif établi par leurs prédécesseurs et d'en construire un autre, une nation plus solide et stable que le Japon du *Bakufu* des Tokugawa.

Face à la nécessité de procéder à une telle réforme administrative, qui semble trop radicale à certains privilégiés, avoir un appui militaire pour créer des troupes compétentes et permanentes est une des mesures prioritaires pour les nouveaux hommes d'État. Les travaux de Du Bousquet, permettant aux Japonais de connaître le système militaire des puissances européennes et, en particulier, celui de la France, sont, dans ce contexte, mis en valeur.

Vis-à-vis des nouveaux dirigeants du Japon qui tendent à chercher l'établissement rapide d'une armée impériale digne d'une nation moderne et ainsi l'acquisition d'une force militaire qui servira d'appui pour la réforme qu'ils mènent, Albert Charles Du Bousquet ne manque pas de leur signaler le danger de posséder une force militaire sans contrôle civil. Autrement dit, le conseiller français essaie clairement de transmettre aux politiques japonais la notion de la primauté du pouvoir civil sur le militaire.

Dans son rapport cité plus haut, le Français propose aux autorités militaires japonaises de « créer des troupes, qui n'ont peur de rien pour effectuer les missions données par le

¹⁵ UMETANI, 1978, *op.cit.*, p.127.

gouvernement et qui se tiennent sous les ordres du gouvernement¹⁶ ». Avec ce passage, Du Bousquet rappelle que l'armée de terre que les Japonais envisagent d'établir devra être placée sous la direction du pouvoir politique central et ne devra jamais être indépendante de son autorité politique.

Comme deuxième exemple qui montre que Du Bousquet accorde de l'importance au contrôle de la force militaire, l'on peut citer le rapport intitulé *Seiyō bankoku rikugun toritate no gensoku narabini futsukoku rikugun toritate oyobi hensei no koto* (les règles pour l'établissement de l'armée de terre dans les pays occidentaux et celles pour l'établissement et l'organisation de l'armée de terre en France). Ce dossier constitué de deux parties différentes, une concernant les pays occidentaux en général et une sur la France, est la traduction d'un ouvrage européen faite par Du Bousquet lors qu'il était au service de la chambre de Gauche. Il est associé au rapport intitulé *Jibusuke kengi* et semble avoir été remis entre mains des autorités japonaises vers le mois d'avril 1872, à la même époque que le *Jibusuke kengi*¹⁷.

Dans ce texte, c'est dans le chapitre concernant les fonctions du ministre de la Guerre, *hyōbukyō*, que se trouve affirmé le concept du contrôle politique de la force militaire. Le passage en question est le suivant :

« Le ministre de la Guerre, *hyōbukyō*, doit exercer deux fonctions distinctement différentes : l'une est le commandant de l'armée et l'autre l'administration des affaires militaires. Ainsi, le ministre de la Guerre placé sous la direction de l'empereur est considéré comme, à la fois, le chef de toutes les troupes militaires et le chef de l'administration militaire¹⁸. »

En remettant ce texte traduit par lui, Albert Charles Du Bousquet explique aux autorités japonaises la position qu'occupe le ministre français de la Guerre. La personne à ce poste a ainsi un rôle double : celui de numéro deux de la hiérarchie militaire juste en dessous du chef de l'État, et celui d'homme politique, qui défend l'intérêt de tous les militaires appartenant à l'armée de terre française.

Ainsi présentée par Du Bousquet, le concept de suprématie du pouvoir politique sur le militaire est une des principales valeurs de l'exemple français concernant l'organisation militaire. L'influence de l'exemple français, en grand partie apportée par les travaux de Du Bousquet, est bien caractéristique du système militaire japonais en cours de construction au début des années 1870. En sus des conceptions françaises sur l'organisation militaire, l'importance accordée au contrôle politique de la force militaire est particulièrement mise en valeur par les hommes politiques japonais. Pourtant, vers la fin des années 1870, avec l'arrivée et la montée de l'influence allemande dans l'organisation militaire japonaise, cette idée de suprématie du pouvoir politique présentée au Japon par Albert Charles Du Bousquet perd progressivement de l'influence dans les forces militaires japonaises. En effet, à partir de l'année 1878, la faction pro-allemande au sein du

¹⁶ Bibliothèque numérique de l'époque contemporaine de la Bibliothèque nationale du Japon, *Hōki bunri taizen*, Communiqué de la chambre de Gauche au ministère de l'Armée, daté du 7^{ème} jour du 4^{ème} mois de la cinquième année de Meiji (le 13 mai 1872) sur les propositions militaires remises par Du Bousquet, *op.cit.*

¹⁷ UMETANI, 1978, *op. cit.*, p.113.

¹⁸ Dspace de l'université Waseda, DU BOUSQUET Charles, *seiyō bankoku rikugun toritate no gensoku narabini futsukoku rikugun toritate oyobi hensei no koto* (les règles pour l'établissement de l'armée de terre appliquées dans les pays occidentaux et les règles pour l'établissement et l'organisation de l'armée de terre en France).

ministère de l'Armée gagne de plus en plus de terrain car, d'après elle, il est préférable d'introduire au Japon la notion d'indépendance du commandement suprême des armées par rapport au gouvernement. De la sorte, les traces laissées par le conseiller français lors de l'établissement du nouveau système militaire japonais seront malheureusement effacées au bout d'à peine sept ans.

3-4. Arrivée au Japon de la deuxième mission militaire française

Suite à la demande officielle d'appel à la coopération du ministère français de la Guerre, communiquée par le gouvernement japonais, il est donc décidé que la sélection des militaires français envoyés au Japon au service des autorités militaires nipponnes se fait en collaboration entre Samejima Naonobu, agent japonais en charge de recrutement et d'engagement des instructeurs français et le ministère de la Guerre à Paris. Pourtant, même avec le concours du gouvernement français, vu la situation politique et militaire en France toujours instable et perturbée par la défaite contre les Allemands, la mission confiée au jeune Samejima est loin d'être facile à accomplir. Les discussions sur le choix des membres de la mission se passent principalement entre le ministre des Affaires étrangères, Terashima Munenori, et Samejima Naonobu, du côté japonais, et le conseiller étranger du gouvernement japonais à Tôkyô Albert Charles Du Bousquet et Charles Chanoine à Paris du côté français.

Même après son retour en France, l'ancien chef de la première mission militaire française ne cesse de faire des échanges avec le Japon, en particulier, par l'intermédiaire de Du Bousquet, son ancien camarade de mission au Japon, et maintient une attention particulière aux événements politiques et aux relations diplomatiques entre les deux pays. Pendant cette époque postérieure au Second Empire, Charles Chanoine est toujours en service au ministère de la Guerre en tant que chef d'escadron et attaché à l'état-major du ministre de la Guerre, et avec son expérience de séjour au Japon et sa connaissance sur le Japon, il est naturellement désigné pour aider Samejima Naonobu à effectuer la recherche de personnes compétentes pour assurer l'instruction militaire auprès des troupes impériales japonaises.

Avec le concours du ministère français de la Guerre, notamment celui de Charles Chanoine, l'agent japonais à Paris finit par trouver le personnel de la mission militaire sollicitée par le gouvernement de Meiji dans le cadre de l'organisation de sa force militaire. En dépit de la bienveillance des autorités françaises, le recrutement des instructeurs français ne se passe pas comme prévu. Si la demande du ministre japonais des Affaires étrangères au sujet de la mission militaire est officiellement communiquée au mois de septembre 1871, il faut attendre le mois d'avril 1872 pour que Samejima fasse part d'un message à Tôkyô, qui annonce que le choix des membres de la mission française est fait. En plus de ce retard relativement significatif, le nombre d'instructeurs en contact avec le diplomate japonais à Paris est de seize, au lieu des vingt-six sollicités par Tôkyô pour l'instruction de l'armée de terre japonaise de terre et la direction de l'école d'études militaires d'Ôsaka.

Parmi les membres de la nouvelle mission, se trouve du personnel qui faisait partie de la première mission, tel que Léon Descharmes, officier de cavalerie et Charles Jourdan, officier du génie. Lorsque le gouvernement japonais demande l'envoi de la seconde mission militaire française, il désire y mettre Charles Chanoine lui-même compte tenu de sa contribution au service de l'ancien *Bakufu* des Tokugawa et aussi Edouard Messelot, officier d'infanterie dans la première mission¹. Malgré le souhait du nouveau gouvernement japonais, Chanoine n'est pas en mesure de

¹ CHANOINE, *op.cit.*, p.83.

se rendre de nouveau au Japon pour raisons familiales. Quant au lieutenant Messelot, il est mort à la bataille de Saint-Privat qui s'est déroulée le 18 août 1870 pendant la guerre franco-allemande².

Le soir du 17 mai 1872, la mission militaire française demandée par le gouvernement de Meiji débarque dans le port de Yokohama. Elle est composée de seize instructeurs français, six officiers et dix sous-officiers et le chef de la mission est Charles Antoine Marquerie, lieutenant-colonel de l'armée de terre française³. Le représentant du gouvernement japonais, qui accueille les Français arrivés au Japon est Tani Kanjô (1837-1911), un haut fonctionnaire du ministère de la Guerre chargé de l'instruction militaire française, qui avait activement participé à la chute du *Bakufu*. Accompagné d'Albert Charles Du Bousquet, Tani se rend dans le port de Yokohama au lendemain de l'arrivée de la mission française pour y faire connaissance avec tous ses membres. Les conditions de vie des militaires français dans le pays sont ce qui préoccupe le plus le chef de la mission. Dès leur débarquement sur terre, Marquerie demande à Tani de visiter la résidence destinée aux instructeurs français parce qu'il désire que le groupe de Français monte à la capitale le plus tôt possible. C'est à midi le 19 mai que dix personnes parmi les membres de la mission, s'installent avec leurs bagages dans un bâtiment du quartier de Miyakezaka à proximité du château d'Edo, refait à l'occidentale pour accueillir les professeurs étrangers sollicités au service de l'armée japonaise.

L'école d'études militaires créée à Ôsaka pour la formation de jeunes officiers et soldats constituant la nouvelle force militaire impériale est transférée le 17 janvier 1872, soit quatre mois avant l'arrivée de la mission au Japon, dans la capitale, Tôkyô. Lors du transfert à Tôkyô de l'établissement en charge de donner une formation militaire aux jeunes officiers japonais, le rôle joué par la région Ouest comme le centre militaire du Japon est définitivement terminé. L'idée d'Ômura Masujirô de faire d'Ôsaka la base militaire principale du Japon pour prévenir les conflits armés sur son territoire est ainsi remplacée par celle du gouvernement central qui vise à concentrer les établissements gouvernementaux dans la capitale.

Suite à l'arrivée de la mission française au Japon et au transfert de l'école d'études militaires d'Ôsaka à Tôkyô, les professeurs français déjà attachés au service de cet établissement dans l'ouest, viennent également rejoindre dans la capitale la mission et intègre le groupe d'instructeurs de Tôkyô. Ceux arrivés à Tôkyô de l'Ouest du pays, sont au nombre de trois : François Bouffier, Arthur Fortant et Louis Amade. L'un des trois sous-officiers français ayant participé à la guerre d'Ezo et qui est ensuite retourné au Japon pour y servir l'école de *heigakuryô*, Jean Marlin, est décédé suite à une maladie en avril 1872, peu avant l'arrivée de la mission française à Yokohama. Ainsi la mission de Marquerie à Tôkyô compte désormais dix-neuf membres.

L'arrivée de seize Français à Tôkyô et l'accroissement du nombre de membres suite à l'intégration des trois professeurs du *heigakuryô* d'Ôsaka, provoque un problème pour le groupe de Français, qui était plus ou moins prévisible. Les autorités militaires japonaises n'avaient pas suffisamment d'interprètes capables d'assurer le service d'interprétariat entre les instructeurs français et leurs interlocuteurs japonais. Selon un témoignage de Tajima Masachika, lorsque le groupe de Marquerie s'installe à Tôkyô, il n'y avait que trois ou quatre interprètes maîtrisant la langue française à la disposition du ministère de la Guerre, et il n'était pas possible pour ce faible

² *Ibid.*, p.83-84.

³ Voir annexe n°8, p.463-464.

nombre de Japonais d'accomplir toutes les tâches d'interprétariat auprès de dix-neuf membres français de la mission⁴. Pour la première mission militaire française arrivée à Yokohama en janvier 1867, le *Bakufu*, qui l'avait appelée au Japon pour servir l'instruction militaire de ses troupes, s'était préparé soigneusement à cette question d'interprétariat en français en créant le collège franco-japonais de Yokohama qui donnait une formation dans la langue française à des futurs officiers et jeunes interprètes japonais. Contrairement à cette mesure prise par le gouvernement des Tokugawa quelques années auparavant, le nouveau gouvernement, quant à lui, n'avait pas mis suffisamment de personnel compétent à la disposition des instructeurs de la mission qu'il avait sollicitée auprès du gouvernement français.

Confronté au problème du manque d'interprètes japonais avec les professeurs français déjà sur place, c'est toujours Tajima Masachika qui se chargea d'apporter la solution. Sa mission consista à trouver autant de Japonais capables de rendre service aux autorités militaires comme interprètes de français que les instructeurs français arrivés. Aux yeux de Tajima, qui lui-même a suivi la formation militaire française avec les professeurs de la précédente mission, il était en effet absolument nécessaire de mettre au moins un interprète japonais par instructeur français pour que la formation soit véritablement efficace et rentable.

La recherche faite par Tajima Masachika de personnes compétentes pour l'interprétariat du français ne se limite pas au ministère de la Guerre au service duquel il travaille, mais c'est tout le réseau des anciens élèves du collège franco-japonais de Yokohama que ce fonctionnaire mobilise car beaucoup de ses camarades à l'école de Yokohama travaillent toujours pour des établissements gouvernementaux tels que les ministères de l'Éducation, ou de la Justice. Cependant le nombre de ses anciens camarades du collège franco-japonais au service du nouveau gouvernement ne satisfait pourtant pas la demande pour assurer l'instruction militaire française et, par conséquent, Tajima doit étendre ses pistes de recherche en dehors du gouvernement central. Il y avait, en cette année 1872, un certain nombre d'anciens élèves du collège de Yokohama qui tenaient leurs propres écoles de langue française, et qui enseignaient la langue de Molière auprès de tous ceux qui avait besoin ou l'envie d'apprendre cette langue étrangère. En rendant visite à chacun de ses camarades qui, ainsi, gagnent leur vie, Tajima arrive enfin, au bout d'un mois de recherche, à trouver suffisamment de personnel maîtrisant le français et avec la capacité de rendre service aux instructeurs militaires français de la mission. Grâce à ce travail de Tajima Masachika, la formation militaire donnée par les membres de la mission française est enfin prête à démarrer⁵.

Le 20 mai 1872, soit trois jours après l'arrivée à Yokohama de la mission française, le chef de la mission, Charles Marquerie et ses officiers montent à la capitale où ils rencontrent pour la première fois le représentant des autorités militaires japonaises, Yamagata Aritomo, alors vice-ministre de la Guerre. Pendant la rencontre entre les Français et Yamagata, le ministre japonais indique aux officiers français les raisons de la sollicitation d'une telle mission militaire au gouvernement français et aussi les missions confiées aux officiers français par le gouvernement japonais.

Yamagata résume les raisons pour lesquelles le gouvernement de Meiji a demandé à la France l'envoi d'instructeurs militaires au Japon, en trois points :

⁴ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p. 329.

⁵ *Ibid.*

« 1. Comme le gouvernement de l'État japonais a été complètement renouvelé, il cherche à réviser son système militaire. Bien que, depuis un certain nombre d'années, le Japon tente d'étudier les arts de la guerre auprès de pays puissants d'Europe, cette ambition est toujours loin d'être accomplie et le gouvernement actuel voudrait la parfaire.

2. Malgré la formation d'un nouveau gouvernement au Japon, celui-ci est encore au début de son ouverture à la civilisation. Les Japonais sont, du coup, à court de connaissances scientifiques et la formation de l'armée du pays est incomplète.

3. Si le Japon dispose d'officiers militaires compétents, ils établiront par eux-mêmes le système militaire japonais et procéderont à un armement convenable des troupes japonaises. En tenant compte du fait que l'acquisition de ce genre de ressource humaine est liée au développement de la connaissance militaire et scientifique, le gouvernement japonais vous a fait venir au Japon de loin⁶. »

De la sorte, après avoir expliqué les raisons de la demande faite par les politiques japonais au gouvernement français, Yamagata Aritomo révèle en détail le rôle joué par les militaires français de la mission dans le cadre de l'instruction donnée aux officiers et soldats japonais. Et tout d'abord, il définit les fonctions du chef de la mission, Charles Marquerie, au Japon. D'après les mots du vice-ministre japonais de la Guerre :

« L'état-major est, en tant que chef de la mission française, placé sous la direction du vice-ministre et du sous-secrétaire d'État à la Guerre et son lieu de travail est le ministère de la Guerre car cet établissement a besoin de discuter avec lui de nombreux de sujets concernant l'organisation de la force militaire⁷. »

Cela signifie que la mission militaire française est attachée à l'école des études militaires de Tôkyô, *Tôkyô heigakuryô*, et le service quotidien de ses membres se fait dans cet établissement dans le quartier de Miyakezaka. Le chef de mission Marquerie est, à la différence des autres membres, prié de se présenter chaque jour dans les locaux du ministère de la Guerre. La mission confiée au chef de la mission Marquerie consistera, selon Yamagata, à répondre aux questions posées par les fonctionnaires des autorités militaires et à participer aux discussions au sujet de l'établissement du système militaire japonais en tant que conseiller étranger. En plus de l'organisation du système militaire, Yamagata lui demande également d'établir les règles de la gestion financière de l'armée de terre japonaise⁸.

Charles Marquerie est aussi invité, avec les autres officiers français, à participer à la direction de l'école de *heigakuryô*. Le vice-ministre de la Guerre Yamagata dit que c'est le secrétaire d'État de la Guerre qui établit le programme et les règles internes de l'école des études militaires de Tôkyô. Pourtant, si nécessaire, les instructeurs français sont libres de s'exprimer auprès de la direction de l'école et d'apporter des modifications aux programmes et réglementations de l'école.

⁶ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *rikugun dainikkei*, la cinquième année de Meiji, le mois d'avril, déclaration de Yamagata, vice-ministre de la Guerre, aux officiers français, code de référence : C04025237300.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

Pendant sa première rencontre avec les officiers français de la mission militaire, le vice-ministre de la Guerre ne manque pas de leur signaler à quoi les professeurs français doivent faire le plus attention vis-à-vis des élèves officiers japonais dans l'école. Yamagata n'hésite pas à dire devant les Français :

« Ce que je [Yamagata] vous signale avant tout, c'est que, malgré la mise en place du nouveau gouvernement et sa réforme administrative, qui a mené l'abolition du système politique féodal du Japon, tous les Japonais ne sont pas encore habitués à ce nouveau système politique et il se peut que l'existence des vieilles coutumes ou de vieilles manières de penser chez certains Japonais pose quelques problèmes entre les instructeurs et les élèves pendant la formation dans l'école.

Les autorités japonaises feront des efforts pour que ce genre de problème ne se produise pas mais on vous demande aussi de la compréhension dans ces situations⁹. »

Avec ces propos de Yamagata, est clairement exprimée l'intention des autorités japonaises de montrer aux étrangers que le Japon sous la direction de la nouvelle autorité n'est plus celui du gouvernement du *Bakufu* des Tokugawa. Avec la réforme politico-administrative effectuée par le gouvernement de Meiji en 1871, non seulement du point de vue diplomatique mais aussi à l'intérieur du pays, les autorités japonaises ont procédé à un changement radical pour évoluer vers un pays moderne à l'instar de la plupart des pays d'Europe. En révélant son souci pour ces Japonais qui vivent toujours dans l'ancien Japon, Yamagata souligne la transformation du pays, qui vient de tourner une page de son histoire.

À propos des élèves japonais de l'école de *heigakuryô* de Tôkyô, Yamagata Aritomo ajoute une demande adressée aux instructeurs français. Il s'agit des promotions et rétrogradation des élèves japonais en formation avec les Français. Le vice-ministre de la Guerre dit aux professeurs français que :

« Parmi tous les élèves officiers japonais à l'école militaire, toutes catégories d'armes confondues, il existe des différences concernant leur niveau d'avancement dans les études. Bien que ce soit aux professeurs de juger le niveau de chacun des élèves de l'école, en ce qui concerne leurs promotions et rétrogradations de grade, les professeurs seuls n'ont pas le droit de décider et il faut impérativement qu'ils consultent les responsables japonais de l'instruction militaire au ministère de la Guerre¹⁰. »

Avec ce rappel, malgré le fait que le gouvernement japonais ait entièrement confiance dans les instructeurs français, à qui il confie le commandement de l'école, Yamagata rend compte du fait que les Japonais du ministère de la Guerre participent, eux aussi, à la direction d'un établissement militaire si important pour eux. Pendant les discussions sur l'envoi de cette mission militaire française, le gouvernement japonais a montré son inquiétude concernant la participation étrangère, en particulier, celle des Anglais dans la direction des établissements japonais au service desquels le gouvernement japonais a engagé des conseillers ou des ingénieurs occidentaux. Comme mentionné plus haut, c'est dans les projets de construction du chemin de fer et de

⁹ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *rikugun dainikkei*, la cinquième année de Meiji, le mois d'avril, déclaration de Yamagata, vice-ministre de la Guerre, aux officiers français, code de référence : C04025237300.

¹⁰ *Ibid.*

modernisation du système monétaire au Japon que les Anglais sont impliqués le plus activement. Ainsi, la présence manifeste de l'influence étrangère dans certains des secteurs les plus importants pour la modernisation du pays, était la principale raison pour laquelle le gouvernement japonais hésitait autant à demander l'aide officielle du gouvernement français pour l'instruction de ses troupes. Dans l'attitude de Yamagata qui tente de souligner l'implication des autorités japonaises dans la direction du *heigakuryô*, on peut voir la manière de penser du gouvernement de Meiji, qui ne veut pas voir se répéter les mêmes problèmes qu'avec les Anglais lors de la construction du chemin de fer dans la région Est du Japon et de l'hôtel de la Monnaie à Ôsaka.

D'après les propos de Yamagata Aritomo, le lieu de travail de la mission militaire ne se limite pas à l'école des études militaires de Tôkyô, dont les locaux se situent dans le quartier de Miyakezaka, à l'ouest de la résidence impériale dans la capitale. Selon les plans du ministère de la Guerre, les officiers d'artillerie et du génie de la mission sont chargés de donner des formations aux élèves japonais recrutés pour étudier la fabrication d'armes à feu ou les techniques de construction militaire dans un autre établissement.

Depuis l'époque du shôgunat des Tokugawa, le *Bakufu* avait multiplié des efforts pour fabriquer au Japon des armes à feu, notamment, des armes lourdes, comme le canon en bronze. Pour ce faire, le gouvernement shôgunal avait construit en 1862 un atelier de fabrication d'armes à feu à Sekiguchi dans le nord de la capitale. Quelques années après la création de cet établissement, en réalisant la nécessité de trouver un moyen pour se procurer l'acier avec lequel les pays européens fabriquent leurs armes lourdes, les Japonais font construire en 1866 un autre établissement, le four à réverbère de Takinogawa. Lors du passage au pouvoir du nouveau gouvernement, ce dernier réquisitionne ces deux établissements militaires créés par l'ancien gouvernement et les place sous la direction du ministère de la Guerre du gouvernement de Meiji. C'est en mars 1870 que la section *zôbeishô* (fabrication d'armes) est mise en place au sein du ministère de la Guerre et avec le savoir-faire accumulé dans l'atelier de Sekiguchi et le four à réverbère de Takinogawa et aussi les équipements de ces deux établissements, la section de *zôbeishô* créée en 1871, une usine d'armes à Koishikawa, un quartier voisin de Sekiguchi.

Malgré le fait que l'armement des troupes soit une des préoccupations majeures pour avoir une armée de terre moderne, le *dajôkan* refuse, dans un premier temps, de mettre à la disposition du ministère de la Guerre le terrain demandé par la section de *zôbeishô* pour la construction de l'usine d'armements. L'emplacement que le *zôbeishô* comptait se procurer pour son établissement, est la résidence à Tôkyô du seigneur de province de Mito qui se trouve dans le quartier de Koishikawa. En effet les locaux de l'établissement appartenant au seigneur de Mito se situent tout près du fleuve Kanda, ce qui facilite considérablement le transport du matériel et ce qui permet à l'usine d'avoir de l'énergie hydraulique pour faire marcher les roues à aubes indispensable à la fabrication d'armes¹¹.

La raison pour laquelle le *dajôkan* décline la demande du ministère de la Guerre afin d'obtenir la résidence de Mito et son terrain à Koishikawa est que le gouvernement prévoit la construction d'un palais et d'un jardin pour la famille impériale à cet emplacement et qu'il ne peut pas annuler ce plan. Toutefois, les négociations suivantes entre le ministère de la Guerre et le *dajôkan* au sujet

¹¹ ÔMATSU Ki-ichi, *Sekiguchi taibô seizôsho (l'Atelier de fabrication de canon de Sekiguchi)*, Tôkyô, Tôkyô bunken sentâ, 2005, p. 133-134.

du terrain font abandonner au gouvernement l'idée de construction du palais impérial et les locaux de la résidence Mito sont mis à la disposition du ministère de la Guerre pour la construction de son usine d'armements.

Pendant la rencontre avec les officiers de la mission de Marquerie, Yamagata Aritomo ne manque pas d'aborder le sujet de l'usine d'armement de Koishikawa dont le ministère de la Guerre est sur le point de lancer les activités afin d'augmenter la production d'armes à feu au profit de l'armée de terre impériale. Certains membres de la mission française sont effectivement appelés à participer aux activités de cet établissement. Parmi les instructeurs français sous la direction de Charles Marquerie, l'officier d'artillerie Georges Lebon (1845-1923) est nommé responsable de cette usine de Koishikawa et chargé d'augmenter la production d'armes, d'installer de nouveaux dispositifs pour la production et aussi de former des ouvriers japonais travaillant pour cet établissement.

La déclaration du 20 mai 1872 faite par le vice-ministre de l'Armée Yamagata Aritomo et destinée aux officiers français de la mission de Marquerie qui viennent d'arriver au Japon, montre clairement les objectifs à atteindre au moyen de l'instruction militaire assurée par les Français et les résultats attendus d'eux par le gouvernement japonais. Ces mots adressés au chef de la mission française et ses officiers marquent ainsi le début de la deuxième collaboration franco-japonaise en matière d'instruction militaire plus de quatre ans après la première sollicitée par l'ancien *Bakufu*. C'est à partir de ce moment-là que commence le processus effectif de l'organisation de la force militaire du gouvernement de Meiji.

Dès leur arrivée au Japon au mois de mai 1872, les activités des militaires français de la mission débutent dans chacun de leurs établissements respectifs. Le travail des Français de la mission est effectué principalement au ministère de l'Armée, à l'école des études militaires de Tôkyô et à l'usine d'armement de Koishikawa. Dans les premiers mois de leur service au Japon, malgré un accueil soigneusement préparé par le gouvernement japonais à l'image de la résidence refaite à l'occidentale et réservée uniquement aux instructeurs français, on ne peut pas dire que les militaires français n'ont rencontré aucun problème au contact des hommes politiques, des élèves officiers ou des soldats japonais. Le chef de la mission Charles Marquerie raconte, dans sa lettre adressée à Charles Chanoine à Paris, son embarras à Tôkyô. Selon le chef de la deuxième mission française, une ambiance peu favorable vis-à-vis des instructeurs français domine les esprits au ministère de l'Armée. Marquerie écrit :

« Nous sommes arrivés, précédés d'une réputation d'envahisseurs, décidés à tout changer et à tout bouleverser. Il s'est formé alors au ministère de la Guerre, une coalition décidée à se défendre à outrance. Trancher dans le vif, en débutant aurait été je pense, d'une mauvaise tactique. Sans transiger sur les principes, j'ai cru préférable de ne rien heurter. Les résultats déjà obtenus me prouvent que cette conduite avait quelque sagesse. Aujourd'hui au lieu de décliner notre concours, comme presque chacun le faisait à notre arrivée, la plupart des officiers recherchent notre instruction et j'ai l'espérance de nouveaux succès qui réellement me rendrait bien heureux¹². »

¹² CHANOINE, *op.cit.*, p.89, lettre du colonel Marquerie chef de mission au commandant Chanoine, à l'état-major du ministre Paris, datée du 23 septembre 1872 Yeddo.

Cette description de Charles Marquerie concernant le ministère japonais de l'Armée vu de l'intérieur montre bien l'ambiance hostile au changement radical qui serait apporté par les instructeurs au corps militaire japonais. Comme exprimé dans la déclaration de Yamagata Aritomo, le travail principal confié au chef de la mission est de rédiger les règlements militaires appliqués à l'ensemble des troupes terrestres, les règlements concernant la direction de l'école militaire de Tôkyô, et la comptabilité du ministère de l'Armée en collaboration avec des officiers au service de l'établissement. Les résultats de son travail apparaissent sous la forme des *heigakuryô gaisoku* (règlements généraux sur l'école militaire de *heigakuryô*) en août 1872 ou des *kaikeikyoku kanjô kisoku* (règlements sur le service de comptabilité) en février 1873 etc¹³.

L'établissement de ces textes réglementaires, fruit du travail du capitaine Marquerie, ne plaît apparemment pas à tous ceux dont la fonction les soumet à ces règles. Au sein du ministère de l'Armée, des officiers conservent toujours l'idéologie anti-étrangère ou appartiennent au clan de Satsuma opposé à celui de Chôshû qui avait poussé l'introduction du modèle français dans l'organisation militaire du Japon.

L'attitude de méfiance à l'égard des Français de la mission ne se retrouve pas seulement dans l'administration du ministère japonais de l'Armée, mais aussi sur les lieux de l'instruction militaire où les instructeurs français rencontrent des officiers et des soldats japonais plus ou moins hostiles. Dans la lettre citée ci-dessus écrite par Marquerie à Charles Chanoine à Paris, le chef de la mission ne manque pas d'évoquer l'ambiance qui régnait dans les troupes japonaises dont la direction est confiée aux instructeurs français :

« Les troupes de la Garde Impériale qui, à notre arrivée nous ont montré une hostilité ouverte, à tel point qu'elles ont failli en venir aux mains avec les bataillons d'instruction sur un terrain de manœuvre commun, seraient confiées à l'instruction de la mission¹⁴. »

Les troupes que Marquerie nomme dans sa lettre, sont des unités militaires organisées au mois d'avril 1871, soit un an avant l'arrivée au Japon de la mission française. Elles sont composées de troupes issues de trois provinces puissantes, les trois principales qui ont été à l'initiative du bouleversement politique de 1867-1868, c'est-à-dire, Satsuma, Chôshû et Tosa. Quoi qu'elles portent le nom de « Garde Impériale », leurs fonctions ne sont pas bornées seulement à la protection de l'empereur et de la Cour impériale installés dans la capitale depuis la fin de l'année 1868 mais elles constituent aussi une force militaire nationale, avec pour fonction de maintenir la sécurité et l'ordre public au Japon. De plus, malgré l'origine des officiers et des soldats constituant les troupes de la Garde impériale, soit les trois provinces du Sud citées plus haut, le commandement des troupes est entièrement confié au ministre de la Guerre, autrement dit, elles sont placées sous la direction du gouvernement central et non pas des provinces d'origine¹⁵. À l'occasion de l'arrivée des militaires français à Tôkyô, il est décidé que ces unités militaires seront confiées à l'instruction française. Dans un premier temps, les troupes à instruire par les professeurs français de la mission sont, en grande partie, composées de celles qui avaient déjà suivi des formations dans l'école des études militaires d'Ôsaka et l'intégration de ces troupes de la Garde Impériale augmente considérablement les tâches des instructeurs français.

¹³ SHINOHARA, 1983, *op cit.*, p.332.

¹⁴ CHANOINE, *op.cit.*, p.90.

¹⁵ MATSUSHITA, *op.cit.*, p.10.

Lors de leur organisation en avril 1871, la composition des troupes de la Garde Impériale comprend : quatre bataillons d'infanterie et quatre batteries d'artillerie pour la force de Satsuma, trois bataillons d'infanterie pour la force de Chôshû et deux bataillons d'infanterie, deux batteries d'artillerie et deux escadrons de cavalerie pour la force de Tosa. Le nombre total d'officiers et de soldats appartenant à la Garde impériale est de six mille deux cent soixante-cinq¹⁶.

Même en face des troupes de la Garde impériale qui n'hésitent pas à montrer aux Français une attitude glaciale et désobéissante, le chef de la mission fait en sorte que les officiers et soldats de ces unités soient incorporés dans l'instruction française. À ce sujet Charles Marquerie témoigne :

« Il sera fait une théorie pratique et des conférences aux cadres (officiers et sous-officiers) d'infanterie et d'artillerie, à savoir : 6 chefs de bataillon, 66 capitaines, 96 sous-lieutenant ou lieutenant, 390 sous-officiers, 2 chefs d'escadron d'artillerie, 22 officiers, 102 sous-officiers. Les deux pelotons de cavalerie, officiers et cavaliers, seront entièrement confiés à la haute direction du capitaine Descharmes¹⁷. »

Ce n'est pas seulement le chef de la mission française qui témoigne de l'attitude peu amène des troupes de la Garde impériale mais aussi un des officiers de la mission, Georges Lebon qui explique, lui aussi, les difficultés causées par les officiers et les soldats de cette unité sur les travaux de la mission. Lors d'une conférence donnée par cet officier d'artillerie aux officiers de la garnison de Bourges au mois de mars 1897, le colonel Lebon ne manque pas de faire connaître ainsi le problème qu'il a rencontré dans ses premiers mois de service au Japon :

« Au début, les troupes des clans du Sud, qui avait pris le nom de Garde impériale, ne recevaient pas l'instruction de la mission. Aussi dans leur désir de s'instruire, et dans la crainte de se voir dépassées, leur jalousie ne tarda pas à éclater à l'égard des troupes qu'instruisait la mission. Il faillit parfois survenir entre elles des rixes sérieuses dans les rues de Yédo. Quand cette jalousie fut très surexcitée, le gouvernement lui accorda de participer à l'instruction de la mission française, mais à la condition qu'elle consentirait à manœuvrer sur les mêmes terrains et côte à côte avec les troupes qu'instruisait déjà celle-ci. C'était opérer un rapprochement entre les troupes de la féodalité et les troupes nationales¹⁸. »

À la demande du gouvernement, les unités de la Garde impériale composée en grande partie d'officiers et de soldats des provinces influentes dans le nouveau régime, sont ainsi intégrées à l'instruction et placées sous la direction de la mission française. Pourtant, même après leur mise sous commandement des instructeurs français, l'ambiance hostile entre les deux corps d'origine différente est loin d'être résolue. D'après un témoignage de Lebon, cela pose un problème relativement sérieux au cours du déroulement de l'instruction militaire assurée par la mission :

« Ce rapprochement [entre la Garde impériale et les troupes nationales] ne se fit pas sans certaines difficultés. Par exemple, la première fois que fut donné rendez-vous pour une conférence commune à une cinquantaine d'officiers d'artillerie, ceux-ci se groupèrent dans deux salles distinctes, et il fallut la menace de cesser toute instruction, aux uns comme aux

¹⁶ *Ibid.*, p.9.

¹⁷ CHANOINE, *op.cit.*, p.90-91.

¹⁸ LEBON, Georges, *Les Origines de l'armée japonaise*, Paris, Berger-Levrault et Cie., 1898, p. 24.

autres, pour les décider à se réunir dans une salle commune. Les premiers temps, ils échangeaient entre eux des regards qui n'avaient rien d'amical¹⁹. »

Ce problème d'hostilité existant les troupes japonaises à instruire par les Français n'a jamais été observé lorsque la première mission française est venue assurer des entraînements militaires au sein de l'armée de terre shôgunale. Après la formation du nouveau gouvernement de Meiji et avec sa tentative de mener des réformes dans tous les domaines pour effacer les traces de l'ancien régime politique, ce genre de problème se produit assez fréquemment, non seulement au cours de l'instruction militaire avec les officiers français, mais même aussi dans le gouvernement, où existaient des rivalités entre les clans constituant le nouveau régime et parfois cela perturbe la bonne exécution des mesures prises par le gouvernement. Si la force militaire que le nouveau gouvernement envisage d'établir est composée d'officiers et de soldats originaires de différentes provinces qui ne veulent pas partager les mêmes valeurs, il était en fait inévitable que ce type d'accrochage se produise pendant l'instruction et que les professeurs français s'interrogent à ce sujet.

Alors que la mission de Marquerie arrive au Japon et s'y installe pour commencer son travail d'instruction militaire pour certains et de conseillers étrangers au service du gouvernement japonais pour les autres, un groupe de Japonais est en visite en France. Il s'agit de la délégation japonaise menée par Iwakura Tomomi. La mission diplomatique d'Iwakura, qui comprend plus de quarante fonctionnaires et professeurs et une quarantaine d'étudiants japonais, part du Japon à la fin de l'année 1871 dans le but d'observer le développement industriel et administratif en Occident, et aussi d'entrer en discussion sur la révision des traités de 1858 conclus entre le Japon et les cinq grandes puissances occidentales, qui contiennent des clauses défavorables à l'égard du Japon. Dans l'équipe d'Iwakura, qui se dirige tout d'abord aux États-Unis et ensuite en Europe, se trouve Yamada Akiyoshi, originaire de Chôshû qui menait la réforme militaire au sein du ministère de la Guerre du nouveau gouvernement après la mort d'Ômura Masujirô.

Durant le séjour à Paris de l'ambassade Iwakura, l'ancien chef de la première mission militaire française et le chef d'escadron d'état-major d'alors, Charles Chanoine est mandaté afin d'accompagner la délégation japonaise dans les établissements militaires à Paris. Le choix de Chanoine est judicieux du fait de son expérience de plusieurs années au Japon et aussi du fait de la présence dans cette mission diplomatique de Yamada Akiyoshi, un général influent dans l'armée japonaise.

Comme les précédentes ambassades japonaises en France, en plus des rencontres diplomatiques programmées avec des hommes politiques français, en particulier avec le président de la République Adolphe Thiers (1797-1877), le 26 décembre 1872, la délégation d'Iwakura souhaite visiter des établissements militaires dans et à proximité de la capitale française. Durant le séjour à Paris de la délégation japonaise, le ministère de la Guerre l'autorise à visiter « les divers établissements dépendant du département de la guerre qui sont compris dans la première division militaire²⁰ ». Le jour de la rencontre entre Iwakura Tomomi et Adolphe Thiers, dans sa lettre, l'état-major de l'armée française désigne officiellement Charles Chanoine comme

¹⁹ *Ibid.*, p.24-25.

²⁰ CHANOINE, *op.cit.*, lettre d'autorisation du ministre de la Guerre, le général de Cissey, datée du 26 décembre 1872 Paris.

accompagnateur de l'ambassadeur du gouvernement japonais et cite tous les établissements militaires que la délégation d'Iwakura est invitée à visiter dans le cadre de son observation auprès de l'armée de terre française. Parmi eux, ce ne sont pas seulement les installations militaires pratiques comme les casernes, les forts et les camps appartenant à l'armée française, mais il est aussi indiqué des établissements majeurs de la formation militaire en France tels que l'école polytechnique, les écoles d'état-major et de St. Cyr, et aussi l'école de médecine et de pharmacie militaire.

La visite à Paris de l'ambassade japonaise d'Iwakura n'échappe pas à la curiosité des journalistes français. Depuis l'arrivée de l'ambassade japonaise à Paris le 16 décembre 1872, plusieurs quotidiens publiés dans la capitale, à savoir *le Temps* ou *le Figaro* rapportent les événements liés à la présence des Japonais en France et notamment leur réception officielle par le président Thiers le 26 décembre 1872 et aussi leur visite à Versailles le 15 janvier de l'année suivante²¹. Même après le départ de la mission d'Iwakura pour la Belgique, les journalistes français continuent à s'intéresser au passage à Paris de l'ambassade japonaise conduite par un homme d'État japonais aussi important et publient des articles concernant la mission d'Iwakura et sur les relations entre la France et le nouveau Japon qui vient de procéder à une réforme politique et administrative radicale.

Quelques mois après le départ de l'ambassadeur Iwakura de Paris, Charles de Mazade (1820-1893), historien et journaliste français et alors rédacteur politique à la *Revue des Deux Mondes* publie dans son journal un article abordant les relations diplomatiques et militaires entre la France et le Japon et son nouveau gouvernement. Dans son article, intitulé « le Japon depuis l'abolition du Taïcounat », portant sur l'analyse historique du Japon contemporain et la situation de ce pays dans le monde des années 1870, Charles de Mazade ne manque pas de mentionner la coopération militaire franco-japonaise sous la forme d'une mission militaire française pour la formation de l'armée de terre japonaise, et il met en avant l'excellence des relations diplomatiques entre les deux pays. Il écrit comme suit :

« Le ministre des Affaires étrangères du *mikado* disait à notre représentant après notre lutte fatale contre l'Allemagne : « Nous connaissons les malheurs que la guerre a infligés à la France mais cela n'a changé en rien notre opinion sur les mérites de l'armée française, qui a montré tant de bravoure contre des troupes supérieures en nombre. » On aurait pu croire que les Japonais, comme tant de courtisans de la fortune et d'adorateurs du succès, n'auraient plus désormais d'admiration que pour la Prusse, et que tout dans leur armée se ferait à la mode prussienne. Ce fut précisément le contraire qui arriva. Le *mikado* nous demanda une mission militaire française, et voulu que notre langue fût la langue du commandement de ses troupes. N'est-il pas curieux qu'au moment où tant de Français blasphèment contre leur patrie, elle trouve dans l'extrême Orient des peuples qui lui rendent justice et qui respectent ses malheurs ?²² »

²¹ SIMS, Richard, « France 16 december 1872-17 february 1873 », (in) NISH Ian (éd.), *The Iwakura Mission in America & Europe : A New Assessment*, Routledge, Londres, 1998, p.45.

²² MAZADE (De), Charles, « Le Japon depuis l'abolition du Taïcounat », (in) *Revue des Deux Mondes*, mars-avril 1873, p.479.

Un autre hebdomadaire français, *l'Illustration*, publie lui aussi un article sur le Japon et son changement politique et administratif depuis la chute du régime, qui était connu même en Europe sous le nom de « shôgunat ». C'est dans l'édition du 29 mars 1873, soit un peu plus d'un mois après le départ de la mission d'Iwakura pour la capitale belge, que le magazine français fait paraître un article abordant la visite de l'ambassadeur japonais à Paris et l'organisation de l'armée impériale japonaise sous le commandement des officiers français. L'article du 29 mars rapporte la situation politique au Japon dans laquelle le nouveau gouvernement de l'empereur est sur le point de mener des réformes radicales concernant l'ancien système politique et administratif. Malgré la grande ampleur des réformes en cours, l'auteur de l'article souligne le calme du peuple japonais face à ces changements et pour le journaliste français, le processus de réforme gouvernementale, qu'il qualifie de « révolution » se passe dans une ambiance toute pacifique au Japon. Selon l'article, l'opération menée par le gouvernement japonais s'apparente à une sorte d'occidentalisation pour que le Japon se trouve un jour au même rang que les puissances européennes et les Japonais mènent les réformes avec « intelligence » et « promptitude ». Parmi ces réformes nécessaires au rapprochement des Japonais de la civilisation occidentale, figure la réorganisation de leur armée nationale, et c'est à la France que le gouvernement du *mikado* s'est adressé pour lui demander son concours en envoyant une mission militaire composée d'officiers français²³.

La visite à Paris de la mission Iwakura a ainsi attisé la curiosité des Français à l'égard de la délégation japonaise mais également du Japon qui a traversé une époque de conflit et qui a vu changer son régime politique à la fin des années 1860. Après l'époque féodale, qui était connue comme l'ère des guerriers japonais, les *samurai*, avec le *shôgun* à leur tête, la presse française communique à son public que le Japon a bien tourné une page de son histoire et est sur le point de vivre une époque de réformes, qui transformera le pays et le hissera au niveau des nations européennes. À l'occasion de la transformation du pays, le Japon demande à la France d'apporter son aide dans l'organisation de sa force militaire, un des domaines les plus importants pour son occidentalisation. La plume des journaux et des revues français ne manque pas d'aborder la présence au Japon de leurs compatriotes en tant qu'instructeurs militaires dans les articles sur l'ambassadeur Iwakura et ainsi de rappeler aux Français les bonnes relations diplomatiques entre la France et le nouveau Japon. En ce sens, médiatiquement parlant, la mission militaire française de Charles Marquerie devrait être considérée comme un symbole des liens diplomatiques et militaires forts entre les deux pays, au même titre que son prédécesseur, la mission de Charles Chanoine.

²³ ICHIKAWA Shin-ichi, « La Mission Iwakura (1871-1873) et la France : ce que virent en Europe les Japonais de l'époque Meiji », (in) *Chichûkai kenkyûjo kiryô*, n°4, mars 2006, p.120.

3-5. Établissements militaires créés sous la direction de la mission française

Depuis l'arrivée de la mission française en mai 1872, l'instruction militaire assurée par les membres de la mission se fait principalement dans les locaux du *heigakuryô*, l'école des études militaires déplacée dans la capitale en 1871. La plupart des dix-neuf instructeurs français font leur travail au sein de cet établissement militaire destiné à la formation des jeunes officiers et aussi des soldats japonais constituant l'armée de terre impériale. En dehors des horaires d'instruction dans le *heigakuryô*, les Français de la mission de Marquerie passent leur temps dans leurs quartiers, qui sont des résidences d'anciens seigneurs de province, situées autour du château d'Edo et réhabilitées pour la vie quotidienne des professeurs français appelés par le nouveau gouvernement. Au cours de ces premières années de l'époque de Meiji, les établissements concernant les affaires militaires tels que le ministère de la Guerre puis de l'Armée, l'école des études militaires de *heigakuryô*, et les entrepôts d'armes à feu, sont regroupés dans la zone autour du château d'Edo, transformé en palais impérial depuis l'installation de l'empereur à Tôkyô en 1868. Par conséquent, les lieux de résidence et de travail des instructeurs français ne sont pas très éloignés et chaque matin, ils n'ont qu'à marcher environ deux kilomètres le long des douves du château pour se rendre à l'école de *heigakuryô*.

En plus de l'instruction militaire pour les troupes terrestres japonaises dans le *heigakuryô*, la construction d'un certain nombre d'établissements nécessaires pour assurer une formation militaire plus efficace ou pour l'approvisionnement d'armes à feu fabriquées au Japon, est elle aussi confiée à la mission française. C'est notamment entre 1872 et 1876, que les militaires français prennent le commandement des travaux de plusieurs établissements dépendant du ministère de la Guerre, puis de l'Armée. Parmi ces établissements construits sous la direction de la mission de Marquerie, nombreux sont ceux qui ont perduré et joué un rôle important dans l'histoire militaire du Japon à l'approche du XXe siècle.

Depuis l'installation de l'école de *heigakuryô* dans la capitale en 1871, la formation des jeunes sous-officiers japonais est faite à la section de *Kyôdôdan* (instruction et entraînement militaires) de l'école. C'est le centre d'entraînement militaire établi à Kyôto par Ômura Masujirô en septembre 1869, qui est à l'origine de cette section de *Kyôdôdan*. Cette section est maintenue dans l'école des études militaires d'Ôsaka, puis elle rejoint la capitale suite au déplacement de l'école à Tôkyô.

Au mois d'août 1873, la section de *Kyôdôdan* est séparée de l'école de *heigakuryô* de Tôkyô et mise sous le contrôle direct du ministère de l'Armée. Pour la formation des officiers dans l'école de *heigakuryô*, l'établissement est doté à partir du mois d'octobre 1873, d'un département appelé *Kari shikan gakkô* (école provisoire des officiers). La *Kyôdôdan* séparée de l'école de *heigakuryô* devient désormais un établissement qui accueille de jeunes japonais entre quinze et vingt-cinq ans et leur donne une formation en vue d'obtenir le grade de sous-officier. Après la formation dans la *Kyôdôdan*, les bons élèves sont autorisés à poursuivre leur formation dans le *Kari shikan gakkô* à l'école de *heigakuryô* pour atteindre un plus haut niveau dans la hiérarchie militaire. Ainsi, en ce début des années 1870, la formation d'officiers et de sous-officiers au Japon est faite par deux établissements différents, la *kari shikan gakkô* dans l'école militaire de Tôkyô et la *Kyôdôdan* sous la direction du ministère de la Guerre.

Ce changement du système éducatif militaire au Japon fait partie du travail des instructeurs français et Georges Lebon compte la *Kyôdôdan* parmi les établissements militaires créés avec l'aide

de la mission française. Il décrit cet établissement comme « une école de sous-officiers destinée à fournir des cadres à toutes armes¹ » et selon lui, l'école de *Kyôdôdan* fournissait aussi des officiers dans les premiers temps de sa création.

Selon les règles de l'école de *Kyôdôdan*, revues en 1874, un an après sa séparation de l'école *heigakuryô*, l'objectif de l'école des sous-officiers est de former des jeunes Japonais qui espèrent obtenir le grade de sous-officier. L'établissement dispose de six catégories d'armes : l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie, le génie, la logistique militaire et la musique militaire². Le nombre des nouveaux élèves pour chaque catégorie d'arme est défini en fonction des besoins pour la composition de l'armée de terre impériale. Si pour l'infanterie, l'école de *kôdôdan* accueille chaque année plus de mille trois cents élèves, seulement une trentaine de jeunes Japonais sont acceptés chaque année pour la cavalerie, la logistique militaire et la musique militaire³.

Les modalités à remplir par les candidats à la formation dans la *Kyôdôdan* sont précisément spécifiées. Les conditions d'entrée dans l'école sont les suivantes :

- « 1. L'âge : entre 18 et 25 ans en général et entre 15 et 23 ans pour la musique militaire.
2. La taille : plus de 5 *shaku* (environ 151,5 centimètre) et plus de 5 *shaku 2 sun* (environ 157,6 centimètres) pour l'artillerie.
3. Le physique : être doté d'une bonne constitution physique et avoir une belle dentition pour la musique militaire.
4. L'écriture : avoir une capacité d'écriture suffisante pour rédiger des correspondances militaires.
5. La lecture : avoir la capacité suffisante pour comprendre les manuels mais ce n'est pas requis pour les candidats à la musique militaire.
6. Mathématiques : avoir la capacité de faire les quatre opérations mais ce n'est pas requis pour les candidats à la musique militaire⁴. »

Dans cette école de *Kyôdôdan*, le programme pour les élèves japonais souhaitant devenir sous-officiers et servir l'armée de terre japonaise, est établi pour chacune des cinq armes. Les troupes appartenant à la logistique militaire sont intégrées dans le corps de la cavalerie et ses élèves sont obligés de suivre presque le même programme que celui des cavaliers. Selon le programme scolaire établi au mois de mars 1875, l'entraînement pratique pour l'infanterie est composé d'exercices de gymnastique, d'exercices en peloton et d'exercices en bataillon. La construction de tranchées se trouve également dans le programme pratique de l'infanterie. Pour la cavalerie, outre l'entraînement pratique de base commune avec l'infanterie, est bien sûr programmé le cours d'équitation. Les élèves de l'artillerie n'ont pas besoin de suivre le cours de gymnastique mais ceux de tir au canon de montagne et campagne, de construction de bastion, de fabrication et de réparation d'armes à feu et aussi d'équitation. L'instruction pratique du génie comprend, comme particularités, la gymnastique, l'exercice de destruction de fossé, d'attaque de tranchée ou de

¹ LEBON, *op.cit.*, p.26.

² Kindai degitaru raiburari (la Bibliothèque numérique de l'époque contemporaine) de la Bibliothèque nationale du Japon, *hōrei zensho*, la septième année de Meiji (1874), les règles générales relatives à la *Kyôdôdan*.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

topographie. Pour les élèves de toutes armes, la natation est obligatoire comme exercice physique effectué à l'école⁵.

En ce qui concerne les cours théoriques de l'école de *Kyôdôdan*, ils sont composés de six cours principaux, communs aux programmes de toutes les catégories d'armes. Il s'agit des mathématiques, du dessin, des affaires intérieures du pays, de la discipline et du droit militaire, de la géographie du Japon et de l'histoire générale du Japon. En plus de ces cours communs, il y a un cours de biologie du cheval pour la cavalerie et l'artillerie, un de balistique pour l'artillerie, et un d'architecture pour le génie⁶.

Malgré le fait que les programmes de l'école soient définis assez précisément, il est dit en même temps que la durée de la scolarité dans cet établissement *Kyôdôdan*, peut changer en fonction des progrès scolaires de chaque élève et de la situation politique et militaire du pays.

En plus de l'école de *Kyôdôdan*, qui a pour but de former des sous-officiers pour l'armée de terre impériale, le ministère de la Guerre ouvre un autre établissement militaro-scolaire dans le quartier de Toyama dans le nord-ouest de la capitale. Cette école appelée *Toyama gakkô* (école de Toyama) est créée en août 1873 à l'initiative d'André Echemann (1843-1917), capitaine d'infanterie de la mission militaire.

Selon les règles générales pour les élèves de *Toyama gakkô*, établies lors de l'inauguration de l'établissement, l'objectif de cette école est le suivant :

« Le but de l'établissement *Toyama gakkô* est de rassembler plusieurs officiers et sous-officiers qui appartiennent déjà à un régiment d'infanterie et de leur donner une formation militaire assurée par les professeurs compétents. Ainsi, en suivant une formation cohérente dans un établissement militaire comme *Toyama gakkô*, et en transmettant ensuite aux soldats japonais leurs connaissances acquises à Toyama, ces officiers et sous-officiers pourront servir à l'uniformisation des troupes militaires. Cela permettra aussi les progrès de la science militaire auprès de tous les cadres des troupes du Japon⁷. »

Ainsi la *Toyama gakkô* accueille comme élèves des officiers et sous-officiers d'infanterie, déjà en service dans leur régiment.

En 1873, les autorités militaires japonaises généralisent le système de *chindai* (région militaire), qui consiste à installer pour la sécurité du pays des casernes militaires dans les principales villes du Japon. Lors de la mise en service de ce système mis en place en 1871, le ministère de la Guerre installe tout d'abord deux bases militaires, dans les régions de Tôhoku et de Kyûshû du Nord puis deux autres à Tôkyô et à Ôsaka en octobre 1871. Deux ans après sa création, en construisant deux nouvelles bases à Hiroshima et à Nagoya, le système de *chindai* est une composante importante de la force militaire du Japon. Pourtant, envoyés en province et attachés à une caserne locale, les officiers et les soldats n'ont pas l'occasion de suivre de formation militaire assurée uniquement dans les établissements de la capitale. Dans ce contexte, l'école de Toyama envisage

⁵ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôrûiten*, série II, tome 223, programme de la *Kyôdôdan*, daté du mois de mars de la huitième année de Meiji (1875).

⁶ *Ibid.*

⁷ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôrûiten*, série II, tome 223, règles générales de l'école de Toyama, datées du 7 août de la sixième année de Meiji (1873).

de réduire la différence de niveau observée entre les troupes basées à Tôkyô et celles mobilisées en province.

La formation de l'école de Toyama est donc destinée à des officiers et des sous-officiers d'infanterie, qui sont en activité. Tous ses élèves sont pensionnaires, qui habitent dans les locaux du *beigakuryô* et tous les jours, ils vont jusque dans le quartier de Toyama situé à quatre kilomètres et demi au nord-ouest de leur résidence. Les cours donnés à l'école de Toyama sont le tir, la gymnastique, la gestion des troupes, les mathématiques et la stratégie militaire⁸. La durée de formation dans la *Toyama gakkô* est de huit mois, qui s'étale chaque année de septembre à avril.

Comme tous les élèves de l'établissement sont des officiers ou des sous-officiers de l'armée de terre impériale, durant leur scolarité dans l'école de Toyama, ils sont rémunérés en fonction de leur grade militaire. La rémunération mensuelle d'un capitaine est de huit yens⁹, cinq yens pour le lieutenant, trois yens et cinquante sens pour le sous-lieutenant et quatre-vingt sens pour le sergent-major et le sergent¹⁰.

La formation pour les officiers et les sous-officiers appartenant aux régiments en province dans le système de *chindai* est donnée à l'école de Toyama mais le centre de cette formation militaire est plutôt l'école de *beigakuryô* à Tôkyô. Un décret du ministère de l'Armée au mois de juin 1873, deux mois avant la création de l'école de Toyama, annonce que tous les officiers et sous-officiers dans les régions militaires de province sont invités, les uns après les autres, à monter à la capitale pour suivre un temps de formation militaire assurée par les instructeurs français et japonais. C'est que l'uniformisation de l'instruction dans toutes les casernes installées par le système de *chindai*, est une des préoccupations majeures pour les autorités militaires japonaises et pour ce faire, l'école de *beigakuryô* est choisie pour accomplir cette vaste opération en qualité de premier établissement militaro-scolaire du Japon. Grâce à l'instruction assurée par les Français de la mission de Marquerie. Pourtant, vu le grand nombre d'officiers et de sous-officiers à instruire, l'école de *beigakuryô* n'est pas suffisante pour donner une formation militaire à tous les cadres des troupes venus de tout le Japon. C'est la raison principale pour laquelle le ministère de la Guerre décide de construire une autre école militaire à Tôkyô sur les conseils du capitaine Echemann de la mission française.

Comme le programme principal de l'école de Toyama consiste à donner une formation de tir au fusil pour les cadres des troupes d'infanterie, l'officier d'artillerie de la mission française, Georges Lebon présente l'établissement de Toyama comme une école de tir pour l'infanterie. Selon une description de la *Toyama gakkô* par Lebon, les instructeurs français constatent vite que :

« Les Japonais, avec leur tempérament peu impressionnable, font de bons tireurs. Comme chez tous les peuples de race jaune, le système nerveux paraît moins développé chez eux que chez nous [les Français], ou, ce qui revient au même, ils le maîtrisent plus facilement¹¹. »

⁸ *Ibid.*

⁹ La réforme monétaire au Japon est effectuée en 1871 sous la direction du nouveau gouvernement de Meiji. Lors de ce passage de l'ancien système monétaire au nouveau, a été adopté le système d'étalon-or selon lequel un yen vaut mille cinq cents milligrammes d'or pur.

¹⁰ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *dajôrûiten*, série II, tome 223, règles générales de l'école de Toyama, datées du 7 août de la sixième année de Meiji (1873), *op.cit.*

¹¹ LEBON, *op.cit.*, p.26.

Depuis sa création en août 1873, André Echemann, capitaine d'infanterie de la mission française et promoteur de l'école de Toyama, est officiellement attaché à l'établissement en tant qu'instructeur français. Avec lui, Joseph Auguste Cros (1846-1913), un sous-lieutenant d'infanterie est lui aussi chargé de donner des cours à l'école de Toyama comme adjoint du capitaine.

Outre l'entraînement au tir, une autre activité a été développée au sein de l'école de Toyama : il s'agit de la gymnastique. Durant l'instruction assurée par la première mission française pour les troupes des Tokugawa, le chef de la mission, Charles Chanoine se rend compte qu'il manque énormément aux Japonais la force physique demandée pour être intégrés dans une troupe militaire. Pour résoudre ce problème et rendre les troupes japonaises physiquement plus puissantes, Chanoine incorpore des exercices de gymnastique dans l'instruction donnée par la mission.

Aussi pour les instructeurs français de la deuxième mission, avoir un physique digne d'un militaire est indispensable pour former des troupes et, afin d'atteindre à ce but, André Echemann met en avant les exercices de gymnastique dans le programme de l'école de Toyama. En 1874, le service de publication du ministère de l'Armée publie un livre intitulé *Taisô kyôhan* (Manuel de gymnastique) dont le traducteur est André Echemann¹². Afin de mieux transmettre à ses élèves japonais les principes de gymnastique et ses divers exercices, Echemann traduit un manuel de gymnastique français publié en France en 1847 avec l'approbation du ministère français de la Guerre. Le titre du livre traduit en japonais par le professeur français de l'école de Toyama est « Instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupes et les établissements militaires ». Il explique en détail les règles générales pour donner l'instruction de la gymnastique et les divers exercices en fonction de leur difficulté.

La traduction en japonais d'un manuel publié et employé par les autorités militaires françaises permet de faciliter la compréhension de la théorie de la gymnastique. De plus, quatre mois après l'inauguration de l'école de Toyama, est ouvert dans les locaux de l'école, un espace destiné aux exercices de gymnastique équipé de plusieurs agrès¹³. À partir du mois de juillet 1874, les travaux pour couvrir le terrain de gymnastique commencent et ils s'achèvent au mois d'avril 1875. Ainsi l'école de Toyama dispose désormais d'un gymnase moderne dans lequel ses élèves peuvent suivre les cours de gymnastique à l'abri de la pluie et du vent afin d'obtenir le physique nécessaire à leur service militaire. Les premières années de son existence, le gymnase donne, sous la direction des deux professeurs français Echemann et Cros, une instruction relativement bien organisée et systématique.

L'infrastructure pour l'enseignement de la gymnastique dans l'école de Toyama est ainsi progressivement mise en place au cours des premières années de service. Pourtant, les deux professeurs français dans l'école, assurent d'autres cours que ceux de gymnastique : le tir, les mathématiques, l'art de la guerre etc., et ne sont pas en mesure de s'occuper que de l'enseignement de la gymnastique. Afin de développer davantage l'enseignement de la

¹² ÔKUBO Hideaki, « Kindai nihon taïku no keisei ni okeru balumatsu furansu gunji komondan no kage (les traces des missions militaires françaises dans le développement de l'éducation physique dans le Japon moderne) », (in) *Taïkugaku kenkyû*, n°54, juin 2009, p.8.

¹³ *Ibid.*, p.9-10.

gymnastique pour les officiers et les sous-officiers, le ministère de l'Armée souhaite renforcer le personnel de la mission militaire française et se met, dès l'année 1873, à exprimer son intention d'augmenter le nombre d'instructeurs français au Japon. Dans ce cadre, en 1874, un instructeur supplémentaire rejoint l'école de Toyama, où l'enseignement de la gymnastique est considérablement mis en valeur. Cet instructeur français affecté à l'école de Toyama au mois de mai 1874 se nomme François Joseph Ducros (1833-1905). Avant d'arriver au Japon, ce sergent d'infanterie travaillait pour l'école militaire de Saint-Cyr en tant que moniteur de gymnastique.

Contrairement aux deux autres professeurs français, Echemann et Cros, le travail de Ducros à l'école de Toyama est concentré sur la gymnastique et il ne se charge que de l'enseignement de ce domaine. La présence de l'instructeur Ducros à Toyama pendant un peu plus de trois ans entre mai 1873 et juin 1877, fait, en effet, avancer la gymnastique au Japon car l'école de Toyama est, au début des années 1870, le seul endroit où les Japonais pouvaient suivre un cours de gymnastique et faire des exercices avec du matériel bien adapté. Cependant, le cours de gymnastique donné par Ducros à la *Toyama gakkô* est, au fur et à mesure, jugé techniquement trop exigeant par la direction de l'établissement et trop compliqué pour les élèves japonais dépourvus, dans la plupart des cas, de notion de gymnastique. Finalement, bien que la gymnastique soit maintenue par les autorités militaires japonaises comme discipline indispensable à la formation des officiers et des sous-officiers, l'enseignement assuré par le sergent Ducros à Toyama ne convient pas tout à fait à la demande du ministère de l'Armée¹⁴ et au terme de son contrat d'engagement, Ducros quitte l'établissement et le Japon au mois de juin 1877.

Les membres de la mission française au Japon ne sont pas tous professeurs ou instructeurs avec pour objectif de former les troupes de l'armée de terre japonaise. Parmi eux, il y a une équipe d'artillerie qui est chargée du développement des activités de fabrication d'outils industriels et d'armes à feu. En effet, la section de fabrication, *zôbeishô* s'était chargée de la fabrication d'armes au Japon. L'usine d'armement et ses autres locaux sont installés en 1870 dans le quartier de Koishikawa à Tôkyô où passe le fleuve Kanda. Un certain nombre de membres de la mission française sont appelés au service de cette section *zôbeishô* dès leur arrivée dans la capitale japonaise. Les membres placés sous la direction de la section *zôbeishô* par le ministère de l'Armée sont Georges Lebon, capitaine d'artillerie, E. Moulin, chef armurier, H. Lasserre, sous-chef artificier, Hanric, maréchal des logis chef, Guillaume Philippi, sergent d'infanterie, I. Barberot, chef ouvrier en bois et A. Viest, maréchal ferrant¹⁵.

La première mission confiée à cette équipe française menée par le capitaine Lebon est de construire deux grandes roues à aubes avec un diamètre d'environ six mètres, qui serviront à obtenir de l'énergie pour la fabrication d'outils et d'armes à feu avec le courant de la rivière Kanda qui parcourt le nord de la ville de Tôkyô. En plus de la construction de ce dispositif, comme Georges Lebon est nommé directeur de la poudrerie, de l'atelier bois et de l'atelier de réparation de fusils, la direction de l'ensemble du site militaro-industriel à Koishikawa est confiée à l'officier d'artillerie français. Dans un premier temps, Georges Lebon habitait dans la résidence

¹⁴ WADA Kôichi, « Rikugunshô oyatoi futsukoku geshikan jukuro no rikugun toyama gakkô ni okeiru yakuwari » (le rôle joué par le sous-officier Ducros employé du ministère de l'Armée à l'école de Toyama), communication au colloque de la Société japonaise d'éducation physique, de la santé et des sciences sportives, le 10 septembre 2010 à l'université Chûkyô.

¹⁵ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.333.

des professeurs français à Nagata-chô, à côté du château d'Edo, avec les autres membres de la mission, mais l'accumulation des tâches confiées à l'officier français sur le site de Koishikawa rend embarrassant les quatre kilomètres de parcours à cheval chaque matin entre sa résidence et son lieu de travail. C'est pour cette raison que Georges Lebon demande au ministère de l'Armée de trouver des maisons dans le quartier de Koishikawa, où les Français au service de la *zôbeishô* peuvent emménager pour ne plus avoir besoin de faire l'aller-retour entre Nagata-chô et Koishikawa. En 1874, Lebon s'installe dans une résidence, ancienne propriété de la province de Mito à Koishikawa.

Dès son engagement au service de la section de *zôbeishô* au ministère de l'Armée, Georges Lebon est chargé de dessiner un plan de reconstruction du site militaro-industriel de Koishikawa. Certes, le nouveau gouvernement de Meiji regroupe plusieurs ateliers de fabrication dans ce quartier au nord de la capitale, mais la fonction de chaque établissement est loin d'être claire, et il y a ainsi besoin de faire fonctionner ensemble tous ces ateliers. Pour ce faire, le capitaine français fait lui-même un plan du site réorganisé et dirige les travaux de reconstruction. Après les travaux de reconstruction, le site de Koishikawa est transformé en ce que Georges Lebon appelle un « arsenal militaire ».

Après son retour en France, le capitaine Lebon laisse une description sur cet établissement militaire reconstruit dans la capitale du Japon :

« Un grand arsenal militaire comprenant des ateliers de construction pour le matériel, une manufacture d'armes, une école de pyrotechnie avec cartoucherie. Deux ans après sa fondation, cet arsenal occupait 2500 ouvriers avec des machines à vapeur et des machines-outils, venues de France pour la plupart¹⁶. »

Le directeur de l'arsenal de Koishikawa n'est pas le seul à laisser son témoignage au sujet de cet établissement militaire. On trouve aussi une autre description de ce site du nord de Tôkyô par Georges Hilaire Bousquet (1845-1937), un juriste français engagé en 1872 par le gouvernement de Meiji en tant que son conseiller étranger pour contribuer à la modernisation de la justice japonaise comme traducteur du code napoléonien. Après avoir observé l'arsenal établi par son compatriote français, Bousquet décrit cet établissement comme suit :

« L'arsenal militaire de Yédo remonte à 1872 ; il a été fondé par le capitaine Lebon, membre de la mission militaire française, sur l'emplacement d'un ancien « yashiki » du prince de Mito, dont il a pris le nom. La construction totale en est à peine achevée, mais on peut dès à présent y fabriquer affûts, voitures, harnachements, en un mot, tout le matériel d'artillerie, à l'exception des canons de bronze, pour lesquels une fonderie spéciale existe à Ôsaka, au centre des provinces métallifères. L'arsenal comprend un atelier d'ajustage possédant des machines-outils des derniers types et une fonderie de fer. Une manufacture d'armes et un établissement de pyrotechnie y sont annexés ; la manufacture d'armes devait fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1876 : les événements extérieurs en ont fait suspendre provisoirement les travaux. L'établissement de pyrotechnie, comprenant une école centrale de pyrotechnie, est outillé pour fabriquer 30 000 cartouches Boxer par jour. L'ensemble de ces trois établissements, groupés autour de l'ancien parc de Mito, occupe une étendue de 60 hectares et possède 7 moteurs à

¹⁶ LEBON, *op.cit.*, p.26.

vapeur et un hydraulique. Le personnel européen s'élève à 7 personnes ; le nombre des ouvriers varie, suivant l'abondance des travaux, entre 1000 et 4000. Comme à Iokoska[sic.], des jeunes gens soumis à la loi militaire sont appelés à y recevoir une instruction théorique et pratique, qui en fera des contremaîtres et des ingénieurs¹⁷. »

L'arsenal d'Ôsaka cité ci-dessus par Bousquet dans son livre, est, à l'origine, un des établissements militaires établis dans cette ville par Ômura Masujirô et fondé en 1870 en transférant les machines-outils, les ingénieurs et les ouvriers, qui étaient à la disposition de l'arsenal de Nagasaki construit en 1861 par le *Bakufu* des Tokugawa. À partir de l'année 1872, l'arsenal d'Ôsaka fabrique exclusivement des canons de bronze pour l'armée de terre et c'est pour cette raison que l'établissement portait le nom de *Taibô seizôsho* (atelier de fabrication de canons). Ainsi au début des années 1870, la réparation d'armes à feu légères est effectuée à l'est, à Tôkyô, plus précisément à Koishikawa et la fabrication et la réparation d'armes à feu lourdes dans l'ouest du Japon, à l'arsenal d'Ôsaka.

En effet, depuis l'installation en 1871 par le ministère de la Guerre à Koishikawa de plusieurs ateliers de fabrication, ce site n'était pas seulement une zone industrielle, mais aussi un établissement éducatif destiné à former des jeunes ouvriers japonais qui travailleront dans le secteur de la fabrication et de la réparation de fusils. Pour diriger cette formation à Koishikawa, le ministère de la Guerre engage un armurier civil belge, Philippe Georis en tant qu'enseignant¹⁸. Pendant un an de service à Koishikawa pour la formation d'ouvriers japonais, Georis enseigne la pyrotechnique, le travail du bois, la métallurgie, le moulage métallique et la fabrication de selles de cheval¹⁹.

L'établissement de l'arsenal de Koishikawa n'échappe pas à la curiosité des Japonais, notamment à la famille impériale. Au mois de février 1874, l'empereur Meiji et l'impératrice visitent l'arsenal de Koishikawa pour inspecter les travaux effectués dans le cadre de la collaboration franco-japonaise dans l'établissement construit dans la capitale. Le capitaine Lebon ne manque pas d'évoquer cette visite impériale dans un des établissements dont il a fait les plans et dirigé la construction. Il décrit ainsi cet honneur :

« L'Empereur et l'Impératrice vinrent successivement visiter les travaux de l'arsenal. L'Empereur parut surtout étonné de l'emboutissage des étoupilles fulminantes. Quant à

¹⁷ BOUSQUET Georges Hilaire, *le Japon de nos jours et les échelles de l'Extrême Orient* : tome 2, Hachette, Paris, 1877, p.205-206.

¹⁸ À la fin de l'époque du shôgunat des Tokugawa, un élève japonais envoyé en Europe par le *Bakufu*, Sawa Tarôzaemon (1834-1898) fait ses études principalement en Hollande entre 1862 et 1867. Son but principal est d'apprendre la fabrication de la poudre noire, mais la méthode de production de ce matériel militaire étant un des plus grands secrets d'État, le gouvernement hollandais refuse de lui dévoiler la fabrication. Ne pouvant pas abandonner la mission lui ayant été confiée par le *Bakufu*, Sawa se rend dans un pays voisin des Pays-Bas, la Belgique où il réussit à travailler en tant qu'ouvrier dans une poudrière située dans la ville de Wetteren pendant deux mois. Dans la poudrière de Wetteren, Sawa apprend non seulement la méthode de fabrication de la poudre à canon mais aussi il parvient à convaincre l'ingénieur en chef de l'établissement de vendre au *Bakufu* les machines nécessaires à la fabrication de la poudre noire. Ainsi les relations entre le Japon et la Belgique dans le domaine de la fabrication de poudre noire sont établies et avec l'engagement de Sawa Tarôzaemon au service du ministère de la Guerre du nouveau gouvernement, le lien entre les deux pays en la matière est maintenu même après la chute du shôgunat des Tokugawa.

¹⁹ UCHIDA Hoshimi, « Gijutsu seisaku no rekishi (l'histoire de la politique technologique) », (in) HAYASHI Takeshi (éd.), *Kindai nibon no gijutsu to gijutsu seisaku (Technologie et politique technologique dans le Japon moderne)*, Tôkyô, Kokusai rengô daigaku, 1986, p.177.

l'Impératrice, qui avait à ce moment vingt ans à peine, on exécuta devant elle, à son grand ravissement, les expériences classiques sur les combustions dans l'oxygène et sur les mélanges détonants. Ce fut sans doute sa première et sa dernière leçon de chimie²⁰. »

Pour compléter les travaux de l'arsenal de Koishikawa, le ministère de la Guerre et la mission française décident de fonder une poudrerie relativement proche de Koishikawa. Pour la construction de cet établissement militaire, c'est Jean-Marie Orcel (1844-1909), le capitaine d'artillerie, qui est désigné. Cet officier français arrive au Japon en juin 1873 en renfort de la mission française de Marquerie, qui manquait du personnel. Le lieu choisi pour la construction de la poudrerie est le quartier d'Itabashi à cinq kilomètres au nord-ouest de Koishikawa. La raison du choix d'Itabashi pour la construction d'une poudrerie est que la rivière Takinogawa passe à travers le quartier, ce qui permet l'installation de roues à aubes pour obtenir l'énergie nécessaire à la production de la poudre noire.

Comme sur l'arsenal de Koishikawa, Georges Hilaire Bousquet laisse un témoignage technique sur cet établissement construit dans le nord de la capitale japonaise :

« À trois lieues de Yédo, sur le bord d'une petite rivière, le Takino-gawa, s'élève, par les soins du capitaine Orcel, une poudrerie qui emploie une force motrice de 25 chevaux au minimum, utilisée au moyen de quatre grandes roues hydrauliques ; elle occupa 150 ouvriers et artificiers, et pourra fournir jusqu'à 500 kilogrammes de poudre par jour²¹. »

Au fur et à mesure du temps passé, la poudrerie d'Itabashi devint un établissement secondaire du grand arsenal de Koishikawa et ses activités prirent de plus en plus d'ampleur. En 1879, tous les établissements de production militaire de la capitale sont regroupés administrativement, et la direction de l'ensemble de ces sites est unifiée sous l'appellation de *Tôkyô hôbei kôshô* (l'arsenal d'artillerie de Tôkyô). Pendant plusieurs décennies, le *Tôkyô hôbei kôshô* sera le grand centre de production militaire du Japon et un établissement indispensable pour l'approvisionnement en armes à feu des troupes terrestres impériales.

Dans et aux alentours de Tôkyô, la mission militaire française, en coopération avec les autorités militaires japonaises, fait construire successivement de nombreux établissements nécessaires à l'organisation d'une force militaire comparable à celle des puissances occidentales. Le rythme de construction de ces nouveaux sites suite à l'arrivée de la mission au Japon en 1872, est très soutenu et le ministère de la Guerre n'hésite pas à dépenser un budget important pour ces opérations. Dans cette atmosphère qui voit les élites politiques japonaises tenter avec passion de rattraper les pays d'Europe ou les États-Unis, la militarisation n'épargne pas les villes en province.

Dans ce contexte, le capitaine Georges Lebon, en charge du développement des établissements militaires concernant l'artillerie japonaise, n'ignore pas l'existence d'une province proche de Tôkyô, dans laquelle le système militaire à l'occidentale est traditionnellement développé depuis l'ère du shôgunat des Tokugawa. Cette province est celle de Sakura située à cinquante kilomètres à l'ouest de la capitale. L'avant dernier seigneur de Sakura, Hotta Masayoshi (1810-1864), à sa tête de 1825 à 1859, avait une idéologie plutôt pro-occidentale et tout au long de sa carrière comme

²⁰ LEBON, *op.cit.*, p.26.

²¹ BOUSQUET, *op.cit.*, p.206.

seigneur de Sakura, il a mené une politique en faveur de l'introduction des savoirs et des technologies européennes. Notamment en matière d'affaires militaires, dès les années 1840, il incite activement ses vassaux à étudier l'artillerie occidentale et aussi leur fait fabriquer des canons et de la poudre noire pour les troupes placées sous sa direction. Tout au long des années 1860, les troupes d'artillerie de Sakura effectuent de nombreux exercices militaires à Shimo-shizuhara et pour ce faire, le fief y construit un terrain de vingt hectares dédié exclusivement aux entraînements. C'est ce terrain à Shimo-shizuhara que repère Georges Lebon et qu'il décide de transformer pour l'entraînement des troupes d'artillerie de l'armée impériale sous son commandement.

Avec l'aide de ses deux collègues du génie, Charles Jourdan et Ernest Antoine Vieillard (1844-1915)²², le capitaine Lebon fait construire sur le site de Shimo-shizuhara les équipements indispensables aux entraînements de ses troupes d'artillerie. C'est ainsi qu'un polygone d'artillerie est installé à Shimo-shizuhara. Selon Lebon, son inauguration est faite en 1873 par l'oncle de l'empereur Meiji : le ministre de l'Armée et prince impérial Arisugawa Taruhito (1835-1895).

Lors de l'inauguration du polygone de Shimo-shizuhara au mois d'avril 1873 il y a eu un grand exercice militaire. Georges Hilaire Bousquet assiste lui aussi à cet exercice d'artillerie et témoigne, comme suit, des ouvrages édifiés par ses compatriotes français :

« C'est une véritable surprise en arrivant à Roppo-no-hara,- la plaine des six côtés-, où est installé une sorte de camp de Châlons, d'y trouver des hangars construits, des magasins à poudre, des salles d'artifice, des tentes nombreuses, une maison destinée aux instructeurs français et à leurs hôtes, et d'y voir, au bout d'un polygone de quatre kilomètres, surgir une butte artificielle de quinze mètres de hauteur. Tout cela s'est élevé en quelques mois, sous la direction du capitaine Lebon pour l'artillerie, des capitaine Jourdan et Vieillard pour le génie²³. »

C'est au lendemain de l'arrivée à Shimo-shizuhara de Georges Hilaire Bousquet que l'exercice militaire inaugural du polygone est programmé. Le Français en voyage dans l'ex-province de Sakura ne manque pas d'assister à la scène qui voit Arisugawa Taruhito apprécier le travail des officiers français de la mission militaire. Bousquet décrit ainsi l'ambiance de l'exercice :

« L'attrait d'une revue me retient encore le lendemain au polygone ; elle est passée par le prince Arisugawa-no-Mya, oncle du *mikado*, qui vient du camp d'infanterie distant de deux « ri ». À huit heures, son arrivée est signalée par vingt et un coups de canon ; je voudrais avoir énumérer les splendeurs de son costume ; mais la sincérité historique me force de confesser qu'il était vêtu en ex-sénateur, avec le pantalon de casimir blanc sans sous-pieds, et son entourage dans le même style. À peine le canon s'est-il tu et les présentations officielles ont-elles eu lieu, que les manœuvres de batterie attelées commencent²⁴. »

Pendant cette démonstration inaugurale d'artillerie à Shimo-shizuhara, ce qui semble étonner le plus l'invité d'honneur de la famille impériale, c'est la méthode de mesure des vitesses des

²² Ce capitaine du génie arrive au Japon en juin 1873 rejoindre la mission de Marquerie, qui est au service du gouvernement japonais depuis un an.

²³ BOUSQUET, *op.cit.*, tome 1, p.147.

²⁴ *Ibid.*, p.147-148.

projectiles utilisées par les troupes d'artillerie. À ce sujet, Georges Lebon écrit que ce qui impressionne le plus Arisugawa Taruhito est « la mesure des vitesses initiales au moyen du chronographe Le Boulengé²⁵ ».

Le point de vue du capitaine Lebon, responsable des travaux de construction du polygone de Shimo-shizuhara, est partagé par le juriste français. Pour ce dernier aussi, c'est la technique de la mesure de vitesse et cet appareil inconnu au Japon, un chronographe, qui attirent le plus l'attention de l'oncle de l'empereur. Bousquet décrit ainsi le regard posé par Arisugawa sur la scène d'exercice d'artillerie :

« La poussière du camp n'est pas encore tombée que le prince repart déjà pour assister à des expériences sur la vitesse des projectiles. Évidemment l'oncle du *Tenno*, quoiqu'il ait passé trois ans en Angleterre, ne soupçonnait pas l'existence du chronographe ou pendule électro-balistique, destiné à enregistrer automatiquement les vitesses. Cet appareil ingénieux fait une impression très vive sur son esprit²⁶. »

Après l'expérience sur la mesure de la vitesse des projectiles qui éveille particulièrement la curiosité du ministre de l'Armée, la démonstration préparée par les troupes de l'armée impériale est loin d'être terminée. Elle se poursuit jusqu'à la tombée de la nuit avec un programme dont témoigne Bousquet comme suit :

« Vient ensuite le carrousel ; puis le tir de guerre sur une lunette de campagne, ou sur des panneaux représentant l'infanterie ennemie. Les obus chargés de fusées percutantes éclatent avec fracas sur le terre-plein de la lunette. La nuit arrive enfin, c'est le signal d'un tir de nuit sur la butte avec obus chargés. Les projectiles éclatent en l'air et soulèvent d'échos en échos, à perte d'ouïe, dans le silence des rizières, une rumeur formidable²⁷. »

Et le programme de l'inauguration du polygone finit par un feu d'artifice préparé par les soins du chef artificier de la mission française, que Bousquet qualifie de « non plus le vulgaire « hanabi » aux maigres fusées, qu'on donne annuellement à Yédo, mais un vrai spectacle²⁸ ».

Depuis décembre 1873 et la création de la *Rikugun kari shikan gakkô* (l'école militaire provisoire) dans les locaux du *heigakuryô*, se prépare activement la fondation d'une école militaire officiellement dirigée par le ministère de l'Armée. Pour cet établissement qui formera les futurs cadres de l'armée de terre japonaise, les autorités militaires commencent par chercher dans la capitale un terrain convenable pour l'instruction militaire destinée à de nombreux jeunes élèves japonais. Dans un premier temps, les fonctionnaires du ministère de l'Armée envisageaient la construction de cette école dans le quartier de Shitaya, dans le nord-est de Tôkyô, Charles Jourdan, capitaine du génie de la mission française, juge cette zone « très vulgaire » et un terrain fut finalement choisi dans le quartier d'Ichigaya plus proche des locaux du *heigakuryô* que le quartier de Shitaya.

²⁵ LEBON, *op.cit.*, p.27.

²⁶ BOUSQUET, tome 1, *op.cit.*, p.149.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 150.

Pendant ce temps-là, le chef de la deuxième mission militaire française, Charles Marquerie, se retire du service du ministère japonais de l'Armée le 27 décembre 1873 et quitte le Japon à la fin de cette année. La raison de cette retraite du service et de son retour en France est sa blessure après une chute de cheval survenue au mois de novembre 1873. À partir du moment où Marquerie n'est plus au service de la mission, c'est Charles Jourdan qui est nommé comme chef temporaire du groupe des militaires français au Japon. Ainsi pour des raisons de santé, Charles Marquerie est obligé de se retirer après à peine un an et demi au lieu des trois ans stipulés dans son contrat d'engagement avec le gouvernement japonais.

Pour le remplaçant de Charles Marquerie, blessé, il faut attendre jusqu'au 27 mai 1874, date à laquelle le nouveau chef de la mission française le lieutenant-colonel Charles Claude Munier arrive à Yokohama. Dès son arrivée au Japon, tout le personnel français de la mission est placé sous ses ordres. Naturellement, le projet de création de l'école militaire des officiers avancera sur les conseils de ce nouveau chef de mission.

Le processus de création d'une école militaire passe tout d'abord par l'établissement d'un décret ministériel qui précise le rôle et les règles internes de l'école. C'est le 27 octobre 1874 qu'au nom de Yamagata Aritomo, le ministre de l'Armée, est publié un décret intitulé *Rikugun shikan gakkō jōrei* (les règlements relatifs à l'école des officiers de l'armée de terre).

Dans son premier article, il est stipulé l'objectif de la création de l'école :

« La *Rikugun shikan gakkō* (l'école d'officiers de l'armée de terre) a pour objectif de recruter comme élèves ceux qui souhaitent devenir des officiers dans l'armée de terre et de donner la formation nécessaire pour qu'ils obtiennent le grade d'officier d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie ou du génie²⁹. »

Dans ce règlement concernant l'école d'officier que le ministre Yamagata entreprend d'établir, il est également précisé les modalités de la formation donnée à chacun des futurs élèves de l'établissement :

« La durée de la formation à l'école est de trois ans pour l'infanterie et la cavalerie, de quatre ans pour l'artillerie et le génie. Mais pour les élèves de l'artillerie et du génie, après trois ans de formation, ils obtiendront tous le grade de sous-lieutenant et durant leur dernière année de formation, ils sont rémunérés comme le mérite ce grade militaire³⁰. »

Dans cette « grande école militaire », ainsi qualifiée par le capitaine d'artillerie Georges Lebon, on trouve quelques changements par rapport aux autres établissements de formation militaire créés jusqu'alors au Japon. La principale différence concernant le programme de formation se trouve dans l'article suivant du règlement :

²⁹ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *rikugunshō daiinikki* : décrets, ordres et règlements du ministère de l'Armée, les règlements relatifs à l'école d'officiers de l'armée de terre, datés du 27 octobre 1874, publié au nom de Yamagata Aritomo, ministre de l'Armée, code de référence : C09060301900.

³⁰ *Ibid.*

« Pendant la première année de formation dans l'école, les élèves ne peuvent pas choisir la catégorie d'armes et c'est à l'issue d'une année d'étude à l'école qu'ils la décident en fonction des trois critères ci-après : 1) le grade, 2) le physique et 3) le choix de la part de l'élève³¹. »

Les élèves autorisés à suivre la formation dans cette école d'officiers sont des élèves de *yōnen gakkō*³², des élèves de moins de vingt-quatre ans de la *Kyōdōdan*, des sous-officiers de moins de vingt-quatre déjà en service militaire et qui peuvent obtenir l'autorisation de leur supérieur, et des jeunes gens issus de la classe noble (*kaizoku*) ou roturière (*heimin*) âgés de moins de vingt-deux ans.

En tant qu'institut militaire assurant une formation des futurs cadres de l'armée de terre, l'école des officiers est séparée de la direction de l'école de *heigakuryō* et placée sous la direction du ministère de l'Armée, *rikugunshō*, au mois de novembre 1874, soit un mois après la publication des règlements relatifs à cette nouvelle école militaire. À la fin de l'année 1874, une partie des locaux de l'établissement en chantier depuis le début 1874 dans le quartier d'Ichigaya, est inaugurée et à cette occasion, la plupart des élèves qui avaient déjà suivi l'instruction militaire au sein de l'école de *heigakuryō* comme pensionnaires dans les locaux de Yūaku-chō sont installés dans de nouveaux locaux à Ichigaya.

Au début de l'année suivante, 1875, l'école des officiers de l'armée de terre accueille ses nouvelles recrues, au nombre de cent cinquante-huit, qui commencent à suivre une formation militaire en tant que première promotion de l'établissement en compagnie des anciens élèves japonais de l'école de *heigakuryō*. D'après un témoignage de Georges Lebon, les élèves de la première promotion de l'école « montèrent dès le début un très vif désir de s'instruire et témoignèrent d'un véritable esprit militaire³³ ».

Suite à la création de l'école des officiers à Ichigaya, la plupart des instructeurs français de la mission militaire travaillent désormais pour cet établissement en tant que professeurs étrangers. Le chef de la mission depuis son arrivée au Japon en mai 1874, Charles Munier, est nommé directeur français de cette école et son adjoint est Ernest Antoine Vieillard, capitaine d'artillerie. Le programme de l'établissement est réparti en deux secteurs : l'instruction générale et celle spécialisée dans chacune des quatre armes. Pour le programme de l'instruction générale, on trouve quatre professeurs français de la mission, le capitaine Vieillard comme responsable de programme, le capitaine Jean-Marie Orcel (1844-1909) comme instructeur de l'artillerie, le lieutenant d'infanterie Billet comme professeur de stratégie militaire et le lieutenant du génie Louis Kreitmann (1851-1914)³⁴ comme professeur de géographie et de construction militaire.

Pour le programme spécialisé, on trouve huit autres Français de la mission militaire tels que le capitaine d'infanterie Henri Percin, comme conseiller français du programme et les sergents d'infanterie Philippi et Ducros comme secrétaires du capitaine Percin. Dans la section cavalerie du programme spécialisé, il y a quatre professeurs français, le capitaine de cavalerie Léon

³¹ *Ibid.*

³² Une des sections de l'école de *heigakuryō* qui a pour objectif de former des jeunes officiers comme l'indique son nom. Son origine remonte au collège franco-japonais de Yokohama intégré dans l'Osaka *heigakuryō* (l'école d'études militaires d'Osaka). Depuis 1872, la fonction de cette section est séparée de celle de *heigakuryō* et une école à part est construite pour la formation des élèves officiers.

³³ LEBON, *op.cit.*, p.27.

³⁴ Arrivé au Japon en octobre 1875. Promu capitaine en octobre 1877.

Descharmes comme directeur de la section cavalerie, le lieutenant Émile Peyrussel³⁵ comme directeur adjoint de la section, l'adjudant Lompré³⁶ comme professeur assistant et le vétérinaire Auguste René Angot (1843-1913)³⁷ comme professeur de médecine équine. Et dans la section artillerie du programme spécialisé, le sous-lieutenant d'artillerie Cartier³⁸ occupe le poste de directeur de la section.

Ainsi au début de la formation dans l'école des officiers à Ichigaya, au total treize Français sont appelés au service de l'établissement. Ce nombre augmente petit à petit car, au bout de deux ans, trois autres noms de militaires français apparaissent dans la liste des professeurs de l'école³⁹ tels que le capitaine du génie Charles Jourdan, le lieutenant d'artillerie Chalvet⁴⁰ et le lieutenant de cavalerie Alfred Galopin (1852-1931)⁴¹.

En ce qui concerne les programmes scolaires assurés à l'école, comme indiqué dans les règlements cités plus haut, celui pour les élèves de première année, qui n'ont pas encore choisi leur spécialité, est constitué de matières scolaires plutôt généralistes.

Les cours théoriques assurés lors de la première année de l'école sont l'art de la guerre, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, les sciences naturelles, la chimie, la géographie, les règlements militaires, la lecture d'ouvrages militaires etc. Quant aux cours pratiques de première année, il y a les exercices de gymnastique, l'équitation, l'instruction ou les entraînements collectifs de l'infanterie et de cavalerie.

Pour les élèves de deuxième année, l'école assure des cours spécialisés pour chaque catégorie d'armes comme par exemple des cours théoriques pour le génie tels que la construction militaire, la topographie ou la communication et le transport militaire.

Les exercices pratiques sont enseignés aux élèves de toutes les années mais la caractéristique des entraînements effectués à l'école des officiers à Ichigaya est que dans le programme de ces exercices militaires, un certain nombre d'heures sont consacrées à des échanges entre l'instructeur et les élèves et aussi entre les élèves. Le style de formation de l'école est en grande partie inspiré de l'école militaire de Saint-Cyr et la discussion sur divers thèmes face au professeur est un programme important dans la *shikan gakkō* au Japon comme dans l'école militaire française.

Selon un témoignage d'un des professeurs français en service entre 1875 et 1878, Louis Kreitmann, qui a établi lui-même l'emploi du temps de l'école en tant que directeur des études, une journée d'école à Ichigaya est assez stricte. L'emploi du temps d'une journée pour le semestre d'hiver se présente ainsi :

« Le lever se faisait à 5h45 ; venait ensuite l'appel, puis le petit-déjeuner et la visite médicale. À 6h45, commençait l'équitation ou la gymnastique. Du lundi au samedi, de 8h30 à 18h25,

³⁵ Arrivé au Japon en novembre 1875. Il faisait partie de la première mission française au Japon comme maréchal des logis, sous-maître de manège.

³⁶ Arrivé au Japon en septembre 1875.

³⁷ Arrivé au Japon en avril 1874.

³⁸ Arrivé au Japon en juin 1873.

³⁹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.386.

⁴⁰ Arrivé au Japon en septembre 1876.

⁴¹ Arrivé au Japon en mars 1878. Promu capitaine le 1^{er} octobre 1878.

avec une heure d'interruption pour le déjeuner et de courte récréation, étaient dispensés six cours : artillerie, fortification, géographie, topographie, langue française, etc. Après le dîner, de 19h00 à 21h45, suivaient les exercices théoriques et les questions diverses. L'extinction des lumières avait lieu à 22 heures. Les sorties étaient autorisées uniquement le dimanche⁴². »

L'occasion de montrer les résultats de la formation militaire donnée dans cet établissement par les instructeurs français et japonais vient deux ans après l'inauguration de l'école. En 1877, dans plusieurs départements de l'île de Kyûshû, une partie des anciens guerriers intégrée dans la classe des *shizoku*⁴³, se soulèvent contre les mesures gouvernementales qui consistent à supprimer les privilèges en leur faveur, tels que les subventions d'État ou le port du sabre. Le mécontentement de ces *shizoku*, notamment des *samurai* de Satsuma, à l'égard du gouvernement de Meiji, prend de plus en plus d'ampleur, et aboutit à une révolte armée avec à sa tête Saigô Takamori, originaire de Satsuma et l'un des plus grands contributeurs au bouleversement politique de 1868 et à la victoire lors de la guerre civile de 1868-1869.

Pour pacifier ce mouvement violent et hostile qui implique plus de trente mille anciens *samurai*, le gouvernement décide de mobiliser ses troupes terrestres sur l'île du Sud. Des élèves-officiers de l'armée impériale, formés dans le tout nouvel établissement militaire à Tôkyô sont eux aussi appelés à participer aux combats contre les révoltés du Sud. En mars 1877, quatre-vingt-seize élèves de l'infanterie, vingt-huit de l'artillerie, douze du génie et sept de la cavalerie de la première promotion de l'école militaire⁴⁴ sont envoyés sur le théâtre des opérations pour combler les vides dans les cadres de l'armée impériale.

Cette rébellion dans le Sud du Japon, appelée *Seinan sensô* (la guerre du Sud-Ouest), se termine par le suicide de Saigô au mois de septembre, qui, à ce moment-là, était conscient de la défaite des rebelles du Sud. Par conséquent, les combats à Kyûshû font environ six mille huit cents victimes du côté des rebelles et six mille quatre cents du côté de l'armée impériale. Parmi les morts dans l'armée du gouvernement, se trouvent trente-trois élèves-officiers de l'école des officiers à Ichigaya. Trente-cinq autres élèves participants aux combats sont rentrés blessés dans la capitale. D'après Georges Lebon, capitaine d'artillerie de la mission française, tous les élèves mobilisés dans le Sud avaient moins de vingt ans. En analysant le nombre de morts et de blessés parmi eux, il n'hésite pas à saluer tous les élèves de l'école militaire ayant perdu leur vie à Kyûshû en ce termes :

« (...) 33 furent tués et 35 blessés (dans les batailles à Kyûshû), chiffres éloquentes, qui montrent combien sont encore vivaces aujourd'hui les traditions de bravoure qui ont fait l'honneur des Samourais (sic.)⁴⁵. »

Au début de 1877, quand la rébellion de Kyûshû est sur le point d'éclater, la collaboration franco-japonaise en matière de formation militaire est concentrée sur les quatre principaux établissements dans la capitale, l'école d'officiers à Ichigaya, l'école de Toyama, l'arsenal de

⁴² HÔYA Tôru, « Kreitmann et les missions militaires françaises », (in) FIÉVÉ, Nicolas (éd.), *Collection Kreitmann. L'aube du Japon moderne, vue par un officier français au cours des années 1876-1878*, Tôkyô, IRD Kikaku, 2005, p.248.

⁴³ Etablie suite à une réforme administrative de 1869 par le nouveau gouvernement. Cette catégorie sociale comprend les personnes qui étaient de classe *samurai* (guerriers-fonctionnaires) durant l'époque du régime des Tokugawa.

⁴⁴ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.395.

⁴⁵ LEBON, *op.cit.*, p.28.

Koishikawa qui donne des formations auprès de jeunes ouvriers japonais et l'école de *Kyôdôdan* qui a pour but de former des sous-officiers japonais. Dans ces quatre établissements militaires, avant le départ du Japon du chef de la deuxième mission française en 1880, il y a, au total, trente-neuf Français qui ont travaillé au service de la modernisation de l'armée impériale japonaise. Parmi ces trente-neuf Français, il n'y a pas que des militaires appartenant à la mission militaire menée par le colonel Munier, mais aussi des professeurs civils qui ont fait leur service en tant que professeurs de langue française pour les futurs officiers ou sous-officiers japonais. Ainsi, l'organisation de l'armée japonaise moderne n'est pas seulement due à la mission de Munier ; il ne faut pas oublier la coopération des professeurs français civils qui ont joué un rôle significatif dans les établissements militaires.

Le 11 mai 1880, après six ans de service au sein du ministère de l'Armée et du gouvernement japonais, Charles Claude Munier quitte la ville de Tôkyô et reprend la route de la France. Six jours avant son départ, le colonel français rend visite à l'empereur Meiji dans son palais impérial en compagnie de cinq autres instructeurs français. Avec les salutations du chef d'État japonais, le chef de la mission reçoit un sabre japonais en guise de remerciement pour les services que le Français a rendus pour son pays. Les félicitations de l'empereur adressées au colonel Munier témoignent bien sûr de la reconnaissance nationale à l'égard de tous les instructeurs français qui ont formé des élèves et des ouvriers japonais au service des forces militaires du Japon, mais en même temps elle signifie un tournant dans l'histoire des collaborations militaires entre le Japon et la France car, avec la rentrée en France de Munier et d'autres instructeurs, le nombre de Français dans les établissements militaires au Japon se trouve significativement diminué, et ce sont des professeurs japonais qui progressivement prennent leur place.

3-6. Introduction de la musique militaire au Japon par les missions militaires françaises et son développement

La collaboration militaire franco-japonaise sous la forme d'une instruction militaire dérivée au sein des troupes de terre japonaises permet au gouvernement de Meiji d'établir un système militaire assurant la formation d'officiers et de soldats constituant l'armée impériale japonaise et ainsi d'avoir des capacités militaires assurant l'autorité du nouveau gouvernement.

Pourtant, les domaines dans lesquels les instructeurs français rendent service pour le développement de l'armée de terre impériale ne se limitent pas à la formation des officiers et soldats de quatre armes, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie et le génie, ou à la fabrication d'armes à feu indispensables à une armée moderne. La musique militaire, nécessaire pour que les troupes soient le mieux contrôlées sur le champ de bataille et que leurs opérations soient les plus efficaces possible, fait, elle aussi, partie du programme d'instruction militaire donnée par les professeurs français de la mission. Ici, nous verrons le rôle joué par les musiciens français dans les missions militaires françaises au Japon, le processus d'introduction de la musique militaire occidentale auprès des troupes japonaises et son développement au sein de la nouvelle armée impériale japonaise.

Parmi les seize membres de la première mission française arrivée au Japon en janvier 1867, une personne représente la musique occidentale en tant que tout premier professeur de clairon au Japon. Il se nomme Louis Guttig, dont le grade militaire lors de son arrivée à Yokohama est caporal clairon au bataillon de chasseur de la garde. Dans la demande communiquée par le *Bakufu* des Tokugawa au ministre de France au Japon au sujet de l'envoi d'instructeurs militaires français, les ministres japonais sollicitent, au total, quatre maîtres trompette, deux instructeurs pour l'artillerie et la cavalerie, deux maîtres tambour pour l'infanterie et deux maîtres clairon pour les troupes de chasseurs à pied¹. Néanmoins, contrairement à la demande du gouvernement Tokugawa, le ministère français de la Guerre ne met à disposition qu'un seul musicien dans la mission pour le Japon.

Peu après l'arrivée au Japon de la mission menée par Charles Chanoine, les officiers tels qu'Edouard Messelot, capitaine d'infanterie, Jules Brunet, capitaine d'artillerie et Charles Chanoine, chef de la mission lui-même, ne tardent pas à remettre aux autorités japonaises des rapports dans lesquels ils donnent leurs conseils et suggestions quant à l'instruction des officiers et soldats japonais.

Selon ces conseils en ce qui concerne les troupes d'infanterie, il faut quatre clairons pour un peloton de soixante soldats et au moins un caporal de clairon ou de tambour pour un bataillon dont l'effectif maximal est fixé à neuf cent soixante-six² et en artillerie, quatre trompettes pour une batterie de quatre canons³.

Toujours d'après ces conseils, pour établir une armée constituée des troupes compétentes, il faut un certain nombre de soldats capables de maîtriser la technique de la trompette ou du clairon. Par

¹ AMAE, Correspondances Politiques, Japon, vol. 14, dépêche politique du consul général de France au Japon, Léon Roches au ministre de la Guerre, datée du 15 février 1866 Yokohama, *op.cit.*

² KATSU, *op.cit.* p.281-283, la traduction de la série de conseils fait par le lieutenant Messelot, non daté.

³ KATSU, *ibid.*, p.272, les conseils sur l'organisation des troupes d'artillerie faits par le lieutenant Brunet, non daté.

conséquent, l'instruction de l'instrument de musique, appelé « rappa » en japonais, démarre en même temps que les entraînements militaires pour les autres catégories d'armes.

C'est Louis Guttig, le caporal clairon de la mission française, qui est chargé de donner cette formation. Les élèves japonais recrutés pour la formation au clairon sont en général les deuxièmes ou troisièmes fils de familles de classe commerçante ou paysanne qui habitent aux alentours de la capitale⁴. La formation au clairon commencée dès l'arrivée de la mission française au Japon en janvier 1867, est assurée tout d'abord, auprès de trente-deux élèves japonais. Au bout de cinq mois de formation, la section du *rikugun bugyô* chargée de l'instruction militaire avec la mission française annonce au ministre de la Guerre la nécessité de trouver davantage d'élèves à cause de la difficulté de maîtrise de cet instrument de musique encore inconnu au Japon, qui se traduit par de nombreux abandons. Dans ce communiqué, les responsables japonais de l'instruction militaire française évoquent la situation dans laquelle se déroulent les cours de clairon avec Louis Guttig, les conditions physiques demandées de la part des futurs élèves et les avantages accordés à ceux qui auront fini la formation et pourront intégrer dans le corps militaire en tant que clairons d'infanterie.

« Depuis le printemps [de l'année 1867], nous avons assuré une formation au clairon auprès des élèves sélectionnés dans les troupes d'infanterie et elle est sur le point d'aboutir. Les premiers soldats pourront bientôt s'intégrer dans les troupes en tant que clairons d'infanterie. (...) Après plusieurs mois de formation, nous voudrions demander au ministère de trouver et d'envoyer de nouveaux élèves à l'instruction du clairon.

Pour suivre cette formation, il est demandé aux élèves d'avoir les lèvres convenables et les dents bien plantées mais aussi d'avoir un physique suffisant et un état de santé incontestable. Durant la première instruction [qui a commencé au début de l'année 1867], nous avons observé que beaucoup d'élèves souffraient de maux des poumons et d'estomac en lien avec la formation ce qui nous montre les difficultés d'apprentissage de cet instrument. Pourtant malgré toutes ces difficultés, parmi les trente-deux premiers élèves, dix ont remarquablement acquis la compétence du clairon et le professeur les a autorisés à mettre un ruban rouge à leurs instruments, signe distinctif d'acquisition de la technique⁵. »

Après cinq mois de séjour au Japon, la contribution de Louis Guttig en matière d'apprentissage de la technique du clairon commence ainsi à porter ses fruits et son cours de clairon réussit à former du personnel indispensable pour organiser les troupes militaires envisagées par les officiers de la mission française. Néanmoins, les autorités militaires du *Bakufu* des Tokugawa sont confrontées à un autre problème pour trouver les effectifs de clairons au sein de l'armée de terre shôgunale.

En effet, la plupart des élèves japonais suivant la formation au clairon avec le caporal Guttig sont des garçons issus de familles paysannes pour lesquelles ils sont indispensables à l'activité agricole qui fait vivre tous les membres de la famille. Par conséquent, être privé de cette main

⁴ NAKAMURA Rihei, *Yôgaku dônyûsha no kiseki : Nihon kindai yôgakushi josetsu (Les traces des introducteurs de la musique occidentale : histoire de la musique moderne au Japon)*, Tôkyô, Tôsui shobô, 1993, p.53.

⁵ KATSU, *op.cit.*, p.308, communiqué de la section chargée de l'instruction militaire française au *rikugun bugyô* concernant les élèves-soldats d'infanterie en formation au clairon, daté du cinquième mois de la troisième année de Keiô (juin 1867).

d'œuvre pendant un certain temps pour la formation militaire est synonyme de difficulté pour toute la famille. À cause de cette situation, le *rikugun bugyô* est obligé de remettre en question le statut des élèves de clairon qui viennent de finir leur formation. Dans le communiqué cité précédemment et déposé par la section chargée de l'instruction militaire française, les responsables japonais de la formation donnent leur point de vue :

« (...) après avoir étudié la technique de clairon de zéro jusqu'à atteindre un bon niveau malgré les nombreuses difficultés rencontrées durant leur formation, laisser ces élèves rentrer à leurs villages sera considéré comme un immense gâchis non seulement pour leur professeur mais aussi pour les autorités militaires qui ont pris soin d'eux jusqu'à présent. Si l'on recrute de nouveau des élèves pour les former comme ceux de la première promotion, il faut encore cinq à six mois pour qu'ils soient formés correctement. De plus, la sélection des nouveaux candidats en fonction des critères demandés pour l'instruction du clairon n'est pas facile non plus⁶. »

Ainsi, les responsables de l'instruction militaire demandent au *rikugun bugyô* à la fois de trouver de nouveaux élèves qui suivront la formation assurée par Guttig et de prendre des mesures permettant de conserver les personnes déjà formées par le professeur français au sein de l'armée shôgunale. Autrement dit, les chargés japonais de l'instruction militaire avec la mission française cherchent à tout prix à développer la formation à cet instrument de musique pour que cette opération franco-japonaise qui se déroule dans le village d'Ôta puisse fournir constamment des soldats maîtrisant la technique de manipulation du clairon.

Pour réussir, les fonctionnaires du *rikugun bugyô* essaient de mettre en place un dispositif exceptionnel.

« Nous [les chargés de l'instruction militaire française] demandons au *rikugun bugyô* que les personnes ayant suivi la formation au clairon et obtenu des résultats remarquables, soient autorisées à porter un nom de famille et des sabres. Et aussi qu'elles soient rémunérées vingt-cinq ryô par an. Si ces mesures sont prises et appliquées, les élèves en formation au clairon feront davantage d'efforts pour l'apprentissage de l'instrument et l'instruction militaire dans ce domaine sera encore plus développée⁷. »

Ainsi, les élèves en formation au clairon avec Louis Guttig sont des garçons issus de familles paysannes dans des villages environnant Edo. Pendant l'époque du règne du shôgunat des Tokugawa, ces agriculteurs sont classés dans la catégorie des paysans et ne sont autorisés ni à porter de nom de famille, ni à posséder des sabres. Tous ces privilèges sont réservés uniquement à la classe des *samurai* et la montée vers une classe supérieure, dans cette hiérarchie établie par le *Bakufu*, était quasiment impossible pour les paysans ordinaires. Pourtant, afin d'obtenir du personnel capable de jouer du clairon au sein de l'armée de terre, les autorités militaires du gouvernement Tokugawa tentent en quelque sorte de contourner le système hiérarchique en place en accordant à ces élèves, c'est-à-dire, à des gens issus de la classe des paysans, la possibilité d'obtenir le même statut que celui des *samurai*, catégorie sociale supérieure dans la hiérarchie de l'époque d'Edo.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

Des élèves japonais ainsi formés par Louis Guttig dans le cadre de l'instruction militaire à la française participent effectivement aux conflits armés lors de la guerre civile opposant les troupes de l'ancien régime des Tokugawa à celles des provinces du Sud. C'est notamment avec les troupes composées majoritairement d'officiers et de soldats instruits par la mission militaire française et menées par Ôtori Keisuke, lui aussi un des cadres japonais instruit par les professeurs français, que la plupart des soldats maîtrisant la technique du clairon s'impliquent dans les combats. Quelques mois après le début de la bataille de Toba-Fushimi qui marque le coup d'envoi de la guerre de Boshin, Ôtori Keisuke, alors capitaine d'infanterie, part de la capitale Edo vers le Nord avec un peu plus de mille soldats ayant suivi l'instruction française. Comme indiqué plus haut, ces troupes rejoignent finalement la flotte d'Enomoto Takeaki sur l'île Ezo, mais pendant les combats qu'ils ont menés entre Edo et Ezo face aux troupes du nouveau gouvernement, la présence des anciens élèves formés au clairon par le caporal français Guttig est bien remarquée.

Après la victoire lors d'un combat contre l'armée du nouveau gouvernement à Oyama, Ôtori Keisuke fait le témoignage suivant :

« Après que tous les soldats ennemis aient pris la fuite de la ville d'Oyama, je suis rentré dans le local de *bonjin*⁸ et les habitants du village dans lequel nos troupes sont installées, fêtent notre victoire en nous servant du saké ou un festin. Aujourd'hui, le 17 avril, correspond justement au jour commémoratif de la mort de Tokugawa Ieyasu et une victoire ce jour nous fait croire davantage à la reconstitution de l'autorité de la famille des Tokugawa.

J'ai ordonné le retour de toutes les troupes du champ de bataille au moyen du signal du clairon et aussi la revue de détail de mes troupes après la bataille⁹. »

Ce témoignage d'Ôtori Keisuke, montre de manière claire que les soldats japonais entraînés par Guttig au clairon font partie des troupes et qu'ils pratiquent sur le champ de bataille ce qu'ils avaient appris en cours avec l'instructeur français.

Sur l'île Ezo dont l'armée d'Enomoto Takeaki prend le contrôle suite aux combats contre la force militaire du nouveau gouvernement, les clairons sont bien présents. À l'occasion du défilé militaire tenu pour fêter la formation du gouvernement d'Enomoto à Ezo en janvier 1869, les clairons jouent en tête du cortège qui marche dans ville de Hakodate et qui se dirige vers le fort de Goryôkaku, le futur quartier général de l'armée rebelle d'Enomoto. Ce même jour, sous la musique jouée par ces soldats, les militaires français participant à la révolte des Tokugawa à Ezo, dont le commandant est Jules Brunet, font eux aussi leur apparition à cheval devant les habitants de Hakodate¹⁰.

Après la fin des hostilités de l'armée rebelle d'Enomoto Takeaki dans le Nord du Japon, le nouveau gouvernement de l'empereur se décide à mettre sur pied une armée moderne et impériale, ayant pour but d'installer le système militaire qui assurera l'autorité du nouveau régime politique du Japon. Dans ce cadre, l'école de *heigakuryô* d'Ôsaka conçue par Ômura Masujirô joue

⁸ Le lieu d'où les généraux dirigent les batailles qu'ils mènent.

⁹ ÔTORI, *op.cit.*, p.13-14.

¹⁰ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p. 62.

un rôle significatif entre son inauguration en octobre 1869 et son transfert dans la capitale en 1871. Dans cet établissement, l'instruction militaire à la française est assurée par plusieurs professeurs français dont Charles Buland, mais aussi japonais, qui ont suivi la formation donnée par la première mission militaire française de Chanoine. Pendant la période entre le retour en France de la première mission à la fin de 1868 et l'arrivée de la seconde en 1872, l'école d'études militaires d'Ôsaka est ainsi le seul institut au Japon où les jeunes japonais pouvaient garder le contact avec la France en matière de formation militaire.

Durant cet intervalle de temps entre la présence au Japon des deux missions militaires françaises, il y a bien des traces de la présence d'un professeur français de clairon au Japon. Cela est prouvé par l'existence d'un brouillon de contrat qui aurait dû être signé entre ce professeur et Yamada Akiyoshi, vice-ministre de la Guerre de l'époque. Selon ce document, le nom du Français est Blanc et son statut est stipulé comme professeur de *rappa*¹¹. Le premier article du document précise que : « la durée d'engagement entre le *hyôbushô* (ministère de la Guerre) et le professeur Blanc est de douze mois, qui commence au mois de janvier 1872 et finit en décembre 1872¹² ».

Le salaire mensuel assuré par le contrat est de cent dollars pour la première année et le dossier propose une augmentation de cinquante dollars à partir de la deuxième année de son service au *hyôbushô*¹³. Comme pour les autres professeurs français attachés à l'école de *heigakuryô* d'Ôsaka, le ministère promet de préparer une résidence occidentale pour Blanc et de lui payer les frais de voyage lors de son retour au pays ainsi que son déplacement entre la capitale et la ville d'Ôsaka.

L'existence de ce brouillon de contrat entre le *hyôbushô* et le professeur de clairon Blanc ne montre pas pour autant que ce Français ait bien travaillé au service du gouvernement japonais. Car bien qu'il stipule que la période d'engagement de Blanc soit de janvier à décembre 1872 et que son lieu de travail soit l'école militaire d'Ôsaka, cet établissement est, en fait, transféré dans la capitale au début de l'année 1872. De plus, durant la période définie dans ce document, la deuxième mission militaire française qui comprend un instructeur de musique, arrive à Yokohama au mois de mai 1872 suite à un accord officiel entre les gouvernements japonais et français.

Ainsi la contribution du professeur Blanc à l'enseignement de la technique de clairon auprès des élèves japonais de l'école de *heigakuryô* d'Ôsaka n'est pas tout à fait évidente à reconstituer mais le moins que l'on puisse dire, c'est que le ministère de la Guerre du nouveau gouvernement n'a pas du tout négligé cet enseignement afin de tenter d'organiser une nouvelle force militaire sous la direction de l'empereur. Lors de la guerre de Boshin, les officiers des provinces du Sud découvrent la performance des troupes du *Bakufu* instruites par les instructeurs français et certains d'entre eux admirent ces soldats, notamment pour leur comportement discipliné sur le champ de bataille. Si la technique du clairon transmise par Louis Guttig aux soldats shôgunaux est un des points remarquables par les troupes de l'ancien *Bakufu*, il est incontestable que les dirigeants du gouvernement de Meiji accordaient de l'importance à la formation des militaires maîtrisant cette technique musicale, et qu'ils voulaient avoir à leur disposition le plus tôt possible

¹¹ Le mot japonais désignant « clairon » ou « trompette ».

¹² Digital Archives des Archives nationales du Japon, *rikugunshô dainikkei, rikugunshô zatsu bunsbo/beibushô zastubunsho* (Documents divers du ministère de l'Armée et du ministère de la Guerre), Contrat d'engagement entre le professeur Blanc et Yamada Akiyoshi, daté du 26 décembre 1870 Tôkyô, code de référence : C10070815300.

¹³ *Ibid.*

un professeur capable d'enseigner cette matière, même avant l'engagement des instructeurs français de la deuxième mission.

L'arrivée de la deuxième mission française menée par Charles Marquerie change la situation de l'enseignement de la musique militaire dans l'armée de terre japonaise. À la différence des deux instructeurs français, Louis Guttig caporal de clairon et Blanc professeur de clairon, cités plus haut, Gustave Charles Dagrón (1845-1898), un des seize membres de la mission de Marquerie, est musicien de 4^e classe ce que signifie qu'il est non seulement capable d'enseigner la technique du clairon mais aussi de former à la musique militaire en général.

Avant l'arrivée de la mission de Marquerie à Yokohama en mai 1872, la notion de musique militaire est présentée en 1869 aux officiers et matelots japonais de la marine impériale par un musicien militaire, John William Fenton (1828-1890). Ce Britannique arrive au Japon en 1869 avec son régiment militaire pour la protection de la communauté britannique lors de la guerre de Boshin de 1868-1869. Lors de la visite au Japon du duc Alfred de Saxe-Cobourg-Gotha (1844-1900), l'un des fils de la Reine Victoria, à l'automne 1869, Fenton explique à son entourage japonais la nécessité de jouer l'hymne national des pays présents au début d'une cérémonie officielle diplomatique telle que la réception du duc. Cela fait émerger l'idée chez les Japonais de créer leur propre hymne national qui n'existait pas alors. En collaboration avec des officiers japonais, le musicien britannique compose un morceau de musique qui peut être joué avec de simples instruments existant au Japon, le clairon et le tambour et qui est considéré dès lors comme l'origine de l'hymne national du Japon, le *Kimi ga yo*.

Vers septembre 1869, Fenton commence à former un groupe musical composé de jeunes japonais originaires de la province de Satsuma. Il commande en Angleterre les instruments de musique et donne des cours de musique à ses élèves tels que la lecture de partition, l'instruction du clairon ou du tambour. En 1871, après sa démission de la marine britannique, il est engagé par le ministère japonais de la Guerre et continue les efforts pour que la marine impériale japonaise dispose d'un groupe de musique, un élément indispensable à la marine d'une nation moderne. Ainsi dans la marine japonaise, sous l'influence de la Grande-Bretagne, le concept de musique militaire est présent dès la fin des années 1860 et son instruction est donnée par un musicien britannique, ce qui n'est pas le cas dans l'armée de terre.

L'enseignement de la musique militaire dans l'armée de terre impériale japonaise sous la direction du nouveau gouvernement remonte à la création de l'école de *heigakuryō* tout d'abord à Ōsaka et ensuite transférée à Tôkyô. Dans cette école d'Ōsaka, à l'aube de l'établissement de la force militaire impériale, existait un groupe constitué de soldats formé au clairon nommé *rappatai* (bataillon du clairon), qui s'entraînait à la technique de manipulation de cet instrument, inspirée du cours de Louis Guttig. Après le transfert de l'école dans la capitale en 1872 et la création dans la même année de l'école de *Kyōdōdan*, un établissement militaire avec le but de former les sous-officiers japonais pour les troupes de terre, le *rappatai* est intégré à cette école et les clairons sont dirigés par des professeurs de l'école de *Kyōdōdan*. Le groupe de clairon ainsi placé dans l'école de *Kyōdōdan* est en même temps rebaptisé *Kyōdōdan gakutai* (le groupe de musique de la *Kyōdōdan*).

Même après l'intégration du groupe de clairon dans l'école de *Kyôdôdan* et son changement de nom, les soldats y appartenant continuent leur formation à cet instrument qui sert à contrôler le mouvement des troupes de terre en transmettant les ordres des supérieurs aux soldats de manière efficace, mais en juillet 1872, se produit un changement structurel radical dans le groupe. Il est décidé que les vents qui appartenaient aux troupes de la Garde impériale originaires de la province de Satsuma, rejoindront tous le groupe de musique de la *Kyôdôdan*. Cette décision des autorités militaires est liée à l'idée selon laquelle le clairon, est lui aussi un instrument à vent, et que, quel que soit l'origine des soldats, l'unification des deux groupes est avantageuse du point de vue de l'organisation militaire du nouveau gouvernement.

Ainsi au milieu de l'année 1872, sont regroupés les clairons originaires de l'école de *beigakuryô* d'Ôsaka et les trompettes originaires de Satsuma qui appartenaient au corps de la Garde impériale, mais cette opération finit par engendrer de nombreux problèmes au sein du groupe. Bien que le clairon soit un instrument à vent, la technique de manipulation est totalement différente et en outre, l'attitude des soldats de Satsuma n'est pas favorable aux entraînements militaires avec les élèves et les professeurs de l'école de *Kyôdôdan*. Finalement le ministère de la Guerre sépare de nouveau les soldats musiciens de Satsuma du groupe de musique de *Kyôdôdan*.

L'arrivée du musicien français Gustave Charles Dagron avec la deuxième mission militaire française intervient au mois de mai 1872, soit peu après le transfert dans la capitale de l'école de *beigakuryô*. L'enseignement du clairon par Dagron auprès des élèves japonais de l'école commence dès son arrivée à Tôkyô. Pour assurer au mieux ce cours, le ministère de la Guerre trouve un interprète japonais uniquement au service de Dagron, Furuya Hiromasa (1854-1923), qui avait appris la langue française au collège franco-japonais de Yokohama et qui sera le futur chef du groupe de musique de l'armée de terre japonaise.

Le cours de clairon donné par Gustave Dagron dans l'école de *Kyôdôdan* attachée au *beigakuryô* de Tôkyô, se passe sans aucun problème majeur et au bout de deux mois d'enseignement, l'école finit par accueillir des soldats qui faisaient partie du groupe de musique de la province de Satsuma, une des composantes des troupes de la Garde impériale. Cela signifie une diversification des instruments de musique employés dans le groupe de musique à l'école de *Kyôdôdan* et du type de musique jouée par les élèves musiciens japonais de l'établissement.

L'instruction de la technique du clairon au Japon donnée par les professeurs français Guttig et Dagron dans le cadre de la modernisation de la force militaire tout d'abord du *Bakufu* puis du nouveau gouvernement, est en cette année 1872 dans une période de maturité. Le musicien de la deuxième mission militaire française décide de laisser ce service aux mains des instructeurs japonais et de diversifier les activités des élèves musiciens japonais sous sa direction. À l'occasion de l'intégration des soldats de la Garde impériale de Satsuma dans le groupe de musique de la *Kyôdôdan* au milieu de l'année 1872, Dagron décide d'enseigner à ses élèves, non seulement la manipulation du clairon, mais aussi la musique militaire en général. De fait, les élèves de Satsuma étaient sortis du groupe à cause de leur hostilité à l'égard des autres élèves japonais et des professeurs français dans l'école de *beigakuryô* en 1873, mais après ce problème interne, Gustave Charles Dagron n'abandonne pas son idée de créer un peloton de musique militaire au sein de la nouvelle armée de terre japonaise.

Sur les conseils de Dagrón, le ministère de l'Armée établit au mois d'octobre 1873 une liste du personnel nécessaire à l'organisation du peloton de musiciens : le groupe est constitué de quarante-deux personnes, dont un chef de groupe ayant le grade de sous-lieutenant, un chef adjoint avec le grade de sergent-major, huit musiciens de première classe avec le grade de sergent et de deuxième classe avec le grade de caporal, douze musiciens de troisième classe correspondant aux soldats de première classe et quinze musiciens de quatrième classe correspondant aux soldats de deuxième classe. Il est demandé en plus d'y ajouter quelques élèves musiciens¹⁴.

En faisant référence à cette liste établie par le ministère, l'école de *Kyôdôdan* mène partout au Japon des campagnes de recrutement de candidats. En ce qui concerne les conditions demandées, le professeur Dagrón les précise, telles que « les personnes capables de servir le pays en tant que soldats professionnels » ou « les deuxième ou troisième fils de famille de *shizoku* » etc.¹⁵. Dans un premier temps, cette campagne de recrutement n'apporte pas de résultat significatif et finalement l'école de *Kyôdôdan* change de stratégie de recrutement pour ses futurs musiciens. Elle recrute des membres de son groupe de musique parmi les élèves de cet établissement avec l'espoir de devenir sous-officiers de l'armée de terre impériale et ainsi le peloton de musicien de l'armée de terre est complété par de jeunes élèves de l'école de *Kyôdôdan*. Contrairement au groupe de musique de la marine dont les membres sont quasiment tous originaires de la province de Satsuma, celui sous la direction de l'armée de terre est composé de membres de plusieurs provinces différentes, car cette école de sous-officiers fait des campagnes de recrutement partout au Japon.

Le groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan* dont l'activité n'est plus seulement la pratique du clairon et le système de recrutement de nouveaux membres établi au sein du corps militaire, ne permettent pas encore de considérer ce groupe comme un peloton de musique militaire d'une armée moderne. Un des élèves musiciens japonais en formation sous la direction de Gustave Charles Degron au sein du groupe de musique de la *Kyôdôdan*, Ôtsuka Sen'ya (?-?), laisse un témoignage sur ce problème concernant plutôt l'instruction donnée par le professeur de musique français :

« Au début de notre instruction de musique, nous, les nouveaux élèves, étions étonnés par la performance des élèves aînés qui jouaient de leurs instruments avec habileté. Mais au bout de deux ou trois mois d'entraînement, nous aussi, sommes parvenus à sortir tant bien que mal des sons de nos instruments. Je jouais de la clarinette. Le professeur Dagrón nous donnait des consignes à l'aide d'un bâton long en se trouvant au milieu du cercle formé par tous les membres du groupe. Il était tellement rigoureux que nous l'avons vu très rarement sourire. Après quelques mois d'apprentissage, c'est à moi, le clarinetiste, que le professeur Dagrón demandait de jouer la note du do pour que tous les instruments du groupe soient accordés avant la leçon collective. Le professeur Dagrón jouait bien du clairon mais semblait ne pas savoir très bien jouer des instruments de la famille des bois¹⁶. »

¹⁴ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p.161.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ NAKAMURA Kôsuke, *Kindai nihon yôgakushi josetsu (Introduction à l'histoire de la musique occidentale au Japon)*, Tôkyô, Tôkyô shoseki, 2003, p.344., citation de l'auteur.

Ainsi, les instruments de musique joués par les élèves du groupe de la *Kyôdôdan* sont de plus en plus variés depuis le milieu de l'année 1872, mais leur professeur de musique n'a pas suffisamment de connaissance au sujet des instruments à vent en bois.

Lorsque le nouveau gouvernement japonais demande une mission d'instructeurs militaires français à Paris à la fin des années 1860 puis au début des années 1870, les autorités militaires japonaises ne comptaient pas diversifier la musique militaire dans l'armée de terre et seul l'enseignement de la technique du clairon était prévu. Néanmoins, par la suite, la pratique du clairon, enseignée et développée au Japon depuis plusieurs années en collaboration avec les deux instructeurs français déjà cités, est aux yeux de Dagrón entrée dans une phase de maturité rendant inutile l'aide d'un professeur étranger. C'est d'ailleurs pour cette raison que Gustave Dagrón et la direction de l'école de *Kyôdôdan* s'accordent à élargir les activités du groupe de musique en y introduisant d'autres instruments que le clairon. Mais paradoxalement, la capacité d'enseignement de Dagrón n'est pas à la hauteur pour satisfaire tous ces besoins.

Face à cette situation, le ministère de la Guerre prend la décision d'appeler d'autres professeurs étrangers que Gustave Charles Dagrón pour un enseignement de musique plus complet auprès des élèves à l'école de *Kyôdôdan*. Tout d'abord en janvier 1873, un professeur autrichien est recruté au service de l'école de *heigakuryô* de Tôkyô à laquelle l'école de *Kyôdôdan* est rattachée. Ce musicien de l'armée de terre autrichienne, Frank Engel, qui était présent au Japon pour son service militaire, est désigné par le gouvernement japonais comme professeur assistant de Dagrón¹⁷. Ayant la connaissance des instruments de musique à vent en bois, il est engagé pour un an avec un salaire mensuel de cent cinquante dollars et enseigne aux élèves du groupe de musique de la *Kyôdôdan*, la clarinette et le saxophone¹⁸. Bien qu'il soit un des professeurs étrangers engagé par le ministère de la Guerre, son profil et ses activités au Japon ne sont pas connus précisément et il existe des hypothèses selon lesquelles il était un capitaine appartenant à l'armée de terre italienne.

L'autre professeur assistant de musique avec qui Dagrón enseigne la musique occidentale est un militaire français qui s'appelle Nicolas Simon Brunache (1834- ?). Ce compatriote arrive au Japon au mois d'avril 1874 en tant que musicien de première classe de l'armée de terre française. Engagé par le ministère japonais de la Guerre comme professeur de musique à l'école de *Kyôdôdan*, Brunache se consacre au développement de la musique militaire occidentale dans l'armée de terre japonaise aux côtés de Gustave Charles Dagrón. Pendant son service d'un an avec le même salaire mensuel que son prédécesseur Engel, soit cent cinquante dollars par mois, il s'occupe en particulier de l'apprentissage du trombone et de la contrebasse¹⁹. Au terme de son contrat avec le ministère de la Guerre, il retourne en France en avril 1875 et à partir de ce moment, Dagrón dirige de nouveau le groupe de musique de la *Kyôdôdan* sans aucune assistance étrangère.

L'activité du groupe de musique de la *Kyôdôdan* s'est considérablement développée grâce à la coopération française, notamment celle de Gustave Charles Dagrón. Ainsi, à la fin des années 1860, soit avant l'arrivée au Japon de la seconde mission française, la musique militaire dans l'armée de terre impériale est très en retard par rapport à celle de la marine dont les progrès sont

¹⁷ *Ibid.*, p.343.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

du travail du musicien britannique John William Fenton. Par exemple, lors de la cérémonie d'inauguration du premier chemin de fer au Japon entre Shinbashi à Tôkyô et Yokohama au mois d'octobre 1872, les musiciens japonais de la marine entraînés par le Britannique animent brillamment la cérémonie en présence de l'empereur avec leur orchestre composé de nombreux et divers instruments de musique. À la différence de la performance musicale du groupe de la marine, le groupe de la *Kyôdôdan* n'a à cette occasion que le clairon comme instrument et la musique qu'il joue n'est guère comparable avec celle de leurs homologues de la marine.

L'ambiance peu glorieuse dans laquelle se trouve le groupe de musique de la *Kyôdôdan* change rapidement et radicalement après l'arrivée du professeur français Dagron et l'occasion de montrer les activités développées et diversifiées des musiciens du groupe se présente en 1873, entre les mois de février et d'avril. Pendant ces deux mois, afin de présenter le résultat d'un an de travail de la mission militaire française auprès des officiers et soldats japonais, est programmé à Kamakura, au sud de Yokohama, un entraînement militaire collectif auquel participent toutes les troupes appartenant à l'école de *Kyôdôdan*. Le groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan* n'est bien sûr pas écarté de cet entraînement qui sert à vérifier les progrès apportés par les Français aux forces militaires japonaises et cinquante-sept membres du groupe se rendent à Kamakura pour y participer.

Durant cette soixantaine de jours passés à Kamakura, une occasion est réservée au groupe de musique pour présenter sa performance au chef de l'État japonais, l'empereur Mutsuhito. C'est à la mi-avril 1873 que l'empereur fait le voyage de la capitale jusqu'à Kamakura pour assister aux entraînements militaires effectués par plus de mille officiers et soldats de l'armée impériale. Le 14 avril dans l'après-midi, le groupe de musique de la *Kyôdôdan* joue quelques morceaux de musique occidentale pour l'empereur, chef de l'armée. Il est annoncé que c'est le premier concert donné par ces soldats. Les deux jours suivants, l'empereur reste à Kamakura pour assister aux entraînements des autres troupes de l'armée et pendant ces deux jours, le groupe de musique montre au chef de l'État son niveau. Pour l'empereur, c'est la première fois qu'il écoute la musique jouée par les musiciens de l'armée de terre sous forme d'un orchestre avec nombreux instruments différents et il ne cache pas sa satisfaction quant à la prestation du groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan*, qui a été formé à peine un an auparavant.

À partir de cette première performance du groupe de musique en présence de l'empereur en avril 1873, les musiciens de l'armée de terre font leur apparition à chaque fois qu'est programmé un exercice militaire mobilisant un certain nombre de force, que ce soit en présence du monarque ou non. Les occasions pour lesquelles le groupe de musique est appelé sont par exemple : les défilés militaires, la cérémonie annuelle de rentrée militaire, la visite impériale d'un établissement militaire etc.²⁰.

En octobre 1875, le ministère de l'Armée, *rikugunshô*, rédige et publie un document intitulé *Gungakutai gaisoku* (les règles générales sur le groupe de musique militaire) qui a pour but de préciser le statut des membres du groupe de musique en tant que militaires de l'armée de terre et les conditions demandées aux jeunes candidats japonais pour rejoindre ce groupe. En plus des règlements qui concernent les membres mêmes du groupe, ce document leur donne la possibilité

²⁰ NAKAMURA Kôsuke, *op.cit.*, p.352.

d'être mobilisés pour jouer de la musique à la demande du public devant les spectateurs civils, ce qui n'était pas le cas avant la publication de ces règles.

Ce groupe de musique de la *Kyôdôdan* est composé de deux sortes de membres musiciens : les uns, membres officiels du groupe et, les autres, élèves musiciens, en apprentissage de la technique de leur instrument de musique. De ce point de vue, on peut dire que le groupe de la *Kyôdôdan* avait deux fonctions différentes, celle d'animer des cérémonies militaires comme citées ci-dessus en jouant des morceaux auxquels il s'entraîne quotidiennement, et celle de former des élèves qui serviront dans le futur ce peloton de musiciens rattaché à l'armée impériale. Dans une partie des *Gungakutai gaisoku* mentionnés plus haut est également défini le programme de formation à suivre par les élèves musiciens choisis dans le cadre de la campagne de recrutement pour l'école de *Kyôdôdan*.

Selon les articles précisant le contenu de la formation pour les élèves du groupe, les jeunes recrutés apprennent tout d'abord le solfège. Cela consiste à acquérir la base des connaissances musicales, par exemple, l'apprentissage de la théorie de la musique telle que la notion d'intervalle, de gamme musicale, d'accord ou de rythme ou la lecture de partitions. Après les cours théoriques, ils passent au choix de leur instrument de musique dont ils apprennent la fonction de chaque partie, la manipulation et la méthode pour émettre le son. C'est après tout ce processus d'apprentissage que les élèves du groupe de la *Kyôdôdan* commencent à jouer de véritables morceaux. Les types de morceaux à apprendre sont aussi définis par les règles : dix pièces de marche, trois pièces de marche pour le défilé militaire, une pièce pour les cérémonies en présence de l'empereur et une pour les cérémonies religieuses shintoïstes. Au total, les élèves musiciens devaient savoir jouer ces quinze morceaux de musique pour pouvoir intégrer le groupe en tant que musiciens officiellement titulaires²¹.

L'année suivant la publication des règles générales sur le groupe de musique de la *Kyôdôdan*, les musiciens de l'armée de terre se produisent pour la première fois devant un public civil et jouent pour la commémoration d'un rassemblement public. Le 28 septembre 1876, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la mort d'un médecin japonais, Ôtsuki Gentaku (1757-1827), qui s'est consacré pleinement au développement de la médecine occidentale au Japon de la fin du XVIIIe siècle au début du XIXe, s'est tenue une cérémonie dans la capitale. À cette occasion, le groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan* est appelé à jouer pour les participants à cette cérémonie. Pour cette première apparition du groupe de la *Kyôdôdan* dans un événement civil, il joue neuf pièces de musique avec vingt-sept membres du groupe. Le groupe mobilisé ce jour-là est composé d'un musicien de flute, dix instruments à vent en bois, quatorze cuivres, une cymbale et un tambour²², et il est mené par Koshino Shûichi (?-1905), un professeur japonais de clairon.

À partir de ce premier événement civil auquel les musiciens de l'armée participent, le groupe de la *Kyôdôdan* est convoqué à plusieurs reprises, pour des événements à caractère non-militaire. Par exemple, la cérémonie d'inauguration de la Bourse de Tôkyô en juin 1878, la cérémonie religieuse du sanctuaire shintô de Hie à Tôkyô en janvier 1879 ou encore les concerts de musique tenus régulièrement au parc de Yamate à Yokohama. Les apparitions des musiciens de l'armée de terre

²¹ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p. 164.

²² *Ibid.*, p.165.

impériale devant le grand public japonais se multiplient²³. En outre, ce n'est pas seulement pour des événements populaires que les musiciens militaires jouent, ils participent également à des événements plus formels. En 1883, dans le quartier de Kôjimachi à Tôkyô, est inauguré un bâtiment à deux étages avec une architecture occidentale, nommé *Roku-meikan*. Cet établissement est conçu et construit par le gouvernement de Meiji dans le but de loger des hôtes étrangers tels que les diplomates et les invités diplomatiques étrangers et, depuis son ouverture, il devient un lieu prestigieux fréquenté par les aristocrates japonais et étrangers. Les musiciens du groupe de la *Kyôdôdan* sont souvent appelés aux soirées organisées dans ce bâtiment symbolisant l'occidentalisation du Japon au cours de cette nouvelle ère de Meiji et ils contribuent à l'atmosphère occidentale et luxueuse régnant dans ce lieu.

Bien sûr la principale mission du groupe de musique de la *Kyôdôdan* est toujours de jouer de la musique pour les cérémonies militaires ou diplomatiques et les fêtes shintoïstes en présence de l'empereur, le chef d'État du Japon.

Le groupe de musiciens de l'armée de terre ne joue pas toujours dans une ambiance pacifique : il est aussi mobilisé sur des champs de bataille où les combats armés se déroulent sous leurs yeux. Lors de la dixième année de Meiji, 1877, sur la plus méridionale des quatre îles composant l'archipel du Japon, Kyûshû, d'anciens *samurai* se révoltent contre les mesures austères prises à leur égard par le gouvernement central. Ils mettent à leur tête, Saigô Takamori, un des hommes politiques les plus influents dans le gouvernement Meiji et mènent des combats contre l'armée impériale. Cette rébellion impliquant plus de cent mille soldats des deux partis s'achève par la mort de Saigô à Kagoshima, sa ville d'origine, et est connue comme la dernière guerre civile du Japon. Parmi les troupes de l'armée de terre impériale, le groupe de musique de la *Kyôdôdan* est lui aussi mobilisé. Le groupe est mené par Koshino Shûichi, professeur de musique de l'école et chef du groupe. Il opère aux côtés de Yamada Akiyoshi, ancien haut fonctionnaire du ministère de la Guerre et qui se rend à Kyûshû en tant qu'un des commandants en chef des troupes de répression. Lorsque les troupes impériales dirigées par Yamada réussissent la prise du château de Kumamoto autour duquel les combats s'intensifient entre les deux partis, c'est le groupe de musique qui entre dans le château en premier jouant une marche victorieuse. Ce château devient un lieu stratégique pour les combats opposant les troupes de Saigô et celle de l'armée impériale. Le jour où Yamada Akiyoshi gagne cette forteresse, il ordonne au groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan* d'y donner un concert pour marquer le triomphe de l'avancée de l'armée impériale jusqu'à cet endroit, au milieu de l'île de Kyûshû, et remonter le moral militaire de ses officiers et soldats. Pendant ce temps où beaucoup de membres du groupe sont mobilisés dans le sud du Japon, l'instructeur Dagrón reste dans la capitale et continue à donner des cours de musique à ses élèves.

Trois ans après le début des hostilités de la part des anciens *samurai* de Kyûshû, en avril 1880, le chef de la deuxième mission militaire française, Charles Munier décide de quitter son poste d'instructeur et de rentrer en France. C'est un tournant pour l'instruction militaire française effectuée sur la demande du gouvernement de Meiji car, avec le chef de la mission, quatre autres instructeurs français voient, eux aussi, leur contrat avec le gouvernement japonais arriver à leur terme. Le chef de la deuxième mission française, le colonel Munier et ces quatre autres Français,

²³ NAKAMURA Kôsuke, *op.cit.*, p.383.

Henri Chalvet capitaine d'artillerie, Alfred Galopin (1852-1931) capitaine du génie, Antoine Barré (1853-1926) capitaine du génie et Auguste Angot, médecin hippique de première classe, rendent visite à l'empereur au mois de mai 1880 dans son palais à Tôkyô avant leur départ du Japon. Dans ce groupe de militaires français, Gustave Charles Dagrón est également présent. L'empereur Mutsuhito remercie ces six instructeurs français pour leur contribution à l'organisation du système militaire japonais et au développement de ses forces armées en ayant donné une instruction aux officiers et soldats japonais.

Après l'entretien impérial, Charles Munier quitte le Japon en mai 1880 et les quatre autres Français le mois suivant, mais Gustave Charles Dagrón reste au Japon, toujours comme professeur de musique à l'école de *Kyôdôdan* en renouvelant son contrat jusqu'en juillet 1883. Après le retour de Munier et des autres instructeurs français mentionnés ci-dessus, le professeur Dagrón est le dernier et seul Français travaillant au Japon au service du ministère de l'Armée dans le cadre de la deuxième mission militaire française. Alors que son dernier contrat en tant que professeur de musique du groupe de l'école de *Kyôdôdan* expire le 1^{er} juillet 1883, Dagrón est obligé de quitter son poste de professeur dès la fin de février 1883. La raison pour laquelle le musicien français ne pouvait pas travailler jusqu'à la fin de son contrat est que son âge dépasse la limite définie par le règlement de l'armée de terre française. En 1880, la légation de France au Japon signale déjà que Gustave Charles Dagrón atteint la limite d'âge de trente-cinq ans, mais puisqu'il est sous contrat avec le gouvernement japonais, il est autorisé à titre exceptionnel à exercer son travail de professeur musicien auprès de ses élèves japonais au-delà de la limite d'âge établie par le ministère français de la Guerre. Mais au début de l'année 1883, cette situation exceptionnelle n'est plus tolérée et la décision de son retour en France est prise même s'il restait encore quatre mois avant l'expiration de son contrat.

Entre mai 1872 et février 1883, Gustave Charles Dagrón travaille au total près de onze ans au service de l'armée de terre impériale japonaise, en particulier pour l'instruction de la musique militaire. Pendant cette période, Dagrón retourne une fois en France entre janvier et juin 1878 pour s'y marier avec une Française nommée Eugénie. Revenant au Japon avec sa nouvelle femme, à partir de juillet 1878, il partage sa vie japonaise avec elle jusqu'à leur départ pour la France en mars 1883. En octobre 1882, l'année précédant son retour, l'instructeur français reçoit du gouvernement japonais la décoration de l'Ordre du Soleil levant de sixième classe pour sa contribution à l'établissement du groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan* et le développement en général de la musique occidentale au sein de l'armée de terre impériale japonaise. De plus, au moment où Dagrón quitte le Japon, Ôyama Iwao, le ministre de la Guerre, n'hésite pas remercier tout spécialement le musicien français pour son travail pour l'armée en lui offrant des boîtes laquées d'or et d'argent.

Après le retour au pays de Dagrón, les activités du groupe de musique de la *Kyôdôdan* sont réalisées uniquement par ses membres japonais, y compris l'instruction de la musique pour les jeunes musiciens élèves. Il faut attendre un an et demi avant qu'un nouveau professeur français de musique arrive au Japon rejoindre le groupe. Le 27 septembre 1884, à bord d'un navire français de la Compagnie des messageries maritimes, un Français de trente-trois ans arrive dans le port de Yokohama. Il s'appelle Charles Edouard Gabriel Leroux (1851-1926) et avant son départ

pour le Japon, il était attaché au 78^e régiment d'infanterie en qualité de chef de musique. Après le départ de Gustave Charles Dagron, le ministère de la Guerre cherchait activement son successeur pour prendre la direction du groupe de musique de l'armée de terre et c'est le sous-lieutenant Leroux qui est désigné.

Contrairement à son prédécesseur Dagron, qui n'a appris la musique qu'après son intégration dans l'armée, Leroux est un musicien de formation qui a fait ses études de musique au Conservatoire national de musique à Paris. En 1870, à son âge de dix-neuf ans, il réussit à entrer dans cet établissement prestigieux où il se spécialise dans le piano sous la direction d'Antoine François Marmontel (1816-1898). En 1872, au cours de sa formation au Conservatoire, il est convoqué par l'armée française et fait son service militaire au 28^e régiment d'infanterie en tant que soldat musicien. Désormais, c'est au sein de l'armée de terre républicaine que Leroux fait sa carrière de musicien, plutôt brillante car, malgré son jeune âge, il est nommé chef de musique du 78^e régiment d'infanterie en septembre 1879. Avant son départ pour le Japon au mois d'août 1884, répondant à l'appel du gouvernement japonais, Charles Leroux se fait un nom dans la capitale française en composant et publiant de nombreux morceaux musicaux. Cette notoriété du musicien en France est probablement une des raisons pour lesquelles les autorités militaires japonaises ont décidé de l'engager comme successeur du professeur de musique Dagron.

D'après un témoignage de Nagai Kenshi (1865-1940), membre du groupe de musique de l'armée de terre, suite au départ du professeur Dagron en mars 1883, l'ambiance dans le groupe ne cesse de se détériorer et les musiciens japonais perdent le moral quant à la qualité de la musique enseignée. Selon lui :

« Pendant un certain temps, après le départ de Dagron, la baisse de motivation du groupe de musique de la *Kyôdôdan* était inévitable et personne ne semblait pouvoir la redresser. De plus, la discipline individuelle de chacun des membres du groupe se perd progressivement et augmente le nombre d'incidents impliquant des musiciens du groupe. Par conséquent, l'opinion publique fait des reproches au groupe²⁴. »

C'est pour améliorer cette situation qu'Ôyama Iwao, ministre de l'Armée d'alors, prend l'initiative de trouver un nouveau professeur français de musique et, pendant son séjour à Paris entre mai et juin 1884, il tombe sur Charles Leroux, un jeune musicien militaire au talent incontestable vu sa carrière de musicien.

Ainsi remarqué, Charles Leroux est engagé au service de l'armée de terre japonaise avec un salaire mensuel de deux cents yens, la même somme que son prédécesseur Charles Dagron. Arrivé au Japon en septembre 1884, le sous-lieutenant Leroux est installé dans la résidence militaire dans le quartier de Yûraku chô et commence son service en tant qu'instructeur de musique dès la mi-octobre.

Le travail de Charles Leroux à la tête du groupe de musique de la *Kyôdôdan* commence par tester les compétences des musiciens appartenant à ce peloton militaire en examinant leurs connaissances basiques de la musique occidentale et leur capacité à jouer d'un instrument de

²⁴ NAGAI Kenshi, « Rikugun gungakudan » (le groupe de musique de l'armée de terre) 5, (in) *Ongakukai : The Musical Japan*, n°148, février 1914, p.31-32.

musique. Lorsque Leroux arrive au Japon, le groupe de la *Kyôdôdan* disposait de cent quarante-quatre membres et le Français fait passer des examens à tous ces musiciens pour connaître leur niveau de maîtrise de la musique moderne occidentale. Mais, après que le professeur Dagrón ait quitté le Japon en 1883, l'ambiance dominant dans le groupe de la *Kyôdôdan* était loin d'être rigoureuse et studieuse et par conséquent, la performance musicale du groupe que Leroux découvre est catastrophique à ses yeux. Si le niveau de prestation de la musique jouée par les soldats musiciens japonais est pire qu'il ne le pensait, il en est de même du chef et du sous-chef japonais du groupe en termes de compétence musicale. En plus de l'absence d'instructeur étranger pour le groupe depuis an et demi, l'enseignement de la musique donné aux Japonais par Dagrón, qui n'était pas musicien de formation, était finalement loin d'être à la hauteur de ce qu'espérait un musicien talentueux et renommé comme Charles Leroux.

Face à cette situation bien décevante, Leroux décide de réorganiser le groupe de musique mis sous sa direction. Suite aux examens qu'il a fait passer afin de connaître le niveau de chaque membre, le professeur français divise tout d'abord ces cent quarante-quatre musiciens en deux catégories en fonction de leurs compétences et connaissances acquises en musique. Le premier des deux groupes est composé de quatre-vingt-douze musiciens qui ont besoin de suivre une instruction intensive au regard du professeur français, et pour cela, il est nommé « groupe de musique d'instruction ». Pour que l'enseignement de la musique auprès de ces musiciens japonais se fasse le plus efficacement possible, Charles Leroux leur interdit fermement d'exercer une autre activité militaire. Le deuxième groupe est constitué des cinquante-deux membres restant qui sont autorisés à suivre des entraînements militaires avec d'autres troupes de l'armée en qualité de musiciens militaires.

Le recrutement de nouveaux membres est aussi un travail indispensable pour l'instructeur français. Pour Charles Leroux, le nombre idéal constituant un groupe de musique est d'une cinquantaine de personnes et ce chiffre est clairement mentionné dans les règles générales concernant le groupe de musique de l'armée de terre modifiées en septembre 1885 certainement sous la direction de Leroux. D'après l'article relatif à la composition du groupe, il est stipulé qu'une troupe de musique doit être constituée d'un capitaine de troupe, d'un chef de musique, d'un sous-lieutenant de troupe, d'un sous-chef de musique, de trois musiciens de première classe, de six musiciens de seconde classe, de vingt-sept musiciens assistants et de douze musiciens élèves²⁵. Lors de la réforme de l'organisation des troupes de musique faite en septembre 1886, soit un an après la modification des règles générales, Leroux décide de répartir tous les musiciens de l'armée de terre en trois formations différentes : le groupe de musique de la garde impériale, le groupe d'instruction de musique fondamentale et le deuxième groupe de musique. En conséquence, le ministère de l'Armée a besoin de près de cent cinquante musiciens militaires pour satisfaire le plan élaboré par Charles Leroux.

En même temps que la réforme d'organisation du corps des musiciens militaires, le ministère de l'Armée recrute donc cinquante-quatre nouveaux élèves pour le service de musique militaire. Les conditions demandées aux candidats japonais par l'instructeur français mettent davantage en valeur le caractère humain que la compétence ou la connaissance en matière de musique. Certes, avec de nombreuses apparitions des groupes de musique de l'armée de terre et de la marine

²⁵ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p.572.

devant le grand public, la musique étrangère atteint petit à petit, à cette époque, une certaine renommée auprès de la population japonaise, mais il était impossible de trouver des personnes ayant des notions de musique occidentale dans la population civile. Par conséquent, les conditions physiques demandées sont les suivantes : avoir une taille de plus d'un mètre cinquante, une belle denture ou un bon état de santé pour prétendre postuler pour le service de musique militaire. La personnalité des futurs musiciens élèves, elle aussi, est prise en compte aux yeux de Charles Leroux. Après avoir constaté la dégradation du moral des musiciens japonais pendant l'absence de professeur étranger à leur tête, il met de l'accent sur la spontanéité et la conduite de ses nouveaux élèves et prétend sans cesse que « la réussite d'un groupe de musique militaire se trouve dans le caractère personnel de ces membres²⁶ ». La campagne de recrutement de nouveaux membres pour le service de musique dans l'armée se tient à deux reprises pendant la période de service de Leroux au Japon, l'une en septembre 1886 avec cinquante-quatre nouvelles recrues et l'autre en septembre 1888 avec vingt-sept recrues.

L'enseignement assuré par Charles Leroux pour les musiciens élèves est calqué sur le style « école conservatoire » de Paris. Ses cours de musique sont répartis en deux catégories : la théorie et la pratique. Comme cours théoriques créés par le professeur français, Nagai Kenshi, un de ses élèves, cite : les théories générales de la musique primaire et intermédiaire, la lecture de partitions, l'histoire de la musique, la théorie de l'harmonie musicale, la méthodologie de la notation musicale et l'entretien de l'instrument. Dans l'autre catégorie de cours, ceux de la pratique, il y a : l'accordage de l'instrument de spécialité, la technique de la direction d'orchestre, la technique de l'harmonisation du chant militaire et du piano, l'exercice d'exécution de la musique en marche et l'exercice d'exécution improvisée avec la modulation²⁷. En établissant l'ensemble de ces cours théoriques et pratiques, Charles Leroux réussit progressivement à introduire au Japon le système de formation qu'il a lui-même suivi au Conservatoire de musique de Paris lors de sa jeunesse. Dans ce sens, Charles Leroux est le premier à présenter au Japon un programme structuré de la formation de musicien à l'instar de la prestigieuse école de musique française, voire à établir un programme de formation qui permet à l'armée de terre japonaise d'avoir à sa disposition des musiciens militaires répondant à tous ses besoins.

Si Leroux se contribue ainsi à l'établissement du programme de formation de musique au sein de l'armée de terre japonaise, pour son instruction de musique auprès de ses élèves japonais, il emploie volontairement des manuels utilisés pour les cours donnés au Conservatoire à Paris. De plus, pour que la connaissance française de la musique soit transmise plus facilement aux Japonais, il prend l'initiative de faire traduire en japonais certains des ouvrages français utilisés comme manuels de musique au Conservatoire à Paris. Parmi ces ouvrages traduits en langue japonaise sous la direction de Charles Leroux, se trouvent *les Tablatures des Saxophones sans changement aux anciens doigts* écrit en 1867 par un saxophoniste belge, Louis Adolphe Mayeur (1837-1897)²⁸, les *Principes de la musique et méthode de transposition*²⁹ par Marie Gabriel Augustin Savard (1814-1881), compositeur et pédagogue français qui enseignait le solfège au Conservatoire de Paris, *Histoire de*

²⁶ NAGAI, *op.cit.*, p.32.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Le titre japonais est : *Sokusobōnu jikkō taizesho yakubun*, traduit par Murakoshi Mei et publié au Japon en 1887 par l'éditeur Mainichi shinbun sha.

²⁹ Le titre japonais est : *Ongaku genron*, traduit par Murakoshi Mei et publié par l'école de *kyōdōdan* en 1884 avec des commentaires de Charles Leroux.

la musique³⁰ par Henri Lavoix (1846-1897), critique de musique, les *Éléments d'esthétique musicale et considérations sur le beau dans les arts*³¹ par Antoine François Marmontel, professeur de piano de Charles Leroux au Conservatoire etc. Les manuels employés par le professeur Leroux pour ses cours théoriques sont, dans la plupart des cas, des ouvrages publiés peu avant son départ de France pour le Japon en août 1884 et cela explique que le soin avec lequel le musicien français s'est préparé à sa mission éducative au Japon, en recherchant les manuels les plus récents possibles. Ces livres en français apportés au Japon par Leroux permettent ainsi aux élèves et professeurs de musique japonais d'avoir l'occasion de se familiariser aux toutes dernières connaissances et techniques dans l'univers de la musique occidentale, et ces ouvrages traduits en japonais aident de manière significative les musiciens japonais à obtenir la compétence en performance musicale demandée par leur professeur.

En plus de l'instruction donnée pour les musiciens de l'armée de terre, dès son entrée au service du gouvernement japonais, le ministère de l'Armée demande à Charles Leroux de composer un chant militaire pour les troupes impériales. Au fur et à mesure du développement des activités du groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan*, les autorités japonaises se mettent à vouloir des morceaux de musique proprement japonais car les titres joués par les musiciens militaires japonais ne sont que des œuvres étrangères.

En juillet 1882, est publié un recueil de poésie, *Shin tai shishô*, par trois Japonais, Toyama Masakazu (1848-1900), professeur de lettres et le premier professeur japonais à l'université de Tôkyô, Yatabe Ryôkichi (1851-1899), un professeur de botanique, et Inoue Tetsujirô (1856-1944), un philosophe. Ces trois intellectuels publient cet ouvrage dans le but de présenter pour la première fois la poésie occidentale au peuple japonais et à cette occasion, Toyama Masakazu y écrit un poème intitulé *Battôtai* inspiré par une troupe gouvernementale experte à l'arme blanche organisée lors de la révolte d'anciens *samurai* à Kagoshima en 1877. Comme la raison pour laquelle Toyama a écrit ce poème, il dit dans son texte le précédant :

« En Europe, avant la bataille, les soldats entonnent une chanson de guerre pour stimuler leur bravoure et remonter leur moral. Par exemple, les Français ont fait avancer leur marche en chantant « la Marseillaise » pendant la Révolution et les Prussiens ont chanté une chanson intitulée « The Watchmen on the Rhine » pour relever le sentiment patriotique. Ce poème « Battôtai » que je présente ici, a été écrit avec le même objectif que ces chants de guerre européens³². »

Dans son poème, Toyama raconte la bravoure des soldats de la troupe *Battôtai* en face de leurs ennemis, anciens *samurai* de Satsuma, qui se sont révoltés contre l'autorité de l'empereur, et admire leur patriotisme, leur courage devant la mort, même dans une situation défavorable pour eux.

³⁰ Le titre japonais est : *Ongaku enkakushi*, traduit et publié en 1887 par Murakoshi Mei avec des dessins explicatifs fait par Nagai Kenshi.

³¹ Le titre japonais est : *Piano kokin shinbi gakusetsu*, traduit par Murakoshi Mei et publié par l'école de Toyama de l'armée de terre en 1888.

³² TOYAMA Masakazu, « Battôtai », (in) *Shintai shishô*, juillet 1882, p.19-21.

En adoptant ce poème de Toyama Masakazu, les autorités militaires japonaises demandent à Charles Leroux, le professeur de musique qui venait d'arriver au Japon, de composer un chant de guerre pour l'armée de terre.

Parallèlement à son instruction de musique pour les élèves japonais, Leroux se met en mars 1885 au travail pour composer un chant de guerre sur les paroles de Toyama Masakazu. En juillet 1885, dix mois après son entrée au service au Japon, avec l'orchestre et le chœur du groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan*, Charles Leroux présente pour la première fois le chant de guerre *Battôtai* lors d'un concert organisé dans le *Rokumeikan*. La présentation du premier chant de guerre japonais est couverte par les médias et la popularité du *Battôtai* est tellement grande qu'il est aimé et chanté partout dans le Japon, et reçoit les félicitations de l'empereur Mutsuhito. De plus, ce chant de Charles Leroux influence plusieurs chants populaires composés par des Japonais tels que *Norumantongô chinbotsu no uta* (Chanson du naufrage du navire Normanton)³³ sorti en 1886, *Rappa bushi* (Mélodie de la trompette) en 1904, ou *Matsu no koe* (La voix du pin) en 1907³⁴.

La même année que la présentation de *Battôtai* au concert du *Rokumeikan* au mois de juillet, Leroux compose et présente un autre chant de guerre, une marche intitulé *Fusôka*. Les paroles de ce chant racontent la gloire de la famille impériale japonaise et il est joué pour la première fois au Palais impérial le 9 novembre 1885 par le groupe de musique de l'école de *Kyôdôdan*. Ce titre que le Français compose pour le chef d'État du Japon est également sorti en France l'année suivante et il est présenté au grand public français comme « Fou Sô Ka », marche japonaise pour piano par Charles Leroux, à Sa Majesté l'Empereur du Japon. *Fusôka* arrangé pour orchestre est publié au Japon au même moment qu'en France, et ce morceau devient l'un des titres les plus joués par la musique militaire de l'armée de terre pour diverses occasions de son apparition.

Pendant son séjour au Japon, Leroux envoie en France les titres qu'il compose en tant que professeur de musique au service de l'armée japonaise et ses ouvrages inspirés de la musique japonaise et chinoise sont publiés et présentés en France par plusieurs maisons d'édition. Parmi ces titres, se trouvent « Petite Mous'me », sorti à Paris en 1886 comme polka pour piano et en 1888 comme polka pour musique militaire, une série de titres pour piano intitulé « Airs japonais et chinois » publiée en 1888, ou « Kimigayo, air national japonais » en 1888.

Au début de l'année 1889, Charles Leroux prend la route de retour en France malgré le fait que son contrat d'engagement avec le gouvernement japonais soit toujours en cours et qu'il lui reste encore huit mois de service au sein de la musique militaire impériale. Il semblerait que ce soit les autorités japonaises qui aient demandé au musicien français de résilier son contrat en raison du financement qui pèse de plus en plus lourd des conseillers étrangers employés pour avancer la modernisation du pays sous la direction du gouvernement de Meiji dans les années 1880.

³³ Elle fait référence à l'incident du navire *Normanton* qui s'est produit en octobre 1886. En partant du port de Yokohama en direction de Kôbe, le navire britannique Normanton échoue au large de Wakayama. Le capitaine de vaisseau John William Drake et son équipage britannique et allemand sont sauvés mais vingt-cinq passagers japonais, abandonnés par l'équipage du navire, sont tous morts noyés. Le comportement contestable du capitaine Drake fait alors polémique au sein des autorités japonaises et il devient une affaire diplomatique entre le Japon et le Royaume-Unis.

³⁴ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p.593.

Le professeur Leroux s'embarque dans le navire Melbourne de la Compagnie des messageries maritimes qui part le 27 janvier 1889 du port de Yokohama. Lorsque le Français quitte le Japon où il a travaillé pendant plus de quatre ans au service de son ministère de la Guerre, la section de musique militaire dans l'armée de terre disposait au total de cent cinquante-trois musiciens répartis en trois corps différents ; *Gungaku kibontai* (la troupe fondamentale de musique militaire) composée de cinquante-trois personnes, *Konoe gungakutai* (la troupe de musique de la Garde impériale) de cinquante personnes et *Ôsaka gungakutai* (la troupe de musique d'Ôsaka) de cinquante personnes. À l'occasion de la modification des règles générales sur le groupe de musique militaire en 1885, sur des conseils de Charles Leroux, il a été stipulé qu'un corps de musique militaire devait être constitué d'une cinquantaine de personnes, et vu la composition de chaque corps de musique dans l'armée de terre en 1889, l'on peut dire que, tout à la fin de son service au Japon, Leroux réussit à conclure son travail comme il l'avait souhaité. Yotsumoto Yoshitoyo (1852-1901), alors chef du service de musique militaire de l'armée, témoigne du mot d'adieu prononcé par le Français devant tous les membres du service de musique militaire :

« Je [Charles Leroux] dois vous dire que tous les bons résultats de ce que j'ai fait au Japon sont dus au travail de mes prédécesseurs qui se sont consacrés à l'enseignement de musique militaire pour les Japonais. Parce que c'est du gâchis du temps précieux d'essayer d'apprendre les fractions à ceux qui n'ont même pas la notion du calcul. Et pourtant, vous n'avez cessé de faire des progrès jusqu'à présent malgré mes maladroites dans l'instruction et aujourd'hui il existe trois corps de musique militaire au service de l'armée japonaise. Pour finir, j'ai une chose à dire à M. Yotsumoto, chef de section de musique militaire : souvenez-vous bien de tout ce que j'ai appris auprès de tous mes élèves et transmettez-le à la génération future comme vous l'avez fait après le retour au pays d'autres professeurs de musique étrangers, M.M. Fenton et Dagron etc.³⁵. »

Arrivé à Marseille le 8 mars 1889, il est ensuite nommé chef de musique du 98^e régiment d'infanterie en garnison à Lyon et reprend du service dans l'armée de terre française en matière de musique militaire en y assurant la formation de musique pour les musiciens cadets, faisant de la composition ou donnant des concerts avec son groupe de musique militaire. Ses activités au sein de l'armée française et aussi celles effectuées au Japon, lui valent des récompenses de la part de l'État français. Charles Leroux se fait décerner les Palmes académiques de la part de l'Institut de France en janvier 1897 et, en 1900, il est fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Entre temps, il est promu en 1899 en chef de musique de première classe dans l'armée française, ce qui correspond au grade militaire de capitaine.

Si Leroux réintègre ainsi en France le service armé, en 1910, plus de vingt ans après son retour en France, il fait une contribution académique en présentant aux Français son expérience au Japon en tant que musicien français. Cette année-là, c'est la Société franco-japonaise de Paris, créée en 1900 par Émile Guimet (1836-1918) et Louis-Émile Bertin (1840-1924), qui s'intéresse à la connaissance de l'ancien professeur français du Japon, à la musique classique asiatique en particulier celle du Japon. Charles Leroux écrit un article dans les éditions de juin et septembre 1900 du bulletin de la Société franco-japonaise sur la musique classique japonaise dont il a recueilli des informations pendant son séjour dans le pays. Dans son article, le musicien français

³⁵ NAKAMURA Rihei, *op.cit.*, p.622, citation de l'auteur.

explique l'histoire de la musique classique japonaise, son système de gamme, les termes employés en la matière etc. En plus de la connaissance générale du *gagaku* (musique classique japonaise), il présente un des instruments utilisés pour cette musique principalement jouée dans la Cour impériale du Japon : le *Shō*, un instrument de musique à vent à anche libre. Pour mieux présenter cet instrument introduit de Chine au Japon au VIII^e siècle, l'auteur de l'article aborde non seulement la manipulation de l'instrument et la gamme des sons dégagés par lui, mais il ajoute aussi des illustrations détaillées à son texte. Pour tenter de faire faire des idées de la musique qu'il décrit aux lecteurs français, il présente également deux titres de musique classique japonaise dans le bulletin de la société ; « Senzai », un morceau du *kaigura*³⁶ et « Mushiroda », un morceau du *saibara*³⁷. Ces deux titres de la musique principalement jouée pendant les cérémonies religieuses du shintoïsme au Japon, sont étudiés par Leroux et pour le grand public français, il les transcrit en partition occidentale. Après la publication de l'article rédigé par l'ancien professeur de musique au Japon dans le bulletin de la Société franco-japonaise de Paris, le texte est publié à nouveau en 1911 par la maison d'édition Evette et Schaeffer sous la forme d'un fascicule broché³⁸.

En 1910, l'année de la publication de l'article de Leroux sur la musique japonaise dans le bulletin de la Société franco-japonaise de Paris, le musicien français reçoit une récompense de la part des autorités japonaises. Il s'agit de la décoration de l'Ordre du Trésor sacré (*Zuibōshō*) de 4^e classe. Lorsque Leroux était encore au Japon, il a été décoré en 1886 par l'Ordre du Soleil levant (*Kyōkujitsu-shō*) de 5^e classe et cela fait la deuxième fois que l'État japonais manifeste sa reconnaissance envers le contributeur français de la musique militaire au Japon. La raison pour laquelle le gouvernement japonais décide de le décorer est tout d'abord que ce chef de musique en retraite s'est consacré entre 1884 et 1889 à « l'établissement de la base de musique militaire pour l'armée de terre, qui était encore à l'état embryonnaire à l'époque³⁹ ». En sus de sa contribution au développement de la musique militaire auprès des élèves musiciens japonais sur place, le gouvernement japonais évoque une autre raison à sa décoration. En effet, même après son retour au pays en 1889, lorsqu'un de ses élèves, Nagai Kenshi, va en France pour y faire des études sur la musique militaire en 1903, Charles Leroux prend soin de l'aider à exercer sa mission en France⁴⁰ et avec son expérience acquise à l'étranger, après son retour au Japon, ce chef de musique japonais passe son temps à perfectionner tout ce qu'a transmis aux Japonais le professeur Leroux. En fait, Nagai Kenshi compose de nombreux chants militaires et est considéré comme un des pionniers japonais dans le domaine de la musique militaire. Dans ce sens, le fait que Charles Leroux a formé ce musicien compositeur japonais qui prend l'initiative de développer les activités de la musique militaire de l'armée, est loin d'être négligeable dans l'histoire de la musique militaire du Japon et c'est cela qui est pris en compte dans la décision de décerner cette décoration nationale japonaise à Leroux à la retraite en cette année 1910.

³⁶ Un rite shintoïste artistique qui consiste en une musique et en une danse théâtrale.

³⁷ Un genre de musique de cour japonaise de l'époque de Heian, qui est issu de la musique folklorique traditionnelle de l'époque de Nara.

³⁸ LEROUX, Charles, *La musique classique japonaise*, Evette et Schaeffer, Paris, 1910.

³⁹ Digital Archives des Archives nationales du Japon, *Naikaku* (Cabinet), *jokun saikasho* (document relatif à la sanction impériale des décorations nationales), la 43^e année de Meiji (1910), document sur la décoration pour M. Leroux, chef de musique de 1^{ère} classe en retraite, et les cinq autres militaires français, daté du 1^{er} septembre 1910, signé par Katsura Tarō, Premier ministre, code de référence : A10112700200.

⁴⁰ *Ibid.*

La carrière de militaire de Charles Leroux se termine le 31 mars 1906 à l'âge de cinquante-cinq ans. Après avoir quitté l'armée française, Charles Leroux vit, avec sa femme Narcisse, sa retraite à Montceau-les-Mines dans le département actuel de Saône-et-Loire. En habitant dans cette région, Leroux continue de rester dans le milieu de la musique, en tant que directeur de l'Harmonie des Mines de la ville de Blanzay, une commune voisine de celle de Montceau-les-Mines. Les dernières années de sa vie, Leroux s'installe à Versailles, où il meurt le 4 juillet 1926 à l'âge de soixante-quatorze ans, en laissant un garçon et une fille.

Lorsque Charles Leroux arrive au Japon au mois de septembre 1884, la musique militaire de l'armée de terre impériale se trouvait dans un état de quasi-faillite avec des musiciens membres japonais en perte de moral après le retour au pays de leur professeur français, Charles Dagron. Durant ses premiers jours au Japon, en face des musiciens japonais, le nouvel instructeur français commença par déterminer le niveau de compétence de chacun de ses élèves qui avaient au moins été formés en musique occidentale par son prédécesseur. Contrairement à Gustave Charles Dagron, l'initiateur de la musique militaire dans l'armée de terre qui devait commencer de zéro pour transmettre les connaissances de musique occidentale à des Japonais qui en étaient dépourvus, le travail de Charles Leroux consista à développer ce qui avait déjà été mis en place par son compatriote. Dans ce sens, le fait que Dagron, un musicien de 4^e classe, qui n'a appris la musique qu'après son entrée en service militaire, a eu pour successeur Leroux qui a été formé comme musicien au Conservatoire de musique de Paris, a contribué à renforcer et à organiser de façon systématique la musique militaire au Japon. Si le gouvernement exprime sa reconnaissance à l'instructeur Leroux même après sa retraite, c'est parce que le rôle joué par le musicien français à la fin des années 1880 au sein de l'armée impériale japonaise a été important et décisif pour l'occidentalisation des troupes militaires terrestres, car l'armée japonaise ne disposait pas de service de musique organisé avant Leroux, qui était pourtant un élément indispensable à une armée moderne.

À partir du 14 mai 1910, dans le quartier de White City à Londres, se tient une exposition anglo-japonaise. Nommée *Nichi-Ei Hakuran-kai* en japonais, cet événement est organisé dans la capitale britannique à la suite de l'alliance anglo-japonaise signée en 1902. En ce début du XX^e siècle, désireux de donner une image positive à l'échelle internationale, le gouvernement japonais n'hésite pas à verser de l'argent et à consacrer du personnel pour l'organisation et le succès de l'événement. À cette occasion, la musique militaire japonaise n'est pas écartée de la stratégie du gouvernement japonais qui expédie un orchestre composé de trente-quatre musiciens, mené par Nagai Kenshi, chef de musique. Le groupe de musiciens japonais donne des concerts à Londres et aussi pendant son trajet entre le Japon et l'Angleterre. De Londres, Nagai, ne manque pas d'écrire à son maître en France pour lui communiquer le succès apporté par l'orchestre japonais auprès du public britannique et le musicien français exprime en juin 1910 son sentiment de joie et de fierté auprès de la rédaction du bulletin de la Société franco-japonaise de Paris⁴¹. La musique qu'il a formée au Japon vient en Europe montrer sa performance et enchante les spectateurs anglais à tel point que les musiciens japonais sont bissés par le public britannique. Cet épisode à Londres montre bien que la musique militaire de style occidental introduite au Japon par le biais

⁴¹ LEROUX, *op.cit.*, p.2.

de l'instruction militaire française à la fin des années 1860, puis développée également par des musiciens français est finalement appréciée par les auditeurs européens. La connaissance et le savoir-faire en matière de musique militaire occidentale acquis par les Japonais avec l'aide de professeurs français acquièrent, en ce début de siècle, une renommée internationale.

3-7. Illustration et caricature occidentales au Japon et Georges Ferdinand Bigot

Pendant l'époque d'Edo est née et s'est développée la technique de l'*ukiyo-e* dont la réputation est actuellement répandue dans le monde entier et, tout au long de la période du règne du *Bakufu* des Tokugawa, cet art pictural au moyen de la xylographie multi-couleurs acquiert une certaine popularité au sein du peuple japonais et notamment dans la capitale. Pourtant, l'ouverture du pays aux étrangers au milieu du XIXe siècle facilite, comme dans d'autres domaines, l'introduction sur le sol japonais de l'art occidental et donne à la population japonaise l'occasion de voir de la peinture étrangère au fur et à mesure de l'installation des commerçants européens et américains dans les ports ouverts au commerce extérieur. Ici, nous allons voir le processus de transmission au Japon d'une toute nouvelle technique d'expression picturale développée en Europe et peu connue par les Japonais de l'époque d'Edo. Et dans ce domaine aussi, on trouve également l'influence française et notamment un artiste français qui a joué un rôle important dans le Japon de la fin du XIXe siècle.

Au début des années 1860, alors que le Japon est à peine ouvert aux commerçants étrangers avec le traité de 1858, un illustrateur et caricaturiste anglais arrive à Nagasaki. Cet artiste anglais s'appelle Charles Wirgman (1832-1891). Il vient en Asie pour la première fois en 1857 pour couvrir la Seconde guerre de l'opium qui se déroule dans la ville de Canton en tant qu'envoyé spécial et illustrateur d'un magazine britannique, l'*Illustrated London News*. Depuis la ville de Nagasaki, il se dirige vers l'Est et en été 1861 s'installe dans la zone de résidence étrangère de Yokohama d'où il décide d'envoyer en Europe des informations qu'il a recueillies sur l'actualité japonaise. L'année suivant son arrivée à Yokohama, il décide de publier un magazine d'illustration, *The Japan Punch*, à l'instar d'un magazine britannique d'illustration caricaturale, à destination de la population étrangère résidant dans la ville de Yokohama. Bien que son premier numéro soit sorti en 1862, il faut attendre l'année 1865 pour voir la publication du deuxième numéro de *The Japan Punch*, car son créateur et seul auteur, Wirgman, part dans l'ouest du Japon afin d'y faire des enquêtes sur la guerre entre la Grande-Bretagne et Satsuma qui éclate en août 1863 et les bombardements de Shimonoseki en juin 1863 et en août 1864, à bord de la flotte britannique.

De retour à Yokohama, Wirgman reprend la publication de *The Japan Punch*, diffusé dans la zone de résidence étrangère comme magazine hebdomadaire, avec des illustrations caricaturant la politique ou la vie quotidienne japonaises. En se faisant un nom dans la communauté étrangère de Yokohama avec son magazine dans lequel il n'hésite pas à faire des illustrations humoristiques et satiriques, la réputation de l'illustrateur anglais se répand progressivement en dehors du quartier étranger de Yokohama et, en 1865, un peintre japonais nommé Goseda Yoshimatsu (1855-1915) vient chez Wirgman pour apprendre avec lui la peinture à l'huile qui n'était pas encore une technique très étudiée au Japon en cette fin de l'époque d'Edo. L'année suivant la rencontre entre Goseda et Wirgman, un autre peintre japonais frappe à la porte de l'Anglais : Takahashi Yuichi (1826-1894). Doué pour la peinture japonaise depuis son enfance, Takahashi, impressionné par une lithographe occidentale qu'il rencontre un jour, décide d'étudier la peinture occidentale dans l'école de *Bansho shirabesho*, l'institut des études occidentales créé par le *Bakufu* en 1856. C'est Charles Wirgman que Takahashi choisit comme maître pour apprendre la peinture à l'huile. Ces deux Japonais, élèves de Wirgman, sont considérés comme pionniers de la peinture

occidentale au Japon et leur maître est, lui aussi, une des personnes qui se sont consacrées au développement de cette technique artistique au Japon peu après son ouverture au monde.

L'amour pour le Japon de Charles Wirgman est tellement grand qu'il se marie avec une japonaise, Ozawa Kane, en 1863 et qu'il choisit le sol japonais, et non pas son pays natal l'Angleterre, pour y passer les derniers jours de sa vie. Il meurt à Yokohama en 1891. La publication de son magazine *The Japan Punch* s'achève en mars 1887 mais, avec son dernier numéro, Charles Wirgman adresse une salutation à un autre illustrateur étranger qui vivait au Japon à cette époque ; Georges Ferdinand Bigot (1860-1927), un Français qui publiait lui aussi des illustrations caricaturales sur le thème de la vie des Japonais ou de l'actualité politique du pays du Soleil levant.

Né à Paris dans une famille plutôt aisée avec un père fonctionnaire d'État et une mère peintre, Georges Bigot s'initie à la peinture dès son plus jeune âge en faisant des esquisses de Paris pendant la Commune de Paris. Entré à l'école des beaux-arts de Paris en 1872, il la quitte quatre ans plus tard pour gagner de l'argent et aider sa famille qui a des difficultés financières.

Malgré sa sortie prématurée de l'école des beaux-arts, son talent comme illustrateur lui permet d'obtenir un travail et de faire des illustrations pour des romans d'écrivains français avec entre autres : *La vraie tentation du grand Saint Antoine* de Paul Arène publié en 1880 aux éditions Charpentier, les *Récits du Père Lalouette* d'Henri Demesse (1854-1908) sorti en 1882 aux éditions Paul Ollendorff. Parmi ses illustrations pour roman, ce sont les quatorze gravures qu'il fournit pour illustrer le *Nana* d'Émile Zola (1840-1902), paru en 1882 chez Matron et Flammarion qui permettent de faire connaître le nom de Georges Bigot dans la capitale française¹. Par ses activités professionnelles comme illustrateur, il rencontre des écrivains français, comme par exemple, Émile Zola ou Edmond de Goncourt (1822-1896), qui lui font découvrir un courant artistique et culturel à la mode à Paris : le japonisme. En plus de ses conversations avec des écrivains, sa fréquentation du Salon de Paris où il rencontre de nombreux collectionneurs d'art japonais lui permet d'enrichir sa connaissance de l'art d'un pays d'Extrême-Orient longtemps séparé du reste du monde.

En 1878, se tient dans la capitale française la troisième exposition universelle de Paris. C'est la période de prospérité du japonisme en Europe et notamment à Paris. Le pavillon du Japon est au cœur des conversations des visiteurs. En particulier, l'art de la peinture traditionnelle japonaise, l'*ukiyo-e*, attire l'attention de nombreux peintres français impressionnistes et cela n'échappe pas aux yeux de Georges Bigot. Les centaines d'estampes présentées dans le pavillon japonais fascinent fortement ce jeune artiste de dix-huit ans.

La situation dans laquelle se fait son apprentissage de la peinture est, elle aussi, favorable à la passion de Bigot pour le Japon. Son maître d'eau-forte, Félix Buhot (1847-1898) sous la direction duquel Bigot continue ses activités artistiques après sa sortie de l'école des Beaux-Arts, était l'un des artistes parisiens touchés par la grande vague du japonisme². En 1875, Félix Buhot réalise

¹ CORNEVIN Hélène, « De la gravure à la caricature : le Japon de Meiji vu par Georges Bigot », (in) *L'Ethnographie*, n°108, automne 1990, p. 182.

² *Ibid.*, p.184.

une série de gravures intitulée « japonisme », qui reproduit les plus belles pièces de la collection d'art japonais de Philippe Burty (1830-1890), collectionneur d'art et celui qui pour la première fois nomme la vague artistique issue du Japon qui force l'admiration des Européens de la fin des années 1860 au début 1880 comme « le japonisme ».

Ses activités professionnelles en tant qu'illustrateur font gagner à Georges Bigot l'argent du voyage jusqu'au pays dont il rêve, et il se décide à partir au Japon en 1881. Déterminé à quitter la France pour se rendre en Extrême-Orient, Bigot tente de faire ses démarches administratives auprès de la légation du Japon à Paris. Pourtant les procédures d'émission de visa pour un artiste comme Georges Bigot sont relativement lourdes et l'attaché militaire du consulat du Japon en France, Ikeda Shôsuke (1855-1914), lui conseille de demander un visa de correspondant de presse afin de faciliter les démarches. En effet, pendant sa période d'apprentissage de la peinture, l'artiste français coopérait comme illustrateur à *la Vie moderne*, une revue littéraire ainsi qu'au *Monde parisien*.

Suite au succès de ses démarches administratives pour le voyage, Bigot s'embarque depuis Marseille pour le Japon le 11 décembre 1881, et arrive le 26 janvier 1882 à Yokohama. À son arrivée dans le pays où il rêvait tant de mettre les pieds, le Japon qu'il découvre n'est pas exactement celui dessiné dans les *ukiyo-e* qu'il avait vus dans le pavillon japonais de l'exposition universelle de Paris quelques années auparavant. En plein mouvement de *Bunmei kaika* (l'ouverture à la civilisation) qui favorise l'occidentalisation du Japon, les paysages de « l'ancien Japon » étaient en train de perdre la couleur vive des estampes et ils étaient remplacés par des bâtiments de style occidental, symbole fort de la « grande civilisation » pour les Japonais.

Une fois sur place, malgré la différence entre le Japon des *ukiyo-e* présentés en Europe et celui qu'il voit de ses propres yeux, Bigot se trouve dans l'obligation de gagner sa vie au Japon avec détermination. Après quelques jours dans la zone de résidence étrangère de Yokohama, il rejoint la maison de Prosper Fortuné Fouque (1843-1906)³, un professeur français employé par le gouvernement japonais depuis 1870. Lors de la rencontre avec Ikeda Shôsuke à Paris, l'attaché militaire japonais parle à Georges Bigot de ce professeur français qui travaillait à cette époque dans un établissement scolaire du ministère de la Guerre et il lui conseille de demander de l'aide au professeur Fouque au Japon. Comme cette rencontre s'effectue peu après son arrivée dans la capitale japonaise, un terrain encore inconnu pour Bigot, il tisse immédiatement des liens d'amitié avec Fouque qui sert de tuteur à Bigot, et qui prend soin de lui faire suivre des cours de langue japonaise et de peinture traditionnelle japonaises, *sumi-e* et *sensui*.

³ Né en 1843, il fait ses études de droit à l'université de Lyon puis à l'École normale supérieure de Saint-Etienne. Appelé au Japon comme professeur à l'école d'études militaires d'Osaka, il se rend compte en y arrivant que son poste est pris par un autre Français et décide de créer à Tôkyô une école privée de langue française. Au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'établissements scolaires d'État qui enseignent les langues étrangères, Fouque exerce son métier de professeur de français pour de nombreuses écoles japonaises telles que l'école du ministère de *kaitakushi* (l'exploitation de l'île de Hokkaidô), *Kaisei gakko* (l'école de la civilisation européenne, future université impériale de Tôkyô), *Meibôryô* (l'école de droit du ministère de la Justice où ses compatriotes français, Georges Hilaire Bousquet et Gustave Émile Boissonade, enseignaient le droit), *Gakushûin* (l'école des nobles) etc. À *Kaisei gakko*, il est aussi chargé de cours non seulement de langue française mais aussi de géométrie et d'algèbre et forme de nombreux élèves qui apporteront leur contribution au développement du Japon vers la fin du XIXe siècle. Sur Prosper Fortuné Fouque, voir NISHIBORI Akira, « Cinq courtes biographies de Français au Japon à l'époque de la révolution de Meiji », (in) *L'Ethnographie*, n°108, automne 1990, p.202-209.

Bien qu'il ait trouvé au Japon quelqu'un de confiance et une vie quotidienne tranquille, sa recherche d'emploi ne se passe pourtant pas avec facilité. N'ayant pas encore un niveau de japonais satisfaisant et voulant faire valoir sa compétence en tant que peintre étranger, Bigot cherche du travail dans le milieu de l'enseignement de l'art, notamment de la peinture occidentale, qui attire de plus en plus de jeunes japonais depuis l'ouverture du pays. Néanmoins, le malheur de l'artiste français est que, si la demande pour l'enseignement de la peinture occidentale est en augmentation considérable dans la population japonaise dans les années 1870 avec la politique d'occidentalisation plus ou moins radicale prise par le gouvernement de Meiji, en ce début des années 1880, la tendance dans le milieu artistique au Japon est le retour à l'art et à la culture traditionnels japonais, encouragé entre autre par un japonologue américain, Ernest Fenollosa (1853-1908)⁴. Le courant artistique et culturel mené par cet admirateur étranger de la tradition artistique japonaise évoque chez les Japonais à la fois une revalorisation de la culture nipponne et aussi un sentiment de refus de l'art occidental. Dans ce contexte, Georges Bigot, qui n'a pour seul moyen de gagner sa vie au Japon que d'apprendre la peinture occidentale aux Japonais, se trouve dans la difficulté de trouver un emploi stable. En cette année de 1882 où Bigot arrive au Japon pour la première fois, les seuls établissements au Japon qui enseignent les arts occidentaux auprès des élèves japonais sont : l'école des beaux-arts du ministère de l'Industrie, *Kôbu bijutsu gakkô*,⁵ et l'école des officiers de l'armée de terre.

C'est Prosper Fortuné Fouque qui aide Bigot à trouver un poste de professeur de dessin au sein de l'école des officiers de l'armée de terre, l'un des deux établissements d'État qui offre aux artistes étrangers l'occasion d'enseigner la connaissance de l'art européen aux jeunes Japonais. À partir du 15 octobre 1882, Georges Bigot travaille ainsi en tant qu'instructeur de dessin pour les autorités militaires japonaises, avec un salaire mensuel de soixante yens qui lui permettra de vivre assez aisément au Japon.

Depuis la fin des années 1870, le ministère de l'Armée fait de l'enseignement de la cartographie un des piliers de l'instruction militaire pour les élèves officiers et sous-officiers. La raison pour laquelle le ministre de la Guerre de l'époque, Yamagata Aritomo, accorde de l'importance à cette technique cartographique est la difficulté rencontrée par les troupes de l'armée impériale lors de la révolte des *shizoku*, dans l'île de Kyûshû en 1877. Pendant les combats opposant les soldats impériaux et les rebelles de Kyûshû, faute de cartes des lieux de combat, les officiers de l'armée impériale avaient du mal à mener leurs opérations de manière efficace et ce mauvais souvenir inquiète Yamagata, notamment concernant la défense de la capitale en cas de rébellion militaire contre le gouvernement central. En 1880, à l'initiative du ministère de l'Armée, le gouvernement

⁴ Universitaire, orientaliste et philosophe qui fut conseiller étranger au Japon pendant l'ère Meiji. Arrivé au Japon en 1878 comme professeur de philosophie, de science politique et d'économie pour l'université impériale de Tôkyô, il s'intéresse à l'art traditionnel japonais, sous-estimé dans le processus de modernisation du pays, et mène des recherches dans ce domaine qu'il présente ensuite aux États-Unis et en Europe. En visitant de nombreux temples bouddhistes partout au Japon avec son assistant, Okakura Tenshin (1862-1913), il insiste sur l'importance de conserver et de protéger le patrimoine national. Il se consacre également à la création de l'école des Beaux-Arts de Tôkyô, *Tôkyô bijutsu gakkô*, et après son retour aux États-Unis en 1890, continue de travailler sur l'art japonais au poste de chef de la section Orient au Musée des beaux-arts de Boston.

⁵ Créée en 1876 pour développer les arts occidentaux chez les Japonais en y assurant des cours de peinture et de sculpture occidentales. Lors de sa création, l'école disposait de plusieurs professeurs étrangers, tous des Italiens. Au fur et à mesure de la montée du nationalisme culturel au début des années 1880, elle ferme ses portes en 1883.

de Meiji décide de consacrer deux cent mille yens de budget pour construire une carte précise de la région Est aux alentours de la ville de Tôkyô. La technique employée pour accomplir ce projet est celle introduite au Japon par le professeur Prosper Fortuné Fouque et développée par des Japonais formés par lui et d'autres professeurs étrangers en la matière.

Au début de l'époque de Meiji, dans la capitale japonaise, il y avait plusieurs établissements en charge de l'enseignement de la science graphique occidentale. Afin de porter sur le papier ce que l'on voit de ses yeux, il est nécessaire dans ce domaine de savoir faire des dessins réalistes et, dans ce sens, la peinture occidentale inspirée du réalisme développé en Europe et la science graphique sont considérées comme complémentaires. Par conséquent, les deux matières sont enseignées dans un même cursus au Japon à l'époque de l'occidentalisation de Meiji. Comme établissement assurant des cours de science graphique, l'on peut citer l'école *Kaisei* créée en 1868 par le nouveau gouvernement japonais dans le but de mener des recherches sur les études occidentales et d'en assurer l'instruction auprès des élèves japonais, l'école ministérielle de l'Industrie fondée en 1871 pour former des ingénieurs et l'école des beaux-arts du ministère de l'Industrie citée plus haut. Dans l'école *Kaisei*, c'est le professeur Fouque qui enseigne la géométrie descriptive, un domaine scientifique qui a été développé en France dans les cursus de sciences naturelles et d'ingénierie. Fouque forme dans cette école d'études occidentales de nombreux Japonais qui se consacreront plus tard à l'éducation nationale ou à l'industrialisation japonaises.

La connaissance de la géométrie descriptive ainsi introduite au Japon par plusieurs établissements scolaires d'État dans les années 1870, n'est pas absente de l'instruction militaire et notamment à l'école des officiers de l'armée de terre fondée en 1874 à l'initiative de la deuxième mission militaire française. Dans cet établissement militaire, un civil français qui se nomme Abel Guérineau (1841-1929) est engagé par le ministère de l'Armée et travaille en tant que professeur de science graphique entre 1874 et 1880. Dans ces années 1870 où la technique de la photographie n'est pas encore suffisamment développée, dessiner les perspectives à partir d'un endroit donné en se rendant sur place ou en analysant des cartes topographiques est une des compétences indispensables pour les officiers des troupes terrestres. Afin de faire acquérir aux élèves officiers cette connaissance et la technique du dessin de paysages, c'est principalement la méthode du dessin en perspective qui est enseignée aux futurs officiers de l'armée de terre japonaise dans l'école militaire d'Ichigaya⁶.

En plus de cours de science graphique pour ses élèves, Abel Guérineau noue des liens avec des professeurs japonais qui, eux aussi, donnaient des cours dans cette école militaire aux futurs officiers de l'armée impériale. Parmi les Japonais avec qui Guérineau a eu des relations, se trouve Kawakami Tôgai (1828-1881). Formé à la peinture occidentale depuis son jeune âge, il a appris l'aquarelle avec Charles Wirgman. Suite à la chute du shôgunat des Tokugawa, Kawakami est engagé pour enseigner le dessin occidental au *heigakuryô*, l'école militaire dirigée par le ministère de la Guerre du nouveau gouvernement. L'intérêt des autorités militaires qui emploie ce peintre au style occidental n'est pas artistique mais vise plutôt à utiliser son savoir-faire pour développer les compétences requises pour faire des cartes géographiques dans un but militaire. Au sein du ministère de la Guerre, Kawakami fait des recherches sur la cartographie militaire et c'est durant

⁶ HARA Masatoshi, « Meiji ki no zugaku kyôiku (l'éducation de la science graphique à l'époque Meiji) », (in) *Zugaku kenkyû*, n°75, mars 1997, p.25.

cette période qu'il a des échanges avec Abel Guérineau et qu'il apprend la technique artistique française. En 1878, à l'occasion de l'établissement de l'état-major de l'Armée, Kawakami est assigné à la section des cartes militaires de cet établissement et prend l'initiative de la réalisation de la première carte d'état-major de style occidental réalisée avec la méthode française à l'échelle vingt millièmes⁷.

Alors que l'enseignement donné à l'école des officiers de l'armée de terre se concentre sur le dessin et la cartographie, Guérineau participe à des pratiques expérimentales qui sont plus ou moins novatrices dans le Japon de cette époque. En 1876, l'école militaire d'Ichigaya engage un professeur japonais nommé Yokoyama Matsusaburô (1838-1884). Comme d'autres Japonais, il s'intéresse à l'art étranger depuis son adolescence, mais pourtant ce n'est pas la peinture occidentale qui séduit Yokoyama Matsusaburô qui fréquentait la culture étrangère dans le port de Hakodate où il passe son jeune âge. Son intérêt pour la technologie occidentale réside plutôt dans la photographie et la lithographie. En multipliant les échanges avec des artistes japonais ayant la connaissance de ces techniques artistiques, il ouvre son école privée de photographie et de lithographie dans la capitale la même année que l'établissement du nouveau gouvernement. En arrivant au poste de professeur à l'école militaire en 1876, avec l'assistance d'Abel Guérineau, également professeur de l'école, Yokoyama fait de nombreuses expériences sur la méthode d'impression photographique, par exemple, en utilisant de l'*urushi*, le vernis du Japon, comme matériel d'impression. L'année suivant sa nomination comme professeur à l'école d'études militaires, il réussit à maîtriser la technique d'impression photographique au carbone sur laquelle il travaille avec Abel Guérineau⁸.

Après six ans de service à l'école des officiers de l'armée de terre, Guérineau quitte ses fonctions de professeur et, à partir de l'année 1880, l'école militaire à Ichigaya ne dispose plus d'instructeur étranger de science graphique, jusqu'à ce que Georges Bigot soit nommé à ce poste, sur la recommandation de Prosper Fortuné Fouque en octobre 1882.

Avec son activité professionnelle comme professeur de dessin à l'école des officiers, Georges Bigot réussit à gagner sa vie au Japon après neuf mois de séjour dans le pays. Sa rémunération mensuelle de soixante yens est largement suffisante pour un artiste étranger qui n'a pas de famille à nourrir. Le contrat d'engagement avec le ministère de l'Armée s'étale sur deux ans, jusqu'en octobre 1884 et, pendant cette période, en utilisant l'argent qu'il gagne à l'école militaire, Bigot publie trois albums d'illustration de gravure ; *O-HA-YO* et *Asa* parus en 1883 et *MA-TA* en 1884. Le thème qu'a choisi Bigot pour ses ouvrages est les Japonais de classe populaire qu'il croise quotidiennement dans la rue, et les lecteurs ciblés par le peintre français sont des résidents étrangers, en particulier français, de la zone de résidence étrangère de Yokohama⁹. La bonne réputation de ses albums d'illustration auprès de lecteurs étrangers permet ainsi à Bigot d'avoir la confiance nécessaire pour continuer à vivre au Japon en tant qu'illustrateur. Même après la fin de

⁷ SAWATARI Kiyoko, « Innovational Adaptations : Contacts between Japanese and Western Artists in Yokohama, 1859-1899 », (in) CONANT, Ellen P. (éd.), *Challenging Past and Present : The Metamorphosis of Nineteenth-Century Japanese Art*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2006, p.97.

⁸ *Ibid.*, p.99-100.

⁹ SHIMIZU Isao, *Bigô ga mita nihonjin (les Japonais vus par Bigot)*, Tôkyô, Kôdansha, 2001, p.16.

son contrat avec l'école militaire qui lui assurait un salaire stable, le Français se décide à rester au Japon et à poursuivre son activité artistique.

Au contact de ses lecteurs, les étrangers habitant dans la zone de résidence étrangère de Yokohama ou celle de Tsukiji, Georges Bigot se met à partager avec eux un problème qui inquiète la communauté étrangère au Japon depuis la fin des années 1870. Sous le gouvernement de Meiji, les nouveaux dirigeants du pays mènent de nombreuses mesures pour que le Japon devienne le plus rapidement possible un pays moderne et comparable aux autres pays occidentaux. Pourtant, malgré leurs efforts de réforme interne, il y a une chose qui perturbe fortement le processus d'occidentalisation du Japon et qui ne peut pas être résolu par le Japon tout seul : c'est le traité de 1858 conclu entre le *Bakufu* des Tokugawa et cinq pays occidentaux, qui stipule des conditions défavorables à l'égard des Japonais. Dans les années 1870, le gouvernement japonais envoie plusieurs délégations en Europe et aux États-Unis pour au moins entamer des négociations sur les traités de 1858 avec les pays signataires. Au début des années 1880, les efforts du gouvernement Meiji commencent à porter leurs fruits avec des commentaires défavorables au traité de la part des représentants étrangers. Si, suivant cette politique du gouvernement de Meiji, l'opinion publique japonaise prône l'abolition d'un traité défavorable à l'économie japonaise et pénalisant pour la population nipponne, les résidents étrangers au Japon, eux, ne sont pas d'accord avec ce changement programmé de leurs conditions de vie. La plupart d'entre eux vivent de leurs activités commerciales dont le succès est en quelque sorte assuré par les conditions favorables stipulées par les traités de 1858. Ce dernier assurait également l'autonomie de la communauté étrangère dans des zones de résidence étrangère situées près des ports ouverts au commerce.

En vivant parmi la population étrangère, mécontente de la politique menée par le gouvernement japonais, Georges Bigot, lui aussi, de plus en plus sensible au sentiment de colère dégage chez ses lecteurs, voit son attitude envers les autorités japonaises se durcir progressivement. Si les privilèges accordés aux étrangers par le traité de 1858 sont abolis, il serait alors possible que de nombreux lecteurs étrangers des publications de Bigot quittent le Japon, et cette situation éventuelle signifie que Bigot se verrait privé de ses moyens de subsistance dans ce pays.

En plus de cette inquiétude sur le plan financier, Bigot a un autre souci avec les discussions sur la modification des traités de 1858 entreprise par le gouvernement japonais : c'est l'autonomie conservée par la communauté étrangère sur le territoire japonais, et plus précisément dans les zones de résidence étrangères. Les traités de 1858 signés par le gouvernement shôgunal des Tokugawa, accordent aux résidents étrangers au Japon un certain nombre de privilèges dans une zone délimitée, dont ne bénéficie pas le peuple japonais. La communauté étrangère dans la zone de résidence de chaque port ouvert a, en vertu du principe d'extraterritorialité, un droit d'autonomie, c'est-à-dire, celui de vivre en dehors du système juridique et administratif japonais. Cette situation particulière profitait pleinement aux journalistes et aux artistes étrangers en garantissant leur liberté d'expression pour la publication de journaux et de magazines, sans avoir à se soumettre au processus de censure imposé par le gouvernement japonais. Un éventuel changement de situation n'épargnera effectivement pas l'illustrateur français. Après qu'il ait quitté le poste de professeur à l'école militaire en octobre 1884, Georges Bigot intègre le milieu journalistique. Un hebdomadaire d'actualité français, *le Monde illustré*, et un journal illustré

hebdomadaire britannique, *The Graphic*, proposent à Bigot de travailler comme illustrateur et envoyé spécial au Japon à leur service et ce travail lui permet de gagner sa vie.

La réputation de Georges Bigot en tant qu'illustrateur ne laisse pas indifférents certains journaux indigènes au Japon. Le *Yubin hôchi shinbun*¹⁰, le *Marumaru shinbun*¹¹, ou le *Kaishin shinbun*¹² s'intéressent au travail de Bigot et lui demandent de faire des illustrations pour leurs pages. Ce que les éditeurs japonais attendent de l'illustrateur français, sont des « visages d'étrangers aux grands yeux et aux nez proéminents » à la différence des « visages japonais moins expressifs »¹³. En collaborant avec ces journaux japonais qui ont tendance à se montrer libéraux, Georges Bigot trouve une atmosphère démocratique de plus en plus sensible chez les citoyens japonais, et leur mécontentement s'accroît contre le gouvernement de Meiji qui mène une politique oligarchique.

En dehors du cadre de son travail journalistique comme illustrateur, il fait une rencontre qui changera son regard sur la politique du gouvernement impérial. Entre 1885 et 1887, il a l'occasion d'enseigner la langue française dans une école privée de français fondée en 1874 par Nakae Chômin (1847-1901), un penseur politique qui présente le travail de Jean-Jacques Rousseau pour la première fois au Japon. Appelée *Futsu gaku juku* (académie d'études françaises), cet établissement forme de jeunes élèves avec les cours assurés par Nakae et publie aussi le livre I du *Contrat social* ainsi que d'autres écrits du citoyen de Genève traduits par Nakae. Ainsi, lors des échanges avec Nakae et ses élèves au *Futsu gaku juku*, Bigot s'implique petit à petit dans le *Jiyû minken undô* (le Mouvement pour la liberté et les droits du peuple) activement mené par Nakae Chômin qui sera surnommé *a posteriori* par les Japonais, le « Rousseau de l'Orient ».

Le 15 février 1887, Georges Bigot lance le premier numéro du premier des quatre périodiques satiriques qu'il publie au Japon : *Tôbaé*¹⁴. C'est un journal de sept pages, format 21*29, 7 centimètres, paraissant deux fois par mois. Il comprend un dessin satirique par page légendé en français et souvent aussi en japonais. La couverture reste identique du premier au dernier numéro. Dans le numéro soixante-dix du 1^{er} janvier 1890 : Bigot se représente lui-même, en costume de Pierrot portant sa palette de peinture de la main droite¹⁵.

Avec ce journal d'illustration bimensuel, l'artiste français se moque avec beaucoup de sévérité du gouvernement japonais qui, une quinzaine d'années après l'ouverture du pays au monde, se montre répressif dans un Japon où se répandent petit à petit les idées démocratiques. Bigot consacre tout son temps à la publication de ce journal et assure la rédaction, l'illustration, la composition, l'impression et la distribution dans la ville de Yokohama. L'accumulation des tâches pour la publication de *Tôbaé* oblige l'artiste français à s'entourer d'une petite équipe de

¹⁰ Un quotidien créé en 1872 par Maejima Hisoka (1835-1919), le pionnier du système postal au Japon. Pendant la période de sa création, Kurimoto Joun, ancien haut fonctionnaire du *Bakufu* des Tokugawa, occupe le poste de rédacteur en chef.

¹¹ Un magazine illustré satirique publié entre 1877 et 1907. Son style qui ironise et critique le caractère oligarchique du gouvernement de Meiji, exerce une grande influence sur le *jiyû minken undô* dans la population japonaise dans les années 1870 et 1880.

¹² Un quotidien créé en 1883 sous le nom de *Kaika shinbun*. Rebaptisé *Kaishin shinbun* en 1884, il garde sa tendance libérale et soutient la politique du *Rikken Kaishin tō* (le Parti progressiste constitutionnel).

¹³ CORNEVIN, *op.cit.*, p.185.

¹⁴ Ce nom est inspiré du nom du moine Toba, dont le nom civil est Kakuyû, qui était un auteur de dessins humoristiques, dans le style des rouleaux de type *Chôjû giga*, illustrant des animaux qui imitent la vie quotidienne des êtres humains.

¹⁵ CORNEVIN, *op.cit.*, p.186.

collaborateurs japonais, mais il ne parle jamais d'eux afin de les protéger des poursuites de la police japonaise¹⁶.

Croyant que la zone de résidence étrangère de Yokohama est juridiquement considérée comme extérieure au territoire japonais et, du coup, à l'abri de la censure impériale en vertu du droit d'exterritorialité, Georges Bigot n'hésite pas à caricaturer dans *Tôbaé* des hommes politiques du gouvernement tels que Inoue Kaoru (1836-1915), le ministre des Affaires étrangères, Itô Hirobumi, le Premier ministre, ou Mishima Michitsune (1835-1888), un ancien préfet devenu supérieur de la police métropolitaine en 1887, *Keishi sôkan*.

Si Bigot traite de la politique interne japonaise menée par le gouvernement de Meiji et se moque des dirigeants du pays par un biais peu connu au Japon, la caricature, sa plume ne se borne pas aux affaires intérieures du Japon. Le journal se préoccupe aussi de la diplomatie japonaise face aux pays occidentaux, en particulier au sujet de la révision des traités de 1858 signés avec les cinq puissances européennes. Cette initiative diplomatique menée par le gouvernement de Meiji concerne directement la vie des étrangers vivant dans les zones de résidence étrangère des ports ouverts et touche de plein fouet le lectorat des publications de l'illustrateur français à Yokohama. Dans le journal *Tôbaé*, à plusieurs reprises, Bigot mentionne cette thématique et exprime son avis contre la révision des traités, bien que perçus inégaux et défavorables à l'égard des Japonais.

En plus de ces sujets politiques couverts par Bigot dans son journal d'illustrations, il y a un autre thème qui attire particulièrement l'attention du Français ; c'est le *Rokumeikan*, ce bâtiment construit par le gouvernement japonais comme symbole de l'occidentalisation du pays et les bals de style européen tenus chaque soir dans l'établissement. Si c'est le gouvernement de Meiji qui le construit en 1883 à l'initiative d'Inoue Kaoru, ministre des Affaires étrangères pour y accueillir les diplomates ou les invités étrangers d'une manière « moderne », les Japonais qui participent à des soirées tenues au *Rokumeikan*, veulent eux aussi se montrer à tout prix « Occidentaux » en s'habillant en queue-de-pie pour les hommes et en robe de soirée pour les femmes et en pratiquant des danses qu'ils n'avaient pas du tout l'habitude de pratiquer. En observant ces Japonais faire tous les efforts pour se transformer en peuple civilisé mais qui ne le sont en réalité qu'en apparence, Georges Bigot retrouve le manque d'assurance du Japon prêt à suivre aveuglement les pays qu'il considère comme civilisés. Il essaye alors de montrer avec ses illustrations humoristiques les dangers liés au changement du Japon, radical et rapide, mais aussi superficiel.

Le support employé par l'illustrateur français et le contenu satirique de son journal ne tardent pas à surprendre la police japonaise confrontée pour la première fois à une telle expression critique explicite envers les autorités gouvernementales. Bien que *Tôbaé* soit publié à Yokohama par un étranger, et que son lectorat soit exclusivement étranger, dès le troisième numéro du journal, les dessins de Bigot sont soumis au contrôle de la censure de la police japonaise avec la montée en puissance du mouvement pour la liberté et les droits du peuple. Les illustrations caricaturales parues dans *Tôbaé*, ne laissent pas indifférentes les autorités policières sensibles à l'époque à de telles expressions contestataires contre le gouvernement.

¹⁶ POLAK, *op.cit.*, p.181.

Face à cette attitude autoritaire de la police japonaise, et sur les conseils de son ami Prosper Fortuné Fouque, Bigot prend la décision de s'autocensurer et abandonne les légendes en japonais à partir du numéro 36 du journal.

En octobre 1889, Bigot publie *Tôbaé Sport*, un supplément du journal *Tôbaé*. Dans ce numéro spécial du périodique, l'artiste français ne caricature pas seulement les hommes politiques japonais mais aussi les Occidentaux qu'il observe quotidiennement au Japon notamment à Yokohama. Ses compatriotes, Gustave Émile Boissonade (1825-1910), le célèbre juriste français invité par le gouvernement japonais en tant que conseiller étranger du ministère de la Justice, ou son propre ami et tuteur Prosper Fouque, n'échappent pas à l'attention de l'illustrateur humoristique et satirique et sont caricaturés dans *Tôbaé Sport*.

Le soixante-dixième et dernier numéro de *Tôbaé* est publié en janvier 1890. Après au total trois ans de publication du périodique, Georges Bigot ne perd pas sa passion d'illustrateur et lance un nouveau périodique intitulé, *La vie japonaise (première série)*. Dans ce périodique qui paraît régulièrement pendant six mois, le Français dessine les Japonais des classes populaires et non pas ceux de la classe politique ou de la noblesse caricaturés dans *Tôbaé*. Dans la série *La vie japonaise*, les yeux de Bigot tournent plutôt vers les mœurs des Japonais qu'il repère en tant qu'étranger vivant dans le pays. À partir de la publication de *La vie japonaise*, Bigot commence à traiter comme sujet de ses illustrations les classes populaires japonaises. Après *La vie japonaise*, il lance un autre périodique en août 1890, *Potins de Yoko*, suivi en novembre 1893 par *Le Potin*.

À compter de l'année 1890, Bigot multiplie les publications d'albums humoristiques tels que *Le jour de l'an*, un album de trente-trois planches qui paraît en janvier 1890, *La journée d'un député* avec vingt-huit planches publié en août 1890, *La journée d'un policeman à Tokio* vingt-cinq planches en 1891 et *La journée d'une guesha à Tokio* vingt-deux planches en 1891. Ce sont des albums, petit format, reliés à la japonaise qui ont dû connaître un certain succès car Georges Bigot annonce chaque fois qu'il en a tiré, en plus de l'édition ordinaire, cent exemplaires numérotés, sur papier spécial, deux teintes¹⁷.

Pendant les années 1890 où Bigot consacre sa vie au Japon à la réalisation et la publication de ses œuvres, se produit un événement qui ne laisse pas le Français indifférent. Au mois d'août 1894, le Japon et la Chine de la dynastie Qing se déclarent la guerre au sujet du statut de la Corée sous la dynastie Yi. En tant qu'envoyé spécial d'un journal britannique, Georges Bigot traverse à deux reprises la mer du Japon pour accompagner les troupes de l'armée impériale japonaise. Pour couvrir le déroulement des batailles, il débarque dans le port de Pusan et traverse toute la péninsule coréenne pour arriver au bord du fleuve Yalou que franchissent les 24 et 25 octobre les troupes japonaises menées par le général Yamagata Aritomo, commandant en chef de cinquante-six ans, qui attaque les troupes chinoises. Après la bataille du Yalou, Bigot rentre une fois au Japon au début de mois de novembre mais un mois plus tard, en décembre 1894, il met une nouvelle fois le pied sur le continent et observe les batailles qui se déroulent en Mandchourie entre les deux camps. Les dessins faits par le Français pendant la guerre sino-japonaise, traitent, contrairement aux médias japonais, du côté obscur de la guerre tel qu'une scène d'adieu entre un officier japonais et sa famille, les hôpitaux de campagne, les aides-soignants militaires, le peuple

¹⁷ CORNEVIN, *op.cit.*, p.190.

coréen qui jette un regard froid sur les troupes japonaises ou alors des soldats atteints par la dysenterie et qui ne peuvent pas suivre la marche etc.¹⁸. Non seulement au travers de ses dessins, mais aussi à l'aide d'un appareil photo qu'il apporte sur le continent, Bigot couvre la guerre et prend environ deux cents photos de guerre pendant ses déplacements en Corée et en Chine.

¹⁸ SHIMIZU, *op.cit.*, p.38-39.

3-8. Montée de la présence allemande auprès des autorités japonaises

La deuxième mission militaire française, commandée d'abord par Charles Marquerie et ensuite par Charles Munier a contribué à l'organisation militaire du gouvernement de Meiji, en particulier en ce qui concerne la formation des officiers et des sous-officiers de l'armée. Lorsque les membres de cette mission signent leur contrat d'engagement avec Sameshima Naonobu, chargé d'affaires du gouvernement japonais à Paris en mars 1872, la durée de leur contrat était fixée à trois ans à partir de leur embarquement pour le Japon. Pourtant, ce délai de trois ans et le nombre des membres de la mission, seize, ne s'avèrent pas suffisants pour répondre à toutes les demandes des Japonais qui tentent de ne bâtir de rien tous les établissements militaires et d'établir un système d'instruction militaire suite au changement de régime. Le gouvernement de l'empereur Mutsuhito demande aux militaires français de la mission non seulement d'assurer l'instruction de ses troupes, mais aussi la création de nombreux établissements militaires tels qu'un arsenal de réparation et de construction, une poudrerie ou une manufacture d'armes dans la ville de Tôkyô. Si la mission française est chargée de diriger la construction de ces établissements, la rédaction de lois et de règlements concernant l'organisation militaire est aussi une mission importante confiée aux officiers français ainsi que les lois sur le recrutement des soldats et l'avancement, les règlements sur l'organisation de l'état-major général et le code de justice militaire sont autant de fruits apportés par la collaboration française de la mission de Marquerie et de Munier.

Lorsque la mission française menée par le lieutenant-colonel Marquerie est arrivée dans le port de Yokohama le 17 mai 1872, les membres sont au nombre de seize, six officiers et dix sous-officiers et ouvriers. À peine un an après leur arrivée au Japon, une augmentation des effectifs de la mission a lieu. Le gouvernement japonais demande en effet à Paris l'envoi de cinq membres supplémentaires pour la mission comprenant deux officiers, un capitaine d'artillerie et un autre du génie, deux sous-officiers, un adjudant d'artillerie et un sergent du génie et un ouvrier spécialiste de métallurgie posent le pied au Japon le 7 avril 1873.

L'année suivante, en 1874, une nouvelle augmentation du nombre des membres de la mission s'effectue. Au mois de janvier, trois nouveaux Français arrivent dans la capitale japonaise en renfort du service assuré par les militaires français ; le groupe de ces trois arrivants se compose d'un vétérinaire, d'un musicien de 1^{ère} classe et d'un contrôleur des armées de 2^e classe. Deux mois plus tard, un sergent détaché du 24^e bataillon de chasse rejoint la mission comme professeur de gymnastique pour l'école de tir et de gymnastique, appelée l'école de Toyama créée en août 1873.

Ainsi, cette mission militaire qui était composé de 16 membres lorsqu'elle partait de Paris pour le Japon, compte, en 1874, 25 militaires au service du ministère de l'Armée du Japon. Entre temps, un membre fut obligé de quitter le Japon : c'est le chef de la mission, Charles Marquerie. Pour des raisons de santé, il est autorisé à rentrer en France le 29 décembre 1873 alors que son contrat avec le gouvernement japonais court toujours. Après le départ de Marquerie, le poste de chef de la mission est provisoirement occupé par le capitaine du génie de la mission, Charles Jourdan, jusqu'à ce que le remplaçant de Marquerie débarque à Yokohama le 26 mars 1874. Il s'agit du lieutenant-colonel d'état-major Charles Munier qui se trouve désormais à la tête de la mission française.

Le 31 janvier 1875, les militaires français de la mission entrent en discussion concernant le renouvellement de leur engagement avec le gouvernement japonais. Malgré le fait que le montant des salaires payés par l'État japonais aux militaires français est relativement élevé et que cette dépense pèse sur la trésorerie du gouvernement Meiji, tous les membres de la mission réussissent à conclure un nouveau contrat d'engagement avec le gouvernement japonais. Une des raisons pour lesquelles le gouvernement japonais n'hésite pas à prolonger l'engagement des Français et à continuer d'investir pour eux une somme d'argent non négligeable, réside dans le projet principal du ministre de l'Armée : l'établissement d'une école militaire moderne en collaboration avec la mission française. Si le gouvernement conduit la modernisation de son armée dans le cadre de la grande réforme de Meiji, la formation des officiers, les cadres des troupes constituant la force militaire japonaise, était indispensable. Dans ce but, les autorités militaires décident de créer une école qui instruira les officiers de toutes les armes. Cet établissement appelé *Shikan gakkô* (école des officiers), et dont les locaux sont installés à Ichigaya, ouvre ses portes le 1^{er} janvier 1875. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école, l'aide des militaires français de la mission fut incontournable. En effet, en 1875, pour l'organisation des cours et de l'instruction militaire donnés aux élèves japonais, treize membres de la mission sont attachés à cette école militaire.

Ainsi la création et la gestion de cette école militaire qui accueillit 158 élèves pour sa première promotion, sont en grande partie dues à la contribution de la mission militaire française. C'est pour cette raison que le gouvernement japonais décide de renouveler le contrat de tous les membres du groupe français. Pourtant, la durée de leur contrat n'est plus de trois ans comme stipulé dans le premier contrat d'engagement. Selon les termes d'un rapport concernant la deuxième mission française au Japon, il est écrit que :

« La durée de l'engagement est d'un an ou de 2 ans, suivant ce qui sera stipulé dans chacun des contrats particuliers à compter du 11 avril 1875, date de l'expiration du précédent contrat¹. »

Bien que tous les membres de la mission réussissent à renouveler leurs contrats avec le ministère de l'Armée et à conserver leur travail au Japon, la durée d'engagement proposée par le gouvernement de Meiji n'est plus celle obtenue lors de la signature du premier contrat.

En 1876, l'année suivant l'ouverture de l'école militaire de Tôkyô, on voit même une nouvelle augmentation du nombre des membres de la mission. Au mois d'octobre 1875, un officier français est sollicité par le gouvernement japonais pour assurer le service de la *Shikan gakkô*. Louis Kreitmann, un lieutenant du génie de 1^{ère} classe, arrive au Japon et rejoint la mission militaire de Munier en février 1876. Dès son arrivée dans la capitale japonaise, ce jeune officier âgé de 24 ans est chargé de donner les cours de fortification permanente et de topologie pour les élèves-officiers de l'école militaire. En même temps, en tant que directeur des études de l'école, il s'occupe d'établir l'emploi du temps et le programme des cours de cet établissement militaro-scolaire.

Alors que les membres de la mission attachés à l'école militaire de Tôkyô font des efforts pour la formation des officiers qui seront les cadres de l'armée impériale japonaise, d'autres

¹ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1708 : 1865-1913, rapport sur la deuxième mission militaire française au Japon rédigé par la section du service d'État-major (mission), non daté.

contribuent à l'organisation d'établissements militaires tels que l'arsenal de Tôkyô, l'école de pyrotechnie, le camp d'entraînement militaire de Sakura équipé d'un polygone d'artillerie ou la poudrerie. En 1877, la mission française voit une diminution considérable de nombre de ses membres. Lors du deuxième renouvellement du contrat avec le gouvernement japonais au mois de février 1877, ce sont seulement onze Français qui obtiennent un nouveau contrat au service du ministère de la Guerre. Pour les autres membres, au nombre de douze, qui étaient au Japon aux côtés de leurs camarades, le gouvernement de l'empereur Meiji n'a pas accordé de prolongation et ces douze militaires français, comprenant deux officiers d'artillerie et dix sous-officiers et ouvriers, quittent le Japon en avril 1877 pour rentrer en France.

Ce changement radical à l'issue du renouvellement de contrat effectué au mois de février 1877 permet tout de même à la mission militaire française de conserver dix membres au 1^{er} juin 1877. À cette époque, la mission se compose d'un colonel d'état-major, de trois capitaines, de quatre lieutenants, d'un vétérinaire et d'un musicien. Si on observe les lieux de travail de chaque membre ayant été maintenus suite au changement de 1877, tous les militaires français sont attachés à des écoles qui forment les futurs officiers ou sous-officiers de l'armée japonaise. Le chef de la mission, le colonel Munier, le capitaine du génie Kreitmann, le lieutenant du génie Galopin, le capitaine d'artillerie Chalvet, le lieutenant de ligne Fauconnet et le capitaine de cavalerie Perrussel sont au commandement de l'école militaire de Tôkyô en tant que professeurs ou chargé de cours. Le lieutenant de ligne Billet occupe le poste de directeur de l'école des sous-officiers, dite l'école de *Kyôdôdan*. Le lieutenant Bougoüin travaille pour l'école de Toyama, qui donne la formation au tir et de gymnastique aux officiers et soldats japonais. Le vétérinaire Angot est employé au service de la section vétérinaire créée en 1873 dans l'ancienne école militaire de *Heigakuryô*. Le musicien Dagron est chargé de donner des cours de tambour et de clairon aux élèves musiciens japonais recrutés par l'école de *Kyôdôdan*. Ainsi en 1877, tous les membres de la mission gardés par le ministère de la Guerre sont mis au service de la formation et de l'instruction des futurs militaires d'élite ou des soldats qui serviront l'État japonais en pleine mutation.

Le contrat conclu en février 1877 entre le gouvernement japonais et les membres de la mission française assure l'engagement des dix Français jusqu'au 31 décembre 1878. Cela signifie qu'au milieu de l'année 1878, le chef de la mission, Charles Munier se trouve dans l'obligation d'avoir une discussion avec le ministre de l'Armée, Yamagata Aritomo. Au mois d'avril 1878, le colonel Munier est prévenu par les autorités militaires japonaises du maintien de la mission française au Japon jusqu'au 31 décembre 1879, mais d'une réduction du nombre de ses membres. À la suite de l'expiration de son contrat, le capitaine de cavalerie Perrussel, instructeur à l'école militaire de Tôkyô et directeur de l'école de Toyama en 1878, décide de quitter le Japon à la fin janvier 1879. Puis le lieutenant d'infanterie Billet, directeur de l'école de *Kyôdôdan* se sépare lui aussi de ses camarades de la mission et s'embarque à Yokohama à la fin février 1879.

Louis Kreitmann, lieutenant du génie lors de son arrivée au Japon au début de l'année 1876 et promu capitaine en 1877, quitte également son poste de chargé de cours de fortification permanente et de topologie ainsi que de directeur des études de l'école militaire de Tôkyô pour des raisons familiales. Kreitmann est remplacé par le capitaine du génie Barré qui arrive au Japon en janvier 1879 et qui entre au service de la *Shikan gakkô* où il enseignera la fortification et la géodésie.

Pour la mission militaire française, en particulier pour son chef Munier, l'année 1879 se distingue par des échanges plus ou moins tendus concernant l'avenir des militaires français de la mission. Lors de négociations au milieu de l'année entre Charles Munier et le ministère de l'Armée au sujet du renouvellement du contrat des membres de la mission française, au nombre de huit, le chef de la mission française est prévenu que le gouvernement japonais n'a pas l'intention de renouveler de contrat d'engagement avec les militaires français ; cela signifie le retour définitif en France de toute la mission à la fin de son contrat, c'est-à-dire le 31 décembre 1879.

Le colonel Munier rapporte que cette nouvelle plus que surprenante pour lui est communiquée le 13 juillet 1879². La décision prise par le gouvernement japonais de remercier tous les membres de la mission française devait être validée par le conseil du gouvernement qui se tient au lendemain de l'annonce de la décision au chef de la mission française, soit le 14 juillet. N'ayant pas de temps à perdre pour faire revenir le gouvernement sur cette décision défavorable à la politique française au Japon, Charles Munier saisit le chef de l'armée japonaise, Saigô Tsugumichi (1843-1902), ministre de l'Armée, dès le matin du 14 juillet 1879 et obtient une audience avec lui.

Au commencement de l'audience, le général Saigô n'a guère l'intention de changer la décision de son gouvernement. Il exprime tout de même au Français son regret de ne plus pouvoir travailler avec les instructeurs français. Déterminé à suivre la mesure gouvernementale, le général Saigô prie Charles Munier de conserver les liens d'amitié établis entre le Japon et la France en ce qui concerne l'instruction militaire et demande au colonel Munier de prendre soin des élèves officiers japonais qui sont à cette époque en France pour y suivre des cours dans les écoles militaires. Ainsi face à Munier qui souhaite aborder le sujet du maintien de la mission militaire française au Japon, le ministre de l'Armée se contente d'éluder le sujet.

En rassurant Saigô à propos des jeunes officiers japonais en France et « après les paroles de politesse exigées par la circonstance », Charles Munier se permet enfin d'entamer la discussion sur le maintien de ses officiers et sous-officiers au Japon. En cette année 1879, le lieu de travail principal pour les militaires français est la *Shikan gakkô*, l'école militaire de Tôkyô. Pour convaincre Saigô de revenir sur la décision prise par le gouvernement scellant le sort de tous ces professeurs et instructeurs français à l'école, Charles Munier insiste sur l'importance de cet établissement créé en 1875 qui, jusqu'à présent, sert considérablement l'armée impériale japonaise. Selon le chef de la mission française, bien que l'école militaire de Tôkyô soit loin d'être parfaite après sa création, la présence française est indispensable pour faire d'elle un établissement digne de son nom :

« J'essayais de lui [à Saigô] faire comprendre qu'en particulier l'école militaire ne pouvait encore marcher seule, que plusieurs cours, comme le cours sur le service d'État-major et celui des sciences appliquées n'étaient pas terminés, que le cours de géodésie n'était pas commencé, (...)»³ »

² SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690 : 1872-1884, dépêche de Charles Munier au ministre français de la Guerre, datée du 20 juillet 1879, Tokio n°321.

³ *Ibid.*

D'après l'estimation du colonel Munier, les travaux dédiés au bon fonctionnement de l'école ne sont pas encore tous réalisés et ils n'apportent pas encore les résultats pour lesquels le gouvernement japonais a appelé la France à l'aide. Il continue à s'adresser au ministre Saigô pour lui faire comprendre :

« (...) qu'il serait extrêmement fâcheux de laisser inachevé une œuvre aussi importante et que l'intérêt du gouvernement était de profiter de notre présence pour arriver à un résultat sérieux, que plus tard il s'apercevrait de la vérité de mes paroles, qu'il serait alors obligé de faire venir d'Europe à grands frais des professeurs, qui ne sauraient surpasser les officiers français, soit comme savoir soit comme honorabilité, soit surtout comme conscience dans l'accomplissement de leurs devoirs⁴. »

Avec tous ces arguments, le ministre de l'Armée commence à changer d'avis sur le maintien de la mission militaire française et demande à son chef le temps qu'il estime nécessaire pour terminer les cours à l'école militaire. Finalement il montre des signes de rapprochement avec les idées de Charles Munier en lui promettant de présenter toutes ses observations au conseil du gouvernement qui aura lieu le jour même.

Après avoir obtenu tant bien que mal un avis plutôt favorable au maintien de la mission de la part du ministre de l'Armée, le colonel Munier, encore inquiet pour l'avenir de ses hommes, se rend chez Yamagata Aritomo, chef d'état-major général. Cet ancien ministre de l'Armée qui se trouve alors à la tête de l'état-major général établi en 1878 avec l'aide de la mission française, a « voix prépondérante » auprès du conseil du gouvernement aux yeux du colonel français. Suite à un entretien avec lui, Munier réussit à obtenir la promesse de Yamagata de défendre les intérêts français.

Grâce à ces efforts de Munier auprès de deux personnes importantes dans l'armée japonaise, le 15 juillet, le ministre de l'Armée adresse la communication suivante au chef de la mission française :

« Au fait des considérations financières, le gouvernement ne pouvait renouveler les contrats de tous les membres de la mission militaire ; mais il serait trop fâcheux d'interrompre quelques cours non achevés à l'école militaire. En conséquence, le gouvernement désire conserver quelques mois au-delà de l'expiration du présent contrat : le chef de la mission, plus 1 capitaine d'artillerie et 1 capitaine du génie pour terminer les cours à l'école militaire ; et qu'enfin, si nous acceptons cette proposition, le terme du nouveau contrat serait porté au 30 juin 1880⁵. »

Ainsi Munier obtient la conservation d'une partie de la mission jusqu'à la fin du mois de juin 1880.

La communication du 15 juillet, décide la prolongation du séjour au Japon du chef de la mission Munier, du capitaine d'artillerie Chalvet et du capitaine du génie Galopin. Comme convenu entre la mission française et le ministère de l'Armée, ces trois officiers restent au service de l'école militaire de Tôkyô où la tâche des deux capitaines est de terminer les cours en retard ou non

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

commencés et celle de Charles Munier est d'établir, pour les années suivantes, les programmes détaillés de tous les cours, des travaux en salles, des travaux en extérieur et des exercices militaires

Quant aux cinq autres membres non retenus de la mission ; le capitaine d'infanterie Fauconnet, le capitaine du génie Barré, le lieutenant d'infanterie Bougoüin, le vétérinaire Angot et le musicien Dagron, il est décidé qu'ils quittent le Japon après l'expiration de leur contrat, le 31 décembre 1879. Pourtant, pour trois membres d'entre eux ; Barré, Angot et Dagron, le colonel Munier réussit plus tard à obtenir leur maintien dans la mission jusqu'au 30 juin 1880 en persuadant le ministère de l'Armée de leur caractère indispensable afin d'assurer le service de la mission française dans l'école militaire de Tôkyô. Cela signifie qu'en 1880, la mission est composée de six membres.

Au milieu de l'année 1880, la mission militaire française au service du ministère japonais de l'Armée, plus précisément de l'école militaire de Tôkyô, voit expirer son dernier contrat d'engagement avec le gouvernement japonais. Le 13 mai, le chef de la mission, le colonel Munier annonce au ministre français de la Guerre son embarquement prévu le 14 mai 1880 pour quitter le Japon. Bien qu'il reste encore du temps avant l'expiration de son contrat avec le gouvernement japonais, un problème de santé l'oblige à quitter le Japon précipitamment. Quant aux autres membres de la mission, ils s'occupent de leur mission jusqu'au dernier jour de leur contrat, soit le 30 juin et leur départ est fixé au 1^{er} juillet 1880. À ce moment, la deuxième mission militaire française appelée au Japon au service du nouveau gouvernement japonais, celui de Meiji, est définitivement terminée.

Depuis le mois de mai 1872, ce groupe de militaires français est resté huit ans au Japon, dans la capitale et ses alentours. Les travaux effectués par ces officiers et sous-officiers sont très divers et importants dans le domaine de l'organisation militaire et de l'éducation des cadres des troupes. Avant le départ de Charles Munier, en guise de remerciement national à ces étrangers qui ont contribué à la réforme de l'État engagée par les nouveaux dirigeants du pays, le chef d'État du Japon, l'empereur Mutsuhito tient audience le 5 mai avec les six Français au Japon en cette année 1880. Pendant cette audience impériale, Mutsuhito adresse le discours suivant au chef de la mission Munier :

« Colonel, à l'époque où nous avons entrepris le développement de notre armée, nous nous sommes adressés au gouvernement de votre pays qui vous a désigné pour délivrer cette œuvre d'instruction.

Pendant de longues années vous avez consacré tous vos efforts à l'accomplissement de cette tâche et en contribuant sérieusement au progrès de notre organisation militaire. Vous avez fait preuve du plus grand mérite. Nous vous exprimons notre profonde satisfaction.

Arrivé au terme de votre mission, vous vous préparez à rentrer dans votre pays ; nous le regrettons. Prenez soin de vous⁶. »

Ainsi, avec le départ du Japon de tous les membres de la mission militaire française, en juillet 1880, la France ne dispose plus de personnel militaire sur le territoire japonais⁷. Cette situation

⁶ AMAE, Série « Correspondances politiques », Japon, vol. 27, « le discours de l'empereur du Japon adressé au colonel Munier dans l'audience du 5 mai 1880 », annexé à la dépêche politique datée du 12 mai 1880 Tokyo, n°6.

fait craindre à la légation française au Japon, un affaiblissement de son influence auprès du gouvernement japonais. La décision prise par le gouvernement japonais de se séparer des militaires français à son service signifie non seulement le départ de forces militaires protectrices pour les autorités françaises au Japon, mais aussi la perte de contacts directs avec les autorités militaires japonaises, dont principalement le ministère de l'Armée et l'état-major général. Jusqu'alors, la présence du personnel français au sein du ministère de l'Armée permettait des communications fluides entre le ministre de France et le gouvernement japonais, notamment au sujet des affaires militaires. La décision du gouvernement de ne plus renouveler le contrat avec les militaires français risque de faire perdre cette position avantageuse par rapport aux autres pays étrangers.

De peur de perdre cet avantage lié aux relations établies historiquement entre le gouvernement japonais et la légation française, le colonel Munier prend une mesure avant son départ du pays. En octobre 1879, c'est-à-dire, juste après l'annonce par le gouvernement japonais du non renouvellement du contrat avec la mission française, Munier envoie au ministre de l'Armée une demande en vue d'établir un poste d'attaché militaire à la légation de France au Japon et lui propose un officier appartenant à la mission sous sa direction.

D'après le chef de la mission française, la nécessité de créer un poste d'attaché militaire au Japon s'explique avant tout par l'état global de l'armée japonaise qui est loin d'être au diapason d'une nation moderne de l'époque. L'inquiétude de Charles Munier, témoin au plus près depuis plus de cinq ans, des progrès du développement de l'organisation militaire du Japon, est exprimée dans la lettre suivante :

« Après notre départ, l'élément militaire, libre de toute ingérence étrangère et avec cette inconstance et cet amour de la nouveauté qui sont le propre du caractère japonais, va s'empresse de modifier, de remanier et de transformer plus ou moins radicalement les règlements, instructions et ordonnances actuellement en usage. Les chefs de l'armée, trop vaniteux pour avoir jamais voulu suivre nos leçons et à peu près incapables de commander, seront forcés de suivre les conseils de leurs inférieurs, plus instruits qu'eux et animés du désir de se singulariser, chacun dans sa sphère⁸. »

Dans la même lettre, Munier remet en question divers travaux confiés à la mission par le gouvernement japonais : « les écoles militaires, faute de professeurs capables, ne tarderont pas à périlcliter surtout du point de vue de l'instruction générale ; les travaux de défense des côtes, dont les projets ont été faits par le commandant Jourdan et moi [Charles Munier], ne pourront pas commencer faute d'ingénieurs ; les arsenaux chômeront parce que les officiers d'artillerie et les

⁷ Les troupes françaises installées à Yokohama depuis le début des années 1860 dans le but de protéger leurs compatriotes résidant aux alentours de cette ville, n'étaient plus là au début des années 1880. Elles quittent définitivement le port de Yokohama le 2 mars 1875 après des négociations sur la présence de forces militaires étrangères sur le territoire japonais entre le gouvernement japonais et les deux pays concernés, la France et l'Angleterre.

⁸ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690, dépêche de Charles Munier au ministre de la Guerre, datée du 17 octobre 1879 Tokio, n°324.

ouvriers spéciaux font complètement défaut ; enfin les troupes elles-mêmes souffriraient rapidement des insuffisances du commandement et d'un manque de direction⁹ ».

Compte tenu de l'état de tous ces établissements militaires qui ne sont pas encore entièrement à pied d'œuvre, Munier pense que, dans un avenir proche, le gouvernement japonais se rendra compte de la nécessité d'avoir recours à des officiers européens, et qu'il se trouvera dans l'obligation de s'adresser de nouveau à une puissance étrangère pour appeler du personnel militaire.

Le point de vue du colonel Munier est tout à fait partagé par le représentant chargé d'affaires de la France au Japon, Marie-René-Davy de Chavigné de Balloy (1845-1923). Il se montre favorable au projet du colonel Munier en s'exprimant à ce sujet dans une lettre au ministre des Affaires étrangères comme suit :

« Le départ de la mission militaire, au mois de juillet 1880, laissera inachevée la partie la plus importante de son œuvre, la formation d'un corps de professeurs capables de suppléer à l'enseignement de nos officiers des armes spéciales. Cet état de choses amènera, à bref délai, la désorganisation de l'école militaire, et obligera un jour à l'autre le gouvernement japonais à engager, de nouveau, des instructeurs étrangers. Il serait particulièrement pénible que ces instructeurs ne fussent pas des Français. Notre intérêt est de suivre attentivement les difficultés avec lesquelles l'administration de la guerre ne va pas tarder à se trouver aux prises et de nous tenir prêts à profiter du moment opportun¹⁰. »

Demandé par le chef de la mission militaire et par le représentant de la France au Japon, le poste d'attaché militaire est créé et pour occuper ce poste inédit au sein de la légation de France au Japon, est choisi un lieutenant d'infanterie qui appartenait à la mission de Munier et qui est rentré en France lors de l'expiration de son contrat, le 31 décembre 1879. Ce militaire désigné par le colonel Munier se nomme Alexandre Etienne Bougoüin (1851-1906), que le chef de la mission qualifie de « jeune actif, bien élevé, ayant une instruction générale très étendue et une instruction militaire complète¹¹ ». Depuis son arrivée au Japon et son entrée au service du ministère de l'Armée, le 29 octobre 1875, il occupe le poste de directeur de l'école normale de tir et de gymnastique, l'école de Toyama, où le Français est très estimé et apprécié des officiers japonais de tout grade, notamment du fait de sa nature loyale et de son caractère sympathique¹².

En plus des relations favorables établies entre Bougoüin et ses élèves-officiers japonais à l'école de tir et de gymnastique, il réussit aussi à gagner la confiance de personnes influentes parmi les autorités militaires telles que Komatsu Akihito, commandant de l'école de tir et de gymnastique depuis 1876 et également membre de la famille Fushimi-no-miya, une branche de la famille impériale japonaise, et Saigô Tsugumichi, ministre de l'Armée. De la sorte, aux yeux de Munier,

⁹ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690, dépêche de Charles Munier au ministre de la Guerre, datée du 17 octobre 1879 Tokio, n°324, *op.cit.*

¹⁰ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 27, dépêche politique de Marie René de Chavigné de Balloy, chargé d'affaires de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 22 octobre 1879 Tokio, n°57.

¹¹ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690, dépêche de Charles Munier au ministre de la Guerre, n°324, *op.cit.*

¹² *Ibid.*

Bougoüin se trouve dans les meilleures conditions pour se rendre au Japon comme attaché militaire et rendre tous les services que la France est en droit d'attendre de lui.

Avec l'aval du ministère français de la Guerre, est créé un emploi d'attaché militaire auprès de la légation de France au Japon, et c'est bien Alexandre Etienne Bougoüin qui est nommé à ce poste le 26 mars 1880 comme le souhaitaient le colonel Munier et le chargé d'affaires de France au Japon, de Balloy.

Bien que l'organisation militaire de l'armée impériale japonaise ait été faite en suivant le modèle français depuis le décret du 26 octobre 1870 publié par le *dajōkan*, à partir de la fin des années 1870, apparaît progressivement au ministère de la Guerre, puis de l'Armée, un parti d'hommes influents pro-allemands. Parmi ces germanophiles au sein des autorités militaires, on peut trouver Katsura Tarō (1848-1913) qui a fait ses études en Allemagne entre 1870 et 1873 et suivi une carrière brillante au sein du ministère de l'Armée, Yamagata Aritomo, ministre de l'Armée entre 1873 et 1878, et Ôyama Iwao, ministre de l'Armée entre 1880 et 1891. Ces trois militaires influents, les deux premiers originaires de Chōshū et le dernier de Satsuma, qui se trouvent à la tête du commandement de l'armée japonaise, constituent un clan à la fois politique et idéologique dans les affaires militaires et par conséquent, se montrent souvent opposés aux mesures prises par la mission militaire française.

Cette ambiance pro-allemande qui domine dans le ministère de l'Armée se fait considérablement ressentir après le départ définitif de la mission française au milieu de l'année 1880. À partir du mois de décembre 1878 jusqu'au mois de février 1880, c'est Saigō Tsugumichi, plutôt un admirateur de la France, qui était au poste de ministre de l'Armée, mais la nomination à ce poste d'Ôyama Iwao en février 1880, et la dissolution de la mission française en 1880, marquent le début du tournant vers la germanisation de l'armée japonaise.

En 1881, l'année suivant le départ de la mission militaire française, se produit une affaire importante qui entraîne un changement important du rapport de force à l'intérieur du ministère de l'Armée. Le 12 septembre 1881, quatre officiers de l'armée remettent au *sadaijin*, ministre de gauche, le prince impérial Arisugawa Taruhito, une lettre de contestation qui condamne fortement la politique du gouvernement, notamment sur une affaire concernant l'exploitation de l'île de Hokkaidō¹³. Ces quatre militaires, Torio Koyata (1847-1905), Miura Gorō (1847-1926), Tani Kanjō et Soga Sukenori (1844-1935), tous lieutenant-généraux de l'armée japonaise, non

¹³ En 1869, le gouvernement de Meiji décide de créer un bureau gouvernemental pour l'exploitation de l'île d'Ezo et nomme Kuroda Kiyotaka (1840-1900) à la tête de cet établissement appelé *Hokkaidō kaitakushi*. En août 1871, afin que le bureau de *kaitakushi* puisse mener à bien sa mission d'exploitation de cette île septentrionale du Japon de façon efficace, le gouvernement lui accorde un budget de dix millions de *ryō* pour les dix prochaines années. En 1881, à l'approche de la fin des dix ans prévus, le gouvernement décide la suppression du bureau à cause de résultats peu satisfaisants eu égard au budget colossal versé pour la mission. Souhaitant continuer l'exploitation de l'île, le directeur du bureau Kuroda demande à l'un de ses subordonnés de fonder une société privée qui prend la suite du travail du *kaitakushi* et pour ce faire, décide de vendre à la société les biens publics construits à Hokkaidō par le bureau de *kaitakushi*. Pourtant la somme demandée à cette société pour la vente des biens est de trois cent quatre-vingt-dix yens contre quatorze millions de yens investis pour la construction de ces biens. Malgré la montée des voix d'opposition dans le gouvernement et aussi dans l'opinion publique, Kuroda poursuit arbitrairement l'opération de vente ce qui provoque une critique violente à l'encontre de la politique du gouvernement.

seulement critiquent le gouvernement dans leur lettre mais demandent aussi l'introduction d'un système parlementaire et d'une Constitution.

Ces quatre contestataires formaient le parti « français », à la tête duquel se trouve Komatsu Akihito, en opposition avec le parti allemand de Katsura, Yamagata et Ôyama au ministère de l'Armée. Cette lettre critique envers la politique du gouvernement de Meiji fragilise cependant leur position au ministère. En effet dans « les Ordres aux militaires, *Gunjin kunkai* », rédigés par l'essayiste des lumières japonaises Nishi Amane (1829-1897), et publiés en 1878 au nom de Yamagata Aritomo, ministre de l'Armée, au lendemain de la guerre civile du sud-ouest et pour contrer l'essor du mouvement pour la liberté et les droits du peuple, il est explicitement stipulé l'interdiction à un militaire d'intervenir dans les affaires d'un établissement auquel il n'appartient pas. Le comportement des quatre officiers qui ont manifesté leur avis auprès du gouvernement est considéré une atteinte à cette règle.

Dans les années qui suivent la lettre de contestation, ces quatre lieutenant-généraux pro-français sont obligés de quitter leurs fonctions actives et par conséquent, leur parti perd du terrain au sein du du ministère de l'Armée.

L'année suivant l'affaire des quatre officiers contestataires pro-français, une autre affaire creuse le fossé entre les partis français et allemand parmi les autorités militaire du Japon. Cette fois-ci, ce n'est pas seulement le personnel japonais mais aussi la légation de France au Japon, et notamment son attaché militaire le capitaine Bougoüin¹⁴, qui sont impliqués.

En 1882, le gouvernement japonais prend la décision de créer une nouvelle école militaire dans la capitale. D'après l'attaché militaire de la légation de France, le but de cette opération est avant tout de donner une formation militaire aux officiers généraux et supérieurs japonais incapables de remplir les missions confiées. Aux yeux du capitaine Bougoüin, la situation des officiers supérieurs apparaît d'autant plus catastrophique que les officiers de rangs inférieurs instruits par la mission militaire française, sont à ce moment-là en mesure de remplir avec excellence leur service au sein de l'armée impériale. Dans une communication au ministre français de la Guerre, Bougoüin décrit la situation du corps militaire japonais comme suit :

« La mission militaire française s'est principalement occupée de l'instruction des cadres subalternes et a obtenu de très réels résultats. Les officiers généraux et supérieurs se sont toujours tenus, à de rares exceptions près, en dehors de son action. Il s'ensuit que l'armée japonaise comprend aujourd'hui des cadres subalternes, sinon très capables, pouvant du moins donner de bons résultats sous une habile direction, et des cadres officiers supérieurs et généraux, qui, très au-dessous du rôle qu'il doit remplir, ne sait tirer parti des éléments instruits placés sous leurs ordres. Il est facile de se rendre compte de cet état de l'instruction des officiers par le désordre complet qui règne lors des grandes manœuvres et de la bonne exécution relative des exercices de guerre en petites unités¹⁵. »

Afin d'améliorer l'état des échelons supérieurs de l'armée, l'état-major général donne son accord en 1882 afin de créer une nouvelle école militaire spécialisée dans la formation des

¹⁴ Alexandre Etienne Bougoüin est promu capitaine le 1^{er} mars 1882.

¹⁵ AMAE, Série « Correspondances politiques », Japon, vol. 28, rapport du capitaine Bougoüin, attaché militaire à la légation de la République française au Japon, au ministre de la Guerre, daté du 6 mai 1882 Tokio.

officiers supérieurs. Cette nouvelle ne laisse bien sûr pas indifférente la légation de France au Japon, et en particulier son attaché militaire Alexandre Bougoüin (1851-1906), qui était au service du ministère japonais de l'Armée pendant près de cinq ans en qualité de membre de la mission française. Avec la création de cette nouvelle école, il se peut que le gouvernement japonais ait de nouveau recours à un pays européen en ce qui concerne le recrutement de professeurs et instructeurs et dans ce cas, la France pourrait effectivement être privilégiée parmi les puissances occidentales compte tenu des relations établies entre les deux pays en termes d'organisation militaire.

La nouvelle école, nommée *Rikugun daigakkô* (école supérieure de guerre), créée dans les locaux de l'état-major général dans le quartier de Minato ouvre ses portes en avril 1883. Elle est placée sous la direction de l'état-major général à la différence de l'école militaire d'Ichigaya dirigée directement par le ministère de l'Armée. L'objectif de l'école supérieure est avant tout de former des officiers d'état-major. À son ouverture, l'école supérieure de guerre accueille quinze élèves dont quatorze issus de l'infanterie et un de la cavalerie¹⁶. Face à ces élèves-officiers instruits auparavant à l'école militaire de Tôkyô, sept officiers japonais se chargent en tant que professeurs de donner des cours exclusivement théoriques.

Au bout de trois mois de formation à l'école supérieure, le professeur et secrétaire de l'école, Okamoto Heishirô (1846-1898), se rend compte du manque de personnel enseignant, et fait part d'une demande à Ôyama Iwao, le chef de l'état-major général :

« Depuis l'ouverture au printemps de l'école supérieure de guerre, les professeurs de l'établissement assurent des cours dans toutes les matières avec zèle et le progrès de tous les élèves est remarquable. Pourtant je me suis rendu compte que les professeurs actuels sont en mesure d'assurer les cours secondaires tels que les cours d'artillerie ou ceux de fortification mais pour les matières principales, par exemple, la stratégie militaire, nous n'avons pas de personnel compétent pour son enseignement. À ce propos, même parmi les professeurs officiers de l'école, personne n'a fait le déplacement sur place pour établir une tactique militaire et aucun de nos professeurs ne peut assurer le service de cet enseignement. (...), compte tenu de cette situation, je pense qu'il est temps d'engager un lieutenant-colonel ou un capitaine d'État-major français au service de l'école supérieure de guerre¹⁷. »

Après la réception de cette communication d'Okamoto Heishirô, Ôyama transmet tout de suite cette demande au ministère de l'Armée, qui la communique, à son tour, au ministre des Affaires suprêmes, Sanjô Sanetomi. Dans la communication déposée à l'attention de Sanjô, l'officier français demandé par l'école supérieure de guerre est censé être attaché à la fois à l'école supérieure de guerre et à l'école militaire de Tôkyô en qualité de professeur et de conseiller militaire auprès de chaque établissement.

Pendant les négociations entre les deux pays au sujet de l'envoi d'un officier français au Japon au mois de février 1884, Ôyama Iwao part pour l'Europe dans le but d'observer l'organisation militaire de pays européens, tels que l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie,

¹⁶ HAYASHI Saburô, *Sanbô kyôiku : mekkeru to nibon rikugun (La formation des officiers d'état-major : Meckel et l'armée de terre japonaise)*, Tôkyô, Fuyô shobô, 1984, p.35.

¹⁷ *Ibid.*, p. 40-41, citation de l'auteur.

l'Autriche etc. Durant le voyage de la délégation japonaise composée de quinze officiers, le chef de la délégation, Ôyama, est chargé d'avancer sur le projet de recrutement de l'officier français qui sera engagé au service des deux écoles militaires citée plus haut. Pourtant, dix jours après le départ de la mission d'Ôyama, le 26 février 1884, l'état-major général fait part au ministre intérimaire de l'Armée, Saigô Tsugumichi, d'une communication qui lui demande la possibilité de recruter un officier allemand pour le service de l'école supérieure de guerre. Le 3 mars, après avoir reçu la demande de l'état-major, Saigô adresse ensuite au premier ministre un message pour avoir son autorisation afin d'engager un officier français pour l'école militaire et un officier allemand pour l'école supérieure de guerre et le 21 mars, ce projet de recrutement est approuvé par le gouvernement. Au début, l'école supérieure de guerre désirait avoir un officier français pour compléter son service d'enseignement, mais c'est le chef de l'état-major général qui modifie ce projet d'engagement, et qui réussit à obtenir un accord gouvernemental pour engager un Allemand.

La raison pour laquelle le ministre intérimaire de l'Armée, Saigô Tsugumichi, réputé être pro-français au ministère, ne s'est pas opposé à l'idée d'engager un officier allemand, n'est pas tout à fait éclaircie. Mais derrière ce début de germanisation de l'armée japonaise, la présence de Katsura Tarô, militaire germanophile n'est pas à négliger. Alors capitaine attaché au service de l'état-major général, il est dit que Katsura est un des officiers de l'armée qui réclament le recrutement d'un professeur allemand en vue du changement complet de l'organisation de l'armée japonaise, du modèle français vers celui de l'Allemagne. Bien que la France soit considérée comme le premier partenaire du Japon dans le domaine de l'organisation et d'éducation militaire depuis l'année 1870, Katsura gardait toujours l'idée en tête selon laquelle « le modèle militaire français n'est pas adaptable au Japon quand celui de l'Allemagne convient davantage aux Japonais notamment du fait du tempérament national du peuple japonais¹⁸ ». Katsura a donc fait des démarches auprès de personnes d'influence dans le ministère, entre autres Yamagata Aritomo et Ôyama Iwao, pour que son idée trouve un maximum de sympathisants.

À cette époque-là, l'influence allemande au Japon n'est pas seulement visible qu'au ministère de l'Armée. Le comte Ulric de Viel-Castel, secrétaire de la légation de France au Japon, et alors représentant de la République française à Tôkyô, mentionne l'influence allemande qu'il a ressentie au sein du gouvernement japonais. Il écrit dans sa communication au ministre des Affaires étrangères à la fin de l'année 1883 que :

« Mes prédécesseurs ont signalé à diverses reprises dans leurs rapports les progrès de l'influence allemande au Japon. J'ai pu constater moi-même, dès mon arrivée dans ce pays, que des tendances allemandes existaient parmi les membres les plus marquants du gouvernement du Mikado, et que le comte Doenhof, non seulement s'appliquait à les encourager, mais qu'il s'efforçait même de les faire paraître plus accentuées qu'elles ne le sont en réalité¹⁹. »

Selon le représentant de France, cette montée en puissance de l'influence allemande est due en grande partie à la germanophilie de quelques hommes politiques dans le gouvernement de l'empereur. Premièrement, il s'agit d'Arishigawa Taruhito. Non seulement, il est issu de la famille

¹⁸ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p. 421.

¹⁹ AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 29, dépêche politique du comte de Viel Castel au ministre des Affaires étrangères, datée du 5 décembre 1883 Tokio, non numérotée.

impériale japonaise, oncle de l'empereur Meiji, mais son influence auprès des autorités militaires est tellement grande qu'il est nommé commandant en chef lors de la révolte de Kyûshû en 1877. En 1882, ce prince fait un voyage en Europe dont l'objectif principal est d'assister à la cérémonie du couronnement d'Alexandre III de Russie (1845-1894) mais, à son retour au Japon, il est aux yeux du représentant français « plein d'admiration pour la grande organisation de l'empire allemand²⁰ ».

L'autre personnage politique japonais que cite le comte de Viel-Castel comme symbole de la germanisation du Japon est Itô Hirobumi, alors ministre de l'Intérieur. En 1882, il part pour l'Europe comme Arisugawa Taruhito mais avec une autre mission que le prince. La mission confiée à Itô Hirobumi est d'étudier l'organisation politique des États européens et de réunir les éléments nécessaires pour rédiger une Constitution que le gouvernement prévoit publier en 1890. Comme Arisugawa, Itô retourne au Japon avec « la conviction que la constitution allemande répondait le mieux aux besoins d'un pays comme le Japon où le gouvernement doit conserver une grande autorité vis-à-vis des chambres représentatives quelles que doivent être leurs attributions et où tout l'édifice social repose, pour ainsi dire, sur le dévouement de l'armée au Mikado²¹ ». En effet, la Constitution de l'empire du Japon qui entre en vigueur en novembre 1890, est rédigée avec l'aide de juristes allemands, conseillers étrangers du ministère de la Justice, Karl Friedrich Hermann Roesler (1834-1894) et Albert Mosse (1846-1925).

Le dernier élément qui inquiète la légation française et qui concerne la politique allemande au Japon porte sur la question de la révision des traités inégaux de 1858. Depuis son établissement, le gouvernement de Meiji a toujours cherché à réviser les traités signés entre les cinq puissances occidentales et le Japon des Tokugawa, qui contiennent des clauses très défavorables au Japon. Au début des années 1880, les négociations se poursuivent avec les cinq pays qui ne donnent pas facilement leur accord en faveur de la modification des traités. Le Japon du gouvernement de Meiji se trouve alors coincé entre l'attitude ferme des cinq pays et l'opinion publique japonaise réclamant l'abrogation des conditions désavantageuses imposées par les traités de 1858. Dans ce contexte, les représentants diplomatiques de l'Allemagne se montrent favorables à la révision des traités et se placent du côté du gouvernement japonais. À ce propos, le comte de Viel-Castel rapporte les faits suivants :

« La question de la révision des traités, d'autre part, a permis à l'Allemagne de faire valoir aux yeux des Japonais l'importance de ses bons offices. Les protocoles de la conférence de Tokio nous montrent M. Eisendecker le prédécesseur du comte Doenhof, toujours prêt à appuyer les propositions japonaises, même les plus risquées, et le mémorandum allemand du 4 juillet dernier démontre surabondamment que le cabinet de Berlin se prête lui-même, sans réserve, à seconder les aspirations des Japonais²². »

Ainsi du point de vue politique et diplomatique, l'Allemagne renforce sa présence au Japon et elle devient lentement mais sûrement un des partenaires étrangers les plus influents auprès du gouvernement japonais.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² AMAE, série « Correspondances politiques », Japon, vol. 29, dépêche politique du comte de Viel-Castel au ministre des Affaires étrangères, datée du 5 décembre 1883 Tokio, *op.cit.* Le diplomate allemand cité est Karl von Eisendecker (1841-1934). Doenhof est Otto Graf von Dönhoff (1835-1904).

Compte tenu de cette situation, la décision d'engager un officier allemand au service de l'école supérieure de guerre est loin d'être bien accueillie pour la légation de France et le capitaine Bougoüin n'hésite pas à exprimer son mécontentement vis-à-vis du ministère de l'Armée.

Le 6 avril 1884, soit deux semaines après la décision de recruter un officier allemand pour l'école supérieure de guerre, Alexandre Etienne Bougoüin se rend chez le ministre intérimaire de l'Armée, Saigô Tsugumichi pour avoir une audience avec lui à ce sujet. La contestation du Français sur l'engagement de l'officier allemand est tellement vive qu'il se dit prêt à rejeter le projet d'envoi de l'officier français demandé par le gouvernement japonais au service de l'école militaire de Tôkyô en cas d'engagement de l'Allemand comme instructeur à l'école supérieure de guerre. Selon Bougoüin, cette opposition contre l'implication de l'Allemagne dans l'enseignement militaire du Japon, n'est pas son avis personnel mais celui du gouvernement français qui s'oppose à ce projet de collaboration germano-japonais²³. Si le projet de recruter un militaire allemand se réalise, Paris annulera non seulement l'envoi de l'officier demandé par les Japonais mais aussi interrompra l'accueil d'élèves-officiers japonais dans les écoles militaires françaises, un projet pourtant mis en œuvre depuis la création de l'école militaire de Tôkyô²⁴.

En arrière-plan de la contestation de Bougoüin, se trouvent certes les relations germano-japonaises qui s'accroissent concernant l'organisation et l'enseignement militaire, et qui risquent de déstabiliser au sein des autorités militaires japonaises la position de la France, partenaire de l'armée japonaise depuis l'époque du régime précédent.

N'ayant pas obtenu de réponse claire à l'issue de son premier entretien avec Saigô Tsugumichi, Bougoüin rend de nouveau visite à ce ministre intérimaire quelques jours plus tard. Au cours de cette deuxième rencontre au sujet du recrutement de l'officier allemand, c'est Saigô qui ouvre la discussion en disant au Français qu'il n'y a aucun inconvénient pour la France du fait de l'engagement d'un officier allemand par le gouvernement japonais. Face à l'argument du ministre japonais, le capitaine Bougoüin énumère les raisons pour lesquelles il s'oppose à la décision des Japonais : tout d'abord, avant son départ pour l'Europe en décembre 1883, Ôyama Iwao, ministre de l'Armée, a promis à Bougoüin et à la légation française d'engager un instructeur français et n'a jamais mentionné le recrutement d'un instructeur d'une autre nationalité que française. Au mois d'avril 1884, il s'avère pourtant vrai que le ministère de l'Armée a recours à des militaires de plusieurs pays étrangers différents ; le capitaine du génie hollandais Van Scherambeek est attaché au comité de la défense des côtes depuis juillet 1883 et le commandant d'artillerie italien Grillo est employé pour le service de l'arsenal d'Ôsaka depuis avril 1884. Ainsi les autorités militaires japonaises se mettent à demander de l'aide d'autres pays européens que la France. Le général Ôyama rassura la légation française en mentionnant que ces deux officiers étaient chargés de travaux spéciaux et n'avaient pas à s'occuper de l'instruction de l'armée japonaise, dont le service général est toujours réservé aux Français. Ainsi Ôyama Iwao fit croire à la légation de France que l'instruction et les cours dans les écoles militaires devaient être confiés exclusivement à des officiers français.

La deuxième raison de l'opposition de Bougoüin à l'encontre de l'engagement d'un Allemand, réside dans le système même de l'école supérieure de guerre. La nouvelle école supérieure de

²³ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p. 423.

²⁴ *Ibid.*

guerre, *rikugun daigakkô*, accueillie comme élèves certains de ceux qui ont fini leurs études à l'école militaire de Tôkyô. Cela signifie qu'à l'école militaire de Tôkyô, ils suivent des cours et des instructions militaires préparés suivant le modèle français et qu'ils continuent leur formation à l'école supérieure de guerre qui aura cette fois pour modèle le système allemand si l'officier allemand est recruté pour cet établissement. D'après le capitaine Bougoüin, les différences entre les deux systèmes sont considérables et si le projet est mis en place, les connaissances et les facultés acquises à l'école militaire ne donneront aucun résultat suite au passage par des établissements dont les formations sont basées sur des modèles européens différents.

Les deux raisons évoquées par Bougoüin sont logiques et après avoir écouté l'argument du Français, Saigô Tsugumichi n'a pas autre réponse que rappeler le fait que l'engagement d'un Allemand est déjà validé par le gouvernement et que son annulation est impossible à ce stade.

En dépit de la vive contestation de la légation de France via le capitaine Bougoüin, Saigô n'a pas changé d'avis sur le recrutement de l'officier allemand et cette décision, validée par le *dajôdaijin*, ministre des Affaires Suprêmes, Sanjô Sanetomi, est transmise au général Ôyama alors en déplacement en Europe, et qui sera désormais chargé de trouver sur place une personne convenable auquel confier le service d'enseignement de l'école supérieure de guerre. En juillet 1884, Ôyama Iwao accompagné par Aoki Shûzô (1844-1914), le ministre du Japon en Allemagne, rend visite au ministre allemand de la Guerre, Paul Bronsart von Schellendorff (1832-1891), pour demander officiellement l'envoi au Japon d'un officier de l'armée allemande pour le service de l'école supérieure. Bien que le ministère allemand de la Guerre accueille favorablement cette demande, le choix du personnel en question prend du temps et c'est trois mois plus tard, lors de la première rencontre entre les deux ministres, que le général Ôyama est informé du nom de l'officier. Au mois d'octobre 1884, Ôyama Iwao écrit au chef d'état-major, le général Yamagata, et au ministre intérimaire de l'Armée Saigô qu'il a eu la réponse de la part du ministère allemand selon laquelle a été désigné le lieutenant-colonel Klemens Wilhelm Jacob Meckel (1842-1905) pour se rendre au service du gouvernement japonais²⁵.

Ainsi se déroula la procédure de recrutement de l'instructeur allemand témoin de la bonne entente germano-japonaise. La France, opposée à cette opération, n'avait pas d'autre choix que de faire avancer le projet d'envoi d'un officier français de son côté. Alors que pendant les entretiens entre Bougoüin et Saigô, le Français avait évoqué l'annulation du projet d'envoyer au Japon un instructeur pour l'école militaire en cas d'engagement d'un Allemand, finalement la légation de France n'a pas pris cette décision qui aurait pu dégrader les relations diplomatiques avec le Japon. La raison de cette concession française vis-à-vis du gouvernement japonais pourrait s'expliquer par la situation militaire entre la France et la Chine de la dynastie Qing sur la côte orientale chinoise. Au début des années 1880, la France et la Chine multiplient les incidents armés pour le contrôle du fleuve Rouge le long duquel se trouvent la ville de Hanoï et la province du Yunnan. Pour mener cette guerre franco-chinoise en sa faveur, la France ne souhaite pas nourrir de nouvelles inquiétudes en Extrême-Orient et il se peut que, pour cette raison diplomatique, la France ait été obligé d'accepter, à contrecœur, le projet de recrutement conçu par le

²⁵ HAYASHI, *op.cit.*, p.41.

gouvernement japonais²⁶. Le ministère français de la Guerre décide donc malgré tout d'envoyer plusieurs de ses officiers au Japon.

C'est avec le général Ôyama en déplacement en Europe que le ministère français de la Guerre discute de l'envoi de militaires français au service des autorités militaires japonaises. Au mois de mai 1884, avant de se rendre en Allemagne, le ministre Ôyama se rend au ministère de la Guerre à Paris pour avoir un entretien avec son homologue, le général Jean-Baptiste-Marie Campenon (1819-1891). À ce moment-là, Ôyama demande au ministre français d'envoyer quatre militaires au Japon ; un officier pour le service de l'école militaire de Tôkyô, un pour la musique militaire et deux pour l'école de Toyama, l'école de tir et de gymnastique. Les négociations entre les deux parties se déroulent sans encombre et au mois de juillet, le ministre français désigne quatre personnes pour la mission au Japon : Henri Berthaut (1848-1937), capitaine d'infanterie, Charles Leroux, chef de musique, Étienne de Villaret (1854-1931), lieutenant de bataillon de chasseur, et Joseph Kiehl, maréchal des logis d'artillerie. Les quatre hommes choisis pour la mission au Japon arrivent à Yokohama à la fin de l'année 1884.

Après la fin de la deuxième mission militaire française au milieu de l'année 1880 suite à la décision du gouvernement japonais de ne plus renouveler les contrats des instructeurs français, les politiques japonais se tournent petit à petit vers l'Allemagne et commencent à la considérer comme partenaire en vue de l'occidentalisation du pays. Cette tendance n'est pas seulement observée au sein du ministère de l'Armée, mais aussi dans un autre ministère du gouvernement de Meiji. Ainsi au ministère de la Justice pour le service duquel des juristes français tels que Georges Hilaire Bousquet et Gustave Émile Boissonade étaient employés comme conseillers étrangers dans les années 1870 pour la mise en place des codes, et notamment du code civil, c'est aux Allemands Hermann Roesler²⁷ ou Albert Mosse²⁸ que le ministre a recours pour rédiger la Constitution de l'empire du Japon.

L'augmentation de la présence de l'Allemagne dans le gouvernement n'est pas sans rapport avec la nomination d'Itô Hirobumi en 1885 comme Premier ministre poste qu'il est le premier à occuper. Son séjour en Allemagne et en Autriche entre 1882 et 1883 pendant lequel Itô étudie la Constitution, l'histoire du système juridique et l'administration prussienne et sa connaissance acquise à l'aide de nombreux professeurs allemands et autrichiens permet, après son retour au Japon, l'établissement d'un système moderne de gouvernement et la rédaction d'une Constitution pour le Japon. Au fur et à mesure de l'augmentation de la puissance politique d'Itô, il est naturel que le modèle allemand gagne de plus en plus de place dans le gouvernement japonais des années 1880. Par conséquent, il est évident aussi que la présence de la France s'affaiblit au Japon par rapport à l'époque précédente.

²⁶ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.427.

²⁷ Arrivé au Japon en 1878 en tant que conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, ayant gagné la confiance d'Itô Hirobumi, il est nommé également conseiller du cabinet gouvernemental de Meiji. Il contribue à la rédaction de la Constitution de l'empire du Japon et aussi à celle du code de commerce japonais.

²⁸ Arrivé au Japon en 1886, il fait partie de l'équipe de rédaction de la Constitution Meiji avec Hermann Roesler. Il travaille également à la modernisation du système d'administration locale.

3-9. Tournant vers l'enseignement militaire sur le modèle de l'armée allemande

Ainsi, le ministère de l'Armée a décidé en 1884 de confier l'enseignement de l'école supérieure de guerre à un instructeur allemand, malgré l'opposition de la France à cette décision. L'officier allemand désigné, Klemens Jacob Meckel, arrive à Yokohama le 18 mars 1885. Son salaire annuel est de cinq mille quatre cents yens et la durée d'engagement, en tant qu'instructeur de l'école de guerre et conseiller auprès de l'état-major général de l'armée japonaise, est de deux ans selon le contrat qu'il signe en décembre 1884 avec le représentant du gouvernement japonais.

Lorsque Meckel est mis au service de l'école supérieure de guerre le 23 mars 1885, dans cet établissement placé sous la direction de l'état-major général, l'équipe de professeurs japonais est majoritairement composée d'officiers ayant suivi leurs études selon le modèle français. Bien que le chef de l'école, Okamoto Heishirô, un colonel d'infanterie, ait suivi une formation militaire assurée par un instructeur militaire prussien, Carl Köppen (1833-1907), employé par la province de Kishû¹, au début de l'ère Meiji, la plupart des autres professeurs japonais de l'école, eux, sont des officiers formés à la française ; Kosaka Chihiro (1850-1891), capitaine d'état-major qui a suivi ses études militaires à l'école de Saint-Cyr entre 1872 et 1874, Nakamura Yûjirô (1852-1928), capitaine d'artillerie, qui a passé deux ans en France pour ses études générales, Oguni Iwao, (1856-1901), capitaine du génie, qui a fait ses études de fortification en France et est sorti diplômé de l'école d'artillerie de Fontainebleau etc.

À partir de son entrée en service à l'école supérieure de guerre fin mars 1885, le professeur Meckel donne des cours à quinze élèves-officiers japonais de troisième année d'étude et quatorze élèves de deuxième année². Tous les élèves choisissent et apprennent une des trois langues étrangères proposées par l'école, le français, l'allemand ou le chinois. Ceux qui choisissent l'allemand sont tous débutants lors de leur entrée à l'école et cette situation oblige la direction de l'établissement à mettre à disposition un interprète allemand-japonais pour les cours du professeur Meckel.

La matière confiée à Jacob Meckel est la stratégie et les tactiques militaires, ses spécialités, et il a écrit de nombreux ouvrages consacrés à ce sujet avant son départ pour le Japon : *Studien über das Kriegsspiel* (*Études sur les scénarios de guerre*) 1873, *Lehrbuch der Taktik* (*Manuels de tactique*) 1874-1876, *Anleitung zum Kriegsspiele* (*Guide de jeux de guerre*) 1875, *Die Elemente der Taktik* (*Les éléments de la stratégie*) 1877, *Taktik. Allgemeine Lehre von der Truppenführung im Felde* (*Tactique. Doctrine générale de la conduite des troupes sur le terrain*) 1881 etc.

Les cours assurés par le professeur Meckel sont au nombre de trois : l'application de la stratégie, les scénarios de guerre et la mise en situation dans un camp pour établir les tactiques adaptées aux conditions géographiques du lieu.

Le premier de ces trois cours donnés par l'Allemand, l'application de la stratégie, *senjutsu jissûhi*, est enseigné à tous les élèves de deuxième et troisième année de l'école. Il consiste à donner tout d'abord aux élèves les conditions géographiques d'un lieu donné, la force militaire possédée par leur armée et celle de leur adversaire, et à discuter avec le professeur des tactiques à prendre en

¹ Actuel département de Wakayama.

² HAYASHI, *op.cit.*, p. 48.

analysant tous les éléments militaires disponibles. Les élèves assistant à ce cours devaient répondre aux questions posées par Meckel sur, par exemple, l'ordre à donner par un commandant dans une situation imaginée par le professeur. Ce cours est assuré deux fois par semaine, les lundis et jeudis et une séance durait soixante-quinze minutes³.

Le cours de scénarios de guerre, *heigi*, est une simulation militaire, qui consiste à diviser les élèves en deux groupes, chacun possédant un certain nombre de troupes variées, et à les faire s'affronter de façon imaginaire sur une carte topographique. Cette matière est réservée exclusivement aux élèves de troisième année.

La mise en situation pour l'application de tactiques militaires, *sambô ensbû ryokô*, est considérée comme l'enseignement le plus important. Le but primordial de l'école est de former des officiers capables de travailler au sein de l'état-major général de l'armée japonaise et pour ce faire, l'application pratique de ce que les élèves apprennent dans leurs cours théoriques est mise en valeur. L'objectif de ce stage de terrain, *ryokô*, est de faire acquérir une expérience d'observation et d'analyse des conditions géographiques d'un champ de bataille et de donner les ordres adéquats aux soldats mis à disposition. Lors de première année d'enseignement de Jacob Meckel à l'école supérieure de guerre, le *sambô ryokô* est effectué du 5 au 25 novembre 1885. Pendant cette durée de vingt et un jours, les élèves-officiers de troisième année, accompagnés par le professeur allemand, se déplacent dans les départements de Chiba, d'Ibaragi et de Tochigi en faisant une simulation de conflits contre une armée ennemie imaginaire. Ce cours est constitué de discussions entre les élèves et le professeur sur chacune des opérations menées, d'interrogations écrites préparées pour diverses situations militaires et de conférences données en fin de journée par Meckel sur la mission menée dans la journée.

Avant l'arrivée de Jacob Meckel au Japon en mars 1885, les instructeurs français recrutés également par le ministère japonais de la Guerre, eux, posent le pied sur le sol japonais à la fin de l'année 1884. Ce groupe de militaires est composé de quatre officiers de l'armée française : le lieutenant Henri Berthaut, le lieutenant Etienne de Villaret, le chef de musique Charles Leroux et le maréchal des logis Joseph Kiehl (?- ?). Parmi ces quatre Français, Leroux et Kiehl arrivent au port de Yokohama le 27 septembre 1884 et les deux autres, Berthaut et de Villaret, débarquent au Japon un mois plus tard.

Les deux premiers arrivants prennent immédiatement leur service, dès le milieu du mois d'octobre. Charles Leroux, chef de musique est chargé de former sept groupes de musique militaire dont le noyau est donné par les musiciens japonais de l'école de *Kyôdôdan*, un établissement annexé à l'école militaire de Tôkyô. Le lieu de travail de Joseph Kiehl, quant à lui, est l'école de Toyama en tant qu'instructeur d'escrime au quartier du même nom dans le nord-ouest de la capitale. L'école de Toyama créée en 1873 accueillait des officiers subalternes et des sous-officiers des corps de troupe, qui y perfectionnaient leur instruction militaire générale et recevaient une instruction spéciale pour devenir instructeurs de tir et moniteurs de gymnastique. Pour raison budgétaire, l'école de Toyama avait été fermée en juin 1881, mais elle est rouverte en septembre 1883 en vue de l'augmentation projetée des effectifs de l'armée japonaise.

³ *Ibid.*, p.55.

À l'école de Toyama, Joseph Kiehl est placé sous la direction du lieutenant de Villaret, arrivé au Japon, comme mentionné plus haut, un mois plus tard que Kiehl et Leroux. Le lieutenant d'infanterie Étienne de Villaret, attaché lui aussi à l'école de Toyama, est chargé d'un travail un peu plus large que Kiehl. Il est chargé de l'instruction générale d'une promotion entière qui entrera à l'école en janvier 1885 et par conséquent lors du début de son service, de Villaret n'avait pas encore d'élèves japonais à instruire. Durant ses premiers mois de service, le travail du lieutenant français se borne à peu de chose : la révision du cours de tir et la surveillance des leçons de gymnastique et d'escrime.

Le lieutenant Henri Berthaut, débarqué à Yokohama dans le même navire que de Villaret, prend son service à l'école militaire de Tôkyô. Si le ministère japonais de l'Armée confie au major Meckel une grande partie des cours importants de l'école supérieure de guerre, le lieutenant français se voit chargé de la direction quasi-totale des études de l'école militaire de Tôkyô. Au mois de novembre 1884, c'est-à-dire, environ un mois après sa prise de service à la *Rikugun shikan gakkô*, Berthaut écrit sur le service qui lui a été confié par les Japonais pour l'établissement :

« J'ai pris également dès notre arrivée mon service à l'école militaire. Le service consiste à examiner les tableaux d'emploi du temps, les programmes et les cours, surtout en ce qui concerne l'art militaire et ses applications sur le terrain, à étudier les améliorations à y apporter, à fournir à la direction des notes au sujet de ces améliorations, et surtout à conférer sur toute espèce de sujet avec le commandant en second à l'école (en l'absence du général Mioura⁴) et avec les professeurs⁵. »

Les relations établies entre les instructeurs français, les élèves et professeurs japonais sont très bonnes et le travail des quatre militaires français dans le domaine de l'enseignement militaire est apprécié par les Japonais. En particulier, le maréchal des logis Joseph Kiehl réussit, dès ses premiers mois de service, à captiver ses élèves-officiers japonais. Henri Berthaut, en tant que chef du groupe d'instructeurs français, fait part d'une observation sur cet instructeur d'escrime à l'école de Toyama :

« Ce sous-officier est très apprécié des officiers japonais auxquels il donne leçon. Il eut été difficile de faire un meilleur choix. Sa tenue et sa conduite sont irréprochables et ses qualités sont d'autant plus à apprécier qu'étant le seul sous-officier de la mission, il vit forcément isolé. Il ne peut, d'ailleurs, avoir avec les Européens les mêmes relations que les officiers⁶. »

Comme le commente le capitaine Berthaut ci-dessus, les quatre instructeurs français devaient se trouver en contact avec les instructeurs ou les employés étrangers d'autres nationalités que la leur, engagés par le ministère japonais de l'Armée. En effet, à la différence des deux missions militaires françaises mises au service du gouvernement japonais précédemment, lorsque cette troisième mission est arrivée au Japon en 1884, il y avait des militaires étrangers d'autres nationalités au service des autorités militaires japonaises : le capitaine du génie hollandais Van Scherambeek qui travaille au Japon depuis juillet 1883 en tant que conseiller au bureau de la défense des côtes et le

⁴ Il s'agit de Miura Gorô, abordé dans le chapitre précédent. Il est depuis 1882 directeur de l'école militaire de Tôkyô et est, ce mois de novembre 1884, en Europe en tant que membre de la délégation d'Ôyama Iwao.

⁵ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690 : 1872-1884, rapport du capitaine Berthaut au ministre de la Guerre, daté du 21 novembre 1884 Tokio.

⁶ *Ibid.*

commandant d'artillerie italien Grillo employé au service de l'arsenal d'Ôsaka depuis avril 1884. Malgré la présence sur le sol japonais de ces officiers hollandais et italien engagés par le même ministère que les officiers français, le capitaine Berthaut n'a pas le sentiment de gêner dans l'exercice de la mission confiée aux Français. Il rapporte au ministre français de la Guerre comme suit :

« Il n'y a pas à craindre jusqu'à présent la moindre difficulté de service ou de rapports avec les militaires étrangers au service japonais, parce que leurs fonctions sont très différentes des nôtres. Il n'y a aucun point commun entre nos occupations et celles de l'officier italien attaché à la fonderie d'Ôsaka, ni de l'officier du génie hollandais chargé d'étudier la fortification des côtes. Mais il n'en sera peut-être pas tout à fait de même si une mission militaire allemande vient prendre place à côté de nous à Tokio. Nous n'avons rien entendu dire à ce sujet, ni par les Japonais ni par les Allemands ; mais certains indices donnent à penser qu'un officier au moins doit être attendu pour être employé à l'école supérieure de guerre⁷. »

Si le chef de la mission française exprime ne pas avoir le moindre problème avec les autres militaires étrangers en service au Japon, ce ne serait peut-être pas le cas de l'officier allemand appelé également par le ministère japonais de l'Armée mais, en cette fin de l'année 1884, pas encore arrivé au Japon. L'« officier » allemand mentionné par Berthaut est bien entendu le major Jacob Meckel qui arrivera à Yokohama en mars 1885, six mois plus tard que les officiers français.

Avec sa prise de poste à l'école supérieure de guerre en mars 1885, Jacob Meckel se charge des cours d'importance dans cet établissement comme nous l'avons vu plus haut dans ce chapitre. Depuis son arrivée au Japon, l'officier allemand s'occupe non seulement de cours à l'école supérieure de guerre mais aussi d'apporter une réforme à l'organisation militaire en tant que conseiller étranger pour l'état-major général. Ayant plus de travail à demander au major Meckel que prévu, la direction de l'état-major décide de prolonger d'un an la durée de son contrat. D'après le contrat signé entre Meckel et le ministère japonais de l'Armée, son engagement expire au mois de mars 1887, mais en septembre 1886, l'état-major de l'armée japonaise propose à l'Allemand de rester à son service jusqu'en mars 1888.

La mesure prise par l'état-major japonais n'est pas seulement la prolongation du contrat avec Meckel mais aussi, en vue de développer l'enseignement à l'école supérieure de guerre, le chef de l'état-major, Arisugawa Taruhito, décide d'employer un autre instructeur allemand au service de l'école supérieure de guerre. Ce sera Hermann von Blankenburg, un capitaine de l'armée allemande. Cet officier âgé de trente-cinq ans débarque à Yokohama le 10 décembre 1886 et s'occupe d'assurer des cours à l'école supérieure de guerre, à côté de son collègue Meckel. Les matières enseignées par von Blankenburg sont la stratégie, l'histoire militaire, le service de l'état-major et la simulation militaire. Durant l'année scolaire 1887, le capitaine von Blankenburg donne plus de cours à la *Rikugun daigakkô* que son supérieur Meckel qui lui a pour mission de procéder à une réforme de l'organisation militaire comme conseiller étranger de l'état-major général.

En plus des cours théoriques qu'il donne, von Blankenburg organise et dirige lui-même le *sambô ryokô*, le stage de terrain pour l'application de tactiques militaires, à deux reprises, en octobre 1887

⁷ SHD, série N : 1872-1919, attachés militaires Japon, 7N1690 : 1872-1884, rapport du capitaine Berthaut au ministre de la Guerre, daté du 21 novembre 1884 Tokio, *op.cit.*

et 1888. Pour le premier *sambō ryokō*, il choisit comme lieu d'entraînement, la zone couvrant les villes d'Odawara, d'Atami et de Mishima, située dans l'ouest de la ville de Yokohama pour que, pendant le voyage, les élèves participant puissent traiter des questions sur le transport des troupes en train. À cette époque de la fin des années 1880, le Japon voit son réseau ferroviaire se développer partout sur son territoire à une vitesse considérable et les questions préparées par von Blankenburg sur le transport militaire par le train étaient alors relativement inédites et attirent même une vive attention de la part des officiers japonais déjà en service.

En dehors de l'école supérieure de guerre, le nouvel instructeur allemand est également sollicité comme enseignant. Entre décembre 1887 et juin 1888, von Blankenburg donne un cours aux officiers d'état-major dans leur local à Miyakezaka. Le cours porte sur l'histoire militaire de la guerre russo-turque de 1877-1878 et est réparti en une dizaine de séances assurées le vendredi par le professeur allemand.

Au mois de mars 1887, le contrat entre Jacob Meckel et l'état-major général de l'armée impériale japonaise expire. Certes, la durée initiale du contrat était de deux ans, mais il est renouvelé à la demande de la partie japonaise, en conséquence Jacob Meckel reste finalement au Japon pendant trois ans. Le 24 mars 1888, Jacob Meckel s'embarque dans un navire anglais pour rentrer en Allemagne. Le chef de l'état-major général, Arisugawa Taruhito, envoie un messager à Yokohama pour transmettre ses remerciements à l'officier allemand et plusieurs officiers de l'armée et de la marine japonaises se déplacent jusqu'au port de Yokohama pour lui dire adieu.

Avec le départ de Jacob Meckel, le major Blankenburg⁸ reste le seul instructeur allemand attaché à l'école supérieure de guerre et son contrat avec l'établissement touche à sa fin en décembre 1888. Pour remplacer le professeur Meckel, l'état-major japonais prévoyait d'employer un autre officier allemand : Heinrich Emin von Wildenbruch (1842-1893), un capitaine d'état-major de l'armée allemande. Il arrive au Japon le 26 avril 1888, soit un mois après le départ du Japon du major Meckel et comme son collègue Blankenburg, il prend son service à l'école supérieure de guerre dès son arrivée.

Pendant huit mois, à compter de sa prise de service à l'école supérieure de guerre en mai 1888 et jusqu'à l'expiration du contrat de son collègue von Blankenburg en décembre de la même année, von Wildenbruch ne se charge que d'établir le programme du stage militaire de terrain prévu en novembre 1888 et c'est von Blankenburg qui assure à lui seul tous les cours confiés au personnel allemand. À l'occasion du départ du Japon de von Blankenburg, le capitaine von Wildenbruch se présente devant les élèves japonais de l'école en tant que professeur de plusieurs matières : le commandement des troupes, l'histoire militaire et la simulation de guerre.

La durée du contrat entre l'état-major japonais et le major von Wildenbruch⁹ est fixée à deux ans et à son expiration, en avril 1890, la partie japonaise ne souhaite pas garder le professeur allemand. Il quitte alors le Japon pour rentrer en Allemagne à la fin d'avril 1890.

Avec le départ du major von Wildenbruch, il n'y a plus d'instructeur allemand à l'école supérieure de guerre au tournant d'une nouvelle décennie. Si le gouvernement japonais ne

⁸ Blankenburg est promu major au mois d'avril 1888.

⁹ Il est promu major au mois de mai 1888, le mois suivant de son arrivée au Japon.

souhaite pas remplacer von Wildenbruch par un autre professeur allemand, la même mesure est appliquée aux autres écoles militaires au service desquelles les officiers français de la troisième mission sont engagés depuis 1884.

Parmi les quatre militaires arrivés au Japon à la fin de l'année 1884, le maréchal des logis Joseph Kiehl et le lieutenant Étienne de Villaret, employés tous deux à l'école de Toyama, quittent le Japon en 1887 à l'expiration de leur contrat. Les deux autres Français, le lieutenant Henri Berthaut attaché à l'école militaire de Tôkyô et le chef de musique Charles Leroux en service pour l'enseignement de la musique militaire de l'école de *Kyôdôdan*, voient leur contrat renouvelé et restent au Japon deux ans de plus que leurs collègues. Pourtant, pendant ce temps, en 1887, les deux instructeurs français de l'école de Toyama de retour en France sont remplacés par un autre officier de l'armée française : le capitaine d'infanterie Henri Lefèvre débarqué au Japon au mois de septembre 1887. À partir de ce moment, Lefèvre se charge de plusieurs cours assurés à cet établissement : la stratégie militaire, le tir et l'exercice physique.

À l'approche de la fin des années 1880, les autorités militaires japonaises, en particulier les écoles militaires, tendent à ne plus avoir recours à des instructeurs militaires étrangers. Ce changement de comportement est dû à un ordre interne communiqué par le Premier ministre Kuroda Kiyotaka daté du 14 décembre 1888 :

« Pour des raisons diplomatiques, nous avons décidé de ne pas renouveler le contrat actuellement en vigueur entre les officiers français et allemands en service et le ministère de l'Armée. Et à l'expiration de leur contrat, tous ces instructeurs militaires étrangers seront priés de quitter leur mission confiée au Japon¹⁰. »

Lorsque cette décision ferme du Premier ministre japonais est communiquée, quatre officiers étrangers étaient au service du ministère de l'Armée : le major allemand von Waerdenburgh à l'école supérieure de guerre, le major Berthaut à l'école militaire de Tôkyô, le capitaine Lefèvre à l'école de Toyama et le chef de musique Leroux à l'école de *Kyôdôdan* pour l'instruction de la musique militaire. Mais cette prise de position d'un personnage politique de haut rang marque la séparation définitive avec des instructeurs étrangers dans l'enseignement militaire du Japon.

Cette mesure relativement sévère vis-à-vis des légations française et allemande est due à deux affaires à caractère diplomatique entre les autorités militaires japonaises et les deux pays étrangers.

La première est la contestation de la part de la légation de France de la gestion du personnel allemand de l'école supérieure de guerre. En effet, à la fin de l'année 1886, l'état-major général fait venir au Japon le capitaine Blankenburg pour le service de l'école supérieure de guerre afin de réduire la tâche du major Meckel. Lorsque ce deuxième officier allemand arrive au Japon, le ministre de l'Armée Ôyama Iwao explique à la légation de France que von Blankenburg a été appelé au service de l'école supérieure de guerre comme « successeur » de Jacob Meckel. Mais en

¹⁰ Aija rekishi shiryô sentâ (Japan Center for Asian Historical Record), *rikugunshô daiinikêi* (Journal du ministère de l'Armée), *rikugunshô zatsubunsho/hyôbushô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée de terre et du ministère de la Guerre), *rikugunshô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée), années 20, 21 et 22 de Meiji, ordre interne du Premier ministre, Kuroda Kiyotaka, daté du 14 décembre 1888, code de référence : C10050386400.

1888, le ministère japonais de l'Armée engage un autre officier allemand, le capitaine von Wildenbruch, pour la *Rikugun daigakkô* également comme « successeur » du professeur Meckel.

Ainsi la présence concomitante des deux officiers allemands, tous les deux appelés comme « successeurs » de Jacob Meckel à l'école supérieure de guerre, ne plaît absolument pas à la légation de France au Japon, en particulier à l'attaché militaire, Alexandre Bougoüin qui demande à Ôyama Iwao une explication sur cette situation. Le 11 avril 1888, Bougoüin rend visite au ministre de l'Armée pour discuter de ce sujet.

Bougoüin, mécontent de la gestion du personnel de l'école supérieure de guerre, une des écoles militaires importantes au Japon n'hésite pas à critiquer vivement la politique du ministère japonais de l'Armée¹¹.

Le ministre Ôyama n'a aucune intention de céder et tente de convaincre l'officier français. D'après le ministre japonais, la *Rikugun daigakkô* employait bien deux professeurs allemands sur la même période soit entre l'arrivée au Japon de von Blankenburg en décembre 1886 et le départ du Japon de Meckel en mars 1888. Mais si l'école supérieure de guerre nécessitait ces deux instructeurs, c'est parce que le travail confié au major Meckel ne se limitait pas seulement aux cours dispensés, car il était en charge aussi de la réforme de l'organisation de l'armée de terre et du ministère de l'Armée. Il était donc tout à fait naturel que le ministre de l'Armée ait demandé le concours des deux Allemands en même temps pour le service de l'école supérieure de guerre¹². Ôyama Iwao explique donc que ce n'est pas la première fois que deux officiers allemands dans l'école supérieure de guerre sont présents.

Ensuite, le départ du deuxième professeur allemand, von Blankenburg était déjà prévu pour la fin de 1888 suite à l'expiration de son contrat avec le ministère japonais et il est également normal que les Japonais engagent à l'avance un autre professeur, le capitaine von Waerdenburgh, pour le bon déroulement des cours à l'école sans avoir de période de vacance de professeurs qui pourrait être causée par le changement de professeurs allemands. C'est pour éviter cette situation que le capitaine von Wildenbruch, le troisième professeur allemand à la *Rikugun daigakkô*, débarque au Japon avant la fin de contrat du major von Blandenburg. Par conséquent, la période pendant laquelle deux instructeurs étrangers sont au service de l'établissement est de sept mois.

En s'appuyant sur ces arguments, le ministre Ôyama conclut que cette mesure de gestion du personnel allemand de la *Rikugun daigakkô* n'atteint aucunement l'intérêt de la légation de France et déclare à Bougoüin que le ministère japonais n'a pas l'obligation de modifier ce projet suite à la contestation des Français¹³.

¹¹ Ajia rekishi shiryô sentâ (Japan Center for Asian Historical Record), *rikugunshô dainikki* (Journal du ministère de l'Armée), *rikugunshô zatsu bunsho/hyôbushô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée et du ministère de la Guerre), *rikugunshô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée), années 20, 21 et 22 de Meiji, audience entre le ministre de l'Armée, Ôyama Iwao et le capitaine Bougoüin, datée du 11 avril 1888, code de référence : C10050386300.

¹² *Ibid.*

¹³ Ajia rekishi shiryô sentâ (Japan Center for Asian Historical Record), *rikugunshô dainikki* (Journal du ministère de l'Armée), *rikugunshô zatsu bunsho/heibushô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée et du ministère de la Guerre), *rikugunshô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée), années 20, 21 et 22 de Meiji, audience entre le ministre de l'Armée, Ôyama Iwao et le capitaine Bougoüin, datée du 11 avril 1888, *op.cit.*

La deuxième affaire déclenchant l'annonce du Premier ministre Kuroda de renoncer à la collaboration française et allemande dans l'enseignement militaire, est l'implication de Jacob Meckel dans la réforme de l'organisation de l'école militaire de Tôkyô, la *Shikan gakkô*. Car cet établissement militaire est, à la différence de l'école supérieure de guerre, resté sous l'influence française au milieu des années 1880, notamment par la contribution du major Henri Berthaut à la direction de cette école. Pourtant, à partir de l'année 1886, Jacob Meckel, professeur à l'école supérieure de guerre mais aussi conseiller de l'état-major général de l'armée japonaise, commence à critiquer le système d'attribution de grades militaires aux élèves-officiers sortis de cette école militaire de Tôkyô. Dans son ouvrage traduit et publié en juin 1886, l'officier allemand fait la critique suivante :

« Les élèves-officiers de l'école militaire, *Shikan gakkô*, diplômés d'autres écoles normales ou de l'école de *Yônen gakkô*¹⁴, suivent trois ans d'instruction militaire et après cette formation, ils sont d'office nommés officiers. Pour les élèves d'artillerie et du génie, la durée de formation dans cet établissement s'étend à cinq ans et tous les diplômés de l'école sont attachés aux troupes en tant que lieutenants sans faire aucun service actif pendant leur formation. Je ne peux pas m'empêcher de dire que les officiers formés d'une telle façon ne sont pas formés aux missions militaires pratiques¹⁵. »

Six mois après la publication de son ouvrage dans lequel il aborde les défaillances du système de promotion adopté à l'école militaire, Meckel pointe encore une fois ces problèmes dans son rapport déposé auprès du ministère de l'Armée. Il y conseille de modifier la formation des officiers de l'armée japonaise de la façon suivante :

« Les élèves-officiers doivent, pendant leur première année, être attachés à des troupes actives et y suivre la même formation que les sous-officiers et les soldats. Ensuite suivre des cours et des instructions militaires à l'école militaire pendant un an et demi et passer des examens finaux pour en sortir diplômés. Après avoir obtenu le diplôme de l'école militaire, ils passent encore six mois dans les troupes toujours comme élèves-officiers et au fur et à mesure de l'acquisition de leur expérience, doit se faire l'attribution de grade d'officier¹⁶. »

Six mois après la présentation du rapport de Meckel, le ministère de l'Armée procède à la modification du système de promotion des élèves-officiers à la *Shikan gakkô*. Ayant été établi avec le concours des membres de la deuxième mission militaire française, ce système était inspiré du système français, mais les autorités japonaises prennent, en juin 1887, la décision de l'abandonner et d'adopter un nouveau système conçu en suivant le modèle allemand sur les conseils de Jacob Meckel. Depuis son ouverture en 1875, l'école militaire a accueilli jusqu'alors onze promotions d'élèves-officiers et à compter de la douzième promotion, c'est le système de formation allemand qui est adopté.

Ce changement majeur qui s'est produit en 1887 dans un établissement du ministère de l'Armée, traditionnellement établi et dirigé selon le modèle français, est abordé par Étienne de Villaret, lieutenant de chasseur et ancien professeur de l'école de Toyama, dans son ouvrage intitulé « Dai

¹⁴ Le petit collège militaire qui servait d'un établissement préparatoire de l'école militaire.

¹⁵ HAYASHI, *op.cit.*, p.80, citation de l'auteur, (in) *Shôkô kyôiku zakkuron (traité d'éducation des officiers)* par Jacob Meckel, traduit et publié le 19 juin 1886.

¹⁶ HAYASHI, *op.cit.*, p.80, citation de l'auteur, (in) *rapport de Meckel sur le service militaire général au Japon*.

Nippon » publié en 1889, deux ans après son départ du Japon. Avec son statut de capitaine breveté détaché à l'état-major général du ministre de la Guerre, de Villaret écrit sur ce tournant de la politique de l'école militaire de Tôkyô :

« L'organisation du *Shikan gakkô* et son recrutement furent longtemps identiques à l'organisation et au recrutement de notre école de Saint-Cyr, mais ils viennent, en 1887, d'être radicalement modifiés. C'est à peu près, jusque dans ses moindres détails, le règlement allemand qui a été adopté. Ce système ne peut donner de bons résultats que dans une armée dont les cadres sont fortement constitués, et dont les régiments, dirigés par des chefs pleins d'expérience et de savoir, sont de véritables écoles militaires.

Or, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, cette situation idéale est bien loin d'être encore celle de l'armée japonaise.

Puisse l'expérience tentée ne pas donner de trop grands déboires, et l'engouement irréfléchi des Japonais pour les idées allemandes ne pas trop abaisser le niveau des cadres de l'armée !¹⁷ »

L'orientation vers la germanisation de l'école militaire de Tôkyô, *Shikan gakkô*, ne laisse bien sûr pas indifférent Alexandre Bougoüin, attaché militaire de la légation de France, dont une des missions est de protéger les intérêts français auprès des autorités militaires japonaises. Selon lui, ce changement de règlement fait en 1887 a été utilisé par le ministre japonais de l'Armée comme prétexte pour le non renouvellement du contrat du professeur français de cet établissement, Henri Berthaut. L'analyse de Bougoüin sur cette situation de plus en plus en faveur des intérêts allemands et au détriment selon lui de la France est la suivante :

« La situation a changé cependant par suite de l'arrivée d'un second officier allemand et du non-renouvellement du contrat du plus élevé en grade de nos instructeurs.

Le motif donné pour ne pas garder dans son emploi M. le commandant Berthaut, est le changement apporté l'année dernière au règlement de l'école spéciale militaire. Ce n'est là qu'un mauvais prétexte ; car le programme d'instruction de cette école n'a pas été très diminué et d'ailleurs, M. le commandant Berthaut s'occupait de l'instruction du cadre et de la direction générale des manœuvres, et non pas des cours à faire aux élèves¹⁸. »

Face à cette mesure inattendue et considérablement défavorable à la politique française sur l'enseignement militaire du Japon, le ministère français de la Guerre ne reste pas sans réplique et prend lui aussi une mesure de rétorsion contre le gouvernement japonais. En septembre 1888, le gouvernement français annonce à l'ambassade du Japon à Paris l'arrêt de l'accueil d'élèves-officiers japonais dans l'école d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau. Depuis l'ouverture de la *Shikan gakkô* en 1875, de nombreux élèves japonais issus de cette école sont envoyés à Fontainebleau pour y suivre leurs études d'artillerie et du génie et dans ce sens, l'envoi de jeunes Japonais en France symbolisait les bonnes relations en termes d'enseignement militaire

¹⁷ VILLARET (DE), Étienne, *Dai Nippon (Le grand Japon)*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1889, p.157.

¹⁸ SHD, série N, attachés militaires Japon, 7N1691 : 1885-1890, rapport du capitaine Bougoüin, attaché militaire, au ministre de la Guerre, daté du 4 juillet 1888 Tokio.

entre les gouvernements japonais et français. Mais contre la position pro allemande dominant au ministère japonais de l'Armée, le gouvernement français n'a pas hésité à faire preuve de rigueur.

Les mesures prises par le gouvernement français en réponse à la germanisation de l'école militaire de Tôkyô vont plus loin. En arrivant au Japon en 1888, Joseph Adam Sienkiewicz, (1836-1898) nouveau ministre de France, annonce au gouvernement japonais que Paris compte rapatrier en France tous les instructeurs militaires français engagés au service des autorités japonaises. Il s'agit d'Henri Berthaut à l'école militaire de Tôkyô, Charles Leroux à l'école de *Kyôdôdan* et Henri Lefèbvre à l'école de Toyama. Le nouveau représentant de France au Japon emploie cet argument comme un atout dans les discussions diplomatiques avec Tôkyô.

C'est dans ce contexte plus ou moins complexe que le Premier ministre japonais, Kuroda Kiyotaka annonce le non-renouvellement des contrats des instructeurs militaires étrangers. En réponse, les trois militaires français quittent le Japon à la fin de janvier 1889 sans attendre l'expiration de leur contrat avec les Japonais.

Suite au départ des professeurs français au début de l'année 1889, le troisième professeur allemand à l'école supérieure de guerre, le major von Wildenbruch, devient le seul professeur étranger au service du ministère japonais de l'Armée. Son contrat est valable jusqu'en avril 1890 et l'annonce du Premier ministre du 14 décembre 1888 n'a pas pour obligation de rompre un contrat en cours de validité. Alors qu'il est l'unique instructeur militaire étranger au Japon, entre janvier 1889 et avril 1890, son travail fait avancer la germanisation de l'enseignement militaire de l'armée japonaise. Cette tendance est remarquée par l'augmentation du nombre d'officiers japonais envoyés en Allemagne pour leurs études militaires. Jusqu'en 1888, les Japonais qui se rendent en France afin d'y compléter leur formation sont plus nombreux que ceux qui choisissent l'Allemagne comme lieu d'études. Pourtant à partir de l'année 1889, le nombre d'élèves-officiers germanistes dans l'armée japonaise dépasse le nombre de leurs camarades francophones, qui ne cesse de diminuer dans les années 1890.

La domination de l'Allemagne dans l'enseignement militaire du Japon est définitive lorsque Yamagata Aritomo sympathisant de l'Allemagne est nommé Premier ministre le 24 décembre 1889. Il reste au pouvoir en tant que chef du gouvernement japonais jusqu'au 6 mai 1891 mais à la fin du premier gouvernement de Yamagata, l'armée japonaise se met à adopter des manuels militaires allemands pour la formation de ses officiers et soldats à la place des ouvrages français employés depuis les années 1870. En plus de ce changement des manuels militaires, apparaît l'intention dans l'état-major général d'engager de nouveau un officier allemand comme professeur à la *Rikugun daigakkô*.

Au mois de janvier 1891, le chef de l'état-major, le prince impérial Arisugawa Taruhito annonce au ministre de l'Armée, Ôyama Iwao, que l'école supérieure de guerre n'apporte pas de résultats suffisants avec uniquement des professeurs japonais, et qu'il y a besoin de faire venir un capitaine ou un major allemand comme professeur dans cette école pendant une durée de trois ans.

Cette demande passe au Premier ministre qui donne son accord pour employer un officier allemand au service de la *Rikugun daigakkô* et aussi de l'état-major de l'armée japonaise lui-même. Les négociations avec le gouvernement allemand se déroulent sans aucune difficulté et en juin 1891 un contrat est conclu avec le major de l'armée allemande Alexander von Gutschreiber. Ce

dernier arrivant au Japon au mois d'août 1891, l'absence d'instructeur allemand à l'école supérieure de guerre se termine au bout d'un peu plus d'une année.

Contrairement à l'école supérieure de guerre, à l'école militaire de Tôkyô plus aucun professeur français n'exerce depuis le départ d'Henri Berthaut. De même, les autres écoles militaires, telles que l'école de tir et de gymnastique de Toyama et l'école des sous-officiers de la *Kyôdôdan*, n'auront plus recours à des professeurs français. Dans ce contexte, le ministère de l'Armée et l'état-major général de l'armée impériale japonaise se tournent logiquement vers les Allemands. Ce tournant de la politique menée par les deux organisations les plus influentes sur la direction de l'armée japonaise marque la séparation définitive entre le Japon et la France en matière d'organisation militaire, deux pays qui ont fait de nombreuses collaborations dans le domaine depuis la fin de l'époque shôgunale.

Face à Yamagata Aritomo, Premier ministre entre décembre 1889 et mai 1891 pour la première fois de son histoire, la légation de la France au Japon ne se montre pas avare de critiques, de la part de son attaché militaire Étienne Bougoüin. Ce dernier n'hésite pas à reprocher à Yamagata, militaire de formation et personnage très influent dans les affaires militaires, sa politique avantageuse envers l'Allemagne. En 1888, lorsque Yamagata Aritomo était ministre de l'Intérieur, le capitaine Bougoüin critique explicitement, en ces termes, le comportement du général Yamagata dans une lettre adressée au ministre français de la Guerre :

« Le général Yamagata, bien que ministre de l'Intérieur, dirige en réalité tout ce qui a rapport à l'armée. Il s'est réservé le titre d'inspecteur général permanent, qui le charge de la direction de l'instruction et met sous ses ordres directs toutes les écoles militaires. Il est président du comité de défense des côtes et membre du conseil supérieur de la guerre. Le prince Arisugawa, chef de l'État-major général, et le général Oyama, ministre de la Guerre, n'ont aucune volonté et leurs seconds, les généraux Ozawa et Katsura, sont des créatures du général Yamagata, qui exerce par eux une grande influence sur l'organisation et l'administration de l'armée.

Le général Yamagata n'a pas le savoir nécessaire pour pouvoir juger lui-même avec discernement les réformes à faire et il adopte souvent en aveugle les projets de ses conseillers allemands, projets qui n'ont pas tous été d'une grande valeur. Aussi, bien qu'un grand nombre d'officiers, même parmi ceux qui nous étaient autrefois dévoués, aient adopté, par intérêt ou par faiblesse, les idées nouvelles, les fautes commises ont amené la formation d'un autre parti, que l'on pourrait appeler par opposition le parti français et à la tête duquel se trouvent le prince Komatsu et les généraux Tani, Miura, Soga et Toriyo. Ces derniers ont été obligés, il y a deux ans, de quitter leurs fonctions actives et l'on comprend que leur parti ait par suite perdu du terrain¹⁹. »

En 1888, la France et le Japon étaient en pleine discussion sur l'engagement du professeur allemand von Wildenbruch et la relation entre les deux parties devenait de plus en plus tendue à cause de cette question diplomatique. La dégradation des relations franco-japonaises est provoquée par la venue de von Wildenbruch, l'annulation de l'envoi d'élèves japonais à l'école d'application de Fontainebleau et l'arrivée au poste de Premier ministre du militaire pro allemand

¹⁹ *Ibid.*

Yamagata. C'est une série d'événements pleinement défavorables à la France, qui encourage la germanisation des officiers japonais de l'armée impériale.

La *Shikan gakkô*, l'école militaire de Tôkyô, dont la formation était organisée sur le modèle français, finit par adopter en 1887 la méthode allemande de recrutement des élèves et d'enseignement sur les conseils de Jacob Meckel. Depuis lors, dans les deux plus grandes écoles militaires, *Shikan gakkô* et *Rikugun daigakkô*, l'école supérieure de guerre, c'est selon le modèle allemand que sont formés les jeunes officiers japonais de l'armée impériale. En ce qui concerne la différence de ces deux modèles européens de formation militaire, Nagaoka Gaishi, un ancien élève-officier ayant suivi ses études selon ces deux modèles différents, laisse le témoignage suivant :

« S'étant rendues compte que la défaite en 1870 était due au manque de connaissance, les autorités militaires françaises considèrent depuis lors comme leur priorité l'amélioration de la formation militaire. Et pour ce faire, les Français ont rédigé des manuels militaires beaucoup plus détaillés mais en même temps compliqués à comprendre. Depuis toujours, les militaires français sont très respectueux du bon sens et peuvent ne pas obéir à leurs supérieurs. Cela fait que si une décision prise par le supérieur n'est pas conforme aux normes militaires, les Français n'hésitent pas à la critiquer en ignorant les relations hiérarchiques avec leur supérieur.

Or, les manuels militaires d'infanterie de l'armée allemande sont bien simples à lire et le nombre de pages est presque la moitié de ceux des manuels français. Les militaires allemands sont tellement obéissants aux ordres de leur commandant qu'ils tendent parfois à laisser la raison de côté. En conséquence, même s'il y a des inconvénients dans les manuels, ils ne prennent pas la peine de les critiquer spécialement. Il paraît que les Allemands évitent toujours d'établir des règles très détaillées et essaient de laisser beaucoup d'autorité et de liberté au commandant²⁰. »

Comme le commente le capitaine Nagaoka, dans l'armée impériale japonaise des années 1880, notamment dans le domaine de l'enseignement militaire, existe une idée courante selon laquelle la méthode allemande est plus pratique et celle de France est plus théorique. Pour les Japonais, impatients d'avoir des résultats immédiats dans la formation militaire, il est naturel que la méthode allemande leur semble plus efficace et que le modèle allemand gagne progressivement la confiance des officiers japonais. Il est fortement probable que ce point de vue sur la méthode allemande ait favorisé la germanisation de l'armée japonaise.

Pourtant, cette idée reçue vient du simple fait que l'enseignement donné par Jacob Meckel à l'école supérieure de guerre est concentré plutôt sur la stratégie pratique contrairement à celui assuré par Henri Berthaut à l'école militaire de Tôkyô qui se chargeait du cours d'art militaire. En fait, le professeur allemand a organisé de nombreux stages militaires en dehors de l'école pour ses élèves. À l'inverse, le capitaine français restait dans la salle de classe pour leur transmettre les connaissances théoriques. Cette différence de pédagogie est en grande partie due au caractère différent entre les deux écoles ; l'école militaire assurant l'enseignement élémentaire des élèves-

²⁰ HAYASHI, *op.cit.*, p.165, témoignage du capitaine Nagaoka Gaishi, citation de l'auteur.

officiers et l'école supérieure de guerre dispense un enseignement appliqué à des élèves ayant déjà une connaissance théorique. Les cours donnés dans chaque établissement par ces deux militaires étrangers ne représentent aucunement le caractère de leurs propres armées nationales, mais les officiers japonais ainsi formés ont supposé que la différence entre les deux formations, allemande à la *Rikugun daigakkô* et française à la *Shikan gakkô*, venait de la spécificité des armées allemande et française.

Ainsi tant politiquement que militairement, l'armée impériale japonaise des années 1880 ne cesse d'admirer le modèle allemand et les jeunes officiers issus des deux plus grandes écoles militaires dispensant une formation selon le modèle germanique sont naturellement sympathisants de l'Allemagne. Dans ce contexte, un peu mal compris et source de malentendus, les officiers de l'armée japonaise mettent alors de plus en plus en avant l'autorité et la supériorité du commandant plutôt que la notion d'autocritique et c'est dans ce contexte que le Japon tourne son regard vers l'extérieur du pays en affrontant deux grandes nations : la Chine de dynastie Qing en 1894 et la Russie en 1904.

Le 10 décembre 1894, le major général Meckel reçoit l'Ordre du Soleil levant de deuxième classe. Le motif de sa décoration est que des officiers japonais qu'il avait formés à l'école supérieure de guerre, ont contribué à la victoire contre la Chine. Et en 1896, lorsque Yamagata Aritomo visite Berlin avant de participer à la cérémonie de couronnement de l'empereur russe Nicolas II, il est accueilli par Meckel. Il lui exprime sa joie quant à la victoire contre les Chinois et précise que les résultats satisfaisants durant la guerre sino-japonaise sont les fruits de la collaboration entre lui et le professeur Meckel. Même si la victoire contre la grande Chine arrive sept ans après le retour de Jacob Meckel en Allemagne, les militaires japonais n'oublient pas la contribution faite par l'officier allemand et considèrent que la victoire est, même en partie, due à son travail effectué au Japon.

En 1904, lors du conflit avec la Russie et de la victoire japonaise, la considération des officiers japonais pour l'ancien professeur allemand est loin d'avoir disparu. Suite à la déclaration de guerre faite par le Japon à l'empire russe le 10 février 1904, Jacob Meckel envoie un télégramme à Yamagata Aritomo « Heil Japan (Vive le Japon) ». Au lendemain de la victoire des troupes japonaises sur le fleuve Yalou, le major-général Fujii Shigeta (1860-1945), alors chef de l'état-major de la Première armée, ne manque pas de communiquer ce résultat militaire à Meckel.

Pour observer ce conflit russo-japonais, de nombreux pays occidentaux, ont voulu envoyer leurs militaires en Extrême-Orient et le gouvernement japonais accueille plus de soixante-dix officiers de treize nationalités différentes. Parmi eux, se trouvent bien sûr des officiers allemands qui, en regardant les opérations militaires effectuées par les troupes japonaises, disent que « les soldats et officiers japonais suivent exactement les prescriptions des manuels militaires allemands²¹ ».

Après la conclusion du traité de Portsmouth en septembre 1905 qui met un terme à la guerre russo-japonaise, s'organisent en Allemagne plusieurs groupes d'accueil de prisonniers de guerre japonais. À leur tête, sont placées deux personnes en lien avec le Japon comme groupes d'accueil : Theodor von Holleben (1838-1913), ancien ministre d'Allemagne au Japon et Jacob Meckel. Au mois de février 1906, mille sept cent soixante-seize militaires japonais détenus en

²¹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.444.

Russie franchissent la frontière germano-russe en train et arrivent à Hambourg. Ils y restent une semaine, puis sont envoyés dans leur pays natal.

Au travers des deux grandes guerres contre la Chine et la Russie, les traces de la présence des instructeurs allemands, en particulier celle de Jacob Meckel dans l'armée impériale japonaise, sont restées gravées dans la mémoire des officiers japonais et les relations amicales nouées entre les deux pays sous forme d'enseignement militaire dans les années 1880 étaient loin d'être effacées encore dix ans plus tard.

Conclusion

Deux ans après son établissement, le nouveau gouvernement de Meiji, successeur de celui du shôgunat des Tokugawa, choisit la France comme modèle pour l'armée impériale japonaise dont l'organisation est nécessaire pour maintenir sur tout le territoire la souveraineté du nouveau chef de l'État, l'empereur Mutsuhito. Cette décision prise en octobre de la troisième année de Meiji, l'année 1870, est en grande partie due à la contribution d'Ômura Masujirô, commandant en chef des troupes gouvernementales lors de la guerre civile de Boshin et admirateur des forces militaires shôgunales formées par la mission militaire française de Charles Chanoine. Même après l'assassinat d'Ômura, le *dajôkan* ne change pas l'organisation militaire projetée par Ômura et reste sur le chemin d'une francisation des forces japonaises.

Le principal travail de la deuxième mission militaire française arrivée au Japon en mai 1872 et initialement menée par le lieutenant-colonel Charles Marquerie puis par le lieutenant-colonel Charles Munier, est probablement la création d'une école militaire dans la capitale japonaise. Sous le nom de *Rikugun shikan gakkô*, l'école des officiers de l'armée de terre, cet établissement ouvre ses portes le 1^{er} janvier 1875. Les instructeurs japonais et français y forment de jeunes officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie : le futur corps d'élite de l'armée de terre japonaise.

Dans cette école militaire à Tôkyô, la collaboration entre la France et le Japon est plus visible que dans tous les autres établissements militaires établis et dirigés avec l'aide de la mission française tels que l'arsenal de Tôkyô, l'école vétérinaire, la poudrerie de Tôkyô, le camp d'entraînement militaire de Sakura etc. À l'ouverture de l'école, on compte près de soixante-dix professeurs et instructeurs japonais et dix-sept Français pour assurer les cours et l'instruction militaire de cent cinquante-huit élèves-officiers. Peu avant son départ du Japon, le chef de la mission Charles Munier, énumérant les travaux conduits par les officiers français de la mission pour le compte des autorités japonaises, qualifie la *shikan gakkô* d'« œuvre capitale pour l'avenir de l'armée japonaise ».

Alors que les relations franco-japonaises concernant l'enseignement militaire sont étroites au cours des années 1870, durant la décennie suivante, on observe une rupture du lien d'amitié entre les deux pays. Au fur et à mesure de la promotion à des postes importants de certains germanophiles dans le gouvernement tels que Itô Hirobumi et Yamagata Aritomo entre autres, c'est la politique générale du Japon qui subit l'influence des idées allemandes. Cette tendance, contemporaine de la création d'une école instruisant des officiers d'état-major pour l'armée japonaise, explique la venue au Japon d'un officier allemand, le major Klemens Wilhelm Jacob Meckel, en tant que professeur étranger de l'école supérieure de guerre et conseiller de l'état-major général de l'armée japonaise.

Bien qu'un groupe d'instructeurs français fût déjà au Japon à cette époque, c'est à l'officier allemand que le ministère japonais de la Guerre accorde davantage confiance plutôt qu'aux Français en charge de l'organisation de ses principaux établissements, notamment les deux plus grandes écoles militaires, *Rikugun shikan gakkô* (l'école des officiers de l'armée de terre) et *Rikugun daigakkô* (l'école supérieure de guerre de l'armée de terre). Par conséquent, les jeunes officiers japonais formés sur le modèle allemand et non pas français comme dans les années 1870, auront tendance à avoir de la sympathie pour l'Empire allemand. Ainsi, au cours des années 1880 et 1890,

progressive la germanisation de l'armée de terre japonaise et, dans ce contexte, au tournant d'un nouveau siècle, le Japon entre en guerre contre deux nations puissantes, la Chine en 1894 et la Russie en 1904.

Lorsque l'organisation militaire était faite sur le modèle français, il semble que chez les jeunes officiers en formation à l'école, ait été répandue une ambiance plutôt libérale, et que dans les troupes en service, régnait une atmosphère plutôt démocratique. Ce serait là une conséquence du *Jiyū minken undō* qui commence à dominer l'opinion publique au début des années 1870 mais il est vrai que, dans l'armée aussi, ce phénomène prend une certaine place à l'appui d'une formation militaire à la française assez démocratique.

Compte tenu de cette atmosphère potentiellement dangereuse pour la discipline des troupes, les autorités désirent revoir l'esprit et la psychologie des militaires japonais en publiant en octobre 1878 au nom du ministre de la Guerre, Yamagata Aritomo, la Semonce aux militaires. Ce texte composé de dix-huit articles, rappelle aux soldats et officiers de l'armée l'importance de la notion de loyauté, de bravoure et d'obéissance basée sur le *bushidō*, le code à respecter par le samouraï, et il interdit clairement aux militaires de participer au mouvement pour la liberté et les droits du peuple.

La même année que la publication de la Semonce aux militaires, est prise une autre mesure importante pour l'armée japonaise : l'indépendance de l'état-major général, *Sanbō honbu*, du ministère de la Guerre. Jusqu'en décembre 1878, le service des opérations militaires était assuré par un des six bureaux placés sous la direction du ministère de l'armée, *Sanbō kyōku*, mais à la fin de l'année 1878, il est décidé que ce bureau sera séparé de la direction du ministère pour devenir un établissement à part entière, à la tête duquel est nommé un officier général. Avec cette opération, le ministère de la Guerre ne se charge désormais plus que de l'administration de l'armée et c'est l'état-major qui s'occupe du commandement opérationnel des troupes.

À l'intérieur de l'état-major, l'Allemagne est toujours présente comme pays modèle à côté de la direction de l'établissement depuis l'arrivée au Japon de Jacob Meckel au milieu des années 1880.

En 1886, Tani Kanjō, ministre de l'Agriculture et du Commerce dans le gouvernement d'Itō Hirobumi rédige, à son retour d'un déplacement en Europe, un rapport dans lequel l'ancien directeur de l'école des officiers de Tôkyō n'hésite pas à exprimer son inquiétude sur la situation de son pays dont « la politique, le milieu académique, l'organisation militaire et le commerce sont tous germanisés ».

En tant qu'ancien officier francophile, l'attitude de Tani est certes plus ou moins due à sa position favorable à la France parmi les autorités militaires du pays, mais il est aussi vrai que la germanisation de l'armée impériale s'est faite en si peu de temps qu'elle impressionne un ancien lieutenant-général qui se trouvait en dehors de l'organisation.

L'indépendance de l'autorité du commandement militaire confiée à l'état-major et la supériorité de cet organe par rapport au ministère de la Guerre seront, au XXe siècle, décisives pour les opérations d'invasion planifiées par le quartier-général impérial notamment lors de la guerre en Asie et dans le Pacifique.

Compte tenu du processus de germanisation de l'armée et aussi de la politique japonaises suivie, certains historiens japonais avancent que si la France, et non pas l'Allemagne, était restée le pays modèle sur l'organisation militaire de l'armée japonaise, le Japon aurait vécu une autre histoire au XXe siècle que celle connue aujourd'hui¹. Leur argument repose sur le fait que l'indépendance de l'état-major général du ministère de l'Armée, à l'instar du système militaire allemand, et la germanisation de l'ensemble du corps militaire japonais, ont pu être une des causes principales de la prise de pouvoir des forces armées au sein du gouvernement et facilité l'expansionnisme japonais en Asie orientale au XXe siècle.

Il est vrai qu'après les troubles internes au Japon tout au long de la guerre civile, le gouvernement de Meiji cherchait à moderniser sa force militaire en ayant recours à des pays européens, la France et l'Allemagne, à l'origine pour maintenir le calme à l'intérieur du pays mais, au fur et à mesure de l'installation d'une armée comparable à celle de ses partenaires européens, le Japon commence à regarder ses pays voisins et à se mêler de leurs conflits politiques, qui tournent finalement en conflits armés. Bien sûr, la modernisation et l'accroissement de la puissance militaire ne sont pas les seules causes de l'attitude expansionniste du Japon de la fin du XIXe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Mais on ne peut pas nier non plus que l'institution militaire servit au gouvernement japonais d'atout politique et diplomatique pendant cette période.

¹ SHINOHARA, 1983, *op.cit.*, p.4-5.

Conclusion générale

Les affaires militaires n'existent jamais indépendamment de la politique. Depuis toujours, la politique a utilisé la force militaire comme moyen d'assurer son autorité et de gouverner le territoire et le peuple. Cette théorie n'échappe pas au cas des relations militaires entre la France et le Japon dans la deuxième moitié du XIXe siècle, que nous avons traitées dans cette étude.

L'histoire des premières relations militaires entre les deux pays, représentées sous la forme d'envoi d'instructeurs militaires français dans le Japon des Tokugawa, montre l'intention de ce dernier de faire face au changement radical de la situation politique à l'époque du *Bakumatsu*. Après l'ouverture du pays, les Tokugawa ont ressenti la nécessité de réorganiser et de renforcer leurs capacités militaires, longtemps ignorées et affaiblies pendant le temps de paix du *Sakoku*. Pour les Japonais, les événements militaires survenus sur le continent chinois prouvant la puissance des pays occidentaux, la Grande Bretagne et la France en l'occurrence, ont suffi à leur faire prendre conscience de la nécessité de l'occidentalisation de leur armée. La situation politique intérieure de l'époque accélère cette idée car des provinces du Sud, contestant l'autorité des Tokugawa, n'hésitent plus à montrer leur hostilité et l'idée d'en finir avec le gouvernement des Tokugawa est de plus en plus manifeste dans tout le Japon. La politique du gouvernement des Tokugawa correspond parfaitement à celle de Léon Roches, ministre de la France au Japon, qui ne cache pas son intention d'augmenter la présence politique de la France au Japon et qui se consacre, pendant sa fonction de représentant français, à mener à bien des projets franco-japonais dont l'importance justifiera leur poursuite par le gouvernement ultérieur de Meiji. L'envoi au Japon de la première mission militaire française se trouve effectivement parmi ces projets.

Rétrospectivement parlant, la participation du capitaine d'artillerie Jules Brunet à la guerre civile japonaise de 1868-1869, est souvent décrite comme un récit héroïque et chevaleresque. L'instructeur de la mission française, soucieux de ne pas vouloir laisser seuls ses élèves japonais se battre contre les troupes du nouveau gouvernement, décide de démissionner de son poste de l'armée française et de se rendre lui aussi dans le champ de bataille rejoindre l'armée résistante qui veut défendre les valeurs de l'ancien régime. Cet épisode de Jules Brunet suscite de nombreuses réactions en particulier parmi les pratiquants des arts martiaux japonais, qui apprécient le militaire français en tant que « samurai aux yeux bleus ». Mais pourtant, il ne faut pas oublier le côté politique de cette histoire car, lorsque Brunet quitte la mission pour rejoindre les troupes des Tokugawa, il existait un accord entre les ministres occidentaux au Japon, qui interdisait clairement l'intervention des étrangers dans la guerre civile, de quelle façon que ce soit, et le comportement de Brunet provoque, après la fin de la guerre, une polémique diplomatique entre la légation française et le nouveau gouvernement de Meiji. Ainsi, l'histoire de Jules Brunet au Japon ne doit pas être vue seulement d'un point de vue idéologique, mais aussi du point de vue politique sur l'ensemble des faits concernant ce personnage.

La deuxième mission militaire française au Japon intervient dans une toute nouvelle atmosphère politique car le gouvernement de Meiji, en grande partie établi par les hommes des provinces du Sud, victorieux, politiquement et militairement de l'ancien régime des Tokugawa, cherche à se démarquer de la politique de ses prédécesseurs et à établir un nouveau régime dans le pays. Mais, comme ce gouvernement de Meiji choisit en définitive la France en tant que partenaire dans le

domaine de la réorganisation militaire, il ne pouvait pas être en rupture complète avec l'ère des Tokugawa en raison de l'impossibilité de créer de zéro un système militaire tout nouveau. Ayant gagné, une fois de plus, la confiance des Japonais, la France confirme sa collaboration militaire avec le Japon dans les années 1870, en particulier dans le domaine de l'enseignement militaire, et les militaires français envoyés au Japon dans ce cadre travaillent en formant des officiers japonais à la française. Mais, dans les années 1880, cette collaboration franco-japonaise se fissure progressivement avec la montée en puissance de l'Allemagne au sein du gouvernement de Meiji. Parmi les hommes politiques germanophiles se trouvent Ôyama Iwao, ministre de l'Armée de 1885 à 1891, Itô Hirobumi, premier ministre de 1885 à 1888. Ainsi, la place occupée par la France dans l'enseignement militaire au Japon est petit à petit cédée à l'Allemagne, qui envoie ses instructeurs militaires pour l'école supérieure de guerre créée en 1883 dans les locaux de l'état-major à Akasaka.

Vers la fin des années 1890, les relations franco-japonaises dans l'Armée de terre débutées à l'époque du *Bakumatsu* deviennent ainsi plus distantes mais cela ne signifie pourtant pas la fin des leurs relations militaires. Entre 1886 et 1890, l'un des meilleurs ingénieurs maritimes en France, Louis-Émile Bertin est engagé au service du ministère japonais de la Marine et pendant son service au Japon, il dessine et fait construire les trois navires pour la Marine nipponne, *Matsushima*, *Itsukushima* et *Hashidate*, qui joueront un rôle décisif en bataille du fleuve Yalou pendant la guerre sino-japonaise en 1894. Au XXe siècle encore, la France expédie au Japon une mission aéronautique composée de cinquante instructeurs et menée par le lieutenant-colonel Jacques Faure, avec plusieurs avions français d'un modèle nouveau.

Les relations franco-japonaises dans le domaine militaire au tournant XXe siècle ne se réduisent pas seulement à la coopération en matière d'instruction. Lors de la révolte des Boxers survenue en Chine de 1899 à 1901, qui a suscité l'intervention de plusieurs nations occidentales, dont la France et le Japon, ce dernier accueille une centaine d'officiers et de soldats blessés sur le continent et transférés au Japon pour les soigner à l'hôpital militaire de Hiroshima. Cette opération a été menée à l'initiative de la Croix-Rouge japonaise mais, compte tenu de son caractère, les ministères de l'Armée et de la Marine ne restent pas indifférents et proposent de mobiliser du personnel et des équipements à leur disposition.

Ainsi, tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle et du début du XXe, la France et le Japon ont gardé des relations militaires et politiques proches. On peut dire que ce rapprochement franco-japonais pendant cette époque est dû, en grande partie, au travail de Léon Roches, deuxième ministre de France au Japon, qui a réussi à gagner la confiance des hommes politiques des Tokugawa et s'est comporté en tant que conseiller étranger du *Bakufu*. Une fois établie fermement, l'amitié des deux pays n'a pas véritablement été interrompue jusqu'au milieu du XXe siècle, la période des conflits féroces qui ont ravagé le monde entier, comme le montrent de nombreux exemples cités plus haut.

Parmi ces nombreux exemples, les deux missions militaires d'instruction revêtent une importance particulière dans l'histoire des relations bilatérales car elles sont considérées comme un des premiers éléments prouvant l'amitié des deux pays à l'aube de l'ouverture du Japon au reste du monde. Depuis le premier contact de la France avec le Japon réalisé en 1858 par le baron Jean-Baptiste Louis Gros sous la forme d'un traité d'amitié et de commerce, il ne fallut pas plus

de dix ans pour que le projet d'envoi de la première mission militaire française se soit concrétisé. Si, pendant les négociations du traité avec les Japonais, le baron Gros insistait sur l'attitude pacifique de la France vis-à-vis du gouvernement japonais et l'établissement de relations bénéfiques pour les deux pays, la réalisation du projet d'une mission militaire française au Japon, conçu mutuellement par Léon Roches et par Oguri Tadamasu et Kurimoto Joun, représente l'achèvement des efforts diplomatiques de la France au Japon depuis l'ouverture de ce dernier. En termes de budget et de ressources humaines consacrés à cette opération et également du fait de son influence sur les générations suivantes, le travail fait par la mission de Charles Chanoine est, avec la construction de l'arsenal de Yokosuka, le symbole le plus représentatif des relations franco-japonaises du XIXe siècle, voire de toute l'histoire des rapports entre les deux pays.

L'importance de la contribution faite par la mission de Chanoine s'explique par la décision d'adopter le modèle français pour l'organisation de l'armée de terre menée par le gouvernement de Meiji. Non seulement le travail de la modernisation des troupes terrestres, mais la construction et la gestion de l'arsenal de Yokosuka sont aussi reprise par les hommes du nouveau gouvernement. Dans ce sens, on peut dire que la série des réformes envisagées au nom de la restauration de Meiji dont l'idéologie est décrite souvent « révolutionnaire », s'est effectuée, en réalité, dans la continuité de la politique de l'ancien régime dans de nombreux domaines. Les résultats apportés par les Français de la première mission française suffisaient aux nouveaux dirigeants du pays pour décider de rester dans la voie initialement exploitée par leurs anciens adversaires et choisir la France en tant qu'instructeur militaire.

S'il s'est produit au Japon un changement de régime dans cette deuxième moitié du XIXe siècle, la France, elle aussi, a vécu le même type d'événement : la chute du Second Empire de Napoléon III suite à la guerre franco-prussienne et l'établissement de la Troisième République. Malgré ce tournant radical du système politique, le régime républicain ne change pas son attitude vis-à-vis du Japon dans le domaine militaire et n'hésite pas à envoyer ses instructeurs militaires à son partenaire d'Asie. Comme la politique du nouveau gouvernement japonais, la politique prise par la France d'Adolphe Thiers et de Patrice de Mac Mahon (1808-1893), premier et deuxième présidents de la Troisième République, n'était pas de rompre le lien militaro-politique avec le Japon mais de le renforcer tout en restant l'instructeur militaire des Japonais, la position grâce à laquelle la France peut confirmer sa présence diplomatique avantageuse au Japon. Ainsi, même après l'établissement de la Troisième République, le nouveau gouvernement français a choisi de suivre la route initiée par son prédécesseur et c'est justement le choix du nouveau gouvernement japonais.

On peut dire que, pendant l'époque où les deux missions militaires françaises étaient au Japon pour organiser et instruire les troupes japonaises, c'est-à-dire, entre 1867 et 1880, les relations des deux pays voient leur « âge d'or » car, par le travail des instructeurs français, les Japonais n'ont pas seulement acquis la connaissance militaire mais ils ont établi avec les Français, de véritables relations humaines, entre « maître et élève » et les Français, eux aussi, ont bien senti de la sympathie à l'égard des élèves japonais. Bien que ce soit dans le domaine de l'enseignement militaire où la priorité est mise notamment sur l'apprentissage de la technique ou la méthode de mener des batailles le plus efficacement possible et de battre son adversaire au bout du compte, les Français et les Japonais ont réussi à nouer des liens solides qui ne se brisèrent pas pendant de longues années.

Ces liens sont si importants que le retour en France des instructeurs de la deuxième mission et le passage progressif de leur mission aux Allemands, sont souvent perçus comme exprimant la rupture définitive des relations militaires nippo-françaises. Mais étant donnée les autres perspectives de coopération dans les domaines militaire et aussi politique, la France était et est toujours un partenaire indispensable pour le Japon et réciproquement.

Bibliographie

Ouvrages

1. AKAMINE, Mamoru
Ryūkyū ōkoku (Le Royaume des Ryūkyū), Tôkyô, Kôdansha, 2004, 228 p.
2. CORDIER, Henri
Mélange d'histoire et de géographie orientales tome1, Paris, Jean Maisonneuve & Fils, 1914, 317 p.
3. FUJII, Tetsuhiro
Nagasaki kaigun denshūjo (Le centre d'entraînement naval de Nagasaki).
Tôkyô, Chūô kôron sha, 1991, 188 p.
4. HAYASHI, Saburô
Sanbô kyôiku: mekkeru to nihon rikugun (La formation des officiers d'état-major: Meckel et l'armée de terre japonaise), Tôkyô, Fuyô shobô, 1984, 234 p.
5. HOSHI, Ryôichi
Ôtori Keisuke (Ôtori Keisuke), Tôkyô, Chūô kôron shinsha, 2011, 239 p.
6. IMAI, Shôji
Oyatoi gaikokujin 12 : gaikô (Les étrangers engagés au service des autorités japonaises, tome 12 : la diplomatie), Tôkyô, Kashima shuppankai, 1975, 226 p.
7. ISHII, Takashi
Boshin sensô ron (Recherches sur la guerre de Boshin), Tôkyô, Yoshikawa kôbun kan, 2008, 356 p.
8. ISHIZUKA, Hiromichi
Meiji ishîn to yokohama kyoryūchi – eifutsu chūtongun o meguru kokusai kankei (La restauration de Meiji et la zone de résidence de Yokohama- les relations internationales autour des troupes anglaise et française à Yokohama), Tôkyô, Yoshikawa kôbunkan, 2011, 244 p.
9. KATSU, Kaishū
Kaigun rekishi (Histoire de la marine), réédition, Tôkyô, Hara shobô, 1967, 519 p.
10. KATSUBE, Mitake (et. al.), (éd.)
Katsu Kaishū zenshū 17 (Collection des ouvrages de Katsu Kaishū, tome 17), Tôkyô, Keisô shobô, 1977, 616 p.
11. KERR, George H.
Okinawa-The History of an Island People, Boston, Tuttle Publishing, 2000, 573 p.
12. KUSUMOTO, Juichi
Nagasaki seitetsusho (L'aciérie de Nagasaki), Tôkyô, Chūôkôron sha, 1992, 251 p.
13. MATSUSHITA, Yoshio
Meiji no guntai (l'armée de l'époque Meiji), Tôkyô, Shibundô, 1963, 201 p.

14. MATSUURA, Rei

Tokugawa Yoshinobu : shōgunke no meiji ishin (Tokugawa Yoshinobu : la restauration de Meiji et la famille du shōgun), édition augmentée, Tôkyô, Chûô kōronsha, 1997, 253 p.

15. MATSUZAKI, Sekiko (sous la direction de)

Furansu shikan ga mita nibon no akebono (L'aube du Japon moderne vue par un officier français au cours des années 1876-1878 : collection Louis Kreitmann), Tôkyô, IRD kikaku, 2005, 298 p.

16. MATSUZAWA, Hiroaki

Kindai nibon no keisei to seiyō keiken (La formation du Japon modern et l'expérience de l'Occident), Tôkyô, Iwanami shoten, 1993, 420 p.

17. MEDZINI, Meron

French policy in Japan during the closing years of the Tokugawa regime, Cambridge, Harvard University Press, 1971, 245 p.

MIYANAGA, Takashi

18. *Purinsu Akitake no ōshū kikō : keiō san nen pari banpaku shisetsu (Le voyage en Europe du Prince Akitake: la délégation pour l'exposition universelle de Paris de la troisième année de Keiō)*, Tôkyô, Yamakawa shuppansha, 2000, 239 p.

19. *Bakumatsu kenō shisetsu dan (La mission envoyée en Europe à la fin du shōgunat des Tokugawa)*, Tôkyô, Kōdansha, 2006, 377 p.

20. NAKAMURA, Kōsuke

Kindai nibon yōgakushi josetsu (Introduction à l'histoire de la musique occidentale au Japon), Tôkyô, Tôkyō shoseki, 2003, 928 p.

21. NAKAMURA, Rihei

Yōgaku dōnyūsha no kiseki : Nibon kindai yōgakushi josetsu (Les traces des introducteurs de la musique occidentale : introduction à l'histoire de la musique moderne au Japon), Tôkyô, Tôsui shobō, 1993, 882 p.

22. NARUIWA, Sōzō

Bakumatsu nibon to furansu gaiō. Reon rosshu no sentaku (Le Japon à la fin du shōgunat des Tokugawa et les relations diplomatiques avec la France : les choix de Léon Roches), Ōsaka, Sōgensha, 1997, 285 p.

23. NISHIKAWA Takeomi

Yokohama kaikō to kōtsū no kindaiika (L'ouverture de Yokohama et la modernisation des moyens de transport), Tôkyô, Nihon keizai hyōron sha, 2004, 196 p.

NOGUCHI, Takehiko

24. *Bakufu hobei tai (Les troupes de l'infanterie du Bakufu)*, Tôkyô, Chûô kōron shinsha, 2002, 295 p.

25. *Chōshū sensō : Bakufu gakai he no keiro (Les guerres à Chōshū : le tournant vers la chute du shōgunat)*, Tôkyô, Chûô kōron shinsha, 2006, 261 p.

26. OKADA, Shin'ichi (et. al.)

Hakodate no bakumatsu, ishin : furansu shikan buryune no sukecchi hyaku mai (La fin du shōgunat à Hakodate, la restauration : cent dessins d'un officier français, Brunet), Tôkyô, Chûōkōronsha, 1988, 110 p.

27. ÔMATSU, Kî'ichi
Sekiguchi taibô seizôsho (l'Atelier de fabrication de canons de Sekiguchi), Tôkyô bunken sentâ, Tôkyô, 2005, 145 p.
28. ONODERA, Ryûta
Kurimoto Joun- taisetsu o kenji shita bôkoku no ishin (Kurimoto Joun- Un vassal loyal d'un régime perdu), Minerva shobô, Kyôto, 2010, 279 p.
29. ÔTSUKA, Takematsu
Bakumatsu gaikôshi no kenkyû (Recherches sur l'histoire des relations diplomatiques à la fin du shôgunat des Tokugawa), Tôkyô, Hôbunkan, 1952, 396 p.
30. POLAK, Christian
Kinu to hikari : shirarezaru nichifutsu kôryû hyaku nen no rekishi (Soie et lumière : l'âge d'or des échanges franco-japonais), Tôkyô, Hachette fujingahô, 2002, 235 p.
31. SHIBUSAWA, Eiichi
Tokugawa Yoshinobu kôden 3 (Biographie officielle de Tokugawa Yoshinobu, tome.3), Tôkyô, Heibonsha, 1967, 395 p.
32. SHIMIZU, Isao
Bigô ga mita nihonjin (les Japonais vus par Bigot), Kôdansha gakujutsu bunko, Tôkyô, 2001, 246 p.
- SHINOHARA, Hiroshi
33. *Rikugun sôsetsushi (Histoire de la création de l'armée de terre japonaise)*, Tôkyô, Libroport, 1983, 450 p.
34. *Kaigun sôsetsushi (Histoire de la création de la marine japonaise)*, Tôkyô, Libroport, 1986, 510 p.
35. *Nihon kaigun oyatoi gaijin (Les étrangers engagés au service de la marine japonaise)*, Tôkyô, Chûô kôron sha, 1988, 226 p.
36. TAKAHASHI, Kunitarô
Oyatoi gaikokujin dai roku gunji (Les étrangers engagés au service des autorités japonaises, tome 6, affaires militaires), Tôkyô, Kashima kenkyûjo shuppan kai, 1968, 245 p.
37. TAKAHASHI, Kunitarô (sous la direction de.)
Yokosuka seitetsujo no hitobito - hanabiraku furansu bunka - (Les gens de l'arsenal de Yokosuka - l'épanouissement de la culture française), Yûrindô, Yokohama, 1983, 189 p.
- TOMITA, Hitoshi
38. *Merume Kashon : bakumatsu Furansu kaisôden (Mermet Cachon : biographie d'un curieux prêtre à l'époque de la fin du shôgunat)*, Yokohama, Yûrindô, 1980, 189 p.
39. *Furansugo koto hajime (L'histoire de l'apprentissage de la langue française au Japon)*, Tôkyô, Nihon hôsô shuppan kyôkai, 1983, 231 p.
40. TOTMAN, Conrad D.
The collapse of the Tokugawa Bakufu, 1862-1868, Honolulu, University of Hawaii Press, 1980, 588 p.
41. TOUCHET (DE), Elisabeth
Quand les Français armaient le Japon : La création de l'arsenal de Yokosuka 1865-1882, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 420 p.

UMETANI, Noboru

42. *Meiji zenki seiji shi no kenkyū : meiji guntai no seiritsu to meiji kokka no kansei (Recherches sur l'histoire politique au début de l'époque Meiji : l'établissement de l'armée de Meiji et de l'État Meiji)*, Tôkyô, Miraisha, 1978, 487 p.

43. *Oyatoi gaikokujin : meiji nihon no wakiyakutachi (les étrangers engagés au service des autorités japonaises : les collaborateurs de l'ombre au développement du Japon à l'époque Meiji)*, Tôkyô, Kôdansha, 2007, 259 p.

Chapitres d'ouvrages

44. AKIZUKI, Toshiyuki

« Saharintô ni okeru nihonjin to ainujin » (Les Japonais et les Aïnous sur l'île de Sakhaline), (in) INOUE Katsuo (éd.), *Kaikoku* (L'ouverture du pays), Tôkyô, Yoshikawa kôbunkan, 2001, p. 271-289.

45. HÔYA, Tôru

« Kreitmann et les missions militaires françaises », (in) FIÉVÉ, Nicolas (éd.), *Collection Kreitmann. L'aube du Japon moderne, vue par un officier français au cours des années 1876-1878*, Tôkyô, IRD Kikaku, 2005, p.243-252.

46. SAWATARI, Kiyoko

« Innovational Adaptations : Contacts between Japanese and Western Artists in Yokohama, 1859-1899 », (in) CONANT, Ellen P. (éd.), *Challenging Past and Present : The Metamorphosis of Nineteenth-Century Japanese Art*, Hawaï, 2006, p.83-113.

47. SHIBATA, Takenaka

« Eifutsukô (Voyage en France et en Angleterre) », (in) Jirô NUMATA et Hiroaki MATSUZAWA (éd.), *Seiyôkenbunshû (Collection d'observations en Occident)*, Tôkyô, Iwanami shoten, 1974, p.262-476.

48. SIMS, Richard

« France 16 December 1872-17 February 1873 », (in) NISH Ian (éd.), *The Iwakura Mission in America & Europe : A New Assessment*, Londres, Routledge, 1998, p.45-55.

49. SUZUKI, Jun

« Ranshiki, eishiki, futsushiki : shohan no heisei dôn'yû » (Les modèles hollandais, anglais et français : introduction du système militaire dans les fiefs), (in) Yokohama taigai kenkeishi kenkyûkai (Société de recherche sur l'histoire des relations internationales à Yokohama) (ed.), *Yokohama eifutsu chûtongun to gaikokujin kyoryûchi (Les troupes anglaises et françaises en garnison à Yokohama et la zone de résidence étrangère)*, Tôkyô, Tôkyôdô shuppan, 1999, p.213-225.

50. UCHIDA, Hoshimi

« Gijutsu seisaku no rekishi (Histoire de la politique technologique) », (in) HAYASHI Takeshi (éd.), *Kindai nihon no gijutsu to gijutsu seisaku (Technologie et la politique technologique dans le Japon moderne)*, Tôkyô, Kokusai rengô daigaku, 1986, p.163-232.

Articles de revue

51. ASADA, Takae

« Kaikoku to meijiki no nihon bôeki » (L'ouverture du pays et le commerce japonais pendant la période Meiji) », (in) *Meidai shôgaku ronsô*, vol.82, n°3, février 2000, p.101-118.

52. ASARI, Keiichirô

« Goryûkaku made oshiego to tensen shita Bakufugun komon buryune taii » (Le capitaine Brunet qui a continué à se battre avec ses élèves jusqu'aux batailles de Goryôkaku), (in) *Agora*, vol.9, n°8, août 1999, p.34-37.

53. ASHIDA, Ban

« Nihon no nanboku sensô : boshin kara hakodate ni itaru tatakai wa eifutsu no dairi sensô datta ? (La guerre civile japonaise : les batailles de Boshin à Hakodate étaient-elles une guerre par procuration entre la France et l'Angleterre ?) », (in) *Nihon shugi*, n°5, janvier 2009, p.50-61.

54. BEILLEVAIRE, Patrick

« La participation de la Société des Missions Étrangères de Paris à l'ouverture intellectuelle du Japon dans les derniers temps du régime shôgunal », (in) *Histoire & Missions Chrétiennes*, n°7, septembre 2008, p.79-105.

55. CORDIER, Henri

« Le premier traité de la France avec le Japon (Yedo, 9 octobre 1858) », (in) *T'oung Pao*, seconde série, vol. 13, n°2, 1912, p.205-290.

56. CORNEVIN, Hélène

« De la gravure à la caricature : le Japon de Meiji vu par Georges Bigot », (in) *L'Ethnographie*, n°108, automne 1990, p.181-201.

57. ERICSON, Mark D.

« The Bakufu Looks Abroad. The 1865 Mission to France », *Monumenta Nipponica*, vol. 34, n°4, hiver 1979, p.383-407.

58. HARA, Masatoshi

« Meijiki no zugaku kyôiku (l'éducation de la science graphique à l'époque Meiji) », (in) *Zugaku kenkyû*, n°75, mars 1997, p.21-26.

59. ICHIKAWA, Shin'ichi

« La Mission Iwakura (1871-1873) et la France : ce que virent en Europe les Japonais de l'époque Meiji », (in) *Chichûkai kenkyûjo kiyô*, n°4, mars 2006, p.119-129.

60. IKUTA, Sumie

« Bakumatsu ni okeru furansu kantai no ryûkyû raikô to satsuryû kankei (L'arrivée de la flotte française aux îles Ryûkyû et les relations entre la province de Satsuma et le Royaume des Ryûkyû) », (in) *Okinawa bunka kenkyû*, n°19, septembre 1992, p.1-93.

61. JONES, H.J.

« Bakumatsu Foreign Employees », (in) *Monumenta Nipponica*, vol.29, n°3, automne 1974, p.305-327.

62. KIKEGAWA, Hiromasa

« Furansu kaigun to Bakufu to no kankei ni tsuite: fujiyamakan de no denshû o chûshin to shite » (Sur les relations entre la marine française et le *Bakufu* : autour de l'entraînement naval à bord du navire Fujiyama kan) », (in) *Seiji keizai shigaku*, n°380, avril 1998, p.16-33.

63. KOGURE, Minori

« Oranda tainichi sekkyoku gaikô no shûen (La fin de la diplomatie active hollandaise face au Japon), (in) *Sundai shigaku*, n°119, août 2003, p.65-96.

64. KUBLIN, Hyman,

« The « Modern » Army of Early Meiji Japan », (in) *The Far Eastern Quarterly*, vol.9, n°1, novembre 1949, p.20-41.

65. LANGALERIE-ROBIN (de), Madelaine

« Charles de Montblanc et la restauration de Meiji », (in) *Nichifutsu Bunka*, n°24, mars 1969, p.43-69.

LEHMANN, Jean-Pierre

66. « French Catholic Missionaries in Japan in the Bakumatsu and Earli Meiji Periods », (in) *Modern Asian Studies*, vol.13, n°3, 1979, p.377-400.

67. « Léon Roches - Diplomat Extraordinary in the Bakumatsu Era : An Assessment of His Personality and Policy, (in) *Modern Asian Studies*, vol.14, n°2, 1980, p.273-307.

68. MARUMO, Toshitsune

« Satsutei hôgekî no hôryaku (le plan du bombardement à la résidence de Satsuma) », (in) *Kyû Bakufu*, vol. 3, n°1, janvier 1899, p.68-70.

69. MATSUURA, Rei

« Ansei kaikôki no oranda : fabyusu, peresu-reiken, kettendeike (La Hollande dans la période Ansei : Fabius, Pels Rijcken et Kattendijke) », (in) *Kokusai bunka ronshû* 2, 1990, n°2, p.67-88.

70. MEGURO, Higashi

Korasshu: tekikan kôtetsu no dasshu sakusen ni sankashita furansu gunjin (Collache: un militaire français qui a participé à l'opération d'abordage contre un navire cuirassé), (in) *Rekishi dokuhon*, n°42, avril 1997, p.146-149.

MIYANAGA, Takashi

71. « Bakufu igirisu ryûgakusei, jô (Les élèves japonais envoyés en Angleterre par le Bakufu, 1), (in) *Shakai rôdô kenkyû*, n°36, décembre 1989, p.133-193.

72. « Berugî kizoku monburan haku to nihonjin (Comte de Montblanc et les Japonais) », (in) *Shakai Shirin*, vol.47, n°2, décembre 2000, p.118-182.

73. NAGAI, Kenshi

« Rikugun gungakudan (le groupe de musique de l'armée de terre), 5 », (in) *Ongakukai : The Musical Japan*, n°148, février 1914, p.31-32.

74. NAKAMURA, Rihei

« Yôgaku dônnyûsha daguron kô (Sur Dagrón, introducteur de la musique occidentale) », (in) *Shisô Nihon daigaku*, n°39, juillet 1987, p.29-41.

75. NAKATAKE, Kanami

« Bakumatsu no yokohama chûton furansu rikugun butai (Les troupes de terre françaises à Yokohama à la fin du shôgunat des Tokugawa) », (in) *Yokohama Archives of History Review*, vol.14, mars 1996, p.42-71

NISHIBORI, Akira

76. « Nihon haken dai ichiji furansu gunji komondan danchô charuru syurupisu jûru Chanoânû (1835-1915) shiryô (Documents sur Charles Sulpice Jules Chanoine (1835-1915), le chef de la première mission militaire française), (in) *Chiba shôdai kijô*, n°16, décembre 1978, p.55-76.

77. « Cinq courtes biographies de Français au Japon à l'époque de la révolution de Meiji », (in) *L'Ethnographie*, n°108, automne 1990, p.202-209.

78. « Shodai furansu tokumei zenken kôshi gyusutâvu dushênu do berukûru ni tsuite », 1 (À propos de Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ministre plénipotentiaire français au Japon, 1) », (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol. 13, n°4, 1993, p.95-103.

79. « Shodai furansu tokumei zenken kôshi gyusutâvu dushênu do berukûru ni tsuite » 2 (À propos De Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ministre plénipotentiaire français au Japon, 2) », (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol. 14, n°4, 1994, p.107-113.

80. « Furansu gaikô shisetsu jan bachisuto rui guro (1793-1870) ni tsuite » (1) (À propos de Jean Baptiste Louis Gros (1793-1870), envoyé diplomatique français (1)), (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol.14, n°2, 1993, p.65-73.

81. « Furansu gaikô shisetsu jan bachisuto rui guro (1793-1870) ni tsuite » (2) (À propos de Jean Baptiste Louis Gros (1793-1870), envoyé diplomatique français (2)), (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol.14, n°3, 1993, p.76-84.

82. « Dai nidai nihon chûsatsu furansu kôshi micheru jûru marî reon rosshu ni tsuite » (Sur le deuxième ministre plénipotentiaire de France au Japon, Michel Jules Marie Léon Roches), (in) *Yokohama keiei kenkyû*, vol.19, n°1, juin 1998, p.146-157.

83. NORMAN, E. Herbert

« Soldier and Peasant in Japan: The Origins of Conscription », (in) *Pacific Affairs*, vol.16, n°1, mars 1943, p.47-64

ÔKUBO, Hideaki

84. « Ôsaka heigakuryô ni okeru futsushiki denshû to kagahan (L'instruction française à l'école militaire d'Ôsaka et le fief de Kaga) », (in) *Kanazawa daigaku kyûiku gakubu kijô*, vol.45, février 1996, p.173-192.

85. « Kindai nihon taiiku no keisei ni okeru bakumatsu furansu gunji komondan no kage » (les traces des missions militaires françaises dans le développement de l'éducation physique dans le Japon moderne) », (in) *Taiikugaku kenkyû*, n°54, juin 2009, p.1-14.

86. OGAWA, Ayako

« Bakumatsuki Bakufu to shohan no yôgaku shinkô seisaku » (la politique de promotion des études occidentales du gouvernement japonais et des fiefs à la fin de l'époque d'Edo), (in) *Fukuoka kyôiku daigaku kijô dai ni bunsatsu*, février 2002, p.1-12.

SAWA Mamoru

87. « Shiryô kanko oyatoi furansujin meisaihyô : meiji nenkan o chûshin to shite » (Document, liste des Français engagés au service des autorités japonaises : autour des années Meiji) », (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, n°23, janvier 1983, p.105-156.

88. « Hakodate sensô ni katanshita jûnin no furansujin » (Dix Français participant aux batailles de Hakodate) », (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, vol.31, janvier 1987, p.259-307.

89. « Joruju rubon : nihon no heiki seizô no gijutsu shidôsha » (Georges Lebon: instructeur mécanicien pour la fabrication d'armes au Japon), (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, vol.35, 1989, p.291-319.

90. « Yokohama kyoryûchi no furansu shakai 1 » (La communauté française dans la zone de résidence étrangère de Yokohama » 1), (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, n°44, 1993, p. 131-170.

91. « S. Kazunûbu ni kansuru jakkan no shiryô » (Quelques documents sur S. Cazeneuve), (in) *Chiba keiai keizai daigaku kenkyû ronshû*, vol.70, 2007, p.361-370.

TAKAHASHI, Hirofumi

92. « Bakumatsu kaikôki no nihon to furansu : futsu gunkan o meguru gaikô to gunji soshite Jôhō » (Le Japon et la France dans la période d'ouverture de la fin du shôgunat : la diplomatie, les affaires militaires et les informations sur un navire de guerre français), (in) *Jôchi shigaku*, n°38, novembre 1993, p.161-173.

93. « Jules Brunet, Français qui combattit au Goryôkaku », (in) *Acta Asiatica : Bulletin of the Institute of Eastern Culture*, n°17, 1969, p.59-82.

94. TAKAMURA, Tadashige

« Bakumatsu nihon to furansu daini teisei no seiji jôkyô » (La situation politique au Japon à la fin du shôgunat des Tokugawa et dans la France du Second Empire), (in) *Sôka hōgaku*, vol.33, n°1, septembre 2003, p.1-25.

TAKEMOTO, Kazuyuki

95. « Ômura Masujirô no isaku no tenkai : Ôsaka heigakuryô no sôgyô » (La mise en œuvre de mesures conçues par Ômura Masujirô : la création de l'école d'études militaires d'Ôsaka), (in) *Dôshisha hōgaku*, n°321, juillet 2007, p.543-576.

96. « Nihon rikugun ni okeru futsushiki tôitsu to chôhei kisoku no seitei : Ôsaka heigakuryô no Seika » (L'adaptation unifiée du système français dans l'armée de terre japonaise et l'établissement des règles sur la circonscription : la conséquence de la formation de l'école militaire d'Ôsaka), (in) *Dôshisha hōgaku*, n°322, septembre 2007, p.55-88.

97. TANAKA, Hiroyuki

« Abe Masahiro no taigai seisaku ni kansuru ichi shiron » (Réflexion sur la politique extérieure d'Abe Masahiro) », (in) *Komazawa shigaku*, n°58, mars 2002, p.239-251.

98. TERASAKO, Masahiro

« Le Japon vu par Charles de Montblanc », (in) *Jinbungaku ronshû*, vol.25, 2007, p.69-80.

99. VERNON, Manfred C.

« The Dutch and the opening of Japan by the United States », (in) *Pacific Historical Review*, vol. 28, n°1, février 1959, p.39-48.

100. WADA, Kôichi,

« Rikugunshô oyatoi futsukoku geshikan jukuro no rikugun toyama gakkô ni okeru yakuwari » (le rôle joué par le sous-officier Ducros employé du ministère de l'Armée à l'école de Toyama),

communication au colloque de la Société japonaise de l'éducation physique, de la santé et des sciences sportives, le 10 septembre 2010 à l'université Chûkyô.

Sources

Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (AMAE)

Série « Correspondances Politiques »

Japon

- vol.1

Dépêche politique du consul général Duchesne de Bellecourt au ministre des Affaires étrangères daté de Yéddo 10 septembre 1859, n°113.

Dépêche politique du consul général Duchesne de Bellecourt au ministre des Affaires étrangères datée de Yéddo 10 septembre 1859, n°123.

Dépêche politique du consul général Duchesne de Bellecourt au ministre des Affaires étrangères datée de Yéddo 19 septembre 1859, n°132.

- vol.11

Annexe à la dépêche de direction politique n°325, lettre adressée du gouvernement japonais à Duchesne de Bellecourt datée de Yéddo 8 avril 1864.

-vol.13

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama 20 février 1865, n°28.

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama 10 juin 1865, n°37.

Lettre du ministre japonais des Affaires étrangères à Charles Alexander Winchester, chargé d'affaires britannique datée du 7 juin 1865, annexée à la dépêche politique de Yokohama 10 juin 1865, n°37.

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama 26 juin 1865, n°39.

-vol. 14

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama le 15 février 1866, n°55.

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama le 21 juillet 1866, n°68.

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yedo le 28 septembre 1866.

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, datée de Yokohama le 12 octobre 1866, n°73.

Lettre de Hitotsubashi Chûnagon au ministre de France au Japon Léon Roches datée du 12 septembre 1866, annexée à la dépêche politique du 12 octobre 1866, n°73.

-vol.16 (janvier-août 1868)

Dépêche politique du consul général Léon Roches au ministre des Affaires étrangères, datée du 25 mai 1868 Yokohama, n°133.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 juin 1868 Yokohama, n°1.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 août 1868 Yokohama, n°8.

-vol.17 (septembre-décembre 1868)

Rapport de Chanoine au ministre de France au Japon daté du 9 septembre 1868 annexé à la dépêche politique n°13.

Lettre de S.E. Higashi-Kouzé à M. Outrey au sujet de la mission militaire, datée du 11 septembre 1867, annexée à la dépêche politique n°16.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères datée du 18 septembre 1868, n°18.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 10 octobre 1868 Yokohama, n°24.

Lettre d'Outrey au capitaine Chanoine, commandant la mission militaire française au Japon, datée du 25 septembre 1868 Yokohama, annexe n°1 à la dépêche politique n°24.

Lettre du capitaine Chanoine, commandant la mission militaire française au Japon à Outrey, datée du 1er octobre 1868 Yokohama, annexe n°2 à la dépêche politique n°24.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 11 novembre 1868 Yokohama, n°31.

Lettre du capitaine Brunet au capitaine Chanoine, datée du 4 octobre 1868 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°31.

Copie de la lettre des *karô* de Yonezawa et d'Aizu aux officiers de la mission militaire française au Japon, annexée à la dépêche politique n°31, non datée.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 16 décembre 1868 Yokohama, n°39.

-vol.18(janvier-juillet 1869)

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 8 mai 1869 Yokohama, n°13.

Lettre du commandant Huguteau de Chaillé au ministre de France, datée du 15 juin 1869 Rade de Yokohama.

Dépêche politique du consul général au Japon Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 1^{er} juillet Yokohama, n°19.

Lettre de Brunet au commandant du *Coëtlogon*, datée du 9 juin 1869 Hakodate, annexée à la dépêche politique n°19.

Lettre de Brunet au ministre de France au Japon, datée du 15 juin 1869 à bord du *Coëtlogon* Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

Lettre de Brunet au ministre de France au Japon, datée du 18 juin 1869 à bord du *Coëtlogon*, annexée à la dépêche politique n°19.

Lettre du ministre de France au Japon à Brunet, datée du 18 juin 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

Lettre du ministre de France au Japon au gouverneur de la Cochinchine, datée du 19 juin 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°19.

Lettre des ministres des Affaires étrangères du mikado au ministre de France au Japon, datée du 19 juin 1869, annexée à la dépêche politique n°19.

-vol.19 (août - décembre 1869, janvier - février 1870).

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 1^{er} août 1869 Yokohama, n°21.

Dépêche politique du consul général Maxime Outrey au ministre des Affaires étrangères, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, n°24.

Lettre du ministre des Affaires étrangères du mikado au ministre de France, datée du 3 septembre 1869, annexée à la dépêche politique n°24.

Lettre du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères du mikado, datée du 4 septembre 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°24.

Dépêche politique du consul général, Maxime Outrey, au ministre des Affaires étrangères, datée du 2 octobre 1869 Yokohama, n°25.

Dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 20 janvier 1870 Yokohama, n°1.

Lettre du ministre et du vice-ministre japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 7 janvier 1869, annexée à la dépêche politique n°1.

Lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 12 janvier 1869 Yokohama, annexée à la dépêche politique n°1.

-vol. 21(1871-1872).

Dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 4 juin 1871 Yokohama, n°46.

Dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 31 juillet 1871 Yokohama, n°53.

Dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 18 septembre 1871 Yokohama, n°57.

Résumé de la note envoyée à Paris à Samejima Naonobu, non datée, annexée à la dépêche politique n°57.

Dépêche politique du ministre de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 30 septembre 1871 Yokohama, n°59.

Lettre du ministre japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 23 septembre 1871, annexée à la dépêche politique n°59.

- vol. 27(1879-1880).

Dépêche politique de Marie René de Chavigné de Balloy, chargé d'affaires de France au Japon au ministre des Affaires étrangères, datée du 22 octobre 1879 Tokio, n°57.

« Le discours de l'empereur du Japon adressé au colonel Munier dans l'audience du 5 mai 1880 », annexé à la dépêche politique datée du 12 mai 1880 Tokio, n°6.

- vol. 28.

« Rapport du capitaine Bougoüin, attaché militaire à la légation de la République française au Japon, au ministre de la Guerre daté du 6 mai 1882 Tokio ».

Série « Mémoires et documents »

Japon

Vol.1 (1854-1870).

« État du Japon au moment de la révolution, note communiquée par le ministre de la Guerre » signé Chanoine, avril 1869, n°11.

Vol.3 (1864-1878), 2^e partie (1869-1873) : Affaire de Brunet.

Lettre de Brunet à Chanoine datée du 28 mars 1869 Matsumae.

Archives du Service Historique de la Défense (SHD)

Série, « Mémoires et reconnaissances »,

1M-1672, Japon, 1856-1870

Mission militaire du Japon 1867-1868

-Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 26 décembre 1866, à la rivière de Saïgon à bord du *Cambodge*, n°1.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 26 décembre 1866, à la rivière de Saïgon à bord du *Cambodge*, n°1 bis.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 15 janvier 1867, Yokohama, n°2.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 16 janvier 1867, Yokohama, n°2 bis.

- Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 15 février 1867 Outamura, n°3 (rapport mensuel février 1867).

- Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 15 février 1867 Outamura.

- Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 16 mars 1867 Outamura, n°4.

- Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 16 avril 1867 Outamura, n°5(rapport mensuel).

- Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre daté du 14 mai 1867 à bord du *Kouokeimarou*.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 juin 1867 Yokohama, n°7.

- Traduction de la dépêche de Matsdaïra nouï no kami au ministre français de la Guerre daté du 5e mois de la 3e année de Keiô (juin 1867), attaché au rapport n°7 de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 juin 1867 Yokohama.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 11 juin 1867 Outamura, n°8.

- Lettre de d'Hincourt au ministre de la Guerre non datée, joint au rapport de Chanoine au ministre de la Guerre du 11 juin 1867, n°8.

- Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 7 août 1867 Yedo.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 19 août 1867 Yokohama, n°9.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 10 septembre 1867 Yokohama, n°10.

- Lettre de Chanoine à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 15 octobre 1867 Yokohama.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 12 novembre 1867 Yedo, n°12.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 27 novembre 1867, Yedo, n°13.

- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre, daté du 15 février 1868 Yedo, n°16 bis.
- Procès-verbal de François Fortant, adressé à Léon Roche, ministre de France sur l'incident du 4 février 1868, daté du 6 février 1868 à bord de la Laplace, annexé au rapport de Chanoine n°16 bis.
- Lettre de Chanoine au chef de cabinet du ministre de la Guerre, datée du 26 février 1868 Yedo.
- Rapport de Chanoine au ministère de la Guerre, daté du 17 mars 1868 Yedo, n°17.
- Lettre de Chanoine au chef de cabinet du ministre de la Guerre datée du 11 mai 1868.
- Lettre de Charles Buland adressée à la légation de France au Japon datée du 9 juillet 1868 Yokohama.
- Rapport de Chanoine au ministre de la Guerre daté du 12 mai 1868 Yokohama, n°20.
- Lettre de Jules Brunet au ministre de la Guerre datée du 4 octobre 1868 Yokohama.
- Lettre de Jules Brunet à l'Empereur de France datée du 4 octobre 1868 Yokohama.
- Lettre du ministre de France au Japon au commandant en chef de la division navale des mers de Chine, datée du 8 juin 1869 Yokohama.
- Lettre de Jules Brunet au général Suzane, chef de direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 25 juin 1869 à bord du *Dupleix*.
- Lettre du ministre de la Guerre au capitaine Brunet, datée du 9 juillet 1869 Paris.
- Lettre du ministre de la Marine et des Colonies au ministre de la Guerre, datée du 31 août 1869 Paris.
- Lettre du ministre de la Marine et des Colonies au ministre de la Guerre, datée du 30 septembre 1869 Paris.
- Rapport du comte de Clermont-Tonnerre, chef du cabinet du ministre de la Guerre sur l'historique et l'appréciation de la conduite de Brunet, datée du 3 octobre 1869.
- Lettre du ministre de la Guerre au ministre de la Marine et des Colonies, datée du 25 octobre 1869 Paris.
- Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre, datée du 29 octobre 1869 Paris.
- Lettre du ministre des Affaires étrangères, Sawa Nobuyoshi au ministre de France au Japon, datée du 7 janvier 1870.
- Lettre de Jules Brunet au directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, datée du 4 mai 1870 Châtelleraut.
- Lettre d'Albert Charles Du Bousquet à Charles Chanoine, datée du 11 mai 1870 Yokohama.

Série N : 1872-1919

Attachés militaires Japon

7N1690 : 1872-1884

- Rapport sur le service de l'école militaire pendant l'année 1875 par Charles Munier au ministère de la Guerre, daté du 8 mars 1876 Tokio.
- Programme du cours de dessin pour l'année 1878, dirigé par Abel Guérineau et approuvé par Charles Munier, daté de janvier 1878 Tokio.
- Règlement sur le service de l'État-major général, décret impérial du 14 décembre 1878.
- Dépêche de Charles Munier au ministre français de la Guerre, datée du 20 juillet 1879 Tokio, n°321.
- Dépêche de Charles Munier au ministre de la Guerre, datée du 17 octobre 1879 Tokio, n°324.
- Rapport du capitaine Berthaut au ministre de la Guerre, daté du 21 novembre 1884.

7N1691 : 1885-1890

- Rapport du capitaine Bougoüin, attaché militaire, au ministre de la Guerre, daté du 4 juillet 1888 Tokio.

7N1708 : 1865-1913

- Rapport sur la deuxième mission militaire française au Japon rédigé par la section du service d'État-major (mission), non daté.

Kindai dejitaru raiburarî (La bibliothèque numérique de l'époque contemporaine) de la Bibliothèque nationale du Japon

Hôki bunrui taizen

Tome 50(système militaire), vol. 1(système militaire général), lois sur l'armée de terre et la marine, n°1(armée de terre).

- Arrêté du *dajôkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 octobre 1870).
- Communiqué du ministère des Affaires étrangères daté du 5^{ème} jour du 4^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 5 mai 1870) annexé à l'arrêté du *dajôkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 octobre 1870).
- Lettre des ministres des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 4^{ème} mois de la troisième année de Meiji (mai 1870), annexée à l'arrêté du *dajôkan* daté du 2^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 octobre 1870).
- Message de la chambre de Gauche au ministère de la Guerre, daté du 7^{ème} jour du 4^{ème} mois cinquième année de Meiji (le 13 mai 1872) sur les propositions militaires remises par Du Bousquet.

Hôrei zensho

La septième année de Meiji (1874).

Les règles générales relatives à la *Kyôdôdan*.

Kawakatsu ke monjo (Papiers de la famille Kawakatsu)

- *Gaikokujin bô kenpakusho* (Note de conseils d'un étranger), datée de la première année de Meiji(1868).

Gaimushô Digital Archives (Archives numériques du ministère des Affaires étrangères)

Nihon gaikô bunsho (Documents diplomatiques du Japon).

Vol. 2 (Deuxième année de Meiji, 1869)

- Tome 1

Lettre du ministre de France au Japon aux ministres japonais du mikado, datée du 8 mai 1869
Yokohama.

Note interne du vice-ministre des Affaires étrangères, Terashima Munenori au ministre des Affaires étrangères, datée du 5 juillet 1869.

Vol. 3 (Troisième année de Meiji, 1870).

Lettre des ministres des Affaires étrangères, Sawa Nobuyoshi et Terashima Munenori au ministre de France au Japon au sujet de la mesure prise à l'égard de Jules Brunet, datée du 9 février 1870.

Lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 19 avril 1870 Yokohama.

Lettre des ministres japonais des Affaires étrangères au ministre de France au Japon, datée du 29 août 1870.

Lettre du ministre de France au Japon aux ministres des Affaires étrangères du mikado, datée du 14 septembre 1870 Yokohama.

Lettre du ministre des Affaires étrangères par intérim au ministre de France au Japon, datée du 30 juin 1873, annexée à la traduction de la lettre du ministre de France datée du 14 septembre 1870.

Yokohama kaikô shiryôkan (Les archives historiques de Yokohama)

« Le Monde Illustré », édition datée du 1^{er} décembre 1866, n°503.

Nihon shinbun hakubatsukan (Le musée de journaux du Japon)

« Chûgai shinbun (journal de Chûgai) »

Le numéro 11, daté du 5^{ème} jour du 4^{ème} mois de la quatrième année de Keiô (le 27 avril 1868).

Le numéro 12, daté du 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de la quatrième année de Keiô (le 2 mai 1868).

Digital Archives des Archives nationales du Japon

Dajôruiten.

Série I (de la troisième année de Keiô au 7^{ème} mois de la quatrième année de Meiji, 1867-1871).

Tome 57 (les relations internationales et l'engagement des étrangers).

- Communiqué du *Gunmukan*, le département des Affaires militaires, datée du 15^{ème} jour du 3^{ème} mois de la deuxième année de Meiji (le 26 avril 1869).

- Communiqué de l'*Ôsaka heigakuryô*, l'école d'études militaires d'Ôsaka, au ministère de la Guerre, datée du 3^{ème} jour du 10^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 27 octobre 1870).

- Communiqué du ministère de la Guerre au *dajôkan*, le département d'État du gouvernement daté du 22^{ème} jour du 12^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 11 février 1871).

Tome 106 (le système militaire).

- Rapport du ministère de la Guerre au *dajôkan*, daté du 11^{ème} mois de la deuxième année de Meiji (décembre 1869).

Série II (du 8^{ème} mois de la quatrième année à la dixième année de Meiji, 1871-1877).

Tome 223 (le système et l'instruction militaires).

- Règles générales de l'école de Toyama, datées du 7^{ème} jour du 8^{ème} mois de la sixième année de Meiji (1873).

- Programme de la *Kyôdôdan*, daté du 3^{ème} mois de la huitième année de Meiji (1875).

Ajia rekishi shiryô sentâ (Japan Center for Asian Historical Record)

Rikugunshô daiinikki (Journal du ministère de la Guerre).

- *Rikugunshô zatsu bunsho/hyôbushô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée et du ministère de la Guerre).

- *Hyôbushô zatsubunsho* (document divers du ministre de la Guerre)
 - Contrat d'engagement de Bouffier, Marlin et Fortant avec Harada Ichidô, daté du 6^{ème} jour du 12^{ème} mois de la troisième année de Meiji (le 26 janvier 1871), code de référence : C10070817700.
 - Contrat d'engagement de Fernand Pousset daté du 30 novembre 1870 à Tôkyô, code de référence : C10070817600.
 - Contrat d'engagement entre le professeur Blanc et Yamada Akiyoshi, daté du 26 décembre 1870 Tôkyô, code de référence : C10070815300.
 - Contrat d'engagement d'Albert Charles Du Bousquet avec Miura Gorô, représentant du ministère de la Guerre, daté de décembre 1871 Tôkyô, code de référence : C10070815400.
- *Rikugunshô zatsu bunsho* (documents divers du ministère de l'Armée).
 - Années 20, 21 et 22 de Meiji (1887 à 1889).
 - Ordre interne du Premier ministre Kuroda Kiyotaka, daté du 14 décembre 1888, code de référence : C10050386400.
 - Audience entre le ministre de la Guerre, Ôyama Iwao et le capitaine Bougouïin, datée du 11 avril 1888, code de référence : C10050386300.
- La cinquième année de Meiji (1872).
 - Le 4^{ème} mois
 - Déclaration de Yamagata, vice-ministre de la Guerre, aux officiers français, code de référence : C04025237300.
- La huitième année de Meiji (1875).
 - Le 7^{ème} mois
 - Contrat d'engagement entre le professeur d'architecture Guérineau et le ministère de la Guerre, code de référence : C04026459100.
- *Honshô fukoku, kisoku, jôrei* (Décrets, ordres et règlements du ministère de la Guerre)
 - *Rikugun shikan gakkô jôrei* (règlements relatifs à l'école d'officiers de l'armée de terre), datés du 27 octobre 1874, publié au nom de Yamagata Aritomo, ministre de la Guerre.

Naikaku (gouvernement)

Jokun saikasho (document relatif à la décoration nationale).

La 43^e année de Meiji (1910).

Document sur la décoration pour M. Leroux, chef de musique de 1^{ère} classe en retraite, et les cinq autres militaires français, daté du 1^{er} septembre 1910, signé par Katsura Tarô, Premier ministre, code de référence : A10112700200.

Dspace de l'université Waseda

DU BOUSQUET, Albert Charles,

Seiyô bankoku rikugun toritate no gensoku narabini futsukoku rikugun toritate oyobi hensei no koto (règles pour l'établissement de l'armée de terre, appliquées dans les pays occidentaux pour l'établissement et l'organisation de l'armée de terre en France).

Sources imprimées

BOUSQUET, Georges Hilaire

Le Japon de nos jours et les échelles de l'Extrême Orient : tome 1, Paris, Hachette, 1877, 428 p.

Le Japon de nos jours et les échelles de l'Extrême Orient : tome 2, Paris, Hachette, 1877, 469 p.

CHANOINE, Charles Sulpice Jules

Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et le Japon, Paris, éditeur inconnu, 1907, 202 p.

- Lettre du maréchal Niel, ministre de la Guerre, au capitaine Chanoine, datée du 17 juin 1867 Paris.

- Communiqué d'Émile Félix Fleury, grand écuyer du ministre de la Guerre, à Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre, daté du 29 octobre 1867 Paris.

- Contrat entre le gouvernement japonais et M. Cazeneuve, brigadier des haras de France.

- Lettre de Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre à Chanoine datée du 7 novembre 1867 Paris.

- Lettre d'Adolphe Niel, ministre de la Guerre à Chanoine datée du 11 novembre 1867 Paris.

- Notification du Baron Brin, chargé d'affaires par intérim datée du 18 février 1868 Hiogo et Kôbe.

- Lettre du Baron Brin à Chanoine datée du 19 février 1868 Hiogo.

- Lettre de Léon Roches à Chanoine datée du 2 mars 1868 Hiogo.

- Lettre de Joseph Émile Colson, chef de cabinet du ministre de la Guerre à Chanoine, datée du 18 mai 1868 Paris.

- Lettre de Jules Brunet à Matsudaira Norikata, ministre de la Guerre datée du 16 juillet 1868 Yokohama.

- Lettre d'Adolphe Niel, ministre de la Guerre à Chanoine datée du 15 septembre 1868 Paris.

- Lettre du colonel Marquerie chef de mission au commandant Chanoine, à l'état-major du ministre Paris, datée du 23 septembre 1872 Yeddo.

- Lettre d'autorisation du ministre de la Guerre, le général de Cissey, datée du 26 décembre 1872 Paris.

COLLACHE, Eugène

« Une aventure au Japon », (in) *Le Tour du monde*, n°77, 1874, p. 49-64.

IMAI, Nobuo, *Ezo no yume* (Le rêve à Ezo), Shin jinbutsu ôrai sha, Tôkyô, 1998.

Le journal d'Imai Nobuo, un vassal direct du shôgun, qui raconte ses témoignages pendant la bataille d'Ezo, publié en 1998 sous la forme d'un livre par Shin jinbutsu ôrai sha, 43p.

KATSU, Kaishû, « Rikugun rekishi (L'histoire de l'armée de terre) », vol. 26, Sanpei denshû-ge (l'instruction militaire de trois armes, 3), (in) *Katsu Kaishû zenshû* (oeuvres complètes de Katsu Kaishû), vol. 17, Tôkyô, Keisô shobô, 1977, 616 p.

- Ordre de sélectionner les élèves pour l'instruction de trois armes du gouvernement aux *ômetsume* et *metsuke* au mois de janvier 1866.

- Communiqué du gouvernement japonais à Narishima Ryûhoku, le chef de section de cavalerie de l'armée shôgunale daté du 4 février 1866.

- Communiqué du gouvernement japonais au *rikugun bugyô* daté du 18 mars 1866.

- Communiqué du gouvernement japonais au *rikugun bugyô* daté du 20 juin 1866.

- Conseils sur l'organisation des troupes d'artillerie faits par le lieutenant Jules Brunet, non daté.

- Traduction de la série de conseils fait par le lieutenant Edouard Messelot, non daté.

- Communiqué de la section chargée de l'instruction militaire française au ministre de la Guerre concernant les élèves-soldats en formation du clairon, daté du 5^{ème} mois de la troisième année de Keiô (juin 1867).

- Avertissement sur la morale des élèves japonais des instructions militaire et navale d'Itakura Katsukiyo, le premier *rôjû* au *rikugun bugyô* et au *kaigun bugyô* daté du 20 juin 1866.

- Rapport sur le terrain d'Ôta jin-ya daté du mois de juillet 1866 de la part du *rikugun bugyô* au gouvernement.

- Rapport sur la construction du terrain d'entraînement militaire de trois armes daté du mois de juillet 1866 au gouvernement de la part d'Asano Ujisuke, *rikugun bugyô*, de Narushima Ryûhoku, responsable de la construction d'Ôtamura et de Kawakatsu Hiromichi, *gaikoku bugyô*.

- Rapport sur le terrain du village d'Ôta daté du mois de novembre 1866 au gouvernement de la part d'Oda Nobuyoshi, *rikugun bugyô*, et de Narushima Ryûhoku, responsable de la construction.

- *Chanoan kenpaku wage* (la traduction en japonais des conseils de Chanoine) daté du mois d'avril 1867 à Ôtamura.

- *Futsukoku kyôshi chanowan kenpakusho* (rapport de Chanoine, instructeur français) remis au *taikun* le 1er mai 1867 au château d'Ôsaka.

- Communiqué concernant l'installation des dispositifs pour l'instruction de trois armes daté du mois de mai 1867 de Narushima Ryûhoku, Yamaguchi suruga no kami, Komai kai no kami et Fujisawa shima no kami au *rôjû*.

- Communiqué sur l'éducation académique dans le *rikugunsho* (centre de l'armée de terre) de Fujisawa Tsuguyoshi, vice-*rikugun bugyô*, au gouvernement daté du mois de juin 1867.

- Communiqué sur la création de l'école pour les officiers de trois armes de Mastudaira Norikata, *rikugun bugyô*, au bureau de l'instruction de trois armes daté du mois de juillet 1867.

- Message sur la demande d'engagement de cordonniers chinois au *Bakufu* du ministère de l'Armée de terre datée du mois d'octobre 1867.

- Programme de l'instruction pour les troupes d'infanterie du neuvième mois de la troisième année de Keiô (octobre 1867).
- Communiqué de Chanoine à Katsu awano kami, *rikugun sôsai*, daté du 22 février 1868.
- Rapport de proposition du chef des instructeurs français, Chanoine, non daté.
- Témoignage de Katsu de l'acceptation de la résiliation du contrat avec les instructeurs français, non daté.

LEBON, Félix Frédéric Georges

Les origines de l'armée japonaise, Paris, Berger-Levrault et Cie., 1898, 31p.

LEROUX, Charles Edouard Gabriel

La musique classique japonaise avec planches dans le texte et hors texte, Paris, Evette et Schaeffer, 1910, 21p.

MAZADE(DE), Charles

« Le Japon depuis l'abolition du Taïcounat », (in) *Revue des Deux Mondes*, mars-avril 1873, p.472-491.

ÔTORI, Keisuke, *Nanka kikô* (Le voyage dans le rêve éphémère), Shin jinbutsu ôrai sha, Tôkyô, 1998.

Le journal d'Ôtori Keisuke pendant sa participation à la guerre de Boshin, publié sous la forme d'un livre en 1998 par Shin jinbutsu ôrai sha, 151p.

PETIT-THOUARS (DU), Bergasse,

Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars d'après ses notes et sa correspondance (1832-1890), Paris, Librairie académique Didier Perrin et Cie., 1906, 415 p.

- Journal de Bergasse du Petit-Thouars daté du 14 mars 1868 Hiogo.
- Journal de Bergasse du Petit-Thouars daté du 20 janvier 1869 Yokohama.
- Journal de Bergasse du Petit-Thouars daté du 6 avril 1869 Hakodate.

TOYAMA, Masakazu, « Battôtai », (in) *Shintai shishô*, juillet 1882, p.19-21.

VILLARET(De), Étienne, *Dai Nippon* (Le Japon), Librairie Ch. Delagrave, Paris, 1889, 384p.

Annexes

Annexe N°1. Liste des membres de la première mission militaire française au Japon

Nom	Grade et arme lors de l'arrivée au Japon	
Charles Sulpice Jules Chanoine	Capitaine d'État-major	Chef de la mission
Charles Albert Du Bousquet	Lieutenant au 31 ^e de ligne	Instructeur de l'infanterie
Edouard Messelot	Lieutenant au 20 ^e bataillon de chasseurs à pied	Instructeur de l'infanterie
Léon Descharmes	Lieutenant au régiment des dragons de l'impératrice	Instructeur de la cavalerie
Jules Brunet	Lieutenant d'artillerie (hors cadre)	Instructeur de l'artillerie
Claude Jourdan	Capitaine du génie en service à Dunkerque	Rejoint la mission en février 1868
Jean Marlin	Sergent au 8 ^e bataillon de chasseurs à pied	Sous-instructeur de l'infanterie
François Bouffier	Sergent au 8 ^e bataillon de chasseurs à pied	Sous-instructeur de l'infanterie
Henry Ygrec	Sergent fourrier au 31 ^e de ligne	Sous-instructeur de l'infanterie
Émile Peyrussel	Maréchal des logis, sous-maître de manège à l'école d'État-major	Sous-instructeur de la cavalerie
Arthur Fortant	Maréchal des logis au régiment d'artillerie de la garde	Sous-instructeur de l'artillerie
Charles Michel	Sergent-major du 1 ^{er} génie	Rejoint la mission en février 1868
Louis Guttig	Caporal clairon au bataillon de chasseurs de la garde	
Charles Bonnet	Chef armurier de deuxième classe	
Barthélémy Izard	Maréchal des logis, chef artificier du régiment d'artillerie monté de la garde	
Frédéric Valette	Maréchal des logis, maître en bois	
Jean-Félix Mermet	Brigadier, ouvrier en fer	
André Cazeneuve	Brigadier des haras	Arrivé au Japon en mai 1867 avec les vingt-six chevaux offerts au shôgun par Napoléon III et rejoint officiellement la mission en février 1868

Annexe N°2.

Règlement de la mission militaire au Japon

ART. 1^{er}.

Le personnel de la mission ne comprenant que des militaires en activité de service, ceux-ci demeurent en ce qui concerne leurs rapports avec le chef de la mission et leurs relations entre eux, soumis aux prescriptions réglementaires actuellement en vigueur dans l'armée française, telles qu'elles sont définies par les ordonnances sur les services intérieurs des corps de troupe, sur le service des armées en campagne et le code de justice militaire.

ART. 2.

Les officiers et sous-instructeurs, auront, sous la direction du chef de la mission, à instruire les troupes japonaises suivant l'arme à laquelle ils appartiennent. En outre, des travaux spéciaux pourront leur être confiés, d'après leurs aptitudes et suivant les besoins du service.

ART. 3.

Aucun des membres de la mission ne pourra en être détaché, même sur la demande des ministres japonais sans l'autorisation du chef des missions. Dans tous les cas ce dernier aurait à en rendre compte immédiatement à S. E. le ministre de la Guerre en France.

ART. 4.

Si la conduite d'un des officiers ou de ses instructeurs donnait lieu à des plaintes graves, le chef de la mission aurait le droit de le renvoyer en France et au besoin de le faire détenir en attendant le départ. Il aurait à en rendre compte immédiatement à S. E. le ministre de la Guerre.

ART. 5.

Un travail annuel d'inspection général relatif au personnel de la mission sera adressé à S. E. le ministre de la Guerre en France. Le chef de la mission aura également la faculté de signaler à la bienveillance de son Excellence ceux des instructeurs et sous-instructeurs, qui se feraient plus particulièrement remarquer par leur zèle, leurs aptitudes et leurs travaux.

ART. 6 et dernier.

Le chef de la mission aura le devoir de veiller à la stricte exécution des contrats tels qu'ils auront été acceptés de la part et d'autre. En cas de désaccord sur leur interprétation avec les autorités japonaises, les difficultés seraient soumises à l'arbitrage du ministre de France au Japon.

Charles Chanoine, *Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et le Japon*, Paris, 1907, p.13-15.

Annexe N°3.

Contrat d'engagement de Charles Chanoine

Consulat général du Japon à Paris

Paris, le 6 novembre 1866

Sur la demande qui lui en a été faite par gouvernement japonais, Sa Majesté l'Empereur, ayant daigné consentir à ce qu'une mission militaire française fut mise à la disposition de Sa Majesté le Taïkoun, pour l'instruction des troupes japonaises ; Son Excellence Monsieur le ministre de la Guerre, a désigné comme chef de cette mission, Monsieur le capitaine d'État-major Chanoine, officier de la légion d'honneur.

En conséquence de cette nomination, Monsieur Chanoine a conclu le présent contrat avec M. Flury-Hérard, consul général du Japon en France, stipulant au nom de son gouvernement et a accepté les clauses et conditions ci-après,

ART. 1^{er}.

Monsieur le capitaine Chanoine, chef de la mission militaire recevra au moment de son départ de France une indemnité des frais d'équipement de *Six Mille Francs*.

Pendant son séjour au Japon, et à partir du jour où il y aura débarqué, sa solde sera de quinze cents Itcheboux par mois, payable à la fin de chaque mois européen. Toutefois, pendant le temps de son voyage de France au Japon et celui de son retour du Japon en France, sa solde sera réduite de moitié, c'est-à-dire, calculée sur le pied de sept cent cinquante Itcheboux par mois.

ART. 2.

Monsieur le capitaine Chanoine s'engage à rester trois ans au moins au Japon, à moins d'un rappel d'office du département de la Guerre ou du désir du gouvernement japonais de mettre fin aux travaux de la mission. Ce délai de trois ans pourra être prolongé d'une ou plusieurs années sur la demande de Monsieur le capitaine Chanoine, dans le cas où Sa Majesté le Taïkoun en exprimerait le désir et avec l'agrément de Sa Majesté l'Empereur.

ART. 3.

Le voyage de Monsieur le capitaine Chanoine, pour se rendre au Japon, ainsi que son retour en France, à l'expiration du présent contrat, auront lieu par le paquebot des Messageries Impériales, en première classe. Le prix de passage, nourriture comprise et les frais de transit égyptien, seront à la charge du gouvernement japonais.

ART. 4.

Une installation convenable et dans de bonnes conditions de salubrité sera assurée pendant tout le temps de la durée de la mission à Monsieur le capitaine Chanoine dans un local appartenant au gouvernement japonais, et celui-ci prendra les mesures nécessaires pour que les denrées alimentaires et approvisionnements indispensables à M. Chanoine pour lui, ses gens et ses chevaux, lui soient fournis chaque jour en quantité suffisante et d'après la valeur réelle au Japon des produits ci-dessus indiqués ; il devra en faire le paiement comptant en Itcheboux.

ART. 5.

En cas de discussion sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, le litige sera soumis à l'arbitrage de Monsieur le ministre de France à Yeddo.

Fait quadruple à Paris, le six novembre mille huit cent soixante-six.

Charles Chanoine, *Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et le Japon*, Paris, 1907, p. 15-17.

Annexe N°4.

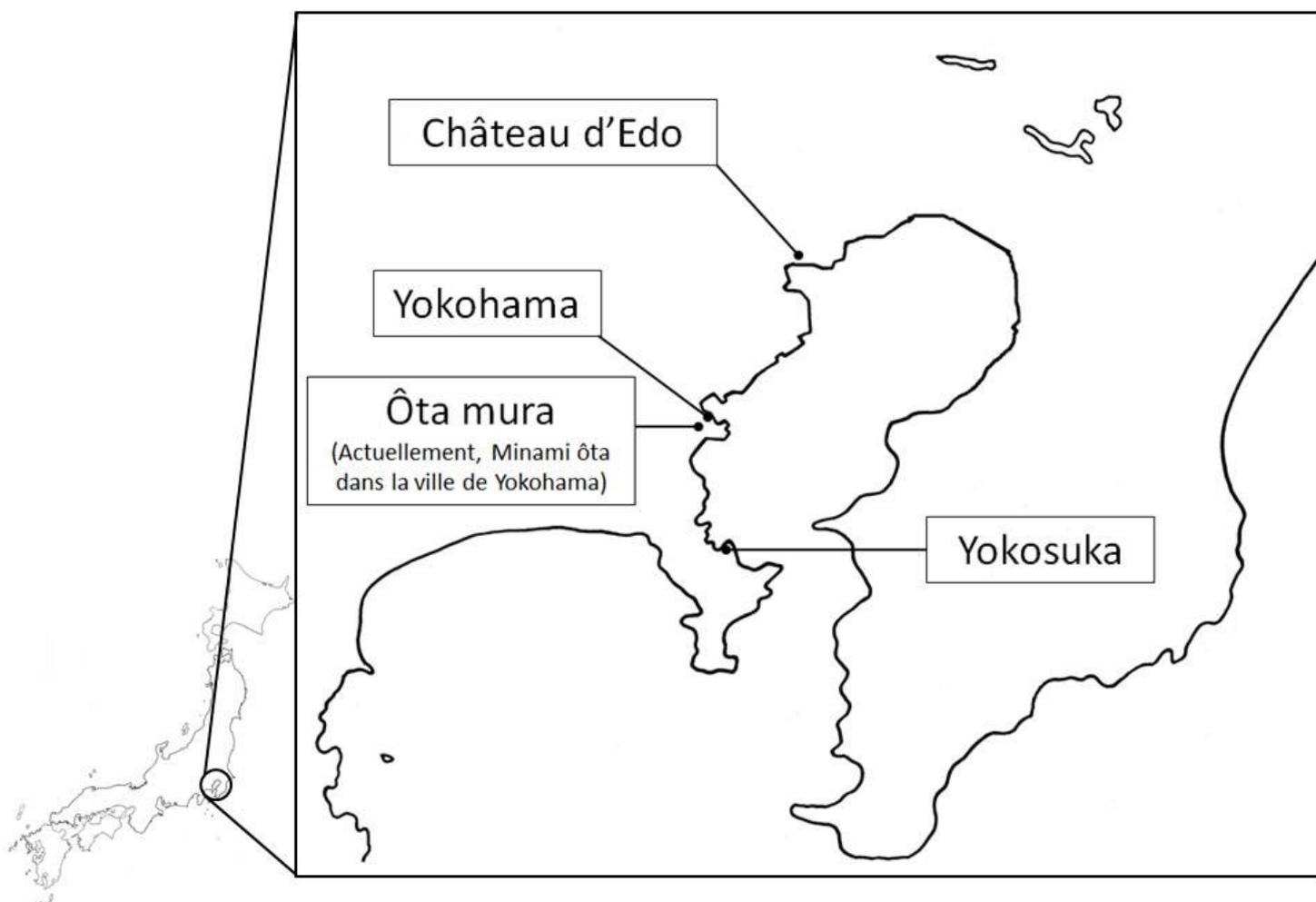
Les membres de la première mission militaire française au Japon

« Le Monde Illustré », le 1^{er} décembre 1866, n°503



Annexe N°5.

Carte de la région du Kantô



Annexe N°6.

Un soldat japonais « Ôtsuka Tsukatarô »

Dessin réalisé par Jules Brunet à Ôsaka le 29 avril 1867

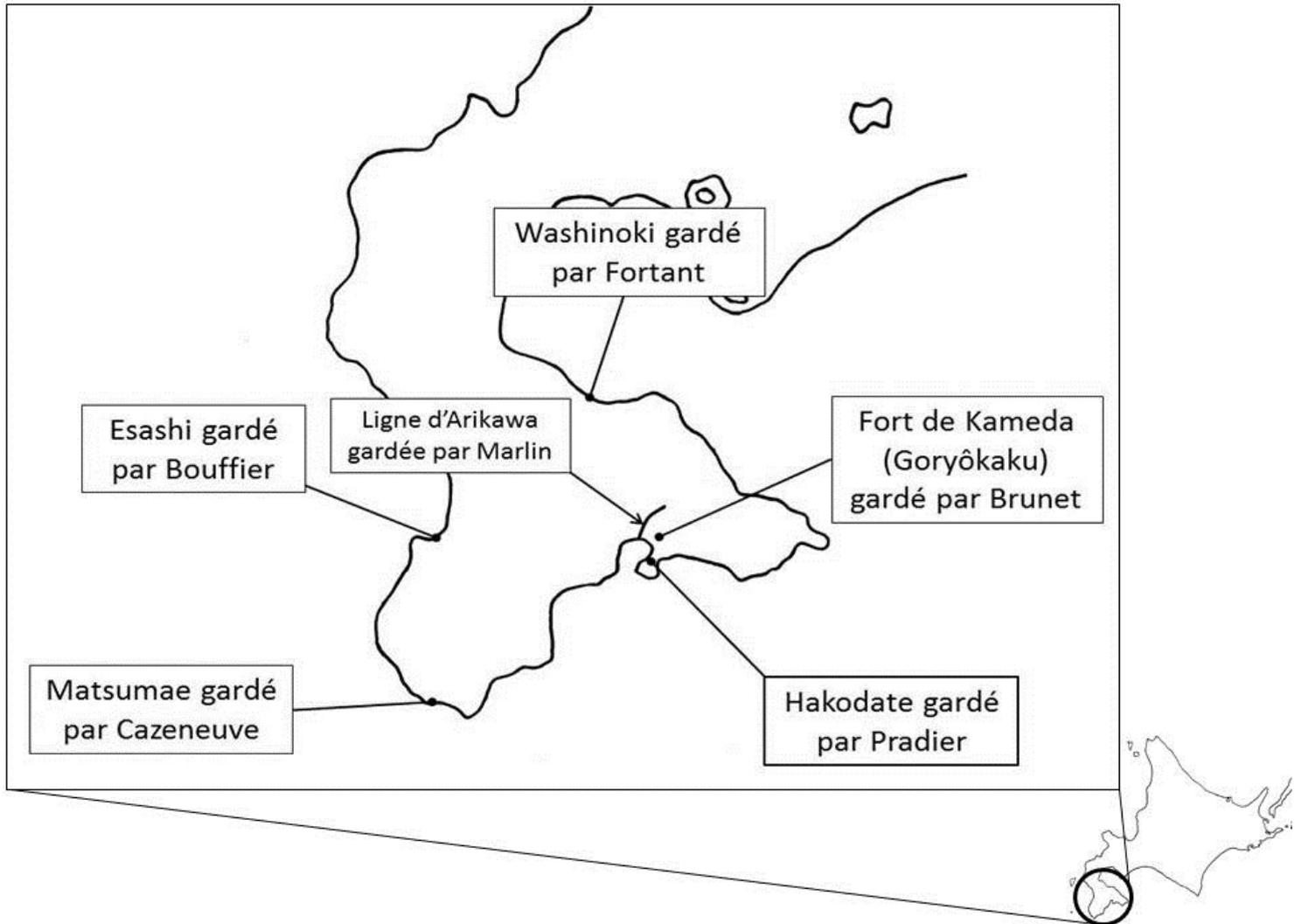


POLAK, Christian

Hakodate no bakumatsu ishin : furansu shikan buryune no sukecchi 100 mai (Bakumatsu et Restauration de Meiji à Hakodate : 100 dessins du capitaine Brunet), Tôkyô, Chûô kôronsha, 1988, p.15.

Annexe N°7.

Installation des Français dans le sud de l'île de Yezo avant l'attaque de l'armée impériale, établie d'après la lettre de Jules Brunet adressée à Charle Chanoine, daté du 28 mars 1869



Annexe N°8.**Liste des membres de la deuxième mission militaire française au Japon**

Prénom et nom	Grade et arme lors de l'arrivée au Japon	Arrivée au Japon	Départ du Japon
Charles Marquerie	Colonel d'État-major, chef de la mission	17 mai 1872	Le 29 décembre 1873, rentrée en France pour raison de santé
Armand Pierre André Echemann	Capitaine de chasseur à pied	17 mai 1872	11 avril 1875
Félix Frédéric Georges Lebon	Capitaine d'artillerie	17 mai 1872	Avril 1876
Claude Jourdan	Capitaine du génie	17 mai 1872	Novembre 1878
Augustin Marie Léon Descharmes	Capitaine de cavalerie	17 mai 1872	Février 1876
Henri Percin	Lieutenant de chasseur à pied	17 mai 1872	11 avril 1877
Joseph Auguste Cros	Sous-officier de chasseur à pied (adjudant)	17 mai 1872	11 avril 1875
Antoine Guillaume Filippi	Sous-officier de chasseur à pied (adjudant)	17 mai 1872	11 avril 1877
Jean François	Sous-officier de cavalerie (adjudant)	17 mai 1872	11 avril 1875
Urbain Haurié	Sous-officier d'artillerie (maréchal des logis)	17 mai 1872	11 avril 1875
H. Lasserre	Sous-officier de pyrotechnie	17 mai 1872	11 avril 1875
M. Joquel	Sous-officier du génie (sergent)	17 mai 1872	11 avril 1877
E. Moulin	Maître armurier	17 mai 1872	11 avril 1875
I. Barberot	Maître ouvrier en bois	17 mai 1872	11 avril 1877
Antoine Viest	Maréchal ferrant	17 mai 1872	Avril 1877
Gustave Charles Dagron	Clairon	17 mai 1872	
Ernest Antoine Vieillard	Capitaine d'artillerie	7 avril 1873	Mars 1876
Jean Marie Orcel	Capitaine du génie	7 avril 1873	11 avril 1877
A. Cartier	Adjudant d'artillerie	7 avril 1873	Octobre 1876
Émile Alphonse Legardeur	Sous-officier du génie (sergent)	7 avril 1873	Avril 1875
Schillés	Ouvrier en fer	7 avril 1873	Avril 1876
Auguste René Angot	vétérinaire	12 janvier 1874	1 ^{er} juillet 1880
Brunache	Musicien	12 janvier 1874	
Jean Marie Mornat	Garde d'artillerie, chef ouvrier, contrôleur d'armes de 2 ^e classe	12 janvier 1874	11 avril 1877

Charles Munier	Lieutenant-colonel d'État-major, chef de la mission remplaçant Charles Marquerie	26 mars 1874	14 mai 1880
François Joseph Ducros	Sergent du 24 ^e bataillon de chasse, professeur de gymnastique	26 mars 1874	11 avril 1877
Georges Fauconnet	Capitaine d'infanterie	31 janvier 1875	31 décembre 1879
Alfred Galopin	Capitaine du génie	31 janvier 1875	1 ^{er} juillet 1880
Émile Margueritte Perrusel	Capitaine de cavalerie	Novembre 1875	30 janvier 1879
Alexandre Étienne Bougoüin	Lieutenant d'infanterie	Octobre 1875	31 décembre 1879
Lompré	Sous-officier de cavalerie	Septembre 1875	11 avril 1877
Barthelet	Chef artificier	Octobre 1875	11 avril 1877
F. Durant	Ajusteur mécanicien	Avril 1875	
Ménière	Chef armurier	Avril 1875	11 avril 1877
Lemoine	Contremaître de fonderie	Avril 1875	Avril 1877
Vaquer	Forgeron	Novembre 1875	11 avril 1877
Louis Kreitmann	Lieutenant du génie	6 février 1876	20 mai 1878
Henri Chalvet	Lieutenant d'artillerie	Septembre 1876	1 ^{er} juillet 1880
Jean Billet	Lieutenant d'infanterie	Septembre 1875	Février 1879
Antoine Barré	Capitaine du génie	23 janvier 1879	1 ^{er} juillet 1880

Tables des matières

Résumé de thèse	2
Remerciements	4
Remarques	5
Sommaire	6
Glossaire des mots principaux japonais	8
Introduction générale.....	13
1^{ère} partie : « Première mission militaire française au Japon ».....	25
1-1. L'arrivée des bateaux noirs	26
1-2. Les premiers contacts franco-japonais et le rôle joué par les missionnaires français	36
1-3. Installation de la légation française au Japon et le début de rapprochement franco-japonais	47
1-4. Le début des collaborations militaires entre la France et le Japon	55
1-5. Relations Léon Roches-Kurimoto Joun	67
1-6. Le choix entre la France et l'Angleterre pour l'instruction des soldats japonais	75
1-7. L'envoi de la mission militaire française	82
1-8. La traversée vers le Japon	92
1-9. L'installation de la mission à Edo	120
1-10. La création d'un établissement militaro-scolaire à Edo	130
1-11. Le bouleversement politique du Japon et l'implication de la mission française	135
1-12. Le nouveau personnel venu de France	148
Conclusion	161
2^{ème} partie : « La guerre de Boshin et Jules Brunet »	163
2-1. Le début de la guerre et le déplacement de son front vers l'Est	164
2-2. L'attitude des pays étrangers vis-à-vis du nouveau régime	174
2-3. Les relations diplomatiques entre les pays étrangers et l'alliance du Nord	183
2-4. L'opération menée par Enomoto Takeaki et le départ de Jules Brunet	190
2-5. L'établissement de la république d'Ezo	200

2-6. La levée de la neutralité des étrangers en guerre civile japonaise et la bataille navale dans la baie de Miyako	217
2-7. L'attaque du gouvernement sur l'île d'Ezo et la chute du clan d'Enomoto	232
2-8. Les discussions sur le traitement de Jules Brunet entre le gouvernement japonais et le ministre de France	250
2-9. Les discussions interministérielles sur l'affaire Brunet à Paris	270
Conclusion	285
3^{ème} partie : « Deuxième mission militaire française au Japon »	289
3-1. Organisation d'une force militaire pour le nouveau gouvernement	290
3-2. Le choix du gouvernement japonais pour son système militaire	303
3-3. Contribution d'Albert Charles Du Bousquet à l'organisation du système militaire japonais ..	321
3-4. Arrivée au Japon de la deuxième mission militaire française	333
3-5. Établissements militaires créés sous la direction de la mission française	345
3-6. Introduction de la musique militaire au Japon par les missions militaires françaises et son développement	361
3-7. Illustration et caricature occidentales au Japon et Georges Ferdinand Bigot	383
3-8. Montée de la présence allemande auprès des autorités japonaises	394
3-9. Tournant vers l'enseignement militaire sur le modèle de l'armée allemande	410
Conclusion	424
Conclusion générale	427
Bibliographie.....	431
Sources	440
Annexes	453